This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

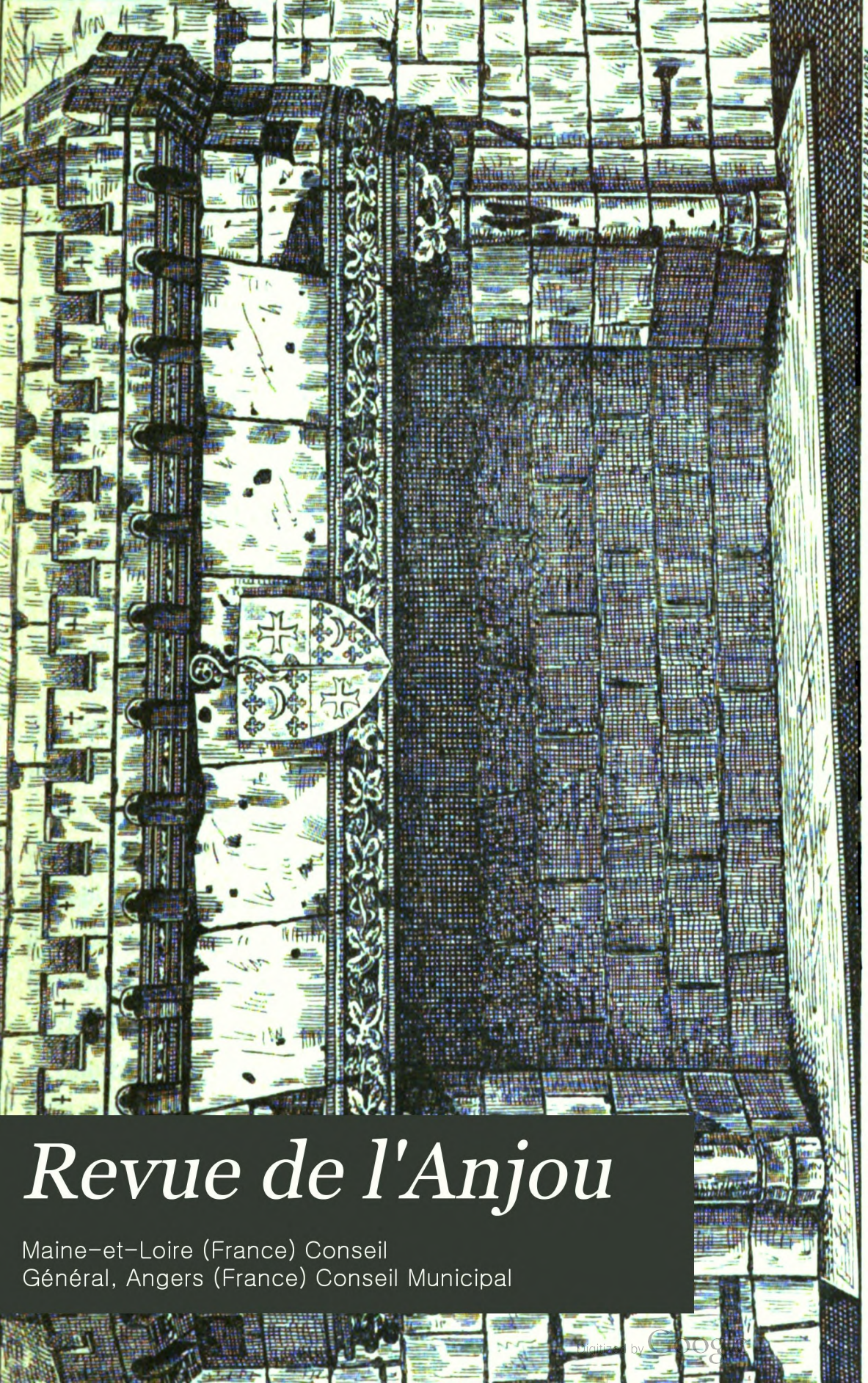

Revue de l'Anjou

Maine-et-Loire (France) Conseil Général, Angers (France) Conseil Municipal

Digitized by Google

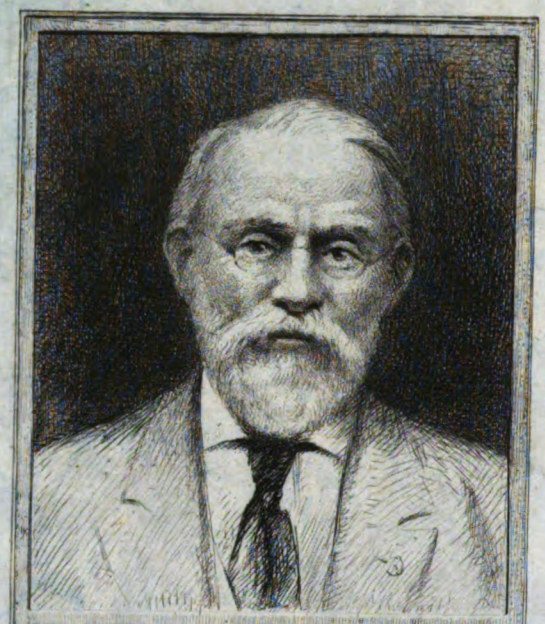

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE-QUATRIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1897

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE-QUATRIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1897

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-13-28
16143

LE

CONCOURS DAILLIÈRE

POÉSIE

La *Revue de l'Anjou*, dans la chronique du numéro de novembre-décembre 1896, a rendu compte de la distribution des prix du concours Daillière (vertu et poésie) organisé par la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

La direction de la *Revue*, qui ne néglige aucune occasion d'être agréable à ses lecteurs et de tenir le public angevin au courant des œuvres distinguées de nos concitoyens, a obtenu des poètes, dont les œuvres ont été couronnées, l'autorisation de reproduire quelques-unes des poésies remarquables qui ont été présentées à ce concours.

On se rappelle que le **Prix Daillière** a été décerné à M. Albin Sabatier (René Daxor).

Des mentions ont été accordées en outre par la Société :

1° A M. Xavier de la Perraudière (médaille de vermeil);

2° A M. André Batut (médaille d'argent);

3° A M. Alphonse Poirier (médaille de bronze.

Nous publions aujourd'hui quelques-unes des œuvres de MM. Albin Sabatier, Xavier de la Perraudière et Alphonse Poirier. Les *Deux Pamphlets* de M. Batut formant une pièce unique, de laquelle il nous semble difficile de donner des extraits, nous l'imprimerons *in extenso* dans le prochain fascicule.

Digitized by Google

M. Albin Sabatier (René Daxor)

Poésies martiales *(Extraits)*

L'ALSACIENNE

I

Près de la borne où luit ce nom adoré : France !
Le regard anxieux tendu vers l'horizon,
La blonde enfant, debout, dans l'humide gazon,
Écoute, et sa pâleur dévoile sa souffrance.....

Depuis qu'elle a compris le doux mot d'espérance,
Elle attend, mais en vain, de saison en saison,
Et le soir, elle prie, en sa triste maison,
Et demande : « Demain, est-ce la délivrance ? »

Or, elle a vu passer, en son chaste sommeil,
Dans l'ardente splendeur d'un firmament vermeil,
Flottant sur nos soldats, l'étendard tricolore.

Joyeuse, elle est venue, en la nuit aux yeux d'or !...
Hélas ! son rêve a fui sous les feux de l'aurore,
Et l'âme désolée, elle dit : « Rien encor ! »

II

Espère, noble enfant ! nous le vivrons ton rêve !
Tu les verras voler nos drapeaux vers le Rhin,
Lorsque, au-dessus des bruits du fer et de l'airain,
Grondera la clameur d'un peuple qui se lève !

Comme un torrent d'acier qui coulerait sans trêve,
Noyant plaines et monts sous son flot souverain,
Tu les verras passer, superbes, front serein
Ces soldats que ton âme a vus, en la nuit brève.

Digitized by Google

Quand sera-ce ? Demain, si demain plaît à Dieu !
Demain, si le rappel sonne dans le ciel bleu,
Demain, si le canon rugit, — là-bas, — dans l'ombre.

Pour te reconquérir, Gaulois contre Germain,
De l'aube flamboyante au crépuscule sombre,
S'il faut, jusqu'à la mort, nous combattrons demain !

INVITATION

Pour un bal.

Femmes, filles ou sœurs, ou simplement amies,
Vous rêvez, comme nous, des gloires endormies,
Vous voulez l'avenir superbe et triomphant;
Nos drapeaux fièrement déployés dans l'espace,
Sur les champs de Lorraine et sur les monts d'Alsace,
Et par-delà le Rhin, — si Dieu ne le défend !...

Femmes ! vous adorez tout ce qui vous enivre :
Les lourds canons d'airain, les trompettes de cuivre,
Les fanfares, les chants guerriers, les casques d'or,
Les cuirasses d'acier qu'ensanglante l'aurore,
Les sabres flambloyants, l'étendard tricolore
Dans les longs plis duquel notre Espérance dort !...

Mais vous aimez aussi, comme toutes les femmes,
Les fêtes, les parfums et le bal ; et vos âmes
Frémissent de plaisir quand l'orchestre s'émeut !...
C'est pourquoi, refoulant notre honte invengée,
Nous nous rappellerons, — consolante pensée, —
Que tout ce qui vous plaît, ô femmes, Dieu le veut !...

Et, puisqu'aux jours qu'emplit la tristesse morose,
Vous êtes l'ombre aimée où l'âme se repose,
L'étoile qui scintille en notre ciel trop noir ;
Puisque vous partagez nos bonheurs et nos peines,
Pour que nous vous voyions joyeuses et sereines,
Mesdasmes, s'il vous plaît,

NOUS DANSERONS CE SOIR !

Digitized by Google

FIN DE BATAILLE

Sous les chocs redoublés des escadrons de fer,
Les carrés, entamés par de rudes entailles,
— Murs d'airain qu'ont battus les vents de cent batailles, —
Croulent : tel un rocher qu'aurait sapé la mer !

Dans l'ombre qui s'étend, pareille au flot amer,
Les noirs canons d'acier vomissent leurs mitrailles ;
Des chevaux, dont les flancs laissent choir les entrailles,
Galopent, affolés, avec un bruit d'enfer !...

De cadavres sanglants, la campagne est jonchée !
— Humaine floraison que la mort a fauchée
Comme les blonds épis mûris par messidor ; —

Et les cris des mourants montent, par intervalles,
Dans la sourde rumeur des suprêmes rafales,
Vers le ciel impassible où point l'étoile d'or !...

CREDO

Oui ! c'est mon droit sacré de croire
A l'essor de la liberté,
A l'aurore, après la nuit noire ;
Après la défaite, à la gloire,
Comme après l'hiver, à l'été !

C'est mon droit, — songeur solitaire, —
De croire au printemps, à l'amour,
A l'avenir que l'aube éclaire,
Comme l'on croit à l'onde claire,
Comme l'on croit aux feux du jour !

C'est mon droit de croire que l'ombre
N'est qu'un voile sur la clarté
Et que, bientôt, dans la nuit sombre,
Vont jaillir, étoiles sans nombre,
Nos gloires par l'immensité.

Digitized by Google

C'est mon droit d'espérer, — quand même ! —
France, en tes fils forts et vaillants,
Et d'affirmer que l'on blasphème,
En disant qu'à l'heure suprême
On pourrait nous voir défaillants !

Comme je crois en notre haine,
Je crois, ô mes frères proscrits,
En la délivrance prochaine,
A la chute de votre chaîne,
Sous les efforts de nos conscrits !

C'est mon droit et je le proclame,
France ! de croire à ton réveil ;
Et j'y crois, ainsi qu'à mon âme,
Comme je crois au ciel en flamme,
Comme je crois à toi, soleil !

LES CHANTS DU PAYSAN

CHANSON

A Ernest Chébroux.

Refrain

Debout, ô paysans ! célébrons nos campagnes,
Le bleu du ciel, l'or des moissons ;
Fils des forêts, debout ! debout, fils des montagnes,
Debout aussi, chères compagnes !
Jetons au vent du soir nos rustiques chansons !

I

Humble paysan, je chante la terre
D'où sort l'arbre vert et le seigle d'or,
Où, le soir venu de la vie austère,
L'homme, pour toujours, se couche et s'endort !
Je chante l'hiver où, dans le mystère,
Germe ta richesse, ô blond messidor !

Digitized by Google

II

Je chante l'avril où naissent les roses,
Saison des amours, du rêve et des fleurs,
Où l'ombre s'enfuit de nos fronts moroses,
Où le doux zéphyr chasse nos douleurs !
Je chante l'avril, aux cieux clairs et roses,
Où le matin rit à travers ses pleurs !

III

Je chante l'été couronné de gerbes,
Qui nous verse à flots son ardent soleil,
Où la treille est lourde et le pré plein d'herbes,
Où l'aube sourit à notre réveil ;
Je chante l'été, plein d'épis superbes,
Où tout resplendit sous le ciel vermeil !

IV

Je chante l'automne, où le sang des vignes,
Coule aux flancs rougis des rudes pressoirs ;
Où les laboureurs, en d'immenses lignes,
Creusent les sillons, nids de leurs espoirs !
Je chante l'automne, où le vol des cygnes,
Quand novembre fuit passe en l'or des soirs !

V

Je te chante aussi, ma noble patrie !
Je chante ta gloire et ton avenir ;
Ceux sur qui s'étend ton aile meurtrie,
Ceux que vengeront les jours à venir !
Je te chante aussi, ma France chérie,
Et pour toi, s'il faut, je saurai mourir !

Refrain

Debout, ô paysans ! debout avec l'aurore !
Tranchons les foins et les moissons !
Debout ! quand vibrera la trompette sonore,
Sous tes plis, drapeau tricolore,
Nous faucherons — là-bas — au rythme des clairons !

Digitized by Google

LE GUI SACRÉ

I

Sur le chêne, géant de la sombre forêt,
Dans l'aube qu'emplissaient leurs chants cabalistiques,
Les prêtresses d'Hésus [1], les druides celtiques,
De leurs faucilles d'or tranchaient le gui sacré.

Puis, sous la frondaison du bois le plus secret,
Au milieu des clameurs des bardes prophétiques,
Aux guerriers, pleins de foi dans leurs vertus mystiques,
Ils donnaient ces rameaux, — et gagnaient leur guéret.

Alors, au clair soleil brandissant leurs épées
Nos aïeux entonnaient l'hymne des épopées,
Scandant leurs vers altiers sur les pavois d'airain ;

Et, vers les fiers combats et les nobles conquêtes,
Ils partaient, flot puissant, terrible, souverain
Craignant seul que le ciel ne tombât sur leurs têtes !...

II

Les Druides sont morts ! les bardes sont sans voix !
Hésus a disparu des sylvestres enceintes ;
Plus de faucilles d'or, plus de claymores saintes,
Plus de Brenn, casque au front, sur l'airain des pavois !

Les hymnes d'Ogmius [2] sont des refrains grivois !
Sur les rocs de Pennmarc'h les torches sont éteintes ;
Les tables des dolmens de sang ne sont plus teintes,
Mais toujours, sur le chêne, ô gui, je te revois !

Les menhirs de granit et les cromlechs s'écroulent ;
Mais le Scorff et l'Ellé, comme autrefois, déroulent
Leurs méandres d'azur vers l'azur de la mer,

Et, dans l'ombre des bois, luit ton feuillage fruste !...
Tel, malgré nos affronts et notre deuil amer,
L'espoir en l'avenir en notre âme s'incruste.

[1] Dieu de la guerre. — [2] Dieu de la poésie et de l'éloquence.

Digitized by Google

M. Xavier de la Perraudière

Mésanges [1] (*Extraits*)

LE MAQUIGNON

Mères qui voulez que vos filles
Restent toujours sous vos jupons,
Comme les pauvres limaçons
Restent toujours sous leurs coquilles,
Écoutez ce récit que votre serviteur
Très humblement vous dédie.

Un marchand de chevaux avait à l'écurie
Un ravissant poulain, brillant, rempli d'ardeur,
L'encolure de cygne et la croupe arrondie,
La robe de belle couleur,
Bref, une irréprochable bête.
Mais le bonhomme avait mis dans sa tête
De ne pas céder le poulain
Quel que fût le prix de l'enchère,
Sans la vieille jument sa mère.
Or, on ne pouvait rien rêver de plus vilain :
Pieds plats, jarrets crochus, une encolure atroce,
Un parfait modèle de rosse,
Et c'était un sujet de grand étonnement
Quand on se demandait comment
Un bon produit avait pu sortir d'un tel moule.
Tous les jours on voyait les amateurs en foule
Chez le maquignon accourir ;
A l'aspect du poulain ils s'empressaient d'offrir
Aussitôt d'entrer en affaire.
« Non, Messieurs, disait le marchand,
Je vends les chevaux à la paire,

[1] Angers, Germain et G. Grassin, 1896, 1 vol. grand in-16. — Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

Je ne veux point de votre argent,
Si vous ne consentez à prendre aussi la mère. »
On avait beau le raisonner
Le sot ne voulait rien entendre
Et, comme on peut imaginer,
Le poulain est encore à vendre.

Il ne faut pas se cramponner
Quand on prétend trouver un gendre.

COMMENT JE DEVINS BACHELIER

« Nous devons vous mander, Monsieur, que votre fils
S'obstine à ne tenir nul compte des avis
Dont incessamment on le presse.
Les avertissements le laissent l'air béat,
Cet enfant compromet son baccalauréat
Par son incroyable paresse.

« Ce très mauvais élève — INSIGNIS NEBULO —
Reste distrait, pendant qu'on explique au tableau
Le carré de l'hypoténuse ;
Sa nullité profonde éclate à tous les yeux.
Penser qu'il ignorait jusqu'au nom glorieux
D'Archimède de Syracuse !

« Au lieu de préparer les éléments divers
D'un examen prochain, il fait de méchants vers.
Malgré notre mansuétude,
Nous l'avons accablé de pensums et d'arrêts,
Sans jamais l'empêcher de retomber après
Dans cette fâcheuse habitude.

« Nous sommes fatigués de gronder et punir,
Et s'il veut compromettre ainsi son avenir
Par entêtement et folie,
N'ayant rien négligé pour enrayer le mal,
Nous l'abandonnerons à son destin fatal ;
Pour nous notre tâche est remplie. »

Digitized by Google

Lorsque à mes chers parents, un matin, le facteur
Remit ce bulletin signé par le Recteur
Et par le Préfet du collège,
Je laisse à deviner quel fut l'effet produit ;
Ma mère soupira, mon père fit grand bruit.
A quelle catastrophe allais-je ?

Pour m'exprimer combien mon cas était affreux,
Je reçus un sermon en style vigoureux
Écrit de la main paternelle ;
Des plus grands châtiments l'énumération
Tentait de m'exciter à la contrition
De ma conduite criminelle.

Il en est un surtout qui me faisait frémir,
La menace, deux nuits m'empêcha de dormir
Tant j'en craignais les conséquences :
« Si dans ton examen tu n'as pas réussi,
Tu ne chasseras pas, rappelle-toi ceci,
Un seul jour pendant tes vacances. »

Combien je regrettais alors d'avoir perdu
Mon temps à cultiver un terrain défendu
Où je moissonnais dans les larmes.
Ne pas chasser ! grand Dieu ! mon père y songeait-il ?
Rester pendant deux mois sans toucher un fusil
Quand on a son premier port d'armes.

Puis une autre écriture au rude ultimatum
Ajoutait quelques mots, et ce doux post-scriptum,
Mieux qu'une réprimande amère,
Me bourrelait le cœur et me fouettait le sang ;
Misérable ! j'avais, en désobéissant,
Fait couler les pleurs de ma mère !

Et je te déchirai, pauvre petit cahier
Où j'avais entassé mes rimes d'écolier,
Mes premiers essais poétiques,
Et, courbé sous le joug, dévorant mes regrets,
J'essayai de me mettre aux principes abstraits
Des sciences mathématiques.

Digitized by Google

Je mentirais en vous disant que j'y pris goût,
Mais les difficultés s'aplanissent beaucoup
Lorsque avec ardeur on travaille.
A mon effort tardif répondit le succès ;
Au bout de quelques mois de peine, je passais
Mon examen vaille que vaille.

Un ministre — lequel?... cela peut s'oublier —
Parapha mon diplôme, et je fus bachelier,
Mieux que Gil Blas de Santillane.

Depuis j'ai fait des vers en toute liberté,
Et ces vers, bon lecteur, ne m'ont pas rapporté
Plus de gloire que ma peau d'âne.

QUESTION SOCIALE

Sous d'innombrables maux le vieux monde se traîne,
Le faible est en tous lieux opprimé par le fort,
La richesse triomphe où la misère a tort
Et celui qui produit le pain en mange à peine.

Oh ! comment la briser la rude et lourde chaîne ?
Comment nous dérober aux cruautés du sort ?
Comment mettre les grands et les petits d'accord
Et supprimer la guerre en apaisant la haine ?

Bien des gens, sur ces points, tirent de leurs cerveaux
Des systèmes tout faits et des codes nouveaux ;
Je crois de bonne foi ces modernes apôtres.

Mais rien ne vaut encor la loi dont nous dota
Le Dieu qui dit : « Aimez-vous tous les uns les autres »
Et mourut par amour pour l'homme au Golgotha.

A JEANNE D'ARC

Sous le pied du vainqueur, la France, à mort frappée,
Haletait ; l'étranger l'écrasait de son poids,
Le dauphin s'amusait, et Lahire et Dunois
N'avaient plus, dans la main, que des tronçons d'épée.

Digitized by Google

A garder ses brebis la bergère occupée
Priait naïvement, le chapelet aux doigts,
Quand tout à coup, du ciel, elle entendit les voix :
« Va, tu rendras au roi sa couronne usurpée. »

Aussitôt l'humble fille obéit, elle part,
Et l'Anglais disparaît devant son étendard,
Comme les passereaux devant l'aigle s'envolent.

— Nous sommes envahis de nouveau, tu le sais,
Jeanne ! les ennemis nous saignent et nous volent.
O sainte Jeanne d'Arc, rends la France aux Français !

MES LECTURES

A. P. M.

On répète sur tous les tons,
Que c'est une œuvre méritoire,
De fouiller dans les vieux cartons
Et les arcanes de l'histoire.

Je reconnais l'utilité
De ces recherches très arides,
Mais les savants, en vérité,
Portent trop des têtes à rides.

Ce sont tous des vieillards tremblants,
Souvent grognons, jamais ingambes.
Moi qui n'ai pas de cheveux blancs
Et qui me tiens droit sur mes jambes,

Je compte encor trop peu d'hivers
Pour étudier à fond Taine.
Je préfère les petits vers
De Scarron ou de La Fontaine.

J'aime mieux lire d'Assoucy
Ou Basselin, sublime ivrogne,
Qui n'eut jamais rien à souci
Que de s'enluminer la trogne.

Digitized by Google

Villon fut, sans conteste, amant
D'une existence irrégulière,
Mais je trouve à son testament
Une saveur particulière.

Furetière dit tout à trac
Les plus charmantes drôleries,
Et Cyrano de Bergerac
A d'étonnantes rêveries.

Je lis Gresset — jamais, je crois,
Talent n'eut plus souple encolure —
Et les impromptus de Maucroix
Toujours si francs dans leur allure.

Je lis Chapelle et Bachaumont,
Saint-Amant couronné de lierre,
Et surtout je rabâche, ô mon
Cher ami, le divin Molière.

Car en ce monde où tout périt,
Pour des causes parfois occultes,
Après Dieu je voue à l'esprit
Le plus fanatique des cultes.

Oh ! le bon vieil esprit gaulois !
Cet esprit qui charmait nos pères,
Quand les Juifs, qui nous font des lois,
Grouillaient au fond de leurs repaires.

Bref, tel qu'un cerf à moitié pris
Soupire après l'eau d'une source,
C'est toujours vers les gais esprits
Que ma lecture prend sa course.

« Vous vous emballez sur ce point,
Me diront quelques bons apôtres,
L'esprit ! vous qui n'en avez point. »
— C'est pourquoi j'en demande aux autres.

Digitized by Google

M. Alphonse Poirier

Poèmes intimes *(Extraits)*

LES FIANCÉS

La main dans la main, causant à mi-voix,
Ils errent le long de la grève immense :
Le flot à leurs pieds chante sa romance
Mêlée aux soupirs du vent dans les bois.
Ils errent le long de la grève immense,
La main dans la main, causant à mi-voix.

Effleurant d'un vol léger toute chose,
Leur pensée est comme un blanc papillon
Qui va, butinant sur chaque sillon,
Du lis au bluet, du myrte à la rose.
Leur pensée est comme un blanc papillon,
Effleurant d'un vol léger toute chose.

En se regardant, ils tremblent un peu :
Un mot est suivi d'un très long silence ;
Sur leurs fronts, la nuit rêveuse balance
Les étoiles d'or au fond du ciel bleu.....
Un mot est suivi d'un très long silence.
En se regardant, ils tremblent un peu.

A CELLE QUI EST PARTIE

J'aime ton âme, car je sais
Tous les trésors qu'elle renferme.
Dans tes yeux — aux longs cils baissés —
Je vois les éclairs amassés
Et je lis ta volonté ferme.

Digitized by Google

J'aime tes lèvres. Le baiser
Des amours que bientôt l'on pleure,
N'est venu jamais s'y poser...
Comme un lis qu'on craint de briser,
Mon rêve à peine les effleure !

J'aime tes yeux : leur regard clair
— Tantôt doux comme une caresse,
Tantôt sillonné d'un éclair,
Profond parfois comme la mer, —
Trahit ton intime tendresse.

J'aime ton cœur... Pourtant, tu l'as
Gardé — libre et fier — loin du monde ;
Mais, le soir où tu t'en allas,
Dans ton adieu si triste, hélas !
J'ai surpris sa douleur profonde !...

BARCAROLLE

J'aime, sur la mer caressante et folle,
Entendre chanter une barcarolle !

Le balancement de la vague molle,
Qui bégaie autour de l'esquif léger,
Berce doucement l'âme et fait songer
Au pays du myrte et de l'oranger.

J'aime, sur la mer caressante et folle,
Entendre chanter une barcarolle !

La lune se lève au ciel étoilé ;
Le cœur enivré boit chaque parole
Dite sur un ton tremblant et voilé.....
Est-ce un air de valse ou de farandole ?

J'aime, sur la mer caressante et folle,
Entendre chanter une barcarolle !

Digitized by Google

Au rythme des flots — dont la voix console —
Mon âme, oublions le triste passé !
Le firmament bleu, sur nos fronts bercé,
Au noir Océan fait une auréole.

J'aime, sur la mer caressante et folle,
Entendre chanter une barcarolle !

Oublions hier, pauvre cœur lassé !...
Vois le goëland, là-bas, qui s'envole ;
Laisse donc ainsi — pour jamais chassé —
Prendre son essor ton amour frivole !

J'aime, sur la mer caressante et folle,
Entendre chanter une barcarolle !

L'ÉVENTAIL

Derrière l'éventail, se joue
Le sourire triste ou moqueur :
Il cache le trouble du cœur
Et l'écarlate de la joue.

Selon le calme ou les alarmes,
Il s'agite ou reste au repos,
Et sait voiler — bien à propos —
La gaieté railleuse... ou les larmes !

Sait-on bien tout ce qui se trame
D'intrigues — grâce à l'abri sûr
De l'éventail d'or ou d'azur —
Idylle, comédie ou drame ?

Sous la nacre et sous les dentelles,
Il dissimule — ami discret —
Plus d'un triste ou joyeux secret...
Il s'ouvre, et l'on dirait les ailes

D'un papillon qui, sur les roses,
Arrête son vol inconstant,
Puis repart aussitôt, contant
A chaque fleur de douces choses !...

Digitized by Google

LE VŒU DU PÊCHEUR

La barque a blanchi sous l'éclair qui brille ;
Le mât a craqué sous l'effort du vent,
Et — semblable au soc recourbé — la quille
Creuse dans les flots son sillon mouvant.

Le pêcheur breton, penché sur la rame,
Est tranquille et fier comme un vieux romain :
Il rit de la foudre, il rit de la lame ; —
Sait-il bien pourtant s'il verra demain ?

Mais il a là-haut sa bonne patronne,
Sainte Anne, propice aux pêcheurs surtout ;
Puis le grand saint Yve, et puis la Madone
Dont le souvenir le garde partout.

D'ailleurs, si le flot l'engloutit, qu'importe ?
— Les pêcheurs bretons sont des gens hardis —
On mettra la croix blanche sur sa porte,
Et lui s'en ira droit au Paradis !

Pourtant, lorsqu'il songe à sa femme veuve,
En pleurs, — revêtant la robe de deuil, —
A ses trois enfants, au jour de l'épreuve,
Le front dans leurs mains, suivant son cercueil,

Il aimerait mieux une nuit moins sombre,
Il se sent frémir au souffle des vents ;
Car, dans l'ouragan si la barque sombre,
Qui travaillera pour les survivants ?

Alors il fait vœu d'aller à l'église,
Pieds nus, allumer un cierge à l'autel,
Si, malgré les flots, l'orage et la brise,
Il peut s'échapper au péril mortel :

Or, lorsque brilla l'aurore naissante,
Sa barque sauvée entrait dans le port.
— Auprès du bon Dieu sainte Anne est puissante,
Et qui l'aime bien ne craint pas la mort !

Digitized by Google

LES CHRÉTIENS D'AUJOURD'HUI

Quel siècle est notre siècle et quels temps sont les nôtres
De tes vrais serviteurs que le nombre est petit,
O Christ ! mais l'Esprit-Saint, animant douze apôtres,
A triomphé du monde où ton nom retentit !

Néron peut revenir ; on peut rouvrir l'arène ;
On peut jeter encor les chrétiens aux lions ;
Notre sang scellera notre foi souveraine,
On verra les martyrs surgir par millions !

On verra que l'Église est vivante et féconde,
Que son esprit ne peut ni faiblir ni changer,
Et de nouveaux chrétiens apparaîtront au monde
Pour défendre leur mère au mépris du danger !

Mais tous ne meurent pas pour la cause divine :
Il est des dévouements obscurs — mais immortels, —
Dont les humbles héros, sans que nul les devine,
Grandissent ignorés, à l'ombre des autels.

Ouvriers vigilants levés avant l'aurore
Qui courez au labeur sans songer au profit,
Allez votre chemin : — le monde vous ignore,
Mais Dieu connaît vos noms, et cela vous suffit !

Vos combats valeureux auront leur récompense,
Dieu donnera la joie à vos cœurs affligés ;
Votre gloire sera plus grande qu'on ne pense,
Et vous jugerez ceux qui vous auront jugés !

Allez votre chemin sans crainte ni faiblesse ;
L'amour dans vos regards allume ses rayons ;
La foi sainte vous guide et fait votre noblesse :
Le bon grain mûrira dans vos obscurs sillons.

Moines au cœur ardent, priez sur la montagne ;
Nous combattrons en bas, les armes à la main ;
Et, sur nos fronts vainqueurs, — si Dieu nous accompagne —
Plus brillant le soleil se lèvera demain !...

Digitized by Google

LE

CONCOURS DAILLIÈRE

A LA BODINIÈRE D'ANGERS

M. Boquel, le jeune et sympathique organisateur des fêtes de notre Bodinière, a eu l'heureuse pensée de donner au public angevin une audition des œuvres couronnées au concours Daillière.

Cette audition a eu lieu dans la salle des fêtes du Grand-Hôtel, le dimanche 17 janvier, à deux heures et demie, avec le concours de M. Henri Monteux, de l'Odéon; M. Piédeleu, violoniste, professeur au Conservatoire de Nantes, et de Mlle La Perrière, pianiste.

Nous ne parlerons que pour mémoire de la partie musicale de cette matinée extraordinaire, partie dans laquelle Mlle La Perrière et M. Piédeleu ont fait applaudir, avec un remarquable talent, quelques morceaux choisis des meilleurs compositeurs.

Nous nous proposons, en revanche, de donner une analyse succincte des poésies que nous avons eu le plaisir d'entendre détailler par M. Monteux, d'une façon toute magistrale.

Dans cette analyse, nous suivrons l'ordre du programme, savoir, pour la partie littéraire :

Digitized by Google

(*) *L'Alsacienne,*	René Daxor.
Les lys rouges,	André Battut.
La Toilette,	id.
Matin,	René Daxor.
(**) *Le Petit Mort,*	X. de la Perraudière.
L'Alouette,	id.
Mon Pays,	id.
(***) *L'homme et le poète,*	A. Poirier.
Le Papillon,	id.
Dans un Bouquet,	id.
Souviens-toi,	René Daxor.

A) *L'Alsacienne* de M. René Daxor, le lauréat du Concours, se compose de deux *sonnets-liés,* si j'ose m'exprimer ainsi. Cette forme littéraire se retrouve fréquemment dans les poésies de cet auteur : le premier sonnet étant généralement descriptif ; le second, lyrique, étant le corollaire du premier, le développement de l'idée maîtresse de celui-ci, un chant martial de revanche ou d'espoir.

Nos lecteurs ont pu apprécier, à la page 6 de ce fascicule, *L'Alsacienne,* que M. Monteux a fort bien mise en valeur. Nous remarquerons combien est grand le contraste entre le premier sonnet et le second ; le sentiment de profonde tristesse et de sombre désespérance qui émane de la première partie de cette poésie remarquable, sentiment qui fait paraître encore plus vibrant, si faire se peut, le coup de clairon qui la termine.

B) *Les Lys rouges* et *La Toilette* de M. André Battut sont aussi deux sonnets.

Le premier est empreint d'une douce mélancolie, et le trait final en est bien humain :

« Je te donne ces lys témoins d'une douleur
« Qui ne doit plus jamais agiter mon bonheur,
« Car je resterai sourd aux appels de la vie.

Digitized by Google

« Accepte-les, afin que si quelque autre encor
« Suspend un fol amour à ta bouche ravie,
« Tu songes tristement à mon pauvre cœur mort. »

c) Du second, plein de grâce mignarde, encore qu'il s'éloigne quelque peu des règles prosodiques usuelles, nous retiendrons surtout le dernier tercet, qui est vraiment fort bien tourné.

Qu'on nous permette de rappeler que c'est pour une comédie : *Deux Pamphlets*, que M. André Battut a obtenu la 2e mention (médaille d'argent), offerte par la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

D) *Matin*, de M. René Daxor, nous ramène à la note patriotique.

Dans la première partie de ce sonnet-lié, nous assistons au lever du jour :

« L'aube claire grandit et l'horizon s'irise ; »

et, tandis que

« Tout brille et resplendit sous les feux du soleil,

On voit

« ..... là-bas, au fond de l'occident,
... Rappel muet de l'ombre à l'astre trop ardent —
Luire « pâles flambeaux, quelques blanches étoiles ! »

Et, ces étoiles qui demeurent ainsi dans les champs de l'azur

« Bravant l'éclat vainqueur de l'orient en flamme, »

l'auteur, dans la deuxième partie de sa poésie, nous dit en une superbe métaphore que

« Ce sont les chers espoirs qui dorment en notre âme
« Et qui s'éveilleront au jour qu'a marqué Dieu !

en ce jour où, tous les défenseurs du sol sacré :

« Ouvriers, paysans — farouche et sombre houle, —
« Comme au temps de Vindex se lèveront en foule
« Aux sons retentissants des trompettes d'airain,

Digitized by Google

où

« ... tel d'un haut-fourneau, — cyclopéenne amphore, —
« Sort un flot de métal qui submerge et dévore,
« Avec nous, ces Titans, se rûront sur le Rhin ! »

Les citations que nous faisons de ces vers mâles et sonores nous dispensent de tout commentaire.

*
* *

Après un intermède musical, dans lequel il nous a été donné d'entendre une *Paraphrase sur Mandolinata* (Saint-Saens), et une *Chasse au Papillon* (Ketten), brillamment exécutées par Mlle La Perrière, M. Monteux est venu nous réciter trois extraits des *Mésanges* de M. de la Perraudière :

Le Petit Mort, L'Alouette, Mon Pays. Ce sont encore trois sonnets !

Constatons, avec M. l'abbé Crosnier, l'éminent rapporteur du Concours Daillière, que « le sonnet fleurit toujours dans la patrie de du Bellay ! »

Analysons :

A) *Le Petit Mort :* Un enfant vient de mourir ! La pâleur envahit son visage et flétrit

« Ce beau teint de pêche
« Que dore en la treille un soleil ardent ;

la mère, « par un héroïque et sublime effort » debout, veille le cadavre.

Tel est le drame poignant que M. de la Perraudière a décrit en quelques vers d'une absolue correction, tout imprégnés d'un profond sentiment de tristesse ; drame qui lui permet d'exprimer la pensée philosophique qui fait l'objet du dernier tercet :

« Et nous, en secret, te portions envie,
« Petit ami mort ignorant la vie,
« Mort sans te douter de ce qu'est la mort. »

Digitized by Google

B) *L'Alouette.* — Le soleil monte à l'horizon ;

« L'alouette, en chantant, s'élève vers les cieux. »

Un chasseur aperçoit le chantre de l'aurore. Il tire. L'oiseau tombe. Il est mort.

Et le sonnet, d'une haute envolée poétique, se termine sur cette comparaison non moins philosophique que la pensée émise dans le sonnet précédent :

« Combien d'âmes ainsi, suivant leur rêve pur,
« Montent, montent encor, se perdent dans l'azur,
« Et le rayonnement des clartés immortelles ;

« Sont près d'atteindre enfin l'idéal convoité
« Lorsque le choc brutal de la réalité
« Les atteint brusquement et leur casse les ailes ! »

C) *Mon Pays !* — Un peu chauvin peut-être, ce sonnet !... Car si nous disons hautement avec M. de la Perraudière :

« Il n'est qu'un seul pays que j'aime, mon pays ! »

cela ne nous empêche pas de goûter les « beautés des terres étrangères ». Il en est, de ces beautés, qui ne sont ni « vaines » ni « mensongères », et qui s'imposent à notre admiration, quelque patriote que nous puissions être.

Ceci n'est, en somme, qu'une appréciation personnelle, et n'enlève rien aux qualités du sonnet sus-visé, lequel ne le cède nullement aux précédents du même auteur, au double point de vue des sentiments exprimés et de la facture.

Le trait final en est particulièrement heureux :

« Si d'un nouvel Eden, Dieu m'accordait le choix,
« Dans l'univers entier, je choisirais la France,
« Dans la France, l'Anjou ; dans l'Anjou, le Baugeois. »

*
* *

Après un nouvel intermède, rempli par la magnifique interprétation, par M. Piédeleu, de la *Rêverie* de Vieuxtemps, M. Monteux est venu nous réciter avec une exquise

Digitized by Google

finesse les poésies de M. Poirier, et nous clamer, avec toute l'ardeur de son talent de tragédien, *Souviens-toi*, de M. René Daxor.

L'Homme et le Poète, Le Papillon, Dans un bouquet, de M. Poirier, sont trois compositions parfaites au point de vue littéraire.

Nous nous permettrons toutefois une légère critique en ce qui concerne, non la forme, mais le fond de la première.

Dans cette pièce, M. Poirier établit un contraste entre l'homme et le poète.

D'après lui, celui-ci serait le contraire de celui-là ! Il nous semble (peut-être est-ce, hélas ! parce que nous ne sommes point poète !...) que le poète est avant tout un homme. Il nous paraît bien difficile d'admettre que le poète puisse faire, à quelque moment que ce soit, une abstraction telle de son humanité, qu'il en arrive à éprouver les sensations inverses de tout individu que la muse n'a pas, — trois fois hélas ! — caressé de son aile !...

Ceci est encore une appréciation personnelle et ne nous empêche nullement d'admirer franchement les deux autres compositions du poète.

Comme il est bien peint, et avec les plus riches couleurs, ce papillon égaré sur les ondes qui

« ... nous apparaissait, entre les flots troublés,
« Comme un coquelicot dans les sillons arides,
« Lorsque l'âpre faucille a tranché l'or des blés... »

ce pauvre être, fait d'azur et d'aurore, qui se meurt à la pointe écumeuse d'une vague, après avoir vainement lutté pour atteindre les rochers hospitaliers où il aurait pu recouvrer ses forces et récupérer son énergie !

Combien poétique est la conclusion de cette œuvre délicate, de ce gracieux pastel, qui se termine presque comme *L'Alouette* de M. de la Perraudière, mais avec, cependant, un regain d'optimisme que *L'Alouette* ne nous offre pas.

Digitized by Google

Lisez plutôt :

« Tel, hélas ! trop souvent, oubliant leur faiblesse,
« Le rêveur, le poète, altérés d'idéal,
« Contre l'astre de feu dont le rayon les blesse
« Engagent, pauvres fous, un duel inégal.

« Vers des cieux inconnus leur essor les emporte,
« Trop loin pour que jamais ils puissent revenir :
« Ils retombent brisés sur le sol; mais qu'importe!
« Ils ont ouvert la route à ceux de l'avenir !... »

Dans un bouquet est aussi une gracieuse et très poétique composition que nous sommes heureux de pouvoir reproduire ci-dessous en entier.

Dans un Bouquet

(Lys, roses blanches, jasmins d'Espagne)

Vous me demandez pourquoi je vous aime,
Pourquoi je ne fais que penser à vous ;
Mais, auparavant, dites-moi vous-même,
Dites-moi pourquoi vos yeux sont si doux?

Dites-moi pourquoi je pâlis et tremble
Sitôt que ma main touche votre main ;
Dites-moi pourquoi chaque heure me semble
Si longue, du soir jusqu'au lendemain?

Vouloir pénétrer ce chaste mystère
C'est en dissiper l'arome divin :
Laissons-le fleurir, tendre et solitaire,
Comme un lys sans tache au fond du ravin.

Ne déflorons pas sa blanche corolle ;
L'abeille qui passe y puise le miel.....
L'amour pur et fort est une parole
Secrète ici-bas, mais comprise au Ciel !

Nous arrivons à *Souviens-toi*, de M. René Daxor. Nous lisons en tête du manuscrit de cette poésie d'une vigoureuse allure et d'un souffle puissant :

Digitized by Google

« *Berlin, 18 janvier 1896.*

« La fête du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Empire a eu lieu au château royal.

« Les statues de Guillaume le Grand et de Frédéric III étaient décorées de lauriers.

« ... Après la lecture du message, l'empereur a pris le drapeau du 1er régiment de la garde, et a dit, en élevant la voix :

« En présence de ce vénérable étendard dont l'histoire « représente *deux cents* années de gloire, je fais de nou- « veau le serment de soutenir l'honneur du peuple et de « l'Empire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ! Un empire, « un peuple, un Dieu ! »

C'est à ces orgueilleuses paroles que René Daxor a répondu, dans son héroïque *Souviens-toi*, opposant ce nom, *Iéna !* et cette date, 1806, aux *deux cents* années de gloire (!) dont parle l'oublieux potentat.

Certes, René Daxor reconnaît à l'empereur le droit de parler des gloires de l'Allemagne, « d'évoquer le passé, de chanter ses victoires », de se considérer comme un homme

« Plus grand que ceux de Sparte et d'Athène et de Rome »,

de dire qu'il n'est qu'un peuple fort, son peuple ! qu'un Empire, le sien ; qu'un Dieu, son Dieu...

Mais il se croit de même en droit de lui crier :

« Prince ! dans ta splendeur royale, folle, immense,
« Écoute donc la nuit ! ausculte le silence !
« Sonde l'ombre farouche et froide du tombeau !
« Ton oreille entendra, tel un rictus acerbe,
« Les clairons de Valmy sonner sur ta superbe,
« Et leur vent soufflera, Prince, sur ton flambeau !

Et, dans une splendide évocation, le poète s'écrie :

Digitized by Google

« Hondschoote, Wittenbourg, Wattignie, épopées !
« Demandez aux Germains si, du choc des épées,
« Dans vos champs glorieux, leur victoire jaillit ?
« Combien sont étendus dans la plaine brumeuse
« Où vous les écrasiez — soldats de Sambre-et-Meuse ! —
« Et si c'est mon Pays alors qui tressaillit ?...

« Courtrai, Tourcoing, Fleurus et Boxtel, ô batailles !
« Combien, portant au cœur de gauloises entailles
« Dorment le grand sommeil ?
« Combien, dans vos vallons, dans vos champs, dans vos [herbes,]
« En avons-nous couché de ces géants superbes
« Que n'a pu réveiller l'aurore au front vermeil ?...

et encore :

« Oh ! sonnez dans le ciel, comme en quatre-vingt-seize !
« Sonne, *Chant du Départ !* Sonne aussi, *Marseillaise !*
« — Chants des espoirs virils, chants de la Liberté ! —
« Couvrez de vos accords le bruit de leurs orgies !
« Couvrez les — Hoch — clamés par leurs bouches rougies !
« Couvrez leurs hurlements, chants de l'Humanité !

Puis le poète nous montre l'Allemagne, se reposant « la quiétude au cœur », sur les lauriers cueillis à Rosbach par le grand Frédéric, jusqu'au jour où

« Un homme vint qui s'écria :
« Voyons
« Si le vide n'est pas vêtu de ces rayons.
« Si ce n'est pas la nuit derrière cette aurore !..... »

et cette pièce superbe se termine sur ces vers magnifiques :

« Alors, telle la foudre éclate au ciel limpide
« Où l'astre flamboyait dans l'éther calme et pur,
« Dans leur sommeil repu, dans leur rêve d'azur,
« Cet éclair, Iéna, soudain jaillit, splendide ! »

Digitized by Google

« Et cet homme fatal put leur dire :
« Vaincus !
« Je n'ai fait que passer, vous n'êtes déjà plus ! »

*
* *

Comme nous nous sommes proposé de rendre compte seulement de la partie de la matinée intéressant le concours Daillière, nous ne parlerons pas des monologues comiques que nous a débités M. Monteux, faisant ainsi preuve de la souplesse de son talent, pas plus que de l'interprétation, par le même artiste, de poésies de Hugo, de Musset, de Murger et de Coppée.

Nous ne parlerons pas non plus de *Berceuse* (Danbé), ni d'*Insouciance* (Marie), exécutées avec maëstria par M. Piédeleu.

Et nous terminerons en remerciant les auteurs, leur interprète, l'organisateur et les artistes qui ont bien voulu prêter leur concours à cette solennité, pour tout le plaisir qu'ils nous ont procuré.

Nous faisons des vœux pour que de pareilles fêtes de l'esprit et du cœur soient données à Angers le plus souvent possible. Et nous engageons nos concitoyens à venir applaudir de semblables productions toutes les fois que l'occasion leur en sera fournie ; à venir encourager, par leur présence, ceux qui, en ce siècle de décadence, ont encore le culte du bien, du grand et du beau, source de tous les nobles sentiments, comme aussi de toutes les gloires.

J. Kaël.

Digitized by Google

LE

PALAIS ÉPISCOPAL

D'ANGERS

DEUXIÈME PARTIE
DESCRIPTION DU PALAIS ÉPISCOPAL
(suite)

CHAPITRE HUITIÈME

LA BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS ÉPISCOPAL

1° La salle de la Bibliothèque

A l'origine, cette pièce formait la partie principale de l'immense grenier en *Tau*, qui surmontait la nef et le transept de la grande salle. Son vieux toit de tuiles, aux fermes surbaissées, fut relevé et couvert d'ardoises par l'évêque Hardouin de Bueil (1374-1439), qui dépensa plus de 10.000 livres à ce travail [1]. Sous les ogives de la charpente nouvelle, ce prélat établit une vaste chambre, *aulam magnam*, qui, sans avoir les dimensions et la magnificence de la salle du 1er étage, n'était point tout à fait indigne de devenir, à certains jours, un appartement d'honneur.

On l'appelait, au XVIe siècle, « la salle haulte ». C'est là que, pour les banquets des sacres épiscopaux, on tendait la tapisserie *des Preux*, et qu'on faisait asseoir les nobles convives que n'avait pu contenir « la grant'salle » [2]. « En la salle haulte, dit le *Nombre des personnes du festin de Mons. d'Angers* (1542), y aura deux tables tout le long, où seront mis à chacune huyt plactz, où se asseoiront, en la première, les barrons, nobles et abbez; en la deuxième,

[1] Cf. 1re partie, ch. IV.
[2] Archiv. dép., G. 13.

Digitized by Google

les officiers du Roy et ceux de la Maison de Ville, où sera aussi huyt platz, qui sont sèze platz pour cent personnes, qui seront serviz de la sallecte basse par l'escallier acoustumé, le dessert par la viz en la voult près ladicte sallecte. »

Au XVIIIe siècle et pendant la Révolution, on nommait aussi cette salle *le Capitole*. Nous avons expliqué ailleurs[1] le texte mal compris (*capitolium sancti Mauricii*) qui donna lieu à cette appellation pompeuse et fausse. Personne ne voudrait plus admettre que la salle de la bibliothèque est un reste du capitole de Juliomagus.

Extérieurement, cette pièce n'avait point au XVe siècle le même aspect qu'aujourd'hui. On en jugera sans peine, en se reportant au plan d'élévation de la Planche V. Les fenêtres, surmontées de l'écusson de Hardouin de Bueil, étaient presque semblables à la croisée moderne qui décore le fronton de l'escalier de Rohan. Il y en avait, comme maintenant, trois du côté de la conciergerie (Pl. V) et deux vers la place Sainte-Croix[2]. Sous ces fenêtres courait une galerie à gargouilles qui, depuis le remaniement opéré par Hardouin de Bueil, ne correspondait plus à la naissance du toit (Pl. V).

Intérieurement, la charpente était tout entière apparente[3]. Elle resta telle jusque vers 1873. Au fond de la salle, du côté de la cathédrale, on admire encore la magnifique cheminée construite par Hardouin de Bueil, dont elle porte l'écusson sculpté. Sous sa couronne de créneaux et de mâchicoulis, se détache une fine guirlande de feuillages où

[1] Cf. 1re partie, ch. I. *Légende gallo-romaine* et ch. VI (Inventaire de l'an III).

[2] La Planche VI *semblerait* indiquer trois fenêtres même du côté de la place Sainte-Croix ; mais alors on ne comprendrait pas comment les bâtiments, qui obstruaient à l'orient toute la partie centrale de la nef du Tau, auraient laissé place sur ce point à une large ouverture. La sixième fenêtre des combles — car il y en avait six (Archiv. dép., G. 264) — éclairait probablement l'une des trois autres chambres ou greniers situés au-dessus du transept.

[3] Cf. Planche VI et 1re partie, ch. VI (Inventaire de l'an III).

Digitized by Google

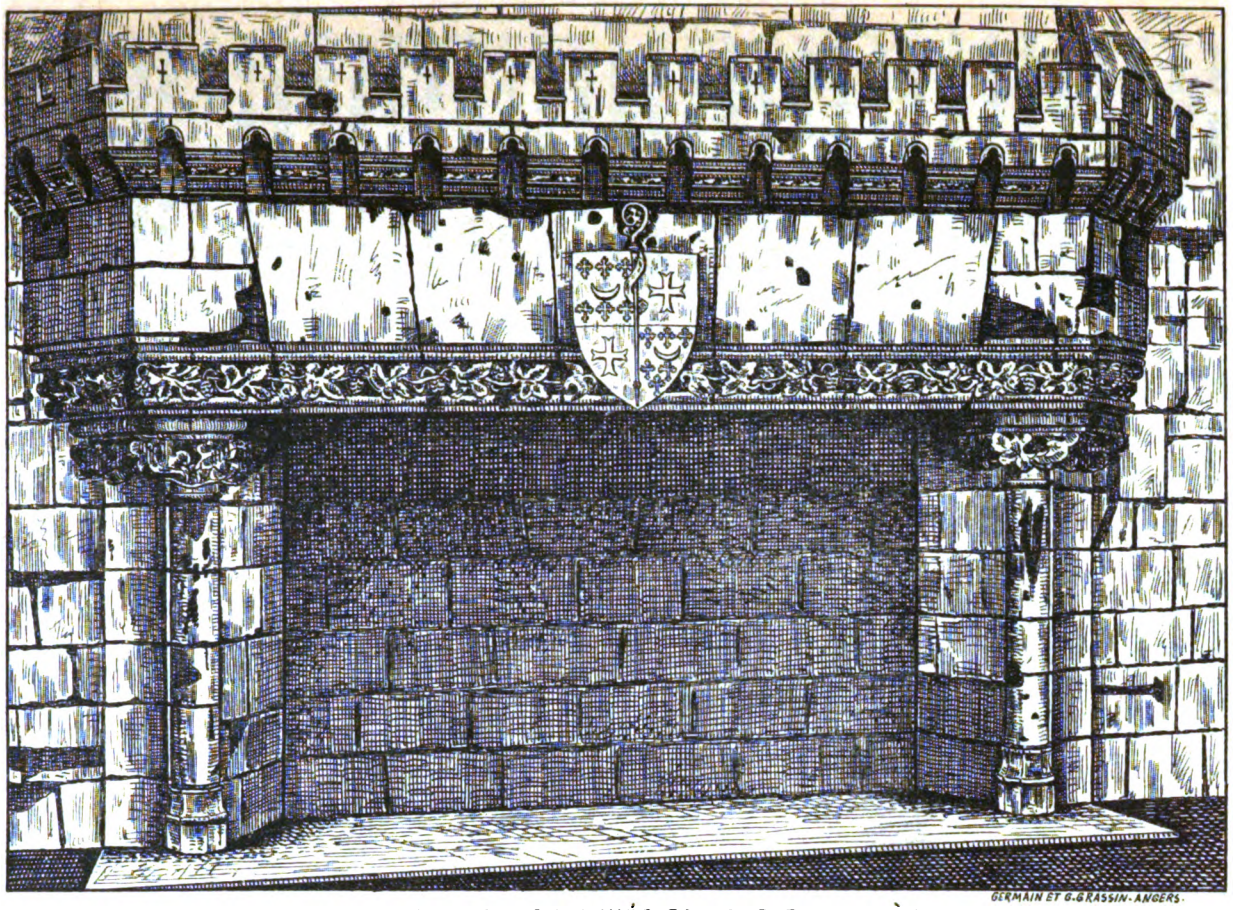

PL. XXIV _ GRANDE CHEMINÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

becquettent des oiseaux. Sa longueur est de 4 mètres d'une colonne à l'autre, sa profondeur de 0m93, sa hauteur de 3m40 depuis le sol jusqu'au sommet des créneaux. Le dessin ci-joint, exécuté sur une photographie, nous dispense d'une plus ample description. En le comparant avec un autre dessin dû au crayon de M. Lèbe-Gigun et lithographié dans le 5e volume des *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts*, on constate, avec plaisir, que cette cheminée monumentale n'a eu besoin, en 1872-1873[1], que d'une restauration très légère. Dans la partie centrale et supérieure du manteau, sur la ligne des créneaux, l'appareil avait un peu fléchi : on l'a rétabli ou refait. Les sculptures étaient à peu près intactes. Seul, l'écusson de l'Évêque avait sérieusement souffert, au point que les pièces du 4e quartier faisaient défaut. Le blason actuel est moderne. Notons que, dans l'ancien, si l'on en juge par l'esquisse de M. Lèbe-Gigun, la crosse posée en pal ne formait point saillie hors du champ de l'écu.

La salle de Hardouin de Bueil ne garda pas toujours l'aspect qu'il lui avait donné, ni l'ampleur qu'elle a maintenant reconquise. Les Évêques du XVIIIe siècle[2], pour loger leur nombreux personnel, la divisèrent en plusieurs pièces. Dans l'état de « la maison ci-devant épiscopale », dressé le 21 brumaire an III, il est dit : « Au-dessus de la grande salle est une grande pièce nommée *le Capitole*, terminée par la charpente. Au bout d'icelle, du côté de la Cathédrale, est une cuisine et décharge, un petit cabinet et une chambre de domestique ; à l'autre bout dudit *Capitole* sont deux chambres, dont une à cheminée, et deux

[1] Le ministère avait accordé, le 4 septembre 1872, 16.496 fr. 59 pour la construction des cheminées artistiques du palais et la réfection des peintures décoratives des salons.

[2] Il semble bien que, jusqu'à Mgr Lepeletier, cette salle était restée intacte, car la légende de la Planche V constate que, « au-dessus de ladite salle (c'est-à-dire la salle synodale), est une grande galerie prise dans la charpente ».

Digitized by Google

cabinets. » Il en était de même en 1865, et M. Godard-Faultrier, parlant de la salle de Hardouin de Bueil, écrivait alors : « Elle est aujourd'hui divisée en plusieurs chambres par des parpaings de refend, et c'est dans l'une de ces chambres que se voit la belle cheminée. » Pauvres réduits qui, de 1803 à 1806, servirent de berceau au Séminaire renaissant [1] ! Si mal qu'ils fussent logés dans ces combles, les clercs de l'Église d'Angers, comme leurs aînés après l'invasion des barbares, savouraient la joie d'habiter en paix dans la maison de leur Père, redevenue l'*école épiscopale*.

Vers le milieu de ce siècle (1854-1857), les servitudes manquant dans le palais, on avait dû transformer en magasin à fourrage la salle de la bibliothèque. Mgr Angebault, pour activer le zèle des restaurateurs, ne manquait pas de faire ressortir que ce grenier plein de foin constituait pour la cathédrale et l'évêché une menace permanente d'incendie [2]. C'est pendant l'épiscopat de Mgr Freppel (1872-1876), que, sous la direction de MM. Joly-Leterme et Dussouchay, la salle, rendue à son unité première, fut parquetée, lambrissée et voûtée comme on la voit aujourd'hui. Est-ce-à-dire que tout y soit parfait? N'eût-il pas mieux valu laisser paraître l'ancienne charpente ogivale? ou, si l'on tenait à la dissimuler, qu'avait-on besoin de recourir au plâtre? Un lambrissage de bois eût été plus artistique, plus durable, plus facile à décorer. La seule excuse, c'est que d'autres travaux avaient absorbé les crédits et qu'il fallait agir avec une extrême économie. Il y aurait aussi de grosses critiques à faire sur l'installation matérielle de la bibliothèque : l'art y fait moins défaut que l'utilité pratique. Derrière ce bel alignement de rayons qui flatte assez la vue, il y a toute une série

[1] Cf. 1re partie, chap. VII.

[2] Lettres du 4 septembre 1854 et du 21 octobre 1857.

Digitized by Google

de petits refuges très vilains et très noirs, où des milliers de volumes semblent condamnés à la relégation perpétuelle.

2° Les livres de la Bibliothèque

On est tenté tout d'abord de se demander s'il existait au palais épiscopal, avant 1789, une collection de livres, indépendante de la bibliothèque personnelle de l'Évêque. A cette question, M. le chanoine Gain, l'auteur des catalogues, répond sans hésiter : « Il n'a jamais existé à l'évêché de bibliothèque ecclésiastique que l'on pût consulter. Chaque Évêque avait la sienne propre qui appartenait à sa mort à ses héritiers et non pas à ses successeurs. » Tel est aussi notre avis : il n'y avait rien à l'évêché qui ressemblât à une salle *publique* de lecture. Il paraîtrait pourtant que Mgr Lepeletier avait eu l'idée de créer quelque chose d'analogue[1]. Du moins, nous savons qu'en prenant possession de son palais, il trouva une bibliothèque installée au-dessus de la chapelle, dans le local occupé maintenant par la seconde chambre des archives[2]. Étaient-ce des livres abandonnés à la mense par la succession de Henry Arnault, ou un fonds commencé de vieille date et grossi peu à peu par les précédents Évêques? Mgr Lepeletier a-t-il gardé cette collection ou l'a-t-il offerte à son séminaire? Autant de points sur lesquels nous n'avons aucun renseignement. Quoi qu'il en soit, à l'époque de la Révolution, il n'y avait dans le palais épiscopal d'autre bibliothèque

[1] Cf. *Dictionnaire* de M. Cél. Port, art. *Lepeletier*. — A vrai dire, cette création n'était pas très nécessaire. Il existait à Angers, soit à l'Université, soit dans les divers Chapitres ou communautés religieuses, de riches bibliothèques où les prêtres trouvaient toutes les facilités de l'étude. Le Chapitre de Saint-Maurice possédait, au xve siècle, une *librairie* placée au-dessus des cloîtres (demeure actuelle du sacristain). Deux siècles plus tard, elle fut transportée au-dessus de la salle de Théologie (ancien réfectoire) ; quelques volumes de la bibliothèque de l'évêché proviennent de cette collection.

[2] Cf. Légende de la planche V.

Digitized by Google

que celle de Mgr de Lorry. M. Gain l'affirme dès 1806, et son témoignage ne saurait être mis en doute.

C'est à lui pareillement que nous aurons recours pour apprendre comment s'est formée la bibliothèque actuelle. On se souvient que, du 31 mai 1798 au 6 mars 1804, la bibliothèque publique de la ville occupait la salle synodale et plusieurs autres appartements du palais. Le 23 décembre 1802, le préfet, voulant laisser à Mgr Montault un peu de liberté et d'espace, prit un arrêté dont nous avons donné la teneur. Contentons-nous de reproduire les art. 5 et 6 : « Les deux salles joignant les pièces occupées par M. l'Évêque seront, dans le plus bref délai possible, débarrassées des livres qui les remplissent, pour être réunies à son logement : les livres seront portés et classés dans l'étage supérieur. *Dans une de ces pièces, où sont déjà des rayons, seront placés des livres d'église composant une bibliothèque à la charge et à la disposition de M. l'Évêque.* » A cette première collection, triée par Dom Locatelli, vint s'ajouter un second fonds beaucoup plus considérable. Le 6 mars 1804, au moment où l'on commençait à transporter la bibliothèque publique du palais épiscopal au logis Barault, « Mgr l'Évêque, écrit M. le chanoine Gain, obtint l'agrément du gouvernement et la faculté de choisir, parmi un nombre immense de livres épars çà et là et abandonnés à la poussière comme inutiles dans tous les appartements de l'évêché, les ouvrages qui pourraient entrer dans la formation d'une bibliothèque ecclésiastique. Il eût été bien à désirer qu'on eût accordé deux ou trois mois pour rapprocher tous les ouvrages et les compléter ; mais à peine commençait-on cette opération, qu'elle fut troublée *dès le quatrième jour* par l'enlèvement de la grande majorité des livres vendus à bas prix comme rebut, quoique le choix et le rapprochement des ouvrages qu'on eût voulu conserver et compléter ne fussent pas faits. C'est une vraie perte pour cette biblio-

Digitized by Google

thèque, que la précipitation a privée de beaucoup d'ouvrages qui y auraient été conservés et en feraient l'ornement. Ajoutons encore que nous n'aurions pas eu autant d'ouvrages incomplets. Nous avons fait un premier catalogue dont le double est déposé aux archives de la préfecture[1]. »

Pas plus que les vandales qui, dix ans auparavant, avaient dévalisé les bibliothèques des églises et des monastères, la nouvelle administration, assurément mieux disposée, mais non moins ignorante, n'appréciait la valeur de ces trésors. Combien de livres précieux, vendus au poids du papier, sont allés périr chez les revendeurs ou les marchands de tabac! Si pauvre qu'il fût, dans un moment où toutes les œuvres à la fois lui demandaient du secours, Mgr Montault eut à cœur de contribuer le plus possible au développement de la bibliothèque; et sur les 6.000 ou 7.000 volumes[2] qu'elle comprenait au commencement du siècle, « près d'un quart » était dû à « la munificence de Sa Grandeur ». Le 25 novembre 1818, la ville et l'État accordèrent pour la bibliothèque de l'évêché 1.341 volumes, dont quittance fut donnée à M. Grille le 5 décembre suivant. Enfin, vers la même époque, une vingtaine de bienfaiteurs, la plupart membres du chapitre ou du clergé d'Anjou, ajoutèrent de nombreux ouvrages à ceux qu'elle avait précédemment acquis[3]. Cette bibliothèque était assez bien composée dans les parties théologiques, exégétiques et patrologiques, dans les matières de jurisprudence et d'histoire; mais beaucoup moins riche en travaux scientifiques, littéraires ou artistiques. Elle occupait alors deux

[1] Ce dépôt fut effectué le 22 avril 1806.

[2] Évaluation du bibliothécaire, le chanoine Gain.

[3] Nous avons relevé sur les catalogues les noms de MM. les chanoines Vaillant, Denais, Gain, Davoyne, Duboys, de Mantelon; de MM. Prieur, vic. gén.; Frémont, supér. du sémin.; Rogeron, Paulmier, Cesbron, Perdreau, Dom Blisson, bénédictin; Lesné, curé de Beaucouzé; Lancelot, curé de Sorges; des curés de Marcé et de Bouchemaine; de Mlle Blouin, etc.

Digitized by Google

appartements que M. Gain ne désigne pas, peut-être l'ancienne salle du clergé où le plan de 1830 (Planche X) signale encore un *dépôt de livres*. Malheureusement, dans ce local « trop petit et très humide, les livres se détérioraient et il n'y avait pas d'air et de jour ». En 1818, après le nouvel envoi fait par la ville, on s'occupa de transporter toute la bibliothèque dans deux autres pièces plus vastes et mieux conditionnées. Elles étaient situées le long de la rue de l'Évêché, au-dessus du cabinet de l'Évêque (Planche XI), dans le bâtiment construit par Mgr Lepeletier.

L'excellent chanoine Gain fut le véritable organisateur de la bibliothèque. Il l'aimait d'amour tendre. Entendez cette naïve et touchante déclaration par laquelle il termine, le 1er mai 1821, son catalogue commencé en 1806 : « Nous formons, dit-il, des vœux sincères pour l'accroissement et surtout l'utilité de cette bibliothèque, *notre fille chérie*. C'est par amour pour elle, pour en faire connaître les richesses et lui procurer plus de visites et de lecteurs, que nous avons fait un catalogue si étendu et si volumineux... Notre successeur nous surpassera en talens, mais nous lui disputerons toujours en amour pour notre bibliothèque. » Pour l'ordre et la classification des ouvrages, il avait suivi le plan des Pères Bénédictins d'Orléans, qui n'est autre que celui de Dom Calmet. La plupart des livres offerts, depuis 1821, soit par l'État, soit par des particuliers, ne figurent point au catalogue, notamment ceux de M. l'abbé Moschet, de M. l'abbé Pletteau, ancien curé de Marcé.

En 1861, quand on démolit les constructions de Mgr Lepeletier pour commencer l'aile neuve, les vieux rayons de la bibliothèque furent transportés dans le lieu qu'elle occupe actuellement. Cette installation provisoire dans un galetas non restauré n'avait rien de brillant, mais du moins les livres avaient conservé leur place méthodique. L'ordre fut malheureusement troublé, sous l'épiscopat de Mgr Freppel, par la pose des boiseries modernes : la faute en est surtout

Digitized by Google

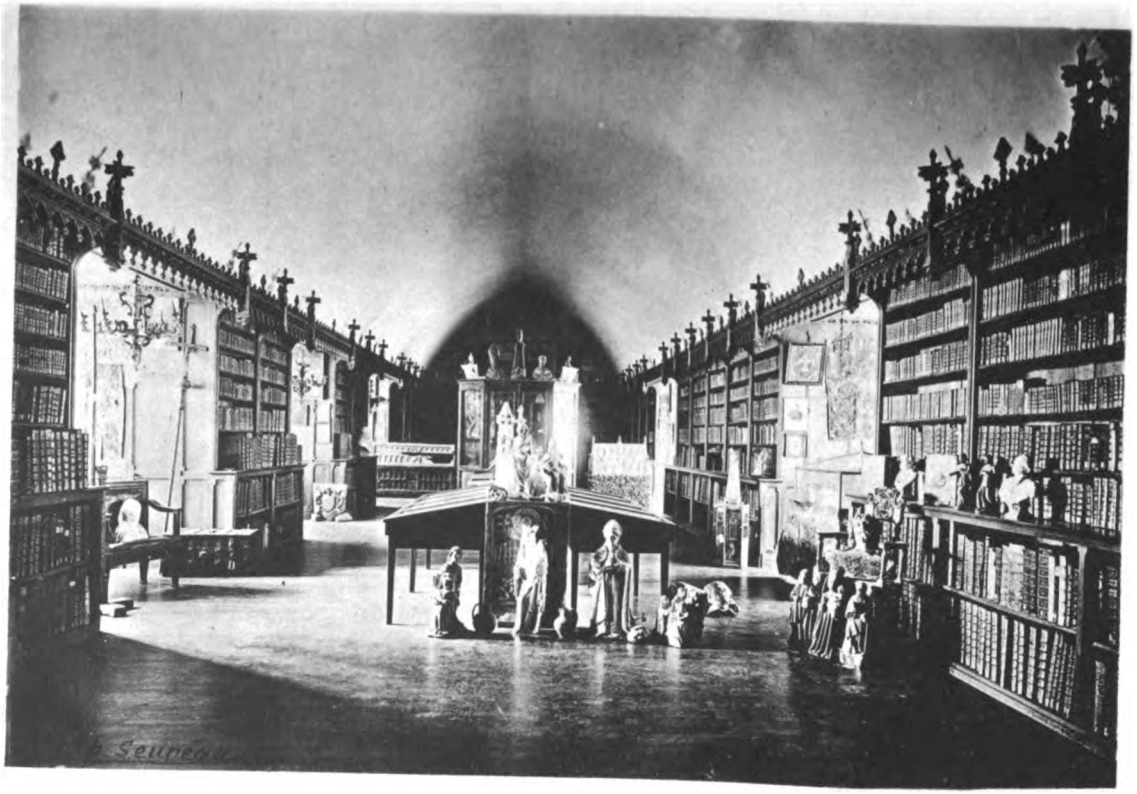

PL. XXIII. — SALLE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE DIOCÉSAIN.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

aux architectes qui, uniquement soucieux de l'effet du premier plan, ont installé dans une obscurité profonde, entre les chevrons de la charpente, des casiers fixes, où les volumes s'entassent, comme ils peuvent, plutôt par rang de taille que suivant l'ordre des matières. Plusieurs des ouvrages de cette bibliothèque sont parés de riches reliures au petit fer; signalons aussi quelques *ex libris* intéressants.

Il y a deux ans, la plupart des livres non inscrits au catalogue, qui avaient pris dans les rayons la place de leurs aînés, ont été rangés, aux frais de Mgr Mathieu, dans une nouvelle bibliothèque contiguë à l'ancienne.

En 1890, a été créée, au bout des archives dont elle forme comme le complément, une troisième bibliothèque dite *bibliothèque angevine*. Elle ne renferme que des manuscrits, des volumes, des brochures ayant trait à l'Anjou ou rédigés par des Angevins. Plusieurs des ouvrages qu'elle possède, entre autres le manuscrit de Lehoreau, étaient auparavant dispersés dans la grande bibliothèque ; quelques-uns dormaient au fond des placards du Musée diocésain. Tous les autres, et c'est l'immense majorité, ont été offerts, en 1889 et 1890, par des prêtres et des laïques de la ville. Chez beaucoup de particuliers, les brochures sont traitées avec une souveraine indifférence. Elles occupent la curiosité d'un moment et s'en vont de suite au fond du panier ; ou, si elles montent dans les rayons, c'est pour se perdre au milieu des gros livres. Et pourtant combien d'entre elles seraient intéressantes pour nos arrière-neveux! Avis aux millionnaires qui, sans préjudice d'une meilleure offrande, voudraient faire à la bibliothèque angevine l'aumône de cette menue monnaie! La bibliothèque reçoit, avec non moins de reconnaissance, les gravures angevines, les dessins ou photographies de monuments angevins ; sa collection en ce genre présente déjà quelque intérêt.

Digitized by Google

CHAPITRE NEUVIÈME[1]

LE MUSÉE DIOCÉSAIN

Fondé en 1857 par Mgr Angebault

Sans être archéologue, Mgr Angebault favorisait volontiers l'étude du passé et de l'histoire locale; son esprit, large et éclairé, l'inclinait tout naturellement vers les questions où l'art, la science et la religion marchaient de front. Aussi le vit-on racheter les tapisseries de la Cathédrale, prendre l'initiative de la restauration de la salle synodale et de la crypte de l'évêché et fonder le Musée diocésain, avec la même ardeur qu'il savait mettre à l'œuvre du denier de saint Pierre et à tant d'autres.

Mgr Barbier de Montault, dont l'érudition est universellement connue, eut le premier l'idée d'un Musée diocésain; il était alors tout jeune. La chronique journalière, qu'il écrivit de 1857 à 1861, permet de suivre les développements successifs du Musée jusqu'au moment de son départ d'Angers pour Poitiers.

Avant d'analyser cette chronique, il est de toute justice de rendre hommage au zèle et à l'activité de Mgr Barbier. Par ses recherches, il a bien mérité de l'histoire religieuse du diocèse; il a sauvé de la ruine de précieux documents écrits, des statues, des reliquaires et mille autres objets qui, sans lui, auraient péri misérablement ou seraient devenus la proie des marchands de curiosités.

Laissons le chroniqueur, lui-même, raconter les origines du Musée :

[1] Ce chapitre est dû tout entier à la plume de M. de Farcy, directeur du Musée diocésain. (Note de l'éditeur.)

Digitized by Google

« La première idée du *Musée diocésain* me vint dans « une excursion archéologique, faite vers la fin d'oc- « tobre 1857 dans le Saumurois, avec M. l'abbé Choyer. « Je commençai dès lors à collectionner, quoique sans « autorisation, et le premier objet [1] me fut offert par « M. le curé de Longué.

« A mon retour, je fis à Monseigneur un rapport de ce « que j'avais vu de curieux dans ma tournée et des bonnes « dispositions du clergé pour l'œuvre projetée.

« Monseigneur soumet ma lettre à son Conseil ; celui-ci « en adopte pleinement les conclusions. Le Musée est à partir « de ce moment constitué.

« En novembre, je commence la rédaction d'un cata- « logue-journal...

« Monseigneur, par une lettre du 7, me charge de « l'inventaire ecclésiologique du diocèse.

« Le Musée fut installé provisoirement dans la chambre « réservée au directeur de la Psalette, rue Saint-Aignan, 15 ; « Monseigneur vient le visiter pour la première fois, « avec ses vicaires généraux, le 3 janvier 1858, et s'y inté- « resse de plus en plus : nouvelle appropriation du Musée « et seconde visite de Monseigneur le 17 avril. Le 16 juil- « let, Monseigneur annonce officiellement au clergé, à la « fin de la retraite ecclésiastique, la création du Musée « diocésain. »

Les dons affluaient, il fallait trouver un nouvel emplacement : le 21 juillet, Mgr Barbier s'entend avec M. Duvêtre pour demander qu'on veuille bien construire, aux frais de l'Évêque et de la fabrique, une salle qui devait occuper l'étage supérieur de la Psalette et serait réservée au Musée. La fabrique s'y prêtant de mauvaise grâce, on eut l'idée de bâtir une salle du côté du nord de la Cathédrale, dans l'ancien parterre de l'évêché. M. Labrouste, inspecteur, et M. Joly, architecte, examinent l'emplacement ;

[1] Un parement d'autel en cuir gaufré et doré, du XVIIe siècle.

Digitized by Google

M. Joly promet de faire un plan le 8 septembre ; malheureusement, au mois de novembre suivant, ce plan est rejeté.

Après plusieurs hésitations de Monseigneur, le Musée est enfin installé, le 18 janvier 1860, dans les combles de la Psallette.

Le 16 décembre, Monseigneur adresse une circulaire à son clergé, au sujet du Musée diocésain. L'œuvre de Mgr Barbier prospère et se développe ; il y est encouragé par de nombreuses visites et de chaleureuses approbations. Les ressources lui faisaient malheureusement défaut ; à cette époque, il eût pu se procurer chez les revendeurs, avec quelques centaines de francs, d'anciennes tapisseries et de curieux objets, qu'il faudrait payer aujourd'hui dix ou vingt fois plus.

Après le départ de Mgr Barbier pour Poitiers, le Musée fut abandonné plusieurs années.

Mgr Angebault m'en chargea en 1867 ; la collection resta encore un an environ dans les combles de la Psallette ; ensuite elle fut transportée à l'évêché, dans les appartements occupés autrefois par M. Bompois, vicaire général, et y demeura jusqu'à leur démolition. Mgr Angebault, pendant les trois dernières années de sa vie, ne cessa de donner les preuves les plus formelles de son intérêt pour le Musée ; il y consacra 500 francs en 1867, 400 en 1868 et autant en 1869. Grâce à sa générosité et aux dons de diverses personnes, le Musée s'accrut notablement ; mais de nouvelles épreuves l'attendaient.

Après la mort de Mgr Angebault, un déménagement précipité et ordonné en mon absence par l'architecte, presse de démolir, fut effectué sans l'ordre voulu : je trouvai le Musée entassé dans deux mansardes de l'évêché, d'où je pus, quelques mois après, le retirer pour l'installer près des archives. C'est là qu'il se trouvait passablement aménagé, quand j'en fis les honneurs à Mgr Freppel.

Digitized by Google

Malheureusement les ambulances, les cercles catholiques, la fondation de l'Université et vingt autres œuvres réclamaient toutes les ressources dont pouvait disposer Mgr Freppel; aussi le Musée diocésain resta stationnaire : quelques dons assez importants lui furent faits cependant de temps à autre.

Enfin, en 1890, pour augmenter l'espace réservé aux archives, il devint nécessaire de déplacer le Musée; alors il fut pour ainsi dire dédoublé. Les manuscrits et les vieux papiers furent annexés à la *bibliothèque angevine* nouvellement créée; les objets d'art religieux prirent place dans des vitrines, au milieu de la grande bibliothèque de l'évêché.

Espérons que, grâce au bienveillant appui et aux encouragements de Mgr l'Évêque, grâce aussi à des dons particuliers, le Musée diocésain reprendra une nouvelle vie et répondra de plus en plus aux intentions de son éminent fondateur.

La description de tous les objets du Musée nous entraînerait trop loin : parlons seulement de quelques-uns.

Le visiteur trouvera tout d'abord dans l'escalier de Rohan la partie antérieure du tombeau de l'évêque Jean de Rély, mort en 1498. De la table de marbre, sur laquelle gisait la statue en bronze, pillée en 1562 par les Huguenots, un seul fragment subsiste encore : il porte précisément la partie de l'inscription qui donne le nom du prélat. Le dessin de Gaignières, reproduit au-dessus, nous montre l'ensemble de ce beau monument dont l'arcade subsiste encore à la cathédrale.

Un peu plus haut, c'est la croix à double traverse de la tour centrale de Saint-Maurice, renversée par l'orage de 1831. Faut-il y voir, suivant le dire de quelques auteurs du XVIIIe siècle, un symbole de l'exemption du Chapitre, souvent en contestation avec son Évêque? Ce n'est guère admissible : elle nous paraît plutôt un souvenir de la *Croix*

Digitized by Google

d'Anjou, dont l'origine remonterait à la vraie croix de la Boissière (à double traverse) qui séjourna plus de 80 ans dans la chapelle du château d'Angers[1]. Louis Ier, duc d'Anjou, avait établi dans cet oratoire un pèlerinage et une confrérie en l'honneur de cette insigne relique, aujourd'hui conservée à l'hôpital de Baugé. Quel dommage pour l'histoire locale que les statuts de cette confrérie ne nous soient pas parvenus !

En continuant l'ascension, voici quelques chapiteaux du XIIe siècle provenant de l'évêché, plusieurs pierres sculptées du tombeau de l'évêque Jean Olivier, deux panneaux de stalles de la Grande-Chartreuse, une inscription sur marbre concernant le chantre Pierre de Breslay, l'ancienne cloche de la porterie sur laquelle se lisent ces mots : « *Spes mea Deus, 1573* », deux moules pour couler de grands cierges de confrérie, une jolie porte en bois sur laquelle sont semées des fleurs de lis et les macles des Rohan semblables à celles des nervures de l'escalier avant leur restauration.

Au sommet, il faut examiner une curieuse statue de sainte Anne en bois; une autre du XVe siècle, en pierre, de saint Michel terrassant le dragon (seul souvenir qui reste de l'église de Saint-Michel-la-Palud, située jadis presque à l'angle de la rue Saint-Aubin et de la rue des Lices). Tout auprès, voici deux statues en pierre, du XVIIe siècle, provenant des anciens bâtiments de l'évêché. Signalons enfin le grand portrait de Mgr de Grasse peint par Christophe de Brie[2] et quelques montants et traverses en bois sculpté, extraits en 1870 du buffet d'orgue actuel : ils faisaient partie de l'ancien, donné par Anne de Bretagne, et dont Lehoreau nous a conservé le dessin.

[1] On voyait également une croix à double traverse sur le clocher du couvent de la Beaumette, fondé par le roi René.

[2] Ce portrait, dit M. Joseph Denais, « a été acheté en 1841, à la vente du cabinet Grille ». *Les portraits conservés dans les collections publiques d'Angers* (*les musées et l'évêché*), brochure par M. Jos. Denais, 1896.

Digitized by Google

Entrons dans le Musée, sans plus nous attarder ici.

Sous le manteau de la magnifique cheminée, construite par Hardouin de Bueil, on a placé les débris d'une autre cheminée aux armes de l'évêque Jean de Beauveau, découverts en 1892 dans une cour voisine, et la grosse boule en cuivre, dont la fonction était de marquer les phases de la lune au-dessus du cadran de la grande horloge de Saint-Maurice. Chaque artiste s'ingéniait alors à compliquer les horloges de quelque mécanisme, dont le souvenir pût frapper les étrangers[1]; il en était de même pour les buffets d'orgues.

Le centre de la salle, entre les rayons de la bibliothèque, est garni de grandes vitrines adossées, surmontées de nombreuses statues des xve et xvie siècles, d'un tabernacle hexagonal, provenant de la chapelle de Monriou, et d'une tête d'évêque ou d'abbé mitré en marbre blanc.

A gauche, voici de riches panneaux, des fragments de rétables en marbre ou en albâtre, des miséricordes de stalles et des clefs de voûte sculptées; à droite, une tablette en bois, gravée d'entrelacs mérovingiens, découverte dans un loculus de l'église de Notre-Dame de Chalonnes; quelques anciens parchemins, un autographe de Bossuet, une croix de bois remplie de soi-disant reliques jansénistes, un gant porté par Mgr Affre sur la barricade, un morceau de la robe de Mlle de Melun et la tabatière donnée par Napoléon Ier à l'abbé Bernier : cette tabatière est ornée d'une miniature du pape Pie VII peinte par Isabey. Au-delà, se trouve une collection importante d'anciens fers à hosties du xiiie au xviiie siècle : la dimension, la décoration, les inscriptions, le symbolisme, tout est à étudier dans ces curieux ustensiles.

[1] Souvent des automates en fer, placés à l'extérieur, frappaient les heures et les quarts : à Rennes, un saint Michel en plomb perçait le diable d'autant de coups d'épée que le marteau des heures tombait de fois sur la cloche. A Saint-Maurice d'Angers, on voyait autrefois, au-dessus du cadran, un calendrier en parchemin peint et un ange « *qui soufflait et cornait* ».

Digitized by Google

Une nouvelle série de vitrines ménage aux amateurs d'art religieux d'agréables surprises dans cette longue suite de croix processionnelles, de calices et de reliquaires, d'encensoirs, de bénitiers et de vases d'autel. Ici, des broderies sur filet, des guipures et des dentelles ; là, des fragments d'anciens ornements d'église. Parmi ces derniers, il faut remarquer deux précieuses étoffes, l'une du XIIe siècle, tissée d'or et de soie couleur pourpre, ornée de griffons affrontés dans des cercles[1] ; l'autre, à rayures, du XIVe siècle. Bien curieux ces restes d'une chasuble brodée de fleurs de lis, de chimères et de léopards, trouvée en 1848 dans le tombeau de l'évêque Raoul de Beaumont, mort en 1197. A défaut de riches « baudequins » tissés d'animaux enfermés dans des cercles, on brodait à l'aiguille sur une étoffe unie des ornements identiques. En même temps que ces intéressants lambeaux, on découvrit une lampe de verre et une lourde crosse en bronze, coulée pour être déposée dans le cercueil [2] : on les trouvera dans une des vitrines, auprès de quelques pièces détachées du tombeau d'Ulger.

Tout à l'extrémité de la salle se remarque le moulage de la châsse en bois de l'église de Cunault : ce beau travail du XIIIe siècle est d'une insigne rareté ; il portait encore des traces nombreuses de sa décoration primitive. L'or et les vives couleurs, cernées de filets noirs, rappelaient l'ornementation des bibles enluminées et des peintures murales du temps.

Explorons maintenant chacune des vastes embrasures des fenêtres : ce sont comme autant de petites salles distinctes, de cinq à six mètres carrés.

La plus éloignée de la porte, à gauche, nous retiendra longtemps. Un lustre en fer du XVIIe siècle pend à l'entrée.

[1] Elle a été reproduite pour des ornements destinés à la Cathédrale.

[2] Le Musée Saint-Jean conserve une crosse et un calice en plomb, trouvés dans le tombeau d'un des abbés de Saint-Serge.

Digitized by Google

Les boiseries latérales sont tapissées de dessins figurant, d'après Gaignières, les belles tombes en bronze des évêques Guillaume de Beaumont, Nicolas Gelant et celle du célèbre Ulger. A terre, voici un pesant coffre-fort en fer, destiné jadis à recevoir les titres de l'évêché. En face, la châsse en bois, autrefois recouverte d'ornements et de statuettes en cuivre repoussé, qui enveloppait le cercueil d'Ulger, décédé en 1149, le premier Évêque qui ait été enterré dans la Cathédrale actuelle. L'aspect général n'est pas flatteur; presque rien n'a échappé à la rapacité du Chapitre [1], qui dépouilla le plus possible le bâtis de bois en 1783, puis fit construire un mur au devant, pour le dérober à la vue et permettre au célèbre badigeonneur, Borani, de tirer ses joints de pierre plus à son aise. Il nous fut permis d'abattre ce mur en 1870; et nous eûmes la joie de retrouver, sur le cercueil intact de l'Évêque, l'enveloppe de bois, qu'heureusement pour l'archéologie on y avait laissée. Le peu qui reste de l'ornementation, complété par les dessins de Gaignières, suffit à en donner une idée des plus avantageuses; essayons de décrire ce riche monument.

Le parement vertical comprenait au centre une grande plaque en cuivre émaillé : c'était le portrait d'Ulger « *en plate-peinture* »; à droite et à gauche, sur deux rangs, vingt-quatre arcades remplies de figures en cuivre repoussé représentant les chanoines, ses contemporains, rangés suivant l'ordre de leurs dignités respectives.

Sur la partie inclinée, on voyait au centre le Christ en Majesté entre les symboles des évangélistes et vingt-quatre arcades, occupées par les douze apôtres et les prophètes. Parallèle évident entre le Sauveur et l'Évêque, entre les saints et les chanoines.

Quelques arcatures du parement vertical ont en partie

[1] En 1699, il avait déjà vendu au poids les magnifiques tombes de bronze de Guillaume de Beaumont et de Nicolas Gelant, la grille de la chapelle du Mas, etc...

Digitized by Google

résisté au vandalisme et conservé leur décoration primitive : ce sont les noms des chanoines, inscrits en lettres d'or sur un fond de *vernis brun*, procédé employé également pour les fûts des pilastres et les bandeaux des extrémités de la châsse : nous y reviendrons tout à l'heure. Signalons une *croix* devant certains noms dessinés sur les arcatures. Est-ce un simple ornement, un remplissage quelconque? Assurément non : c'est la *croix obituaire*. Tous ceux dont elle précède le nom étaient morts au moment de l'érection du monument. A M. Charles de Linas, l'éminent archéologue d'Arras, appartient l'honneur d'avoir fait le premier cette intéressante constatation et d'avoir découvert la date très approximative de la châsse (1153-1160). Rien de surprenant que le successeur d'Ulger, Normand de Doué, qui construisit les voûtes de l'église, de 1150 à 1153, ait laissé nu le cercueil de pierre qu'on voit encore dans le mur de la nef : comment pouvait-on, avant l'achèvement d'un travail aussi considérable et l'enlèvement des échafaudages, penser à le couvrir d'une châsse aussi précieuse! M. de Linas, partageant notre avis quant à ce fameux *vernis brun*, pour ainsi dire particulier aux orfèvres des XIIe et XIIIe siècles des bords du Rhin et de la Meuse, croit que l'artiste angevin, chargé de l'exécution du monument, apprit ce secret de fabrication de quelque confrère étranger. Il n'hésite pas à reconnaître dans le style des ornements et la forme des lettres une origine angevine : quant à la plaque émaillée de l'Évêque, elle fut sûrement faite à Limoges.

Impossible de quitter ce curieux monument sans mentionner l'ouverture du cercueil lui-même, opérée le 17 juin 1896. On y découvrit un calice et sa patène en plomb, une volute de crosse en ivoire sculpté, un anneau d'or, une empreinte de sceau et de superbes étoffes très bien conservées. Ces divers objets, religieusement remis en place, feront assurément plus tard l'objet d'une étude

Digitized by Google

approfondie sur cette sépulture épiscopale, servant de complément aux précieux renseignements révélés par les tombes de Raoul de Beaumont et de Michel de Villoiseau, cette dernière découverte le 17 octobre 1892[1].

La seconde embrasure de fenêtre est tendue de fragments d'une belle tapisserie, donnée par Jean de Beauveau aux Jacobins d'Angers : cette tenture se trouvait au-dessus des stalles et représentait les différents saints de l'ordre des Dominicains, espacés les uns des autres sur un fond décoré de vignes et des armes du donateur. En face, quelques chasubles en étoffe tissée du XVIIe siècle. La vitrine, remplie d'heures et de missels, étincelants d'or et de brillantes couleurs, charmera surtout les bibliophiles. Ils donneront assurément la palme à ce beau livre de prières de la fin du XIIIe siècle, dont les marges remplies de facéties joyeuses, de singes, d'oiseaux et de papillons, d'animaux fantastiques, « de grimasses » sans nombre, fourniraient tant de renseignements sur les divertissements, le savoir des accrobates de profession, le costume et les ustensiles du temps. Quelle imagination ! Les « histoires » des grandes lettres ornées sont tracées de main de maître avec une finesse extrême. Que dire des fonds d'or, ciselés par endroit, et de la vivacité des couleurs ? On resterait des heures entières à contempler cette merveille.

Citons ensuite un livre de prières des premières années du XVe siècle. Les miniatures ne laissent rien à désirer : les bordures de quelques feuillets sont particulièrement intéressantes par les paniers et vases à fleurs de toute forme (en osier, faïence ou verre de trois couleurs) qu'ils reproduisent. Nous connaissons plusieurs livres de prières de la bibliothèque de Chartres, qui présentent pareille décoration : on les dirait sortis du même atelier. Trois

[1] Elle renfermait un calice et une patène en cuivre doré d'une forme élégante, une très belle crosse en bronze doré et un anneau d'or. On peut voir ces divers objets au Musée Saint-Jean.

Digitized by Google

autres manuscrits du xve, brillamment enluminés, mériteraient encore un long examen[1].

Au-dessus, voici le missel donné à la cathédrale d'Angers par l'évêque Jean Michel, dont la chaire sculptée se voit encore aujourd'hui dans la salle capitulaire de l'abbaye de Solesmes.

Les premiers temps de l'imprimerie ont aussi fourni leur contingent dans cette vitrine : les plus beaux spécimens de cette époque sont une Légende dorée et un missel à l'usage de Reims, aux armes de l'archevêque Pierre de Laval, abbé de Saint-Aubin. A signaler enfin, à cause de leur intérêt liturgique plutôt qu'au point de vue artistique, plusieurs missels à l'usage d'Angers de 1488, 1523 et de 1533, de belles heures à l'usage d'Angers de 1496, et d'Orléans, de chez Simon Vostre.

Les parois de la troisième embrasure sont tendus d'une belle tapisserie de l'enfant prodigue, spécimen charmant de l'art du xve siècle, et de trois panneaux de l'Apocalypse commandés par l'abbesse Louise de Bourbon pour Fontevrault. Un rapide coup d'œil jeté sur la vitrine achèvera de pénétrer les visiteurs de l'habileté merveilleuse des miniaturistes du moyen âge. Elle renferme des pages d'antiphonaires et de fort belles lettres ornées, coupées dans un livre de chant italien.

Quant aux embrasures des deux fenêtres du côté du jardin, elles sont intéressantes aussi à explorer, mais le détail des empreintes, des sceaux, des moulages et de tout le reste nous entraînerait trop loin.

Arrêtons-nous donc, en formant le vœu de voir le Musée diocésain se développer, et en priant les visiteurs de bien vouloir l'enrichir de leurs dons[2].

L. DE FARCY ET P. PINIER.

(A suivre.)

[1] Plusieurs de ces livres précieux ont été déposés au Musée, sans lui appartenir définitivement.

[2] En jetant un coup d'œil sur la planche XXIII, on reconnaîtra facilement plusieurs des principaux objets du Musée, notamment la châsse d'Ulger (au fond de la salle à gauche), et la châsse de Cunault (sur le même plan à droite).

Digitized by Google

UN HOMME DE CŒUR

PRUDENT-JEAN BRULEY

1759-1847

(suite)

IV

Les élections de 1791. — Départ de Jean Bruley pour l'Assemblée législative. — Les désastres de Saint-Domingue. — Noble désintéressement. — L'affranchissement des Noirs. — La guerre générale. — Réforme de l'enseignement public.

Jean Bruley raconte ainsi les élections de 1791 :

« L'Assemblée Constituante, par un désintéressement mal entendu et qui a été funeste à la France, avait décidé qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de la première législature. Des intrigues multiples entravaient sa marche, la Constitution venait d'être péniblement terminée et il ne lui restait qu'à convoquer les collèges électoraux pour désigner ses successeurs[1].

« Les électeurs de département avaient à nommer, outre les députés, l'évêque, les grands vicaires, administrateurs, juges, greffiers, etc. Seuls, les procureurs du Roi étaient laissés à la nomination royale.

« Au collège électoral de Tours on me fit l'honneur de m'élire président, rude épreuve pour moi qui étais alors d'une faible complexion et qui manquais de cette force, de

[1] L'élection était à deux degrés. Tous les citoyens *actifs*, c'est-à-dire les Français âgés de 25 ans, domiciliés depuis un an dans le canton, inscrits sur les registres de la Garde Nationale et payant une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail, formaient les *Assemblées primaires*, dont les domestiques étaient exclus. Puis celles-ci choisissaient dans leur sein un centième des citoyens actifs possédant un revenu équivalent à la valeur locale de 150 journées de travail dans les campagnes et de 200 dans les villes, et les nommaient *électeurs*. Ces derniers, à leur tour, élisaient les députés, leurs suppléants et les divers fonctionnaires.

Digitized by Google

ce mordant dans la voix que je jugeais indispensables pour maintenir l'ordre dans une réunion de cinq cents citoyens.

« J'essayai vainement de me soustraire à cette corvée et je ne cédai qu'à la considération qu'un nouveau scrutin aurait fait perdre une journée aux électeurs.

« Il y avait à ces fonctions un genre de difficulté dont je ne fus pas effrayé : c'était l'obligation de répondre d'une façon convenable et toujours improvisée aux députations de tous les corps et des autorités constituées qui, jugeant nécessaire de haranguer le collège électoral, ne manquaient pas de lui parler de ses devoirs. J'avais, heureureusement, été fort exercé à ces sortes d'improvisations dans mes fonctions de maire, de commandant de la Garde Nationale, ainsi que dans les diverses missions que j'avais eu à remplir. Le collège de Tours fut bruyant mais non orageux. Le patriotisme y était désintéressé, au point que, quelques membres des cantons les plus éloignés ayant réclamé une indemnité pour les électeurs, leur motion fut repoussée par des huées générales. Cependant, pour être électeur de département, il suffisait de payer en contribution la valeur d'un marc d'argent. L'on conçoit que le plus grand nombre n'était pas de la classe opulente. On avait huit députés à nommer : la faveur bien inespérée et bien peu désirée de mes concitoyens ne m'abandonnant point, je fus nommé premier député[1]. »

Il est intéressant de suivre Jean Bruley à Paris dans la périlleuse mission qu'il allait remplir et de voir quels sentiments l'animaient.

De Paris, 24 septembre, à minuit.

A sa Femme.

« Après trente heures de route, ma chère bonne amie, nous voilà enfin arrivés. Jamais je n'ai trouvé les chevaux

[1] Les sept autres furent Adam, Belle, Martin, Hardouin, Baignoux, Jahan et Cartier. Les trois suppléants étaient Dupont, Ruelle et Champigny-Aubin.

Digitized by Google

de poste aussi fatigués. Si j'étais homme à croire aux présages, j'aurais pu en redouter de sinistres pour ce soir, car nous avons rencontré depuis Orléans deux enterrements, trois chevaux de poste morts et un petit cochon perdu. Nous n'avons point été effrayés, et nous sommes arrivés à bon port.

« Au peu de gravité de mon début tu t'empresseras sans doute de juger la situation actuelle de mon âme. Au moment de mon départ tu enviais ma philosophie : tu n'osais pas dire ma froideur. Aujourd'hui tu m'envieras peut-être pareillement ma gaîté et mon indifférence : tu me jugeras aussi mal dans l'une et l'autre position.

« Tu es bien éloignée, ma chère amie, de connaître encore le fond de mon caractère. Tu t'imagines que modérer les mouvement extérieurs de son âme, c'est en maîtriser les sensations : cette erreur t'empêchera toujours de bien connaître les hommes. Sache que chaque individu reçut de la nature une portion plus ou moins étendue de sensibilité qu'il n'est point en son pouvoir d'accroître ou d'étouffer. La raison, l'expérience, la philosophie apprennent bien à en modérer les excès, mais leur empire ne va guère plus loin. Je n'ai pu trouver dans leur secours assez de force pour te faire, ainsi qu'à tous nos bons parents et amis, des adieux qui n'auraient servi qu'à augmenter la peine de notre séparation et à tirailler cruellement nos âmes. Calcule toutes les affections, toutes les jouissances, toutes les habitudes et toutes les affaires que j'ai quittées brusquement, et tu jugeras si j'ai dû sentir vivement la douleur d'une telle séparation..... Ne parlons plus de ce moment.

« Me voilà à la tête des plus grands intérêts dont un citoyen puisse être chargé, je suis revêtu d'une grande confiance, tous mes moments appartiennent à la chose publique. C'est dans les grands intérêts, c'est dans les sentiments purs et ardents de l'amour de la patrie et de

Digitized by Google

ses concitoyens qu'il faut trouver le dédommagement et même la récompense des sacrifices que l'on fait pour eux.

« Avant mon départ ma bonne mère m'a fait ses adieux par écrit : la conformité de ses sensations avec les miennes m'a fait répandre des larmes que je suis encore obligé d'essuyer en t'en parlant. Répète mille fois à cette trop tendre mère que l'amitié et la tendresse de ses enfants et petits enfants répandront sur ses jours toutes les consolations qui dépendront d'eux...

« Je ne te parlerai point en particulier de chacun des parents que nous possédons à Tours et que nous avons tant de plaisir à voir : il n'en est aucun auquel je n'aie de grandes obligations. Leur exemple m'a identifié avec la probité et a rendu nécessaire à mon existence le besoin d'une bonne réputation. Il est bien consolant de confondre dans les mêmes personnes sa tendresse, son estime et sa reconnaissance. C'est ce que j'éprouve avec mes parents et ce qui me rend leur société si chère. Assure-les tous de l'éternelle durée des sentiments que je viens d'exprimer, et prie-les de ne point oublier celui que leurs conseils et leurs exemples n'ont pas rendu indigne de la confiance de ses concitoyens et dont l'éloignement est leur ouvrage.

« Je ne te parle point de toi ni de tes enfants, ma très chère amie ; c'est à toi à m'entretenir de tout ce qui touche ces objets si chers à mon cœur. Donne-m'en fréquemment des nouvelles et sois assurée que je ne puis être heureux que de leur bonheur... »

Tandis que Jean Bruley s'efforçait à Paris de préserver la France de l'anarchie et de la ruine, les plus graves événements se produisaient dans nos colonies des Antilles.

Les troubles fomentés par les mulâtres avaient produit l'insurrection des noirs. La race blanche, bien inférieure en nombre, était menacée d'une destruction complète : des incendies, accompagnés de massacres et de pillages, éclataient de toutes parts à Saint-Domingue. Aussi les colons

Digitized by Google

résidant en France n'avaient plus qu'une pensée : voler au secours de leur famille et de leurs propriétés.

Quand ces désolantes nouvelles arrivèrent en France, M. Loiseau, beau-frère de Jean Bruley, venait de s'embarquer pour cette île, ramenant à Mme de Trémais, sa parente, trois des jeunes créoles qu'on avait envoyés en France pour leur éducation. On devine l'anxiété de toute la famille.

Comme membre du Comité colonial à l'Assemblée législative, Jean Bruley apprit des premiers la ruine et le deuil qui menaçaient Mme Faure, grand'mère de sa femme et demeurant chez lui, dont presque toute la fortune était aux Antilles.

Il l'en avertit en ces termes :

« *Paris, le 10 novembre 1791.*

« MADAME ET BONNE MAMAN,

« Ma femme vous aura sans doute appris que l'île de Saint-Domingue, et principalement la partie du Cap, est exposée aux plus grands ravages de la part de noirs. A l'heure qu'il est nos habitations sont peut-être entièrement ravagées, et nos nègres révoltés. C'est une bien grande perte pour nous, mais c'est un malheur bien plus grand encore pour les malheureux colons qui n'avaient d'autres biens que leurs habitations. On s'empresse de porter dans cette colonie toutes sortes de secours : peut-être le mal n'y est-il pas aussi considérable que les lettres le disent, et l'on est assuré d'y rétablir dans peu le bon ordre.

« Quels que soient, Madame, nos malheurs, quand nous perdrions tout ce que nous possédons à Saint-Domingue, vous n'aurez point à souffrir. Nos égards pour vous, notre tendresse et nos soins n'en seront point affaiblis, et il faudrait que nous manquassions du nécessaire pour que nous vous fissions éprouver la privation de vos jouissances ordinaires. Soyez tranquille sur l'avenir, il nous restera toujours assez pour vous rendre la vie agréable et pour bien élever nos enfants. Je ne serai jamais malheureux

Digitized by Google

tant que je pourrai remplir ces deux objets de mon ambition... »

Jean Bruley se montrait en cela le digne fils de sa mère dont sa tante écrivait quelques jours plus tard :

« ..... Je ne connais pas d'autre femme qui puisse lui être comparée. Je vois de bonnes mères ; mais, bon Dieu, quelle différence ! Je ne trouve pas cet oubli total de soi-même, ce sentiment qui anime toutes les actions, cette bonté inépuisable, cette amitié qui prévoit tout et réunit à tant de vertu tant de charme dans l'esprit, une si grande supériorité sur son sexe... On ne peut la connaître sans chercher à l'imiter. S'il est des récompenses pour la vertu (comme on n'en peut douter), en sera-t-il de digne d'elle, mais elle est déjà dans son cœur... »

Cinquante ans plus tard, récapitulant les souvenirs de sa longue existence, Jean Bruley eut à revenir sur l'année 1791 qu'il jugeait avoir été la plus heureuse de sa vie. Voici ce qu'il en disait :

« La fortune sembla se complaire à me combler de tous les genres de prospérité. Nous voyions s'élever sous nos yeux nos trois jolis enfants, tous vifs, gais, brillants de santé, n'ayant d'autres soucis que les tendresses de leurs heureux parents et les jeux de leur âge. Au mois de février j'avais fait l'acquisition de la Bellangerie. Dès ma première jeunesse cette terre m'était devenue chère pour y avoir été accueilli comme un enfant de la maison par Mme Cottin, épouse d'un ancien directeur de la Compagnie des Indes.

« Déjà, par mes soins et par une dépense d'environ cent dix mille livres, j'avais amélioré nos propriétés coloniales dont j'avais élevé le produit annuel à deux cent milliers, au moins, de café. La succession de mon beau-père et mes propres ressources me donnaient la facilité de payer presque comptant ces dépenses, ainsi que l'acquisition, comme annexes de convenance à la Bellangerie, de bois et de prés pour cent vingt mille livres.

Digitized by Google

« A ces sujets multiples de satisfaction je dois ajouter, comme le plus flatteur, que je jouissais d'un crédit et d'une estime que je croyais justement mérités par ma conduite et mes principes.

« Hélas ! dans cette brillante situation dont, par bonheur, je savais jouir sans orgueil et sans enivrement, pouvais-je prévoir qu'en peu d'années ces propriétés s'évanouiraient comme un songe, que ces habitations de Saint-Domingue, base d'une si belle fortune, devaient être incendiées et perdues à jamais pour nous, que nos trois cent mille livres de créances sur l'État, nos autres créances privées, nos rentes, nos redevances féodales devaient être supprimées sans indemnité ou remboursées en assignats et mandats diminuant rapidement de valeur jusqu'à leur complet anéantissement. Devait-on craindre enfin que des emprunts forcés, des réquisitions de toute nature et un désastreux *maximum* menaceraient ou détruiraient les fortunes les mieux établies !

« Agé présentement de 85 ans et prêt à quitter la vie, je me sens plus touché de ces calamités que je ne l'ai été en les subissant. J'aurais voulu transmettre à mes enfants ma fortune, telle au moins que je l'avais reçue : je suis bien amèrement déçu ; mais je me résigne par la conviction que mes enfants, qui connaissent les causes forcées de ces pertes désastreuses, n'en imputeront pas le tort à ma mémoire... »

Cher grand-père, aucun d'eux n'a eu cette pensée !

Mais reprenons le cours des événements.

Comme membre du Comité colonial à l'Assemblée législative, Jean Bruley était en situation de renseigner exactement sa famille de Saint-Domingue sur les dispositions du gouvernement français. Il écrivit donc, le 15 mars 1792, à M. Prieur, commandant du Dondon, l'un des quartiers de la colonie :

« Vous m'apprenez aujourd'hui, mon cher parent, le

Digitized by Google

complément de vos malheurs par l'incendie d'une maison considérable que vous possédiez au Port-au-Prince. Si les consolations de l'amitié peuvent apporter du soulagement à des calamités aussi réitérées, recevez toutes celles que nous sommes capables de vous donner. Vos enfants ne seront pas abandonnés et je ferai en sorte que leur éducation ne souffre point ici de l'infortune que vous éprouvez.

« Quoique nous soyons intéressés pour les trois quarts de notre fortune dans les malheurs de Saint-Domingue, nos premières inquiétudes, nos premières douleurs ont toutes été pour des parents dont la vie était aussi menacée que leurs propriétés, et qui n'ont pas comme nous des ressources en France. Peut-être apprendrons-nous dans peu que l'ordre est rétabli et que chacun de nous pourra rassembler paisiblement les débris de sa fortune. Cette issue de tant d'horreurs est la seule que l'on doive désirer, chacun doit y tendre de tout son pouvoir, et cependant je ne vous dissimulerai point que je n'ose l'espérer. Tant que la cause du mal subsistera, les mêmes malheurs menaceront toujours vos têtes et vos propriétés. Je pense, avec le Comité colonial dont je suis membre et avec toute l'Assemblée nationale, que le seul remède à tant de maux est de cimenter franchement et d'une manière solennelle une paix durable avec les hommes de couleur. Dussiez-vous leur accorder tous les droits politiques qu'ils réclament et qui, sous ce rapport, les assimileraient aux autres citoyens, faites-le plutôt mille fois que de vous exposer à une subversion totale.

« En vous parlant ainsi je me prête aux opinions de la colonie, car la mienne, à moi, comme celle de tous les Français qui se piquent d'être justes et dépouillés de passion dans cette grande affaire, est que vous n'avez pas le droit de refuser une pareille demande. Les événements désastreux de Saint-Domingue ont vivement intéressé la France entière : sous les rapports de l'humanité on a gémi

Digitized by Google

sur le sort de ses frères égorgés ; sous ceux de la prospérité nationale on a senti l'étendue des pertes qui doivent en résulter ; et cependant, vous l'avouerais-je, la conduite des blancs a prodigieusement affaibli ces impressions douloureuses. Les personnes qui pensent, toutes celles qui n'écoutent que le langage de la raison, sans cependant se livrer à cette philantropie systématique et meurtrière dont les partisans sont bien moins nombreux ici que vous ne le pensez à Saint-Domingue ; le peuple enfin qui, dirigé par son bon sens et sa sensibilité naturelle, n'envisage cette question que sous les rapports les plus simples de la justice : tout a contribué en France à rendre intéressante la cause des gens de couleur et à révolter contre l'opiniâtreté des blancs à leur refuser la demande la plus naturelle. Les massacres, les incendies et toutes les horreurs qui ont été la suite du soulèvement des noirs et des prétentions des hommes de couleur, n'ont trouvé d'approbateurs que parmi un petit nombre d'individus méprisables qui, s'enveloppant d'une fausse humanité, sont indignes du nom d'hommes. Mais aussi l'on a pensé qu'il n'a tenu qu'aux blancs de faire cesser tant de calamités, en s'attachant les hommes de couleur, et sous ce rapport on a été tenté de vous faire un crime à vous-mêmes de ces malheurs dont vous étiez les principales victimes.

« Franchement, Monsieur, est-ce auprès d'une nation qui a secoué courageusement tant de préjugés et qui périra plutôt que de consentir à leur retour, que l'on fera entendre qu'il importe au salut de la colonie qu'il existe une barrière insurmontable entre l'homme blanc et l'homme de couleur lorsqu'ils sont tous les deux libres et propriétaires. Quand cette différence serait nécessaire jusqu'à un certain point, les Français d'aujourd'hui ne peuvent concevoir cette idée, et il importait sans doute aux colons, pour l'intérêt même de leur système, de se plier davantage au génie de la métropole.

Digitized by Google

« Je sais que les prétentions des hommes de couleur sont exorbitantes, parce qu'elles ont été en croissant en proportion de leurs succès, et c'est pour cela même que je regrette infiniment qu'on ne leur ait pas accordé dans le principe tout ce qui pouvait se concilier avec la justice et avec l'intérêt de la colonie. Cet accord serait aujourd'hui plus difficile ; mais plus vous attendrez et plus il deviendra pénible et, si vous vous opposez constamment à un pareil traité, qu'en résultera-t-il ? Une guerre à mort entre les blancs et les mulâtres et, définitivement, l'insurrection continuelle des noirs, vos ennemis communs, qui finiront par vous exterminer tous et par anéantir la plus riche des colonies.

« Je ne vous parlerai point des dispositions de l'Assemblée à l'égard de Saint-Domingue : son empressement à accorder des secours considérables, sur la première nouvelle de vos malheurs, répond assez aux reproches ridicules qu'on lui fait de ne pas se soucier de la conservation de cette colonie. Je ne dois pas vous laisser ignorer, en même temps, qu'elle est bien peu favorable à votre Assemblée coloniale et à tous les blancs en général : c'est dans son sein, principalement, que la haine dont je vous ai parlé plus haut contre tous les préjugés se fait sentir avec le plus d'énergie. Entouré d'écueils et de conspirations contre la liberté nationale, son caractère a pris ce degré de force et de ténacité que commandent les circonstances actuelles et qui ne se prête guère aux subtiles considérations d'une politique dont elle ne connaît plus les calculs. Elle est donc persuadée que ce que les colons appellent convenances locales, ordre politique nécessaire, etc., dans l'éloignement des hommes de couleur de l'exercice des droits de citoyen, n'est qu'un orgueil, préjugé injuste ; et elle ne voit qu'avec indignation que, pour maintenir un système qu'elle regarde comme aussi indifférent en lui-même, on prodigue les hommes, les propriétés, l'argent et que l'on

Digitized by Google

expose la colonie de Saint-Domingue à une subversion totale.

« C'est à cette manière d'envisager vos troubles qu'il faut attribuer les sorties terribles faites dans notre Assemblée contre votre Assemblée coloniale et contre les blancs en général. C'est à cette seule cause qu'il faut imputer la réception peu favorable qu'ont eue vos dix commissaires. Les hommes sensés de l'Assemblée, sans être philantropes par système, sont justes et humains par principes, et c'est pour cette raison qu'ils n'ont pu se prêter à des opinions auxquelles ils attribuent tous les malheurs qui vous accablent.

« Je ne vous parlerai point des rapports qui ont été présentés à l'Assemblée sur ces malheurs, des motions qui ont été successivement faites à cet égard : tout cela est d'un trop grand intérêt pour vous pour que vous n'en ayez pas été instruits aussi promptement que possible.

« Je viens de voir vos enfants : ils grandissent, se fortifient et réussissent assez bien dans leurs études. J'ai recommandé la plus grande économie sur tous les objets qui ne sont pas indispensables pour leur éducation et, comme j'ignore si votre intention est de diminuer le nombre de leurs maîtres, je ne ferai aucune réforme à cet égard. Une bonne éducation est le premier des biens qu'un père puisse laisser à ses enfants : ne leur donnât-il que celui-là, c'est assez pour eux s'ils savent en profiter. J'espère qu'ils ne souffriront pas, quant à présent, des malheurs qui vous accablent : si ma propre fortune n'avait point éprouvé un échec terrible dans le moment même où j'avais besoin de toutes mes ressources pour faire face à des engagements devenus onéreux, je m'empresserais de vous offrir pour vos enfants et pour vous-même les secours dont vous pouvez avoir besoin et que vous me rendriez dans un temps plus heureux. J'ai malheureusement plus de bonne volonté que de moyens effectifs à vous offrir à cet égard. »

Digitized by Google

Le 20 avril 1792, Jean Bruley écrivait encore à M. Prieur :

« ..... L'Assemblée a rendu sur les droits des hommes de couleur et des nègres libres le décret que je vous avais annoncé comme inévitable, et que le Roi a sanctionné. Le seul parti qui reste à prendre est de se soumettre avec courage à cette loi sur laquelle la nation ne reviendra jamais et qu'elle appuiera, s'il le faut, de toute la force de ses armes.

« Le ministre actuel de la marine, M. Lacoste, pousse autant qu'il est possible l'armement destiné à vous porter secours. Puissent ces forces, ainsi que les nouveaux commissaires qui les dirigent, n'avoir plus à sévir ! Mais si la division funeste qui dévore les blancs et les hommes de couleur dure encore à leur arrivée, c'en sera fait de la colonie. Les troupes prendront parti dans cette terrible querelle et, au lieu de secours, vous n'aurez véritablement reçu de part et d'autre que de nouveaux renforts qui rengageront les combats. J'ose encore espérer que ce terrible pressentiment ne se réalisera pas et que les colons, quels que soient les outrages qu'ils aient reçus des hommes de couleur, finiront, mieux instruits sur leurs véritables intérêts, par faire un accord franc et durable avec ces trop dangereux ennemis. Cette seule espérance soutient le courage des amis de l'ordre, de la patrie et de l'humanité.

« Vous verrez dans une lettre à mon beau-frère que l'on a fait dans l'Assemblée la propositien d'abolir la traite, à l'imitation des astucieux Anglais qui agitent présentement cette question pour tendre un piège à la trop pétulante générosité française. Cette question ne sera pas reproduite, je l'espère, dans la législature actuelle. Nos successeurs auront tout le temps de mûrir ce système politique et de consulter l'opinion ainsi que l'intérêt national...

« Nous voilà en guerre déclarée avec le roi de Bohême et de Hongrie. Ce matin Louis XVI est venu nous en faire, à l'Assemblée, la proposition formelle et, ce soir, après

Digitized by Google

une discussion étendue, la proposition du Roi a été solennellement décrétée. L'Assemblée a été unanime, et cette résolution a été précédée du vœu de la nation entière. Cette guerre va peut-être enflammer toute l'Europe, des millions d'hommes peuvent y périr, et tout cela parce qu'il ne plaît pas au jeune roi de Hongrie que la nation française fasse des lois à sa manière. Jusqu'à quand, bon Dieu, les passions d'un seul homme pourront-elles donc remplir le monde entier de deuil et de calamités ! Je crains bien pour notre imprudent agresseur qu'il ne paie chèrement sa sottise : la philosophie, la raison et l'amour de la liberté marchent à grands pas dans l'Europe, notre Constitution est entre les mains des paysans de l'Allemagne, et la guerre ne fera que développer un germe que les souverains tentent vainement d'étouffer.

« Depuis ma dernière lettre j'ai vu vos chers enfants et je leur ai donné à dîner avec leurs cousins. Je leur ai fait les observations que les circonstances exigent; je leur ai fait sentir que leur sort peut, prochainement, ne dépendre que deux-mêmes ; que, s'ils tirent de leurs études tout le parti convenable, ils sauront toujours bien suppléer aux pertes de la fortune.

« Nous nous occupons présentement des moyens de secourir les enfants des colons américains qui se trouvent en France, dénués de ressources par le malheur de leurs parents. La première difficulté, qui entraînera bien des lenteurs, sera de constater le nombre de tous ces jeunes gens pour ne donner des secours qu'aux nécessiteux. Ils seront réglés avec une sévère économie, sans aucune proportion avec le genre d'éducation que les Américains aiment à donner à leurs enfants. Ainsi les colons qui seront dans la cruelle nécessité de recourir à l'appui de la nation, auront la douleur de voir l'éducation de leurs enfants manquée, en même temps qu'ils seront privés de leur fortune. Vous n'avez, mon cher parent, rien de semblable à

Digitized by Google

redouter : tant qu'il vous restera des amis, ils se feront un plaisir de se réunir pour leur procurer la bonne éducation que vous avez tant à cœur de leur donner.

« On a commencé ce matin, à l'Assemblée, la lecture du plan d'éducation nationale. M. Condorcet[1] est le rapporteur et son ouvrage me paraît le fruit des méditations de la philosophie et de la raison. Je suis fâché de n'avoir pas entendu le rapport en entier et le projet du décret qui suivra, pour vous en esquisser les lignes. Voici cependant les principales : on aura des écoles primaires dans toutes les communes qui réuniront quatre cents habitants, ce qui en fera au moins trente mille; des écoles secondaires dans le chef-lieu de district et dans les villes au-dessus de quatre mille habitants. Enfin il y aura neuf lycées, répartis par distances égales sur toute la surface de la France. Vous jugez bien que l'éducation sera plus simple dans les écoles primaires que dans les secondaires et qu'elle sera portée au dernier point de perfection dans les lycées que l'on veut faire rivaliser avec avantage avec les fameuses universités d'Angleterre et d'Allemagne. On a calculé que tous ces établissements pourront coûter de 25 à 30 millions. Les biens des communautés enseignantes, qui viennent d'être supprimées, pourront défrayer une partie de cette dépense. Vos enfants pourront encore profiter de ces établissements précieux... »

Georges Bruley,
Ancien magistrat.

(A suivre.)

[1] Le marquis de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, fut envoyé par la Ville de Paris à l'Assemblée législative et nommé plus tard, par sept départements, à la Convention. Mis hors la loi avec les Brissotins, il fut arrêté et s'empoisonna dans sa prison.

Digitized by Google

L'ÉGLISE D'ANGERS

PENDANT LA RÉVOLUTION

(suite)

CINQUIÈME CONFÉRENCE

Le Clergé constitutionnel

MESDAMES ET MESSIEURS,

C'est en vain que les adversaires du clergé de France ont entrepris, par un raffinement de tyrannie inconnu aux Tibère et aux Néron, de subjuguer sa conscience, en le plaçant entre la destitution et le parjure : l'adversité a retrempé les âmes sacerdotales. Poursuivis par la haine, les prêtres se sont ralliés pour défendre les lois de Dieu, quand la royauté, la noblesse, la magistrature laissaient à l'envi briser toutes les lois politiques du royaume, et l'épreuve du serment a été l'un des plus beaux triomphes de notre histoire ecclésiastique.

Mais l'impiété est emportée par la rage de la destruction. Pour elle, il n'y a plus ni prudence ni calcul : elle ne peut pas s'arrêter. Loin de là, les obstacles ne font qu'exciter sa fureur. Puisque le clergé catholique refuse, en très grande majorité, de se soumettre à la Constitution civile, elle va le remplacer par un clergé dit constitutionnel. Oui, le siège épiscopal d'Angers, sur lequel, en 1791, se sont assis soixante-dix-huit évêques, va être envahi par un intrus qui sera sa douleur; ces cures, où, depuis quatorze siècles, se consument tant de dévouements, vont devenir la proie de ministres qui n'ont pour tout mérite que leur apostasie; au nom de la loi, le schisme va couvrir d'opprobre ce diocèse si catholique, et la servilité envers le pouvoir tiendra lieu de tous les talents et de toutes les vertus, la servilité, qui est tout le caractère de la nouvelle église.

Digitized by Google

I

La loi disait : « Les évêques, curés et autres fonctionnaires publics qui n'auront pas prêté, dans le délai déterminé, le serment prescrit, seront réputés avoir renoncé à leur office et il sera pourvu à leur remplacement. » Mgr Couet du Viviers de Lorry ayant refusé de prêter le serment, le siège d'Angers est déclaré vacant[1].

La loi disait : « L'élection des évêques se fera par le corps électoral du département. Le procureur-général syndic en donnera avis aux procureurs syndics des districts, à l'effet, par eux, de convoquer les électeurs. » Le procureur-général syndic, Delaunay, adresse une circulaire aux procureurs syndics des huit districts du département : Angers, Baugé, Châteauneuf, Cholet, Saint-Florent, Saumur, Segré et Vihiers.

La loi disait : « L'élection de l'évêque ne pourra se faire qu'un jour de dimanche, dans la première église paroissiale du chef-lieu du département, à l'issue de la messe paroissiale, à laquelle seront tenus d'assister tous les électeurs. » En conséquence, l'élection de l'évêque du département est fixée au dimanche 6 février, « dans l'église ci-devant cathédrale, aujourd'hui première église paroissiale d'Angers ». Puis, le directoire du département soupçonnant « les ennemis du Bien public » capables de résister à la profanation légale qui se prépare, les troupes seront sur pied avec la garde nationale de Brissac, qui a fait ses offres de service. « Tous ces braves militaires, au moindre signal, voleront avec fermeté où le devoir du patriotisme les appellera » et, s'il

[1] Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 24 janvier 1791.

Digitized by Google

le faut, « expireront jusqu'au dernier »[1]. Enfin le directoire, pensant à tout, n'oubliant rien, nomme des commissaires pour préparer « la première église paroissiale de la ville », et veiller « à ce que la messe et autres prières, qui doivent précéder et suivre cette élection, soient dites et célébrées d'une manière qui puisse répondre à la majesté de cette auguste cérémonie »[2].

Donc, le dimanche 6 février, à huit heures du matin, de l'Hôtel de Ville part, au son de la musique et des fanfares, « dans une marche majestueuse », le cortège, qui comprend d'abord les officiers de l'assemblée électorale nommés la veille dans une réunion préparatoire, puis les divers corps administratifs, enfin MM. les électeurs rangés par quatre de hauteur, avec garde nationale en tête et garde nationale en queue. Après l'entrée de l'assemblée dans le chœur de la cathédrale, après le chant du *Veni Creator*, après la célébration de la messe par M. Guillier, curé d'Épiré, et le discours du président Delaunay, qui rappelle que « le droit qu'avaient nos pères dans les premiers siècles de l'Église nous est enfin rendu », tous prêtent serment à la Constitution civile du clergé et jurent de choisir, « en leur âme et conscience, l'ecclésiastique qui leur paraîtra le plus digne de remplir le siège épiscopal. » Sur-le-champ on commence l'appel nominal, chaque électeur dépose son bulletin dans une boîte[3] et les scrutateurs font le recensement. Or, M. Hugues Pelletier, curé de Beaufort, a réuni 248 suffrages sur 477 bulletins, dont 56 nuls : M. Hugues Pelletier est proclamé évêque du département. M. Pelletier

[1] Archives départementales, L. 959.

[2] *Ibid.*, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 24 janv. 1791.

[3] Parmi ces électeurs, il n'y avait que quatre curés : Guillier, curé d'Épiré ; Delacroix, curé de Bécon ; Chesneau, curé de Saint-Pierre-du-Lac, et Guiné, curé du Puiset-Doré. Deux curés seulement s'étaient excusés : Gaillard, curé de Vernoil, retenu par le départ précipité de son vicaire qui avait refusé le serment, et Brunet, curé de Courléon, retenu par la maladie.

Digitized by Google

présent, continue le procès-verbal, a fait voir par son émotion et son attendrissement combien il était sensible au témoignage d'estime et de confiance que ses concitoyens voulaient bien lui donner. « Vos suffrages m'honorent autant qu'ils me pénètrent, dit-il, en débitant un petit discours que l'on venait de lui passer et qu'il tenait dans le fond de son chapeau [1]. Le trouble que j'éprouve m'empêche de pouvoir exprimer tous les sentiments dont j'ai le cœur plein. Puissiez-vous y lire pour en bien juger ! Si vous avez cherché une âme honnête et tendre, je puis dire qu'en moi vous l'avez trouvée... Qu'il m'en coûte, frères et amis, de remplacer un supérieur vivant ! La voix de la Patrie s'est fait entendre, elle exige le plus pénible sacrifice, j'obéis !...[2] » A l'intérieur, vive émotion, applaudissements répétés ; à l'extérieur, salve d'artillerie et carillon de toutes les cloches. A la sortie du cortège, tous les patriotes sont dans la rue. « L'air modeste et bon du vertueux pasteur, dit le procès-verbal officiel, inspirait la plus grande confiance ; tous désiraient le voir, ils le voyaient et voulaient le revoir encore [3]. »

Ainsi fut élu Hugues Pelletier, né à Angers, âgé de soixante-deux ans, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, curé de Beaufort, parce que la cure de Beaufort dépendait de l'abbaye de Toussaint, située rue Toussaint, qui appartenait à la congrégation de Sainte-Geneviève. Qu'était-il, Pelletier ? un ambitieux pour qui, au su de tout le monde, la cabale avait tout concerté. Étant encore à Beaufort, sa paroisse, il était si sûr d'être élu qu'il avait eu l'imprudence de l'annoncer lui-même à la supérieure de l'hôpital, en lui disant d'un ton effronté : « Je sais bien qu'on me regardera comme un intrus ; mais cela m'est

[1] Tresvaux, *Histoire de l'Église d'Angers*, I, 385.
[2] Archives départementales, L. 959.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

égal, j'irai mon train.[1] » Qu'était-il encore ? un incrédule. A Beaufort, il se montrait si épris des productions de Jean-Jacques Rousseau et de Voltaire, qu'il en copiait les traits les plus saillants pour en orner les murs de son presbytère et les bordures de ses cartes géographiques [2]. D'ailleurs, rentré à Beaufort, il s'empresse d'écrire à Delaunay, procureur-général syndic, une lettre où il se peint lui-même : « Frère et ami, j'ai l'honneur de vous renouveler ici, par écrit, mon intention de me concerter toujours avec les corps administratifs du département. Ma docilité est autant fondée sur mon inexpérience que sur vos lumières par moi fortement senties... J'avais grand besoin de respirer l'air de Beaufort pour y prendre le repos nécessaire à ma santé agitée par des sentiments, délicieux à la vérité, mais qui, par leur durée, m'eussent étouffé à la fin. La dose de sensibilité était trop forte, mon cœur ne pouvait la contenir, elle débordait de toutes parts. Il faut qu'il soit inépuisable pour avoir résisté à ces secousses enivrantes... Je vous apprends, frère et ami, que, pour guérir ma sensibilité excessive, j'ai reçu d'Angers, par le dernier courrier, un calmant réel dans des lettres anonymes pleines de saintes injures et menaces de l'autre monde, et, qui pis est, de celui-ci, et que j'en suis plus attristé que surpris. Je prévoyais bien que le fanatisme courroucé improuverait votre ouvrage, qu'il gronderait et éclaterait en paroles et en écrits, et Dieu veuille qu'il en reste là !... » Puis, il demande humblement au procureur-général syndic ce qu'il faut qu'il fasse vis-à-vis du Roi et vis-à-vis du Pape [3]. Telle est cette lettre. Hugues Pelletier n'a pas un mot pour la religion dont il se dit l'évêque : il se contente

[1] Mémoires conservés dans les archives des religieuses hospitalières de Beaufort : Denais, *H. Pelletier*, 6.

[2] *A Frère Hugues Pelletier, invaseur du siège épiscopal d'Angers, un curé catholique du même diocèse* (Chatizel).

[3] Archives départementales, L. 959.

Digitized by Google

de se mettre à genoux devant les corps administratifs en balançant l'encensoir !

Cependant il ne suffit pas de se laisser aller aux épanchements de son âme constitutionnelle : il faut se faire sacrer. Or, le sacre n'est pas chose facile. Quatre évêques seulement, connus par leur incrédulité et leurs mauvaises mœurs, ont prêté serment : Savine, évêque de Viviers ; le cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens ; Jarente, évêque d'Orléans ; Talleyrand, évêque d'Autun, et l'on ne peut rien demander à Savine qui a la tête dérangée. Lorsque Gobel a été élu évêque de la Seine, il s'est adressé d'abord à Loménie de Brienne ; Loménie de Brienne lui a objecté sa parenté avec Mgr de Juigné, que Gobel remplaçait. Alors il s'est adressé à Jarente, évêque d'Orléans. Jarente, voulant lui faire entendre qu'il a prêté serment pour garder son évêché, mais qu'il ne se soucie pas de donner un concours actif à l'établissement de la nouvelle église : « Je jure, lui a-t-il dit en riant, mais je ne sacre pas. » Gobel aux abois s'en est allé trouver le Comité ecclésiastique, et celui-ci l'a recommandé à Talleyrand qui, lui, en effet, jurait et sacrait tant qu'on voulait.

Mais la loi n'avait pas douté du succès de la Constitution civile. Elle disait que l'élu se ferait sacrer dans sa cathédrale par son métropolitain, ou « par le plus vieil évêque de l'arrondissement de la métropole assisté des évêques des deux diocèses les plus voisins, un jour de dimanche, pendant la messe paroissiale. » Le directoire du département se met donc à la recherche d'un évêque consécrateur. Il écrit à Nantes. De Nantes on lui répond : « Que n'est-il dans notre département l'évêque consécrateur dont votre élu a besoin !... » Il écrit à Vannes : même réponse ; il écrit à Saint-Brieuc : même réponse. Il écrit à Rennes : le procureur-général syndic d'Ille-et-Vilaine lui répond : « Notre évêque n'a point fait le serment. Le corps électoral du département procèdera le 27 février

Digitized by Google

à son remplacement. Nous espérons bien que Monsieur votre nouvel évêque sera alors consacré et qu'il pourra nous rendre le service de consacrer le nôtre. » Il écrit au Mans; du Mans on lui répond qu'on vient seulement d'élire le nouvel évêque : « Plus avancés que nous dans la perquisition d'un évêque consécrateur, vous serez plus à portée de nous l'indiquer que d'obtenir de nous des éclaircissements sur ce point. » Il écrit enfin à Laval : le procureur-général syndic de la Mayenne lui répond que leur évêque est élu, lui aussi, mais qu'il n'est pas sacré, lui non plus, et qu'eux aussi sont à la recherche d'un consécrateur[1]. Bref, Pelletier est obligé d'aller à Paris. Il est sacré dans l'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, par Gobel, le 13 mars ; le 20 mars, il fait son entrée solennelle à Saint-Maurice, puis donne aux corps administratifs et aux patriotes deux dîners, le premier à l'hôtel du *Cheval-Blanc*, et le second, qui fut de deux cents couverts, sous les halles[2], pour cimenter l'union de la nouvelle église avec l'esprit nouveau.

Tout cela n'était pas sans coûter et sans faire des brèches à son traitement, quoiqu'il fût de 12.000 livres. C'est pourquoi, le 24 mars, quatre jours après son installation et au lendemain même des banquets, Pelletier écrit au directoire du département : « M. Pelletier, évêque d'Angers, a l'honneur de représenter qu'il lui est impossible, avec le revenu attaché à sa place, de frayer à toutes les dépenses indispensables à son établissement. Il observe qu'il a été obligé, faute d'évêque consécrateur dans l'arrondissement de la métropole, d'aller se faire sacrer à Paris, quand, par les décrets, il devait l'être dans sa propre église. Ce contretemps, qui ne pouvait être prévu par l'Assemblée nationale, lui a coûté très gros : il demande qu'on veuille bien prendre cette dépense en considération. Il observe encore

[1] Archives départementales, L. 959.
[2] Tresvaux, *ibid.*, II, 386.

Digitized by Google

qu'il ne peut prendre sur son revenu l'acquisition de plusieurs objets, tels qu'une crosse, des mitres, des crémières, des pontificaux et autres objets connus sous le nom de chapelle de l'évêque... » Il cite un décret des Fabriques en faveur des curés et il prétend que « Messieurs les évêques ne sont pas seulement évêques, mais curés... Dans la supposition que M. Pelletier, évêque d'Angers, ne serait pas fondé dans sa demande par le décret qu'il vient de citer, il vous prie, Messieurs, d'en solliciter un de l'Assemblée qui vienne à son secours tant pour satisfaire à ses frais de voyage que pour l'acquisition des objets qu'il vous a nommés. S'il faut déterminer la somme qui lui est nécessaire, il croit qu'elle ne peut être moindre de 4.000 livres [1] ». Le directoire du département « arrête qu'il sera fait sur le tout une adresse à l'Assemblée nationale [2] ». En attendant la réponse, Pelletier sait se tirer d'affaire. On vient à vendre les meubles de l'ancien évêque : il sollicite, et le Conseil général de la commune lui en achète pour 3.755 livres [3]. On vient à vendre nationalement le mobilier de l'abbaye de Chaloché, située dans la commune de Corzé : il réclame la crosse, qui était en bois doré, et il l'obtient [4]. Il demande aussi les « ustensiles de cuisine restés en la maison des ci-devant religieux de Saint-Aubin ; il désirerait s'en arranger pour son usage particulier [5] ». Enfin la municipalité, qui tient à bien faire les choses, lui fournit divers objets pour sa chapelle [6].

[1] Archives départementales, L. 959. *Signé:* Hugues Pelletier, évêque du département de Maine-et-Loire.

[2] *Ibid.*, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 25 mars 1791.

[3] Blordier-Langlois, *Angers et le Département*, I, 175.

[4] C. Port, *Dictionn. de Maine-et-Loire*, *Chaloché*. Aujourd'hui cette crosse est au Musée Saint-Jean.

[5] Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 9 mai 1791.

[6] Mais la municipalité oublie de payer tous les marchands, car trois ans et demi plus tard, à la fin de l'année 1794, Denis Lachèse,

Digitized by Google

Ainsi muni, Hugues Pelletier se met à remplir ses fonctions épiscopales. Or, au mépris de toutes les règles canoniques et au scandale de tous les gens de bien, il admet dans les Ordres plusieurs sujets dont la grossière ignorance est le moindre des vices, et dont quelques-uns sont flétris par la notoriété de leurs désordres. Au mois de septembre, il ordonne quatre frères lais de Fontevrault, complètement illettrés, qui n'avaient passé que trois mois au séminaire; deux jeunes gens qui, quinze jours auparavant, portaient encore l'uniforme de la garde nationale; deux anciens séminaristes qui avaient été précédemment chassés; enfin il élève au diaconat un veuf, âgé de cinquante ans, ancien manufacturier, deux fois banqueroutier et publiquement perdu de mœurs. A ceux qui croyaient devoir lui faire des représentations sur des choix aussi déplorables, il se contentait de répondre : « Que voulez-vous y faire? La Constitution exige ces condescendances! [1] » La Constitution, voilà sa religion! Aussi est-ce de la Constitution qu'il se réclame dans le préambule de ses mandements : « Hugues Pelletier, par la miséricorde divine dans la communion du Saint-Siège Apostolique, évêque *constitutionnellement* élu du département de Maine-et-Loire [2]. » Il fait davantage encore. Comme ce sont les clubs, ces associations détestables d'où sont partis tous les fléaux de la France, qui recèlent véritablement le pouvoir, c'est dans les clubs qu'on le trouve, lorsqu'il n'étale pas sa croix pectorale sur les promenades publiques avec une puérile ostentation [3].

Dans cet évêque constitutionnel tout est donc négatif, la

orfèvre, rue Centrale, réclame le prix des crémières et d'un étui fait pour l'anneau de Pelletier, aussitôt après son installation. Archives départementales, L. 980.

[1] *A Frère Hugues Pelletier, invaseur du siège épiscopal d'Angers, un curé catholique du même diocèse* (Chatizel).

[2] Nous possédons encore les mandements de Pelletier : Bibliothèque municipale, H 2030.

[3] Bibliothèque municipale, Blordier-Langlois, Ms. 906; Chatizel, *ibid.*

Digitized by Google

foi, la sincérité, le zèle, le caractère, la dignité, tout, excepté sa basse et criminelle complaisance pour le pouvoir révolutionnaire auquel il doit sa honteuse élévation : ce n'est qu'un fonctionnaire mitré.

II

Fonctionnaires aussi, et fonctionnaires seulement, sont les vicaires épiscopaux, qui desservent la paroisse et forment le conseil de l'évêque. Ils sont au nombre de seize, triés parmi les plus empressés jureurs. Ils se partagent le diocèse, deux par district, pour l'administration : *Segré*, Guillier et Bouguereau ; *Angers*, Blondeau l'aîné et Voillemont ; *Baugé*, Blondeau le jeune et Reyneau ; *Cholet*, Duboueix et Loir-Mongazon ; *Saumur*, Adeline et Macé l'aîné ; *Châteauneuf*, Gibault et Macé le jeune ; *Saint-Florent*, Joly et Bernard ; *Vihiers*, Mouslin et .... [1]. Or, comme l'évêque, ils ne font rien et ne peuvent rien faire sans l'autorisation du directoire, même pour les détails les plus petits, les plus nécessaires. L'un d'entre eux, Loir-Mongazon, écrit au procureur-général syndic, Delaunay : « Monsieur, j'ai l'honneur de vous saluer et vous demander la solution des questions relatives au secrétariat, sçavoir : les lettres de vicaires, visa pour les cures, lettres pour les chapelles domestiques, dispenses de ban et autres légalisations sont-elles sujettes au timbre ? Qui fera l'avance de ce timbre ? Aux frais de qui les registres seront-ils timbrés ? Qui est-ce qui paiera les frais de bureau, sçavoir : l'encre, le papier, les plumes, la cire à cacheter,

[1] *Ordo divini Officii*, publié par le clergé constitutionnel pour l'année 1792 ; Angers, Mame.

Digitized by Google

la lumière et le bois pour l'hiver, les frais de port de lettres relatives au secrétariat? Qui est-ce qui fera l'acquisition du bureau du secrétariat, du siège et autres chaises nécessaires, des feux qui étaient dans la cheminée? Comme tout se délivre gratis à ce bureau, je crois que ces acquisitions et ces frais de bureau doivent être faits aux frais du culte public. Je vous prie de me donner une prompte réponse... » La lettre est transmise au Comité ecclésiastique, à Paris, sorte de concile permanent de la nouvelle église, qui répond qu'un des vicaires épiscopaux, le plus jeune, par exemple, pourrait faire gratuitement [1] les fonctions de secrétaire, et que les droits de timbre et d'enregistrement seraient payés par les parties [2].

Comme l'évêque aussi, ce qu'ils craignent par-dessus toutes choses, c'est de déplaire, non pas au pouvoir spirituel, mais au pouvoir civil, même dans les questions les plus graves de la morale et de la religion. L'un d'entre eux, Guillier-Latouche, a publié *Le Code conjugal*, qui a fait du bruit, et, à la suite du *Code conjugal*, il a été fait mention, dans un numéro des *Affiches d'Angers*, « sous le nom du Conseil de l'évêque du département de Mayenne-et-Loire », d'une lettre à laquelle le Conseil n'a aucune part. Or, auprès de qui les membres du Conseil se justifient-ils? Auprès de « leurs frères les citoyens administrateurs » [3].

Fonctionnaires aussi les directeurs du séminaire. Il n'y a pas de chose qu'ils ne soumettent au Département. D'abord il faut de l'argent : Guerrier, curé de Fontevrault, faisant les fonctions de vicaire supérieur du séminaire, demande « qu'il lui soit confié une somme quelconque

[1] Le traitement des deux premiers vicaires épiscopaux (Duboueix était le premier) s'élevait à 2,400 livres ; celui des autres était de 2,000 livres. Archives départementales, L. 983.

[2] Archives départementales, L. 959.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

pour les dépenses journalières et indispensables[1] ». L'argent ne vient pas, malgré une nouvelle requête[2]; on fait des dettes, il faut les payer. Peyre, l'un des directeurs, supplie « qu'on lui fournisse les moyens de satisfaire aux différentes dettes passives qu'a contractées le séminaire dans les achats multipliés qu'il a fallu faire pendant le cours des ordinands[3] ». Il faut aussi fixer le prix des pensions, le nombre des bourses et demi-bourses : c'est le Département qui fixe tout[4], mais ne paye rien[5]. Puis, il faut des bréviaires : or, « le directoire du département, après avoir entendu le substitut du procureur-général syndic, en homologuant l'avis du directoire du district d'Angers, *autorise* M. l'évêque du département à délivrer, sur la quantité déposée à l'évêché, les bréviaires nécessaires aux jeunes ecclésiastiques qui voudront s'en pourvoir, en faisant verser dans la caisse du district d'Angers une somme de six livres, à laquelle demeure fixé le prix de chaque exemplaire[6]. » Il faut encore mettre aux mains des séminaristes « une théologie uniforme pour y étudier leurs leçons journalières », avec des exemplaires des *Conférences d'Angers :* le Département décide qu'il sera broché vingt-six exemplaires des *Conférences*, et qu'il en sera relié quatre, en tout trente[7]. Enfin, le 18 juin 1792, le Département décidera de fermer le séminaire : l'évêque et les directeurs le fermeront sans mot dire[8].

[1] Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 9 mai 1791.

[2] *Ibid.*, District d'Angers 4ter, Registre épistolaire, 10 juin 1791.

[3] *Ibid.*, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 9 novembre 1791.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, 17 janvier 1792.

[6] *Ibid.*, 14 septembre 1791.

[7] *Ibid.*, 3 août 1791, et L. 959.

[8] *Ibid.*, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 18 juin 1792, et L. 127.

Digitized by Google

Fonctionnaires surtout tous ces curés, monstrueux assemblage formé de l'écume des diocèses et de l'égout des cloîtres. S'agit-il de déterminer la nouvelle circonscription des paroisses ? Sans doute d'après une loi additionnelle à la Constitution civile[1], l'évêque devait être invité, et même requis, de concourir aux travaux préparatoires des suppressions et unions de paroisses, mais son absence ou son refus d'y prendre part ne pouvait en aucune façon retarder les opérations des directoires, et il n'y est nullement question des curés. Les administrateurs du district d'Angers disent : « Pour nous conformer aux décrets de l'Assemblée nationale, nous avons pris pour base de la fixation des paroisses du district la lieue carrée de 3.000 pas, lorsque la localité l'a permis ; nous avons même laissé les paroisses telles qu'elles étaient, lorsqu'elles se sont trouvées plus grandes, quand la localité n'a pas permis de leur donner une lieue carrée d'étendue à cause des rivières et des ruisseaux ; nous avons aussi, autant qu'il a été possible, fixé les chefs-lieux dans les plus gros bourgs... » D'après cette opération, le diocèse est ainsi partagé : *District d'Angers*, 77 paroisses ; *district de Saumur*, 74 ; *district de Baugé*, 62 ; *district de Châteauneuf*, 35 ; *district de Segré*, 46 ; *district de Vihiers*, 43 ; *district de Cholet*, 42 ; *district de Saint-Florent*, 34 : total 413. Dans l'ancien diocèse, avant la Révolution, il y avait 462 paroisses, plus 25 succursales : ils en ont donc supprimé neuf ou dix par district[2].

Mais ces suppressions ne se font pas sans difficulté. Toutes les paroisses menacées, Avrillé, Blaison, Beaucouzé, Béné, la Bohalle, etc., etc., réclament, envoient des délégués, avec les plans du terrain, plaider leur cause auprès des administrateurs. Or, les curés ne paraissent

[1] Article 13. Décret sanctionné le 24 novembre 1790 : Duvergier, *Collection des Lois*, II, 24.

[2] Archives départementales, L. 966.

Digitized by Google

nulle part, à titre officiel, ni dans ces délibérations ni dans ces démarches; ou, s'ils paraissent, ce n'est que pour implorer du secours contre les outrages et les menaces. Tout près d'Angers, il y a deux petites paroisses si rapprochées l'une de l'autre, que, d'après l'article VII du décret du 12 juillet 1790, l'une des deux doit être supprimée : ce sont Andard et Brain-sur-l'Authion, Andard qui ne compte que quatorze feux dans son bourg et deux cent soixante-douze dans toute son étendue, Brain qui en compte cent-vingt dans son bourg et trois cent quatre-vingt-dix-sept dans toute son étendue. Chacune des deux paroisses rédige « ses plaintes et ses raisons » par-devant notaire. — A Brain, disent ceux de Brain, il y a un chirurgien, un notaire, des cabaretiers et des maréchaux-ferrants. — De quel secours, répliquent ceux d'Andard, peuvent être pour les voyageurs ce chirurgien, ces cabaretiers et ces maréchaux-ferrants? On n'en soupçonne pas même l'existence : ce n'est qu'à force de fixer les regards qu'on réussit à découvrir le clocher... — Le bourg de Brain, disent ceux de Brain, a des communications importantes avec les hauts cantons des levées. — Oui, répliquent ceux d'Andard, dans ce fameux port on voit assez habituellement, outre une barque pour les passagers, quatre ou cinq nacelles dont chacune peut contenir trois ou quatre hommes au plus, et souvent on n'en trouve aucune. Ce port est si important que les bestiaux qui le traversent n'ont pas de l'eau jusqu'au ventre..... — Le sol de Brain, disent ceux de Brain, est plus élevé de quatorze à quinze pieds que celui du bourg d'Andard. — Oh! répliquent ceux d'Andard, l'église d'Andard est plus élevée que celle de Brain de plus de dix pieds, et la cure d'Andard est plus élevée que celle de Brain de plus de cinq pieds. Nous mesurerons quand ils le voudront..... Bref, Andard l'emporte, Brain-sur-l'Authion est supprimé et réuni à Andard. Or, le 25 novembre 1791, Rangeard, curé d'Andard, écrit au procureur-général syndic, Boulet, que les

Digitized by Google

têtes s'échauffent à Brain. Le 28 novembre, il écrit de nouveau que tout est à craindre : « Je ne vous ferai point le détail, dit-il, de ce qu'on s'est permis d'injures contre moi et de menaces violentes contre mes paroissiens. » Les choses vont de mal en pis; des menaces on passe aux faits. Rangeard écrit le 20 janvier 1792 : « Nous souffrons depuis deux mois avec la plus grande patience tout ce qu'il est possible de menaces et d'outrages. On vient d'y mettre le comble par l'assassinat du sieur Cochin, notre maire ; et, ce qui est encore plus désespérant, on nous prévient que deux cents habitants de Brain ou des lieux voisins, leurs associés, disent-ils, vont faire une descente dans notre bourg, et particulièrement chez moi et m'assommer. » Quatre jours après cette lettre, le 24 janvier, les administrateurs du district d'Angers, accompagnés de cent gardes nationaux d'Angers, de deux brigades de gendarmes et des brigades de la résidence de Beaufort, se transportent à Andard et à Brain, lisent les décrets, puis enlèvent les ornements, vases sacrés et registres de l'église de Brain, et n'y laissent que ce qui est nécessaire pour y dire la messe basse[1].

Les paroisses faites, on les pourvoit. Or, à qui s'adressent les candidats ? Aux administrateurs. Les électeurs doivent nommer les curés d'Angers le 13 mars 1791. De toutes les paroisses de la ville, la plus ancienne et la plus considérable après celle de la cathédrale, qui est occupée par l'évêque, c'est la paroisse Saint-Pierre, dont l'église était située au bas de la place actuelle du Ralliement. Bouhier, âgé de cinquante-sept ans, prêtre de l'Oratoire, ancien curé de Notre-Dame de la Rochelle, et actuellement habitant Saumur, se hâte de la demander au procureur-général syndic. « Je me fais un devoir de patriotisme, lui écrit-il, de solliciter la cure de Saint-Pierre d'Angers à laquelle

[1] Archives départementales, L. 966.

Digitized by Google

vous devez nommer dimanche prochain C'est la seule pour laquelle je demande vos bons offices. Curé, pendant vingt-quatre ans, de la première paroisse oratorienne de la ville épiscopale de La Rochelle, je ne voudrais point une place inférieure. Au sein de l'Égalité, je tiens encore à cette petite distinction d'âge et de services. Si, Monsieur, quarante ans d'études et de travaux assidus dans l'Oratoire; si vingt-quatre ans d'administration pastorale dans la première cure d'un diocèse et d'une ville épiscopale; si le civisme le plus soutenu, le zèle le plus ardent et le plus épuré pour la chose publique; si du courage, de la fermeté, du caractère, de l'acquit, de l'expérience et la meilleure volonté du monde; si de l'honnêteté, de l'éducation, de la représentation et une figure aussi gaie qu'imposante sont des titres pour obtenir les suffrages de MM. les électeurs d'Angers, je vous prie de les faire valoir auprès de la Chambre électorale... » Le procureur-général syndic ne prend pas la peine de répondre à tant d'effronterie. Bouhier insiste par une nouvelle lettre : « Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous prier de me faire nommer, s'il est possible, à la cure de Saint-Pierre d'Angers, moins, j'ose vous le dire, par le désir d'être à la tête de cette paroisse que par zèle pour la chose publique... Je vous supplie, Monsieur, de ne pas différer plus longtemps à me tirer d'incertitude sur ma future élection à la cure de Saint-Pierre. Tout délai à me répondre me mettrait dans le cas de perdre et la cure de Notre-Dame de La Rochelle et celle de Saint-Pierre d'Angers. Vous ne voudriez pas sans doute me nuire involontairement à ce point et m'adapter cet ancien proverbe que *celui qui court deux lièvres à la fois risque de n'en attraper aucun...* [1] » Il est élu le 13 mars [2]; car, malgré les troupes, les tambours et les

[1] Archives départementales, L. 961.

[2] *Journal du département de Maine-et-Loire*, I, 265.

Digitized by Google

discours, malgré « la marche majestueuse du cortège » et « la pompe de l'auguste cérémonie », l'élection n'est qu'un vain simulacre. Si une poignée d'électeurs, comme à Segré, où ils ne sont d'abord que quarante-deux, puis trente-neuf, trente-cinq et trente[1], et comme à Cholet, où ils ne sont d'abord que vingt-six, puis dix-huit[2], gens du club ou membres de l'administration, nomment à une trentaine de cures dans une seule journée, par une vingtaine de suffrages, et souvent moins[3], c'est qu'ils ne font qu'obéir servilement au mot d'ordre des administrateurs, sans avoir égard ni aux besoins des paroisses ni au mérite des candidats, questions de l'ancien régime.

Le curé élu, puis muni du *visa* et des lettres d'institution de l'évêque, qui l'installe? La municipalité. « Nous, maire, officiers municipaux et notables de cette paroisse..., nous nous sommes réunis dans l'église paroissiale au-devant de l'autel, où, étant en présence du peuple assemblé dans ladite église pour assister à la célébration de la messe, avons donné lecture à haute voix du procès-verbal et de l'élection et de la proclamation dudit sieur..., ensemble de ses lettres d'institution et *visa* qui lui ont été accordées par M. l'évêque du département... ; ensuite nous avons reçu dudit sieur son serment solennel ; puis, le serment ainsi prononcé d'une manière claire et intelligible, la messe paroissiale célébrée par ledit sieur, nous avons rédigé le présent procès-verbal pour lui servir d'acte de prise de possession...[4] » C'est la municipalité qui l'installe, parce que, fonctionnaire et salarié, il ne doit reconnaître pour supérieurs que ses chefs de l'Hôtel de Ville.

[1] Archives départementales, L. 961.

[2] C. Port, *La Vendée angevine*, I, 161.

[3] Dans le district de Segré, Tirot fut élu curé de Carbai par 16 voix ; dans le district de Cholet, Walfrembert fut élu curé de Cossé par 13 voix.

[4] Archives départementales, L. 964 bis.

Digitized by Google

Et si le nouveau curé a quelques difficultés pour trouver un sacriste ou un chantre, qui intervient? L'administration. Les officiers municipaux de Saint-Lambert-la-Potherie exposent que, n'ayant point de vicaire, et le curé ne pouvant suffire à chanter les offices, « Jean Ferré, qui a le talent pour remplir la place de chantre », chanterait pour cent livres annuelles. « Ouï sur ce le procureur-général syndic, le directoire du département nomme Jean Ferré chantre[1]. » Loir-Mongazon, curé de Juigné-sur-Loire et frère du vicaire épiscopal, manque aussi de chantre : la municipalité de Juigné-sur-Loire, le directoire du district d'Angers et le directoire du département délibèrent les uns après les autres sur le chantre à lui donner[2].

Les administrateurs laïques ne gouvernent pas seulement les cures et les églises, ils étendent la main jusque sur le culte, messes, fêtes, cérémonies ; eux seuls ont la garde des intérêts de la religion. Ce sont eux qui fixent l'heure de la messe jusque dans la dernière des campagnes, « pour que tous les citoyens puissent commodément satisfaire à leur dévotion[3] », eux aussi qui demandent à l'évêque la permission de *biner* là où il est nécessaire, « pour procurer aux fidèles la facilité de remplir leur devoir de religion[4] ». Ce sont eux encore qui, avec un langage imité des conciles, rendent la fête de saint Maurice obligatoire pour tout le nouveau diocèse : « Considérant, disent-ils, que la fête patronale du diocèse, celle de saint Maurice, est chômable pour tous les fidèles du département, que le respect dû à la religion catholique, apostolique et romaine ne leur permet pas de s'abstenir de cette fête, arrête, après avoir entendu le procureur-général syndic, que les paroisses du

[1] Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 22 mai 1792.

[2] *Ibid.*, 10 juillet.

[3] *Ibid.*, District de Vihiers, Délibérations, 18 mai 1792.

[4] *Ibid.*, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 5 juin 1791.

Digitized by Google

district de Saumur, Vihiers, Cholet et Saint-Florent, ressortissant autrefois des diocèses de Poitiers, Luçon, La Rochelle et Nantes, chômeront la fête patronale de saint Maurice ; que les municipalités veilleront à ce qu'il ne soit commis ce jour aucune irrévérence dans leurs églises paroissiales et que tout se passe avec la dévotion due aux choses saintes[1]. » Enfin ce sont ces impies qui, affectant toujours l'air de la plus grave componction, comme s'ils étaient dévorés du zèle de la maison de Dieu, recommandent aux municipalités de célébrer dignement les fêtes de l'Église. « Vous n'oublierez point, Messieurs, écrivent-ils sérieusement aux officiers municipaux de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, de donner à la cérémonie du Sacre, dont le temps est proche, toute la solennité qu'elle exige, et de faire en sorte que tout se fasse avec la décence et le respect dûs au Mystère de notre Rédemption[2]. »

O Église d'Angers, Église affermie par les prières et consacrée par le sang d'un si grand nombre de martyrs ; Église qui, plus d'une fois dans le cours des siècles, fus si noblement éprise d'une légitime indépendance, qui aurait jamais cru que tu serais tombée dans un si déplorable avilissement : être la proie d'un pouvoir hypocrite qui proclame sans cesse sa piété pour toi, lorsque tous ses actes ont pour but de t'anéantir ! Qui soulagera la tristesse des âmes chrétiennes ?... Consolons-nous, Mesdames et Messieurs. Les catholiques fidèles vont opposer au culte de ces prêtres constitutionnels, créatures serviles du pouvoir laïque, la plus ferme et la plus heureuse des résistances. C'est ce que nous verrons la prochaine fois.

[1] Archives départementales, Départements, Délibérations, Procès-verbaux, 24 août 1791.

[2] *Signé :* Boutton, Pérard, Viger. *Ibid.*, District d'Angers 4ter. Registre épistolaire, 7 juin 1791.

Digitized by Google

SIXIÈME CONFÉRENCE

La Résistance

MESDAMES ET MESSIEURS,

En 1791, les catholiques, prêtres et fidèles, n'ont point d'organisation et n'en cherchent point. Ils ne se réunissent point, ils ne rédigent point de programme, ils ne publient point d'articles échauffés dans les journaux pour célébrer leur victoire avant de s'être mis en campagne, et, parlant d'une nouvelle croisade, ils ne crient point : *Dieu le veut !* au milieu des banquets avec triple salve d'applaudissements : ils n'ont que de l'action. Ils veulent se défendre, et cela suffit pour qu'ils se rencontrent tous sur le même champ de bataille. Ils disent simplement aux révolutionnaires : « Avocats hypocrites de la liberté, ce que vous préparez contre nous, nous ne le craignons point : nous l'espérons plutôt, certains que le triomphe de notre cause sera d'autant plus éclatant que votre haine sera plus violente. C'est la lutte ouverte qui avertit la conscience, ranime la foi, donne le courage et les forces. Et qu'est-ce qu'un combat de plus dans une guerre de dix-huit siècles ? Celui-ci finira, comme les autres, par la victoire, puisque, pour vaincre, il nous suffit de mourir. » Le mépris de la mort, principe de la force morale, voilà tout leur secret.

Ce n'est pas l'évêque d'Angers, Mgr Couet du Viviers de Lorry, qui s'arrache ainsi du cœur l'amour de la vie. Dès les premiers jours, il pactise avec la Révolution. Puis, malgré la spoliation du clergé, malgré la prétention qu'a

Digitized by Google

l'Assemblée constituante d'imposer la *Constitution civile*, malgré l'aveu formel de projets destructeurs, il ordonne, par mandement du 30 mai 1790, de chanter un *Te Deum* dans toutes les paroisses du diocèse pour remercier le ciel de la nomination des administrateurs du département de Maine-et-Loire. Ce mandement, production ampoulée, est lu à l'Assemblée constituante par La Réveillère-Lépaux, député de l'Anjou, et la majorité de l'Assemblée, trop heureuse de trouver un évêque si bien de son goût, en ordonne « l'envoi à tous les évêques du royaume », avec des éloges qui sont un châtiment. Bientôt, le 29 juillet 1790, il s'en va sur le Champ-de-Mars chanter un *Te Deum* devant l'autel de la Patrie, bien que le Chapitre de Saint-Maurice se refuse à l'assister. A la grande déception des révolutionnaires[1], il ne prête pas le serment, il est vrai, mais il se retire au séminaire[2], se montre fort accommodant pour « *le successeur* » que la Révolution vient de lui donner[3], vend ses meubles, abandonne le diocèse aux soins de MM. Meilloc et Courtin, prêtres de Saint-Sulpice, qu'il nomme grands-vicaires, et part pour la ville de Rouen, sans autre souci sans doute que celui de perdre son opulent évêché : car, tandis que presque tous les autres évêques publient des lettres pastorales pour empêcher le

[1] *Journal du département de Maine-et-Loire par les Amis de la Constitution d'Angers*, n° 1.

[2] Logis Barrault, aujourd'hui le Musée.

[3] Hugues Pelletier est élu évêque constitutionnel depuis trois jours, mais n'est pas encore installé, lorsque, le 9 février 1791, dans la séance du directoire du département. « M. le procureur-général syndic a dit que plusieurs administrés du département de l'un et l'autre sexe l'avaient instruit que, désirant contracter mariage, ils s'étaient adressés à M. Couet, évêque, pour obtenir des dispenses ; qu'il leur en avait refusé sur ce que, ayant un *successeur*, il craignait d'encourir la forfaiture... Le directoire, considérant que les ecclésiastiques non remplacés doivent continuer leurs fonctions, a arrêté que M. l'évêque » peut donner des dispenses. « A l'effet de quoi, expédition de la présente délibération sera envoyée à M. Couet. » Et ainsi, avec la permission de MM. les administrateurs, l'évêque d'Angers consent à donner des dispenses. Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 9 février 1791.

Digitized by Google

schisme de régner sur la France, il ne dit rien, il n'écrit rien, il ne fait rien paraître. Puis, ne se trouvant pas en sûreté dans la ville de Rouen, il va se cacher dans un village près d'Évreux, à Saint-Germain, où il rencontre Marmontel. « En société et en communauté de table, logés ensemble auprès d'une jolie rivière, ayant pour promenades des jardins enchantés et une superbe forêt, parfaitement d'accord dans leurs opinions, dans leurs goûts et dans leurs principes, les souvenirs d'un monde où ils ont vécu sont pour eux des sujets d'entretien d'une abondance inépuisable »[1], pendant que le clergé d'Anjou subit toutes les angoisses de la persécution. Ne se trouvant pas encore en sûreté dans ce village de Normandie, il se rend à Paris, et, toujours plus homme du monde que pontife, il y passe le reste de la Révolution, de manière à n'être pas troublé dans le cours paisible de sa douce existence.

Ce ne sont pas les religieux, non plus, qui ont alors au fond de l'âme ce détachement de la vie. Les monastères d'hommes sont presque tous minés par la Commende, le fléau des fléaux, par le jansénisme, par la philosophie et surtout par la Commission des Réguliers qui, créée le 31 juillet 1766, faillit, par un système de destruction graduelle, les achever sous prétexte de les réformer. Ils ne sont plus, selon l'expression de Bossuet, que des cadavres spirituels, des tombeaux vivants d'eux-mêmes. Aussi, dès le premier souffle de la tempête, les deux tiers de ces pauvres moines se détachent de leurs cloîtres comme les feuilles sèches se détachent de l'arbre au premier souffle de l'automne. A peine l'Assemblée constituante a-t-elle décrété la suppression des vœux, qu'en Anjou ils demandent presque tous à profiter du décret de la liberté : à Saint-Aubin, dans la ville d'Angers, quatorze sur seize ; à Chaloché, commune de Corzé, quatre sur six ; à Bellefontaine,

[1] Marmontel, *Œuvres*, I, 462.

Digitized by Google

près Cholet, trois sur quatre ; à Fontevrault, près Saumur, vingt sur vingt ; aux Cordeliers de Cholet, trois sur trois ; aux Gardes, deux sur deux ; à la Boissière, commune de Dénezé, quatre sur quatre ; aux Cordeliers de Beaufort, tous également, et « le Frère Bernard déclare être dans l'intention de quitter la maison dès demain »[1]. Les quelques religieux fidèles sont, aux termes de la loi du 14 octobre 1790, réunis pêle-mêle et envoyés, le 25 juillet 1791, dans l'abbaye de Fontevrault. Puis, bientôt chassés de ce cloître d'emprunt obligatoire, ils sont emportés à travers toutes les vicissitudes de la persécution ; mais ils ne jouent qu'un rôle effacé, parce que, malgré leur vertu et leur courage, ils demeurent victimes de l'impopularité de tous.

Le héros de la résistance, quel est-il donc ? c'est le clergé séculier, et, dans le clergé séculier, ce sont, avec les chanoines, surtout les curés et les vicaires, ceux-là mêmes qui, aux élections de 1789, s'étaient laissé si grossièrement tromper par les perfides avances de la Révolution. Décidés à défendre le droit jusqu'à la mort, ils éclairent la foi, ils émeuvent la justice, ils entraînent la générosité, ils remuent le peuple dans ses profondeurs, et le clergé constitutionnel, aux prises, dès le premier jour, avec le plus acharné, le plus violent, le plus redoutable des ennemis, le mépris public, ne possèdera, en dépit de la force des armes et de la terreur des tribunaux, que les murailles des églises.

I

Il y a des contrées où les curés constitutionnels n'osent pas même se présenter, par peur des prêtres « réfrac-

[1] Archives départementales, District de Baugé, Délibérations, 26 juillet 1790. — Nous ne connaissons qu'un monastère édifiant, celui de Saint-Serge, dans la ville d'Angers, dont tous les membres protestent qu'ils veulent garder leurs vœux.

Digitized by Google

taires » : c'est ainsi que dans le district de Saint-Florent dix-sept cures restent vacantes[1]. Dans d'autres où ils se présentent, il n'y a pas un habitant qui ne refuse de les recevoir. A Soulaines, cure de Chatizel, rendez-vous « d'une infinité de non-conformistes »[2], un curé, qui se vante d'être toujours armé de deux pistolets, se présente chez le maire : la femme du maire qui, à ce moment, se trouve seule à la maison, se dit effrayée des deux pistolets et le prie de rester à la porte. De là, il se rend chez l'un de ses plus notables paroissiens et lui demande de vouloir bien le prendre en pension : le paroissien lui répond que malheureusement ses domestiques ne voudront pas le servir. Dans toute sa paroisse, dit-il, il ne peut trouver un verre d'eau[3]. Un second élu subit le même sort. Pour le troisième, les administrateurs, Boutton et Viger, écrivent à la municipalité de Soulaines : « D'après la promesse que vous venez de nous faire d'accueillir fraternellement le prêtre que nous vous adresserions pour desservir votre paroisse, nous vous adressons M. Piquet. Si vous n'accueillez pas mieux ce fonctionnaire que les deux précédents, il nous serait impossible de regarder votre paroisse comme un pays de chrétiens. En conséquence, nous prendrions le parti de supprimer votre église et de vous adresser quelque rabbin ou quelque muphti[4] ». La réception est encore pire au May, où Coulonnier, ci-devant curé, « prêche l'insubordination à la loi et professe publiquement les maximes les plus dangereuses[5] ». Peyre, vicaire directeur du séminaire d'Angers, élu curé de cette paroisse, se rend à son poste. Or, dès qu'il est aperçu, hommes, femmes et enfants lui font cortège, en criant : « A l'intrus ! A l'hérétique ! Au

[1] *Ibid.*, District de Saint-Florent, Correspondance, 17 mai 1792.
[2] *Ibid.*, Département Délibérations, Procès-verbaux, 20 juin 1791.
[3] Tresvaux, *Histoire de l'Église d'Angers*, 588-590.
[4] Archives départementales, Dictrict d'Angers 4ter, Registre épistolaire.
[5] *Ibid.*, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 11 mars 1791.

Digitized by Google

voleur de cures et de sacrements! » Mesnard des Fossés, commandant de la garde nationale, qui l'avait recueilli dans sa maison, prit la peine de le présenter dans trois familles, les trois seules familles de patriotes. Après quoi, il se rend lui-même à l'église : « Vous noterez, raconte-t-il, que trois femmes, qui m'assistèrent dans ma visite au Saint-Sacrement, lavèrent, dès l'instant, le bénitier où j'avais pris de l'eau bénite en entrant et en sortant. » Mais Peyre a du courage : il revient avec la résolution de triompher, et bientôt il part de nouveau pour sa cure. « Je fus coucher à Chemillé chez M. Thubert. Là, à peine descendu de cheval, j'appris les horreurs commises contre Monsieur son fils, curé de Mélay, et mon disciple du mois de septembre dernier. Mme Thubert, fondant en larmes, me raconte les traitements indignes et scandaleux que venaient de faire le matin les malheureux habitants de Mélay à son pauvre enfant... Représentez-vous le jeune missionnaire entouré d'une population qui le frappe, le turlupine, le poursuit à coups de mottes de terre, le chasse à coups de pied et le veut prendre aux cheveux. Figurez-vous des femmes en furie lâchant contre ce jeune prêtre les plus infâmes propos, le traitant de voleur, d'intrus, de fripon, d'enragé, et lui promettant, s'il revenait, de le jeter dans les douves de sa cure[1]... » Peyre n'en continue pas moins sa route. La veille de la Toussaint, il arrive au May, il frappe à la maison Mesnard des Fossés, qui, faute d'avertissement, se trouvait absent. Réfugié à l'auberge, « je demandai à dîner, et ce ne fut qu'après avoir supplié, qu'on voulut bien me faire une omelette. Pendant ce temps, dans la rue, tous les enfants du bourg ameutés criaient, battaient les murs, cassaient les vitres. Ma digestion était lourde et cependant mon estomac n'était point chargé de nourriture. » Lorsqu'il sortit pour rejoindre un gîte ami, hommes

[1] Archives départementales, *ibid.*, 3 mars 1792.

Digitized by Google

et femmes, jeunes et vieux, courant sur ses talons, lui portant leurs sabots au visage, huant, menaçant, se donnèrent la fête de le conduire... Il s'en retournait le jour des Morts, quand il se fourvoya dans la foule des paroissiens, à leur sortie de la première messe. Il se vit tout d'un coup assaillir d'injures et de pierres qui l'atteignirent durement et faillirent abattre son cheval. « Je pleurais sur l'aveuglement de cette Jérusalem perdue qui me persécutait sans me connaître. » Rentré à Angers, il s'empressa d'adresser au procureur-général syndic son renoncement définitif : « J'ai cru qu'il était de la prudence de fuir cette terre maudite[1]. » Presque partout l'opposition est aussi violente : elle ne diffère que par les circonstances de lieux et de personnes. A Miré, où Couasnon, ci-devant vicaire, « abuse les esprits faibles et jette le trouble », « à peine le nouveau curé, Gueffier, paraît-il dans le bourg, qu'il est assailli par des hommes et par des femmes, au nombre desquels étaient : la veuve Beaunier, maréchale, et six de ses filles ; Chehère, menuisier et sa femme ; Charles Rousseau, cordonnier, et sa sœur ; Leroy, menuisier, et sa femme ; Leburque, tisserand, et sa femme et sa fille ; Anne Lebarque, maîtresse d'école, et Marie Cormeré, la fille Chehère du Coq, la veuve Buttier, la Brocdé et Marie Brocdé, sa fille, et la femme Birellet, sabotier, et tous promettent de se rassembler de nouveau vendredi prochain pour empêcher ledit sieur Gueffier, dont l'intention est de dire la messe ce jour-là, et d'entrer dans l'église et de le lapider, avec nombre d'hommes dont elles espèrent la jonction. La plupart de ces personnes disent hautement qu'elles verseront leur sang pour empêcher l'ancien curé de quitter sa cure et le nouveau d'y entrer[2]. »

Pourtant les administrateurs veillent. Le 5 avril, le pro-

[1] C. Port, *La Vendée angevine*, I, 276, 402.

[2] Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 23 mars 1791.

Digitized by Google

cureur syndic de Segré écrit au procureur-général syndic : « Le curé de notre ville, Vannier, veut être installé dimanche prochain, de crainte d'événement. Je crois sa précaution excellente, car nos anciens curés ont si grandement agi sur l'esprit du peuple, que le procureur de la commune et deux officiers municipaux, leurs partisans, se raidissant contre cette installation et ne voulant pas y assister, le maire et les autres officiers ne procèderont pas à cette réception, si les récalcitrants n'y assistent pas. Ce refus de leur part n'est fondé que sur la crainte que le peuple, animé par ces trois individus, ne se porte à quelque excès contre eux... » Il demande des lettres impératives, comminatoires et sans délai, « car le moindre retard deviendrait dangereux[1] ».

Les menaces n'apaisent pas les esprits. Le 4 mai, le même procureur syndic écrit que « le dimanche, 1er mai, s'étant transporté avec M. Charleri, l'un des membres du même district, à Sainte-Gemmes, près Segré, pour faire installer le sieur Collas, nommé à la desservance de ladite paroisse, la municipalité, qui avait été prévenue par écrit, s'est trouvée absente ; que les meubles du sieur Charron, ci-devant curé, ayant été saisis et annotés et laissés à la garde d'un des habitants du bourg, lors absent, il n'a pas été possible de se procurer l'entrée de la maison presbytérale ; qu'ayant essuyé une bordée de propos insolents de la part de plusieurs personnes, ils ont été obligés de se retirer sans avoir pu faire l'installation dudit sieur Collas[2] ».

Il n'y a qu'une ressource : puisque « les deux tiers des municipalités se refusent à l'installation des nouveaux curés[3] », c'est de nommer des commissaires spéciaux et de

[1] Archives départementales, L. 961.
[2] *Ibid.*, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 4 mai 1791.
[3] Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 24 mai 1791.

Digitized by Google

les faire accompagner de la force armée. Les curés constitutionnels sont donc installés par les gardes nationaux qui, sous prétexte de maintenir la tranquillité publique, se transforment en bandes de pillards et soulèvent partout l'indignation[1]. Aussi cette installation violente ne fait qu'exciter davantage les catholiques. A Saint-Laurent-de-la-Plaine, Pirault, « après son installation, à laquelle assista seulement le maire Gilbert, fut assailli, ainsi que Renou, curé de Chalonnes, qui l'avait accompagné », et ne fut délivré que par les gardes nationaux. « Il ne peut trouver dans aucune personne, même dans la municipalité, aucun secours ni assistance[2] ». « Le sieur Chicoisne, curé d'Échemiré, se plaint de ce que, depuis dimanche dernier qu'il a remplacé le ci-devant curé non assermenté, il a essuyé d'une foule de femmes, enfants et domestiques, les propos les plus indécents et les plus offensants, sans que la municipalité, et particulièrement le procureur de la commune, aient employé aucun moyen pour les empêcher et faire cesser[3]. » Dubourg, curé constitutionnel de Saint-Lambert-du-Lattay, « écrit que les insinuations perfides de Champion et Meurier, ci-devant curé et vicaire, ont produit un tel effet que, lors de son installation, il n'y a eu que les habitants de huit maisons de la paroisse qui y aient assisté, que le surplus se tint hors de l'église, chantant et dansant vis-à-vis comme s'ils eussent été dans une assemblée, qu'à l'issue des vêpres et pendant la procession qui se fit autour du bourg, les mépris que les mauvais

[1] « M. le Procureur syndic a exposé qu'il recevait journellement des plaintes contre la conduite des gardes nationaux qui se livraient aux excès les plus repréhensibles, qu'il pensait qu'il était du devoir de l'administration de leur rappeler les vrais principes en les engageant de modérer les écarts d'un zèle exagéré. » Archives départementales, District de Vihiers, Délibérations, 4 juillet 1791.

[2] *Ibid.*, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 3 septembre 1791.

[3] *Ibid.*, District de Baugé, Délibérations, 16 août 1791.

Digitized by Google

citoyens firent à son passage annonçaient une insurrection[1] ».

II

Le curé est enfin installé. Mais voilà que son église se trouve subitement dépourvue des objets indispensables au culte divin. Jarzé demande des chandeliers, Andigné des ornements, Thouarcé une pierre sacrée, Beaucouzé « des ornements, linges et autres objets nécessaires », Saint-Samson d'Angers « des ornements, linges, chandeliers, croix, vases sacrés et autres objets nécessaires » ; de même Saint-Laud, Saint-Lambert-du-Lattay, Brissac, Chaudefonds, Fontaine-Guérin et cent autres paroisses[2]. Les administrateurs ont beau prier, menacer, personne ne cède. « Votre silence, écrit le district d'Angers à la municipalité d'Écouflant, nous semble un refus d'obtempérer aux invitations que nous vous avons déjà faites plusieurs fois. Nous vous déclarons que si, sous six jours à partir de celui-ci, vous ne faites remettre les titres et papiers et le calice, dont nous avons fait la demande à M. Deterve, votre desservant, nous serons dans la cruelle nécessité d'employer contre vous les moyens que la loi a mis dans notre disposition[3] ».

Il n'y a pas que les objets du culte à manquer : le personnel manque tout autant. Pas de répondant de messe, pas de chantre, pas de sacriste ! Duboueix, curé de Roussay, insulté à l'autel, poursuivi à coups de pierres dans les

[1] *Ibid.*, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 9 juin 1791.

[2] *Ibid.*, 10 mai, 18 mai, 30 mai, 1er août 1791, etc. — « Le sieur Couronné, curé actuel de Thouarcé, ayant sonné la cloche pour annoncer sa messe, le nommé Piron, sacristain, s'aperçut que la pierre sacrée avait été enlevée et qu'on y avait mis en place un morceau de bois... » *Ibid.*, 9 juin 1791.

[3] Archives départementales, District d'Angers 4ter, Registre épistolaire, 20 août 1791.

Digitized by Google

rues, est, dit-il, sans chantre, sans sacristain, sans répondant de messe[1], situation qui est due « aux suggestions perfides » de Gautret, ci-devant vicaire[2]. A Échemiré, « le sieur Charles Mouchet dépose, le 16 août 1791, que, hier, sur les neuf heures du matin, ayant pris les clefs de l'église, qui étaient chez son père, pour faire sonner le pardon, comme il est d'usage, le sacriste ayant refusé de continuer ses fonctions, il en avait été empêché avec violence par le sieur Maison-Rouge qui, étant accompagné de plusieurs personnes armées de bâtons, s'était emparé de lui et de celui qui devait sonner le pardon et les avait conduits chez le maire, où ils avaient été menacés plusieurs fois d'être tués et prêts d'être conduits au district liés et garrottés. » Faute de trouver personne dans sa paroisse qui voulût remplir les fonctions de sacriste, le curé a été contraint d'appeler le nommé Martin Brossier, citoyen du Vieux-Baugé[3]. A Saint-Lambert-du-Lattay, le ci-devant curé et ci-devant vicaire, « rebelles à la loi, sont venus à bout, par leurs faux principes, de faire faire au sacriste sa démission, et ils ont éloigné de l'église une fille vertueuse qui, depuis sa jeunesse, s'était livrée au soin de la décoration[4]. » A Voide, Gourdon, curé constitutionnel, expose que « depuis son installation il a essuyé tous les désagréments possibles, que, de retour d'un voyage de quatre jours, qu'il a été obligé de faire pour le transport de ses effets, il a été menacé de perdre la vie..., et qu'il a été forcé de faire venir un étranger pour lui servir de sacriste..., et que tout cela est produit par les ci-devant curé et vicaire de ladite paroisse[5] ».

[1] C. Port, *La Vendée angevine*, I, 129, note.

[2] Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 15 juin 1791.

[3] *Ibid.*, District de Baugé, Délibérations, 16 août 1791.

[4] *Ibid.*, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 9 juin 1791.

[5] *Ibid.*, 15 juin 1791.

Digitized by Google

On fuit les ministres : on déserte leurs églises. C'est partout le même cri de réprobation avec la même horreur. A Marcé, « la femme de René Saulleau, Bessière, tailleur, René Enflé, maréchal, la femme du nommé de l'Épine, la femme de Ludeau, la veuve Lecornu, la femme Beziau, la fille Landelle, tous de la paroisse de Marcé, ne cessent de tenir des propos incendiaires dans la paroisse, en disant que l'église n'est pas si respectable que l'étable des vaches, que ceux qui assistent à la messe du prêtre sermenté commettent un péché mortel et qu'il n'y a que le diable à pouvoir les y conduire, que les prêtres sermentés sont des intrus, que le curé actuel est un impie et un excommunié, qu'ils aimeraient mieux couper la langue et les bras de leurs enfants que de les laisser aller à la messe des prêtres sermentés[1]. » Les catholiques se réfugient, avec leurs anciens pasteurs, dans les chapelles des communautés religieuses, à la ville comme à la campagne. Aussitôt le directoire du département de Maine-et-Loire, « considérant que les ennemis du bien public ont supposé que la vraie religion était perdue par l'installation des nouveaux curés ; qu'une foule de prêtres, réfractaires à la loi du serment, se rendent, tous les jours de la semaine et notamment les fêtes et dimanches, dans les oratoires des maisons religieuses... ; que les huit églises paroissiales (de la ville d'Angers) étant désertes, que les églises des communautés religieuses étant engorgées par le peuple qui s'y porte en foule; qu'il est instant d'aviser au parti à prendre dans cette circonstance pour arrêter la fermentation qui souffle et excite le fanatisme, le directoire, après avoir conféré avec M. l'évêque et avoir entendu le procureur-général syndic en ses conclusions, arrête : 1° qu'il n'y aura dans ces chapelles qu'une seule messe comme ci-devant ; 2° qu'il n'y existera aucun confessionnal ; 3° que les communautés

[1] Archives départementales, *ibid.*, 18 mars 1792.

Digitized by Google

religieuses seront responsables de l'exécution du présent arrêté[1]. » C'était le 4 avril. Le 19, le directoire apprend encore que le peuple se transporte en foule dans l'église des Lazaristes, rue Valdemaine. Aussitôt, deux officiers municipaux se rendent chez les Lazaristes et, sans considérant ni arrêté, au nom de la loi et de la religion, font sceller les portes de leur église et « leur défendent d'en laisser l'ouverture au peuple, à peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public[2] ». On fermera tout, s'il le faut. Ainsi il y a tout près de la ville, l'église d'Érigné et un oratoire, nommé l'Hermitage, appartenant au sieur Gibot; puis la chapelle des Châteliers, sur la paroisse Sainte-Gemmes, ainsi que l'église Saint-Augustin « comprise dans l'étendue de la ville d'Angers », où les paroissiens des Ponts-de-Cé, de Juigné, de Sainte-Gemmes et de Saint-Laud se rendent en foule « au grand scandale de la religion et des bons citoyens ». Le directoire ferme toutes ces églises « ouvertes à la crédulité du peuple et occupées journellement par les ennemis de son repos[3] ».

Pour la campagne, le directoire encore « si vivement pénétré des maux que peut entraîner une conduite aussi contraire aux principes de la religion catholique, apostolique et romaine, qu'au maintien du bon ordre et de la tranquillité publique », décide « que les églises ou oratoires des communautés religieuses seront continuellement fermés » et que « les propriétaires des chapelles castrales ne pourront y faire dire la messe les jours de dimanches et fêtes qu'après en avoir obtenu la permission de M. l'évêque actuel, et pour causes instantes et indispensables[4] ».

[1] Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 4 avril 1791.

[2] *Ibid.*, 20 avril 1791.

[3] *Ibid.*, District d'Angers 4ter, Registre épistolaire, 3 et 20 juin 1791 ; Département, Délibérations, 16 mai 1791.

[4] *Ibid.*, Département, Délibérations, 21 avril 1791 ; *Journal du département de Maine-et-Loire*, II, 45, n° du 20 avril 1791.

Digitized by Google

Mais alors comment feront les catholiques pour les sacrements? Comment feront-ils pour les baptêmes et les enterrements? Ils ne se soumettront pas. Non, jamais, disent-ils, les administrateurs, si hypocrite que soit leur violence, ne légaliseront des fonctions que l'Église réprouve. Jamais ils ne nous persuaderont que des mains souillées peuvent faire couler l'eau pure sur le front du nouveau-né, et qu'ils peuvent donner au mourant les consolations de l'Église, ceux-là qui en sont le fléau... D'ailleurs, par le bref du 13 avril, le Pape recommande aux fidèles « de n'avoir avec les intrus aucune communication dans les choses sacrées ». Là-dessus commence une lutte violente pour la dispensation des sacrements, lutte pleine de scènes scandaleuses, où la loi veut arracher aux catholiques les nouveau-nés et les morts.

Pendant que les catholiques baptisent leurs enfants à la maison, qu'ils accompagnent silencieusement leurs morts au cimetière, et que, pour justifier leur conduite, ils invoquent simplement la Déclaration des droits de l'homme, avec la liberté des opinions religieuses décrétée par l'Assemblée constituante, le directoire du département se hâte de répondre : « Que les pères et mères mariés suivant les rits et usages de la religion catholique, apostolique et romaine, seront tenus de présenter leurs enfants non baptisés à l'église, et dans les trois jours après leur naissance; les municipalités sont chargées de l'exécution du présent décret[1]. » Le directoire a beau manifester sa rage : les catholiques montrent une fois de plus que les rigueurs des hommes sont vaines contre celui qui croit à la religion. A Soulaines, par exemple, une soixantaine de brigands investissent une maison où vient de naître un enfant, qu'ils réclament pour le faire baptiser par un prêtre jureur. S'ils n'ont pas l'enfant, disent-ils, ils incendieront la paroisse et démoliront

[1] *Journal du département de Maine-et-Loire*, III, 116.

Digitized by Google

l'église. Les parents ne cèdent pas[1]. A Saint-Jean-de-la-Croix, où Courballay, ancien curé de Saint-Jean-de-la-Croix, et Lancelot, ancien desservant de la Chapelle-aux-Jubeaux, « vont de maison en maison donner lecture du prétendu bref du pape[2] », François Bodet, sabotier, refuse obstinément de présenter à l'église, pour y être baptisé, un enfant mâle qui lui est né le 16 juillet : « il dit publiquement qu'il aimerait mieux que cet enfant lui fût arraché par morceaux des mains que de se soumettre à toute autre formalité que la présentation à la municipalité[3] ». A Chigné, « François Bourgouin se plaint que, le dimanche 17 juillet, un nombre très considérable de gardes nationaux et autres habitants des communes de Géneteil et de Chigné se sont portés avec armes à son domicile, sous prétexte que son épouse était accouchée depuis plusieurs jours d'un enfant, sans l'avoir fait présenter au baptême ; que son épouse avait été tellement effrayée à l'aspect de ces hommes armés, qu'elle était dangereusement malade[4] ». Et de toutes parts les municipalités écrivent au directoire du département que les parents refusent de faire baptiser leurs enfants par les curés constitutionnels[5], et les portent aux prêtres réfractaires[6].

[1] Tresvaux, *Histoire de l'Église d'Angers*, II, 588-590.

[2] Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 16 mai 1791.

[3] *Ibid.*, District d'Angers 4tcr, Registre épistolaire.

[4] Archives départementales, District de Baugé, Correspondance, 22 juillet 1791.

[5] Exemple : « Arrêté de la municipalité de Chantocé du 26 avril, contenant que dans cette paroisse, depuis environ dix semaines, plusieurs femmes étaient accouchées, qu'elles ont gardé leurs enfants sans les avoir fait présenter à l'église pour y recevoir le sacrement de baptême et constater leur état civil ; que ces gens sont induits en erreur par le sieur Caillot, précédent curé. » Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 2 mai 1791.

[6] Exemple : « Lettre de la municipalité de Vieil-Baugé, contenant que la femme de Jacques Maucour étant accouchée le 15 de ce mois, son enfant avait été baptisé en l'église d'Echemiré par le vicaire de cette paroisse. » *Ibid.*, 25 juin 1791.

Digitized by Google

Pour les enterrements, lorsqu'ils ont la bonne fortune d'en faire, quels enterrements! Coquille, curé constitutionnel de Beaupréau, qui est toujours armé de deux pistolets[1], écrit aux administrateurs du département : « On apporte le corps de Marie Colonnier. Je vas à la sacristie prendre les ornements nécessaires pour procéder à la sépulture. Un nommé Bonin, tailleur du collège, vient, le chapeau sur la tête, jusque dans le sanctuaire, et me dit insolemment : « Voulez-vous me faire coucher ici? Je vais emporter le corps. » Je lui représente qu'il devait entrer et parler avec plus de décence dans le temple du Seigneur. Je lui demande: « Où est votre chapeau ? » — « Sur ma tête. » Je lui enjoins de l'ôter par respect pour le lieu et pour l'objet du culte. Il prend une attitude plus insolente et s'y refuse. Je prends des témoins de son irrévérence et je me dispose à procéder à la sépulture. On me dit qu'on ne portera pas le corps, s'il n'y a pas de croix. Je réponds que c'est à la municipalité à fournir aux frais du culte. Je vas en conséquence chercher le maire. Enfin le sieur Coycault (maire) arrive avec le sieur Chauvet, officier municipal. Le maire ordonne au petit L'Espérance de se charger de la croix. L'enfant lui répond, avec vérité, qu'il n'est pas de force. Le sieur Coycault lui arrache le bénitier des mains et lui dit : « Je te casse, je te destitue »; en même temps il donne le bénitier à un autre enfant, ordonne à un plus fort de prendre la croix, et je commence la sépulture à voix basse. « Je vous ordonne de chanter », me dit le sieur Coycault. — « Je ne le puis seul. Quand la municipalité m'aura donné un chantre, je chanterai. » S'adressant au peuple : « Je vous prends à témoins que Monsieur ne veut pas chanter. » — « Je ne puis chanter et faire les cérémonies tout à la fois. » — « Cela fût-il, dit le sieur Coycault, je vous disais bien que vous me feriez des affaires. » Le corps étant à

[1] Archives départementales, L. 127.

Digitized by Google

l'église, à l'instant que je dis les oraisons, qui doivent être prononcées à voix basse, le maire, prenant la parole, me dit : « Je vous ordonne de chanter. » Ma réponse est la même. — « Je vous prends à témoins que Monsieur ne veut pas chanter. » Au sortir de l'église, même sommation de la part du maire et même réponse de la mienne. Le long de la route, pendant plus d'un quart de lieue de chemin, le sieur Coycault prend tous les passants qu'il rencontre à témoins comme je ne veux pas chanter. Il répéta plus de dix fois : « Vous ne voulez pas chanter ; on voit bien que vous voulez abâtardir la loi. » Ennuyé de ces propos, je dis : « Je vous prends tous à témoins que Monsieur le maire me trouble dans mes fonctions. » Arrivé à Saint-Martin, il assemble le peuple : « Approchez, écoutez, dit-il : « Monsieur le curé, voulez-vous chanter ? » Je garde le silence. — « Je vous prends tous à témoins que Monsieur le curé ne veut pas chanter. » La sépulture faite, le sieur Coycault est déjà loin, et tout le monde m'accable d'injures. Les noms de *trut*, de *coucou*, de *grand diable*, rien n'est épargné... Le lendemain, il se trouve un autre enterrement. J'écris à la municipalité, afin qu'elle commande la gendarmerie pour m'accompagner, parce que je craignais que les sottises, que j'avais essuyées la veille, ne fussent aujourd'hui accompagnées de coups de pierres. La munipalité refusa[1]. »

Dans la plupart des cérémonies, les choses ne se passent guère autrement. Les femmes du peuple qui, dans les troubles, sont l'expression violente de l'opinion publique, se chargent, nous l'avons déjà vu, de faire tomber le clergé constitutionnel sous le poids du ridicule et de la moquerie. Rien ne les arrête. Au contraire, plus on les met à l'amende ; plus on les condamne à être attachées au carcan, sur la place des Halles, avec des écriteaux devant et derrière le

[1] C. Port, *La Vendée angevine*, Documents, I, 428.

Digitized by Google

dos, portant ces mots : *perturbatrices des cérémonies religieuses ;* plus même on les fait fustiger sur les places et dans les carrefours par l'exécuteur des jugements criminels : plus elles maudissent le nouveau culte et les prêtres jureurs, jusque sous les yeux des administrateurs du département. « Le dimanche 17 avril, la femme Ronjou et la fille Chassebœuf, domestiques du sieur Boumard, ci-devant chanoine du chapitre de Saint-Laud, insultèrent et tournèrent en dérision, de la manière la plus scandaleuse, les prêtres qui faisaient la procession paroissiale des Rameaux. Placées à l'une des fenêtres de la maison, elles crachèrent à différentes fois sur les assistants, jetèrent des pierres sur eux, croisèrent en forme de croix les pattes d'un gros chien qu'elles tenaient exprès et de force sur la fenêtre, lui firent saluer la procession, en disant que les grands chiens étaient à la suite de la procession. Plusieurs personnes, indignées de ce scandale, les engagèrent de se retirer ; mais elles persistèrent à demeurer à la fenêtre, à tirer la langue sur la procession, à jeter ou à faire jeter des pierres qui tombèrent auprès des prêtres et blessèrent quelques assistants[1]. »

La situation n'est plus supportable. De toutes parts, les intrus et leurs partisans poussent des cris de vengeance contre « les perturbateurs de l'ordre », « les rebelles à la loi », « les ennemis publics ». A Mozé, canton des Ponts-de-Cé, Coudret, curé constitutionnel, écrit le 15 mai « que, depuis son installation, le ci-devant curé[2] et les deux autres prêtres se retirent en la chapelle de la Haute-Berge, y célèbrent la messe ; que les réfractaires à la loi ont tellement séduit et égaré les habitants de cette paroisse par les mauvais principes qu'ils ne cessent de leur insinuer, que le nombre des bons citoyens qui assistent à l'office paroissial est réduit à une vingtaine ; que les sieurs Jouin et

[1] *Journal du département de Maine-et-Loire*, II, 87.
[2] Touzé.

Digitized by Google

Quincé, ci-devant vicaires, excitent la populace par tous les moyens possibles ; qu'il est insulté dans les fonctions de son ministère jusque dans l'église même ; que, le lundi 9 de ce mois, en sortant de l'église, pour porter le Viatique à un malade, plusieurs personnes crièrent sur lui ; que plusieurs mauvais citoyens se permettent fréquemment de jeter des pierres à ses portes, qui, dans ce moment-ci, sont presque toutes disloquées ; que le mur de clôture de son jardin est ouvert en différentes parties, que tout y a été dévasté... ; qu'aucun des membres qui composent la municipalité n'approche de l'église paroissiale... ; que les paroissiens ne connaissent aucun des principes de la Constitution [1]. » A Cholet, la municipalité constate que tout est perdu. « Les prêtres assermentés sont journellement insultés, menacés et exposés aux huées d'une populace insolente et fanatique, qui se croit frappée d'anathème en assistant aux saints Mystères de notre religion. Les églises sont désertes ; plus d'une fois elles ont été indignement profanées ; les enfants nouvellement nés sont ondoyés ; les mariages se font clandestinement ; les malades, même à l'article de la mort, refusent les secours consolants de la confession et des sacrements ; les corps morts sont à peine apportés jusqu'à la porte de l'église, ils sont abandonnés par leurs parents. Le sieur Rabin, ci-devant curé de Notre-Dame de Cholet ; Huet, ci-devant vicaire de ladite paroisse ; Boisnard, Boidron, Guitton, ci-devant curé et vicaires de Saint-Pierre ; Pailla, aumônier des ci-devant religieuses de Saint-François ; Rousseau, aumônier de l'hôpital ; Hutreau, ex-cordelier ; Champeaux, ex-bénédictin de Saint-Aubin d'Angers, et Amory Gelusseau, ci-devant vicaire du May, sont les auteurs des troubles et désolations qui agitent la ville de Cholet et ses environs [2]. »

[1] Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 16 mai 1791.

[2] *Ibid.*, 5 juin 1791.

Digitized by Google

III

Il faut réprimer par la force « ces réfractaires qui, couverts du manteau de la religion et sous le masque de l'hypocrisie, se répandent dans leurs anciennes paroisses, colportent de fausses bulles et de prétendus brefs, errent de village en village, distribuent avec profusion des libelles incendiaires[1] » et sapent la Constitution. Par jugement du tribunal de Châteauneuf, sont condamnés : Clavereau, curé de Contigné, au bannissement pendant trois ans, à six lieues de Contigné ; Royer, François de Laage et Jean Davi, ci-devant curé et vicaires de Champtocé, au bannissement pendant trois ans, à cinq lieues de Champtocé ; Goujon, curé de Goui, au bannissement pendant cinq ans, à dix lieues de Durtal ; Beurier, curé de Durtal, au bannissement pendant cinq ans, à cinq lieues de Durtal ; Giffard, vicaire à Durtal, au bannissement pendant trois ans, à cinq lieues de Durtal[2]. Les condamnations se multiplient dans tous les districts.

Mais « les rebelles continuent toujours de nourrir leurs projets de sang et de douleur... » Que faire donc contre eux ? « Chaque jour, dit l'un des administrateurs au directoire du département, voit naître de nouvelles scènes et chacune

[1] Il est bien vrai que les catholiques ne négligeaient pas les pamphlets. Ainsi, d'après un procès-verbal de la municipalité de Thouarcé : « il circule, depuis quelque temps, dans ladite paroisse, ainsi qu'en celles des environs, des feuilles incendiaires capables de produire les effets les plus dangereux sur les esprits faibles. Une de ces feuilles est intitulée : *Catéchisme sur le schisme à l'usage de l'abbé de Périgord, adressé et appliqué au R. P. Couronné, religieux cordelier défroqué et intrus à Thouarcé par la grâce de la Constitution.* Il en existait un nombre considérable d'exemplaires qui avaient été apportés par le nommé Jouneau, messager. On en aurait trouvé différents paquets à l'adresse de plusieurs personnes qui, suivant sa déclaration, avaient été apportés à son auberge de la Sirène, faubourg Bressigny, de la ville d'Angers, où il loge ordinairement... » Archives départementales, *ibid.*, 22 juin 1791.

[2] *Journal du département de Maine-et-Loire*, III, 90 et suiv.

Digitized by Google

de vos séances est occupée à recevoir des plaintes et des dénonciations. Vous avez fait marcher des gardes nationales et des troupes de ligne dans cinq de vos districts. Vous avez nommé des commissaires qui parcourent les campagnes de votre département, éclairent les esprits, instruisent le peuple et le détrompent... Puisque toutes ces mesures sont inefficaces..., et qu'ils veulent mettre votre département en combustion... », ils seront tenus de se retirer au chef-lieu du département, sous trois jours ; sinon, ils seront conduits hors du territoire du département par la gendarmerie nationale[1]. Les ordres suivent la décision : « A M le Commandant de la gendarmerie nationale : Comme faisant les fonctions de procureur syndic du district d'Angers, je vous requiers au nom de la Nation, de la Loi et du Roi, de vouloir bien donner, au reçu de la présente, ordre à un détachement des troupes que vous commandez, de se rendre dans les paroisses de Denée et de Mozé, y arrêter les sieurs Lancelot, Courbalay, Touzé, Jouin et Quincé, ci-devant chapelains, curés et vicaires desdites paroisses, et de suite les conduire ou faire conduire, de brigade en brigade, hors de l'enceinte du département[2]. »

Survient l'arrestation de Louis XVI à Varennes, qui est connue de toute la France le 23 juin. Les Jacobins se hâtent d'exploiter cet événement contre le clergé catholique. Dès le 24 juin, le directoire de Maine-et-Loire, « considérant que l'enlèvement du roi et de la famille royale cause la plus vive agitation dans les esprits, que les prêtres non assermentés et remplacés troublent depuis longtemps la tranquillité publique du département, qu'ils se jouent de la crédulité du simple habitant des campagnes et le font mouvoir au gré de leurs désirs pour

[1] Arrêté du 24 mai 1791. Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux.

[2] Archives départementales, District d'Angers 4ter, Registre épistolaire, 30 mai 1791. *Signé :* Pérard, substitut du procureur syndic.

Digitized by Google

satisfaire leurs haines et leurs passions ; que l'événement dont l'Assemblée nationale fait part aux corps administratifs, va encore enhardir les prêtres réfractaires... ; Arrête : Tous les ecclésiastiques qui ont été dénoncés par les municipalités, ou qui le seront jusqu'à nouvel ordre, comme perturbateurs du repos public, par la manifestation de vœux contraires à la volonté nationale, seront arrêtés, à la première réquisition du procureur-général, des procureurs syndics ou des officiers municipaux, et conduits, soit par la gendarmerie et garde nationale, soit par les troupes de ligne, au chef-lieu du département, pour y demeurer sous la surveillance des corps administratifs, jusqu'à ce que le calme soit rétabli[1]. » Ils seront internés au Petit-Séminaire, rue Courte, où ils n'auront aucune communication avec les citoyens[2]. Les ordres d'arrestations partent immédiatement, et, selon l'expression des patriotes, les prêtres réfractaires sont traqués comme des bêtes féroces[3]. « Au commandant de la gendarmerie nationale : Je vous prie, en exécution de l'arrêté du jour d'hier, de vouloir bien arrêter tous ceux des ci-dessous dénommés qui n'habiteraient pas en ce moment la ville d'Angers : MM. Courballay, ancien curé de Saint-Jean-de-la-Croix ; Lancelot, ancien desservant de la Chapelle-aux-Jubeaux ; Touzé, ancien curé de Mozé ; Jouin, ancien vicaire de Mozé ; Laisné, ci-devant curé de Beaucouzé ; Boulloys, ci-devant curé de Rochefort ; Marais et Boussinot, ses ci-devant vicaires ; Gazeau, ci-devant curé de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé ; Coquet, ancien curé de Denée ; Prévot et Bonneau, ses ci-devant vicaires, et Godineau, ci-devant curé de La Bohalle[4]. » Les ordres se multiplient, les arrestations s'opèrent, et, bien que plusieurs

[1] *Ibid.*, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 24 juin 1791.
[2] *Ibid.*, District d'Angers 4ter, Registre épistolaire, 30 juin 1791.
[3] *Journal du département de Maine-et-Loire*, n° 12, 421-22.
[4] Archives départementales, *ibid.*, 25 juin 1791. *Signé :* Viger.

Digitized by Google

des dénoncés échappent à toutes les poursuites, le Petit-Séminaire s'emplit.

Cependant Louis XVI accepte l'acte constitutionnel, et les administrateurs du département « estiment que, pour remplir les intentions du roi, il y avait lieu de consentir à l'oubli des égarements des prêtres renfermés au Petit-Séminaire et de prononcer de suite l'élargissement de tous. » Les détenus sont mis en liberté le 16 septembre[1]. Or, le 1er octobre, les administrateurs du département écrivent aux députés de Mayenne-et-Loire ; le 6 novembre, au ministre de l'intérieur et au ministre de la guerre; le 9 novembre, à Choudieu, membre du Comité militaire, « que le fanatisme est à son comble, que les prêtres leur donnent plus de peine que jamais...; que la plupart des curés constitutionnels, rassasiés d'insultes et de mauvais traitements, ont l'intention de prendre leur retraite...; que la ville d'Angers n'est pas plus exempte que les autres de cette épidémie réellement dangereuse, qu'on a obligé les religieuses d'ouvrir leurs oratoires...; que la garde nationale, obligée de faire des courses fréquentes dans les districts les plus gangrenés, est tellement surchargée, qu'ils croient devoir solliciter la formation d'un second bataillon[2]. »

Qu'à leur bataillon ils en ajoutent un, qu'ils en ajoutent dix, rien n'ébranlera la fermeté des défenseurs de la foi. Lancelot, ancien desservant de la Chapelle-aux-Jubeaux, toujours dénoncé, toujours poursuivi, jamais saisi, écrit à des religieuses : « Je ne sais point me fâcher, mes bonnes mères et sœurs... La nouvelle d'une sortie que je viens de faire du côté de Châteauneuf[3], vous fera peut-être plus de plaisir, surtout si j'avais des expressions qui pussent vous

[1] *Ibid.*, Département, Délibérations, 16 septembre 1791.
[2] Archives départementales, L. 125.
[3] A Cherré, Cellière et dans les quatre paroisses voisines.

Digitized by Google

peindre au naturel les beaux feux où je me suis échauffé au bûcher du divin amour... Oui, j'ose le répéter, les anges ont envié le bonheur de ces humains qui peut-être de leur vie n'avaient reçu leur Dieu avec une aussi sainte ardeur. Moi-même, trop indigne instrument de leur consolation, je chanterai à jamais telle merveille, ainsi que celle d'une force surnaturelle dont mon corps a été fortifié sous le poids accablant de trois jours et trois nuits d'exercice sans relâche... Votre seconde lettre m'a été remise, avec la précédente, comme je me mettais à table dans le nouvel hospice que le ciel m'a préparé pendant mon voyage, vu les dénonciations qui ont été faites de moi et de la maison qu'on me prêtait, et qui courait risque, dit-on, d'être incendiée..... Mon courrier vous en dira davantage..... A jamais Dieu soit béni ! Que l'enfer tonne, que l'Éternel ébranle les cieux et fasse crouler la terre : le noble et saint courage dont mon Maître m'anime me met tellement au-dessus de toutes les fureurs et frayeurs, qu'à ma voix les timides mêmes deviennent des héros et que l'assurance s'affermit à l'aspect du plus pressant orage[1]. »

Ainsi luttent, dès le commencement de la persécution, les membres du clergé paroissial. Et, puisque c'est du premier choc que dépend d'ordinaire l'issue de la bataille, la victoire contre le schisme est assurée dans l'Anjou.

Vous vous rappelez, Mesdames et Messieurs, comment était organisée la légion dans l'armée romaine. Elle se tenait sur trois rangs ayant en première ligne les hastaires, en seconde ligne les princes et en troisième les triaires ; ses trente manipules étaient disposées en quinconce, comme les cases de même couleur d'un échiquier. Quand les hastaires devaient reculer, ils se retiraient dans les intervalles ménagés entre les princes, et les princes avançaient au premier rang. Si les princes devaient reculer

[1] Greffe de la Cour d'Appel, Dossiers du tribunal criminel, Dossier Lancelot.

Digitized by Google

aussi, les triaires s'avançaient à leur tour, et de cette façon il y avait toujours une réserve au moment d'un grand péril. Il en est de même dans l'armée catholique. Plus d'une fois, aux époques critiques, les évêques ont vaillamment tenu le front de la bataille, et les religieux plus d'une fois aussi. Or, à l'heure où, paraissant épuisés de vertu, de force et de courage, ils se retirent de la mêlée, c'est le clergé séculier qui s'avance, qui combat et qui va remporter la plus mémorable des victoires. Ainsi, malgré toutes les prévisions humaines, Dieu tient toujours des soldats en réserve pour sauver son Église.

L. Bourgain.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES

PORTRAITS DES MAIRES

EN LEUR MAIRIE

Nous avons, dans notre dernier numéro, annoncé l'excellent projet qu'a conçu la Municipalité d'Angers de réunir à l'Hôtel de Ville les portraits des maires.

A peu de frais, cette reconstitution de la galerie municipale pourra se faire, sinon complète, au moins considérable, surtout en y plaçant les gravures et reproductions de portraits que les familles conservent et dont elles ne désirent pas se séparer. On pourrait y joindre aussi la série des *jetons municipaux* d'Angers, qui figurent d'ailleurs au Musée Saint-Jean.

Les journaux ont annoncé que l'Administration avait fait l'acquisition de la gravure par J. Lenfant (exécutée en 1666) du portrait de Nicolas Martineau, qui fut maire de 1667 à 1668. C'est un commencement. En pareille occurrence, on prend ce que l'on trouve. Mais il eût été désirable que le personnage représenté fût d'une réputation moins contestée que celle de ce maire. Raison de plus pour qu'il ne reste pas longtemps seul à l'Hôtel de Ville.

Jadis, les portraits des personnages « officiels » — comme on dit aujourd'hui — existaient presque partout; ainsi à l'Évêché [1], au Palais des Marchands [2], à la Mairie.

Il serait intéressant de voir cet usage rétabli.

Et maintenant que la photographie est si répandue, pourquoi la plus petite mairie, le plus pauvre presbytère, l'école

[1] V. *Les portraits conservés dans les collections publiques d'Angers (les Musées et l'Evêché)*, par M. Joseph Denais. — Angers, 1896, br. in-8°.

[2] V. *Les Artistes Angevins au Palais des Marchands* (XVIIe et XVIIIe siècles), par M. Adrien Planchenault. — Angers, 1893, br. in-8°.

Digitized by Google

communale, ne placeraient-ils pas dans la salle commune le portrait de leurs maires, de leurs curés, de leurs instituteurs ; avec le temps, cette série deviendrait pour le moins curieuse. Ce serait un peu l'historique du pays le plus proche de nos yeux — et de notre cœur, — et n'est-ce pas mieux aimer sa patrie que la mieux connaître ?

Nous devons ajouter qu'Angers, en reprenant cette tradition à laquelle nous avons applaudi, n'arrive que deuxième parmi les villes du département.

Notre collaborateur et ami, M. Joseph Denais, qui a libéralement donné à sa ville natale toutes les collections historiques et archéologiques qu'il avait patiemment formées depuis trente ans, a commencé déjà dans le bel hôtel de ville de Beaufort la galerie de ses maires.

Le plus ancien des portraits recueillis — d'autres sont attendus — est le portrait de François Roberdeau, maire en 1788 (belle toile), qui faisait partie de la collection de M. Denais ; grâce à des démarches instantes, aux bienveillants concours qu'il a rencontrés, en deux ans le Musée — déjà digne de faire envie à de plus grandes villes — s'est enrichi de tableaux fort intéressants : un magnifique portrait de trois quarts de F. d'Anquetil de Ruval, maire de 1800 à 1830 (grande toile exécutée, en 1896, par Mlle Jacquier de Loubers, aux frais de Mme la marquise d'Autichamp, d'après une miniature) ; puis les portraits de M. F. Régis Beritault, maire de 1837 à 1842 (toile de Beaumont, d'Angers, peinte en 1833, don de la famille Beritault) ; de M. Adolphe Béconnais, maire en 1847-1848 (toile provenant de la succession de Mme Béconnais et donnée par MM. Bigot et Bourcier, ses neveux).

Bientôt la série des maires de Beaufort s'enrichira des portraits du docteur Quetin, beau-père de M. le docteur Laroche, de M. Du Bost de Gargilesse, père de Mme de Lacotardière, qui s'occupent de l'exécution de ces portraits ; de M. Froger, maire en 1870 ; de M. Ad. Meffray, mort l'an dernier, etc. Tous ces tableaux sont en voie d'exécution.

Sous peu, la collection sera complète, depuis une période de plus de cent ans. A côté des maires de Beaufort s'ouvrent d'autres séries de portraits que M. Joseph Denais a rassemblés à grand'peine et donnés à Beaufort : les seigneurs et comtes du xe au xviiie siècle, les sénéchaux, gouverneurs (entr'autres, le maréchal de Contades et son père), les prieurs-

Digitized by Google

curés, parmi lesquels le prieur de Bernard (que copie en ce moment Mme de la Frégeolière); le prieur H. Pelletier, devenu évêque constitutionnel; l'abbé Joubert, une merveille, dû au crayon de M. J.-E. Lenepveu, le maître angevin; l'abbé Le Boucher, le dernier décédé; et enfin les personnages distingués originaires de Beaufort (le Père Giroust, Jean Tarin, Ch. Sainte-Foi, etc.), ou les papes, souverains, princes du sang, évêques, qui ont séjourné à Beaufort.

L'histoire tout à fait contemporaine est représentée encore par le portrait du général de Boisdeffre, aujourd'hui chef d'état-major général de l'armée, descendu en 1870, en ballon, à Beaufort, et qui vient de donner son image, avec une dédicace flatteuse pour le patriotisme des Beaufortais....

Bref, grâce à notre collaborateur, la Mairie de Beaufort possède déjà près d'une centaine de portraits intéressant la localité; d'autres sont déjà promis.

Si le zèle et les soins d'un seul collectionneur ami des arts et de l'histoire angevine, réduit à ses modestes ressources, ont pu réunir déjà tant d'œuvres intéressantes sur un territoire relativement restreint, il y a lieu d'espérer que notre municipalité d'Angers sera bientôt en mesure de former une galerie tout à fait digne du chef-lieu de l'Anjou et du département de Maine-et-Loire.

Ici, les documents abondent : les cartons donnés par M. Célestin Port aux Archives Départementales, ceux de M. Auguste Michel, les collections des Bibliothèques fourniront des modèles qu'à très peu de frais on pourra reproduire — à défaut des originaux — pour notre Hôtel de Ville.

Nous applaudissons de tout cœur à ce projet et nous y aiderons de tout notre pouvoir, en souhaitant que l'exemple soit suivi dans chaque commune.

G. G.

Digitized by Google

COMMENT L'ANGLETERRE

est devenue une puissance commerciale et coloniale

(suite et fin)

En Angleterre, il en fut tout autrement. La politique coloniale était à l'ordre du jour et, comme la guerre avait été heureuse, l'on s'intéressa plus que jamais aux choses d'outre-mer. Le *squire* commença à rompre avec ses habitudes et à quitter son manoir. Comme en Angleterre, il n'y avait pas un *Versailles* où il pût aller dépenser inutilement son activité, il porta son attention du côté des expéditions lointaines, principalement vers l'Inde. Après le traité de Paris, les Anglais ne s'endormirent pas sur leurs succès, et ils résolurent d'appliquer à leur profit les projets de Dupleix. En 1765, ils profitaient de la faiblesse du Grand Mogol, pour se faire céder le Bengale, et Calcutta devenait une grande ville de 60 à 80.000 âmes. La route de l'Inde était ouverte, et on commençait à la connaître, à la fréquenter. Cette région lointaine qui, au siècle précédent, n'était visitée que par quelques *aventuriers* ou quelques marchands d'épices, avait cessé d'être considérée comme un pays perdu. L'on en parlait : l'on recherchait ses produits et l'on se renseignait à son égard. Nombre de gens, en entendant vanter ses richesses, formaient le projet

Digitized by Google

d'y aller. L'on ne saurait trop le répéter, la prise de possession du Bengale, en 1765, a été le signal d'une véritable révolution chez nos voisins, dans les mœurs, dans les idées, et l'on peut dire que cette date a été le commencement de la fortune coloniale de l'Angleterre.

Tout naturellement, la métropole se ressentit de ce mouvement. Les richesses minérales du royaume étaient de plus en plus exploitées. En 1740, l'Angleterre ne produisait que 40.000 tonnes de houille ; en 1788, près de 200.000. Le charbon donnait lieu chaque jour à une extraction plus importante. Les vieilles habitudes faisaient place à de nouveaux usages, grâce à de nouvelles inventions. Les cheminées-poêles, qui datent du XVIIe siècle, se répandaient de plus en plus. En 1789, l'ingénieur James Watt réalisait pratiquement ce que le colonel Cooke avait indiqué en 1745, le chauffage au moyen de la vapeur. En 1767, un Anglais avait trouvé la filature mécanique pour le coton. Ses compatriotes profitèrent de cette innovation, qui contenait les germes d'une révolution, et les fabriques se multiplièrent. L'industrie et le commerce se développaient de plus en plus, et l'on peut dire qu'une véritable transformation s'opérait dans le Royaume-Uni.

En 1778, l'Angleterre entrait de nouveau en lutte avec la France et, en 1783, elle était obligée de signer le traité de Versailles. Elle perdait ses vieilles colonies, alors peuplées de plus de trois millions d'habitants qui formèrent une nouvelle puissance, les États-Unis, nous restituait le Sénégal et l'île de Tabago et rendait à l'Espagne Minorque, que lui avait donné le traité d'Utrecht en 1713. Cette guerre avait montré sa vitalité, et cependant, en France, l'opinion publique erra singulièrement. Il semblait évident que l'heure de la décadence eût sonné pour l'Angleterre, et nombre de gens ne manquèrent pas de prédire que la *perfide Albion* allait prochainement devenir un état de second ordre. L'on fut bientôt détrompé. L'Angleterre con-

Digitized by Google

tinua sa marche ascendante, et tout d'abord tira de nombreux avantages du traité de commerce qui suivit de près le traité politique conclu en 1783 et lui était des plus favorables. Si elle avait perdu l'Amérique, elle conservait l'Inde, où elle ne cessait de faire des progrès. En 1788, elle prenait possession d'une terre déserte, véritable continent, appelé alors la Nouvelle-Hollande, et qui depuis est devenue l'Australie.

A la veille de la Révolution, en 1788, la puissance de l'Angleterre avait considérablement grandi. La population des Iles Britanniques s'élevait à 13.000.000 d'habitants dont 8.000.000 pour l'Angleterre, 1.500.000 pour l'Écosse et 3.500.000 pour l'Irlande. Londres comptait 800.000 âmes ; Bristol 80.000 ; Liverpool 60.000 ; Manchester 50.000 ; Birmingham 50.000 ; Yorck 30.000 ; Édimbourg 70.000 ; Glascow 60.000 ; Pesth 25.000 ; Dublin 140.000 ; Cork 60.000 ; Belfast 15.000. L'agriculture était devenue florissante. Comme de nos jours, le Royaume-Uni produisait peu de blé et sa principale richesse consistait dans son bétail, fort amélioré depuis son croisement avec des races étrangères. Dans l'Angleterre seule, abstraction faite de l'Écosse et de l'Irlande, sur 39 millions d'acres de terres cultivables, les pâturages en occupaient 21 millions. A cette époque, les bœufs Durham jouissaient d'une grande réputation et la fabrication des fromages de Chester donnait lieu à un commerce considérable. L'élève du mouton était fort répandue, et quantité de fermes n'avaient pas d'autre bétail. Aussi, l'industrie de la laine était-elle déjà fort importante. Manchester, depuis que le *travail du coton* y avait été introduit, devenait la *métropole* de cette matière première, si précieuse. L'on a calculé qu'en 1788, les manufactures des trois royaumes occupaient environ 1.500.000 personnes. Le charbon était devenu en quelque sorte un produit national. Le mouvement commercial du seul port de Londres s'élevait à 50 millions de livres

Digitized by Google

sterling dont 30 millions pour les importations et 20 millions pour les exportations. L'Inde figurait dans ce chiffre pour 13 millions, les Antilles anglaises pour 4 millions, les États-Unis pour 3 millions, la Russie pour 2 millions. Le mouvement commercial de l'Écosse ne dépassait guère 50 millions de francs dont 15.000.000 pour Édimbourg et celui de l'Irlande 75.000.000. Les Iles Britanniques exportaient des laines, des toiles, des draps, des cotonnades, des produits manufacturés, du fer, du cuivre, du savon, du charbon. Elles importaient du tabac, de l'indigo, du coton, du sucre, du café, des épices, du thé, du chanvre, des bois de construction, de la poudre d'or, de l'ivoire, des gommes, des vins, des eaux-de-vie, du rhum. Le commerce extérieur pouvait s'évaluer à 1.500 millions de francs, dont 875 millions pour les exportations et 625 millions pour les importations. La marine marchande comptait près de 16.000 navires, montés par plus de 140.000 matelots. Comme puissance militaire, l'Angleterre était redoutable; si, comme armée, elle n'avait que 25.000 soldats réguliers et 100.000 hommes de milice, elle dominait sur mer. Sa marine de guerre comptait 150 vaisseaux, 170 frégates et 200 bâtiments inférieurs dont les équipages s'élevaient à près de 120.000 marins. La France n'avait à lui opposer que 80 vaisseaux, 77 frégates et 85 bâtiments avec 90.000 marins. Nous nous étions laissé devancer depuis cent ans, et nous n'occupions plus que le deuxième rang.

L'Angleterre était loin de posséder le magnifique empire colonial qu'elle détient aujourd'hui. Cependant ses colonies étaient déjà importantes. Elle possédait :

1° En Asie : le Bengale, dont la capitale, Calcutta, prenait un développement, quoiqu'elle ne datât que d'un siècle. Elle avait été fondée en 1686 et sa population s'élevait à 200.000 âmes. Sur la côte de Coromandel, Madras et quelques autres places. Sur la côte de Malabar, Tallichéry.

Digitized by Google

Sur la côte occidentale, Bombay. Madras, peuplé de 300.000 âmes, était alors le centre le plus important de l'Inde anglaise ; Bombay dépassait 200.000. La fameuse Compagnie fondait alors son empire territorial, et la Société Asiatique qui, en 1784, avait été créée à Londres, indiquait que l'Angleterre allait principalement porter son activité du côté de l'Extrême-Orient.

2° En Afrique, le comptoir de Saint-James, à l'embouchure de la Gambie; la colonie de Siera-Léone que l'on avait fondée en 1787, et que l'on destinait aux nègres de l'Amérique réfugiés à Londres, et alors à la charge du gouvernement; le fort du Cap-Coast, sur la côte de Guinée ; l'île Sainte-Hélène, qui ne comptait que quelques rares habitants, et l'île de l'Ascension, encore déserte. Jusqu'alors, en Europe, l'on ne s'était guère occupé de l'Afrique que pour y aller bombarder les pirates d'Alger, de Tunis et de Tripoli, ou pour y pratiquer la traite. En 1788, une *association africaine* s'était formée à Londres, en vue d'explorer le *continent noir*, et l'Écossais Mungo-Parck allait bientôt entreprendre son premier voyage.

3° En Amérique, le Canada peuplé de 170.000 habitants, dont 150.000 pour le Bas-Canada, et 20.000 pour le Haut-Canada. Québec comptait 15.000 âmes et Montréal 18.000. Le Nouveau-Brunswick (40.000 hab.), la Nouvelle-Écosse (40.000 hab.), Terre-Neuve (60.000 hab.), et le territoire de la baie d'Hudson. Aux Grandes-Antilles, la Jamaïque, peuplée de 300.000 habitants dont 20.000 blancs et 280.000 mulâtres et nègres. Dans les Petites-Antilles, la Barbade (100.000 hab., dont 25.000 blancs et 75.000 mulâtres et nègres), Montserrat, Antigoa, Névis, Saint-Christophe, la Barboude, Saint-Vincent, la Dominique, la Grenade. Les Bahamas et les Bermudes.

4° Dans l'Océanie, l'Angleterre venait de prendre possession de la côte orientale de la Nouvelle-Hollande qu'elle appela Nouvelles-Galles du Sud. En 1788, un convoi de

Digitized by Google

757 convicts y avait été conduit et, la même année, la ville de Sidney y était fondée. Aucun colon libre ne se trouvait encore sur le sol de la future Australie. Telle était la situation coloniale de l'Angleterre à la fin du siècle dernier. Depuis le traité de Paris de 1763, des idées nouvelles se faisaient de plus en plus jour chez nos voisins qui ne négligeaient aucune occasion d'agrandir leurs domaines d'outre-mer.

En France, il en était tout autrement, et l'opinion publique était plus éloignée que jamais des entreprises maritimes. L'on s'était facilement consolé de la perte du Canada, de la Louisianne et de l'Inde. En Amérique, nous possédions sur les côtes de Terre-Neuve les îlots de Saint-Pierre et Miquelon, aux Antilles, la riche colonie de Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe et, sur le continent, une partie de la Guyane, l'ancienne *France équinoxiale*. En Asie, Pondichéry, Karikal, Yanaon, Chandernagor et Mahé. En Afrique, le bastion de France, sur la côte d'Alger, le Sénégal, l'Ile-Bourbon, l'Ile de France et les Seychelles. Le parti colonial subsistait toujours au pays, quoiqu'il eût beaucoup perdu. Pour céder à ses désirs, le gouvernement français essaya de coloniser la Guyane qui, comme de nos jours, n'était qu'une solitude. Douze mille émigrants alsaciens et allemands y furent conduits. Ce fut un véritable désastre et dix mille hommes périrent de faim et de misère à Kourou, dont le nom est resté tristement célèbre. Si l'expédition échoua, la faute en fut uniquement à l'administration, dont la négligence et l'incurie dépassèrent tout ce qu'on peut imaginer. Cependant, ce furent les colonies et leurs partisans *qui furent déclarés coupables* et, désormais, quiconque prônait une entreprise d'outre-mer était traité d'aventurier, d'esprit dangereux et d'utopiste. L'horizon se rétrécissait de plus en plus. Notre commerce restait stationnaire; en 1788, il ne s'élevait qu'à 850 millions, dont 540 millions pour les exportations et 310 pour les

Digitized by Google

importations. Nous étions dans une infériorité marquée vis-à-vis l'Angleterre; mais peu importait à l'opinion publique qui était devenue plus frivole que jamais. Aussi, l'ambassade du sultan de Mysore, Tippoo-Saib, à Louis XVI passa inaperçue et, quant aux projets sur Madagascar et sur la Cochinchine, l'on n'y attachait aucune importance. Nous avions laissé le champ libre aux Anglais et nous vivions de plus en plus chez nous, ignorants de l'étranger. A partir de ce moment, pour l'immense majorité des Français, le monde s'arrêta aux frontières. Ce qui existait au-delà était chose négligeable.

Avec la Révolution, commença une lutte effroyable, qui dura de 1792 à 1815, et ne fut qu'un instant interrompue par la paix passagère d'Amiens de 1802 à 1803. L'on put croire que le premier consul, qui avait recouvré la Louisiane et envoyait une expédition pour soumettre Saint-Domingue, allait reprendre la politique coloniale. Mais ce ne fut qu'un rêve et la guerre ne tarda pas à recommencer. La défaite de la France profita uniquement à l'Angleterre. Notre marine militaire et marchande avait été anéantie, et la sienne dominait les mers qu'elle nous avait fermées pendant plus de vingt ans. Au Congrès de Vienne, elle obtint la cession définitive des riches colonies qu'elle avait enlevées aux Français, aux Hollandais, aux Espagnols, c'est-à-dire de l'Ile de France, des Seychelles, de Sainte-Lucie, de Tabago, de Ceylan, de Malacca, du Cap de Bonne-Espérance, de la Trinité. En Europe, elle gardait Malte et, de plus, on lui abandonnait les îles Ioniennes. La période de la Révolution et de l'Empire avait été, au point de vue maritime, désastreuse pour nous, et elle avait donné aux Anglais l'occasion de développer leur puissance coloniale. Ils avaient eu dans l'Inde le champ complètement libre; l'Europe avait autre chose à faire que de s'occuper de ce qui se passait dans l'Extrême-Orient. L'Angleterre en profita pour mettre fin, en 1806, à l'empire du Grand

Digitized by Google

Mogol dont le dernier souverain devint son pensionnaire, et la plus grande partie de la péninsule tomba en son pouvoir. Impuissant à attaquer l'ennemi *héréditaire* sur mer, Napoléon Ier avait imaginé le blocus continental qui, s'il avait duré quelques années de plus, aurait forcé l'Angleterre à capituler. La campagne de Russie fit tout échouer. Avec la paix de 1815, les ports, qui étaient fermés aux Anglais, leur furent de nouveau ouverts, et ils inondèrent toute l'Europe de leurs denrées coloniales, sucre, café, coton, vanille, indigo, etc. Le commerce britannique, qui ne rencontra aucune concurrence, resta maître de tous les marchés. Le blocus continental qui devait amener la chute de l'Angleterre tourna ainsi à son avantage. C'est à partir de ce moment que date son immense fortune commerciale, ainsi que l'origine de son vaste empire colonial. Les victoires de la coalition ne profitèrent qu'à elle seule. La Russie joua un rôle de dupe; quand elle s'en aperçut, il était trop tard.

Avec 1815, commença pour l'Europe une période de paix. L'Angleterre sut en profiter. Chez elle, la politique coloniale était nationale, populaire. Les guerres qu'elle avait soutenues en Amérique, dans l'Inde, avaient été glorieuses pour elle, et leur souvenir évoquait des idées de grandeur. Aussi, c'était avec plaisir qu'on en parlait après de cruelles souffrances, dues au blocus continental, le commerce anglais ayant réalisé des bénéfices considérables par la vente des produits coloniaux, accumulés dans les docks de Londres. L'activité s'était portée du côté des expéditionnaires, vers le trafic dans les pays d'outre-mer, d'autant plus que l'on s'y enrichissait facilement. A vrai dire, les Anglais n'avaient pas de concurrents ; leur marine seule existait, et ils avaient été les premiers à savoir utiliser la navigation à vapeur. Dans le Royaume-Uni, les idées s'étaient transformées ; aller à l'étranger, pour s'y livrer au négoce était devenu chose toute naturelle, d'autant

Digitized by Google

plus que l'industrie s'était développée et qu'il fallait ouvrir de nouveaux débouchés. *L'on avait pris l'habitude de la route de la mer*, et on la suivait de plus en plus pour se rendre dans des régions réputées lointaines au siècle précédent. Du moment que l'on y allait, l'on était bien près d'y rester. En même temps, l'Inde était devenue la grande question, *la question nationale*. Non contents de réunir à leurs possessions l'empire du Grand Mogol, les Anglais avaient résolu d'imposer leur domination à toute la péninsule et, en 1818, ils abattaient la puissance des Mahrattes. La conquête de l'Inde ne rencontra pas de contradicteurs, et l'opinion publique soutenait énergiquement le gouvernement. Lorsqu'il s'agissait de l'Inde, il n'y avait ni Whiggs ni Tories; ils n'y avait plus que des Anglais. Aujourd'hui, il en est encore de même.

Bientôt commença l'émigration. Ce mouvement prodigieux, dont les causes sont encore inconnues, ne date que de 1820. Jusqu'à cette époque, l'émigration chez nos voisins d'outre-Manche se réduisait à peu de chose, et les sujets britanniques, qui quittaient la métropole pour se rendre aux États-Unis ou dans quelque colonie, n'étaient représentés chaque année que par quelques milliers d'individus. Au Canada seul, l'émigration, encouragée, soutenue, payée par le gouvernement dans le but d'étouffer la race d'origine française, avait été assez importante et comptait 200.000 têtes. Mais c'était une émigration officielle, militaire, recrutée non seulement dans le Royaume-Uni, mais encore en Allemagne. Aussi, ce serait une erreur que de vouloir la comparer à l'émigration, qui a lieu de nos jours. Aux Antilles, la population d'origine anglaise restait stationnaire ou même diminuait, comme à la Jamaïque. Au Cap de Bonne-Espérance, la population atteignait à peine 120.000 habitants en 1820, et le quart seulement était blanc. Mais la plupart des blancs étaient d'origine hollandaise, et l'on ne comptait guère que quelques centaines

Digitized by Google

d'Anglais, en partie des fonctionnaires avec leurs familles. En Australie, il n'existait encore qu'une seule colonie, la Nouvelle-Galles du Sud qui, en 1801, ne comptait que 1.030 individus, en 1810, 8.293 et, en 1820, 28.000, dont 15.000 convicts. La majorité des colons libres étaient encore des soldats et des fonctionnaires avec leurs familles ; il en était de même de la Tasmanie, qui avait été occupée en 1803 et ne comptait, en 1820, que 6.000 habitants, dont 2.500 convicts. On ne saurait trop le répéter, jusqu'à cette date l'émigration anglaise n'existait qu'à l'état d'exception.

A partir de cette époque commence un véritable exode qui, chaque année, est devenu plus important et se chiffre actuellement par onze millions d'hommes, depuis 1815, dont plus de cinq millions d'Anglais, cinq millions d'Irlandais, sept à huit cent mille Écossais. Actuellement, il oscille chaque année entre cent et cent vingt mille. Les deux tiers de ces émigrants se sont rendus aux États-Unis. Pour les Irlandais, l'émigration est due en grande partie à une cause politique et religieuse et à la terrible famine de 1849. Chez les Écossais, elle tient à leur caractère et à une habitude contractée au XVIIe siècle. Pour les Anglais, il en est autrement. La population est devenue exubérante dans le royaume d'Angleterre et elle atteint presque vingt-neuf millions d'âmes. La place manque et aller aux colonies ou ailleurs semble tout naturel à une foule de gens appartenant à toutes les conditions sociales. Les fonctions publiques ne constituent pas chez nos voisins comme chez nous des débouchés. Dans tout le Royaume-Uni, l'on ne compte que 110.000 fonctionnaires. Aussi, le *fonctionnarisme* ne constitue pas une carrière connue dans notre pays, il faut en conséquence porter son activité ailleurs. Il est reçu que l'on peut vivre tout aussi bien, et même mieux, de l'autre côté des mers qu'en Angleterre. Ce sont des idées qui ont cours partout, qu'on enseigne dans les écoles, en même temps que la géographie pratique des pays étrangers. Les émi-

Digitized by Google

grants portent partout où ils vont la langue de la mère patrie ; ils répandent et font connaître ses produits et c'est ainsi que le commerce anglais sait ce qui convient à chaque pays. Il n'est pas routinier comme le nôtre qui, partout où il va, veut imposer les modes et le goût de Paris. En Angleterre, l'on est tenu, par des publications nombreuses, au courant de tout ce qui se passe dans l'Amérique, en Afrique, dans l'Extrême-Orient, en Océanie. L'on sait ce qui convient comme prix, comme qualité, comme forme, comme dimension, comme goût à chaque région, et l'on fabrique des articles spéciaux pour chacune d'elles. Il en résulte que le commerce anglais, qui s'attache avant tout à satisfaire ses consommateurs, gagne de jour en jour et s'assure une clientèle qui, loin de diminuer, tend au contraire à augmenter.

Les colonies ayant été des débouchés pour le commerce, des exutoires pour la population, l'on chercha d'accroître la prospérité de celles que l'on possédait, et en même temps à en créer de nouvelles. Des établissements furent fondés en 1829 dans l'Australie occidentale, et, en 1836, dans l'Australie méridionale. En 1840, l'on occupait la Nouvelle-Zélande et, en Afrique, la côte de Natal. En 1874, l'on mettait la main sur les Fidji et, en 1878, l'on s'installait sur le littoral de Bornéo. L'Inde anglaise avait débordé sur l'Indo-Chine ; l'Assam, la Birmanie et une partie de la presqu'île de Malacca ont été annexés. En 1841, le cabinet de Saint-James avait forcé la Chine à lui céder l'île de Hong-Kong, qui est devenue entre ses mains l'un des ports les plus importants du monde. Il faut dire que l'Angleterre a été merveilleusement servie par des circonstances exceptionnelles. L'Australie est devenue une terre complètement européenne à la suite de la découverte de ses mines d'or et grâce à l'élevage du mouton rendu facile par l'immensité de ses pâturages. Sa population, à l'heure actuelle, s'élève à près de trois millions et demi d'habitants. La

Digitized by Google

colonie du Cap de Bonne-Espérance fut appelée à un grand développement lorsqu'on signala sur son territoire l'existence de mines de diamants. L'on songea bientôt à sortir des limites de l'ancienne possession hollandaise, et, dans cette entreprise, les Anglais trouvèrent de précieux auxiliaires chez les *Boers*. Un monde nouveau, qui deviendra plus tard une nouvelle puissance, se crée actuellement en Afrique. L'intérieur du continent noir n'a pas tardé à attirer l'attention de nos voisins d'outre-Manche. Une partie de la côte orientale est en leur pouvoir. La *Royale Compagnie du Niger* a ouvert de nouveaux débouchés à la cité de Londres, et le Haoussa, que le traité de 1890, conclu avec la France, a compris dans la zone d'influence anglaise, voit ses marchés envahis par les produits manufacturés du Royaume-Uni. Le Soudan est envahi commercialement, en attendant qu'il le soit autrement. En 1882, l'Angleterre a occupé l'Égypte, et, quelques années plus tard, elle a annexé Zanzibar, l'une des stations les plus importantes de l'Océan Indien. C'est une véritable chasse au territoire qui ne se ralentit jamais.

Mais si l'on veut bien connaître l'Angleterre comme puissance coloniale, c'est l'Inde qu'il faut regarder, et l'on ne saurait, à son sujet, se livrer à une étude trop minutieuse. Presque toute la péninsule est peu à peu devenue une possession de l'Angleterre, qui domine ainsi directement ou indirectement une masse de deux cent quatre-vingt-dix millions d'hommes, différant entre eux de race et de religion. Jamais domination ne fut plus matérielle que celle de la race anglaise dans l'Inde. La force morale n'y a pour ainsi dire aucune part. L'Anglais vit au milieu des indigènes, sans se donner la peine de discuter avec eux. Il les administre en les dédaignant et intervenant le moins possible dans leur vie intérieure. Du reste, les sujets britanniques ne forment qu'une infime minorité et, en dehors des troupes européennes dont l'effectif s'élève à

Digitized by Google

70.000 hommes, ils ne sont que 80.000 disséminés dans les principales villes où ils s'adonnent au négoce. Quant aux métis, descendants des Européens et des femmes du pays, et appelés *Topas* ou *Hilf-cast*, suivant qu'ils sont d'origine portugaise ou anglaise, ils sont sept à huit cent mille. Mais leur rôle est très effacé. Dans l'Inde, l'Angleterre n'a jamais voulu créer une colonie à son image. Elle s'est dépouillée de toutes ses nations constitutionnelles et n'a pas cru, avec raison, devoir y appliquer les règles par lesquelles elle se gouverne. Elle a renoncé au vieil idéal colonial, tel que l'ont conservé longtemps l'Espagne et la France. Elle ne considère pas le gouvernement comme un instrument destiné à tirer le plus de richesses possibles des colonies pour les engloutir dans la métropole. Il lui suffit que ses agents soient assez généralement rétribués pour consentir à quitter quelque temps leur pays. Elle ne demande pas de tributs, de rançons, de sacrifices continuels à l'Inde. Elle l'administre sans chercher à écraser ses peuples d'impôts ou à gêner la production et la circulation des richesses. Sa politique consiste à regarder le commerce, et non le payement d'un tribut, comme le lien naturel entre la métropole et ses sujets. Elle part de ce principe, que plus le commerce sera prospère, plus la métropole s'enrichira, et pour que ce commerce soit prospère il faut que l'Inde elle-même le soit.

Cette politique a produit les meilleurs résultats. L'Inde a vu ses richesses exploitées et est devenue un pays de production. Ses principales exportations sont l'opium, le coton, l'indigo, le thé, le café, le blé, la laine, les pelleteries. Quant aux fameuses épices, qui tout d'abord y avaient attiré les Européens, le chiffre d'affaires auquel elles donnent lieu est insignifiant. Tant exportations qu'importations, l'Inde possède un mouvement commercial de plus de six milliards et demi de francs. Mais en devenant un pays de production, il a fallu lui ouvrir de nou-

Digitized by Google

veaux débouchés. L'Angleterre a mis la main sur une partie du commerce de la Chine, qui représente une masse de quatre cents millions d'hommes, et importe chaque année dans ce vaste empire une quantité considérable d'opium, récolté sur les plantations indiennes. L'Inde étant pour l'Angleterre de beaucoup la possession la plus importante, il a fallu à tout prix être maître de la route qui la relie à la métropole. Les Anglais ont alors occupé tous les points, toutes les stations de quelque valeur, sur le chemin de l'Extrême-Orient. Ils ont Gibraltar, Malte, l'île de Chypre, l'Égypte, Aden, Périm, Berbeira, les Seychelles, Zanzibar, l'île Maurice. Ils ont amené le Khan du Béloutchistan à reconnaître leur suprématie, et l'Iman de Maskate est leur pensionnaire. L'Océan Indien est devenu un lac anglais, et ce serait s'abuser étrangement que de penser que la Russie pourrait, en occupant la Perse, modifier cet état de choses. Le jour est proche où l'ancien royaume de Cyrus sera englobé dans le monde russe. Mais rien ne sera changé. Les successeurs de Pierre le Grand auront un rivage d'une certaine étendue baigné par la mer des Indes, mais l'Angleterre continuera comme par le passé à dominer sur cet océan, devenu en quelque sorte sa propriété. Elle pratique cette politique d'envahissement dans le monde entier, et les puissances continentales de l'Europe, au lieu de s'épuiser dans des guerres les unes contre les autres, devraient, si elles avaient conscience de leurs intérêts économiques, s'unir et arrêter *la marche du monde britannique*, qui constitue un péril beaucoup plus menaçant qu'on ne le croit généralement.

Le développement rapide de cette puissance tient du prodige. A l'heure actuelle, la marine marchande de l'Angleterre est beaucoup plus importante que toutes les autres marines marchandes du monde. Son tonnage est de 9.280.000 tonnes ; les États-Unis en ont 1.896.000 ; la Norvège 1.639.000 ; l'Allemagne 1.463.000 ; la France 762.000 ;

Digitized by Google

l'Italie 760.000 ; la Russie 609.000. Le Canada, une colonie anglaise, en a, à lui seul, 960.000, et il figure comme puissance indépendante. Il y a une dizaine d'années, l'Angleterre en avait 6.500.000 ; les États-Unis 4.200 000 ; la France 1.000.000 et l'Allemagne à peu près autant. Depuis, les États-Unis et la France ont vu diminuer l'importance de leur marine ; l'Angleterre a gagné plus de 2.500.000 tonnes. L'Allemagne a progressé d'une façon sensible ; mais sa concurrence ne pourra jamais porter un sérieux préjudice à l'Angleterre, qui s'est arrogé la domination des mers. La cause de cette puissance commerciale et coloniale doit être en grande partie attribuée à l'Inde et, du jour où cette riche contrée échapperait à notre rivale, sa fortune politique et économique serait en danger.

Pendant que l'Angleterre grandissait et multipliait ses entreprises commerciales et coloniales, la France renonçait d'avoir une politique *d'outre-mer*. Ses colonies jouissaient d'une mauvaise réputation : elles rappelaient des désastres, des souvenirs douloureux. Du reste, nos possessions se réduisaient à peu de chose et ne comprenaient plus que la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, une partie de la Guyane, les escales du Sénégal et, aux Indes, Pondichéry, Karikal, Yanaon, Chandernagor et Mahé. Pendant les troubles de la Révolution, notre riche colonie de Saint-Domingue s'était *effondrée*, et, pendant les guerres de l'empire, les Anglais s'étaient emparés de l'Ile-de-France, des Seychelles, de Sainte-Lucie et de Tabago qu'ils ne nous ont pas rendus. De 1792 à 1815, la mer nous avait été fermée. L'on avait oublié les colonies et, du reste, l'on ne voulait plus en entendre parler, d'autant plus que le nom seul de Saint-Domingue causait une sorte d'effroi. Notre commerce maritime avait été anéanti et l'on ne songeait guère à le relever. La marine militaire était regardée comme chose négligeable, si bien que l'école navale fut placée dans une ville de l'intérieur, à Angoulême, afin

Digitized by Google

de flatter l'amour-propre de l'héritier présomptif de la couronne. Quant aux colonies, personne n'eût osé proposer à un jeune homme d'aller y fonder un établissement; l'auteur de cette proposition eût passé pour un fou ou pour un aventurier. A vrai dire, il eût été assez difficile d'indiquer parmi ces débris de nos possessions un point quelconque où l'on aurait pu tenter la fortune. Quant à aller à l'étranger, tout Français qui aurait émis cette idée, aurait été regardé comme un *déclassé*. La Cour de Versailles n'existait plus, mais à la ville de Louis XIV avait succédé Paris, et l'émigration de province, au lieu de porter son activité au-delà des frontières, au dehors, venait dans la capitale. Du reste, l'instruction qu'on donnait dans les collèges était loin d'être faite pour encourager le mouvement colonial. L'on enseignait à la jeune génération à parler et à écrire en latin, à *fabriquer* des vers latins, à *cultiver le jardin des racines grecques*, à faire des syllogismes conformément à la logique de Port-Royal, et à admirer l'art poétique de Boileau. Mais l'enseignement de l'histoire était négligé et encore plus celui de la géographie et des langues vivantes. L'on ne s'occupait pas de l'étranger; on voulait l'ignorer comme une quantité négligeable. Les classes aisées n'avaient qu'un but : avoir un emploi de gouvernement, et elles n'ont guère changé depuis. Le fonctionnarisme, qui avait fait son apparition à Versailles, s'est merveilleusement développé depuis. En 1835, M. de Tocqueville écrivait dans son livre *la Démocratie en Amérique*, que la France comptait alors 138.000 fonctionnaires. Aujourd'hui, leur nombre s'élève à plus de 750.000! C'est un véritable fléau dont l'intensité grandit de plus en plus. Depuis 1877, le *Temps* reconnaissait que les sommes affectées aux traitements et aux pensions avaient augmenté de plus de 200 millions de francs. Tous nos politiciens ne cherchent qu'à satisfaire leurs ambitions et celles de leurs amis. Pour eux, le pays est *une bonne vache à lait qu'il faut traire*

Digitized by Google

le plus raide possible. Il serait temps d'arrêter ce gaspillage. Que l'on sache bien que ce fonctionnarisme effréné peut amener la perte de la France[1].

En outre, il existe une autre cause d'épuisement, la lutte des partis. A partir de 1815, un parti a rêvé la reconstitution du passé, c'est-à-dire l'impossible. Depuis plus de soixante ans, ce même parti, *émigré à l'intérieur*, ce qui est la pire des émigrations, a prêché l'abstention et le pessimisme, c'est-à-dire l'oisiveté, le découragement, et malheureusement cette doctrine n'a que trop compté de partisans. Un autre parti veut détruire l'organisation sociale actuelle pour lui en substituer une nouvelle plus ou moins chimérique. Les appels qu'il fait aux mauvaises passions, les moyens de propagande qu'il emploie suffisent pour juger de ses intentions. L'on ne saurait s'imaginer combien l'œuvre de ces partis extrêmes est funeste à la nation. Aussi, au milieu de ces compétitions, des troubles et des changements de gouvernement qui en sont les conséquences, il ne faut pas s'étonner si notre pays est souvent comme affolé, si l'initiative privée lui manque et si l'esprit public lui fait défaut. Ce qui surprend, c'est que l'on y trouve encore tant de ressources. C'est la preuve la plus probante de sa vitalité.

Cependant, malgré le courant qui avait prévalu en France, depuis 1815, la politique coloniale comptait toujours quelques partisans. C'est ainsi que sous le gouvernement de Louis XVIII, il fut un instant question de faire une expédition à Saint-Domingue et de reprendre cette belle colonie. Mais ce projet n'eut pas de suite et, en 1825, l'on reconnaissait l'indépendance de notre ancienne possession, ce qui était une faute. En 1818, l'on avait eu l'idée de mettre la main sur Aden, alors inoccupé; ce ne fut qu'un rêve passager. En 1830, avait lieu l'expédition

[1] L'on compte actuellement en France 764.000 fonctionnaires dont 542.000 au service de l'Etat, 9.000 départementaux, 130.000 communaux et 83.000 retraités.

Digitized by Google

d'Alger, qui fut couronnée de succès, grâce à l'habile direction du ministre de la marine, le baron d'Haussez. Ce nid de pirates, si longtemps la terreur de la Méditerranée, tomba en notre pouvoir. Mais l'on s'abuserait étrangement, si l'on croyait que le gouvernement de la Restauration avait voulu reprendre l'ancienne politique coloniale. Il avait voulu avant tout poursuivre une nouvelle croisade contre les Musulmans. La conquête de l'Algérie rencontra de nombreux adversaires ; jusqu'en 1840, rien n'avait été encore décidé à son égard et l'évacuation était toujours à l'ordre du jour. L'on était en quelque sorte effrayé de l'entreprise. En 1838, nous avions voulu occuper la Nouvelle-Zélande. Mais, à force d'hésiter, nous nous étions laissé devancer par l'Angleterre. Plus tard, nous mettions la main sur Tahiti, les Marquises, Mayotte et Nossi-Bé. Sous l'Empire, nous plantions notre drapeau à la Nouvelle-Calédonie, nous commencions à pénétrer au Soudan et nous nous emparions de la Cochinchine. Mais ces nouvelles acquisitions étaient des événements qui passaient inaperçus. Le courant était si peu favorable aux colonies que le gouvernement impérial ne voulut rien faire à Madagascar où nous avions des intérêts à défendre et refusa de ratifier le traité que le commandant Russel avait signé en 1860 avec le prince du Tigré. Ce souverain demandait notre protectorat, et si sa proposition avait été acceptée, notre influence dominerait aujourd'hui en Abyssinie. Quelques années plus tard, le Siam était tout disposé à reconnaître notre suzeraineté. Mais, en France, l'on était en quelque sorte hostile à toute question coloniale. L'on ne connaissait l'Algérie que par les combats que nos soldats y avaient livrés à Abd-el-Kader, que d'après la *Chasse au lion* de Jules Gérard et les livres du général Daumas sur la vie arabe et les chevaux du Sahara. Quant aux autres colonies, il n'y avait guère que Cayenne et Tahiti à n'être pas ignorés. Cayenne rappelait les déportations de Fructidor

Digitized by Google

et éveillait l'idée d'un climat dont l'insalubrité était mortelle. Tahiti jouissait d'une certaine réputation, grâce à sa fameuse reine de Pomaré, devenue en quelque sorte légendaire à la suite des débats soulevés devant les Chambres par l'affaire Prètchard. Partout c'était l'ignorance la plus complète. Aussi, il n'y avait plus de politique coloniale.

Depuis une quinzaine d'années, la politique coloniale est de nouveau à l'ordre du jour dans notre pays. L'on s'occupe enfin des colonies et, à l'heure actuelle, nous fondons un nouvel empire d'*outre-mer*. C'est un pas immense, mais que de progrès il reste encore à accomplir; c'est une œuvre d'apôtres. C'est un devoir qui incombe à tous les vrais Français. Il faut que ces jeunes générations sachent bien que la France traverse une crise redoutable et que, si elle ne porte pas résolument son activité au-delà des mers, elle se condamne d'avance à être, dans un avenir plus ou moins prochain, un État sans importance, ne comptant pas plus dans le monde que ne comptent la Hollande ou la Suisse et que, de plus, elle souscrit d'avance à la ruine de son commerce et de son industrie, c'est-à-dire à la perte de sa fortune, de sa prospérité. On ne saurait trop le répéter, le salut réside dans la politique coloniale. L'Angleterre doit sa grandeur à ses colonies; il faut qu'il en soit de même pour la France.

H. Castonnet des Fosses.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Monseigneur Chesneau

Mgr Chesneau, prélat de la maison de Sa Sainteté et vicaire-général honoraire, est mort le 9 janvier. « Avec lui, c'est toute une tradition du passé qui s'en va, un écho du vieux clergé d'Anjou qui s'éteint. Par sa naissance et ses premières relations, Mgr Chesneau touchait aux prêtres du siècle dernier et surtout à ceux qui ont travaillé, sous Mgr Montault, à restaurer dans le diocèse les affaires religieuses. Il avait recueilli de leur bouche une foule de souvenirs qu'il aimait à rappeler et qui donnaient à sa conversation un véritable intérêt historique[1]. »

Successivement professeur au Petit-Séminaire Mongazon, vicaire à Saint-Joseph, directeur du collège de Doué-la-Fontaine, curé du Plessis-Grammoire et de Torfou, supérieur des Missionnaires diocésains et des Sœurs de Torfou, vicaire-général pendant trente-cinq ans, il avait rempli, avec un égal succès, toutes les fonctions du ministère sacerdotal.

D'autres ont loué sa science théologique, sa compétence en droit canon, son entente des affaires administratives, la sûreté de sa doctrine et l'ardeur de sa foi[2]; pour nous, nous aimerons à nous rappeler l'intérêt qu'il portait à l'histoire de notre province, la bienveillance qu'il accordait à notre *Revue*, les encouragements affectueux qu'il prodi-

[1] *Semaine Religieuse* du 17 janvier.

[2] Cf. *Lettre circulaire de Mgr l'Évêque d'Angers*, en date du 12 janvier; *Bulletin de l'Enseignement libre*, n° de février.

Digitized by Google

guait aux travailleurs. Il fut un de nos abonnés de la première heure; il est resté un de nos amis les plus fidèles et les plus sincèrement dévoués.

Ph. M.

MM. Guilmant et Odynecki

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Guilmant, professeur honoraire au Lycée d'Angers, où il a enseigné pendant 29 ans. Sur sa tombe, des discours ont été prononcés par M. Verrier, professeur, et M. le docteur Moreau, au nom de l'Association Amicale des Anciens Élèves, où il avait laissé le souvenir d'un pédagogue aussi dévoué que distingué.

M. Guilmant, Armand-Joachim, naquit le 12 septembre 1827, à Boulogne-sur-Mer. Il se destina de bonne heure à l'enseignement. Doué d'une énergie rare, de cette ténacité qui semble être la vertu des races du Nord, il eut à cœur de conquérir tous ses grades universitaires. Nous le voyons : maître d'études aux collèges de Boulogne, Saint-Omer, Bourges; professeur aux lycées de Napoléon-Vendée et d'Angers, où il fut chargé de la classe de 4e, le 18 novembre 1857. Promu en 3e, puis en 2e, il prit sa retraite le 11 septembre 1888.

Il avait composé, sur la Grammaire latine de son collègue M. Edon, aujourd'hui professeur honoraire du Lycée Henri IV et membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, un *Cours de thèmes* arrivé à sa 40e édition.

Musicien distingué, il était le frère de l'organiste de la Trinité de Paris.

Huit jours après M. Guilmant, mourait M. Odynecki qui, pendant quarante ans, enseigna les langues allemande et anglaise au Lycée de notre ville. Né en 1815 dans la Pologne russe (Podolie), M. Odynecki, chassé de sa terre natale, vint se réfugier en France en 1840.

« La bonté, dit justement M. Verrier sur sa tombe, telle fut « la qualité maîtresse qui caractérisa notre collègue. Oserai-je « ajouter que parfois elle fut excessive; et n'est-ce pas une « vérité triste à constater que l'on puisse être trop bon? »

V. P.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Par arrêté du 27 février, M. le Ministre de l'Instruction publique a nommé « Membres Correspondants du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des Départements » : M. Joseph Denais et M. le docteur Pissot, pour « reconnaître la part active et suivie prise par nos compatriotes aux réunions annuelles de ces Sociétés ».

Le département de Maine-et-Loire avait déjà un correspondant du Comité, M. Auguste Michel, l'érudit et zélé conservateur du Musée Saint-Jean d'Angers, qui a rendu tant de services à l'art et à l'archéologie dans notre contrée.

***

Parmi les autres distinctions honorifiques accordées par le Gouvernement, nous avons noté celles-ci, qui intéressent l'Anjou :

Sont nommés officiers de l'instruction publique :

MM. Dussauze, architecte à Angers ; Milon, conseiller d'arrondissement, président de l'Association Amicale des Anciens Élèves du Collège de Saumur ; Jules Breton, fondateur des Concerts Populaires d'Angers ; Lardin de Musset, préfet de la Drôme ; Jaubert, trésorier payeur général de Maine-et-Loire.

Sont nommés officiers d'Académie :

Mlle Poineau, directrice d'institution privée à Angers ; MM. Chevallier, architecte à Cholet ; Cheux, directeur de l'Observatoire météorologique particulier de la Baumette ; Delaporte, professeur de musique à Angers ; Vallée, agent-voyer en chef du département ; Dumoulin, conseiller de préfecture ; Menu, docteur-médecin à Vernoil-le-Fourrier ; Trépreau, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts et à l'École des Arts-et-Métiers ; De Russon, maire de Brion ; Beziau, secrétaire général du Théâtre d'Application ; Lizé-Safflet, capitaine d'artillerie de marine à la Guadeloupe.

***

Digitized by Google

M. le Ministre de l'Agriculture vient de décerner une médaille d'argent à M. Georges Gaultier, percepteur aux Ponts-de-Cé, et une médaille de bronze à M. Desmazières, secrétaire de la mairie de la même commune, pour travaux de statistique agricole.

***

Un concours vient d'avoir lieu au Ministère du Commerce et de l'Industrie, entre les ingénieurs anciens élèves des écoles industrielles.

Un de nos compatriotes, M. Paul Letheule, ingénieur diplômé de l'École supérieure d'électricité, lauréat de ce concours, est envoyé par le gouvernement en mission d'études en Amérique.

***

Depuis qu'en 1866 la Loire avait rompu ses digues à Saint-Martin et inondé toute la vallée, le département, plusieurs fois menacé, n'avait pas eu d'inondation à déplorer. Cette année, le 10 février, la levée de Montjean a été renversée brusquement et les eaux se sont répandues dans toute la vallée qui s'étend aux pieds de Montjean, au Mesnil, occasionnant des désastres heureusement limités à des pertes matérielles.

C'est le cas de rappeler qu'un des premiers travaux de M. Célestin Port, alors nouvellement nommé à Angers, fut un relevé historique des *Inondations dans le département de Maine-et-Loire*, du VIe au XIXe siècle, publié dans la *Revue de l'Anjou* de 1856 et tiré part (in-8° de 15 pages) en une brochure aujourd'hui bien rare, mais que le dépouillement de nos archives pourrait sans nul doute lui permettre d'augmenter aujourd'hui. En attendant, nous sommes heureux d'annoncer que M. Adrien Planchenault, l'archiviste paléographe distingué auquel les lecteurs doivent de posséder aujourd'hui la Table complète de la *Revue de l'Anjou* depuis 1852 jusqu'à 1893, a bien voulu se charger d'un travail semblable sur les inondations depuis le commencement du siècle jusqu'à nos jours. Ce travail sera imprimé dans un de nos prochains fascicules.

Dans un long article publié par le *Journal de Maine-et-Loire* du 28 février, M. Gabriel Rogeron réclame des travaux d'élévation et de consolidation de la levée, construite à une époque

Digitized by Google

où l'art des ingénieurs était un peu moins avancé qu'aujourd'hui. Il y a certainement quelque chose à faire pour que, du moins, le beau fleuve ne menace pas perpétuellement nos populations de se précipiter furieux dans les terres cultivées et qu'il garde sagement son lit.

***

M. Barthélemy Leduc, entrepreneur à Martigné-Briand, en défonçant un champ pour y planter de la vigne, a mis à découvert, à 50 centimètres de profondeur, sur un banc de pierre, des ossements humains parmi lesquels se trouvait une magnifique pointe de lance en silex, de 22 centimètres de longueur, absolument intacte, semblable à celles trouvées au Grand-Pressigny.

M. Poullain, propriétaire à Tigné, qui possède déjà une importante collection de l'âge de pierre trouvée en Seine-et-Marne et quelques instruments trouvés en Anjou, s'en est rendu acquéreur.

***

MM. Oger et Saulo, les sculpteurs bien connus, viennent d'exécuter, en trois grandeurs, le buste de Mgr Baron, évêque d'Angers. Inutile de dire que la ressemblance est parfaite, que l'œuvre est irréprochable, et qu'elle obtient les suffrages des connaisseurs les plus difficiles.

***

Constantin-François Chassebœuf de Volney est né à Craon (Anjou) le 3 février 1757 ; il mourut à Paris le 25 avril 1820. C'est de l'Anjou qu'il tint le mandat du Tiers-État pour les États-Généraux de 1789, débuts de la carrière politique qui devait en faire un Girondin très ardent, puis, comme tant d'autres, un comte de l'Empire, un pair de France sous la Restauration, etc. Sainte-Beuve, dans ses *Causeries du Lundi* (tome VII), et notre éminent compatriote, M. Eugène Berger, dans ses *Études sur Volney* (Paris, 1852, in-8°), ont rendu hommage aux mérites de l'écrivain, du voyageur, chez qui « l'art d'écrire ne se distingue pas de l'art d'observer ». Volney peut donc être très légitimement considéré comme Angevin : Angers a donné son nom à l'une de ses rues.

L'Association Bretonne-Angevine, instituée par M. Léon Séché, a pensé que le moment était venu d'ériger une statue

Digitized by Google

à l'auteur des *Ruines* — sans intention d'épigramme — et elle a commandé tout d'abord, assure le *Petit Courrier*, cette statue à un artiste bien connu de ses compatriotes angevins, M. Séraphin Denécheau. La statue qui représente « le voyageur, » a été coulée à l'École nationale des Arts-et-Métiers d'Angers, et offerte à la ville de Craon qui, finalement, ne l'a pas acceptée. M. Séché a offert ensuite la statue de Volney à la ville d'Angers, réclamant seulement 10.000 fr. (réduits à 7.000) pour le piédestal. La ville d'Angers n'a pas cru devoir accepter ces conditions qu'elle a trouvées trop lourdes.

***

Puisque nous parlons de M. Séraphin Denécheau, signalons de notre statuaire angevin un travail important, qu'il vient d'achever pour le théâtre de la ville Manaos, au Brésil, c'est une grande ronde-bosse, coulée en bronze, représentant *Apollon et les Muses tragiques et comiques*, outre sept bustes de compositeurs.

***

M. Lucien Mette, un tout jeune élève de l'École Régionale des Beaux-Arts d'Angers, vient, à la suite du concours d'admission, d'être reçu à l'École Nationale des Beaux-Arts à Paris.

***

A l'Exposition du Cercle de l'Union artistique, à Paris (rue Boissy d'Anglas) qui vient de fermer le 4 mars, signalons de nos compatriotes : M. Axilette, un *portrait de M. J. B.* ; de M. le comte G. de Ruillé, *Au manège* (statuette bronze), et en même temps un buste marbre du *Général d'Andigné*, par M. le comte R. de Gontaut-Biron.

***

A l'Exposition du Cercle artistique et littéraire (rue Volney) : *Bouquet de roses mousseuses*, et *le Rosier*, par Achille Cesbron, et *Souvenir d'une soirée chez Mme Viardot*, par Timoléon Lobrichon.

***

Nous avons déjà parlé [1] du *bateau-rouleur* inventé par M. Ernest Bazin, ingénieur angevin. On vient de procéder aux essais de stabilité du bateau spécimen qui porte le nom de

[1] Voir *Revue de l'Anjou*, 1896, t. XXIII, p. 115.

Digitized by Google

notre inventeur. L'expérience a démontré que cette stabilité est plutôt supérieure aux calculs théoriques. Il y a donc lieu de penser que le *Rouleur-Bazin* répondra à l'espoir de tous ceux qui s'intéressent à l'art nautique.

La maison Cail doit livrer très prochainement à l'inventeur le fameux bateau-rouleur qui doit véritablement révolutionner la marine.

***

Le samedi 9 janvier, les avocats du barreau d'Angers, réunis en un banquet au *Cheval Blanc*, ont fêté la cinquantième année d'inscription au tableau de leur Ordre de Me A. Fairé.

La fête empruntait un caractère tout particulièrement intime à cette circonstance que Me Bellanger, dont le barreau célébrait la cinquantaine il y a quelques semaines, et Me A. Fairé sont deux amis étroitement unis par les liens d'une vieille et réciproque confiance. Me Bellanger d'abord l'a su dire en des termes excellents. Me Fairé l'a redit, non sans laisser voir qu'il éprouvait une émotion bien naturelle et très sincère. Le premier avait évoqué avec beaucoup d'à-propos quelques souvenirs du vieux barreau angevin ; et le second a rappelé avec bien de l'esprit le temps passé, les vieux maîtres qu'il avait connus, les anciennes luttes, les agitations des stagiaires persécutés jadis pour leur coupe de barbe, se demandant si, lorsqu'on faisait aux avocats un devoir de se raser la moustache, ce n'était pas par crainte qu'elle ne leur servît à voiler quelquefois l'ironie de leur sourire. Il était impossible de caractériser avec plus de sûreté, plus de justesse et mieux que n'a fait Me Bellanger l'exceptionnel talent de Me Fairé — ce talent toujours égal à lui-même et jeune autant qu'aux jours de la plus grande assiduité au Palais.

Dans la soirée, qui s'est passée le plus gaiement, on a chanté des chansons de circonstance, et l'on a même retrouvé dans l'une d'elles, improvisée séance tenante, le spirituel écho de l'audience de la journée.

***

Samedi 16 janvier a eu lieu, sous la présidence de Mgr Baron, évêque d'Angers et président d'honneur du Comité départemental de Maine-et-Loire, la réunion des membres des Conseils de la Société de secours aux blessés. On remarquait à cette réunion M. le général Mourlan, M. le

Digitized by Google

colonel Dalstein, M. le Dr Billet, médecin principal de la garnison, plusieurs notabilités et un grand nombre de dames groupées autour de Mme la générale Lacretelle, présidente du Comité des Dames de la Croix-Rouge.

M. le général Faugeron prend la parole et rend hommage, en quelques paroles émues, à la mémoire du général d'Andigné et du général Lacretelle, des mains duquel il a reçu, sur le champ de bataille, la croix d'officier de la Légion d'honneur, et de Mme la vicomtesse de Chemellier. Il évoque d'une façon saisissante les souvenirs de l'année terrible et trace un tableau émouvant des ambulances de Metz. Il parle ensuite du rôle important qu'aurait à remplir la Société dès les premiers jours d'une déclaration de guerre, qui peut nous surprendre à l'improviste et engage vivement les dames présentes à répondre à l'appel de Mme la générale Lacretelle, qui a accepté avec tant d'empressement la patriotique mission de présider leur Comité, en souvenir de son mari, dont le nom restera inscrit dans les fastes de nos gloires militaires.

M. de la Noue, dans un remarquable rapport, entretient l'assemblée des travaux du Comité dont il est le dévoué secrétaire. Après avoir rappelé ce qui a été fait et dit ce qu'il reste à faire à la Société pour être en mesure de répondre à toutes les nécessités de la situation, M. de la Noue évoque, en termes chaleureux, le souvenir de Jeanne d'Arc.

Puis, M. le Dr Gripat, chef du service médical, rappelle que cette Société de secours a le monopole des ambulances de gare où les blessés des trains sanitaires seront nourris, pansés et répartis dans les diverses ambulances civiles, et constate que cette situation lui crée des obligations auxquelles elle ne saurait se soustraire ; il faut donc qu'en temps de paix elle organise son personnel et son matériel.

Mgr Baron a clos la séance par une charmante allocution qui a produit une vive impression. Il a adressé un respectueux souvenir à la mémoire du général d'Andigné et à celle de Mme la vicomtesse de Chemellier, et assuré le général Faugeron et Mme Lacretelle de son sympathique concours. Sa Grandeur a insisté sur l'importance du rôle des femmes dans les services hospitaliers et trouvé des paroles remplies de délicatesse pour louer leur dévouement.

***

Digitized by Google

La fête patriotique de l'inauguration de la grille au cimetière de l'Ouest a eu lieu à Angers, le dimanche 14 février.

La Société des Anciens Militaires et l'Union patriotique des combattants de 1870-71 s'est rendue à la Mairie et de là à la Préfecture pour y prendre la Municipalité et les autorités et les conduire à la Cathédrale : l'autel, entouré des drapeaux des différentes Sociétés prenant part à la solennité, était à la fois gracieux et imposant.

Mgr Baron présidait la cérémonie. A l'Évangile, M. le chanoine Secretain est monté en chaire et a prononcé une vibrante allocution où il a montré combien l'esprit de sacrifice est enraciné dans l'âme du peuple français... Une quête a ensuite été faite, au profit de l'Œuvre des anciens militaires. La messe à trois voix du P. J.-M Garin a été brillamment exécutée par la Société Sainte-Cécile, que dirigeait M. Rondeau, avec accompagnement de M. Delaporte.

Après la messe, le cortège s'est reformé devant la Cathédrale et s'est mis en marche, musique en tête, vers le cimetière de l'Ouest.

Au cimetière, pendant que le cortège se groupait autour du monument, les Sociétés déposaient de nombreuses couronnes. La grille de fer qui entoure maintenant le monument, se compose de quatre panneaux élevés sur colonnettes, représentant une tête de lion derrière laquelle se croisent deux épées romaines et reliés entre eux par une chaîne. Quand tout le monde fut groupé devant le monument, M. le Préfet, M. le Maire et M. le Président de la Société des anciens militaires ont successivement prononcé des discours patriotiques à la mémoire de nos chers morts de l'Anjou.

Le soir, à 6 h. 1/2, banquet de 80 couverts au Grand-Hôtel, sous la présidence de M. le Maire, ayant à ses côtés MM. L. Bougère et Guignard, députés ; Beauvais, secrétaire-général ; le Président des Anciens Militaires ; le Président des Combattants de 1870, etc.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés par M. le Secrétaire-Général, M. le Maire, MM. Cardi, Descottes, Jossé et G. Laperrière, ce dernier au nom de la presse. M. le Dr Guignard a levé son verre à l'union de tous les braves, et M. L. Bougère à porté un toast aux Anciens Militaires, aux Combattants de 1870 et à la municipalité angevine.

***

Digitized by Google

Le départ de M. Bonvalot pour Djibouti et l'Abyssinie a eu lieu par le paquebot l'*Iraouaddy*, des Messageries maritimes, le 10 février.

Notre compatriote M. de Bonchamps, arrière-petit-neveu du général vendéen, l'explorateur du Katanga, accompagne M. Bonvalot dans son expédition.

***

M. l'abbé Bruley des Varannes, chevalier de la Légion d'honneur, ancien aumônier militaire à Madagascar, vient d'être nommé aumônier de la garnison maritime, à l'arsenal de Cherbourg.

M. l'abbé Bruley, nos lecteurs ne l'ont pas oublié, est le fils de M. Bruley, ancien magistrat, qui veut bien nous honorer de sa collaboration. Il est allié à la famille des Varannes, si avantageusement connue à Angers.

***

Le R. P. Baudry, de retour en France après plus de 20 ans passés dans le Zoulouland, au sud de l'Afrique, a fait à l'Université catholique d'Angers, devant une salle superbe, une très intéressante relation de son long voyage.

Il s'embarqua le 15 août 1874, sur le *Danube*, le même navire qui devait, plus tard, ramener en France les restes du Prince Impérial. La traversée dura 28 jours.

Il trouva en arrivant à la colonie de Natal une mission pauvre, comprenant une cinquantaine de catholiques seulement, mais à laquelle il se dévoua corps et âme et qu'il a rendue prospère.

Le Révérend Père a été mêlé à tous les événements du pays, et son récit relatif à l'occupation anglaise et à la mort du Prince Impérial a vivement intéressé. Il a parlé aussi des mœurs très curieuses de cette contrée et a terminé en faisant appel au dévouement français pour la grande œuvre qu'il poursuit lui-même au-delà des mers. C'est le but de son voyage : recruter des prêtres, des religieuses pour sa paroisse, étendue comme la moitié de la France.

***

Le Comité angevin de l'Alliance Française a organisé, le 21 février 1897, une conférence où s'est fait applaudir M. Octave Diamanti, qui a parcouru une grande partie de l'Orient, où il

Digitized by Google

a même séjourné en qualité de précepteur des fils du Ministre de l'Intérieur de Perse, il y a quelques années.

Le jeune orateur a vivement intéressé dans sa conférence sur *La situation actuelle des Français en Égypte* et ses *Impressions de voyage sur le Nil et le Haut-Nil.*

Le mois précédent, M. Préaubert avait fait à la Mairie deux conférences sur la merveilleuse découverte des *Rayons Rœntgen* et leurs applications pratiques dans le domaine scientifique et spécialement dans la chirurgie.

***

M. le vicomte de Cuverville, présenté par M. le comte de Blois, sénateur, qui présidait la soirée et qui a très aimablement rappelé les glorieux souvenirs rattachés au nom de Cuverville, avait fait aussi une conférence à Angers, le 13 février, sur ses *Impressions de voyage à travers la Russie*, en donnant des détails du plus haut intérêt sur les mœurs et les coutumes du pays, avec une série de projections lumineuses très curieuses.

***

Les vers délicieux de notre compatriote Paul Soniès (pseudonyme sous lequel se cache un magistrat dont le discours de rentrée a fait l'année dernière un certain bruit dans la presse) ont obtenu un succès mérité au Grand-Théâtre. *Karita* est une œuvre gracieuse, d'un marivaudage spirituel et élégant, écrite par un vrai poète.

***

A la suite de la visite des souverains russes en France, M. le lieutenant A. Sabatier (René Daxor), du 6e génie, avait adressé à ses collègues du génie russe quelques-unes de ses « poésies martiales » qui ont valu le prix Daillière à notre distingué collaborateur.

Le lieutenant Phedoroff, le doyen des officiers russes de son grade, a répondu à la lettre et aux vers du lieutenant français. Parmi les poésies de celui-ci se trouvait la pièce intitulée : *Mon épée*. Le lieutenant Phedoroff, sous le titre : *le Glaive russe*, en a écrit le pendant.

Voici les lettres échangées :

Digitized by Google

Angers, 19 octobre 1896.

Mon cher camarade,

Au lendemain des fêtes qui ont scellé à jamais l'union de deux grandes nations, je vous prie de vouloir bien agréer, pour vos camarades et pour vous, l'hommage sympathique des poésies que j'ai l'honneur de vous adresser.

Veuillez bien voir dans ma démarche l'expression du sentiment qui nous porte, nous, soldats de France, vers nos camarades de la grande et noble Russie ; de cette confraternité d'armes tant de fois rappelée au cours de la réception que notre pays a faite à vos augustes souverains.

Au nom de mes camarades du 6e régiment du génie, dont je suis le doyen, en mon nom personnel, je vous serre cordialement et fraternellement la main.

Albin SABATIER,
Lieutenant au 6e régiment de génie français.

Mon épée

Un orfèvre n'a point damasquiné sa lame !
Pour sertir à sa garde, en somptueux décors,
Les rubis, les saphirs, les turquoises, les ors,
Nul Ruyz n'a pâli, dès l'aube, sous la flamme !

Mais elle est souple, ainsi qu'une taille de femme.
Solide comme un chêne et tranche sans efforts,
Et sa pointe pénètre, au plus profond de l'âme,
Au travers des cimiers et des bucs les plus forts.

Frères ! quand sonnera l'heure des épopées,
Hors des fourreaux d'acier jailliront les épées,
Mettant de bleus éclairs au front des escadrons.

Et de taille et d'estoc, sur les blanches armures,
Leurs lames scanderont les vibrantes mesures
Des hymnes fulgurants que chantent les clairons !

RÉPONSE

Saint-Pétersbourg, 29 novembre 1896–
12 décembre 1896.

Cher camarade,

Permettez-moi de vous embrasser fraternellement et de vous témoigner, en mon nom et celui de mes camarades, la plus vive reconnaissance pour votre aimable lettre et vos belles poésies, qui prouvent encore une fois combien nos deux chères nations sont unies par d'indissolubles liens d'amitié et de sympathie sincère.

Digitized by Google

Puisse cette sympathie entre nous durer éternellement pour la gloire et la prospérité de nos chères patries.

Recevez, ami et frère, nos cordiales poignées de mains.

Le lieutenant PHEDOROFF.

Une belle poésie accompagnait cette réponse : *le Glaive russe*. Le lieutenant Sabatier l'a traduite en vers français.

Le Glaive russe

Simple dans sa façon et sans luxe inutile,
Il n'offre aux yeux nulle beauté !
Mais nous sommes certains de sa solidité.
Et sa lame robuste à la main est docile.

Il sommeille aujourd'hui, calme, dans son fourreau.
La main russe, tranquille, étreint son lourd pommeau ;
Mais il est toujours prêt à sortir de sa gaîne,
Pour nous, pour nos amis,
Pour la perte des ennemis,
Soit pour l'amour, soit pour la haine !

Et sur la volonté du maître souverain,
Sur un signe du Tsar, à sa parole brève.
Sa lame jaillira quand sonnera l'airain.
Et nos bras frapperont sans repos et sans trêve !
Et l'ennemi saura ce que notre humble glaive
Peut devenir en notre main !

C'est encore René Daxor, le lauréat du prix Julien Daillière, qui a obtenu le premier prix au concours de la Lice Chansonnière, à Paris, au mois de novembre dernier, avec sa poésie *Salut, chanson !*

J. DE B.

A TRAVERS LES REVUES

Le 30 janvier, un journal de notre ville publiait, sous le titre de *Recherches angevines*, un entrefilet contenant l'assertion qui suit :

« ... Un capitole fut *élevé* sur le point le plus *élevé* (!) de la ville pour la demeure du comte romain. C'était là que se réunissaient les magistrats municipes formant la curie de Juliomagus. En 850, un des successeurs du comte d'Anjou

Digitized by Google

Rainfroy, échangea le *capitole* romain, construit par celui-ci, contre l'emplacement du château. L'évêché y fut installé... »

Encore le capitole d'Angers! Mais c'est là une erreur impardonnable, vingt fois réfutée par des arguments sans réplique! T. Grille, le premier, puis, après lui, MM. Godard-Faultrier, d'Espinay, Longin, et tout récemment MM L. de Farcy et Pinier, ont prouvé jusqu'à l'évidence que notre ville n'était pas de celles qui jouissaient du privilège de posséder un capitole et que, par le *capitolium Sancti Mauricii* dont il est question dans une chartre du XIe siècle il fallait entendre, tout simplement, la salle capitulaire du chapitre de Saint-Maurice.

N'est-ce pas regrettable et décourageant de voir combien les erreurs historiques sont tenaces et difficiles à déraciner? « Elles résistent aux meilleures raisons et aux travaux les plus sérieux; tout cela, sans doute, parce qu'au lieu d'étudier à fond les questions, on se contente de la lecture superficielle d'un auteur plus ou moins exact[1] »

Y a-t-il un *Père Joseph polémiste*?

Oui, affirme M. l'abbé Dedouvres, dans la thèse remarquable qu'il a soutenue devant la Faculté des lettres de Paris, et qui lui a valu son grade de docteur.

Non, prétend M. Gustave Fagniez, dans un article intitulé *L'opinion publique et la polémique au temps de Richelieu* et publié pas la *Revue des questions historiques*[2].

Qui des deux a raison? Je crois que c'est M. l'abbé Dedouvres; et je conseille fort à nos lecteurs d'étudier, dans la *Revue des questions historiques* (n° du 1er janvier 1897) et dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (n° de février 1897), la vigoureuse réponse de notre distingué compatriote. M. Fagniez répliquera-t-il? Jusqu'ici il ne l'a pas fait; « l'avenir nous apprendra si c'est faute de temps ou de bonnes raisons. »

Puisque je viens de parler de polémique, M. A. Dieudonné, — qui continue, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, son intéressante notice sur *Hildebert de Lavardin* —

[1] Cf. *Le vieil Angers, la tour de Villebon et ses alentours*, Angers, Germain et G. Grassin, 1892, p. 46.

[2] Numéro du 1er octobre 1896.

Digitized by Google

ne m'en voudra pas de lui faire remarquer que Rangeard, l'historien de l'Université d'Angers, n'appartenait pas à l'ordre de saint Benoit. L'auteur ferait donc bien de ne pas l'appeler dom Rangeard.

MM. les professeurs de l'École de médecine et de pharmacie de notre ville viennent de fonder, sous le titre d'*Archives médicales d'Angers*, une publication mensuelle destinée à grouper, autour de l' « École d'Angers comme centre scientifique », les médecins et les pharmaciens des anciennes provinces de l'Anjou et du Maine. Comme on le voit, c'est un acte de décentralisation auquel souscriront tous ceux qu'intéresse le mouvement intellectuel de la province.

« Les *Archives médicales d'Angers* feront connaître tous les actes intéressant l'École, publieront les travaux des professeurs, parfois leurs leçons, mettront au jour les observations recueillies dans les cliniques, etc. »

Néanmoins, la nouvelle revue — à laquelle nous souhaitons le grand succès qu'elle mérite — ne s'interdira pas toute incursion sur le domaine historique, puisqu'elle a publié déjà deux biographies fort complètes, l'une du Dr Farge, par M. H. Gripat, l'autre du Dr Daviers, par M. Legludic[1].

A signaler encore :

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, la fin du travail de M. l'abbé Fr. Bossebœuf sur *l'Architecture Plantagenet* et la première partie de la biographie — qui s'annonce comme fort gracieuse et fort intéressante — de *M. Théodore Pavie*, par M. l'abbé Crosnier.

Dans la *Revue angevine*, les *portraits* de MM. Guignard, député de Maine-et-Loire, Lenepveu, membre de l'Institut, et Cointreau. L'ermite de la Chaussée Saint-Pierre jugerait-il, désormais, avec plus d'indulgence que par le passé, les petits travers du prochain ? On le dirait, à voir comment il traite l'un ou l'autre de ceux qu'il vient de *portraiturer*.

Dans les *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, 1896, numéros de novembre et de décembre, quel-

[1] Les portraits qui accompagnent ces biographies ont été tirés à part, sur papier *idéal*. On les trouve à la librairie Germain et G. Grassin, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Digitized by Google

ques pages sur *Mgr Claude de Rueil, évêque de Bayonne*, qui devint plus tard évêque d'Angers.

Enfin, dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Angers*, des articles nécrologiques sur le *R. P. Bellanger*, de la Compagnie de Jésus (n° du 10 janvier 1897) ; *Mgr Chesneau*, prélat de la Maison de Sa Sainteté, vicaire-général honoraire (n° du 17 janvier) ; *M. l'abbé Boyer*, curé du Lion-d'Angers (n° du 31 janvier) ; *M. le chanoine Goupil* (n° du 7 février) ; *M. l'abbé Gilbert*, professeur à l'Externat Saint-Maurille (n° du 21 février) ; *M l'abbé Martineau*, curé de la Daguenière (n° du 28 février) ; et *M. le chanoine Gouasmier*, ancien directeur du Pensionnat Saint-Urbain, à Angers (n° du 7 mars).

Ch. U.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Élévations dogmatiques sur l'Incarnation, ou **Jésus intime**; sur la Trinité, ou **Dieu intime**; par Ch. Sauvé, P. S. S., professeur de Dogme au Grand-Séminaire de Dijon. — 4 vol. in-12. Chamagne, éditeur, Dijon. — Prix : 2 fr. 50 le volume.

L'auteur du remarquable ouvrage que nous annonçons nous appartient.

Angevin d'origine, M. Sauvé a été successivement élève de Saint-Joseph de Baugé, de Mongazon, du Grand-Séminaire d'Angers et, en entrant dans la Compagnie de Saint-Sulpice, il a laissé en Anjou beaucoup d'amis.

M. Sauvé est donc bien à nous; et c'est à ce titre que la *Revue de l'Anjou* tient à honneur de signaler son livre.

L'ouvrage a pour objet les plus hautes spéculations de la théologie, les plus grands mystères de la Religion : la Très Sainte Trinité, l'Incarnation...; et encore, dans ces mystères, étudie-t-on de préférence, ou plutôt exclusivement — et c'est là l'originalité de l'œuvre — non le côté extérieur et visible, le *dehors*, les opérations *ad extra*, mais le *dedans*, l'*intime*, ce qu'il y a de plus voilé au regard de l'homme, de plus inaccessible, de plus *inconnaissable*, comme on dirait aujourd'hui.

Ainsi, Jésus-Christ y est contemplé, moins dans les actes de sa vie que dans sa nature cachée et dans les dispositions intérieures de son âme; nous y étudions son intelligence, son cœur, ses souffrances, ses joies, ses vertus, son sacrifice; nous le suivons jusqu'au ciel pour voir ce qu'il est encore et ce qu'il sera à jamais pour nous. — Le volume qui traite de *Dieu intime* ne nous parle pas de ses œuvres, mais de sa nature, de cette vie intense, infinie, qui se déroule dans l'éternité, être sans limites, lumière éclatante, amour inépuisable, vérité, beauté, bonté...

On peut lire, *inoffenso pede*, ces volumes si riches et si bien remplis : c'est toujours la doctrine la plus pure et la plus traditionnelle. On a dit de Suarez qu'il est le *mulet de la Théologie :* on sait que le mulet a le pied très sûr; il marche, sans broncher, au milieu des rochers et côtoie les abîmes.

Digitized by Google

Toute proportion gardée, nous en dirions autant de M. Sauvé. Là où une demi-science ou un premier regard superficiel le trouverait en défaut, une science plus complète et mieux informée s'assure que l'auteur ne s'est pas écarté, en des matières si difficiles et si litigieuses, de la plus exacte orthodoxie.

Et cette doctrine est présentée avec un grand charme ; on subit, à la lecture, une sorte d'entraînement. Pour n'avoir rien de fantaisiste, l'ouvrage n'a rien non plus de languissant ni d'obscur, rien de la sécheresse et de l'austérité des formules scolastiques, rien des déductions pénibles, des efforts subtils qu'on a voulu reprocher à l'École. C'est une métaphysique lumineuse, ailée, j'oserai dire, facile et attrayante. L'auteur ne se maintient pas en effet dans la pure spéculation ; il a voulu nous donner et nous donne en effet des *élévations*, dans lesquelles le cœur a autant de part que l'esprit.

Aussi l'ouvrage s'inspire à peu près autant des grands mystiques que des grands théologiens ; et c'est un charme de voir ce qu'il y a de plus libre et de plus spontané dans les manifestations de la sainteté s'accorder si bien avec la doctrine des maîtres de la science sacrée. On sent d'ailleurs que l'auteur a vécu son livre avant de l'écrire, et que le livre est le fruit de l'étude à la fois et de l'oraison.

Vous me demandez ce qu'est la forme. Voici : sobriété classique chère à Saint-Sulpice, précision élégante. On n'y prétend point nourrir les âmes avec des fleurs de rhétorique. L'art y consiste surtout à dire beaucoup en peu de mots, à exposer clairement, dans un style simple et distingué, les vérités les plus élevées, à laisser aux choses leur éloquence et leur poésie.

Si saint Paul revenait il trouverait encore, même en pays catholique, bien des autels élevés *au Dieu inconnu*. Les foules ignorent les choses divines ; l'élite même de la société chrétienne est peu instruite de la religion. Le culte rendu à Dieu se ressent de l'obscurité qui l'enveloppe : aspirations vagues vers un objet mal défini, élans qui procèdent d'un caprice passager plus que de la raison et de la foi, prières ou plutôt rêveries sans but et sans effet et, comme conséquence, tiédeur de la dévotion, amour sans chaleur, piétinement sur place... Comment aimer ce que l'on ne connaît pas ?

Le prêtre lui-même, obligé plus que jamais de se mêler à la foule et de se livrer aux âmes, a besoin de communiquer plus

Digitized by Google

intimement et plus fréquemment avec Dieu et de puiser, dans l'oraison et dans la lecture spirituelle, une nourriture plus forte.

Que le prêtre, que les âmes religieuses, que les chrétiens capables d'une piété plus instruite, prennent le livre de M. Sauvé. Ils rediront, après l'avoir lu, la parole des disciples d'Emmaüs : *Nonne cor nostrum ardens erat in nobis dum loqueretur in via.* P. G.

Les croisés et les premiers seigneurs de Mayenne, *origine de la légende*, par M. l'abbé A. Angot. — Laval, Aug. Goupil, in-8° de 32 pages. Prix : 1 fr. 50.

Sur la foi de Gilles Ménage, qui, le premier, a affirmé le fait, les historiens répétaient à l'envi que, le 10 avril 1158, cent neuf croisés manceaux étaient partis pour la Terre-Sainte, sous la conduite de Geoffroy, fils de Juhel II, de Mayenne. Le récit de Ménage, accepté par Le Paige, Cauvin et dom Piolin, a trouvé place dans l'*Histoire littéraire de la France*, dans l'*Histoire des Croisades* et dans le XIV° volume du *Gallia Christiana*. Rien d'étonnant, après cela, que les marguilliers de Notre-Dame de Mayenne, justement fiers d'un pareil souvenir, aient fait peindre sur un vitrail de leur église le « départ des croisés de Mayenne pour la Terre-Sainte... » Le travail, d'ailleurs, est fort bien exécuté.

Malheureusement cet événement, si glorieux qu'il soit, n'est qu'une pure légende, fabriquée par un généalogiste du XVII° siècle, chargé de procurer des ancêtres à une noble famille. Le faussaire était-il à son coup d'essai ? Je l'ignore. Ce qui est certain c'est qu'il a été assez maladroit pour laisser, en trois ébauches successives, la preuve évidente de sa supercherie : heureuse distraction, qui vient de permettre à un savant critique de rétablir la réalité des faits.

Ceux de nos lecteurs qui désirent connaître comment on s'y prenait, il y a deux cents ans, pour fabriquer une charte, liront avec grand plaisir la brochure dans laquelle M. l'abbé Angot étudie l'*origine de la légende* accréditée par Ménage. L'auteur leur apprendra, en même temps, par quels moyens on peut démasquer aujourd'hui les faussaires — qu'ils aient travaillé pour le compte de M. de Goué, ou qu'ils aient laissé, moins loin d'ici, les traces de leurs élucubrations.

Ch. Urseau.

Digitized by Google

René Moreau, médecin du XVIIe siècle, doyen de la Faculté de Paris, par C. Ballu. — Loudun, Roiffé. Un vol. in-8°.

Sous ce titre, M. C. Ballu nous produit très heureusement en pleine lumière l'un de ses plus distingués compatriotes de Montreuil-Bellay. Le docteur René Moreau a conquis au XVIIe siècle, dans la Faculté de médecine de Paris, le titre éminent de doyen à la fois par l'étendue et la variété de sa science, et l'infaillibilité de son diagnostic professionnel. A ce double titre, deux ouvrages surtout ont perpétué sa mémoire : 1° un *Traité de la saignée dans la pleurésie*, où l'auteur, en groupant et en classant, comme recommandation de ce traitement, les autorités les plus reculées, édifie une vraie *synopsis* de l'histoire de la médecine et de ses principales doctrines ; ouvrage réédité en France et en Allemagne et encore consulté de nos jours ; — 2° une *Lettre sur la laryngotomie*, où notre savant préconise, avec l'originalité d'un novateur, une opération hardie, l'appuie de deux succès personnels, en discute et en pose les règles avec une sûreté qui s'impose aux premiers chirurgiens du XVIIIe siècle.

Mais dans les honneurs du décanat, que lui assuraient à la fois et le relief de ses talents et l'honorabilité de son caractère, René Moreau mena de front les deux sollicitudes de l'avancement de la science et de la dignité de son corps. Aussi, dès qu'éclata entre les deux Facultés de Paris et de Montpellier cette fameuse querelle de privilèges dramatisée par la verve satirique de Guy Patin, ce champion acharné de la Faculté de Paris aux prises avec ce que conférait, ce semble, d'invulnérabilité au gazetier Renaudot la faveur déclarée de Louis XIII et de Richelieu, Moreau embrassa et soutint la lutte pour le monopole de sa compagnie en une courageuse et pressante polémique.

Tels sont les principaux titres d'honneur de l'illustre Angevin dont sa ville natale de Montreuil-Bellay s'apprête à consacrer la mémoire en l'érection d'un monument associant dans un groupe harmonieux son apothéose à celle de ses deux non moins distingués compatriotes : le gracieux poète Dovalle et Toussenel, l'auteur spirituel de l'*Esprit des bêtes*. Et dans ce but déjà s'est formé un Comité où, naturellement, figure ce nom de Camille Ballu que recommande chez nous désormais à toute initiative de patriotisme intellectuel le culte éclairé de nos gloires locales.

Eusèbe PAVIE.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 879-97.

Digitized by Google

LE

CONCOURS DAILLIÈRE

POÉSIE

(suite)

M. André Batut

Les Deux Pamphlets

PERSONNAGES

CORNEILLE.	MONTAUSIER.
SCUDÉRY.	Julie de RAMBOUILLET.
CONDÉ (duc d'Enghien).	Mme de SABLÉ.
VOITURE.	

Le salon de l'hôtel de Rambouillet. — A droite, en groupe devant la cheminée, Julie de Rambouillet, Mme de Sablé, Condé (duc d'Enghien), M. de Montausier. — A gauche, assis devant une table, écrivant, Voiture.

SCÈNE Ire

Mme DE SABLÉ, JULIE, CONDÉ, VOITURE, MONTAUSIER

Mme DE SABLÉ, à Julie

Chère...

JULIE

Eh bien?

Mme DE SABLÉ

Quel sonnet tourne là-bas Voiture?
Il scande sur ses doigts, grince des dents, rature!...

Digitized by Google

CONDÉ

En effet, dans ses yeux brille comme un reflet
De fureur.

JULIE

Il aiguise une flèche.

VOITURE, se levant à demi et souriant

Un pamphlet !

Mme DE SABLÉ

Ce genre lui sied fort, il a le trait habile,
Empoisonné... Sur qui se déverse sa bile ?

CONDÉ

Sur un de vos amis !

JULIE

Qui doit être accablé !

Mme DE SABLÉ

Son nom ?

VOITURE

Priez, priez, Madame de Sablé !
Je sais où me conduit la guerre que j'allume :
Ce n'est pas sans danger pour mes jours que ma plume
Taquine une rapière !...

Mme DE SABLÉ

Bah ! vous êtes sanguin
Et vous saigner serait prudent ! — Monsieur d'Enghien.
De grâce, quel est donc ce terrible adversaire ?

CONDÉ

En toute lâcheté, c'est le pire émissaire
Du cardinal-ministre, un poète-guerrier,
Sorte de matamore et de mâche-laurier
Qui, pour tailler sa plume, aiguise son épée,

Digitized by Google

Et qui vient d'enfanter un monstre d'épopée,
Ayant au moins, dit-il, onze milliers de vers,
Car il ne les a pas comptés! Dans l'univers,
Un seul lecteur peut-être aurait eu ce courage :
Vous, marquise!

Mme DE SABLÉ

Ah! vraiment, Monsieur le Duc, j'enrage
De vous voir attaquer Scudéry sans raison!

CONDÉ

Eh! je siffle de lui deux pièces par saison!

Mme DE SABLÉ

Alors, soyez plus franc, parlez-lui de la sorte
Quand il est ici.

CONDÉ

Non! Le seuil de cette porte
Comme celui d'un temple, est sacré. Du moment
Qu'on le passe, on échappe à tout ressentiment.
Or, avec mon manteau, j'abandonne et j'oublie
Toute haine en entrant chez la belle Julie.

JULIE

Charmant, le madrigal!

Mme DE SABLÉ

Voiture, pendez-vous!

CONDÉ, à Julie

Merci!

JULIE

Scudéry n'est qu'un impuissant jaloux.
Il a perdu hier soir ses droits à mon estime.
Marquise, je connais votre tendresse intime
Pour l'auteur d'*Alaric* : vous le chéririez moins,
Si vos jolis yeux bleus eussent été témoins
De ses lâches transports contre le grand Corneille.

Digitized by Google

Mme DE SABLÉ

Eh ! le *Cid* est-il donc une œuvre sans pareille,
Chère, que vous portez son auteur jusqu'au ciel ?

JULIE

Certes oui, s'il me faut en juger par le fiel
Que des hommes au cœur plus mesquin que la tête,
Bavent contre Corneille au milieu de sa fête !
Quand le *Cid* a paru, quand ce soleil a lui,
Les loups du Cardinal ont hurlé contre lui !
Ils en sont enragés !... De sa morgue hautaine
Scudéry les excite, il est leur capitaine ;
Mais ils peuvent hurler avec acharnement ;
Corneille à leur fureur sourit placidement,
Car le *Cid* a déjà conquis toute la France !

Mme DE SABLÉ

Mais votre enthousiasme approche de l'outrance !
Ne peut-on discuter une œuvre ? Imitez-moi :
Attendez que se soit dissipé tout l'émoi
Qui vient du *Cid ;* alors, vous conviendrez sans doute
Qu'il est des jugements dignes qu'on les écoute
Et que si Scudéry, Bois-Robert, Colletet,
Ont protesté, c'est que le *Cid* le méritait !

JULIE

Quoi ! j'irais consulter la basse concurrence
Pour savoir ce qu'il faut faire de préférence,
Applaudir ou chuter ? Vous me connaissez peu,
Ainsi que cette foule ardente qui prend feu
Et couvre de bravos les beaux vers de *Chimène !*
Ni le public ni moi ne voulons qu'on nous mène ;
C'est que notre cœur bat lorsque battent nos mains,
Et croyez que le *Cid* aura des lendemains
Tant qu'on saura chez nous admirer le génie !

Digitized by Google

CONDÉ

Oh ! qu'il deviendra vieux !

VOITURE

La querelle est finie ?

MONTAUSIER

Le duel, vous savez, est toujours interdit !

JULIE

Et le *Cid*, bravement, se moque de l'édit
Au nez du cardinal ! — à la marquise : Vous rendez-vous,
[marquise ?]

Mme DE SABLÉ

Mon admiration ne peut être conquise
Si vite par le *Cid*. Est-ce un chef-d'œuvre ou non,
Qui le sait ? Chaque fois que tonne le canon
Faut-il crier victoire ? Attendons l'accalmie
Et jugeons comme aura jugé l'Académie.

CONDÉ

C'est parler plaisamment !
Un marmot d'une année a-t-il un jugement ?
Ne répète-t-il pas ce que dit sa nourrice ?
La jeune académie appartient au caprice
Du cardinal !

VOITURE

Holà ! monsieur le duc !

CONDÉ

Pardon,
Si vous n'avez jamais reçu le moindre don
De Richelieu, n'allez pas défendre les autres.
Or, le maître ayant dit : « Frappez ! » tous les apôtres
— Sauf vous ! — vont décréter que le *Cid* ne vaut rien !
— Madame de Sablé, qui se tait, le sait bien.

Digitized by Google

JULIE

A quelle indignité pousse la jalousie !
L'or avilit l'esprit moins que la poésie !
Les poètes entre eux sont des oiseaux méchants
Qui, pour se déchirer, interrompent leurs chants.

CONDÉ

L'auguste Académie, en pompe réunie,
Bientôt va proclamer au monde qu'elle nie
Toute valeur au *Cid*, ordre de Richelieu !
Et le bon Scudéry, qui l'annonce en tout lieu,
Darde plus crânement les crocs de sa moustache !

JULIE, à Mme de Sablé

Scudéry me révolte ! Ah ! plus rien ne m'attache
A cet homme, sinon le mépris !... S'il entrait !...,

à Voiture

Et sans monsieur d'Enghien, vous me gardiez secret
Ce nouveau bruit ! Pourquoi ?

VOITURE

Pour éviter le trouble
Où je vous vois !

JULIE

Soit, mais votre raison est double :
Vous craignez Scudéry !

VOITURE

Chère, vous souhaitez
Un pamphlet contre lui, le voilà !

JULIE

Vous portez
De petits coups d'épingle et non des coups d'épée !

VOITURE

Eh ! ne vais-je donc pas, dans ma folle équipée,
En raillant Scudéry, braver le cardinal ?

Digitized by Google

Pourtant, si vous trouvez mon courage banal,
Bien que votre ennemi soit une forte lame,
Je vais lui dépêcher un cartel !

CONDÉ

Je réclame !
Voiture, à vous la plume, à moi l'épée !

JULIE, avec un soupir

Allons,
Lisez-nous ce pamphlet ! Fouettons, lardons, criblons
L'ennemi ! Scudéry verra ce qu'il en coûte.

VOITURE, à Mme de Sablé

Marquise, bouchez-vous les oreilles !...

Mme DE SABLÉ

J'écoute !

VOITURE, lisant

Qui n'a connu ce scaramouche,
Tranche-montagne, capitan,
Campé sur ses pattes de mouche
Avec la morgue d'un titan ?

Naguère, à travers sa lunette,
A la garde, en haut de la tour,
Sur la mer immobile et nette
Il dardait son œil de vautour.

Soudain, une lueur d'étoile
Apparut au loin. Un vaisseau
Agita sa petite voile
Comme une aile de vermisseau.

Bientôt, l'aile devint immense,
La lueur d'étoile, un éclair ;
Le capitan, pris de démence,
Jeta tous ses jurons dans l'air.

Digitized by Google

Du vaisseau cuirassé d'ivoire
Et d'or un guerrier descendit
Dans un rayonnement de gloire,
Dont le rivage resplendit.

Le capitan prit sa rapière
Et dit au guerrier radieux :
« Je ne clôrai plus la paupière,
Tant que me gêneront tes yeux ! »

Comme un vil puceron, d'un souffle
D'un léger revers de sa main,
Le guerrier tua ce maroufle
Et continua son chemin !...

SCÈNE II

LES MÊMES

Corneille entre lentement, sans être aperçu, pendant la lecture de la dernière strophe.

JULIE

Bravo ! Je suis contente !

(Tout le monde applaudit, même Mme de Sablé.)

VOITURE, baisant la main de Julie

Et je prends mon salaire !

JULIE

Vous avez été bien venimeux !

VOITURE

Pour vous plaire,
Vous voyez, je deviens vicieux quelquefois.
Je ne suis qu'un jouet entre vos jolis doigts !

Elle lui tend l'autre main.

CONDÉ, à Mme de Sablé

Vous avez applaudi, marquise !

Digitized by Google

Mme DE SABLÉ

Oui, pour la forme !

CORNEILLE

Je viens trop tard !

JULIE

Corneille !

CORNEILLE

Ah ! ma perte est énorme !
Voiture a dit des vers et je n'étais pas là !
J'applaudis tout de même !

JULIE

Avec raison. — Voilà.

Elle lui tend le papier. Grand silence pendant que Corneille lit.

CORNEILLE, à Voiture

Le trait ingénieux, d'une élégante allure.
Je vous retrouve bien ; mais que dois-je en conclure ?
Ce n'est qu'un jeu ?

JULIE

Non pas ! Car il n'est point permis
De voir avec sang-froid vos lâches ennemis
Aller jusqu'au ruisseau ramasser de la boue.
Pour leur faire monter quelque honte à la joue,
Tous les honnêtes gens doivent les souffleter !

CORNEILLE, à Julie

Parmi les plus grands cœurs, certe, il faut vous compter,
Et, pour la généreuse et noble effervescence
Où je vous vois, sachez que ma reconnaissance
Accroît encor pour vous mon admiration.
Mais, doit-on se venger d'une vile action
Par une autre action non moins indigne et lâche ?
On me raille, on m'insulte, on veut que je me fâche ?

Digitized by Google

Non ! Méprisons en bas tous ces êtres rampants ;
C'est salir ses souliers qu'écraser des serpents !
D'ailleurs, que craignez-vous ? Hier, je luttais encore
Dans cette nuit flottante où l'écrivain s'ignore,
Et vous avez fait voir la lumière à mes yeux,
Et vous m'avez porté si haut, si près des cieux,
Que l'injure à présent ne saurait plus m'atteindre !

JULIE

C'est vrai, vous voilà grand ; pourtant devons-nous feindre
Un air indifférent quand on vous veut du mal ?
S'il vous plaît de rester froid sur le piédestal
Où ne vous a porté que votre seul mérite,
Tolérez cependant que cela nous irrite
De voir des nains de cour, odieux persifleurs,
Rire de nos transports et cracher sur nos fleurs !

CONDÉ, à Corneille

Monsieur, nous approuvons cette belle éloquence.

CORNEILLE

J'en suis touché !

CONDÉ, ironiquement à Mme de Sablé

Je crois que la marquise pense
Tout comme nous ?

Mme DE SABLÉ, avec un embarras visible

Oui certe !

CORNEILLE

Il m'est bien doux de voir
A quel point sur vos cœurs mes vers ont de pouvoir,
Et j'en suis étonné, mais, si j'ai tant de force...
— Le chêne offre au couteau du bouvier son écorce ! —
Laissez-moi, je vous prie, en user à mon gré ;
Rejetez au néant ce pamphlet déchiré !

Il déchire le papier de Voiture.

Digitized by Google

JULIE

Ciel !

Mme DE SABLÉ, à part, avec un air dédaigneux

Quelle grandeur d'âme !

CORNEILLE

Excusez-moi, Voiture,
De détruire vos vers avec désinvolture !

VOITURE, montrant Julie

Je vous admire moi, mais vous affligez fort
Votre vaillante amie !

CORNEILLE, à Julie

Oui ?

JULIE

Vous avez grand tort
D'être si magnanime !

On apporte à Julie une lettre. Corneille s'écarte discrètement.

Ah ! l'aventure est belle
Pour me donner raison !

VOITURE

Qu'est-ce ?

CONDÉ

Un nouveau libelle?

JULIE

Mais, écoutez d'abord, la lettre que voici !

En regardant Corneille.

O générosité !...

CORNEILLE

Voyons.

JULIE, lisant

« Tout mon souci
Est de vous plaire, amie, aussi vais-je sur l'heure

Digitized by Google

Vous le prouver. Le *Cid* ne vaut rien, on se leurre;
On prend pour un soleil un piteux ver luisant,
Et l'erreur du public m'est un chagrin cuisant.
Je brandis ma massue et, sans pitié, j'assomme
Ce misérable auteur qui se croit un grand homme.
J'ai lancé ce matin un pamphlet dans Paris
Qui me fait passer maître en ce genre d'écrits,
Et dont, certe, Corneille étouffera de rage.
Je le plains. Ce n'est pas pour moi plaisant ouvrage,
Mais, homme de lumière et de haute équité,
Je devais au public toute la vérité.
Donc, j'accours déposer à vos pieds, belle amie,
Ce pamphlet dont on rit fort à l'Académie.
Je vous l'ai copié tout entier de ma main.
Un peintre en ce moment fleurit le parchemin
D'un gracieux feston de lilas et de roses...
A bientôt !... Attendez toujours d'aimables choses
De votre serviteur
Scudéry. »

CONDÉ

Non, vraiment,
Cet homme ne mérite aucun ménagement !

JULIE, à Corneille

Êtes-vous convaincu ?

CORNEILLE

Ce n'est point un mystère
Pour moi, ce pamphlet !

JULIE

Ah ! Et vous voulez vous taire ?

CORNEILLE

Oui. Le *Cid*, croyez-moi, viendra lui seul à bout
Des lâches et de leur cabale !

Digitized by Google

JULIE

Ah ! mon sang bout !
C'est le calme normand qui coule dans vos veines,
Émousse vos regards !... Mes révoltes sont vaines
A vous mettre le fouet en main !

CORNEILLE

On le connaît
Ce détracteur, qui vient jusqu'en mon cabinet
Me quereller avec d'insultantes missives.
Le monde est méfiant des fureurs excessives,
Et Scudéry, voulant me faire tort, me sert !
Il ne nuit qu'à soi-même. Au milieu du concert
Des bravos, un sifflet, loin de jeter le trouble
Excite le public et son élan redouble !

JULIE

Jugez comme il vous plaît ; c'est bien. Dans un instant,
Quand viendra Scudéry, je ne saurai pourtant
Lui montrer doux visage.

CORNEILLE

Aussi, mademoiselle,
Ma présence pouvant causer une querelle,
Permettez-moi...

SCÈNE III

LES MÊMES, SCUDÉRY

JULIE

Quoi ! fuir ? Il est trop tard, le choc
Est imminent. Soyez ferme et froid comme un roc.

SCUDÉRY, avec une morgue comique, s'annonçant lui-même

Georges de Scudéry !...

Digitized by Google

CONDÉ, raillant, le précédant comme un hallebardier

Place lorsque s'avance
Monsieur le Gouverneur de la Garde-en-Provence,
L'illustrissime auteur d'Alaric...

SCUDÉRY

Arrêtez,
Monsieur le duc ; il est de ces célébrités
Dont un soldat se rit et je m'amuse d'elles.
Jusqu'alors j'usai moins de mèches en chandelles
Qu'en arquebuses, certe, au risque de ma peau,
Et j'estime avant tout une plume au chapeau ;
Le titre d'écrivain n'est qu'une bagatelle !

CONDÉ

Ah ! mon opinion, c'est fâcheux, n'est point telle !
J'ai mon esprit hanté de rêves glorieux,
Je voudrais éclipser en valeur mes aïeux,
Montmorency, Condé, sur le champ de bataille.
Eh bien ! à mon avis, quelle que soit sa taille,
Un guerrier ne saurait atteindre le niveau
Où s'élève un auteur quand son puissant cerveau
Met au monde... le *Cid*, par exemple !

SCUDÉRY, d'un ton sec

A votre aise,
Monsieur !

à Julie

Ah ! par ma foi, la cerise et la fraise,
Belle amie, ont, ce soir, coloré votre teint !

JULIE

Non pas, c'est la colère ! et son feu mal éteint
Me brûle encor la joue !

SCUDÉRY

Eh ! faut-il que j'apprenne
Un accident ?

Il se tourne vers la marquise.

Digitized by Google

Mme DE SABLÉ

Et moi, monsieur, j'ai la migraine !
Tout discours violent me produit cet effet !

SCUDÉRY

Voiture, qu'advient-il ? je suis tout stupéfait !

VOITURE, avec embarras

Notre chère Julie a l'intention nette
De vous en éclairer !

JULIE, à Scudéry, lui montrant un parchemin qui sort de son pourpoint

Quelle est cette sornette
Qui sort de votre habit son joli ruban vert ?

SCUDÉRY, jetant un regard gêné vers Corneille

Rien !... Un vieux parchemin !

JULIE

Un parchemin couvert
De vos pattes de mouche, où brille la nature
De Scudéry ! Montrez...

Elle lui prend le parchemin qu'elle déroule.

Non, non, cette peinture
N'est pas allégorique ! Au lieu de ces lilas,
De ces roses, c'étaient d'immenses coutelas,
Des poignards, des serpents, enlacés en guirlandes,
Des grappes de démons dansant leurs sarabandes
Qui convenaient pour cadre à ce pamphlet !...

Elle sourit et Scudéry se laisse prendre au jeu.

SCUDÉRY

C'est vrai !
Robert a fait selon mes ordres, mais j'irai
Demain, sur vos conseils, lui demander ce cadre.

Digitized by Google

JULIE

Ah ! de tous les galants vous êtes le moins ladre !
Mais tenez-vous-en là, peut-être qu'après tout
Corneille va trouver ces festons de son goût !

Elle tend le papier à Corneille.

SCUDÉRY, bas

Y pensez-vous ?

JULIE

Corneille, est-ce l'allégorie
Qui sied au libelle ?

CORNEILLE

Oh ! quelle galanterie !

SCUDÉRY

Monsieur !...

CORNEILLE

Quel velouté ! quel éclat de couleurs !
Mais ici le serpent s'est caché sous les fleurs !
Ce cadre convient fort !

SCUDÉRY

Ah ! que Monsieur s'explique !
Est-ce une allusion ?... J'attends votre réplique !

CORNEILLE

Mais, serpent ou pamphlet cause le même mal.
Le pamphlet n'est pas moins lâche que l'animal
Qui vous pique au talon !

SCUDÉRY

Pensez-vous donc qu'en face
Je vous craigne Monsieur ?

CORNEILLE

Je connais votre audace !

Digitized by Google

SCUDÉRY

Ma valeur, s'il vous plaît, vous vous trompez de mot!

CORNEILLE

Je sais ce que je dis et ne suis point si sot,
Monsieur, que vous feignez de le croire!

SCUDÉRY

Turenne,
Entendez-vous, Monsieur, devant le roi, la reine,
Et la cour a loué ma valeur! Je suis prêt
A juger de la vôtre!...

Il met la main à son épée.

CORNEILLE

Ah! certe, il vous plairait
De tenir ma poitrine au bout de votre épée!
Je vous gêne! Mais j'ai la raison mieux trempée,
Soyez brave et loué par un grand général,
Bon, mais dites-moi si votre *Amant libéral*
A côté de mon *Cid* fait brillante figure?
Par Dieu, l'épée est donc une aune où se mesure
La force d'un auteur?... Monsieur dans ce débat,
Le fer ne saurait être une arme de combat.
Puisque écrire, pour vous, est chose si futile,
Si vaine, pourquoi donc baver comme un reptile
Sur mon œuvre? Laissez, sans en être surpris,
Le public dédaigner les vers qu'avec mépris
Vous lui jetez et, quand je lui donne un ouvrage,
S'il m'acclame, Monsieur, n'en ayez point d'ombrage!

SCUDÉRY

C'est bien, nous trancherons ailleurs ce différend!

CORNEILLE

Où? sur le pré? Non pas!

Digitized by Google

SCUDÉRY, la main à son épée

Votre orgueil est bien grand
Mais il l'est encor moins que votre couardise !
Il faut que cette lame enfin vous interdise...

VOITURE

Scudéry !

Condé s'interpose.

JULIE

Mettez terme à votre emportement
Qui, sachez-le, monsieur, n'a pas son agrément !
Je vous vois avec peine engager une guerre
Où, devant l'avenir, vous ne gagnerez guère
Que du mépris !... Je n'ai pas à vous ménager :
Je vous parle en amie et je crains le danger
Que brave votre nom par folle jalousie !

SCUDÉRY

Moi, jaloux de Corneille !

JULIE

Oui. C'est une hérésie
De nier le talent qu'un peuple tout entier
Reconnaît et proclame ; et votre ton altier
Avec l'auteur du *Cid* m'indigne la première !
Ce peuple est donc stupide et, sans votre lumière,
Ne saurait distinguer le laid d'avec le beau ?
Allez, petits esprits, gardez votre flambeau
Qui n'est que le brandon d'une vile cabale !
S'il le faut, nous prendrons bientôt une cymbale
A chaque main pour mieux applaudir bruyamment
Corneille !

SCUDÉRY

Si j'avais pu prévoir un moment
Vous blesser à ce point en disant ma pensée,

Digitized by Google

J'aurais été muet, chère, car je ne vis
Que pour votre sourire !

JULIE

On peut être d'avis
Contraires, discuter, mais de façon loyale :
Votre façon, à vous, est perfide ou brutale.

SCUDÉRY

Vous me faites souffrir !

JULIE

Vous ne vous doutez point
Du cœur fier, généreux, qui bat sous le pourpoint
D'un tel rival !

SCUDÉRY

Si fait !

JULIE

Il pourrait vous répondre,
Il se tait. Un pamphlet qui devait vous confondre,
Que moi-même j'allais publier contre vous,
Il le met en morceaux ! Soyez-en donc jaloux,
Allez c'est un grand cœur !

SCUDÉRY

Pardieu ce trait me touche
Et valait d'être ainsi vanté par votre bouche !
Mais les cœurs généreux ne se souviennent pas,
Et si l'auteur du *Cid* faisait le premier pas...

CORNEILLE

Voici ma main !

Scudéry prend la main de Corneille.

JULIE, à Scudéry

Voici la mienne !

Digitized by Google

CONDÉ, à Julie

Main divine
Qui savez assouplir la plus rebelle échine,
Je vous baise à mon tour !

JULIE, à Voiture

Eh bien ?

VOITURE

Je suis charmé !

JULIE, à Scudéry

Pour jamais l'ennemi, bien sûr, a désarmé ?

SCUDÉRY

Ah ! ce doute m'offense !

JULIE

Emporte donc, fumée
Emporte la querelle un instant allumée !
Brûlons ces bas pamphlets dont l'auteur s'avilit
Même aux yeux bienveillants de celui qui les lit,
Et, Français, n'ayons plus d'opinions contraires,
Quand il faut acclamer Corneille, soyons frères !

Digitized by Google

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DES

TAPISSERIES

DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'ANGERS

CHAPITRE PREMIER

Tapisseries tendues à l'intérieur de la Cathédrale

Chaque année, depuis l'entrée de Mgr Freppel en 1870, la Fabrique fait placer pendant plusieurs mois les plus belles tapisseries à la galerie qui fait le tour de la Cathédrale.

Le visiteur, franchissant le seuil de la grande porte, embrasse d'un seul coup d'œil les trois travées de la nef couvertes d'une double série de tableaux alternativement sur fond bleu ou sur fond rouge. Ce magnifique ensemble se poursuit encore dans les transepts à droite et à gauche. *Nicolas Bataille*, haut-lisseur parisien, dont j'ai hâte de proclamer le nom, est l'auteur de cette superbe tenture, connue sous le nom de l'*Apocalypse*, parce qu'elle représentait, en 90 tableaux, les visions de l'apôtre saint Jean.

D'autres tapisseries de diverses époques, acquises depuis le commencement du siècle, garnissent les murs des transepts sous les grandes rosaces et au-dessus des autels et des confessionnaux.

Le plan ci-joint permettra au visiteur de distinguer facilement les différentes tentures, que je me propose de décrire successivement.

Digitized by Google

A. Tapisserie de l'Apocalypse

Louis Ier, duc d'Anjou et frère du roi Charles V, avait un goût très vif pour les arts. L'inventaire de ses joyaux et des pierreries « de sa très noble et très riche couronne[1] » permettent de se figurer la magnificence de ses vêtements et de son mobilier. Aussi, ne s'étonnera-t-on pas de le voir faire entreprendre pour la *grande salle* et celle dite *du parement*, au château d'Angers, une des tapisseries les plus importantes qui aient jamais existé.

On trouve dans un catalogue des livres de Charles V, dressé en 1373, la mention suivante : « l'*Apocalypse* en « françois toute figurée et ystoriée et en prose. » Un récolement ayant été ordonné en 1380, on écrivit en marge : « Le roy l'a baillée à monsieur d'Anjou pour faire son beau « tappis. » Dans un nouvel inventaire de 1411, on ajouta : « lequel livre feu le roy Charles bailla a monsieur d'Anjou « pour faire son beau tappis, comme il est escript ci-dessus...»

Ce volume, qui porte aujourd'hui à la bibliothèque nationale le n° 403 du fonds français, resta en Flandre et fit partie pendant quelques années de la bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyze, jusqu'en 1492, qu'il rentra dans celle de Louis XII.

Doit-on en conclure avec M. Giry[2] que les miniatures du manuscrit de Charles V ont été suivies et simplement agrandies par le dessinateur des cartons de la tapisserie? Ce serait une erreur. Le peintre a dû réunir dans son atelier plusieurs commentaires de l'*Apocalypse*, illustrés de vignettes, et s'inspirer tantôt de l'un, tantôt de l'autre. Celui du XIVe siècle, conservé au petit séminaire de Namur notamment, possède un très grand nombre de miniatures, presque semblables à notre tapisserie.

[1] Bibliothèque Nationale, manuscrits nos 11.861 et 11.862.
[2] Le journal l'*Art*, du 24 sept. 1876.

Digitized by Google

Jusqu'à l'année 1877, le lieu de la fabrication de l'*Apocalypse*, l'auteur des cartons et le tapissier restèrent inconnus. A M. Guiffrey, l'éminent directeur de la manufacture nationale des Gobelins, appartient l'honneur d'avoir retrouvé leur nom aux Archives nationales, dans les registres de la Trésorerie de nos ducs. Un de ces précieux documents (de 1375 à 1379) mentionne les articles suivants :

« A *Nicolas Bataille*, sur la façon de deux draps de « tapisserie à l'histoire de l'*Apocalice*, qu'il a faitz pour « monsieur le duc, par le mandement rendu ci-dessus en « la prouchaine partie et quictance du dit Nicolas, donnée « le septième jour d'avril 1377, 1000 franz.

« A *Hennequin de Bruges*, peintre du Roy, notre « seigneur, sur ce qui lui peut ou pourra estre deu à cause « des pourtraiteures et patrons par lui faiz pour les ditz « tappiz a listoire de l'*Apocalice*, par mandement du dit « notre seigneur le lieutenant, donné le derrenier jour de « janvier 1377 et quictance du d. *Hennequin de Bruges*, « donné le vingt huitième du dit mois, 50 franz.

« A *Nicolas Bataille*, tapissier de *Paris*, sur la somme « de 3000 franz, qu'il doit avoir de mond. seigneur, par « marchié fait pour lui faire trois tappis de listoire de « l'*Apocalice*, rendus dedens Noël 1379, par mandement « du dit mons. le duc donné le 9 juin l'an dessus dict et « quictance du dit Nicolas, donné le 16 jour du de mois, « 300 franz. »

Là nous trouvons le *lieu de fabrication*, la *date*, le *nom du dessinateur*, celui du *tapissier* et le *prix de chaque pièce*.

D'après un calcul de M. Guiffrey, le franc de cette époque représenterait 70 francs de notre monnaie : ce serait donc 70.000 francs qu'aurait coûté chaque pièce (de quinze tableaux, comme nous le verrons).

Tous les draps ou pièces ont-ils été faits à la même époque ? Cette question n'est pas facile à résoudre. D'une

Digitized by Google

part, les registres de la trésorerie de Louis Ier postérieurs à l'année 1379 ont été perdus ; on peut cependant présumer, à en juger par la rapidité avec laquelle cinq pièces avaient été entreprises de 1377 à 1379, que les deux autres durent suivre de près. D'autre part, il n'y a entre l'ornementation des fonds de chaque tableau aucune différence, entre la 4e pièce sur laquelle sont tissés les chiffres de Louis Ier et de Marie d'Anjou entrelacés et la 7e pièce : j'en concluerais volontiers que toute la tapisserie a été exécutée sans interruption. On m'objectera sans doute les Y semés sur certaines parties (lettre initiale de Yolande, mariée, en 1400, à Louis II). Il est facile de répondre que ce mariage était négocié dès 1370. En outre, si de la présence de cette lettre Y, qui se trouve sur la 1re pièce (7e tableau), on veut conclure que la tapisserie n'a pas été faite avant l'année 1400, on est condamné par les textes précédents.

Aucun renseignement nouveau sur l'*Apocalypse* avant le testament de la reine Yolande, morte en 1442 :

« Item nous donnons et laissons a nostre dit filz le roi « de Sicile la tapisserie de l'*Apocalypse*...[1] »

De grands travaux de restauration au château d'Angers, nécessitèrent le transport de la tapisserie dans une maison de la ville, le 28 janvier 1458[2].

« ... *Nicolas*, votre tappicier, a choisy en ceste ville « des armoires pour mectre l'*Apocalice*, et votre chambre « de broderie d'or... »

Elle fut reportée au château vers 1470, après la restauration du lambris de la grande salle[3].

Afin de ne pas la laisser à la merci de Louis XI, René ordonna de la transporter à Baugé[4].

[1] *Le Roi René*, par M. Lecoy de la Marche, t. II, p. 111.

[2] *Extraits des Comptes et Mémoriaux du roi René*, par Lecoy de la Marche, p. 178.

[3] *Ibid.*, p. 18.

[4] *Revue des questions historiques*, 1874, p. 175.

Digitized by Google

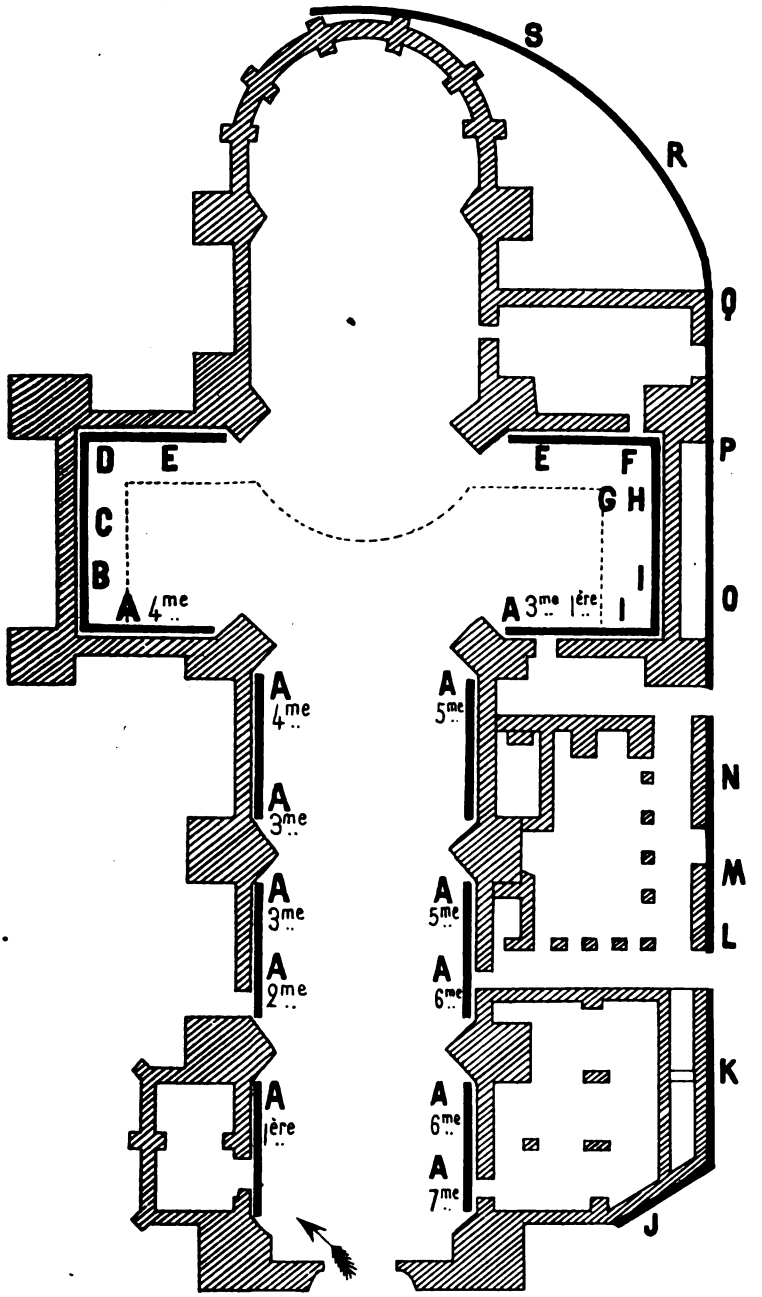

Disposition des Tapisseries { à l'intérieur de la Cathédrale, de **A** à **I**, Chapitre I
à l'extérieur les jours de Procession, de **J** à **S**, Ch. III

Les Traits Noirs et les Lettres indiquent la place des tapisseries
*Le visiteur, entrant par la grande porte, doit commencer à gauche par la 1ère travée **A**, 1ère pièce.*

Germain et G. Grassin-Angers.

Digitized by Google

Digitized by Google

« 21 août 1476. — Mandement à Pierre Le Bouteiller, receveur d'Anjou, de payer à *Guillemin Cessault* (tapissier et valet de chambre de René) vingt-une livres neuf sols deux deniers, dépensés par lui pour mener la tapisserie du roi de Sicile, l'*Apocalypse*, au château de Baugé, en ce même mois d'août[1]. »

En 1477, cinquante livres tournois sont payées, au nom du roi de Sicile, « pour rabiller sa tapisserie estant à « Baugé ».

On donna 30 l. pour l'année 1478, puis, en 1479, une allocation annuelle de 50 l. « pour visiter et repparer la « tapiscerie du roy et la garder de dommaige[2]. »

René avait promis aux chanoines de Saint-Maurice de leur donner l'*Apocalypse*, aussi M. de Brie écrit-il, le 4 décembre 1479, au Chapitre « qu'il a obtenu du roy « Louis (XI) pour leurs députés d'aller vers René et que le « roy avait ajouté qu'il était d'avis que le chapitre deman- « dât la tapisserie que le roy René lui avait promise »[3].

DON DE L'APOCALYPSE A LA CATHÉDRALE D'ANGERS

Les deux premiers testaments du roi René, du 29 juin 1453 et du 14 juillet 1471, ne mentionnent pas l'*Apocalypse ;* c'est seulement dans celui du 22 juillet 1474 que nous lisons :

« Item donne et laisse à ycelle église (d'Angers) la belle « tapisserie sur laquelle sont contenues toutes les figures « et visions de l'*Apocalyse*[4]. »

[1] *Extraits des Comptes et Mémoriaux du roi René*, par Lecoy de la Marche, p. 185.

[2] *Archives des Bouches-du-Rhône*, série B 274, f° 24 et 24 v°.

[3] *Bib. de Château-Gontier*, Copie des délibérations du Chapitre d'Angers.

[4] *Œuvres du roi René*, par le comte de Quatrebarbes, t. I, p. 83.

Digitized by Google

Après le décès du roi René, Louis XI écrivit à Jean la Balue, évêque d'Angers, le 17 juillet 1480[1] :

« Monsieur d'Angers, baillez la tapisserie de l'*Apocalypse* à l'église de Monsieur Saint-Maurice, et baillez la « tapisserie de broderie et tout le surplus de meuble qui « sont dedans l'hostel de Baugé à Monsieur le Maréchal. »

Grands remercîments du Chapitre, le 26 juillet suivant, à Louis XI pour « avoir donné la tapisserie ou plutôt « approuvé le don qu'en avait fait à l'église le roi René « par testament[2] ».

Deux jours après, les chanoines décident de ne prêter l'*Apocalypse* à personne.

Brossier, secrétaire de Saint-Maurice, nous a transmis la dépense faite pour son installation dans la cathédrale[3] :

« *Guillelmo Cessaud* tapisserio defuncti regis Siciliæ qui deportavit *Apocalypsim* de Baugeyo usque ad ecclesiam et tetendit dictam *Apocalypsim* in dicta ecclesia, 10 l.

« Item *Jacobo Godebille*, qui etiam tetendit dictam *Apocalypsim*, 3 l. 15 s.

« Item pro expensis et penis duorum quadrigariorum qui deportaverunt *Apocalypsim* de Baugeyo usque ad predictam ecclesiam, 6 l. »

La tapisserie est tendue pour l'arrivée de Louis XI ; on enlève, à cette occasion, la litre de bougrain aux armes du roi René,

« 6 septembre 1480. — Lyta de bougrano ad arma « defuncti regis Siciliæ circum ecclesiam intra posita, « tollatur, propter adventum Regis et tendatur tapisseria « *Apocalypsis*[4]. »

[1] *Les tapisseries du Sacre d'Angers*, par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 9.

[2] *Bib. de Tours*, Ms. 1168, p. 15.

[3] *Revue de l'Anjou*, 1856, p. 92.

[4] *Œuvres du roi René*, t. I, p. 76 et suivantes.

Digitized by Google

Le ... dimanche d'octobre 1480, « l'on a représenté au « chapitre les carreaux, retirés d'entre les mains de Ben- « jamin Le Roy, trésorier de l'Ordre du croissant, des « défunts chevaliers de l'ordre. — Six grandes pièces de « l'*Apocalypse*[1]... »

Le 23 juillet 1484, on décide de tendre l'*Apocalypse* pour la réception du cardinal Balue[2].

Nous avons vu tout à l'heure d'une part le roi René donner à Saint-Maurice, le 22 juillet 1474, sa « *belle tapis-* « *serie sur laquelle sont contenues* TOUTES *les figures et* « *visions de l'Apocalypse* », et d'autre part le Chapitre recevoir en octobre 1480, « Six *grandes pièces de l'Apo-* « *calypse* », tandis que les anciens inventaires de la Cathédrale parlent de *sept pièces*. Qu'en faut-il conclure? Ceci, tout simplement. Au moment de la mort de René, une des pièces manquait; elle était entre les mains de *Mme de Bourbon et d'Auvergne, Anne de France*, fille de Louis XI, qui la fit remettre au Chapitre le 29 may 1490[3].

Voici sa lettre, signée « la duchesse de Bourbon et d'Auvergne, Anne de France : « Chers et grans amis, par « la singulière dévotion, que mon mary et moy avons à « Dieu et à mons. Saint-René, qui est ,,... en votre « église, vous envoyons par Jean de la Barre, une pièce « de la tapisserie de l'*Apocalypse*, que avions en notre « maison, pour aider à parer votre dite église, vous priant « que vous veuillez nous comprendre ès prières et bienfaits « d'icelle... escript aux Chastelliers le 25 may 1490. »

Les chanoines, en reconnaissance de ce don, firent écrire leurs noms dans le martyrologe[4].

[1] *Bib. de Château-Gontier*. Copie des délibérations du Chapitre d'Angers.

[2] *Bib. de Tours*, Ms. 1168, p. 22.

[3] *Bib. de l'évêché d'Angers*, Cérémonial de Lehoreau, t. II, p. 125.

[4] *Bib. de Château-Gontier*, Copie des délibérations du Chapitre d'Angers, année 1490.

Digitized by Google

Toute la tapisserie fut réparée par *Jacques Godebille*, en 1495[1] :

« Item *Jacobo Godebille* tapicerio qui tetendit Apocalysim in festis Resurrectionis Domini et beati Mauricii, 4 livres.

« ... Item *Jacobo Godebille* tapisserio sommam viginti quinque solidorum decem denariorum pro perficiendo et XVI libræ quinque solidorum quæ adhuc sibi debetur et restant ex somma centum librarum pro reparatione totius tapiceriæ ut patet per mandatum capituli datum die IIIº octobris anno M. CCCC nonagesimo quinto, 25 s. 10 d.

« Item *Jacobo de la Porte* et *Girardo Paol* tapisseriis qui visitaverunt reparationem factam per dictum *Godebille* in dicta tapisseria sommam viginti solidorum et cuilibet ipsorum X. S., ut patet per mandatum capituli datum die IIIª octobris anno Domini millesimo CCCCmo nonagesimo quinto XXº. »

L'inventaire de l'année 1505 la décrit ainsi[2] :

« Item septem petiæ pulchræ magnificæ tapiceriæ sumptuosi operis elaboratæ, vulgariter dictæ et appellatæ *Apocalypsis* quarum sex fuerunt datæ per deffunctum Renatum regem Siciliæ. Alia vero septima data fuit per dominam de Bourbonio.

Le 17 mai 1527, la nation de Bretagne obtient qu'on lui prêterait à l'avenir les « *honorables tapis appelés l'Apocalypse*[3] ».

Les plaintes du Chapitre contre l'évêque François de Rohan contiennent de précieux détails sur les tapisseries de la cathédrale en 1533 ; voici ce qui concerne notre sujet[4] :

Article 324. — « Item les doyen et chapitre en la dite

[1] *Fabrique*, t. II, compte de 1495.
[2] *Fabrique*, t. I, p. 234 vº.
[3] *Archives de Maine-et-Loire*, Série G, nº 334. Anniversaires, p. 32.
[4] *Ibid.*, série G, nº 264, p. 30.

Digitized by Google

« église ont belle grande et notable tapisserie entre les « tapisseries de ce royaulme, historiée des hystoires de « l'*Apocalypse* qui se tent aux festes solempnelles en la « naif et chappelle qui couvre des longueurs de la nef et « croisées d'icelle donnée par le feu roy de Sicile estimee « valloir deux cens mil livres qui depuis le temps de « trente ans que ledit de Rohan a esté evesque s'est gran- « dement endommaigée et ne saurait être mise en suffi- « sante reparacion pour la somme de six mille liv. tour- « nois et a cousté néanmoins depuis led. temps à réparer « mil. l. t. »

L'inventaire de 1539 la décrit ainsi[1] :

« Maxima tapiceria in septem petiis pulchra et magnificis operis continens historias *Apocalypsis* beati Johannis, quarum sex petiarum ecclesiæ dedit munificus et perpetua memoria dignus Dominus Renatus Siciliæ Neapolis et Jerusalem rex ac Andegavensis dux, septima vero Clementissima domina Borbonii duxissa. »

L'inventaire de 1643 indique un certain changement dans la disposition de l'*Apocalypse* qui tout d'abord tapissait la nef et les transepts[2] :

« Sept pièces de tapisserie de l'*Apocalypse*, dont M. le « fabriqueur en a fait couper une en deux, et dont la moi- « tié se tend sur le reliquaire et l'autre au coing de la cha- « pelle des Chevaliers, sur l'autel du Mas...

« Le lundi 1er juin 1699, Mgr Michel Le Pelletier « avait « déjà changé » de place les tapisseries de l'*Ancien* et du « *Nouveau Testament*, qui, depuis leur donation par « Charles VII jusqu'à présent, avaient toujours été mises « dans le fond ou le bas de l'église lorsqu'on les tendait, « et de sa seule autorité les avait fait tendre dans les cha- « pelles des Évêques et des Chevaliers. A la place d'icelles,

[1] *Fabrique*, t. II, p. 63 v°.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 351.

Digitized by Google

« il fit tendre deux pièces de l'*Apocalypse* qu'on avait « coutume de tendre dans les dites chapelles. Il fit aussi « couper en deux la tenture de tapis qui est au-dessus de « la porte de la sacristie, où sont représentés les mystères « de la vie de Notre-Seigneur, son Baptême, l'Annoncia- « tion et la Cène, la dite tenture donnée autrefois par Jean « Olivier, évêque d'Angers. On y voit ses armes aux « quatre coins. On garde très exactement cet ordre quand « on tend les dites tapisseries, et l'église en paraît mieux « décorée et ornée que de coutume[1]. »

Cette appréciation de Lehoreau est très juste, mais, avant 1699, le jubé placé au haut de la nef empêchait le spectateur de voir les tapisseries du chœur en même temps que celles du bas de l'église.

Quelques restaurations furent faites à la tapisserie, notamment en 1714 ; cette date figure dans la bordure supérieure du tableau n° 66.

DIMENSIONS PRIMITIVES DE L'APOCALYPSE

D'après les plaintes du Chapitre, citées précédemment (art. 324), « la tapisserie couvrait les longueurs de la naif « et croisées ».

D'autre part, un auteur écrit en 1623 : « Entrant dans « la dite église, ils admirèrent la tapisserie qui représente « toute l'*Apocalypse*, dont les quatre pièces ou pantes « suffisent pour tendre toute la nef[2]... »

Bodin nous dit que la hauteur des pièces de l'*Apocalypse* était « de dix-neuf pieds six pouces et leur longueur « de plus de cent pieds[3] ».

[1] *Bib. de l'évêché d'Angers*, Cérémonial de Lehoreau, t. I, p. 53.

[2] *Bib. d'Angers*, Ms. 870, p. 360.

[3] *Recherches historiques sur l'Anjou*, par Bodin, t. II, p. 202.

Digitized by Google

Péan de la Tuillerie donne « à la plupart des pièces cinq « aunes de hauteur et 20 aunes de longueur[1] ».

Ce dernier auteur me paraît le plus exact.

LONGUEUR

En mesurant la 4e pièce, encore complète, nous trouvons 24 mètres de long (juste 20 aunes).

Admettant deux pièces semblables pour un des côtés de la nef, nous avons 48 mètres de long. Or, cette dimension suffit pour couvrir : 1° trois travées de 13 mètres; 2° les deux piliers de 3m 50 chacun de tour, placés entre la 1re et la 2e, la 2e et la 3e travée. Il nous reste même à ce compte (39 m. + 7, soit 46 m.) deux mètres pour couvrir en grande partie le tour du 3e pilier du haut de la nef.

HAUTEUR

La hauteur exacte est plus difficile à déterminer. Péan de la Tuillerie parle de 5 aunes, soit 6 mètres. Il n'est pas loin de la réalité; il exagère cependant un peu.

On voit encore au château d'Angers, dans la *grande salle* (de 40 m. de long sur 12 m. 15 de large), à droite et à gauche de la cheminée, les crochets de fer auxquels était jadis suspendue l'*Apocalypse*. Or, la distance entre ces crochets et le pavage est de 5 m. 80. Ce serait donc là, au maximum, la hauteur possible de la tapisserie. Celle-ci, malheureusement, a été rognée de toute façon. Les *bandes de ciel*, sur lesquelles se produisait l'effort des cordes destinées à enlever chaque pièce jusqu'à la galerie, sont toutes plus ou moins rapetissées. Les inscriptions ont *été détruites*. Une seule indication me guide; c'est une moulure en biais sur le Beatus, qui commence la 6e pièce et n'a jamais été détachée du panneau supérieur suivant.

[1] *Description de la ville d'Angers*, réimpression de M. Port, p. 64.

Digitized by Google

Cette moulure, parallèle à celle qui encadre le bas du tableau n° 62, laisse un champ de 0,33 qui devait être celui de l'inscription elle-même. On arriverait ainsi par l'addition des diverses parties au total de 5 m. 40 à 5 m. 60 comme hauteur primitive.

Impossible de préciser davantage ; donc : *longueur 24 mètres, hauteur 5 m. 40 à 5 m. 60.*

Toute la tapisserie avait 144 mètres de cours environ sur 5 m. 40 à 5 m. 60 de hauteur.

Jean, duc de Berri (frère de Louis Ier, duc d'Anjou), possédait, au moment de sa mort, un « tappis de l'*Appocalice* contenant XIX aulnes de long et quatre autres et un « quartier de large, qui était de laynne de plusieurs couleurs, sanz or, estimé VIIIxx I escu, valant CIIIIxx l. II s. « VI d. », d'après le compte de Jehan Lebouvre, son secrétaire[1].

Etait-ce une des sept pièces de notre tenture, momentanément entre les tapisseries du duc Jean ? Les dimensions comme la nature du tissu me porteraient à le croire.

DIMENSIONS ACTUELLES

Aujourd'hui, la longueur totale est de 100 mètres environ. La hauteur n'est plus que de 4 m. 30.

DESCRIPTION DE LA TAPISSERIE

L'*Apocalypse*, destinée à décorer les salles du château d'Angers, aujourd'hui tombées en ruine, était-elle composée de sept pièces de même dimension ? Rien ne le prouve : les 2e et 3e pièces (en suivant l'ordre des textes de saint Jean) paraissent, au contraire, avoir été plus courtes que les autres. A celles-ci on peut assigner l'ordonnance suivante :

[1] *Inventaires de Jean, duc de Berri*, publiés par M. Guiffrey, t. II, p. 207.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Un grand personnage, assis dans une chapelle gothique, médite sur le texte de saint Jean au commencement de chaque pièce, divisée en deux séries de sept panneaux superposés, l'un à fond rouge, l'autre à fond bleu. Les scènes se lisent de gauche à droite en prenant le rang supérieur et en revenant ensuite au rang inférieur dans le même ordre[1]. Entre les deux séries de tableaux, dans le sens horizontal, s'étendait une bande de couleur brune, tranchant vigoureusement sur les encadrements grisâtres des tableaux. On y lisait en lettres gothiques blanches avec initiales rouges de 0,06 de hauteur, les versets correspondant à chaque scène de la rangée supérieure. Même disposition au-dessous des tableaux de la série inférieure. Toutes ces inscriptions ont disparu. En haut, l'artiste avait représenté un ciel semé d'étoiles et peuplé d'anges, les uns chantant ou jouant des instruments de musique, les autres tenant des armoiries, tandis qu'au bas il avait figuré une terre verdoyante, fleurie et égayée de conins (lapins) et d'autres petits animaux, comme pour faire comprendre au spectateur que les scènes mises sous ses yeux se sont passées entre le ciel et la terre.

Chaque pièce avait ainsi quinze tableaux dont le premier était toujours un grand personnage, sauf la deuxième et la troisième pièces qui ne forment toutes les deux qu'une seule série de quinze tableaux, dont huit pour la deuxième pièce, six pour la troisième et enfin le grand personnage. L'examen des textes des 7e, 8e, 9e et 10e chapitres de l'*Apocalypse* le prouve d'une manière certaine.

La tapisserie de l'*Apocalypse* se composait de quatre-vingt-dix tableaux. La cathédrale en possède encore soixante-dix, et huit fragments classés : douze tableaux

[1] Quelques tableaux cependant ne suivent pas cet ordre, soit par suite d'une erreur du tapissier, soit plutôt à cause d'une disposition motivée par le manteau de la grande cheminée, l'ouverture d'une grande porte ou par toute autre raison analogue qui nous échappe.

Digitized by Google

ont été détruits ; la fabrique n'a pas renoncé à les faire rétablir, dès que ses ressources le lui permettront.

Ce travail délicat de classement définitif et de restitution est l'œuvre de M. l'abbé Machefer, chanoine custode.

Avant les mutilations subies à diverses époques par les tapisseries, deux pièces suffisaient pour tendre chacun des côtés de la nef : elles passaient par-dessus les piliers comme les litres funèbres. Aujourd'hui, il a fallu tenir compte de l'espace compris entre les colonnes et le remplir de tableaux en suivant, autant que possible (mais pas toujours d'une façon rigoureuse), le texte sacré. Il en résulte un certain désaccord entre la description qui va suivre et la place occupée par chaque scène.

PREMIÈRE PIÈCE

Elle comprenait quinze tableaux. Onze sont complets ; quatre ont disparu.

1er *Tableau* (fond violet). — Un personnage assis médite sur le livre de l'*Apocalypse*; la lampe suspendue à ses côtés et les cierges éteints attestent que cette lecture se prolonge jusque dans ses veilles. Une riche étoffe semée de fleurs de lis et de croix, forme dais au-dessus de sa tête et dossier derrière son siège ; des papillons, dont les ailes sont diaprées aux armes d'Anjou et de Bretagne, voltigent dans les airs. Enfin, deux anges tiennent au sommet de l'édifice, des étendards armoriés d'Anjou et de la croix, non pas de Lorraine, mais d'Anjou[1]. (Ch. 1er, *De l'Apocalypse de saint Jean*, ℣. 1, 2, 3.)

2e *Tableau* (fond rouge). — Saint Jean écoute la voix qui lui parle et prend le livre où il va écrire sa vision, pour l'envoyer aux sept églises gardées par sept anges. (Ch. 1er, ℣. 4, 10, 11.)

[1] La *Semaine religieuse* du diocèse d'Angers, du 22 décembre 1895, p. 1328.

Digitized by Google

3e *Tableau* (fond bleu). — Jésus-Christ est assis sur un trône, entre sept chandeliers, le glaive en travers de la bouche et sept étoiles dans la main droite. Saint Jean se prosterne à ses pieds. (Ch. Ier, ỳ. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20.)

4e *Tableau* (fond rouge). — Saint Jean franchit le seuil d'une porte ouverte et regarde Jésus-Christ entouré de l'arc en ciel, comme d'une auréole. Sept lampes pendent à la hauteur de son visage. Les quatre animaux, symboles des évangélistes, l'accompagnent, disposés selon l'ordre iconographique adopté par le moyen âge : homme, aigle, lion et veau. Les vingt-quatre vieillards sont rangés de part et d'autre ; à la gauche du Fils de l'homme, les prophètes ; à sa droite, les apôtres, dont les lis fleuris signifient la royauté sur le monde, le parfum des vertus et l'intégrité de la foi. (Ch. IV, ỳ. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.)

5e *Tableau* (fond bleu). — Un ange déroule le philactère qui contient l'appel à celui qui est digne d'ouvrir le livre. Saint Jean pleure de tristesse. Un vieillard s'approche de lui et, le prenant par son manteau, le conduit à une scène plus consolante. (Ch. V, ỳ. 2. 3, 4, 5.)

6e *Tableau* (fond rouge[1]). — Saint Jean, debout à l'intérieur d'une maison crénelée, regarde par la fenêtre et voit les vieillards enlever leurs couronnes et se prosterner devant Jésus-Christ, en chantant ses louanges. (Ch. IV, ỳ. 9, 10, 11.)

7e *Tableau* (fond bleu). — Les vieillards chantent un cantique à l'Agneau, immolé, sanglant et tenant l'étendard de la Résurrection, en signe de vie. Saint Jean contemple cette scène. (Ch. V, ỳ. 6.)

8e *Tableau*. — Il n'existe plus. (Ch. V, ỳ. 7, 8, 9.)

9e *Tableau* (fond bleu). — Un ange au ciel parle à saint Jean et lui montre le vainqueur éperonné et couronné, qui

[1] Ce tableau devrait précéder le no 5. Il y a erreur du tapissier.

Digitized by Google

part, l'arc et la flèche en main, sur un cheval blanc, pour frapper et gagner la victoire.

MM^mes Bruné et Maloyer en ont rassemblé les divers morceaux en 1872, et ont refait à neuf au moins un mètre carré. (Ch. VI, ℣. 1, 2.)

10e Tableau. — Il n'existe plus. (Ch. VI, ℣. 3, 4.)

11e Tableau (fond bleu). — Saint Jean écoute les quatre animaux rangés au ciel dans cet ordre : homme, aigle, lion et veau. Leurs paroles sont exprimées selon l'usage traditionnel, par un rouleau déployé. Le cavalier, monté sur le cheval noir, a pour attribut une balance, car, en temps de famine, le pain se pèse. (Ch. VI, ℣. 5, 6.)

12e Tableau (fond rouge). — L'aigle, du haut du ciel, appelle saint Jean ; celui-ci voit la mort, enveloppée d'un suaire, le glaive levé pour exterminer, montée sur un cheval pâle. L'enfer suit : c'est un donjon crénelé où brûlent les damnés. Au fond de l'abîme s'ouvre une large gueule de monstre, image ordinaire de l'enfer au moyen âge. (Ch. VI, ℣. 7, 8.)

13e Tableau (fond bleu). — Saint Jean montre la vision suivante, écrite dans son *Apocalypse*. Sous l'autel, sept élus agenouillés supplient Dieu de les venger. Un ange descend du ciel et les revêt de robes blanches. (Ch. VI, ℣. 9, 10, 11.)

14e Tableau. — Il n'existe plus. (Ch. VI, ℣. 12, 13.)

15e Tableau. — Il n'existe plus. (Ch. VI, ℣. 15, 16, 17.)

Autrefois régnait une *terre* fleurie sous toute l'étendue de la tapisserie, mais aujourd'hui il ne reste pas assez de fragments de cette *terre* pour en garnir la première pièce.

DEUXIÈME ET TROISIÈME PIÈCES

D'après l'examen attentif des chapitres 7, 8, 9 et 10 de l'*Apocalypse*, ces deux pièces formaient évidemment une

Digitized by Google

seule série composée comme les autres d'un *Beatus*[1] et de 14 tableaux, dont 8 pour la deuxième pièce et 6 pour la troisième.

DEUXIÈME PIÈCE

Elle comprenait 9 tableaux; il en reste 6 complets, 2 mutilés; 1 a disparu.

16e Tableau. — Il n'existe plus. (Ch. Ier, ℣. 3.)

17e Tableau (fond rouge). — Il n'en reste que saint Jean paraissant plongé dans une grande méditation. (Ch. VII, ℣. 1, 2, 3.)

18e Tableau (fond bleu) — Dieu, assis sur son trône, et l'Agneau, debout sur ses genoux, reçoivent les hommages des anges et des saints martyrs. Tous sont fiers de la palme qu'ils ont conquise et chantent un cantique d'actions de grâces. Saint Jean semble plongé à cette vue dans de profondes réflexions. (Ch. VII, ℣. 9, 10, 11.)

19e Tableau (fond rouge). — L'Agneau debout sur le sein de Dieu qui bénit, ouvre le septième sceau. Sept anges s'apprêtent à faire retentir leurs trompettes. Saint Jean s'afflige à ce spectacle. (Ch. VIII, ℣. 1, 2.)

20e Tableau (fond bleu). — Saint Jean regarde et voit Dieu au-dessus de l'autel. L'autel brûle; l'ange, qui tient la coupe parfumée des prières, y allume son encensoir. (Ch. VIII, ℣. 3, 4, 5.)

Le ciel de la tapisserie représente un concert d'anges : on voit entre leurs mains les cymbales, la cornemuse, l'orgue portatif, la harpe, le hautbois et un phylactère noté.

Les quatre tableaux inférieurs de la seconde *pièce* se lisent de droite à gauche.

21e Tableau (fond rouge). — L'ange renverse le feu de son encensoir sur la terre. Un autre ange sonne la

[1] Je donne le nom de *Beatus* à chacun des premiers grands tableaux de chaque pièce. « *Beatus qui legit et audit verba prophetiæ hujus.* »

Digitized by Google

1re trompette ; aussitôt la grêle, mêlée au feu et au sang, tombe sur la terre. Saint Jean ose à peine regarder ce spectacle lamentable. (Ch. VIII, ℣. 5, 7.)

22e Tableau (fond bleu). — Il n'en reste que saint Jean, témoin de la vision. (℣. 6.)

23e Tableau (fond rouge). — Saint Jean s'afflige à la vue de l'ange qui sonne la 2e trompette ; le feu tombe du ciel ; la mer rouge de sang engloutit navires et matelots. (Ch. VIII, ℣. 8, 9.)

24e Tableau (fond bleu). — Saint Jean debout voit l'étoile tomber du ciel, au son de la 3e trompette de l'ange ; une foule d'hommes meurent pour avoir bu des eaux amères. (Ch. VIII. ℣. 10, 11.)

TROISIÈME PIÈCE

Elle contenait six tableaux : ils existent encore.

25e Tableau (fond rouge). — Saint Jean est effrayé de sa vision. En effet, l'aigle crie au son de la 4e trompette : VE... VE... VE...; le malheur annoncé se réalise dans la destruction de la ville, dont trois anges s'apprêtent à sonner la chute. (Ch. VIII, ℣. 12, 13.)

26e Tableau (fond bleu). — La cinquième trompette retentit, une étoile tombe du ciel, la clef du puits de l'abîme lui est donnée, elle l'ouvre et il en sort des sauterelles qui se précipitent sur les hommes et les mordent au front. L'exterminateur les précède sur un cheval à queue de dragon. Il a une couronne, un sceptre et des ailes de chauve-souris, symboles de son royaume ténébreux. (Ch. IX, ℣. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.)

27e Tableau (fond rouge). — La sixième trompette se fait entendre, Dieu parle à l'ange qui la sonne devant l'autel d'or. Les anges de l'Euphrate, armés de lances, de glaives et de haches, s'apprêtent au combat. (Ch. IX, ℣. 13, 14, 15.)

Digitized by Google

Le *ciel* de la troisième pièce est étoilé. On y voit des anges frappant des tymbales ou jouant de la viole à deux cordes.

28e *Tableau* (fond bleu). — Saint Jean attristé contemple le combat. Les guerriers frappent de la lance, de l'épée; leurs chevaux, à face de lion, vomissent le feu. (Ch. IX, ℣. 16, 17, 18, 19.)

29e *Tableau* (fond rouge). — Saint Jean écrit. L'ange fort est au milieu d'une nuée, l'arc-en-ciel brille sur sa tête, il a un pied sur la mer et l'autre sur la terre; d'une main il tient un livre et de l'autre affirme que tout est accompli. (Ch. X, ℣. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.)

30e *Tableau* (fond bleu). — Un ange parle à saint Jean et lui dit de prendre le livre. Celui-ci l'ôte des mains de l'ange, qui se tient debout sur la mer et sur la terre, et le dévore. (Ch. X, ℣. 8, 9, 10.)

QUATRIÈME PIÈCE

Elle est complète et se compose de 15 tableaux.

31e *Tableau* (fond violet). — La quatrième pièce s'ouvre, comme la première, par un homme qui médite sur l'*Apocalypse*. Le dais suspendu sur sa tête est semé de l'initiale d'Yolande d'Aragon, Y. Les papillons qui voltigent portent sur leurs ailes les armes d'Anjou et de Bretagne.

32e *Tableau* (fond rouge). Un ange remet à saint Jean une verge géométrale, comme celles dont se servaient les architectes du moyen âge, et lui montre le temple et l'autel qu'il doit mesurer. (Ch. XI, ℣. 1.)

33e *Tableau* (fond bleu). — Les deux témoins tiennent la porte du ciel fermée, tuent par le feu qui sort de leur bouche ceux qui les offensent et changent l'eau en sang. (Ch. XI, ℣. 3, 4, 5, 6.)

34e *Tableau* (fond rouge). — Saint Jean regarde le combat des deux témoins avec la bête qui est semblable à

Digitized by Google

Abaddon, l'ange de l'abîme du 26e tableau. Un témoin expire sous les pieds du cheval à figure humaine, l'autre en frappant la bête est blessé lui-même mortellement par le feu qui sort de la bouche du cheval. (Ch. XI, ℣. 7.)

35e Tableau (fond bleu). — Saint Jean regarde les deux témoins gisant sur la place publique, à la porte de Rome, tandis que les habitants, joyeux de leur mort, se font mutuellement des présents. (Ch. VI, ℣. 8, 9, 10.)

36e Tableau (fond rouge). — Saint Jean est stupéfait. L'esprit de vie entre sous la forme de colombes dans le corps des témoins. Un ange les appelle; ils montent au ciel dans une nuée. Leurs ennemis sont pleins de frayeur. La cité croule et écrase sous ses ruines une partie des habitants. (Ch. XI, ℣. 11, 12, 13.)

37e Tableau (fond bleu). — Saint Jean regarde par la fenêtre. La septième trompette retentit, Dieu apparaît au ciel et les vingt-quatre vieillards le louent et se prosternent; la foudre gronde dans les airs. (Ch. XI, ℣. 15, 16, 17, 18.)

38e Tableau (fond rouge). — Au ciel, le temple de Dieu est ouvert.

La femme couronnée d'étoiles, la lune sous les pieds, entourée du soleil, vient d'enfanter. Le dragon à sept têtes, qui entraîne les étoiles avec sa queue et les jette sur la terre, s'apprête à dévorer son fils, mais un ange le prend et l'emporte au ciel. (Ch. XII, ℣. 1, 2, 3, 4, 5.)

On voit, au ciel de la tapisserie, des écussons d'Anjou mêlés aux anges musiciens qui accompagnent leur chant écrit sur des phylactères, avec la guitare, le triangle, la viole et le rebec.

39e Tableau (fond bleu). — Saint Michel, armé d'une croix, et les anges à sa suite, terrassent le dragon à sept têtes. Saint Jean écoute la voix de l'ange chantant la victoire. (Ch. XII, ℣. 7, 8, 9, 10.)

40e Tableau (fond rouge). — Le dragon se lève contre

Digitized by Google

la femme ; un ange lui pose des ailes. (Ch. XII, ℣. 13, 14.)

41e *Tableau* (fond bleu). — La femme fuit en volant. Le dragon vomit un fleuve que la terre engloutit. (Ch. XII, ℣. 15, 16.)

42e *Tableau* (fond rouge parsemé des initiales L. M., par allusion à Louis d'Anjou et Marie de Bretagne). — Combat du dragon contre les fidèles observateurs de la religion ; parmi eux on remarque un cordelier. (Ch. XII, ℣. 17, 18.)

43e *Tableau* (fond bleu). — La bête à sept têtes sort de la mer. Le dragon lui remet le sceptre, emblème de puissance. (Ch. XIII, ℣. 1, 2.)

44e *Tableau* (fond rouge). — Le dragon reçoit les adorations d'une foule nombreuse. (Ch. XIII, ℣. 3, 4.)

45e *Tableau* (fond bleu). — La bête est adorée à son tour. (Ch. XIII, ℣. 4.)

CINQUIÈME PIÈCE

Elle est complète et se compose de quinze tableaux.

46e *Tableau* (fond violet). — Méditation de l'*Apocalypse*. Le dossier et le dais sont semés d'Y, initiale d'Yolande d'Aragon.

47e *Tableau* (fond rouge). — Adoration de la bête par ceux qui n'ont pas leurs noms écrits au livre de vie. (Ch. XIII, ℣. 5, 6, 7, 8.)

48e *Tableau* (fond bleu). — Seconde bête qui s'élève de terre ; elle fait adorer la première bête et séduit les hommes en faisant tomber le feu du ciel. (Ch. XIII, ℣. 14.)

49e *Tableau* (fond rouge). — La bête, assise sur l'autel de Dieu, reçoit les hommages de ses adorateurs. Elle fait décapiter les saints. Les blasphèmes sortent de sa bouche. (Ch. XIII, ℣. 14, 15.)

50e *Tableau* (fond bleu). — La bête imprime son caractère sur le front de ceux qu'elle a séduits. (Ch. XIII, ℣. 16, 17.)

Digitized by Google

51e *Tableau* (fond rouge). — Saint Jean, appuyé sur sa fenêtre, regarde les sages; ils cherchent le nombre de la bête, réfléchissent et calculent sur leurs doigts. (Ch. XIII, ℣. 18.)

52e *Tableau* (fond rouge). — L'Agneau, debout sur la montagne entre les quatre symboles des évangélistes et tenant l'étendard de la Résurrection, est loué par les vingt-quatre vieillards et les vierges marqués au front du signe de la croix, sous la forme du *Tau* grec, T, annoncé par les prophètes comme signe de la Rédemption. (Ch. XIV, ℣. 1, 2, 3, 4.)

53e *Tableau* (fond bleu). — Saint Jean s'arrête au seuil de sa porte. Un ange paraît au ciel et y déroule l'Évangile. L'Agneau s'avance vers son trône, posé sur l'arc-en-ciel, pour s'y asseoir et juger. (Ch. XIV, ℣. 6, 7.)

Au *ciel* de la cinquième pièce, armoriée de la croix d'Anjou, les anges jouent du rebec, de la viole, de la guitare, ou chantent sur des phylactères notés.

54e *Tableau* (fond bleu). — Saint Jean voit l'ange qui annonce la chute de Babylone et la ruine de la grande cité. (Ch. XIV, ℣. 8.)

55e *Tableau* (fond rouge). — L'ange montre aux hommes adorateurs de la bête l'Agneau qui les punira et le calice qui contient le vin de sa colère. (Ch. XIV, ℣. 9, 10.)

56e *Tableau* (fond bleu). — Saint Jean écrit ce que l'ange lui inspire; les âmes de ceux qui sont morts dans le Seigneur sont enlevées au ciel par les anges. (Ch. XIV, ℣. 13.)

57e *Tableau* (fond rouge). — Le Fils de l'homme, chaussé et sans nimbe, est assis dans une nuée. Il tient en main une faucille. Un ange sort du temple et lui dit que la moisson est mûre; alors il descend et coupe lui-même les épis. (Ch. XIV, ℣. 14, 15, 16.)

58e *Tableau* (fond rouge). — Un ange quitte le temple du ciel, la faucille en main. L'ange de l'autel, qui a pou-

Digitized by Google

voir sur le feu, lui crie de commencer la vendange. (Ch. XIV, ỳ. 17, 18.)

58e *Tableau* (fond bleu). — L'ange coupe les raisins et les présente au démon, instrument de la colère de Dieu, pour qu'il les jette dans la cuve. Et la cuve, placée en dehors de la ville, déborde : le fleuve de sang qu'elle forme monte jusqu'au poitrail des chevaux. (Ch. XIV, ỳ. 19.)

59e *Tableau* (fond bleu). — Saint Jean voit au ciel sept anges tenant les sept plaies dans des fioles, et sept anges debout sur la mer, qui pincent de la harpe en chantant. (Ch. XV, ỳ. 1, 2, 3.)

SIXIÈME PIÈCE

Elle comprenait autrefois quinze tableaux : dix complets y figurent encore ainsi que des fragments de trois autres ; deux manquent en entier.

61e *Tableau* (fond violet). — Méditation de l'*Apocalypse*. Le dais et son dossier sont semés d'aigles et de fleurs de lis. Des papillons, aux ailes armoriées d'Anjou et de Bretagne, voltigent çà et là. Au fronton du portique, deux anges déploient les bannières d'Anjou et de la croix d'Anjou. Ce tableau n'a jamais été séparé du suivant : il est le seul *Beatus* dans ce cas là.

62e *Tableau* (fond rouge). — Sept anges sortent du temple en chantant. Le lion de saint Marc leur présente les vases de la colère de Dieu. (Ch. XV, ỳ. 5, 6, 7.)

63e *Tableau* (fond bleu). — Le premier ange sort du temple et verse sa coupe sur la terre. (Ch. XVI, ỳ. 1, 2.)

64e *Tableau* (fond rouge). — Saint Jean voit l'eau des fleuves se changer en sang, lorsque la troisième coupe est versée par l'ange, et les persécuteurs s'abreuver de sang. L'ange, de l'autel, étend la main comme pour affirmer par serment la justice de Dieu. (Ch. XVI, ỳ. 4, 5, 6, 7.)

65e *Tableau* (fond bleu). — Il en reste un fragment, où

Digitized by Google

se voit encore le feu du ciel qui tombe et brûle les hommes. (Ch. XVI, ỳ. 8, 9.)

66e Tableau (fond rouge). — Le cinquième ange verse sa coupe sur le trône de la bête ; les blasphémateurs se mordent la langue. Aussitôt que la sixième coupe est répandue sur l'Euphrate, le roi de Perse s'avance. (Ch. XVI, ỳ. 10, 11, 12.)

Au-dessus de ce tableau se lit la date de 1714 : des réparations y furent faites évidemment en cette année.

67e Tableau (fond bleu). — Saint Jean est stupéfait de voir les grenouilles que répandent sur la terre le dragon, la bête et le faux prophète. (Ch. XVI, ỳ. 13, 14.)

68e Tableau (fond rouge). — L'ange verse la septième coupe. A la voix de Dieu, la foudre et la grêle frappent et renversent. Les hommes blasphèment, la cité croule ; le calice de la colère de Dieu tombe sur la terre. (Ch. XVI, ỳ. 17, 18, 19, 21.)

La bande du ciel a été à moitié coupée ; on ne voit plus les instruments de musique que portaient les anges.

69e Tableau (Fond bleu, semé de l'initiale Y). — L'ange prend saint Jean par la main et lui montre la prostituée assise sur les eaux ; elle soigne sa chevelure, un miroir en main, pour plaire aux rois et les séduire. (Ch. XVII, ỳ. 1, 2.)

70e Tableau (fond rouge). — L'ange explique à saint Jean le mystère de la prostituée assise sur la bête à sept têtes ; elle présente à ceux qu'elle séduit le vase d'or plein de vin. (Ch. XVII, ỳ. 3, 4, 7, 9, 10.)

71e Tableau (fond bleu). — Saint Jean regarde par la fenêtre ; l'ange crie la chute de Babylone, devenue le repaire des démons, des oiseaux et des animaux immondes. Un autre ange avertit le peuple fidèle de fuir ce lieu maudit. (Ch. XVIII, ỳ. 1, 2, 4.)

72e Tableau. — Il n'existe plus. (Ch. XVIII, ỳ. 21, 22, 23, 24.)

Digitized by Google

73e *Tableau* (fond bleu). — Le seul morceau qui reste représente la prostituée, enveloppée, la face découverte, dans un linceul et dévorée par la flamme d'un bûcher. Les vingt-quatre vieillards louent Dieu. (Ch. XIX, ℣. 1, 2, 3, 4.)

74e *Tableau*. — Il n'existe plus. (Ch. XIX, ℣. 5, 7.)

75e *Tableau* (fond bleu). — Ce tableau est presque complet.

Saint Jean écrit, à la parole de l'ange. Il se prosterne devant lui pour l'adorer, mais l'ange lui ordonne de se lever. (Ch. XIX, ℣. 9, 10.)

SEPTIÈME PIÈCE

Cette pièce a été la plus maltraitée ; cinq tableaux manquent, quatre sont plus ou moins mutilés. Six seulement sont entiers.

76e *Tableau* (fond violet). — La partie inférieure du *Beatus* existe seule, dans un état de vétusté lamentable : impossible de le restaurer. Ce fragment a servi pendant de longues années de couverture de lit et fut retrouvé chez un marchand de chiffons.

77e *Tableau* (fond rouge). — Le Verbe de Dieu marche à la tête de son armée contre les persécuteurs de son Église, la bête à sept têtes et le faux prophète. Il a pour insigne un nimbe crucifère, entouré de plusieurs autres nimbes. (Ch. XIX, ℣. 11, 12, 13, 14.)

78e *Tableau* (fond bleu). — Les oiseaux du ciel sont appelés pour se nourrir de la chair des vaincus. Le Verbe de Dieu est à cheval ; il précipite dans l'étang de soufre et de feu la bête et le prophète, qu'il transperce de son glaive. (Ch. XIX, ℣. 17, 18, 19, 20.)

79e *Tableau*. — Il n'existe plus. (Ch. XX, ℣. 1, 2, 3.)

80e *Tableau* (fond bleu). — Saint Jean contemple les juges assis sur des trônes. (Ch. XX, ℣. 4.)

Digitized by Google

81e Tableau (fond rouge). — Le dragon à sept têtes sort de la gueule enflammée de l'enfer, suivi de nombreux guerriers. Il marche sur la cité sainte que gardent avec confiance des soldats fidèles. Le feu tombe du ciel pour le dévorer. (Ch. xx, ℣. 7, 8, 9.)

82e Tableau. — Il n'existe plus. (Ch. xx, ℣. 9, 10.)

83e Tableau. — Il n'existe plus. (Ch. xx, ℣. 11, 12, 13.) Le ciel de cette pièce est gravement mutilé.

84e Tableau (fond bleu). — Dieu parle à saint Jean. Il lui dit d'écrire et lui montre la cité sainte, la Jérusalem nouvelle. (Ch. xxi, ℣. 2, 3, 5.)

85e Tableau (fond rouge). — L'ange qui doit mesurer la cité tient une canne d'or ; il prend saint Jean par la main et le conduit à la Jérusalem céleste, bâtie en carré, étincelante de l'éclat de ses pierres. (Ch. xxi, ℣. 9, 10, 11, 15, 16.)

86e Tableau (fond bleu). — Saint Jean, les mains jointes, contemple Dieu sur son trône et l'Agneau. Plusieurs personnages, à genoux dans une grotte, sont témoins de la vision.

Ce tableau, coupé en plusieurs morceaux, a été restauré avec succès : les pièces ont été réunies et ce qui manquait (une surface d'environ 1m50 carré) a été refait par Mme Aveline Maloyer. (Ch. xxii, ℣. 1.)

87e Tableau (fond rouge). — Il n'en reste que saint Jean à genoux, les ailes d'un ange et les pieds du Christ, dans une auréole. (Ch. xxii, ℣. 8, 9.)

88e Tableau (fond bleu). — Il en reste un ange debout et le Christ assis sur son trône dans les nuages. Un livre est ouvert. (Ch. xxii, ℣. 9, 10.)

89e Tableau. — Il n'existe plus. (Ch. 12, 13, 14, 15.)

90e et dernier Tableau. — Il n'existe plus. (Ch. xxii, ℣. 16, 21.)

Digitized by Google

B. Pierre de Rohan et l'orgue (Commencement du XVIe siècle)

Un orgue portatif composé d'environ quarante tuyaux, sur deux rangs, occupe le centre de cette composition.

Une princesse, revêtue d'une robe magnifique, accompagne son seigneur, debout près de l'orgue. Il chante, les yeux fixés sur un phylactère noté.

Le costume du noble musicien est d'une grande richesse. Sur son escarcelle, à demi cachée par son manteau, se lit la lettre P. Un page, coiffé d'une toque ornée de trois longues plumes de faisan, fait mouvoir le soufflet du petit orgue. Derrière la princesse, deux autres pages se divertissent, l'un à faire miauler un chat qu'il tient suspendu par la queue, et l'autre à faire aboyer un chien.

Cette belle tapisserie vient du château du Verger, ancienne résidence des Rohan en Anjou. Aussi, j'y verrais volontiers le portrait de *Pierre de Rohan* (désigné ici par la lettre P tissée sur son escarcelle) et de sa deuxième femme (Marguerite d'Armagnac).

Pierre de Rohan s'était fait représenter sur cinq tapisseries d'une des salles du Verger, monté sur un fougueux coursier en costume *d'homme d'armes, de guidon, d'enseigne, de général* et enfin *de maréchal de France.* On peut en voir des dessins, à la Bibliothèque nationale, dans le recueil de Gaignières, t. VII, pp. 97, 98, 99, 100 et 101.

Longueur 2m70, hauteur 2m10.

Épisode de la guerre de Troie ou allégorie (Commencement du XVIe siècle)

M. de Lens a donné à la fabrique ce curieux fragment de tapisserie, qui a la plus grande ressemblance comme facture, dessin et coloris avec la précédente et passe pour

Digitized by Google

venir aussi de Verger. Sur un fond bleu semé de fleurettes, se dresse une femme élancée, avec un casque, une cuirasse et une épée, sur le fourreau de laquelle se lit la devise : On. Elle semble adresser la parole à un interlocuteur, devant figurer dans l'autre partie de la tapisserie. On remarque un écusson d'or, à trois rangs de têtes de rois au naturel, habillés d'azur. Ce blason est coupé dans le sens de la largeur ; d'après la disposition, il devait y avoir neuf têtes de roi. Au-dessus de la guerrière si fièrement posée, se lit l'inscription suivante :

AU GRANT SIÈGE DETROIE DIOMEDES REQUIT
A TERRE LABATIZ TANT QUIL EN EST MÉMOIRE.
AVEC MON ARMÉE TANT DHONNEUR AY ACQUIT.
QUE ENTRE LES PRINCES SUIS EN BRUYT TRIUMFATOIRE.

Longueur 1m20, hauteur 1m90.

C. Les instruments de la Passion (Commencement du XVIe siècle)

Cette belle tapisserie provient de l'église de Sainte-Croix, du château du Verger, consacrée en 1494 par Jean de Rély, évêque d'Angers.

L'inventaire du Prieuré du Verger (ordre de Sainte-Croix de la Bretonnerie) fondé par Pierre de Rohan le 20 octobre 1510, dressé le 20 août 1790, la désigne ainsi : « Une tenture de tapisserie représentant la passion, au-« dessus des balustrades du chœur, en soie et en laine, « contenant environ 16 aunes, prisée 80 livres. » Le 2 août 1791, elle est adjugée aux enchères. « Item huit « morceaux de tapisserie, qui étaient exposés, représen-« tant la Passion de Notre-Seigneur vendus après plusieurs « enchères au dit sieur Thiberge pour 44 livres. »

Des anges, chapés ou en dalmatiques, portent les instruments de la Passion et de longs écriteaux en français, le

Digitized by Google

tout sur un fond bleu très foncé, orné de plantes fleuries, d'oiseaux et d'animaux.

On remarque à la partie supérieure des croix (de gueules et d'argent) en souvenir de celles que portaient sur leur poitrine les religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie, nommés quelquefois *Croisiers*.

Ils avaient été fondés par Théodore de Chelles, chanoine de Liège, en 1211. Leur blason était d'azur, à une croix pattée de gueules et d'argent; l'écu entouré d'une couronne d'épines, surmonté d'une rose et d'une mitre.

Les armes simples qui y sont placées de distance en distance, sont celles de Pierre de Rohan, seigneur de Gié et du Verger, père de François de Rohan, évêque d'Angers.

L'écusson d'alliance ajoute à l'écartelé, mi-partie : d'argent à une fasce de gueules.

Ces armes sont alternativement entourées du collier de l'Ordre de Saint-Michel, dont était décoré Pierre de Rohan, et d'une cordelière, qui indique le veuvage de sa femme. Or, selon le P. Anselme (*Histoire généalogique de la maison de France*) et de la Chesnaye des Bois (*Dictionnaire de la noblesse*), Pierre mourut à Paris, le 22 avril 1513. Les tapisseries commandées par sa deuxième femme, Marguerite d'Armagnac, doivent donc être postérieures à cette date.

Pour préciser davantage, j'assignerais comme époque de fabrication, de 1513 à 1520.

M. de Girardot, dans son *Histoire du trésor de la cathédrale de Bourges*, p. 54, cite dans l'inventaire de 1573 des tapisseries du même genre :

« Art. 157. — Item, une aultre pièce, en laquelle sont « contenus certains anges et personnaiges pourtant les « signes de la passion nostre seigneur et grands escrip- « teaulx par dessus...

« Art. 158. — Item, une aultre pièce, où sont contenus

Digitized by Google

« certains mistères et personnaiges portans aulcuns « signes du mistère de la *Pater Noster*, comme est « déclaré escript au dessoubs des dits personnaiges, les « dites pièces ont été données par feu mon. Jehan Cueur « arcevesque de Bourges. »

L'église de Notre-Dame de Nantilly possède encore une grande tapisserie, ornée d'anges portant les instruments de la passion.

PREMIÈRE PIÈCE

1er Tableau. — L'ange qui tient la bourse de trente deniers :

O HŌME QUY LA PŌME PRIZ
LA PIRE QUE JAMES PRIST HŌM.
REGARDE CY LE POUR PRIZ
ET LA CRUELLE MESPRISON.
DE JUDAS QUI PAR TRAHISON
VENDIT AUX JUIFZ IHESUS CRIST.
PAR ENUIE ET CONTRE RAISON
AINSY QUE ON LE UOIT PAR ESCRIPT.
JUDAS SY FUT MOULT DILIGENT
DE VENDRE SON BON MAISTRE ET SIRE.
CAR POUR TRENTE DENIEZ DARGENT
LE LIURA POUR LE FAIRE OCCIRE.
HELAS JL FIT GRANT MARCHE
LE MAUVAIS TRAISTE DELLOIAL.
LE SAUUEUR EN FUT DEZRACHE
ET BATU SUR SON CHIEF ROIAL.

2e Tableau. — L'ange à la lance :

LONGIS AUEUGLE CHEUALIER.
FUT A LA MORT DU REDEMPTEUR.
ET POUR PLUS FORT LE TRAUAILLER.
AFFIN QUIL NEUST JAMES RETOUR.
DUNE LANCE JUSQUES AU CUEUR.
LUY FRAPPA SI CRUELLEMENT.
QUE Y NE DEMOURA LIQUEUR.
EN TOUT SON CORPS AUCUNEMENT.

3e Tableau. — L'ange des fouets, des verges et de la colonne de flagellation :

Digitized by Google

REGARDE EN PITIE ET VOY COME.
BENIGNEMENT PAR LA DOULCEUR.
TRES DURE ANGOISSE PAR TOY HŌME.
VOULUT SOUFFRIR TON CREATEUR.
EN CESTE ATACHE A GRAT DOULEUR.
OU SON BENOIST CORPS LONGUEMĒ.
SI QUOY NE PEULT DIRE GREIGNEUR.
ENDURA NON PAREIL TORMENT.

DEUXIÈME PIÈCE

4e *Tableau.* — L'ange de l'aiguière et du bassin qui servirent à laver les mains de Pilate :

LINNOCENT FOURRE DE MALICE.
PILATE EN VEULT LAUE SES MAINS.
DE PAOUR DE PERDRE SON OFFICE.
JUGA LE SAUUEUR DES HUMAINS.
COMBIEN QUIL SEUST QUE MAL FAISOIT.
DELIURE LAIGNEAU PUR ET MONDE.
AMBICION TANT LUY PLAISOIT.
QUE MAL EN EST EN LAUTR MONDE.

5e *Tableau.* — L'ange de la croix :

VOY LA DIGNE CROIX PRECIEUSE.
OU JHŪS MOULT PITEUSEMENT.
SOUFFRIT PEINE TRES ANGOISSEUSE.
POUR TOY GARDER DE DAMPNTMENT.
OR ADUISE HOMME HUMBLEMENT.
ET CONSIDERE JE TE PRY.
QUE TU DOIS BIEN DEVOTEMENT.
SERVIR CII. QUI LORS TE SERIR.

TROISIÈME PIÈCE

6e *Tableau.* — L'ange de l'éponge qui abreuva de fiel et de vinaigre N.-S J.-C. mourant :

LIEUE TES YEULX REGARDE ICY
HOMME PECHEUR ET TE SOUUIENGNE.
QUE CRUELLEMENT SANS MERCY
CESTE ESPONGE DAME FIEL PLAINE.
FUT PAR CRUAULTE JN HUMAINE.
MISE A LA BOUCHE DU ROY CELESTE.

Digitized by Google

PUIS DE LA LANCE PLAIE VILLAINE.
FUT FAICTE A SON DOULZ COSTE DESTRE.

7e *Tableau.* — L'ange du suaire :

VOY LE SUAIRE OU TON SAUŪR.
FUT ENSEUELY DOULCEMENT.
VOY SON SANG SA DIGNE SUEUR.
VOY LES FOUETS DES QUEZ LAS TANT.
FUT BATU SI TRES APREMENT.
QUE SANG SAILLOIT A ABONDANCE.
PENSE QUE CORPORELLEMENT.
RECEUPT CE POUR TA DELIURANCE.

Longueur totale : 17m 15 ; hauteur : 1m 80.

D. Première tapisserie de Saint-Saturnin (1527)

Elle fut donnée en 1527 à l'église de Saint-Saturnin de Tours, par Jacques de Semblançay.

Les cartons en avaient été dessinés l'année précédente par le peintre florentin, *André Polastron*. Cet artiste toucha pour son travail 100 l. en 1528 et 400 l. en 1536.

Sur les huit tableaux dont se composait la tapisserie, trois appartiennent à la cathédrale d'Angers et une à M. Siegfried, de Langeais. Cette dernière figurait à l'exposition archéologique de Tours en 1890.

Une histoire principale occupe le centre de chaque tableau : des scènes secondaires sont rejetées çà et là à différents plans. Ici aucune confusion dans les groupes, tout est merveilleusement ordonné ; les personnages, leurs attitudes, leurs mouvements et leurs expressions révèlent la main d'un maître éminent. On y remarque l'emploi de l'architecture italienne. Les pilastres et les frises encadrant chaque tableau sont traités avec une délicatesse extraordinaire. Sur un des piliers se lit la date de 1527, année même de la mort de Semblançay, le donateur. Les légendes sont encore en gothique carrée.

Digitized by Google

1er Tableau. — Jésus-Christ choisit saint Saturnin et le met au nombre des soixante-douze disciples. — Crucifixion de Notre-Seigneur. — Sa résurrection. — Son ascension. — Descente du Saint-Esprit sur les apôtres. — Pêche miraculeuse.

SAINCT SATURNIN DONCQS APRÈS QUE TOUT EN APPERT.
EUT PRINS CONGE DE SAINCT IEHAN NE SARDA UENIR.
A IESUS CHRIST PRESCHĀT ET BAPTIZĀT COME PERT.
ES SAINCTZ EVĀGILES LESQUELZ NOS FAULT TENIR.
ALORS DE NRE DICT SAULUEUR LE BON PLAISIR.
FUT DE RECEUOIR BENIGNEMENT ET BAPTISER.
SAICT SATURNIN QUE POUR PREMIER VOULUT CHOISIR.
DES SEPTANTE DEUX DISCIPLE SANS NUL DESPRISER.

2e Tableau. — Saint Pierre, chapé, coiffé de la tiare à trois couronnes, tenant en main les deux clefs, fait ses adieux à saint Saturnin à qui il a remis la crosse, emblème de sa juridiction pastorale. Le pape est assisté d'un cardinal et d'un camérier qui porte sa croix à double croisillon. — Saint Paul montre le ciel à saint Saturnin et lui dit de prêcher l'Évangile. — Saint Saturnin fait bâtir une église. Il ordonne un prêtre :

DE SAINCT SATURNIN BREUEMENT DIRE NE SŌMER.
ON NE SCAUROIT LA GRANDE PREROGATIUE †
QVE NRE DOULX SAULUEUR IESUS DOIGNA LUY DONER
TANT EN SERMON QUEN VERTU OPERATIUE
CAR APRES LA PASSION TRES AFFLICTIUE.
DE NRE SEIGNEUR IL ALLA PRESCHER EN MAINT LIEU.
CŌUERTISSANT PAR SA BELLE TRADITIUE.
PLUSIEURS INFIDELES A LA SAINCTE LOY DE DIEU.

3e Tableau. — Délivrance de la fille du roi possédée du démon. — Ordre donné par le roi de conduire saint Saturnin au supplice. — Martyre de saint Saturnin, traîné par un taureau furieux.

FINABLEMENT SAINCT SATURNIN APRES AVOIR SCEU.
QUIL DEUOIT ENDURER MORT POUR LE NOM DIVIN.
A THOLOZE RETOURNA PAR QUOY FICT TANTOST VEU
GUARIR LA FILLE DE LEMPEREUR ANTONIN.

Digitized by Google

LEQUEL ATTIBUANT CE PAR VOULOIR MALIN.
A MALFICE FIST TRAYNER A VNG GRAND TAUREAU.
PAR LES DEGREZ DU CAPITOL SAINCT SATURNIN.
EN SORTE QUI LUI BRISA LE CORPS ET LE CERUEAU.

Le donateur, Jacques de Beaune, baron de Semblançay, et Jeanne Ruzé, sa femme, agenouillés, prient en ces termes leur saint patron :

O. BON. MARTIR EVESQUE ET PREMIER DISCIPLE DE IVSCHRIST PRIE POUR NOUS.

Longueur totale : 9^{m} 60 ; hauteur : 2^{m} 67.

L. DE FARCY.

(A suivre.)

Digitized by Google

UN PARLEMENTAIRE SOUS FRANÇOIS Ier

GUILLAUME POYET

1473-1547

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Le chancelier Poyet, par le rôle important qu'il joua dans l'histoire de quelques années du règne de François Ier, par la singularité de sa vie, où des revers irréparables suivirent de si près une élévation rapide, aurait dû, semble-t-il, tenter la curiosité des biographes. Cependant, le ministre de François Ier n'a été l'objet d'aucune étude approfondie. Duchesne dans son *Histoire des Chanceliers*, le P. Anselme dans son *Histoire généalogique* (tome VI), lui consacrent de courtes notices. L'*Histoire du Chancelier Poyet par le Chancelier sans gages*, etc., parue à Londres en 1776 (B. N. Ln27 16.629), n'est que le recueil de quelques pièces du procès de Poyet, reliées par des commentaires déclamatoires et si ridicules que nous en conseillons la lecture à ceux qui voudraient se divertir. Depuis, la matière n'a été épuisée ni par l'article de M. Bourcier publié par la *Revue de l'Anjou* en 1855, ni par l'opuscule de M. A. Parrot : *Messire Guillaume Poyet*, paru à Angers en 1869 (B. N. Ln27 23.207), ouvrage où les notices, délayées, de Duchesne et du P. Anselme sont suivies d'un commentaire confus, uniquement phraséologique, des ordonnances du chancelier, où les sources

Digitized by Google

manuscrites sont complètement ignorées et même la plupart des sources imprimées inconnues. Plus substantielle et plus exacte est la notice de M. Célestin Port dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, malgré sa brièveté imposée par le cadre de l'ouvrage. Devons-nous citer aussi Alex. Dumas, source inattendue que le hasard de nos lectures nous a fait découvrir, qui présente dans *Ascanio* un Poyet de fantaisie?

Nos sources sont pour la plupart manuscrites et inédites. Au premier rang, il faut placer la collection des *Registres du Parlement*. La série des *Plaidoiries*, tant des matinées (X1a 4852 à 4896) que des après-dînées (X1a 8338 à 8347) nous a permis de juger le talent oratoire de Poyet[1]. — Dans la série du *Conseil* (X1a 1537 à 1552) nous avons puisé des renseignements sur les charges que Poyet eut à remplir comme avocat du Roi et président au Parlement de Paris, sur ses relations avec ses anciens collègues quand il fut devenu Chancelier. — Le registre X1a 8613, les registres X1a 9284 à 9287 nous ont fourni, l'un le texte des ordonnances qu'il publia, les autres celui des coutumes qu'il fit réformer à son passage à la Chancellerie.

Les comptes sont toujours une source exacte et précise : Ceux que nous avons trouvés aux Archives nationales dans les cartons J. 960, 961 et 962 ou à la Bibliothèque nationale dans les mss. fr. 15.628 à 15.632, 3044 et Clairambault 1215, nous ont appris les dons que Poyet dut à la générosité du Roi et renseigné sur les ambassades qu'il eut à remplir, les trêves ou les traités qu'il négocia.

Par les lettres on peut jeter quelque lumière sur le caractère de l'homme. Malheureusement elles sont peu nombreuses, disséminées dans Ribier, *Lettres et Mémoires*

[1] A la B. N., le mss. *fr.* 4644 et le mss. *fr. nouv. acq.* 6528 nous ont fourni, réunies, les plaidoiries, éparses dans les registres originaux, de deux des plus importants procès où Poyet intervint : le procès de la succession de Suzanne de Bourbon et le procès de Guillaume Briçonnet.

Digitized by Google

d'Estat, aux Archives dans le carton J. 966, à la Bibliothèque dans les mss. fr. 482, 4050, 12.765, 20.508 et Clair. 312; quelques-unes, conservées au *British Museum*, ont été analysées dans la collection des *Letters and Papers;* d'autres enfin, qui sont plutôt des actes administratifs, figurent aux registres du Parlement. — Si les lettres émanées de Poyet sont peu nombreuses, celles où il est question de lui le sont davantage. Nous avons dépouillé consciencieusement les volumes 332 à 338 de la *collection Clairambault* qui réunissent les copies des lettres les plus intéressantes de cette époque et, guidé par les excellentes références du livre de M. Decrue, *Anne de Montmorency*, nous avons fait dans les registres originaux quelques tâtonnements qui ont souvent abouti à des trouvailles.

A la Bibliothèque nationale, la *collection Dupuy* nous a été particulièrement précieuse : ainsi au vol. 17 nous avons trouvé les remontrances de Poyet au Parlement de Rouen; au vol. 79 l'inventaire des papiers saisis chez lui lors de son arrestation; au vol. 736 quelques libelles qui circulèrent contre le chancelier; au vol. 846 la liste d'une partie de ses biens fonciers. Citons enfin les diverses séries du *Cabinet des titres* et, aux Archives, les cartons J. 963 à 968, J. 672 et 669, K. 1484, et les *Mémoriaux de la Chambre des Comptes*, P. 68², 69, 266, 2537.

Poyet ayant été jugé par une commission extraordinaire, les pièces de son procès ne figurent pas aux registres du Parlement; mais il en reste de nombreuses copies dont toutes les bibliothèques de Paris possèdent plusieurs exemplaires. Toutes sont disposées sans beaucoup d'ordre et se répètent les unes les autres. Nous avons fait usage des deux registres des Archives U. 797 et 798 qui sont des copies du XVIIe siècle.

Au même rang que ces sources manuscrites, il faut citer des ouvrages imprimés qui ne sont autre chose que

Digitized by Google

des recueils de documents. Tels sont, entre autres : Le *Recueil des lois et ordonnances*, etc., d'Isambert (t. XII), les *Letters and Papers* dont les tables sont si complètes et si exactes, les *Registres des délibérations du Bureau de la Ville* (de Paris), édités par Tuetey, la *Correspondance de Marillac et de Castillon*, publiée par le Ministère des Affaires étrangères, l'*Inventaire des Archives communales d'Angers*, par M. C. Port. Enfin le *Catalogue des actes de François Ier*, publié par les soins de l'Académie des Sciences morales, bien que actuellement dépourvu de tables, a facilité nos recherches.

Parmi les ouvrages, écrits par des contemporains de Poyet et que nous avons consultés, citons la *Chronique de François Ier*, le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, les *Lettres de Marguerite de Navarre*, les *Commentaires de Montluc*, les *Mémoires de du Bellay*, le *Discours de la Court*, de Chappuys (B. N. Réserve, Ye 1334), les *Lettres de Sadolet*, les *Relations des Ambassadeurs vénitiens*, de Paradin : l'*Histoire de nostre temps* (Lyon, 1550. B. N. La20 2), de Le Féron : le *De rebus gestis Gallorum* (B. N. L35 27).

Parmi les travaux modernes qui nous ont servi, nous retiendrons surtout : Delachenal, *Histoire des Avocats au Parlement de Paris*, et F. Aubert : *Histoire du Parlement de Paris*. Enfin, mieux que dans les *Histoire de François Ier*, de Varillas (La Haye, 1684. B. N. Lb30 4), et de Gaillard (Paris, 1766. B. N. Lb30 6), nous avons trouvé dans la thèse si documentée de M. Decrue, *Anne de Montmorency* (Paris, 1885 in-8°), un tableau général de l'époque qu'il nous fallait connaître pour placer plus exactement notre personnage dans le milieu où il vécut.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Poyet, avocat au Parlement

(1510 - 4 janvier 1530)

Guillaume Poyet naquit à Angers en 1473[1]. Il était le second fils de Guy Poyet, qui avait à plusieurs reprises rempli les fonctions de maire d'Angers. Son aîné, Pierre, resta toute sa vie dans sa ville natale, où il devint maire puis lieutenant-général du bailli d'Anjou ; un autre frère, plus jeune, Gilles, eut le sort des cadets et entra dans les ordres[2]; lui, Guillaume, après de fortes études, dit Duchesne, « dans les plus célèbres universités du royaume », s'établit comme avocat à Angers. Il y acquit une grande réputation, que consacrèrent les démêlés retentissants de l'évêque d'Angers, François de Rohan, avec son chapitre, dont Poyet devint le défenseur. Puis, en 1510, Guillaume partit à Paris où l'appelaient ses ambitions et peut-être aussi les sollicitations d'un certain Jean Poyet, un sien cousin, prêtre, qui faisait l'office de procureur au Parlement de Paris pour une riche famille d'Anjou, les Duplessis-Bourré[3].

Poyet avait trente-six ans quand, à la Saint-Martin d'hiver de 1510[4], date habituelle de la rentrée du Parle-

[1] C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire.*

[2] Poyet avait aussi deux sœurs : l'une épousa Jean Bouvery et eut pour fils René, qui devint conseiller au Parlement de Paris et maître des requêtes, et Gabriel qui devint évêque d'Angers.

[3] B. N. Cabinet des Titres, *Pièces origin.*, n° 2368.

[4] La réception des avocats n'étant mentionnée dans les registres qu'exceptionnellement (cf. réception de Montholon, 1er avril 1511. X1a 4852, f° 438), c'est indirectement que la date de 1510 a été obtenue. En 1544, lors de son procès, Poyet déclare qu'il y a trente-quatre ans qu'il est entré au Parlement (U. 797, f° 91).

Digitized by Google

ment, il prêta pour la première fois le serment des avocats[1] devant le premier président Duprat. Selon la coutume du barreau, où les nouveaux venus, afin de bien connaître la « pratique », accomplissaient un stage sans plaider, il demeura deux ans sans prendre la parole, assis parmi les « avocats écoutants[2] », en dehors du parquet, s'initiant aux minuties de la procédure, aux ruses oratoires, à tous les secrets de sa profession. Ce stage forcé, peut-être pénible pour son impatience et humiliant pour son orgueil, ne fut du moins pas inutile : les règles de procédure variaient en effet avec chaque cour et n'étaient point au parlement de Paris les mêmes qu'au tribunal du sénéchal d'Anjou. Bientôt, du reste, Poyet, par la maturité de son esprit, l'expérience des affaires qu'il avait acquise déjà à Angers, son éloquence, son activité et son ambition, se créa une place égale à celle des membres les plus renommés du barreau : Bochard, Alligret, Lautier, Disomme, Charmolue ; avec eux il s'assit sans doute très vite, au dedans du parquet, près des conseillers, sur les sièges à fleurs de lis[3].

Les premiers clients de Poyet furent des Angevins, ses compatriotes. Il plaida pour la première fois le 20 décembre 1512, devant Duprat, pour J. Aubry[4], appelant du lieutenant du sénéchal d'Anjou à Baugé, puis le 17 mars 1513 pour René Bévereau[5], et le 5 juillet suivant

[1] Cf. le texte du serment dans X1a 9219, f° 4, et dans Delachenal, *Hist. des Avoc. au parlement de Paris* (pièce justificative n° 1). Les avocats juraient de rejeter toutes causes injustes, d'avertir la cour si dans leurs causes les intérêts du roi étaient engagés, de ne pas exiger des salaires exagérés, de ne point retarder la marche des procès, de venir de bon matin à l'audience, d'observer les règles de discipline édictées par la cour.

[2] Delachenal, *op. citat.*, p. 80 sqq.

[3] Arch. Nat. X1a 9219, f° 9 (grands jours d'Angers). L'avocat du roi présentait à la cour deux fois par an une liste des avocats les plus autorisés ou par leur âge ou par leur éloquence qui siégeraient « *in secundis subsellis* ».

[4] Arch. Nat. X1a 4854, f° 112 v°.

[5] *Ibid.*, X1a 4854, f° 426.

Digitized by Google

pour Nicole Potier[1], recteur de l'Université d'Angers, dont l'élection était contestée. C'étaient des causes où la question principale se greffait d'une foule de questions secondaires, d'où les développements emphatiques alors de mode devaient être bannis, où l'art de l'avocat consistait à trier, dans une exposition simple et claire, des faits très embrouillés. Poyet le comprit et évita le défaut des jeunes avocats « trop prolixes en leurs plaidoieries et qui enveloppent les entendemens des juges » ; la cour n'eut pas besoin de lui enjoindre d' « user de brévité ». Ses premiers plaidoyers sont courts, nets, et lui valurent de gagner ses causes contre des adversaires tels que Bochard et Villemor.

Le 29 mars 1515, jour de la première[2] visite du nouveau roi, François Ier, au Parlement, Poyet avait une cause inscrite au rôle. Il s'agissait du prieuré de Céton que se disputaient deux compétiteurs, Cauchois et Picot, le premier se réclamant d'une décision des officiers du duc d'Alençon dont le prieuré dépendait ; le second, client de Poyet, d'un arrêt du bailli de Chartres. Poyet essaya de ramener le procès à un conflit entre la juridiction seigneuriale du duc d'Alençon et la juridiction royale du bailli dont il affirma la prépondérance. Mais son client avait compromis sa cause par des violences excessives : des bandes à la solde de Picot avaient saccagé le monastère, brisé les meubles, crocheté les coffres, volé l'argent, bu le vin, vidé les granges ; ils avaient fait battre le blé « non en la granche mais sur le planchier des chambres », ils avaient pris « les litz et les linges, y avoient faict couchier les chevaulx et, non contents de bœufs, moutons et poulailles, avoient contrainct la

[1] Arch. Nat. X1a 4855, f° 305.

[2] Arch. Nat. X1a 4858, f° 327. « Et néanmoins, dit Duvivier, avocat de Cauchois, oultre la justice de sa cause il espère que promptement au moyen de la présence du Roy et parce que *ceste cause est la première plaidée devant luy puis son joyeulx advénement* a la couronne il obtiendra gaing de cause. » Le registre ne dit rien du cérémonial de la réception du roi.

Digitized by Google

femme du fermier d'aller achapter a quatre lieues de là des perdrix et aultres gibiers ». La cour se défia de l'habileté de l'avocat et Poyet perdit un procès qui ne pouvait être gagné. Mais Duprat admira sans doute comment Poyet avait su transporter le débat sur un terrain où, si la cour l'y eût suivi, il eût triomphé. Au reste, ce principe de la supériorité des juridictions royales sur celles des seigneurs, Poyet l'invoqua autant par conviction que par habileté : comme ses collègues, il était imbu des doctrines séculaires du Parlement qui, à l'aide des traditions romaines, avait créé l'omnipotence royale, brisé peu à peu par ses arrêts les puissances seigneuriales et, fidèle aux théories gallicanes, lutté toujours contre les prétentions pontificales.

Néanmoins les intérêts de ses clients obligèrent parfois Poyet à devenir l'adversaire de ceux du roi. Il soutint ainsi exceptionnellement, et pour ainsi dire malgré lui, des théories que le plus souvent il combattait. Par exemple, invoquant la prescription qu'il déclarera plus tard inapplicable au domaine royal, il dénie au roi le droit de régale sur l'évêché de Troyes[1], car « l'église peut prescrire ledit droict qu'un lay prétend », et sur l'archevêché de Bourges[2], car, selon lui, la régale n'existe que *citra Ligerim* et, les suffragants de Bourges en étant exempts, il ne peut se faire que « *membra sint libera et caput servile* ». Une autre fois il essaie de conserver à l'évêque de Châlons le droit, revendiqué par le bailli royal de Vermandois, de juger les appels des sentences rendues par les échevins de la ville et, dans ce but, confond à dessein les cas où les pairs sont juges et ceux où ils sont parties : « tous les pers, dit-il, prétendent que les juges royaux ne sont leurs juges et n'y a que la court qui puisse congnoistre de leurs matières[3] ». Il consentit même, le 25 avril 1522, à pro-

[1] Arch. Nat. X1a 4866, f° 74 v°.
[2] *Ibid.* X1a 4870, f° 393 v°, et 4873, f° 226 v°.
[3] *Ibid.* X1a 4887, f° 56 v°.

Digitized by Google

tester au nom de la communauté des soixante notaires du Châtelet contre l'édit créant quarante nouveaux offices de notaires à Paris et déclara, sous le couvert de Balde il est vrai[1], que sans faire injure au roi on pouvait discuter sinon sa puissance au moins ses décisions. Il discuta donc l'opportunité de l'édit, en signala les inconvénients, mais ne réussit point à empêcher l'enregistrement ; la royauté était besogneuse et, selon la remarque de l'avocat du roi Lizet, « l'interest du prince, en ceste affaire tout notoire, *preponderabat* a l'interest particulier ».

Mais c'étaient là des causes exceptionnelles et le plus souvent Poyet confondait, pour les mieux faire triompher, les intérêts de ses clients avec ceux du roi. Le 9 août 1529[2] il s'attaque aux religieux du couvent de Bonneval dont le sergent a enlevé un meurtrier aux mains des officiers du bailli de Chartres. « Seuls, dit-il, les officiers du roy avoient droict d'arrester le délinquant parce que c'est un *cas royal* et faict dans une ville royale. » Enfin, il eut l'honneur de défendre les prétentions de la mère du roi, Louise de Savoie, à la succession de Suzanne de Bourbon, et put, dans ce procès, témoigner de son zèle envers le roi.

Déjà, à la mort du duc Pierre, chef de la branche aînée de la maison de Bourbon, le représentant de la branche cadette, dite de Montpensier, Charles de Bourbon avait réclamé son héritage au détriment de la fille du défunt, Suzanne. Il prétendait que la coutume de la maison de Bourbon appelait à la succession les mâles de préférence aux femelles, même plus proches. Suzanne, se fondant sur

[1] *Ibid.* X[1a] 4870, f° 2 v°. « Dict (Poyet) qu'ils (les notaires) ne veullent dire que le Roy n'ayt puissance fere création d'offices ne en ce arguer *potestatem principis* mais seullement remonstrer *defectum voluntatis et subreptionem* que on peut alleguer contre le rescript du prince *etiam* decerné *motu proprio* et aussi les grans inconvéniens qui peuvent avenir par ladite création. Et a ce propos allègue Balde ou il tient que *nulla sit injuria principi disputare de voluntate et scientia principis quamvis non posset disputari de potentia.* »

[2] Arch. Nat. X[1a] 4864, f° 257 v°.

Digitized by Google

le droit commun et la loi générale du royaume qui n'excluait point les filles des successions, en l'absence des mâles, ne voulut point se laisser dépouiller. La veuve de Pierre, Anne de France, confondit les prétentions des deux parties par un mariage. C'était ajourner la difficulté sans la résoudre. Elle se représenta en effet en 1521 à la mort de Suzanne, qui ne laissait point d'enfant. Son mari, Charles de Bourbon, reprenant les théories invoquées dans ses premières revendications, s'appuyant en outre sur son traité de mariage avec Suzanne, d'après lequel les deux époux se faisaient donation mutuelle de tous leurs biens, revendiqua à nouveau la succession. Mais Louise de Savoie, fille de Marguerite de Bourbon (sœur du duc Pierre), et cousine-germaine de la défunte, par suite sa parente la plus rapprochée en ligne collatérale, poussée peut-être par le dépit qu'elle ressentait des dédains du connétable ou peut-être par l'amour du gain, la lui disputa. La question fondamentale était celle-ci : dans la maison de Bourbon les femmes doivent-elles êtres exclues des successions au profit des mâles plus éloignés? Les avocats des parties — Montholon et Poyet — trouvèrent chacun des raisons pour soutenir l'affirmative et la négative.

Montholon prouva que la loi de succession au profit des mâles avait toujours été observée dans la maison de Bourbon; que, par arrêt du Parlement en 1213, la comtesse de Forcalquier, fille du duc de Bourbon, avait été privée de la succession de son père au profit de son cousin; que Béatrix n'avait apporté le Bourbonnais à Robert de France, comte de Clermont, que parce qu'elle était restée seule de la maison de Bourbon; qu'en 1403, Louis II en mariant son fils Jean avec Marie de Berry, cousine de Charles VI, avait stipulé qu'en l'absence d'héritiers mâles les biens de sa maison reviendraient au roi de France[1]; qu'à la mort

[1] Arch. Nat. J. 955, n° 3.

Digitized by Google

de Pierre de Bourbon, Anne de France ayant voulu prendre possession des biens de son mari, le duc Charles s'y était opposé, et que la contestation avait été tranchée par le mariage de Charles avec Suzanne.

Le plaidoyer de Montholon était d'une admirable logique. Mais Poyet trouva pour le combattre des textes que, pour les besoins de sa cause, Montholon avait pris soin d'oublier. Et d'abord il n'était pas prouvé que la maison de Bourbon eût une loi particulière de succession : la comtesse de Forcalquier n'avait été déshéritée que pour les causes qui permettent aux pères de frustrer leurs enfants de leur succession, c'était une femme Béatrix qui avait apporté le comté à Robert de Clermont, et « si ladite coustume eust esté telle, il n'est vraisemblable qu'elle eust esté obmise a publier et rédiger par escript lorsque toutes les aultres coustumes dudit pays de Bourbonnays généralles, particulières et localles ont esté publiées par escript par auctorité du roy[1] »; de plus « ladite coustume ne pourroit avoir esté introduicte a ladite maison de Bourbon, qui de présent est, car depuis ledit Robert, comte de Clermont, jusques à ladite Suzanne, y a toujours eu masles qui ont succédé comme plus proches et pour introduire ladite coustume, eust esté requis et nécessaire qu'il y ait eu femelles plus proches qui eussent esté excluses par masles plus loingtains en degré[2] ». Poyet reconnaissait que le duc Louis II avait eu dessein d'établir cette sorte de succession salique en mariant sa fille au duc de Berry, mais il n'avait observé dans ce but aucune des formalités requises : il n'avait point consulté la branche de Vendôme que ce changement à la loi de succession intéressait, et le consentement de Charles VI n'avait pas été vérifié en Parlement. Enfin et surtout, Louis de Bourbon, aïeul du défendeur, ayant obtenu en apanage de son aîné Charles le comté de

[1] Bibl. Nat.. *fr.* 4644, f. 69.
[2] *Ibid.*, *fr.* 4644, f. 79.

Digitized by Google

Montpensier, avait expressément renoncé à tous droits sur les biens de la succession de Bourbon[1]. Le défendeur n'avait acquis aucun droit par son contrat de mariage que certains vices de forme rendaient nul : Suzanne était mineure lors de son mariage, et deux membres seulement de la maison de Bourbon avaient traité à l'insu des six autres d'une affaire qui les intéressait tous. Louise de Savoie était donc l'unique héritière *ab intestat* de Suzanne. C'était du reste se conformer à la tradition : la loi des douze tables admet l'égalité des deux sexes dans les successions et « ainsi que récite Plutarche en son livre de la vertu des dames, les femmes *ab antiquissimis temporibus in partibus Galliæ etiam priusquam esset regnum aut monarchia* ont succédé *in feodalibus dignitatibus* comme les masles[2] »; « aussy la coustume généralle de tout le royaume est que les femmes succèdent *etiam* ès dignitez de parrerye[3]. »

Le plaidoyer de Poyet répondait à tous les arguments de Montholon. De plus il avait l'avantage de défendre les intérêts de la mère du roi et ceux même de la royauté, car la victoire de Louise assurait dans un bref délai de vastes domaines à la couronne : le Bourbonnais, la moitié de l'Auvergne, la Marche, le Beaujolais, le Forez, la Dombe, Clermont en Beauvaisis, dont l'ensemble constituait en somme le dernier des grands fiefs. L'avocat général Lizet intervint de son côté pour réserver les droits de la couronne tant sur les domaines confisqués aux Armagnacs et donnés par Louis XI à sa fille Anne (Marche et quelques fiefs de l'Auvergne), que sur le patrimoine même des Bourbons. Et, en effet, à la mort d'Anne (14 novembre

[1] Il y eut trois renonciations successives : 3 février 1442, 25 janvier 1473, 12 septembre 1474.

[2] Bibl. Nat., *fr.* 4644, f. 69.

[3] Cf. J. 954 n° 15, où les arguments de Poyet sont résumés dans le texte, enregistré par la Cour, de l'accord entre le roi et sa mère au sujet de la succession de Bourbon.

Digitized by Google

1522), le roi prit possession des domaines que Louis XI avait détachés pour elle de la couronne (le Comté de la Marche, Gien-sur-Loire, Carlat et Murat en Auvergne), et les abandonna à Louise de Savoie[1]. C'était indiquer au Parlement quelle devait être sa décision ; Duprat, au dire de Varillas, avait suborné les juges et la cour après quelques hésitations, donnant raison aux théories de Poyet, attribua à Louise l'héritage de Suzanne.

Ce long procès, dont les chroniques contemporaines[2] nous disent le retentissement dans l'opinion, un autre procès célèbre où Poyet défendit l'évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet, contre les accusations d'hérésie lancées par les Cordeliers de son diocèse[3], portèrent très haut sa réputation. A partir de 1522, il occupe le premier rang parmi les avocats du Parlement[4]. Les registres offrent son nom à chaque page : il n'y a point de semaine qu'il ne plaide, souvent plusieurs causes le même jour[5].

Il était l'avocat pensionnaire[6] de plusieurs grands personnages. Les avocats pensionnaires recevaient un traitement annuel et ils devaient intervenir sans recevoir de mandat spécial dans toutes les causes où les intérêts de leurs clients étaient engagés : les grands seigneurs, les évêques, les villes, que leurs grands domaines et leurs intérêts multiples exposaient à de fréquents conflits avaient au Parlement un ou plusieurs avocats qu'ils pensionnaient. Poyet, avant le fameux procès entre Louise de Savoie et le

[1] Arch. Nat., X1a 4871, f° 82 v°.

[2] *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 151, publié par la Société de l'Histoire de France.

[3] Le mss. de la Bibl. Nat. 6528 *nouv. acq.* renferme les plaidoiries de ce procès éparses dans les registres X1a 1528, 1529, 4877, 4878, 8342. — Cf. aussi le *Bulletin historique et littéraire de la Société d'histoire du Protestantisme français*, janvier 1896.

[4] « Poyet lors tenant l'un des premiers lieux entre tous les advocats du Palais. » U. 798, f. 332.

[5] Le 13 février 1521, P. plaide cinq affaires sur huit qui sont débattues devant la Cour. X1a 4869, f. 310 v°.

[6] Cf. Delachenal, *op. citat.*, p. 53.

Digitized by Google

connétable, faisait partie du Conseil des avocats pensionnaires de la mère du roi : peut-être avait-il été choisi par elle à cause de son pays d'origine, où Louise de Savoie, qui était duchesse d'Anjou, avait beaucoup d'intérêts à défendre. Quand, à la mort d'Anne de France, le roi fit don à sa mère, par lettres patentes du 26 novembre 1522, du comté de Gien, de la seigneurie de Creil et de l'étang de Grimieux, c'est Poyet qui, le 10 décembre 1522, requiert l'enregistrement de ces lettres [1]; le 31 décembre 1523 il demande communication de pièces qui intéressent la juridiction de la comtesse du Maine [2] et paraît toujours agir de sa propre initiative. Poyet semble aussi avoir été pensionné par l'archevêque de Bourges [3], par les évêques de Beauvais [4] et de Châlons [5] dont il défend tous les procès, et par Guy de Montpezat [6]. Il est l'homme d'affaires de la duchesse d'Estouteville [7] avant de devenir son créancier exigeant, il est curateur de la femme d'un maître des requêtes, Madeleine Petit [8]. Il compte parmi ses clients la communauté des habitants de Montargis [9], de Lyon [10], d'Aurillac [11], le maire et les échevins d'Amiens [12] qui contestent à ceux d'Abbeville le droit d'établir dans leur ville un marché de vins, l'évêque de Meaux, Briçonnet,

[1] Arch. Nat. X1a 4871, f° 82 v°.

[2] *Ibid.* X1a 4873, f° 162 : « Poyet pour la comtesse du Maine, mère du roy..., requiert que les pièces luy soient communiquées, et il en viendra dire ce qu'il appartiendra. »

[3] *Ibid.* X1a 4870, f° 393 v°, 4872, f° 226 v°.

[4] *Ibid.* X1a 4873, f° 301 v°.

[5] *Ibid.* X1a 4887, f° 56 v°, 150 sqq.

[6] *Ibid.* X1a 4870, f° 381.

[7] *Ibid.* 21. 798, f° 332. *Factum pour messire François de Luxembourg contre les héritiers du chancelier Poyet et les détempteurs de la terre de Beyne.*

[8] *Ibid* X1a 4870, f° 365.

[9] *Ibid.* X1a 4869, f° 424 v°.

[10] *Ibid.* X1a 4870, f° 218.

[11] *Ibid.* X1a 4873, f° 315 v°.

[12] *Ibid.* X1a 4871, f° 172.

Digitized by Google

les évêques de Troyes [1], de Paris [2], d'Amiens [3], de Langres [4], le prévôt des marchands et les échevins de Paris [5] qui veulent enlever aux seize quarteniers l'influence qu'ils ont usurpée dans les élections aux magistratures municipales, la Faculté de Décret [6], Baudoin de Champagne, chambellan du roi [7], Charles de la Mothe, conseiller au grand Conseil [8], l'ambassadeur de Charles Quint, Charles de Poupel [9] dont les enfants, élevés dans un collège de Paris, avaient été, pendant la guerre contre l'empereur, enlevés par le maréchal de la Palice, gardés par lui et restitués à leur père contre 4.000 écus, Jean du Tillet [10] qui, dans un interminable procès (17 décembre 1521-17 décembre 1528) disputa à son frère Séraphin la charge de greffier civil au Parlement.

Quand, après avoir emprunté à ses sujets [11], aux villes [12] et au clergé [13], François Ier vit que, pour achever le paiement de sa rançon, les ressources étaient insuffisantes, il convoqua, pour s'éclairer sur la conduite à tenir, un conseil d'hommes expérimentés. Poyet en fit partie avec l'avocat général Lizet et quelques-uns de ses collègues : de Montholon, Alligret, Charmolue, Chartier. Le roi songeait à faire un

[1] Arch. Nat. X1a 4866, fo 74 vo.
[2] *Ibid.* X1a 4871, fo 421.
[3] *Ibid.* X1a 4878, fo 27 et 81.
[4] *Ibid.* X1a 4879, fo 54.
[5] *Ibid.* X1a 4878, fo 283, 315 vo à 374, 429.
[6] *Ibid.* X1a 4869, fo 122 et du Boullay, t. VI, p. 50.
[7] *Ibid.* X1a 4870, fo 410 vo.
[8] *Ibid.* X1a 4878, fo 448.
[9] *Ibid.* X1a 4887, fo 90 vo. Poupel réclamait à la veuve du maréchal la restitution de cette somme qui avait du reste été décidée aux traités de Madrid et de Cambrai.
[10] *Ibid.* X1a 4869, fo 130. — X2a 80.
[11] *Ibid.* J. 669, no 27. Duprat, Montmorency, Brion, etc., prêtèrent leur vaisselle d'argent.
[12] *Ibid.* J. 669, no 31. Les villes fournirent 390.000 l.
[13] *Ibid.* J. 669, no 28 et Decrue *op. cit.*, p. 137. Le clergé fit l'abandon de quatre décimes.

Digitized by Google

appel à la noblesse, mais il était à craindre qu'elle ne consentît à ce sacrifice. La Commission des six parlementaires fut chargée d'examiner si, légalement, les nobles pouvaient être astreints à contribuer à la rançon du roi, quelle devait être cette contribution et comment on pouvait la percevoir. Il nous est resté la copie des délibérations de cette assemblée[1], et elles nous montrent chez ses membres un dévouement absolu au roi et une charitable sollicitude envers le peuple. Il jugèrent que les nobles étaient tenus à cette contribution : d'abord comme sujets, car « la noblesse est la seconde partie, après l'Église, des trois parties de la chose publicque, laquelle est représentée entièrement en la personne du prince... ; lesdits nobles *veluti primores filii reipublice et patris patrie* ont plus reçeu et recouvert de biens du Roy que tous les aultres » et pour ce, ils sont tenus à une contribution dont le refus leur ferait perdre ce titre de nobles. Ensuite « comme vassaulx pour raison de leurs fiefs ils y sont tenuz » sous peine d'être privés de leurs fiefs, car bien qu'ils prétendent que leurs fiefs leur sont patrimoniaux, ils prêtent au roi le serment de fidélité où ils s'engagent à « porter le conseil et l'aide » ; or « cette aide est due quand est question de la rédemption du prince ». Qu'ils n'allèguent pas que ce subside est remplacé pour eux par le service militaire puisque la paix est maintenant conclue et que le roi a des mercenaires à sa solde (*rex pedites et equites propriis stipendiis conducit*). « Quant à charger le poure populaire qui a supporté par cy-devant *pondus diei et estus* pour descharger les nobles bien que *teneantur prestare militares operas* seroit entièrement destruire la chose publique... tellement que, à la fin, ceulx qui portent la charge de tous les aultres et qui *sunt pedes in republica*, *secundum descriptionem Plutarchi*, *tandem deficerent et corrueret*

[1] Arch. Nat. J. 669, n° 29. *Consultation si les nobles du royaume sont contribuables pour la rançon du Roy.*

Digitized by Google

corpus ». Le roi aurait donc le droit de prendre le tiers des revenus de l'année, et ce serait une faveur pour les nobles de n'être taxés que d'un décime. Ils proposaient pour le recouvrement de ce décime, que des commissaires fussent envoyés dans les provinces, qui s'enquerraient de la valeur des fiefs près des receveurs des seigneurs; des receveurs royaux, délégués pour lever le subside, « demanderoient gratieusement et par doulce remontrance ledit ayde, en donnant à entendre (aux nobles) qu'il est trop moindre que le service qu'ils seroient tenuz de faire pour un ban ou arrière-ban ». L'assemblée des notables, convoquée à la fin de 1529, approuva ces propositions qui furent exécutées de point en point, sans que la noblesse opposât aucune résistance[1].

Quelle était l'éloquence de Poyet? Ses contemporains l'avaient en grande estime : du Bellay considère Poyet comme le premier avocat de son temps; Loisel, dans son *Dialogue des Avocats*, le cite à côté de Bochard et de Montholon et, dans la préface d'un ouvrage qu'il lui dédia en 1542, le jurisconsulte Éguinaire Baron le compare à Démosthène et à Cicéron[2]; il vante son agrément, sa poli-

[1] Cf. au sujet des mesures prises pour le recouvrement de ce subside. J. 669, n° 28. Il fut perçu sans résistance sauf dans le Boulonnais (cf. Decrue *op. citat.*, p. 136).

[2] *Eguinarius Baro : Commentaire des titres du Digeste* (Paris, 1562. Vascosan.) Epistola Liminaria (B. N. F. 1205, p. 199).

« Nam cum inter fori parisiensis oratores nihilo minus primas ferre, quam Athenis tulit Demosthenes et Romæ M. Tullius, præsens te præsentem, ignotus spectatissimum viderem (quod fuit initium tibi gerendorum honorum, ac velut fabulæ vitæ tuæ πεπασις), nondum quamvis his litteris mediocriter initiatus, audebam tecum congredi : quod ætate, ingenio, eruditione, virtute, authoritate, omnibus denique naturæ et fortunæ ornamentis præditus, multis, ut dicitur, *parasangis* anteires. Tantus in te lepos, tanta urbanitas, ea suavitas, tam purus sermo, ea cum de republica loquebaris gravitas, tam absoluta divini humanique juris notitia, historiarum tanta cognitio, ut doctorum omnium consensu in judiciis regnare, perfectus orator, quem M. Cicero quærit, Antonius non vidit, eo tempore dicereris. Tantum in te uno omnes qui in foro observabantur jure optimo ponebant, ut tua dicendi facultate non æquatam modo cum Græcorum Romanorumque eloquentia gallicæ orationis vim, sed et superiorem

Digitized by Google

tesse, sa douceur, la pureté de son langage, l'autorité que lui donnaient son âge, la probité de sa vie et sa grande érudition. « Que de fois, écrit-il, ne t'ai-je pas vu, sans recourir à rien d'écrit, émouvoir les juges et l'assemblée? Que de fois n'ai-je pas vu ton adversaire effrayé par l'élan impétueux de ton discours? » Il y a peut-être quelque exagération dans ces éloges, et l'éloquence de Poyet devait être surtout celle d'un homme d'affaires, assez semblable à celle que Loisel préconisait au commencement du siècle suivant : « Je désire en mon advocat, écrit Loisel, le contraire de ce que Cicéron requiert en son orateur qui est l'éloquence en premier lieu et puis quelque science de droict; car je dis tout au rebours que l'advocat doit surtout estre sçavant en droit et en pratique et médiocrement eloquent, plus dialecticien que rhéteur et plus homme d'affaires et de jugement que de grand et long discours [1]. »

Et c'est en effet cette éloquence que les registres du Parlement nous laissent deviner chez Poyet. Ces registres deviennent assez détaillés au XVIe siècle. Il est vrai qu'ils offrent plutôt l'ébauche du discours que son complet développement, qu'ils indiquent la suite des idées et laissent échapper les effets oratoires. C'est le plus souvent la copie des notes dont l'avocat se servait comme de jalons à sa plaidoirie, ou qu'il rédigeait, après l'avoir prononcée, pour qu'elle figurât aux registres. Mais ces notes, prises à la hâte, souvent mal écrites, comme le prouvent des espaces blancs, réservés dans les registres à des plaidoiries que le scribe n'a pu déchiffrer et qu'il a remplacées par la mention *non registratum quia male scriptum*, indiquent du moins la marche du discours et donnent

factam existimarem. Quoties ego, cum literam nullam scripsisses, vidi permotos judices? quoties Senatum? quoties populum? quoties eum qui ex adverso agebat, tuæ orationis impetu perterritum?..... Hic ita tonare ac fulgurare instar Periclis visus es. »

[1] Loisel, *Dialogue des Avocats*.

Digitized by Google

comme un reflet de l'éloquence des avocats. D'après eux, Poyet répond bien à l'idéal que Loisel imaginait. Il plaidait presque chaque jour, souvent plusieurs causes de suite, et cette multiplicité d'affaires l'empêchait de verser dans la rhétorique. Poyet veut surtout convaincre et le plus rapidement possible. Dans ce but, il expose les faits avec clarté et, accumulant les arguments juridiques, il en tire, à l'aide d'une dialectique parfois subtile, le plus souvent très rigoureuse et toujours habile, des conséquences favorables à sa cause. Ses connaissances juridiques étaient si étendues que, au Palais même, il jouissait parmi les savants d'une réputation de grand savoir. Il possédait à fond le droit romain, le droit canonique et le droit féodal[1], il avait lu tous les jurisconsultes et tous les feudistes ; ses plaidoyers sont en effet bourrés de références à Balde et à Bartole, aux bulles des Papes, aux décrets des Conciles, aux ordonnances des rois, aux livres de coutumes, et souvent il les citait de mémoire, car ses répliques sont aussi nourries que les discours qu'il avait pu préparer. Si cette science, non point hâtive, mais longuement assimilée par une fréquentation habituelle des auteurs et une pratique journalière, ne constitue point, à vrai dire, une qualité oratoire, elle est du moins précieuse à l'orateur. Par

[1] Cf. par ex. X1a 4870, f° 393 v°, un procès de régale où Poyet établit une distinction entre le serment de fidélité et l'hommage : « Et est le serment de fidélité et hommaige choses distinctes et séparées. Et *dicitur proprie homagium quando quis facit promissionem, genibus flexis; itaque efficitur homo ligius, subditus et vassallus illius cui homagium prestat, adeoque nullum alium superiorem recognoscere potest... fidelitas est cum quis alteri facit simplicem promissionem que multa continet capitula... Licet episcopus teneatur prestare juramentum fidelitatis principi quia expedit principi habere episcopum fidelem*, néantmoins n'est tenu *ad homagium* parce que *afficit personam... Ratio differentie quare prelatus ecclesie potest prestare juramentum fidelitatis principi seculari et non homagium talis est quia homagium presupponit in se servitutem personalem respectu prestantis qui obligatur ad multa servicia personalia que non possunt cadere in prelatum ecclesie erga principem secularem et quæ pro spiritualibus prestari non possunt et etiam commodum temporale respectu illius cui prestatur.* »

Digitized by Google

elle Poyet évitait les considérations trop vagues, les lieux communs où l'on risque de toucher à l'emphase ; par elle, il mettait plus de précision et de rigueur dans le raisonnement.

Poyet avait, semble-t-il, le caractère assez irritable. Il avait aussi l'esprit vif et par là même une grande rapidité de décision. Aussi ses réparties étaient-elles promptes, souvent véhémentes, et contenaient parfois des mots blessants pour l'adversaire. Souvent s'échangèrent entre lui et l'avocat général Lizet des propos qui laissent percer un ton d'aigreur et d'emportement [1]. Cependant, nous n'avons point relevé qu'il se soit jamais attiré les remontrances du président pour ses hardiesses de langage. Peut-être aussi était-il beaucoup permis à un avocat qui avait assez d'audace et d'autorité [2] pour rappeler au procureur du Roi les règles de la procédure : « Il est estrange, disait un jour Poyet, que le procureur du Roy veult plaider après que l'appelant a répliqué, car la coustume de céans est que, après la demande et défenses proposées par les parties, si le procureur du Roi veult riens dire il doit parler a ce que le demandeur ou appelant en réplicquant luy responde, car on scet bien que après la réplique on n'est plus oy [3]. »

A cette éloquence nourrie, conduite avec une dialectique serrée, souvent animée d'une chaleur naturelle, il manquait une qualité plus rare encore, la seule par laquelle se survivent les orateurs : la perfection littéraire. Chez Poyet ni pureté de langage, ni harmonie, ni goût littéraire. La phrase s'encombre de redites qui fatiguent, d'incidentes qui font oublier l'idée maîtresse. La langue, qui du reste n'est

[1] Arch. Nat. X[1a] 4873, f. 228.

[2] C'était de l'audace en effet, car l'avocat du Roi, qui parlait au nom du Procureur, avait un pouvoir disciplinaire sur les avocats au Parlement.

[3] Arch. Nat. X[1a] 4871, f. 119.

Digitized by Google

pas encore formée, est difficilement maniable, et Poyet supplée souvent à son indigence par de longs emprunts à un latin détestable. Enfin, Poyet tombe dans un défaut alors à la mode : le pédantisme. Certes il donne parfois à ses récits un charme pittoresque, qu'il nous peigne la déconvenue d'un valet qui, dans une taverne de la rue de la Huchette, près du Petit-Pont, se laissa voler sa bourse au jeu de dés[1], ou les brigues tramées par un candidat à la mairie de la Rochelle[2], et nous trouvons souvent dans ses brèves narrations, sans qu'il l'eût recherchée ou même qu'elle y parût, comme une saveur de contes de Croquemitaine : « Ung soir, dit-il simplement, les dits religieux estans au dortouer, partie entre oudit monastère *more hostili*, accompagnés de plusieurs mauvais garsons, vient audit dortouer où faict de gros excès et violences, tellement qu'il y a ung desdits religieux ouquel l'on crève les yeulx, après on luy couppe les bras et jambes et ung aultre est énormément blécé[3]. » Mais, dès qu'il s'efforce d'être éloquent, Poyet méprise cette simplicité et alourdit la marche de son récit par un fatras de citations. Ce fut l'erreur de tout le siècle que Rabelais flagellait dans la personne de l'écolier Limouzin, mais que Ronsard et la Pléïade n'évitèrent point. Les écrivains abdiquaient le plus souvent toute pensée personnelle pour copier servilement la Grèce, Rome et l'Italie; les avocats semblaient n'oser rien dire que quelqu'un n'ait dit avant eux. Ils n'ont sans doute pas tous le respect aveugle du passé qu'avait Disomme en proclamant « que la multiplication des lois comme celle des juges et des médecins est pernicieuse et qu'on doibt supporter une loy mauvaise plutôt qu'en faire de nouvelles[4] », mais ils croiraient être dénués d'esprit et de science s'ils

[1] Arch. Nat. X²ᵃ 80
[2] Arch. Nat. X¹ᵃ 4866, f. 230.
[3] Arch. Nat. X¹ᵃ 4858, f. 112.
[4] Arch. Nat. X¹ᵃ 4858, f. 327.

Digitized by Google

ne faisaient de leurs discours des recueils indigestes d'érudition sacrée et profane; ils veulent paraître savants et deviennent ridicules à force de pédantisme; ils citent la Bible et les Pères de l'Église à propos des sœurs d'un hôpital ou des marguilliers d'une paroisse, remontent au déluge comme l'Intimé des *Plaideurs*, et aggravent leur faute de goût d'une faute de critique en accordant la même autorité à tous les textes invoqués.

Poyet ne sut pas s'isoler de la mode. Comme ses collègues, il usait de citations, souvent moins pour prouver que pour plaire à son auditoire. Mais tel quel, malgré ses défauts, et même en partie sans doute à cause d'eux, il avait, dès 1522, la réputation de l'avocat le plus éloquent et le plus recherché du Palais.

Ch. Porée.
Archiviste-paléographe.

(A suivre.)

Digitized by Google

La chasse aux Chats

Il n'est point de gamins, du moins il n'en est guère,
Qui rencontrent des chats sans leur livrer la guerre.
Ce sont des animaux fourbes, traîtres, cruels,
Auteurs bien convaincus de cent méfaits réels,
Grands dénicheurs d'oiseaux, grands voleurs de fromages,
De leurs persécuteurs trop fidèles images,
Car, sur ces deux points-là, nos jeunes écoliers
Commettent, eux aussi, des délits journaliers.
D'ailleurs, ce n'est pas moi qui plaiderai la cause
Des chats ; si je croyais à la métempsychose,
Je placerais, d'après tous leurs penchants malins,
Des âmes de Tartufe aux dehors patelins,
De magistrat indigne ou de femme coquette
Sous la peau de Messieurs les lapins de guinguette,
Cette peau dont on fait de si jolis manchons.

Puis, souvent les défauts contre qui nous prêchons
Le plus éloquemment sont ou furent les nôtres ;
A l'âge sans pitié, j'ai fait comme les autres,
J'étais étudiant et j'assommais les chats.
C'était pendant l'horreur des nuits de beaux pourchas,
Lorsque, sous la lueur des pâles reverbères,
Nous traquions les félins sortis de leurs repaires,
Et nous étions très fiers des coups bien assénés
Qui les étendaient morts, raides, saignant du nez,

Digitized by Google

La langue débordant et les pattes tendues.
Le lendemain, quand les commères éperdues
Ramassaient en grondant les corps de leurs matous,
Leurs fureurs nous faisaient rire comme des fous,
Et nous n'en cherchions pas plus long. Les braves vieilles
Auraient bien eu le droit de couper nos oreilles,
Elles se contentaient de nous les écorcher ;
C'était même instructif de les voir se fâcher.
Quel brillant supplément pour le vocabulaire
Fait tout ce que débite une femme en colère !
Le recueil est complet, et si nos députés
Ont des mots bien sentis, ils lui sont empruntés.

Un jour je visitais une pauvre famille,
La mère était au lit bien malade, sa fille
De douze ans la veillait, trois bambins plus petits
Gazouillaient dans la chambre où je les vis blottis
Dans un coin, s'amusant avec un gros chat jaune.
Un bout de vieux ruban à cinq centimes l'aune,
Tout crasseux, leur servait à lui faire un collier,
Et la bête, avec un bon ronron régulier,
Souffrait patiemment le jeu de la marmaille ;
Ces chérubins n'ayant ni pain, ni sou, ni maille,
S'exclamaient de plaisir comme des bienheureux.
Et je devins songeur en arrêtant sur eux
Mon regard où perlait une larme secrète.
Quelle action vraiment sinistre j'aurais faite,
Sans y penser et sans qu'on me le reprochât,
Si par hasard, un soir, j'avais tué ce chat !
Si mon bâton stupide avait choisi pour proie,
Enfants, votre jouet unique, votre joie,
Cet horrible minet ridicule et pelé,
Par vos pleurs et vos cris vainement appelé,
Lorsqu'au bord du trottoir plein de sang et de bave
Vous auriez retrouvé la pitoyable épave

Digitized by Google

De votre compagnon de jeu, de votre ami !
Ainsi la chasse aux chats, la Saint-Barthélemy
Idiote et sauvage où nous trouvions des charmes,
Pouvait réduire toute une famille aux larmes,
Causer le désespoir des pauvres du bon Dieu !

Depuis j'ai respecté les chats, j'en fais l'aveu.

Xavier de la Perraudière.

Digitized by Google

L'ÉGLISE D'ANGERS

PENDANT LA RÉVOLUTION

(suite)

SEPTIÈME CONFÉRENCE

La Persécution

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vous savez qu'une fois qu'on est sorti des voies de la justice, la violence appelle la violence comme l'abîme invoque l'abîme, et que, cela étant, l'Assemblée législative va tirer les conséquences des principes posés par l'Assemblée constituante. Ce ne sont pas les mêmes députés, car la Constituante, croyant avoir tout fait lorsqu'elle a tout détruit, ce qui est l'essence même de l'esprit révolutionnaire, a décrété qu'aucun de ses membres ne pourrait être réélu ; mais ce sont bien les mêmes hommes, exploitant les mêmes idées fausses, s'inspirant des mêmes passions fanatiques, que dis-je ? s'exaltant encore davantage pour accabler les opprimés et pour autoriser, soutenir, exciter les oppresseurs. Ces sept cent quarante-cinq députés, dont quatre cents avocats, une vingtaine d'officiers de la garde nationale, une vingtaine d'évêques et curés constitutionnels, et, pour couronner ce bel amalgame de législateurs, une vingtaine de poètes, hommes imaginatifs que le divin Platon voulait chasser, au son de la flûte, des États policés ; ces sept cent quarante-cinq députés, parmi lesquels il n'y a pas un seul catholique, parce que le serment civique a été imposé à tous les électeurs, et que le serment civique comprend, outre le serment à l'œuvre de l'Assemblée constituante en général, le serment à la Constitution civile du clergé en particulier ; ces sept cent quarante-cinq députés, élus partout sous la pression des clubs, vont marcher servilement sur la trace des députés de l'Assem-

Digitized by Google

blée constituante, ils vont mettre leurs pieds dans leurs pieds, se contentant d'enfoncer davantage pour fouler le clergé catholique que la Constitution a jeté par terre.

Vous savez aussi que cette Assemblée est dominée par un groupe fameux, le groupe des Girondins, composé de députés de tous les départements sans distinction, mais principalement des députés de la Gironde, qui lui ont donné son nom, et que ce groupe, dont Brissot est le publiciste, Vergniaud l'improvisateur, Isnard le tribun, Buzot, Gensonné, Valazé et Guadet les rhéteurs, que ce groupe, qui a pour homme Mme Roland, n'est guère qu'une conjuration contre l'Église et que, plus il grandira en pouvoir, plus il s'acharnera contre sa victime.

Vous savez, enfin, que le gouvernement local se modèle presque toujours sur le gouvernement central, qu'alors les administrateurs du département de Maine-et-Loire ressemblent aux députés de la France, que membres du Directoire, membres du Conseil général de la commune et membres de la garde nationale, tous, sous l'obsession de leurs dogmes révolutionnaires, ne vont plus apercevoir dans le clergé fidèle à sa conscience et réfractaire à la loi qu'un amas de scélérats dignes du dernier supplice.

Aussi, comme les curés constitutionnels sont abandonnés dans leurs églises désertes, qu'ils ne font presque jamais de baptêmes et qu'ils sont réduits à faire ces étranges enterrements où, faute de sacristain et d'enfants de chœur, les gardes nationaux portent l'encensoir et les gendarmes le bénitier, et que c'est là une insulte journalière à la Constitution, députés de l'Assemblée législative et administrateurs de Maine-et-Loire, s'excitant les uns les autres à des mesures de vengeance, vont, dans cette seule année 1792, frapper le clergé catholique par une série de violences qui s'enchaînent et qui, en s'enchaînant, forment un véritable drame en trois actes : l'internement, l'emprisonnement et la déportation.

Digitized by Google

I

Dans l'Anjou donc, il y a le canton des Mauges, et dans le canton des Mauges il y a le bourg de Jallais, et près du bourg de Jallais, il y a une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, où des milliers de fidèles, avides de consolations surnaturelles dans ces jours malheureux, se rendent processionnellement, pieds nus et des cierges à la main : le 24 août 1791, les autorités d'Angers envoient à Jallais des gardes nationaux, qui, à coups de sabre, dispersent les pèlerins, démolissent la chapelle, pillent l'église de Jallais et déjeûnent sur le maître-autel. Il y a aussi, près de Chalonnes, le bourg de Saint-Laurent-de-la-Plaine, qui conserve, à côté d'une chapelle populaire, un chêne vénéré, où de nombreux pèlerins croient voir apparaître la Sainte Vierge : les autorités d'Angers envoient à Saint-Laurent-de-la-Plaine des gardes nationaux avec quatre pièces d'artillerie ; le chêne est détruit et beaucoup de pèlerins sont jetés en prison. Cela fait, le 3 septembre, les administrateurs de Maine-et-Loire font un rapport au président de l'Assemblée législative, affirmant « qu'une loi qui écarte les prêtres réfractaires est le seul remède à tant de maux [1] ». Le 4 novembre, ils reviennent à la charge : ils adressent un courrier extraordinaire à l'Assemblée législative ; ils lui dénoncent des rassemblements de trois à quatre mille hommes armés, que « les prêtres séditieux remplissent de leurs fureurs sacrées, et qui se livrent à tous les excès du fanatisme et de la superstition ». Après la lecture de cette lettre, faite sous la présidence de Vergniaud, Isnard monte à la tribune et demande « s'il est permis d'avoir de l'indulgence pour ceux qui, avec les torches du fanatisme,

[1] Archives départementales, L. 125.

Digitized by Google

incendient tout le royaume ». Séance tenante, « l'Assemblée décrète que son Comité de législation fera, mardi prochain, son rapport sur les mesures à prendre contre les prêtres non assermentés, perturbateurs du repos public[1] ». De ces fureurs des Girondins sort le décret du 29 novembre 1791 : « Les prêtres qui ont refusé de prêter serment sont déclarés suspects de révolte et internés. » Louis XVI a beau refuser sa sanction et répudier toute solidarité avec les persécuteurs : ces patriotes qui ont juré d'obéir à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution avec les *Droits de l'homme* qu'elle garantit, vont agir sans le roi, malgré le roi, en dépit de son *veto*. Bientôt les administrateurs de Maine-et-Loire, se transformant en législateurs, ou plutôt en tyrans, prennent, au nom du salut de la patrie, un arrêté souverain. C'est le 1er février 1792, qu'ils appellent « l'an IV de la Liberté » :

« II. L'ordre public étant troublé par la suggestion des prêtres séditieux et la fermentation des esprits exigeant les plus grandes mesures pour réprimer les malveillants, et mettre les prêtres non assermentés à l'abri de toute insulte dans un premier moment d'effervescence, tous prêtres non assermentés seront tenus de se rendre, dans la huitaine, au chef-lieu du département et d'y fixer leur demeure.

« III. La municipalité tiendra un registre particulier, à l'effet de constater le lieu du domicile d'où sortent les prêtres non assermentés, et le nom de la maison qu'ils choisiront pour habitation dans la ville d'Angers.

« IV. Les prêtres non assermentés se rendront tous les jours, à dix heures du matin, dans l'endroit qui sera désigné pour entendre l'appel nominal qui sera fait, et justifier qu'ils se conforment au présent arrêté.

« V. Ils ne pourront s'éloigner au-delà d'une demi-lieue de la ville, à peine d'être ramenés par la force publique.

[1] *Moniteur*, 7 novembre 1791, n° 311.

Digitized by Google

« VI. Les prêtres non assermentés qui, dans la huitaine, ne se seront pas rendus au chef-lieu du département, y seront conduits par les ordres de la municipalité du lieu qu'ils habitent, et déposés à la maison du petit séminaire, ainsi que ceux qui manqueront à deux appels consécutifs[1]... »

Il faut se rendre à l'arrêté « de ces hypocrites barbares qui, malgré leurs serments et les droits les plus sacrés de la Constitution, disposent de vos personnes, de votre liberté, de votre honneur, et peut-être de votre vie, arbitrairement, sans formalité ni accusation, si ce n'est les calomnies atroces dont ils chargent d'abord gratuitement leurs victimes pour se donner le droit de les égorger ensuite[2] ».

Il faut se rendre, ou présenter un certificat des médecins et chirurgiens. « Je soussigné, Pierre Aveneau, chirurgien de cette ville, déclare que M. l'abbé Foussier, ci-devant chanoine de Saint-Pierre d'Angers, demeurant paroisse Saint-Sylvain, à Gatignol à luy appartenant, où il a toujours demeuré depuis la suppression dudit chapitre, ne peut se transporter en cette ville pour se conformer à l'arrêté du département du 1er de ce mois[3]. »

Il faut se rendre, ou les retardataires seront arrêtés et transportés à leurs frais. Le 24 février, les administrateurs du district de Cholet écrivent aux administrateurs du département : « La municipalité de Saint-Christophe-des-Bois ayant requis la garde nationale de Cholet de lui prêter main-forte pour arrêter le sieur Rousselière et le sieur Fournier, ci-devant curé et vicaire de cette paroisse, quatre officiers de la garde nationale s'y transportèrent

[1] Arrêté du directoire du département de Maine-et-Loire, 1er février 1792, l'an 4e de la Liberté. Archives municipales, P1.

[2] Greffe de la Cour d'Appel, Dossiers du Tribunal criminel, Dossier Lancelot.

[3] Archives municipales, P1. « Angers, le 14 février 1792. *Signé :* Aveneau, chirurgien. »

Digitized by Google

dans la nuit du 23, et arrêtèrent ces deux ecclésiastiques qui refusaient d'obéir à votre arrêté. Fournier, qui s'était évadé par une porte de derrière, a été saisi dans le jardin, et Rousselière a été trouvé dans un petit grenier sur un tas de lin... Nous avons requis la gendarmerie nationale de les conduire à Angers, de brigade en brigade, et ils y seront arrivés lorsque cette lettre vous parviendra[1]. » Le département conclut aussitôt : « Rousselière et Fournier seront tenus de rembourser la somme de vingt-trois livres, montant des frais de leur transport jusqu'à Chemillé, ensemble tous autres tant de leur arrestation que de leur transport[2]. »

Bientôt il faudra se rendre dans trois jours, sans autre délai, lors même que les municipalités, qui sont responsables, déclarent garder les prêtres sous leur responsabilité. Le 1er mars, un nouvel arrêté le décrète et met partout les gendarmes en mouvement. Blondel, demeuré jusqu'à ce jour curé de Chanzeaux[3], est ainsi arrêté par un détachement de gendarmes, aidé de sept gardes nationaux, malgré plusieurs gens du peuple « armés de fusils, brocs, fourches et de pierres, déclarant qu'on n'emmènerait pas ledit sieur curé[4] ».

Il faut se rendre : c'est une obligation même pour les prêtres domiciliés en ville. Le procureur de la commune avait d'abord publié que le décret ne regardait évidemment point les prêtres qui déjà habitaient Angers, mais le Conseil général de la commune, plus profondément ému du

[1] *Affiches d'Angers*, 28 février 1792.

[2] Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, 27 février 1792.

[3] « Le Directoire, considérant que si le sieur Blondel est encore dans ses fonctions de curé, c'est que son remplacement n'a pu s'effectuer, malgré différentes nominations faites, par la crainte, les menaces, les propos et les écrits incendiaires répandus de tous les côtés; que ce serait en vain qu'on y nommerait de nouveau..... » *Ibid.*, 3 avril 1792.

[4] *Ibid.*, 5 avril 1792.

Digitized by Google

salut public, a rejeté sa manière de voir, et les prêtres qui habitent la ville sont obligés, comme les autres, d'aller s'inscrire sur le registre de la mairie et de se soumettre, comme les autres, à l'appel nominal[1].

La plupart des insermentés arrivent donc, chassés des retraites consolantes où les abritait la charité des fidèles. Sans parler des retardataires qui, d'après l'article VI de l'arrêté, sont enfermés au petit séminaire[2], ils sont cinq cent sept qui montent les marches de l'Hôtel de Ville, sur la place des Halles, et qui déclarent sur un registre[3] leurs noms et qualités, leur domicile précédent et leur domicile actuel dans la ville d'Angers. Ce registre, qui pourrait le feuilleter sans émotion? Lorsque nous l'avions dans nos mains, sous nos yeux, il nous semblait voir passer devant nous ces vieillards blanchis dans les travaux, ces pasteurs courbés sous le poids de la lutte, ces vicaires dénués de ressources, ces quelques religieux bénédictins, dominicains, cordeliers, capucins, récollets, tous victimes de l'imposture et de la calomnie, accusés de répandre des livres incendiaires, d'entretenir des relations avec les contre-révolutionnaires du dehors et d'empêcher la rentrée des contributions publiques, eux, ministres d'une religion aux yeux de laquelle le parjure est le plus grand des crimes! Nous les contemplions les uns après les autres, avec leurs fronts attristés, mais calmes et ne songeant plus à

[1] *Affiches d'Angers*, 24 février 1792.

[2] Par exemple : Lettre du procureur-général syndic à M. Coustard, procureur syndic du district de Saumur. « Le sieur Cœur-de-Roi, prêtre non assermenté, que vous avez fait conduire dans cette ville par la gendarmerie nationale, y est arrivé, et de suite il a été conduit au petit séminaire où il sera détenu avec les autres fanatiques ses confrères, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait prononcé sur le sort de ces perturbateurs. Soyez ferme à l'égard de tous ceux de cette espèce, et purgez, s'il est possible, votre territoire de ces hommes dangereux. » Archives départementales, L. 127.

[3] *Registre ouvert au greffe de la municipalité d'Angers pour recevoir les soumissions des ecclésiastiques suivant l'arrêté du département de Maïenne et Loire du 1er février 1792, l'an 4e de la liberté française.* Archives municipales, P1.

Digitized by Google

l'avenir qu'en portant leurs regards vers le ciel. Puis, nous nous arrêtions, comme malgré nous, devant leurs signatures. Il y en avait que nous reconnaissions pour les avoir déjà rencontrées : celle d'Avril, curé de Corzé, par exemple, dont nous avions suivi les combats intimes à l'occasion du serment[1]. Malade, il a dû se faire transporter : il habite dans la Cité, rue du Château ; mais il déclare qu'il ne pourra plus revenir à la mairie, parce qu'il est attaqué de la goutte, « ce qui l'empêche de sortir de chez lui, surtout le matin[2] ». Nous nous arrêtions aussi avec Lhéritier, curé de Seiches. Il avait d'abord prêté le serment, mais, le jour même de la communion des enfants, il s'était rétracté, et le procureur de la commune avait beau écrire au procureur-général syndic « qu'il fallait mettre beaucoup de moelleux dans cette affaire[3] », le curé Lhéritier, fort indifférent à la diplomatie des petits et grands procureurs, s'est enrégimenté parmi les confesseurs de la foi... Puis, nous nous demandions où ils allaient pouvoir trouver tous le gîte et le couvert, puisqu'on ne leur préparait même pas le pain qu'on accorde aux scélérats dont la justice s'empare. Nous partagions les angoisses et de ceux qui écrivaient à la suite de leurs noms : « rue... », c'est-à-dire je n'en sais rien, « chez... », je n'en sais rien non plus ; et de ceux qui écrivaient : « rue Château-Gontier, hôtel de la Sirène, en attendant », ou encore « rue Lionnaise, à l'auberge du Sauvage, en attendant », ou encore « mange dans tel endroit, couche dans tel autre ». Puis, bientôt à toutes ces anxiétés du lendemain succédait la plus douce, la plus consolante des surprises : nous en étions témoin, les habi-

[1] Archives départementales, L. 964ter.

[2] Les administrateurs du département écrivent à la municipalité d'Angers, le 28 février, « de dispenser de comparaître ceux qui, sur les certificats des médecins et des chirurgiens, seraient dans l'impossibilité de le faire, en vous faisant néanmoins assurer qu'ils ne sont point hors des murs ». Archives départementales, L. 126.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

tants d'Angers, touchés d'une si noble infortune, ouvraient avec une émulation d'empressement, leurs cœurs, leurs bourses et leurs maisons. Nous suivions alors nos internés, non seulement dans les riches hôtels de la rue du Cornet, mais encore au fond des arrière-boutiques, dans les humbles ouvroirs, où le pauvre se refusait jusqu'au nécessaire pour subvenir à leur indigence ; nous les suivions chez les tailleurs, chez les cordonniers, chez les chapeliers, perruquiers, épiciers, cabaretiers, partout, dans tous les quartiers de la ville, surtout dans le faubourg Bressigny, et, oubliant les visites, la surveillance, l'inquisition des commissaires[1], nous songions avec bonheur aux prodiges de bénédictions qu'avaient dû mériter ces prodiges de charité... Avec ce registre, nous revenions à l'appel de 10 heures. Si le citoyen Delaage, chargé de l'appel nominal, constatait l'absence de certains numéros, comme le 14[2] et le 30 avril[3], nous étions loin d'être rassuré sur le sort de ceux qui n'avaient point comparu, car le procureur-général syndic se hâtait d'écrire au citoyen maire « de donner les ordres les plus prompts pour faire surveiller la conduite de ces réfractaires, dont les menées sourdes pourraient devenir préjudiciables à la tranquillité publique[4] ». Puis, nous traversions la populace de plus en plus nombreuse sur la place des Halles ; nous entendions

[1] Le substitut du procureur-général syndic écrit à la municipalité d'Angers : « Je vous prie de faire vérifier par vos commissaires si les particuliers désignés dans la liste sont à leur domicile, et de m'instruire du résultat de leurs démarches. » Archives départementales, L. 127.

[2] Absents : n° 165, Jacques Galpin, ex-curé de Mélay ; n° 320, Jacques Laigneau, ex-curé de Saint-Martin de la Bruère ; n° 321, Germain-François Poulain, ex-chanoine de Saint-Maurice ; n° 388, Jacques-Sévère Prévost, ex-chanoine de Saint-Martin. *Ibid.*

[3] Absent : Quincé, ex-vicaire à Mozé. Il habitait alors au bas des Halles, chez M. Lacrossonnière (*Ibid.*). Mais en arrivant, il ignorait ce qu'il deviendrait, car il avait déclaré « fixer son domicile en cette ville, rue de..., chez M... » Archives municipales, P1, *Registre ouvert au greffe de la municipalité*, etc.

[4] Archives départementales, L. 127.

Digitized by Google

ses cris, ses insultes, ses défis, pendant qu'au-dessus d'elle, comme pour l'exciter encore, Roland, ministre *par intérim* de la justice, criait au tribunal de Maine-et-Loire que « des prêtres factieux et hypocrites, couvrant leurs desseins du voile sacré de la religion, ne craignent pas d'exciter le fanatisme et d'armer du glaive de l'intolérance des citoyens égarés, et que tant d'excès ne peuvent se tolérer plus longtemps[1] »; pendant qu'au-dessus d'elle l'ex-oratorien Bénaben répétait au Département « qu'il est temps de prendre des mesures de rigueur, d'arracher des mains de ces forcenés le glaive dont ils voudraient nous détruire[2] », et nous admirions la résignation, l'humilité, la patience de tous ces prêtres livrés sur la place publique, sans protection et sans défense, à la merci des meneurs de clubs et des femmes du ruisseau. Durant la grande foire du Sacre, ils avaient encore beaucoup plus à souffrir : de tous côtés, sur le chemin de l'Hôtel de Ville, la menace se transformait en violence, et leur vie, le seul bien qu'on leur eût laissé, était chaque jour menacée de la mort. Enfin, nous voyions le Directoire, pour éviter, disait-il, les conflits du civisme et de l'incivisme, transférer le lieu de l'appel de l'Hôtel de Ville à l'abbaye Saint-Aubin, et, devant l'esprit révolutionnaire qui grandissait de jour en jour, en face de la populace et de la loi qui devenaient de plus en plus ouvertement complices l'une de l'autre, nous sentions qu'il se tramait quelque chose de sinistre et qu'un éclat ne tarderait pas.

II

En effet, le dimanche 17 juin, sur les 10 heures du matin, les prêtres sont presque tous réunis à Saint-Aubin pour l'appel, lorsqu'un détachement de gardes nationaux

[1] *Affiches d'Angers*, 17 avril 1792.
[2] C. Port, *La Vendée angevine*, I, 354.

Digitized by Google

s'élance sur les malheureux, les pousse pêle-mêle dans l'église de l'abbaye et les y enferme, au son des tambours et aux cris de : « Vive la Nation! Vive la Liberté! » De là, ce même détachement court fouiller les maisons pour s'emparer des prêtres qui, prévenus à temps, n'étaient pas sortis[1], et les emmène au petit séminaire, au son des tambours et aux cris de : « Vive la Nation! Vive la Liberté! » A cette nouvelle, le maire Pilastre, Couraudin, procureur de la commune, et Jean Dupont, secrétaire greffier de la municipalité, se transportent dans la rue du Bon-Sens, ci-devant rue Courte, où sont situés les deux séminaires, puis reviennent rendre compte de ce qu'ils ont vu[2] et au Département et au commandant de la garde nationale et à la municipalité. Les autorités constituées, responsables de l'abus que l'on a fait de la force publique, vont-elles relâcher les prisonniers? Mais, par leur arrêté du 1er février, n'ont-elles pas elles-mêmes violé la loi? Et n'ont-elles pas glorifié ce pernicieux exemple comme un dévouement à la patrie? Elles vont venger la loi violée en la violant de nouveau. Et, s'inclinant devant le dogme de la souveraineté du peuple, dont la garde nationale est le principal organe, elles vont réprimer la violence en la légalisant.

Donc, le lendemain 18 juin, dès neuf heures et demie du matin, le Directoire prend un arrêté qui se résume en trois articles d'hypocrite barbarie : Article 1er. Profondément affligés d'un acte aussi inconstitutionnel, nous blâmons la garde nationale d'avoir emprisonné les prêtres « sans autorisation d'aucun pouvoir constitué »; Article 2. « Nous invitons les particuliers détenus dans la maison du petit séminaire à y demeurer sous la sauvegarde de la loi »; Article 3. Nous allons faire conduire « dans la maison du petit séminaire, par les gendarmes et gardes nationaux,

[1] Sciout, *La Constitution civile du clergé*, III, 195.
[2] Archives municipales, P1, pièces diverses.

Digitized by Google

tous les prêtres qui ne s'y seront pas rendus dans le délai de trois jours, sans qu'il soit besoin d'autre réquisition[1]. » Après cet acte de pouvoir discrétionnaire, qui est publié et affiché par toutes les municipalités[2], le Directoire écrit simplement à l'Assemblée législative qu'il n'a obéi qu'à la crainte d'un plus grand mal : « Nous avons été forcés, sous peine de voir éclore une guerre civile, d'enfermer dans un séminaire tous les prêtres qui ont refusé le serment de fidélité aux lois ; et cette mesure, quelque rigoureuse qu'elle paraisse, a été commandée par la nécessité de pourvoir à la sûreté du public et de nos propres personnes[3]. » Et les gardes nationaux, « ces soldats de la Loi, ces hommes revêtus de l'uniforme sacré de la Liberté », opèrent toujours tout à la fois légalement et criminellement. Ils arrêtent, entre autres, Charbonnier, chanoine régulier et prieur d'Aviré, qui est épileptique; Voisin, doyen de la collégiale de Saint-Pierre, et Ganneau, chanoine de la cathédrale, tous deux octogénaires et infirmes; deux autres chanoines de la cathédrale, Gilly, à moitié aveugle et paralysé, qu'ils transportent dans une chaise à porteurs, et Poulain de la Foresterie, qu'ils enlèvent dans un fauteuil et qui ne tarde pas à rendre le dernier soupir[4].

Quelques jours après ce coup de main de la force, de l'arbitraire et de l'inhumanité, le 1er juillet, que vont-ils faire, les Jacobins ? Écoutez, Mesdames et Messieurs. « Les corps constitués, les Amis de la constitution, la garde nationale, la gendarmerie, une foule immense de citoyens des deux sexes » célèbrent « la fête la plus civique » : ils plantent l'arbre de la Liberté, « avec la solennité la plus

[1] Archives départementales, Département, Délibérations, Procès-verbaux, lundi 18 juin 1792, l'an 4e de la Liberté.

[2] Archives départementales, District de Baugé, Correspondance, 21 et 26 juin 1792.

[3] *Moniteur*, séance du 23 juin 1792.

[4] Tresvaux, *ibid.*, II, 247.

Digitized by Google

remarquable et dans l'allégresse la plus grande », au champ de Bellone, ci-devant Saint-Nicolas, et sur la tour du magasin des subsistances, ci-devant église Saint-Michel-du-Tertre[1]. Et que vont-ils dire, les orateurs? Le citoyen Guillier, président de la Société des Amis de la Constitution, et le citoyen Pilastre, maire, prononcent des discours « au-dessus de tout ce que l'imagination la plus élevée peut inspirer », contre « les anciennes humiliations, la féodalité, l'esclavage, la barbarie » et sur « l'avènement de la raison, les droits du peuple, les saintes lois, l'égalité, la liberté ». Et que répond la foule? « Les danses, les ris, les jeux, tout respire l'ivresse la plus pure[2]. » Mais, quelles qu'aient été les acclamations, quels qu'aient été les triomphes d'alors, aujourd'hui l'histoire, qui est le grand livre des châtiments comme des récompenses, grave sur leur mémoire à tous, avec ses traits les plus aigus, les stigmates de la lâcheté et de l'hypocrisie.

Pendant que gouvernants et gouvernés célèbrent les bienfaits des nouveaux principes, trois cent soixante-dix-sept prêtres[3] sont renfermés dans les séminaires[4], où, rien n'étant préparé pour les recevoir, ils ne trouvent aucune nourriture, où ils n'ont pour lits que les carreaux des salles et les marches de l'escalier. Il est vrai que des

[1] Située sur le boulevard Carnot.

[2] *Affiches d'Angers*, 3 juillet 1792.

[3] Cent trente des internés avaient donc échappé aux perquisitions. Mais quelques-uns furent repris, comme René Benoist, curé de Bouzillé; Maurice Bonnet « qui était chez la dame Grimaudet de la Bourgonnière, en qualite d'aumônier », et Elie Beurier, vicaire de Chanzeaux. Tous trois furent arrêtés et renfermés dans « la maison des prêtres réfractaires de Nantes ». Archives départementales, District de Saint-Florent, Correspondance, 30 juin 1792.

[4] « M. l'évêque du département est invité à prendre dans le jour les mesures nécessaires pour transférer en tel lieu qu'il croira convenable les sujets qui occupent maintenant la maison du grand séminaire. » « Le 26 juin, le directoire est informé qu'il n'y a plus de sujets au séminaire. » Archives départementales, L. 127 : Lettre du procureur-général syndic à M. l'évêque. « Les effets ont été transportés tant à Toussaint qu'aux Récollets. » Le séminaire ne reprendra plus son activité.

Digitized by Google

personnes charitables s'empressent de leur apporter des matelas; mais les matelas restent entassés dans la cour. Il est vrai que de toutes parts aussi on leur apporte des vivres; mais les vivres deviennent la proie des gardes nationaux[1].

Comme ils doivent demeurer là, « sous la sauvegarde de la loi », le Directoire fait, le 22, le 25 juin et le 26 juillet, trois règlements successifs, qui vont toujours en s'aggravant. Ce qu'il importe surtout, c'est de séquestrer les détenus. Non, s'écrie de Soland, commandant de la garde nationale, « il ne faut pas permettre la communication avec ces scélérats. Telle est l'opinion de la garde nationale, la mienne et celle des amis de la Liberté et de l'Égalité[2]. » Alors tout entretien de toute personne du dehors avec un détenu quelconque ne se fera que sous la surveillance de la garde nationale; toute correspondance ne se fera qu'en présence du commissaire de la municipalité; la barbe même ne se fera que dans une chambre désignée et surveillée, par la raison que « les garçons perruquiers et perruquiers sont généralement suspects[3] ».

Pour la nourriture, pendant quelque temps les détenus purent se la faire apporter du dehors : les commissaires se contentaient de sonder le potage et les viandes avec le sabre[4], pour s'assurer qu'il ne s'y trouvait ni lettre ni plan anticonstitutionnel. Mais bientôt le Conseil général de la commune, considérant « que la communication de ces prêtres avec leurs affidés a lieu malgré l'activité de la garde nationale, parce qu'ils se font servir leurs repas par des personnes étrangères au séminaire, qu'ils reçoivent facilement et font passer leurs plans et projets anticonstitutionnels, et que les deux séminaires sont un foyer dan-

[1] Tresvaux, *ibid.;* Archives municipales, P1, séminaire, 18 juin.
[2] C. Port, *La Vendée angevine*, I, 358.
[3] Archives municipales, P1 ; articles 4, 8, 10, et *Observations*.
[4] Tresvaux, *ibid.*

Digitized by Google

gereux qui désole le département..., arrête que les prêtres insermentés détenus aux deux séminaires ne pourront se faire servir leurs repas par des personnes étrangères au service des séminaires, et qu'ils seront libres de se faire servir, ainsi que bon leur semblera, par les personnes de l'intérieur[1], en payant les comestibles qui leur seront fournis[2] ». A ces articles il y a une difficulté, c'est qu'il faut payer, et plusieurs ecclésiastiques, qui jusqu'alors vivaient de la charité, ne le peuvent pas. Or, les officiers municipaux qui, à défaut de fonds disponibles, ont des principes tout à eux sur les règles de la justice, ordonnent[3] que les riches payeront pour les pauvres ; et comme les riches, ou ceux qui passent pour l'être, répondent qu'ils sont incapables de supporter cette charge, les officiers municipaux condamnent tous les prisonniers au pain sec et à l'eau jusqu'à ce qu'ils se soient arrangés entre eux[4].

Et les tourments de la grossière brutalité, qui pourra les rendre ? Le jour, les gardes qui font la ronde s'appliquent à chanter, du haut en bas de la maison, des couplets qui, vous le devinez, n'ont aucun rapport avec les psaumes des détenus, ni, comme l'on dit, avec « leurs prières homicides ». La nuit, trois fois, quatre grenadiers, le sabre nu à la main, entrent dans les chambres, qu'il est défendu de tenir fermées, afin de surveiller « ces fanatiques dont les menées sourdes tendent au renversement de la Constitution ». Et s'il arrive que l'on déplaise à ces insolents et farouches geôliers, c'est un crime que rien ne saurait assez punir. Un jour, le 4 juillet, Farrayres, curé de Huillé,

[1] Chamufin, qui avait été nommé concierge par le Département dès le 22 mars (Archives départementales, District d'Angers 4ter, Registre épistolaire), jouera là un grand rôle : Archives départementales, L. 130, Cabinet du procureur-général syndic ; Département, Délibérations, Procès-verbaux, 15 juin 1792.

[2] Archives municipales, P1, pièces diverses.

[3] Arrêté du 8 août, *ibid.*

[4] Tresvaux, *ibid.*

Digitized by Google

qui était logé au rez-de-chaussée du petit séminaire[1], s'étant permis de faire quelques observations à un fonctionnaire, le fonctionnaire veut le percer de sa baïonnette, et, comme Farrayres pare le coup, Farrayres est un révolté qui a voulu désarmer son gardien, et, sans autre forme de procès, malgré les conflits des autorités sur cet incident, Farrayres, arraché à la maison commune de détention, où il ne sera jamais réintégré, est conduit à la citadelle et condamné au pain sec et à l'eau... Farrayres! Vous vous rappelez, Mesdames et Messieurs, que dans ses *Instructions des curés du diocèse d'Angers à leurs députés*[2], Farrayres, en 1789, réclamait pour les curés de campagne « un honnête revenu », deux mille livres franches de toute imposition, avec deux domestiques au moins et un cheval pour aller chercher les provisions à la ville. Aujourd'hui qu'il est emprisonné dans la citadelle, mis au pain sec et à l'eau par cette Révolution dont il espérait une si parfaite répartition des biens ecclésiastiques, quel amer retour ne doit-il pas faire sur ses illusions de 1789! Mais, hâtons-nous de le dire, si son étonnante simplicité nous causait alors une impression pénible, maintenant que, sous le glaive de la persécution, il rend à la terre le mépris dont elle l'honore, que les biens du monde s'avilissent à ses yeux, qu'il bénit ses chaînes et qu'il savoure ses souffrances, nous admirons le zèle de sa foi et l'héroïsme de ses vertus.

Enfin nos prisonniers sont en butte à tant de souffrances morales et à tant de misères physiques, que Roland lui-même, redevenu ministre de l'intérieur, écrit au Directoire de Maine-et-Loire, le 24 août, et demande pitié « pour l'humanité souffrante ». « On me marque, Messieurs, que les quatre cents prêtres qui sont enfermés, depuis deux

[1] Archives municipales, P1. On y trouve la liste des détenus par étages et numéros de chambres.

[2] V. la *Deuxième conférence*.

Digitized by Google

mois, dans le séminaire d'Angers, y éprouvent toutes sortes de vexations de la part de la garde nationale de cette ville; qu'ils viennent d'être mis, pendant six jours de suite, sur la paille, au pain sec et à l'eau, et que plus de la moitié de ces prêtres sont âgés de soixante à quatre-vingts ans et infirmes... Vous voudrez bien faire vérifier les faits et donner les ordres que vous jugerez nécessaires pour faire respecter, dans ces individus, l'humanité souffrante, jusqu'à ce que la loi dont s'occupe l'Assemblée nationale vous mette à portée d'agir légalement envers eux[1]. »

III

De quelle loi parle-t-il, le ministre Roland? De la loi de déportation, loi si chère aux administrateurs du département de Maine-et-Loire, qu'ils l'ont demandée au moins quatre fois à l'Assemblée législative, les 1er et 6 novembre 1791, le 21 avril et le 16 août 1792. « La haine des prêtres est éternelle, s'écrient-ils, et ce n'est qu'en expulsant ceux qui ne voudraient pas se montrer citoyens à une époque déterminée, que l'on pourra se mettre à l'abri des horreurs qu'ils nous préparent... Bientôt la tranquillité renaîtra, parce que les peuples égarés, n'étant plus excités par ces prêtres vindicatifs et turbulents, reviendront bientôt de leur erreur, la confiance se rétablira, le commerce reprendra son activité, la loi sera plus respectée, la contribution plus exactement et plus promptement payée, enfin tous les français jouiront paisiblement des précieux avantages de la Liberté qu'ils ont conquise et que leur sublime constitution leur assure à jamais[2]. » L'évêque constitutionnel Pelletier assiste à cette séance du

[1] *Revue de l'Anjou*, 1852-53, II, 545.
[2] Archives départementales, L. 125.

Digitized by Google

16 août; Pelletier approuve l'Adresse, il joint son vote au vote de tous ces tyrans. Il demande la peine de la déportation contre ses anciens confrères, parce qu'ils ont commis le crime d'être restés fidèles à l'Église, lorsque, lui, il l'a si solennellement trahie, et parce que, voyant ses temples déserts et ses autels abandonnés, il pense qu'il n'y a pas de moyen plus sûr, pour disperser le troupeau « réfractaire », que d'exiler tous ses pasteurs... Le président de l'Assemblée répond que l'Adresse a été renvoyée à la Commission extraordinaire des Douze « qui l'examinera avec la plus sérieuse attention », et quelques jours plus tard, en effet, le 26 août, l'Assemblée qui, depuis le 10 août, est en permanence, sous l'influence de la fièvre, du délire, vote cette loi d'exception au nom du salut public.

Il va donc être enfin purgé du « hideux fanatisme », le sol de la Liberté! Qu'on se hâte! Que « tous les citoyens jouissent vite des précieux avantages que leur sublime constitution leur assure à jamais!... » Dès le 30 août, ils sont réunis, les membres du directoire et ceux du district et ceux de la municipalité et une députation de la garde nationale et l'évêque Pelletier. Ils décident que les prêtres renfermés dans les séminaires seront déportés; qu'à cet effet on les conduira à Nantes et qu'ils y seront embarqués pour l'Espagne: on excepte les sexagénaires[1] et les infirmes[2], lesquels seront réunis en communauté, c'est-à-dire en prison, au chef-lieu du département, sous la surveillance de la municipalité. Deux commissaires, Hamon et Pérard, nommés par cette même réunion, accompagneront le convoi à Nantes et traiteront avec des armateurs pour

[1] Les extraits de baptême seront vérifiés par les citoyens Legendre et Delaunay. Archives municipales, *Registre des délibérations*, 31 août 1792.

[2] Les infirmités seront certifiées par les médecins Berger et Tessier et par le chirurgien Chevreul le jeune. *Ibid.*

Digitized by Google

l'embarquement. Deux cent cinquante-six prêtres [1] seront ainsi extraits des séminaires et partiront, avec tous ceux que l'on pourra saisir dans le département [2], le 12 septembre. Ils seront réunis à cent cinquante prêtres manceaux, arrivés depuis quelques jours à Angers, emprisonnés au château dans des conditions barbares [3], en attendant la même destination.

Mais ces prêtres, il faut les dépouiller avant leur départ. Le 5 septembre, en effet, l'Assemblée législative a prohibé toute exportation de matières d'or et d'argent, monnayées ou non, sous la triple peine de la confiscation, d'un empri-

[1] Il restait 123 sexagénaires et infirmes au séminaire. « Aujourd'hui 21 septembre 1792, l'an 4e de la Liberté et le 1er de l'Egalité, nous, officiers municipaux soussignés, nous nous sommes transportés à la maison du séminaire de cette ville.... et, après les avoir rassemblés (les prêtres) dans la chapelle dudit lieu et visité les malades retenus dans leurs chambres, nous avons reconnu qu'ils étaient au nombre de 123, auxquels nous avons donné lecture de la susdite loi. Et, après nous avoir déclaré qu'ils s'en tenaient pour bien informés, nous avons déposé, en leur présence, entre les mains du sieur Ganneau, ci-devant chanoine et l'un des plus anciens du séminaire, un exemplaire de ladite loy... *Signé :* Évain, officier municipal ; Bardou, officier municipal ; Chevalier, officier de garde ; Lebreton, sergent de garde. *Certifié* véritable : Chamufin, concierge. » Archives municipales, P1, pièces diverses. — Au mois de novembre, ils seront transférés à la Rossignolerie (aujourd'hui le Lycée). Archives départementales, Dictrict d'Angers 4 ter, Registre épistolaire, 22 novembre 1792.

[2] « Reçu le 31 août envoi d'un arrêté pris par les conseils généraux du département, du district et de la commune d'Angers relativement à la déportation des prêtres insermentés détenus dans les deux séminaires, ainsi que de ceux qui ne s'y sont pas rendus, qui seront saisis dans l'étendue du département ; il doit être transmis aux municipalités. » Archives départementales, District de Baugé, Correspondance, 4 septembre 1792.

[3] Les administrateurs du département, Dieusie, Villiers, Boullet, etc., écrivent au maire et aux officiers municipaux d'Angers, le 3 septembre 1792, l'an 4e de la Liberté et le 1er de l'Egalité : « Le département vient d'être prévenu que le local où sont détenus les prêtres de la Sarthe était infecté d'un air méphitique et malsain qui inspirait des craintes pour les citoyens mêmes de la ville. Il est effectivement, Messieurs, à appréhender que l'épidémie ne se répande non seulement sur les individus détenus, mais encore que les citoyens de notre ville ne soient également atteints... » Le maire et les officiers municipaux décident « que ces mauvais prêtres » pourront sortir deux heures par jour : de 9 à 10 h. le matin, et le soir de 4 à 5 h. Archives municipales, P1, pièces diverses.

Digitized by Google

sonnement de six mois et d'une amende du quart de la valeur des objets saisis, au profit de ceux qui arrêteraient les contrevenants, et l'on se hâte d'appliquer ce décret dans toute sa rigueur aux prêtres condamnés à l'exil : on ne leur laisse qu'une très modique somme pour gagner la frontière, et, en échange de ce qu'on leur prend, on leur donne des assignats pour vivre dans un pays où les assignats n'ont pas cours[1]. Le directoire de Maine-et-Loire arrête donc, le 10 septembre, que des commissaires se rendront le lendemain auprès des prêtres de Maine-et-Loire et de la Sarthe, qu'ils visiteront tous leurs effets et qu'ils s'assureront de la quantité du numéraire, ainsi que des matières d'or et d'argent, dont chacun d'eux est pourvu. Le lendemain, 11 septembre, cinq commissaires, accompagnés de plusieurs centaines de gardes nationaux, font cette fouille, et reviennent déposer entre les mains du payeur général ce qu'ils ont saisi, à savoir : 1° Deux boîtes ficelées et scellées, contenant plusieurs paires de boucles de souliers, tabatières et autres objets ; 2° la somme de 9.285 livres 6 sols, provenant des prêtres de Maine-et-Loire ; 3° la somme de 13.771 livres 16 sols, provenant des prêtres de la Sarthe[2]. Leurs poches ainsi vidées, les proscrits peuvent se mettre en route. On n'a laissé à ceux qui avaient le moyen d'être dépouillés que quarante-huit livres.

Le mercredi, 12 septembre, à cinq heures du matin, on bat la générale dans la cour du château, où sont renfermés les prêtres du Mans[3]. A sept heures, on leur ouvre la porte de la chapelle, qui leur servait de dortoir. Les gardes nationaux les lient deux à deux avec des cordes, les font mettre en ligne, en menaçant de la baïonnette qui-

[1] Sciout, *La Constitution civile du clergé*, III, 277, 278.

[2] Archives municipales, *Registre des délibérations*, 10 et 11 septembre 1792.

[3] Pour les documents sur la déportation, V. Marchegay, *Revue de l'Anjou*, 1852-53, II ; 1854, III.

Digitized by Google

conque sortira des rangs, et les dirigent, au milieu du flot croissant de la plus vile populace, sur la route de Nantes, où ils attendent une demi-heure les ecclésiastiques angevins du séminaire. Les deux cortéges réunis comprennent quatre cent dix prêtres, escortés de trois cent quatre-vingt gardes nationaux, avec une soixantaine de charrettes [1]. Ils partent, les tambours en avant, suivis de deux pièces de canon. Tous les prêtres, liés deux à deux, s'avancent entre deux haies de gardes nationaux. Deux autres pièces de canon ferment la marche, et les charrettes viennent à la suite. A l'un des deux canons de devant on a attaché l'un des plus grands apôtres de la résistance, Lancelot, ancien desservant de la Chapelle-aux-Jubeaux : il est en robe de chambre et en pantoufles, il porte une sonnette au cou et sur la tête le bonnet de la Liberté en carton rouge. C'est que Lancelot, intrépide « réfractaire », avait, plus d'une fois, donné fort à faire aux gardes nationaux. A la fin du mois de juin 1791, quarante gardes nationaux l'avaient enfin cerné dans un champ de blé, lui avaient tiré deux coups de feu et l'avaient arrêté ; ils l'amenaient triomphalement dans la ville d'Angers, lorsqu'en traversant l'un des faubourgs, Lancelot échappa aux quarante gardes nationaux et ne fut repris qu'au bout de dix mois, en mai 1792 [2]. Traduit devant le tribunal, il fut condamné à deux heures de carcan et à deux années de prison rigoureuse. Mais Lancelot appela de ce jugement à la Cour de Cassation, et son affaire était pendante lorsque survint la loi de la déportation. La veille du départ, les gardes nationaux sont allés, au son du tambour, extraire de la prison

[1] Les charrettes coûtaient fort cher : « Il est dû au citoyen R... (qui fut le garde-magasin du district pendant toute la Révolution), pour location de vingt-cinq voitures qui ont servi à conduire les ecclésiastiques déportés à Nantes, 3000 livres ». Archives départementales, L. 130, séance publique du Directoire du 4 janvier 1793.

[2] Son acte d'accusation est du 21 mai 1792. Greffe de la Cour d'Appel, Dossier du tribunal criminel, Dossier Lancelot.

Digitized by Google

« l'hypocrite, l'impie, le scélérat Lancelot », et ils l'ont emmené si précipitamment, qu'ils ne lui ont donné le temps de prendre ni ses habits ni ses souliers ; voilà pourquoi il est en robe de chambre et en pantoufles. Puis ils ont ajouté à son accoutrement la sonnette et le bonnet de la Liberté[1].

Les déportés vont d'une seule course jusqu'à Saint-Georges. Ils sont déposés dans le cloître des chanoines réguliers, où ils déjeûnent avec du pain sec à discrétion et une bouteille de vin pour deux : soit cent quatre-vingt-dix-huit bouteilles de vin, à douze sous la bouteille, et trois cent huit livres et demie de pain. De Saint-Georges ils vont à Ingrandes. Mais la marche devient pénible ; beaucoup, rendus de faiblesse et de fatigue, ne peuvent plus se traîner ; ils tomberaient sur le chemin, si les gardes nationaux ne les poussaient à coups de crosses de fusils, accompagnés d'invectives, de jurons et de blasphèmes. Puis, lorsqu'ils sont arrivés, on les couche sur de la paille, dans deux ci-devant greniers à sel, si insuffisants que l'on est obligé de mettre la tête de l'un sur les jambes de l'autre[2].

Le lendemain, ils partent pour Ancenis, où ils arrivent d'un seul trait à midi et demi, et sont déposés dans l'église des Cordeliers. Mais il faut citer la relation de l'un d'entre eux. Les détails qu'elle renferme, écrits avec cette simplicité d'accent qui est le meilleur signe de la vérité, sont navrants. « Nous n'avions ni bu ni mangé depuis la veille, et il était quatre heures du soir que nous n'avions pu avoir ni pain ni vin, à l'exception de quelques pots de vin ; mais qu'est-ce que cela pour quatre cents personnes ? Sur les

[1] Tresvaux, *ibid.*, II, 430.

[2] On avait placé Lancelot seul dans un appartement qui donnait sur la rivière, avec le dessein de l'assassiner dans la nuit et de jeter son corps à l'eau. Mais Lancelot fit venir le maire, dénonça le complot et reçut une garde, qui fit avorter le projet. Lettre de François Courte, curé de Saint-Jean-de-la-Cheverie au Mans, déporté en Espagne : D. Piolin, l'*Eglise du Mans pendant la Révolution*, II, 16.

Digitized by Google

cinq heures du soir cependant, on nous donna quelques pains chauds et noirs : mais, quelle qu'en fût la mauvaise qualité, il furent bientôt enlevés et partagés. Ensuite, par intervalles, on apportait quelques soupes à l'oignon, qui nous étaient envoyées par la ville, et l'on se procura quelques bouteilles de vin, qu'on nous vendit vingt et vingt-cinq sous la bouteille. Il était cinq heures du soir, et je n'avais encore rien mangé. Je tombai enfin sur un morceau de pain chaud que je dévorai, mais il me fut bien nuisible. Je fus tellement suffoqué, qu'il me fut impossible de manger des soupes à l'oignon, qui furent servies en abondance sur les six heures... La nuit vint enfin nous surprendre, lorsque tous nos confrères étaient encore à ce somptueux repas, le seul du jour. Chacun songea ensuite à préparer sa couche dans l'église. On eut beau se gêner, il fut impossible d'y coucher tous. L'officier commandant le poste permit à ceux qui n'avaient pu trouver place dans l'église d'étendre un peu de paille dans le cloître. J'étais de ce nombre et, malgré les gardes féroces qui menaçaient de couper la tête au premier qui tenterait de s'y coucher, M. Prunier[1], M. Ménard[2] et moi, nous étendîmes notre paille pour faire notre lit Nous étions soixante environ étendus dans le cloître ; l'officier veillait près de nous. Je commençais déjà à prendre le sommeil, lorsque le nommé Esnot, surnommé Royal-Boudin, allusion à son état de charcutier, et deux ou trois gardes angevins parurent le sabre à la main, proférant des blasphèmes et des imprécations qu'on ne peut rendre sans frémir... Il fallut rentrer dans l'église, où nous fûmes amoncelés les uns sur les autres. Trois sentinelles d'Ancenis montaient la garde, l'une dans la chaire, l'autre dans l'orgue, et la troisième à une fenêtre qui dominait l'église. Il n'est pas possible de

[1] Vicaire de Baugé.

[2] Curé de Saint-Léonard de Chemillé.

Digitized by Google

peindre ce que nous avons eu à souffrir dans cette cruelle nuit. Nous crûmes que c'était notre dernière heure. Plus de vingt fois, on nous coucha en joue; il nous était défendu de lever la tête... Mais nous n'étions pas assez purs aux yeux de Dieu pour mériter le martyre; heureux d'avoir mérité de participer aux humiliations et aux opprobres dont il fut couvert la veille de son crucifiement au Prétoire. »

Ils reprennent leur marche, arrivent à Nantes et sont déposés au château. La charité des Nantais leur ménageait beaucoup de consolations. « On fournit des habits, chemises, mouchoirs, souliers, à tous ceux qui en avaient besoin. » Aussi, avant de s'embarquer, ils adressèrent au Conseil général de la commune de Nantes une lettre de très vive reconnaissance, signée, pour les prêtres de Maine-et-Loire, par M. de Villeneuve, doyen du Chapitre de l'église d'Angers, et, pour les prêtres de la Sarthe, par M. Hureau, prêtre de la ville du Mans.

Avant l'embarquement, les impies tentent un dernier effort de corruption. Le lundi 17, les commissaires d'Angers et ceux du Mans représentent aux déportés les dangers qu'ils vont courir; ils leur rappellent que l'Assemblée nationale n'exige plus qu'un serment civique et que la municipalité va tenir deux bureaux pour le recevoir : tous les déportés se retirent silencieusement. Le mercredi 19, les commissaires rassemblent de nouveau tous les prêtres, et l'un d'eux, le citoyen Bachelier, leur dit : « Messieurs, vous avez eu tort de ne pas accepter l'offre qu'on vous a faite; mais aujourd'hui il n'est plus temps : jamais vous ne reverrez votre patrie! » La patrie! Sans doute les larmes leur tombent des yeux au souvenir du sol natal, de la famille, de l'enfance et du berceau; au souvenir aussi de ces paroisses où ils faisaient tant de bien, où ils recevaient tant de reconnaissance, où ils laissent tant de désolation, tant de douleur; au souvenir enfin de ce royaume de France qu'ils aiment si profondément et qui les rejette de

Digitized by Google

son sein comme des ennemis du salut public. Mais si sensibles qu'ils soient à tous ces souvenirs, les plus chers au cœur de l'homme, pour eux il y a quelque chose de plus élevé, de plus sacré, de plus doux encore : c'est la foi, la foi qui est au-dessus de toutes les patries, comme le ciel est au-dessus de la terre. Mille fois donc l'exil, avec toutes ses douleurs, l'exil sans retour, plutôt que de ne pas conserver purs les autels à la religion! Tous refusent de nouveau.

Ce refus unanime excite les clubistes de Nantes, les clubistes excitent les patriotes, les patriotes la populace : dans un instant les cris de persécution remplissent les airs[1]. Afin d'enlever les déportés à la fureur des sans-culottes, le 19 septembre, de grand matin, l'administration de Nantes les fait embarquer rapidement pour Paimbœuf. A Paimbœuf, ils montent à bord et, après une dure traversée, où ils périssaient de maladie, de fatigue et de besoin « entre des planches disposées comme des cases de vers à soie », ils ont le bonheur de débarquer à Santander, port sur l'Océan, province de Vieille-Castille. Là, ils sont reçus par les Espagnols, et même par la municipalité, avec un tel dévouement[2], que le roi d'Espagne en manifeste officiellement sa joie et sa reconnaissance. Aussi s'empressent-ils de célébrer deux grandes messes dans l'église cathédrale, l'une pour leurs bienfaiteurs Espagnols, l'autre « pour la conservation du roi de France et de la

[1] Ce fut alors que deux angevins, Laurencin, aumônier de Sainte-Catherine d'Angers, et Houdard, vicaire de Villemoisant, se laissèrent aller à la lâcheté de la peur et prêtèrent serment.

[2] « Je ne puis vous peindre, écrit l'un des déportés, la manière affable et charitable avec laquelle nous avons été accueillis des Espagnols. Chacun s'empressait de nous loger et de nous offrir des secours. Une bienfaisante émulation animait leur zèle : tous voulaient partager la bonne œuvre et, jusqu'aux artisans un peu aisés, voulaient recevoir un prêtre français. Les habitants riches en ont accueilli jusqu'à trois, quatre, cinq et six. Le commandant de la place s'est chargé de six. Sa femme voulut servir elle-même les quatre derniers qu'elle venait de recevoir : « Il me semble, disait-elle, que je sers les Apôtres. »

Digitized by Google

religion catholique en France, et pour tous leurs confrères, concitoyens et fervents catholiques du royaume de France ». Enfin M. de Villeneuve, doyen du Chapitre de la cathédrale d'Angers, écrit à l'évêque d'Orense, Pierre de Quevedo, faisant appel à sa charité. L'évêque d'Orense lui adresse cette belle réponse, qui sera pour nous, Mesdames et Messieurs, la meilleure, la plus éloquente des conclusions :

« Nous sommes trop heureux, puisque nous n'avons pas été appelés à partager vos infortunes, vos dangers et votre couronne, vivant sous le règne d'un roi catholique et pieux, de pouvoir, en quelque manière, nous associer à votre sort par des œuvres de charité... Venez, accourez donc vers nous, généreux défenseurs de la foi, en tel nombre qu'il vous plaira ! Partez, volez avec une célérité qui égale nos vœux et nos désirs !... Nous admirons, nous respectons une conduite si belle, si grande, si généreuse ; et, si les bornes d'une lettre le permettaient, nous entreprendrions l'éloge de tant d'illustres confesseurs qui ont bravé tous les dangers, qui n'ont pas même redouté l'exil, pour ne pas souiller la pureté de leur foi ; qui, après dix-huit siècles d'existence de la religion catholique, viennent nous rappeler les beaux jours de l'Église primitive et nous offrir l'image héroïque des Apôtres. »

L. Bourgain.

(A suivre.)

Digitized by Google

UN HOMME DE CŒUR

PRUDENT-JEAN BRULEY

1759-1847

(suite)

V

Griefs de la Nation contre la Cour en 1792. — Gravité de la situation au dedans et au dehors. — Péril de rester modéré en temps de révolution. — Les massacres de septembre se préparent. — Jean Bruley fait partir sa famille, mais reste à son poste. — Jugement sur le rôle de l'Assemblée législative.

Pour juger équitablement les hommes et les choses il faut se reporter aux circonstances et se bien pénétrer de l'esprit du temps. La correspondance qui va suivre est donc intéressante parce qu'elle reproduit l'appréciation d'un contemporain que sa situation à l'Assemblée législative mettait à portée de tous les événements. Elle émane d'ailleurs d'un homme essentiellement modéré, dont le patriotisme éclairé planait au-dessus de tous les partis. Voici une lettre intime de Jean Bruley à M. Loiseau, son beau-frère, alors à Saint-Domingue, qu'il initiait à ce qui se disait et se faisait dans la métropole. Elle est datée du 31 juillet 1792 et reproduit les principaux griefs de la Nation française contre le Gouvernement royal et surtout contre l'émigration.

« ..... Pour quel objet les puissances coalisées contre nous nous menacent-elles de toutes parts ? C'est pour rendre à Louis XVI son ancienne autorité.

« Quel est le but des émigrés ? C'est de rétablir la souveraineté royale : c'est au nom de Louis XVI que les princes traitent entre eux ; c'est en son nom que ses frères,

Digitized by Google

Monsieur et le Cte d'Artois, et tous les émigrés négocient, achètent, empruntent, promettent surtout. En un mot c'est Louis XVI qui est le motif unique de toutes les conjurations, tant extérieures qu'intérieures, que l'on fait contre la Constitution.

« Quel est celui que la Constitution a établi à la tête de de nos armées, de notre diplomatie et de toute notre puissance exécutive ? C'est ce même Louis XVI.

« Que fait Louis XVI pour convaincre la Nation qu'il n'agit point de concert avec nos ennemis et qu'il est véritablement attaché à la Constitution ? Rien. Peut-il ignorer cependant que ce sont les déprédations et toutes les sottises de la Cour qui ont révolté la Nation et déterminé la Révolution ? A-t-il oublié que sa fuite, au mois de juin de l'année dernière, malgré ses serments, donnait le droit de douter de ses sentiments et de sa bonne foi ? Est-il donc étonnant que l'on ait aujourd'hui les mêmes doutes et que la Nation soit agitée et inquiète au moment d'une guerre terrible, lorsqu'elle ne se fie point à son chef ?

« C'est à cette défiance redoutable, quoique juste, que nous devons attribuer tous nos troubles intérieurs, toutes nos agitations et l'esprit d'anarchie qui en est la suite. Les amis ardents de la liberté, les personnes clairvoyantes, celles qui ne veulent pas s'endormir dans une funeste sécurité, s'agitent, s'indignent contre la conduite du pouvoir exécutif, demandent aux termes de la Constitution la déchéance du Roi, qu'ils regardent comme encourue, et ils veulent enfin que la défense de la liberté soit uniquement confiée aux vrais amis de cette liberté.

« D'un autre côté les âmes tièdes, celles qui préfèrent mille fois le calme de la servitude à l'agitation de la liberté, tous les égoïstes qui craignent de voir leur fortune compromise, ceux qui ne savent pas lire l'avenir dans le présent : en un mot tous ceux qui par instinct, par principes ou par intérêt tiennent plus à la personne du Roi qu'à

Digitized by Google

la royauté constitutionnelle, qui ne voient dans la Constitution que la liste civile, les prérogatives royales, etc., et qui ne considèrent jamais les droits du peuple et sa liberté : toutes ces personnes, dis-je, excusent toutes les actions du Roi, n'y voient ou n'affectent d'y voir rien que de conforme à ses devoirs et, dans leur tendresse pour le premier fonctionnaire public, sont plutôt disposées à lui sacrifier les droits de la Nation qu'à chercher à comprimer ceux dont il abuse.

« D'après la profession de foi que je viens de te faire, mon cher ami ; d'après la connaissance que tu as de mon caractère et de mes principes tu concevras aisément que je ne suis ni un favori de la liste civile, ni un approbateur de notre pouvoir exécutif. Tout l'or de l'une ne pourrait me corrompre et toutes les protestations de nos ministres ne peuvent m'aveugler sur leur conduite ni me persuader qu'ils veulent, de bonne foi, faire marcher notre Gouvernement.

« Malgré mes justes préventions et ma conduite qui en est le résultat, croiras-tu que dans le Corps législatif je me trouve dans la classe de ceux à qui l'on reproche d'être trop modérés, parce que ma défiance dans le pouvoir exécutif ne me porte point à approuver toutes les tracasseries, inutiles pour le bien public et défavorables pour nous-mêmes, qu'on lui fait éprouver sans cesse à l'Assemblée nationale. Parce que je ne peux consentir à ce que l'on substitue les passions à la raison et une sorte de persécution à la justice sévère, on s'imagine peut-être que je vois froidement toutes les fautes d'une Cour perfide : que l'on se trompe ! Les dénonciations vagues, la multiplicité de celles qui ne méritent pas l'attention du Corps législatif, les déclamations injurieuses et violentes, tous ces moyens ne conviennent qu'à ceux qui manquent de bonnes raisons ou qui sont les plus faibles. Mais nous, qui sommes essentiellement investis de la confiance et de

Digitized by Google

l'autorité du peuple, nous à qui il était si aisé de laisser mûrir dans le silence toutes les preuves des perfidies ministérielles, pour frapper ensuite avec sûreté tous les coupables, pourquoi nous sommes-nous laissé aller à tous les partis moyens et faibles? Pourquoi nous être livrés avec nos ennemis à de continuels petits combats d'avant-postes, qui ne décident jamais rien, tandis que nous pouvions, en les laissant avancer, les vaincre dans une action générale? La cause de toutes ces contradictions est dans le cœur humain : on écoute ses passions plutôt que la raison, et tu sais que les passions dirigent toujours mal.

« Au surplus nous sommes présentement dans la situation la plus critique par la suite funeste des perfides intentions du pouvoir exécutif et de la division qui existe entre lui et le pouvoir législatif. D'un côté un grand nombre de citoyens et, entre autres, les 48 sections de Paris et les Jacobins demandent de toutes parts que nous prononcions la déchéance du Roi, d'après l'article 6 du titre 2 de la Constitution : la défiance qu'inspire le pouvoir exécutif rend son action nulle et la plus effrayante anarchie s'avance à grands pas si Louis XVI reste sur le trône.

« D'un autre côté toutes les personnes faibles, égoïstes, intéressées ou mal intentionnées, dont je t'ai fait plus haut l'énumération, tiennent par différents motifs à la personne du Roi. Nous voilà donc, déjà sous ces rapports seuls, menacés de la guerre civile et des plus grands malheurs.

« Mais ce n'est pas là encore qu'il y a le plus à craindre dans notre position : nous avons à nos frontières quatre armées qui sont peut-être disposées à croire qu'il s'agit plutôt dans tout ceci de la querelle des Jacobins contre le pouvoir exécutif que du véritable intérêt national et ne paraissent pas partager toutes nos préventions contre le Roi. Trop autorisées malheureusement à voir l'esprit de parti tenir presque toujours lieu de l'esprit public, elles craignent de se battre pour des factions, quand elles brûlent

Digitized by Google

de verser leur sang pour la patrie. Ne voyant qu'une persécution dans la déchéance du Roi, qui sait si, au lieu de maintenir le décret qui l'aurait prononcée, elles n'accueilleraient pas au contraire dans leur camp le prince fugitif? On est toujours bien près de faire oublier ses torts et d'inspirer de la pitié lorsqu'on est malheureux.

« Que deviendrait donc la France si, d'un côté, il se formait un parti royaliste aussi formidable et si, de l'autre, on voyait une masse très considérable de citoyens qui ne voudraient plus reconnaître Louis XVI pour roi? Ne serait-ce pas le germe terrible d'une de ces guerres qui durent des siècles et qui ne se terminent ordinairement que par la destruction de l'un des deux partis, ou plus souvent encore par l'anéantissement de l'un et de l'autre? Cette dernière chance sera infailliblement la nôtre si la cruelle division dont je parle a lieu. Les Autrichiens et les Prussiens nous entourent de toutes parts, leurs armées sont aussi nombreuses et bien mieux aguerries que les nôtres : nos ennemis, trop bien secondés par nos émigrés et par les lâches conspirateurs que nous recélons encore parmi nous, ont des intelligences dans toutes nos places et savent tous les mouvements de nos armées.

« Pour résister à tant de moyens nous n'avons, pour défendre près de deux cents lieues de frontières contre l'invasion très prochaine dont nous sommes menacés dans différents endroits à la fois, que des places assez bien fortifiées, que la bonté de notre cause et la bravoure des soldats de la liberté. Si notre pouvoir exécutif voulait comme nous la liberté, si des divisions fatales n'agitaient pas l'empire, nous serions trop forts contre nos ennemis combinés du dedans et du dehors; mais aussi ces ennemis se retireraient et cesseraient de nous menacer. Ils ne sont forts que de notre faiblesse; et ils sont si bien persuadés de cette vérité, que le duc de Brunswick, général des troupes liguées contre nous, vient de répandre le manifeste le plus

Digitized by Google

insolent, le plus outrageant pour la France. Je le joindrai à ma lettre afin que tu juges par toi-même de l'avilissement auquel cet homme nous croit parvenus, pour oser parler ainsi. Cet Agamemnon ne parle de rien moins que de réduire Paris en cendres, comme une nouvelle Troie. Sa terrible colère n'oublie pas les patriotes; aussi leur promet-il une vengeance et des supplices irrémissibles.

« Tu as raison de dire que je ne peux que courir les plus grands risques dans tous les désordres dont nous sommes menacés : telle est ma position, je ne peux attendre de ménagement d'aucun parti excepté de celui de la justice et de la liberté, s'il triomphe. Les contre-révolutionnaires ne me pardonneront pas, s'ils sont les plus forts, mes principes et la conduite que j'ai tenue depuis les premiers jours de la Révolution; et les révolutionnaires, les factieux, n'excuseront pas davantage l'esprit de justice et de sagesse qui dirige mes actions : tout ce qui pense et n'agit pas comme eux est un ennemi. Telle est même leur aversion pour les patriotes, qui ne prétendent qu'à une liberté conduisant à la paix, qu'ils les détestent plus que les aristocrates mêmes.

« La faiblesse de mes moyens physiques et moraux s'est opposée à ce que je jouasse un rôle à la tribune de l'Assemblée nationale, mais la franchise de mes opinions sur tout ce que je vois suffit pour que chaque parti me signale au gré de ses passions. Mon intérêt personnel m'occupe très peu : comme citoyen, je dois à la patrie le sacrifice de ma tranquillité et de ma fortune; comme fonctionnaire public, je dois mourir à mon poste, si tel est l'empire des circonstances. Mais des objets sur lesquels il m'est permis de jeter des regards attendris, ce sont ma femme, mes enfants, c'est ma famille.

« Je le répète, la France pourrait jouir à présent de tous les fruits de la plus heureuse révolution; au lieu de cela elle est menacée de toutes les horreurs d'une révolution

Digitized by Google

nouvelle, qui aura des caractères bien différents de la première... »

Les événements devaient trop promptement justifier la justesse de ces appréhensions.

Jean Bruley, obligé d'habiter Paris pour l'exercice de son mandat de député, y avait appelé sa femme et ses enfants afin d'adoucir son exil; mais, dès le mois d'août 1792, l'horizon politique était devenu si menaçant, qu'il jugea prudent de les renvoyer en province, préférant rester exposé seul à tous les périls qu'il entrevoyait. Il savait en effet qu'à la suite du refus de voter le décret d'accusation proposé contre La Fayette, les 400 députés dont il avait fait partie devaient être enveloppés dans les massacres que la Commune de Paris préparait ostensiblement.

Plus tranquille sur le sort des siens depuis leur départ de Paris, il écrivait à sa femme le 27 août 1792 (presque la veille des odieux égorgements du 2 septembre) ces lignes où se montraient encore ses paternelles angoisses :

« Que j'ai souffert pour toi hier, ma chère bonne amie! Il faisait un temps extrêmement lourd, et je sais combien la chaleur et la pesanteur de l'air te rendent malade. Puisses-tu être arrivée avec toute ta couvée, sans aucun accident, au lieu où vous avez dû coucher! Il me semble que c'est à Beaugençy. Samedi dernier vous vous êtes sans doute arrêtés à Arpajon, où je présume que la nuit vous aura pris.

« D'après mes calculs vous devez dîner aujourd'hui à Tours : que je voudrais pouvoir y être avec vous! Avec quel plaisir je m'y verrais entouré de tout ce que j'ai de plus cher au monde, dégagé des soucis et des immenses obligations qui m'attachent présentement à mon poste! Dans un mois, au plus tard, j'espère être réuni à vous tous.

« Je m'attends à recevoir ce matin une lettre de toi,

Digitized by Google

datée de l'endroit de ta première couchée. J'ai quelques raisons pour attendre plus impatiemment cette première que celles qui la suivront...

« Tu m'as promis qu'après les premiers embrassements de famille tu irais à la Bellangerie. Donne-moi des nouvelles de cette maison que mon imagination embellit, en me la présentant comme la retraite où je trouverai la tranquillité, la paix de l'âme et peut-être le bonheur. Une seule chose me tourmente, c'est la beauté et la trop grande étendue des bâtiments, ce sont les accessoires comme cour, avant-cour, etc., qui annoncent trop de prétention. Tout cela sent le château et, dans les moments où l'on fonde l'égalité, on ne peut trouver de véritable tranquillité que dans une retraite simple et obscure. Notre fortune d'ailleurs ne nous permet plus ces dehors de l'opulence ni la dépense qui les accompagne. Vivre dans une belle terre comme un simple concierge, c'est n'avoir que les trompeuses jouissances de la vanité. Ne vaut-il pas mieux, mille fois, n'habiter qu'une humble retraite, la remplir de ses amis et y jouir sans efforts d'une honnête aisance !

« Nous avons beaucoup perdu à la Révolution, ma chère amie, mais nous sommes encore en état de lui faire bien des sacrifices. Je n'en connais point, du côté de la fortune, qui me soit pénible si, par là, je peux contribuer à la liberté et au bonheur de mon pays.

« Tu as sans doute reçu ma lettre d'hier : accuse-moi réception de toutes celles que je t'écrirai. Vous en recevrez une chaque jour, ma mère ou toi, et quelquefois même toutes deux. On ne me reprochera pas le temps que j'emploierai à cela puisque je n'y consacrerai que celui que je pourrais destiner à mon délassement. C'en est un bien grand pour moi que de me rapprocher par la pensée des personnes loin desquelles je ne peux trouver ni plaisir ni jouissances.

« Ce langage te paraîtra peut-être contraster avec l'im-

Digitized by Google

patience, l'humeur même avec lesquelles j'ai précipité votre départ. Mais cependant si depuis que nous vivons ensemble tu as enfin appris à me connaître, tu dois savoir qu'il n'y a aucune contradiction entre mon langage et la conduite que j'ai tenue ; tu dois savoir que je n'aime les autres que pour eux-mêmes, c'est leur bien-être que je veux et, lorsque je cherche à le leur procurer, je ne songe jamais si le mien en souffrira. Va, ma chère amie, sois assurée que, malgré ma pétulance souvent importune à ceux qui m'entourent, que sous l'écorce rude qui couvre mon caractère, je renferme une âme bonne, généreuse, et que, le plus souvent, ma brusquerie n'est que le déguisement d'une sensibilité dont je veux te cacher la faiblesse.

« Adieu, ma chère amie, embrasse avec ta tendresse ordinaire nos mamans, nos enfants. Mille tendres compliments à tous nos parents et amis. »

Il ne pouvait en dire davantage sans révéler ses secrètes angoisses.

La reddition récente de la place de Longwy, dont les Prussiens avaient pris possession au nom du Roi de France, était un incident de guerre sans grande importance en soi ; néanmoins les conséquences en furent des plus graves, l'opinion publique, déjà surexcitée par le manifeste du duc de Brunswick, l'ayant attribuée à une trahison imputable à la Cour de Louis XVI. On en rendit responsables tous les royalistes restés en France, car beaucoup ne dissimulaient guère leurs sympathies pour leurs parents émigrés qui combattaient dans l'armée ennemie. Danton, d'accord avec Marat, fit décider par le Comité de surveillance qu'avant de courir aux frontières il convenait d'intimider les *aristocrates* du dedans. Ce fut alors que des égorgeurs, soudoyés par la Commune, procédèrent au massacre des détenus politiques qui encombraient les prisons de Paris, sans en excepter les aliénés et les enfants.

Digitized by Google

C'était la crise pressentie par Jean Bruley quand il fit partir de Paris sa famille pour la Touraine.

Il était déjà visible que la cause de la royauté était perdue et qu'on marchait à grands pas vers la République. Aussi, le 31 août, Jean Bruley écrivait à son oncle à Tours :

« .... Je désire, pour plus d'une raison, que les électeurs que vous êtes occupés à nommer nous envoient promptement des successeurs. La Convention nationale peut être réunie pour le 20 du mois prochain : avec quel plaisir je laisserai dans leurs mains la portion de puissance qui m'a été confiée ! Je n'aspire plus qu'à être le législateur de ma famille et à y donner des lois qui tendent à l'union et au bonheur de tous les individus qui la composent.... »

Le 4 septembre 1792, alors que le sang ruisselait encore dans les rues de Paris et qu'un seul mot, imprudemment proféré, pouvait faire massacrer les gens suspects de modérantisme, Jean Bruley adressait à Mme Faure, pour rassurer sa famille, la lettre suivante, entre les lignes de laquelle il fallait savoir lire :

« Madame et très chère belle-mère, après avoir été longtemps privée de la consolation d'avoir auprès de vous vos petits enfants, vous les avez revus enfin en bonne santé. J'espère qu'ils s'étudieront tous à vous rendre heureuse et qu'ils répondront par leurs soins à votre tendresse. Quant à moi, qui n'ai jamais autant éprouvé combien il est douloureux d'être éloigné des siens, je me console par l'espérance de retourner bientôt auprès de ma famille. Mais que les journées sont longues ! Que les heures se succèdent lentement ! Dès que je serai auprès de vous, j'aurai oublié bien des soucis et bien des inquiétudes.

« Ménagez votre santé, continuez-nous votre tendresse et comptez, Madame et très chère belle-mère, sur toute la vivacité de mon attachement. »

Quelques années plus tard, rentré dans le calme de sa

Digitized by Google

vie, Jean Bruley résuma dans ces termes son rôle et ses impressions comme législateur :

« Arrivé à l'Assemblée nationale, comme le plus grand nombre de mes collègues, avec l'intention de maintenir le pacte national si solennellement juré, de me consacrer sans réserve au bien-être de la France et au triomphe de la liberté, je ne tardai pas à m'apercevoir que tant de satisfaction nous était interdite. Il n'était pas au pouvoir de la première législature de maîtriser les événements ; pour cela deux éléments indispensables lui manquaient, l'opinion et une plus forte organisation.

« Tiraillée par deux factions implacables, elle n'eut pas assez de force pour les contenir. Le parti de la Cour et de la contre-révolution, continuellement harcelé par les Jacobins, partisants forcenés de la République, s'entendait avec ces fougueux adversaires quand il était question de dépopulariser et même d'opprimer les constitutionnels que l'on décriait sous mille dénominations odieuses ou ridicules. D'un autre côté les ministres, par leur incapacité, leur défaut d'énergie et surtout par leur duplicité, achevaient d'avilir l'autorité royale.

« Un jour, comme chef de la députation d'Indre-et-Loire, je reçus de M. Dupont du Tertre, ministre de la justice, une lettre où il engageait la députation à se réunir à lui pour une affaire d'intérêt public. A ce rendez-vous il nous assure par des phrases étudiées que l'intention du Roi est de se rapprocher plus que jamais des représentants de la Nation, de s'entendre avec eux pour le bien commun et, comme preuve de cette sincérité, il nous dit que, le Roi ayant à nommer son procureur près le Tribunal civil de notre département, il ne veut se déterminer que sur notre avis. Là-dessus il donne la liste des nombreux candidats présentés pour cette place, ayant soin, à tous ceux qui ne lui convenaient pas, d'appuyer sur les motifs d'exclusion,

Digitized by Google

et Mr R. R. nous parut être celui désigné *in petto* par le ministre.

« Chacun de nous s'expliqua franchement et désigna celui qui lui paraissait mériter la préférence. Mais Mr R. R. n'étant appuyé par personne, le ministre, contrarié, finit par dire que ce protégé était celui qui lui convenait le mieux.

« Jusque-là j'avais évité de m'expliquer sur cet individu ; mais, forcé de le faire, je dis que, moi et les miens étant liés d'amitié avec sa famille, il m'était pénible de le desservir ; que je me croyais toutefois obligé de déclarer que, de tous les candidats proposés, il était le moins capable de remplir les fonctions de procureur du Roi.

« Un autre fut nommé, mais, dès ce jour toute intimité cessa entre nos deux familles ; et l'inimitié fut le salaire de ma franchise.

« On demandera comment Mr R. sut ce qui s'était passé secrètement dans le cabinet du ministre : je répondrai que le protégé ministériel, se croyant certain du succès, était caché derrière un paravent d'où il entendit tout ce qui se dit dans cette conférence, circonstance dont je fus instruit d'une manière positive peu de jours après.

« Je m'abstiens de parler des scènes déplorables du 20 juin[1], de la crise sanglate du 10 août[2] et des autres orages qui préparèrent la chute du trône pendant notre courte session. Mais puis-je passer sous silence les massacres du 2 septembre 1792 ! Jusqu'au tombeau je serai affligé et humilié par le souvenir de cette infernale proscription. Je sais que la législature, sans autorité, était

[1] Le 20 juin, le peuple envahit les Tuileries et obligea Louis XVI à se coiffer du bonnet rouge adopté par les Jacobins.

[2] Le 10 août, la garde nationale de Paris, soulevée par les clubs des Cordeliers et des Jacobins à la lecture du manifeste du duc de Brunswick, attaqua les Tuileries et massacra les défenseurs du Roi. Il y eut beaucoup de morts des deux côtés.

Digitized by Google

elle-même outragée et que chacun de ses membres, s'il était étranger à la faction dominante, était journellement menacé[1]; mais enfin que n'aurait pu faire dans cette déplorable crise le dévouement héroïque d'une assemblée entière qui, allant au secours des détenus, eût dit aux assassins : Malheureux, cessez de déshonorer la ville de Paris qui vous tolère, suspendez vos infâmes boucheries ou épargnez-nous du moins l'horreur d'en être témoins, en commençant par nous ces sacrifices de cannibales !

« Une Convention nationale fut convoquée et je me trouvai heureux de n'être pas jugé assez ami de la liberté pour y être nommé dans mon département. Loin d'être *à la hauteur* (pour me servir de l'expression adoptée), j'étais au contraire repoussé comme *royaliste*, *ministériel*, *modéré*, *fayettiste*, etc.

Enfin le 20 septembre arriva; c'était la fin de mon mandat. Libre de quitter Paris, je me hâtai de rentrer dans mes foyers, bien décidé à y vivre ignoré et à attendre avec résignation les terribles événements qui se préparaient... »

Georges BRULEY,
Ancien magistrat.

(A suivre.)

[1] Ayant chaque jour à passer devant le terrible club des Cordeliers et menacé de mort à l'entrée et à la sortie de l'Assemblée législative, comme la plupart des députés modérés, Jean Bruley portait caché, pour sa défense, un petit poignard que sa famille conserve pieusement.

Digitized by Google

LA

LOIRE NAVIGABLE

Le Congrès d'Angers — Ses résultats
Moyens d'exécution

I

Le Congrès d'Angers[1]

Le 8 mars dernier, le Congrès de la Loire navigable s'est réuni à Angers.

L'Administration municipale faisait fête aux congressistes. Elle avait pavoisé ses voies principales et son Hôtel de Ville et préparé à l'intention du Congrès la plus belle salle de la maison communale.

Le Préfet, le Maire, les Présidents de la Chambre et du Tribunal de commerce accueillaient les délégués au Congrès. Nantes était représentée par les initiateurs de l'œuvre, MM. Libaudière, Frémy, Bureau, le Comité central de la Loire navigable et par sa Chambre de commerce. Ces deux corps étaient complets. MM. les Sénateurs et Députés de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Sarthe, étaient nombreux ; les conseillers généraux et d'arrondis-

[1] L'organe des Comités de la Loire navigable a publié un compte rendu du Congrès d'Angers. Nous y avons puisé des renseignements pour la rédaction des deux premiers chapitres de cette notice.

Digitized by Google

sement d'Angers ne manquaient pas à l'appel. MM. les Conseillers municipaux d'Angers étaient à peu près tous présents.

Les villes d'Ancenis, Saumur, Tours, Poitiers, Laval, Blois, Orléans, Gien, avaient envoyé de nombreux délégués. Ceux-ci étaient choisis surtout parmi les membres des Chambres et Tribunaux de commerce et des Comités de la Loire navigable.

Cent cinquante personnes assistaient à la séance préparatoire de la matinée, quatre à cinq cents à celle du Congrès.

Nous pouvons dire que, en dehors des congressistes, toutes les notabilités du commerce et de l'industrie angevine assistaient à la séance publique de l'après-midi et que tous les maîtres de bateaux d'Angers et de la région immédiate étaient également présents.

La séance « intime » de la matinée avait réuni tous les membres actifs des Comités de la Loire navigable et des Chambres de commerce, assistés de leurs représentants aux pouvoirs publics : sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissements.

M. Max Richard, président de la Chambre de commerce d'Angers fut désigné à l'unanimité pour présider cette réunion des « initiés ».

C'est là que MM. Max Richard, Lynier, Le Cour-Grandmaison, d'Estournelles de Constans, le colonel Blanchot, Frémy exposèrent leur manière de voir sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour intéresser le Gouvernement et les Chambres à la Loire navigable.

A deux heures, M. Max Richard, entouré de M. Joxé, maire d'Angers, de M. le Préfet et des membres du Comité angevin de la Loire navigable, ouvre la séance. Il est du devoir de la *Revue de l'Anjou* de conserver son discours; le voici :

Digitized by Google

« En ouvrant la séance du 3e Congrès, tenu par la Société de la Loire navigable, et avant de vous demander d'élire et d'acclamer le président et le bureau qui dirigent vos débats, je dois, je veux, au nom des membres de la Chambre de commerce de Maine-et-Loire et des membres du Comité angevin de la Loire navigable, vous remercier d'avoir bien voulu répondre à notre appel en aussi grand nombre, d'une manière aussi brillante que sympathique.

« Membres du Parlement, conseillers de nos assemblées départementales et communales, représentants de l'autorité gouvernementale, vous avez tenu à joindre le concours et l'autorité de vos avis, de vos conseils et de vos vœux, à l'œuvre de nos Comités. Vous avez voulu rétablir la navigation ancienne dans le lit de ce grand fleuve de l'Ouest, qui est bien notre fleuve à nous, mais dont le cours et les affluents s'étendent sur une si grande partie de toute la France ! Vous avez tenu à poursuivre avec nous le rétablissement de cette voie navigable.

« Vous n'avez cependant pas seulement, en venant ici, à rendre aux riverains de la Loire ici présents la navigation commerciale et les charmes de la vie fluviale sur laquelle la si intéressante et attrayante brochure de M. Bigeard nous a donné récemment de si pittoresques descriptions[1]. Vous avez voulu surtout vous enquérir, avec nous, des moyens les plus avisés, des travaux les plus utiles que la science de nos jours nous fournit pour diriger les forces et surmonter les obstacles de la nature.

« Vous savez que c'est en dirigeant ces forces et en surmontant ces obstacles que vous parviendrez à trouver les voies les plus faciles et les plus économiques pour le transport des produits les plus encombrants et les plus lourds et de jour en jour plus abondants de l'agriculture, des car-

[1] Cette brochure, *La Loire navigable, ce qu'elle était, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, est un tirage à part du remarquable travail paru dans la *Revue de l'Anjou*, novembre-décembre 1896. — (N. D. L. R.)

Digitized by Google

rières et des industries. Vous avez, ici, pensé avec nous que la voie nouvelle, desservant en même temps les rives du fleuve et celle de ses affluents du centre de la France jusqu'à la mer, offrirait un secours puissant, non seulement aux services agricoles et commerciaux, mais aux services de l'État. C'est donc pour une œuvre qui intéresse tout à la fois non seulement les intérêts particuliers de nos contrées, mais la puissance de la France, que vous donnez votre concours. Je vous en remercie au nom de mes collègues. »

De vifs applaudissements soulignent cette généreuse allocution.

M. Joxé, maire d'Angers, souhaite ensuite la bienvenue aux membres du Congrès, puis, sur la proposition de M. Max Richard, M. Lynier, président du Comité central nantais de la Loire navigable, est acclamé *président du Congrès*.

MM. Max Richard, Brault, de Tours, Rogier, d'Orléans, Poulain, de Blois, sont proclamés *assesseurs*.

MM. Rondeau, d'Angers, et Chollet, de Tours, *secrétaires*.

MM. Hénault, délégué de Gien, Courtin-Rossignol, délégué d'Orléans, Poulain fils, délégué de Blois, le colonel Blanchot, délégué de Poitiers, Chevrel, délégué de Tours, Achille Girard, délégué de Saumur, Paul Rondeau, délégué d'Angers, le comte de Landemont, délégué d'Ancenis, Léon Bureau, délégué de Nantes, exposent successivement les travaux de leurs Comités respectifs, surtout ce qui regarde l'organisation et la propagande.

Avec un à-propos et une netteté de langage incomparables, M. le président Lynier répond à chacun d'eux et remercie les Comités de leurs efforts.

Il est acquis que 58.638 signatures d'électeurs recouvrent déjà les pétitions des Comités et que 158 Conseils muni-

Digitized by Google

cipaux de la région intéressée ont émis des vœux en faveur de la Loire navigable.

Le Congrès aborde ensuite l'examen de la solution à poursuivre. M. Lerebourg, délégué de Tours, lit sur cette question un très consciencieux travail. Il indique les procédés techniques qui pourraient être employés pour rendre la Loire navigable et se prononce contre l'éventualité d'un canal latéral.

La réunion passe à l'examen du rapport de M. Guillon, ingénieur en chef de la Loire, à Orléans. Ce numéro du programme était particulièrement attendu. Annoncé depuis plusieurs mois, la date du Congrès avait été fixée de manière à ce qu'il pût être porté à sa connaissance, voire même discuté.

Fâcheusement, ce rapport officiel n'avait été remis à M le Ministre que quelques jours avant, et celui-ci l'avait adressé au Conseil supérieur des Ponts-et-Chaussées. Toutefois, après de nombreuses démarches, M. Sibille, député de Nantes, avait pu en connaître les conclusions.

Nous ne pouvons mieux faire que de donner ici le texte intégral publié sur ce point par l'organe officiel de la Société, numéro d'avril 1897, page 5 :

« Je n'ai pu avoir officiellement, dit M. Sibille, aucune indication sur les conclusions de ce rapport ; mais, vendredi et samedi, j'ai fait de très nombreuses démarches auprès de plusieurs personnes et j'ai pu connaître officieusement les conclusions du rapport de M. Guillon.

« Celui-ci s'est d'abord posé cette question : Peut-on faire en Loire les travaux qu'on a faits dans le Rhône ? En 1877, on a cherché à améliorer le Rhône au moyen d'un système de dragages et d'endiguements continus.

« La dépense s'est élevée à 45 millions de francs.

Digitized by Google

M. Guillon estime que ce système ne produirait pas grand effet pour la Loire et conclut à son rejet.

« Deuxième question : Faut-il faire pour la Loire, comme pour la Seine, des barrages mobiles comme l'a proposé le Comité d'Indre-et-Loire et établir dans la Loire une suite de biefs ?

« La pente est si rapide, dit l'ingénieur en chef, qu'il faudrait des barrages mobiles de trois en trois kilomètres. En y joignant les travaux de défense des berges, M. Guillon évalue la dépense à 400 millions ! Il rejette donc ce second projet.

« Troisième solution : Canal latéral.

« Si les renseignements obtenus sont exacts, M. Guillon prétend qu'on peut établir un canal latéral entre Nantes et Orléans au prix de 120 millions de francs. Ce canal traverserait trois ou quatre fois la Loire. Selon lui, c'est la seule solution possible.

« Voilà, dit en terminant M. le député Sibille, les renseignements que je puis donner au Congrès. Il y a lieu de faire toutes les réserves sur les opinions émises dans ce rapport que nous ne connaissons qu'indirectement et qui n'est, en tous cas, que l'expression d'une opinion toute personnelle d'un ingénieur. »

Il ne s'agissait plus que de résumer les travaux du Congrès.

MM. d'Estournelles de Constans, député de la Sarthe, M. le colonel Blanchot, de Poitiers, et M. Frémy avaient été chargés de rédiger le vœu à émettre; celui-ci est adopté avec deux additions demandées par MM. Lecour et Lynier. — Il est ainsi conçu :

« Le Congrès, considérant la nécessité d'assurer les moyens de communication fluviale indispensable aux

Digitized by Google

populations agricoles et industrielles du bassin de la Loire pour leur permettre de lutter contre la concurrence étrangère, et résolu à faire aboutir le programme de ses revendications à ce sujet, admises en principe par la loi du 5 août 1879, adresse un appel unanime aux pouvoirs publics et leur demande de ne pas ajourner plus longtemps la solution de la navigabilité de la Loire, en s'inspirant des nombreux travaux entrepris, tant en France qu'à l'étranger.

« Il invite, en outre, son bureau à insister auprès de M. le Ministre pour obtenir, avant le prochain Congrès, la mise à l'étude d'un projet qui, empruntant le lit du fleuve, sera seul susceptible de donner satisfaction aux intérêts des populations riveraines. »

Enfin, et pour clore cette longue séance, M. Brault, président de la Chambre de commerce d'Indre-et-Loire, en son nom et en celui du Maire de Tours, invite l'assemblée à décider que le quatrième Congrès aura lieu à Tours, dans la deuxième quinzaine d'octobre 1897.

Le soir même, un banquet de 120 couverts réunissait les invités du Comité angevin de la Loire navigable et tous les délégués.

Qu'il nous suffise de dire que le menu avait été dressé par M. Deperrière, membre du Comité, de façon à satisfaire les palais les plus exigeants. M. Deperrière s'était chargé d'encadrer son menu de trois vignettes artistiques qui ont fait le bonheur des convives. — Il a été conçu avec tant d'humour et d'à-propos qu'il pourra être utilisé pour les futurs Congrès de la Loire navigable, même lorsque celle-ci aura recouvré son ancienne splendeur.

A l'heure des toasts, MM. Max Richard, Le Cour, sénateur de la Loire-Inférieure, Rivron, président de la Chambre

Digitized by Google

de commerce de Nantes, de la Ferronays, Sibille, Roche, députés de la Loire-Inférieure, Coudreuse et de Grandmaison, députés de Maine-et-Loire et, enfin, M. Delpech, préfet de Maine-et-Loire, prirent successivement la parole.

II

Les Résultats

Le Congrès d'Angers marque l'étape la plus importante parcourue par la Société de la Loire Navigable depuis sa fondation. Il a fait la démonstration de l'unité des intérêts de toute la région traversée par le fleuve et ses affluents, de Gien à Orléans, et de l'impatience de ses populations de voir enfin aboutir la loi votée en 1879.

M. Le Cour, sénateur de Nantes, a nettement exprimé leurs revendications à la tribune du Sénat, le 19 mars dernier, juste 10 jours après la réunion d'Angers. « Nous ne saurions, a-t-il dit, attendre indéfiniment l'exécution d'un grand travail, objet d'une loi votée par le Parlement, et qui est appelée à rendre la prospérité à vingt départements.... »

A cette mise en demeure, M. Quinette de Rochemont, commissaire du gouvernement, directeur de la navigation, a répondu en substance que le ministre des travaux publics avait prescrit aux ingénieurs de procéder à une étude, qu'un avant-projet avait été récemment produit, comportant l'établissement d'un canal latéral, et que le coût du travail est évalué à 119 millions.

La Commission du Conseil général des Ponts et Chaussées va s'occuper de la question et entendre ceux des ingénieurs qui se sont occupés particulièrement des améliorations des rivières.

Digitized by Google

Il restait au Comité le devoir de remercier le ministre en lui remettant, au nom de toutes les populations intéressées, le vœu du Congrès d'Angers. C'est ce qui a été fait le 7 avril.

La délégation de la Loire navigable, composée de membres des divers comités, fut présentée à M. Turrel, ministre des travaux publics, par MM. Sibille et Roch. Voici le compte rendu de sa démarche, tel qu'il a été publié par les divers journaux de la région :

« Cette délégation à laquelle s'était joint M. Le Cour, sénateur, a remis au ministre le vœu adopté par le Congrès d'Angers. Elle se composait de MM. Lynier, Fremy, Sevestre, Chevalier, Maurice Schwob, délégués de Nantes; Max Richard, délégué d'Angers; Pottier, de Saumur; Chevrel, de Tours; Alasseur, député du Loiret, représentant du Comité de Gien.

« Le ministre a reçu la délégation avec une extrême bienveillance, il a écouté attentivement l'exposé très remarquable de M. Lynier et les observations présentées par MM. Max Richard, Fremy et Schwob et, assurant les délégués de son vif intérêt pour la question de la Loire navigable, il a bien voulu leur promettre qu'il insisterait auprès du Conseil général des Ponts et Chaussées pour que la sous-commission chargée des études fasse une enquête sur place, entende et recueille les observations des Comités et de tous les intéressés et aboutisse le plus rapidement possible.

« La délégation s'est retirée avec l'impression que la question a déjà été examinée avec une attention sérieuse et bienveillante et qu'elle continuera à être étudiée avec le désir de donner satisfaction aux vœux légitimes des populations de notre région.

« La délégation a été ensuite reçue avec une extrême courtoisie par M. Quinette de Rochemont, directeur des

Digitized by Google

routes et de la navigation, qu'elle a remercié de ses déclarations au Sénat comme commissaire du gouvernement et qui les a confirmées[1]. »

Ajoutons que M. Fargues, ingénieur en chef, dont le nom a été si souvent prononcé, et qui a présidé aux travaux d'amélioration de la Garonne, a été particulièrement désigné par le ministre pour diriger les études et s'y consacrer presque exclusivement. Ses travaux antérieurs et sa compétence permettent de fonder les plus grandes espérances. La tâche est difficile, il serait puéril de le dissimuler, mais la solution sera un trop beau couronnement des œuvres de cet ingénieur distingué pour qu'il ne surmonte pas les obstacles que les sables de la Loire ont accumulés.

La pression de l'opinion, mise en mouvement par les comités et les initiateurs de l'œuvre est telle que la France entière a été saisie de la question et que le gouvernement et l'administration ont dû suivre le mouvement.

Au cours du voyage que M. le Président de la République effectuait ces jours derniers dans la Loire-Inférieure, il a été témoin de l'importance qu'a prise cette question pour la ville de Nantes et toutes les populations de la région intéressée. M. le Maire de Nantes, le Président de la Chambre de commerce, M. Lynier, l'en ont entretenu, et il n'est pas exagéré de dire qu'elle a été la principale sur laquelle son attention a été appelée.

A Nantes, comme au banquet qui eut lieu à Carnet, station du canal maritime, les représentants les plus autorisés des populations, de même que le Président du Comité central de la Loire navigable, se sont efforcés d'appeler l'attention de M. Félix Faure sur l'importance de la navigabilité fluviale, qui doit permettre au port de

[1] Extrait littéralement du journal *La Loire navigable.*

Digitized by Google

Nantes de redevenir le grand port de l'ouest et aux régions qui peuvent être desservies par la Loire et ses rivières de n'être plus isolées « navigablement » du reste de la France.

L'accueil fait par M. le Président de la République à leurs doléances justifiées, les promesses que l'on peut déduire de ses réponses officielles, venues après celles des membres du gouvernement, ne peuvent laisser aucun doute sur les intentions des pouvoirs publics.

Messieurs les membres du Comité de la Loire navigable, vous pouvez considérer votre œuvre avec satisfaction; quatre années se sont à peine écoulées depuis la constitution du Comité nantais. Vous avez gagné l'opinion; les esprits sont dorénavant orientés vers les moyens d'exécution.

III

Moyens d'exécution

Résumons brièvement ceux venus à notre connaissance depuis le mois de décembre dernier :

1° M. Audouin, notre compatriote, a poursuivi son idée première d'installation de barrages mobiles. Bien que nous n'ayons pas eu connaissance complète des résultats obtenus lors de l'essai de la fin d'été 1896, il nous est revenu de plusieurs côtés que ces premiers essais avaient démontré l'efficacité du système sur la section expérimentée, mais que les sables déplacés s'étaient accumulés à l'extrémité aval du barrage et avaient formé une barre ne permettant plus aux bateaux de sortir du chenal obtenu, ou d'y entrer.

D'autre part, les barrages n'auraient pas présenté suffisamment de stabilité.

Digitized by Google

Il convient de considérer qu'il ne s'agissait alors que d'un essai pour ainsi dire préparatoire sur une faible longueur, deux ou trois kilomètres seulement, et que l'efficacité complète du système ne pouvait résulter de cette seule expérience.

Aussi, sans se décourager, M. Audouin s'est-il proposé de procéder, au cours de l'été prochain, à un nouvel essai entre le pont de Montjean et la pointe amont de l'île Melet, au-delà d'Ingrandes.

Les barrages ont été modifiés : pour leur assurer plus de stabilité, ils seront renforcés au pied par une tôle, les panneaux seront assujettis à des moises fixées à des pieux de chêne de 5 à 6 mètres de longueur. Ces pieux seront enfoncés dans le sable avec un mouton à vapeur, à une profondeur de 3 m. 50 à 4 mètres.

Par ailleurs, l'inventeur du système dispose ses barrages de place en place, obliquement à la direction du courant et, partant de ce principe formulé par M. Fargues que « toute paroi résistante heurtée plus ou moins obliquement par le courant devient un centre de condensation et de mouvement et, si le fond est mobile, d'affouillement », M. Audouin conclut que ses barrages provoqueront certainement un affouillement, dont il pourra faire varier l'importance et la rapidité suivant l'obliquité donnée aux barrages.

Le chenal serait ainsi, d'après les dispositions et prévisions de M. Audouin, constitué dans une direction régulière et le courant rejeté sur les parties « maigres », sur lesquelles il déposerait le sable qu'il aurait mis en mouvement.

L'administration des Ponts-et-Chaussées a produit tout récemment un rapport, dans lequel des craintes sont exprimées au sujet des pieux de fixation des barrages. Elle semble redouter que ces pieux, enfoncés dans le lit du fleuve au mouton à vapeur, ne présentent des dangers

Digitized by Google

pour la navigabilité. S'appuyant sur ce rapport, M. le Préfet de Maine-et-Loire aurait formulé un avis défavorable à la demande de subvention produite au Conseil général par M. Audouin.

Les choses en sont là ; mais il faut compter avec la persévérance de l'inventeur du système, et nous ne serons nullement surpris de le voir réaliser cette année même sa deuxième et plus importante série d'essais.

2° Nous avons vu que le Congrès d'Angers a, dans son vœu, insisté pour obtenir la mise à l'étude d'un projet empruntant le lit du fleuve, seul susceptible de donner satisfaction aux intérêts des populations riveraines.

C'est bien là, en effet, le vœu de toutes les populations[1] et le désir de tous les hommes qui ont mis l'opinion publique en mouvement. Mais, il faut bien le dire, sa réalisation n'est pas des plus faciles. Sur les bancs des écoles enfantines on inculque à nos enfants cette opinion que la navigabilité sur la Loire est impossible, et nous-même nous avons été fort surpris de nous entendre dire par un élève de septième ou huitième qu'il était chimérique de vouloir approfondir la Loire. Nous ne surprendrons personne en ajoutant que cette opinion prédomine même chez beaucoup de bons esprits à pleine maturité.

Aussi, bien que nous n'admettions pas cette impossibilité, ne devons-nous pas nous dissimuler que, si le problème peut être assez facilement résolu de Nantes à l'embouchure de la Vienne, il n'en sera pas de même au-delà.

L'étude de la question prendra des années, le devis sera énorme. M. l'ingénieur Guillon n'a-t-il pas évalué la dépense à 400 millions au cas où le régime de canalisation de la Seine serait appliqué à la Loire !

[1] M. le Maire de Saint-Mathurin est le seul, à notre connaissance, qui ait retourné la pétition en faveur de la Loire navigable *vierge de signature*.

Digitized by Google

Il faudra du temps avant que la Loire puisse obtenir même le principe d'une aussi grosse subvention !!!

Si maintenant nous examinons l'hypothèse de la création d'endiguements continus, dans le lit du fleuve, semblables à celui qui existe sur le Rhône, création repoussée, nous a dit M. Sibille, par M. Guillon, qui estime que ce système ne produirait pas grand effet dans la Loire, si nous l'envisageons, disons-nous, et si nous admettons sa réalisation avec un système de dragages (la dépense est réduite à 45 millions et un x de frais annuels d'entretien), il faut de suite considérer les inconvénients du projet.

Un endiguement contenu de cette nature ne permettra de favoriser les populations que de l'un des côtés du fleuve, car un technicien nous affirmait que, dans cette hypothèse, la canalisation dans le fleuve même s'appuierait toujours à l'une de ses rives.

Voilà donc déjà des populations qui se proclameront sacrifiées, des agitations, des enquêtes, des pertes de temps, et la réalisation de l'œuvre renvoyée très loin.

Ne perdons pas tout cela de vue, Messieurs des Comités, et préparez-vous à lever des obstacles d'une certaine importance.

3° Le corps des Ponts-et-Chaussées qui, s'il n'existait, devrait être créé, pour réaliser votre œuvre, n'est pas, chacun le sait, partisan des petits moyens. Il ne voit que grand et indestructible ?

M. Guillon s'est, nous a-t-on dit, nettement prononcé en faveur d'un canal, et son projet ne s'écarte pas beaucoup, pensons-nous, de celui de M. l'Inspecteur général Colin, celui-là même que nous citions en première ligne au mois de décembre dernier. Ce serait la seule solution possible : coût 120 millions.

Un autre projet a, nous a-t-on dit, été examiné par MM. les Ingénieurs, celui d'un canal s'éloignant de la

Digitized by Google

Loire. Que désirez-vous? disent les Ponts-et-Chaussées, relier Nantes à la Seine par Orléans? Eh bien, la solution qui donnerait le plus satisfaction à la technique serait un canal qui, d'Orléans gagnerait le Loir vers Châteaudun, utiliserait le lit du Loir, se souderait à l'Oudon et de l'Oudon serait réuni à l'Erdre.

Avec cette combinaison, Tours serait raccordé par un embranchement, et Angers serait relié par le Loir.

Mais alors c'est Meung, Beaugency, Blois, Amboise, Saumur sacrifiés. Et que de récriminations!!!

Ce serait très beau comme solution technique, mais affreux pour les riverains de la Loire? Nous ne croyons pas que cette combinaison puisse aboutir tant que nous aurons des sénateurs et députés qui défendront leurs mandants.

4° Enfin, pour terminer, citons un écho qui nous arrive du banquet du Carnet, ordonné la dernière semaine, par la Chambre de commerce de Nantes en l'honneur de M. le Président de la République à l'occasion de l'inauguration officielle du canal maritime.

Il nous est revenu que les participants au banquet, nantais en grande partie, ont échangé leurs vues sur le sujet qui nous occupe.

Une opinion s'est fait jour. Elle est née de l'exemple même du canal du Carnet. Ce canal a été créé parallèlement à la Loire, sur une longueur de 18 kilomètres, là où le fleuve, particulièrement encombré, n'offrait qu'un mouillage insuffisant pour les navires qui, en amont et en aval de ce passage, peuvent naviguer dans la Loire maritime à peu près librement.

Eh! bien, a-t-on dit, pourquoi ce qui a été fait ici ne serait-il pas réalisable dans la Loire supérieure? Des sections du fleuve peuvent être aménagées facilement pour la navigation fluviale; qu'elles soient utilisées et que,

Digitized by Google

là où l'encombrement est définitif, il soit établi des sections de canaux permettant de franchir les points encombrés.

Là est peut-être la solution.

A Messieurs les Ingénieurs de résoudre les difficultés. Mais qu'ils se hâtent. Nous l'avons dit, l'opinion publique est en mouvement, et nous avons pu apercevoir, parmi les membres du Parlement présents au Congrès, de valeureux champions, convaincus que le quart du territoire français est intéressé à cette grande œuvre : La Loire navigable !

Elle le redeviendra navigable, la Loire ! c'est certain ! Mais non plus comme en 1829, alors qu'une flottille de bateaux à vapeur avait pour port d'attache les quais d'Orléans ; non plus comme au temps de notre prime jeunesse, alors que, du pont Cessart à Saumur, nous pouvions certains jours compter 30 trains de 2, 3, 4 et même 5 barques remontant le fleuve à la voile.

Que nos pauvres Mathurins d'eau douce, gémissent ! Adieu l'utilisation du vent; la remorque à tirage continu et le hâlage peut-être seront pour leurs enfants les seules ressources sur la Loire canalisée. Ce sera toujours une consolation. Elle ne leur fera pas défaut !

P. Bigeard.

Angers, le 29 avril 1897.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Un décret vient de modifier le nom de deux communes de l'arrondissement de Cholet.

Neuvy (canton de Chemillé) s'appellera désormais Neuvy-en-Mauges.

Le *Dictionnaire de Joanne* ne contient pas moins de 28 communes de France portant cette appellation de Neuvy, dont les plus anciennes formes connues, pour la paroisse angevine, sont : « Novit » (charte de 1030, citée par M. C. Port), « Novus vicus » (1245), et la « ville de Nevfvy » (en 1405). Dès 1483, on trouve, dans une charte du Lavoir, cette même forme « Nevy-en-Mauges », qu'un décret de 1897 vient de conférer définitivement à la commune.

C'est sur la commune de Neuvy qu'ont été découverts les curieux souterrains, d'une époque encore indéterminée, qu'a décrits d'abord M. de Villebresme, en 1889, et dont s'est occupé tout récemment M. O. Desmazières dans son intéressant travail sur le *Préhistorique dans le département de Maine-et-Loire.* Il ne paraît pas douteux que ces souterrains ne soient d'une haute antiquité.

Sur plusieurs points de l'Anjou, notamment à Chaudron, dans le parc de M. le marquis de Villoutreys, il en a été découvert de semblables [1], et l'on en a signalé dans la Dordogne, si riche en monuments préhistoriques [2].

C'est aussi une appellation ancienne qu'a reprise, par le décret de 1897, la commune de Bourgneuf (canton de Saint-Florent), qui est dite aux deux derniers siècles « le bourg de Bourgneuf-en-Maulges ».

***

[1] Voir supplément à l'*Essai sur le préhistorique dans le département de Maine-et-Loire*, par M. O. Desmazières (*Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers*, 1895).

[2] Réunion de la Sorbonne 1895. (Commune de Jumilhac-le-Grand.)

Digitized by Google

Par bref pontifical du 23 mars, Mgr Henri Pasquier, l'éminent recteur des Facultés catholiques de l'Ouest, déjà prélat domestique de Sa Sainteté, vient d'être élevé à la dignité de protonotaire apostolique.

Cette classe est la plus élevée de la prélature dite *de manteletta*, à cause du mantelet qui est son insigne particulier et qu'il ne faut pas confondre avec le *mantellone* (manteau descendant jusqu'aux pieds) porté par les camériers. Les protonotaires ont aussi l'usage du rochet de dentelle et, aux chapelles papales, ils portent la *cappa* retroussée. En dehors de Rome, ils peuvent officier pontificalement, comme les évêques (avec la permission de l'ordinaire), à la différence près de la crosse et du trône. Ils portent le chapeau à la cordelière amarante ou rose.

Aux cérémonies pontificales, ce sont deux protonotaires qui habillent le Pape dans la sacristie et l'accompagnent jusqu'à l'autel. On les appelle habituellement, à Rome, « Monseigneur », et dans les lettres officielles, on leur donne le titre d' « Illustrissime et Révérendissime ».

***

Un Angevin, le P. Joseph Dupont, missionnaire d'Afrique, vient d'être élevé à la dignité épiscopale. Le P. Dupont est né à Gesté en 1851. Il fit ses études au Petit-Séminaire de Beaupréau et, en 1870, il était au siège de Paris, où il se comporta vaillamment.

Ordonné prêtre le 21 décembre 1878, il entra, dès le mois de février suivant, à Alger, au noviciat de la Maison-Carrée où il fut tout particulièrement remarqué par le cardinal Lavigerie.

En 1881, il fut mis à la tête d'une caravane de missionnaires envoyée dans la région des Grands Lacs de l'Afrique équatoriale, au Tanganika, et, à la mort de l'administrateur apostolique de la mission du Nyassa, il fut choisi pour cette dignité.

Le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, vient de nommer le P. Dupont vicaire apostolique avec le titre d'évêque de Thibar.

L'Anjou a le droit de se féliciter d'un pareil choix.

***

Digitized by Google

Le 29 mars dernier, dans la grande salle des conférences de l'Université catholique, avait lieu une séance solennelle, présidée par Mgr Baron, à l'occasion du don gracieux que notre distingué compatriote, M. le baron Georges de Chemellier, a fait à l'Université de la maquette de son remarquable projet de monument à Mgr Freppel, maquette que tout le monde a pu admirer à notre Exposition nationale de 1895, mais qui, malheureusement, n'a pu être installée à l'endroit qui lui est réservé, parce qu'elle doit figurer, au mois de mai, au Salon des Champs-Élysées.

Plusieurs discours éloquents ont été prononcés pour célébrer le nom et la mémoire de l'évêque restaurateur de notre Université angevine : M. l'abbé Crosnier a fait l'éloge du monument de M. de Chemellier et montré combien la conception de l'artiste est en harmonie avec la grande figure et la grande existence de Mgr Freppel. M. Raoul du Reau, dans un remarquable rapport, a retracé fidèlement l'historique de la fondation de l'Université. M. Normand d'Authon, étudiant en droit, a montré les services rendus par Mgr Freppel à la cause si importante de l'enseignement à tous les degrés.

Puis Mgr Pasquier, recteur de l'Université, s'appuyant sur les résultats déjà acquis par les Facultés catholiques, a fait prévoir tous ceux qu'elle peut atteindre et qu'elle atteindra dans un avenir peu éloigné, avec l'appui des catholiques de l'Ouest.

Mgr Baron a clos la séance par une heureuse improvisation. Il a divisé la vie de son éminent prédécesseur et ami en trois grandes phases qui se sont déroulées en Alsace, à Paris et à Angers, et pendant lesquelles le talent de Mgr Freppel ne s'est pas démenti un seul instant. Il a vivement intéressé l'assemblée en lui communiquant une lettre que lui écrivait Mgr Freppel, en 1870, de Rome, au moment du Concile, quelques jours après son élévation au siège épiscopal d'Angers.

***

Nous signalerons dans le compte rendu du Congrès des Sociétés savantes, qui s'est tenu, selon l'usage, à la Sorbonne, dans la semaine de Pâques, une communication relative aux monuments mégalithiques de Maine-et-Loire :

« Les dolmens et les allées couvertes, dit M. Bousrez, de la Société archéologique de Touraine, sont assez nombreux dans

Digitized by Google

l'Anjou, surtout autour de Saumur. L'allée couverte de Bagneux est l'un des plus grands spécimens connus. On y trouve aussi les dolmens de la Bajoulière, de la Forêt, de Charié, de l'Étiau et de Saint-Lambert, dont l'auteur fait la description.

« On rencontre aussi dans cette contrée des menhirs qu'il ne faut pas confondre avec les blocs naturels qui sont très nombreux dans les environs de Cholet.

« Les dolmens de la région sont formés de dalles de schiste, de granit ou de grès. Les cromlechs et les alignements sont de véritables exceptions.

« Dans le département de Maine-et-Loire, on compte aujourd'hui 49 dolmens et 34 menhirs, mais 54 monuments de ce genre ont été détruits depuis le commencement du siècle. »

Ajoutons que les recherches si minutieuses de M. O. Desmazières ont amené la constitution de traces des temps préhistoriques (pierre polie-bronze) dans 213 communes sur 381, en Maine-et-Loire. Et la statistique n'a pas dit son dernier mot, pas plus que cette science, à peine sortie des premiers bégaiements de l'enfance.

***

A Baugé, en creusant le terrain d'un immeuble qui servit de temple protestant, rue Saint-Nicolas, en 1582, on a découvert dernièrement une certaine quantité d'ossements humains. Les squelettes se trouvaient tous dans une position verticale. Nous n'avons pas pu avoir de renseignements sur l'antiquité probable de ces squelettes et, dans ses conditions, toute conjecture serait forcément hasardée.

***

Après la pose du monument érigé dans l'église du Pin-en-Mauges, le 13 octobre dernier, à la mémoire de Jacques Cathelineau, une seconde statue du héros vendéen devait être placée au milieu du bourg, sur un terrain privé appartenant à son arrière petit-fils, M. Xavier de Cathelineau. On sait que cette statue n'est que la reproduction de celle qui avait été érigée au même lieu en 1827, mais renversée en 1832 par le Gouvernement de Juillet. Mutilée alors et reléguée dans les dépendances du presbytère, elle en avait été retirée par les soins du Comité, en 1893, et restaurée par MM. Moisseron et André, sculpteurs à Angers. Elle allait reprendre le chemin

Digitized by Google

du Pin-en-Mauges, quand elle fut détruite dans l'incendie qui consuma, en 1894, les ateliers des sculpteurs. Mais, grâce au modèle conservé au musée d'Angers, on put se procurer bientôt une statue exactement semblable.

Quelques jours après la fête du 13 octobre, on avait placé cette seconde statue sur son socle, dans l'endroit indiqué, mais, devenue aussitôt l'objet des réclamations du Gouvernement, elle avait été recouverte d'une caisse qui, en la dérobant à la vue du public, la soustrayait aussi aux menaces du pouvoir civil.

Une telle mesure ne pouvait être que provisoire. Dès les premiers jours de mars 1897, en effet, M. Xavier de Cathelineau s'entendait avec M. le Préfet de Maine-et-Loire, muni à cet effet d'instructions ministérielles, pour que la statue pût être découverte. Toute la population du Pin-en-Mauges était heureuse de cette solution, quand un revirement se produisit subitement dans l'attitude de l'autorité civile. Le samedi 13 mars, quinze à vingt gendarmes, aidés de quelques ouvriers, venaient enlever la statue de son socle et la mettre sous sequestre dans une des salles de la mairie du Pin.

Cet acte d'intolérance a provoqué dans tout le pays une profonde surprise et une vive émotion. Mais nous croyons savoir que M. le ministre de l'Intérieur, se rendant aux excellentes raisons qui lui ont été présentées par diverses personnes, notamment par M. Xavier de Cathelineau et par M. le vicomte de La Bourdonnaye, député de Maine-et-Loire, ne fera plus d'obstacle au replacement de la statue, si le terrain qui doit la recevoir est muni d'une clôture indiquant la propriété privée. Quelles dimensions et quelle forme doit avoir cette clôture ? C'est l'objet de négociations qui se poursuivent encore à l'heure où nous écrivons ces lignes.

⁂

Nos compatriotes :

La vicomtesse de Cumont vient de recevoir les remerciements de l'impératrice de Russie à qui elle avait fait parvenir le portrait à l'aquarelle de sa fille, la grande-duchesse Olga, commencé pendant le séjour de Sa Majesté Impériale à Paris. La vicomtesse de Cumont expose depuis plusieurs années au Champ-de-Mars, sous un pseudonyme.

⁂

Digitized by Google

Tous ceux qui connaissent les serres de M. A. de La Devansaye (et quel Angevin ne les connaît pas?) apprendront avec plaisir que l'honorable président de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire vient de recevoir de la Société nationale d'horticulture de France : 1° Un certificat de mérite de 1re classe pour son Anthurium le *Géant* produit d'un croisement de la variété *Mirabèle*, par Wardi; 2° une prime de 1re classe, pour l'ensemble de 5 variétés nouvelles d'Anthuriums qu'il a obtenues de *semis*; 3° une prime de 2e classe, pour une nouvelle Broméliacée, le *Vriessa bifurcata*, obtenue de *semis*.

***

La Société de Géographie a tenu, le 23 avril, la séance annuelle dans laquelle sont attribuées les récompenses. M. Bouquet de la Grye, membre de l'Institut, présidait, ayant à ses côtés M. Le Myre de Vilers, député, le prince Roland Bonaparte, le baron Hulot, le comte de Blois, sénateur de Maine-et-Loire, et le comte de Bizemont, capitaine de frégate.

Après un rapport très applaudi de M. Froidevaux, secrétaire de la Société, le Président a remis à la mission Versepuy une grande médaille d'or et, en dehors de cette récompense attribuée à toute la mission, une médaille spéciale à M. le baron de Romans, en témoignage de reconnaisance pour sa belle conduite.

Le *Journal de Maine-et-Loire* croit savoir que la Société de Géographie belge se propose d'inviter M. de Romans à aller à Bruxelles et à Anvers reprendre la conférence qu'il fit au mois d'avril à Paris.

***

La Société Artistique et Littéraire de l'Ouest, à Paris, annonce, pour sa réunion du 3 mai, l'audition d'importants fragments de *Mamamouchi*, opéra-comique en un acte, de nos compatriotes, MM. Lionel Bonnemère et Joseph Denais, musique de M. Paul Rougnon, professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation.

***

L'un des auteurs de *Mamamouchi*, le nouvel opéra-comique dont nous venons de parler, notre collaborateur et ami, M. Joseph Denais, qui vient d'être réélu secrétaire général de l'Association des Journalistes Parisiens, a été désigné,

Digitized by Google

par ses collègues, pour représenter cette importante Association au Congrès international des Associations de Presse, à Stockholm, les 25-28 juin prochain, à l'occasion de l'exposition universelle de Suède et Norwège.

***

M. le Dr Renou, de Saumur, est nommé membre correspondant de l'Académie de médecine. Les habitants de Saumur sont fiers de l'honneur rendu à la science et au caractère de leur compatriote.

***

A son passage à Niort, le Président de la République a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. G. Barassé, capitaine au 7e hussards, auquel nous adressons toutes nos félicitations.

M. G. Barassé est le fils de l'éditeur angevin bien connu qui, pendant une dizaine d'années, dirigea la *Revue de l'Anjou*.

***

Au nombre des personnes qui, à l'occasion du voyage du Président de la République dans l'Ouest, ont été l'objet de distinctions honorifiques, nous remarquons avec plaisir le nom de M. Étienne Port, professeur au collège de Saint-Nazaire, nommé officier d'Académie.

M. Étienne Port, ancien élève du Lycée d'Angers, est le fils de M. Célestin Port, le savant archiviste de Maine-et-Loire.

***

Le tableau de notre compatriote M. Cesbron, *Les mercredis chez le peintre Français*, acheté l'an dernier, par l'État, au salon des Champs-Élysées, est attribué au Musée d'Épinal, chef-lieu du département où naquit le grand paysagiste Français.

***

M. Charron, l'habile sculpteur angevin, a terminé un joli bas-relief qui lui fait honneur. L'artiste y a représenté sainte Geneviève enfant recevant la bénédiction de deux évêques, auxquels il a donné les traits de Mgr Baron et Mgr Freppel. Ce bas-relief, qui sera sculpté en marbre, est destiné à l'église Saint-Laud.

***

Digitized by Google

M. Gaston Réchin, élève des Beaux-Arts de Paris, vient de remporter deux médailles aux deux concours des Trois Arts, comprenant la décoration, le dessin d'après l'antique et la nature.

***

Nous apprenons que M. Legendre, élève de l'École régionale d'Angers, est reçu au Salon des Champs-Élysées, avec un buste plâtre, ce qui fait le plus grand honneur à notre École.

***

Un jeune Saumurois, M. Edmond Baranger, a obtenu une médaille d'argent grand module, un objet d'art et un diplôme d'honneur au concours de l'*Académie poétique du Midi.*

***

Au concours organisé par la *Lyre d'Or*, notre compatriote, M. Yves Castel, vient de remporter un 4e prix, médaille bronze doré, pour son idylle bretonne : Une matinée de mai à Kergrass.

***

Nous lisons dans le *Journal officiel* du 24 avril :

Congrès des Sociétés savantes (sous-section de zoologie). — *Séance du 23 avril.* — M. Gabriel Rogeron, de la Société nationale d'acclimatation de France, parle sur l'albinisme et le mélanisme chez le canard sauvage. Non seulement la domesticité est une cause d'albinisme et de mélanisme chez toutes les espèces qui nous sont soumises de longue date, mais, même à l'état de liberté, la tendance à cette sorte d'aberration est chez les animaux en raison directe de leur voisinage avec l'homme et même de leur prédisposition à la domesticité. C'est ainsi que chez les canards, le canard sauvage, l'*anas borchas*, la souche de nos canards domestiques, est le seul de sa nombreuse famille à revêtir assez fréquemment ces couleurs blanches et noires ; et ces variations de plumage sont infiniment plus fréquentes chez les canards d'étang, c'est-à-dire sédentaires et habitant pour ainsi dire parmi nous, que chez les canards sauvages de passage arrivant sans doute des régions inhabitées de l'extrême nord. Et la tendance à cette dégénérescence de plumage est telle chez l'espèce du canard sauvage que quelques générations de captivité lui suffisent pour qu'il se produise déjà des cas d'albinisme et de

Digitized by Google

mélanisme, ainsi que M. G. Rogeron l'a constaté plusieurs fois.

Au même Congrès, M. Edmond Goblot, professeur au lycée d'Angers, a exposé — dans la section de physique, attendu qu'il n'y a pas de section de psychologie — une nouvelle discussion de ce problème : « Pourquoi voyons-nous les objets droits, tandis qu'ils se peignent renversés sur la rétine ? »

***

Le bateau-rouleur inventé par un Angevin, l'*Ernest-Bazin*, dont l'armement est achevé, vient d'entrer dans la période des expériences définitives.

Il a déjà fait trois sorties en Seine de plusieurs heures de durée chacune, la première avec son hélice seule et les rouleurs calés, les deux autres avec son hélice et ses roues tournant à la fois.

Ces trois essais ont merveilleusement réussi. Ils ont démontré d'une façon péremptoire, non seulement que le roulement constitue un très réel avantage sur le glissement, mais encore que l'*Ernest-Bazin* obéit avec assez de docilité au gouvernail pour pouvoir presque virer sur place cap pour cap, ce qui lui vaut *ipso facto* une appréciable supériorité sur les autres navires.

Il a été également établi, dit le *Figaro* du 16 mars, que le roulement ne provoque pour ainsi dire aucun remous Le fait n'a peut-être pas une importance énorme au point de vue de la navigation en haute mer, les rebords de la « grande tasse » n'ayant pas grand'chose à craindre, mais il n'en est pas de même au point de vue de la navigation sur les fleuves et sur les lacs.

Lors de la dernière promenade de l'*Ernest-Bazin*, M. le Préfet de la Seine-Inférieure était à bord, en compagnie de la municipalité de Rouen et du Président de la Chambre de Commerce.

La Commission de contrôle des machines à vapeur, présidée par M. Guiard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, après avoir examiné tous les appareils et organes de l'*Ernest-Bazin*, lui a délivré son permis de navigation.

Le 22 avril, enfin, le bateau-rouleur a effectué sa première sortie au large, du côté du cap de la Hève et, bien que la mer fût houleuse et la brise forte, l'*Ernest-Bazin* s'est parfaitement comporté.

***

Digitized by Google

Voici la liste des artistes Angevins qui exposent, cette année, au Salon des Champs-Élysées :

Mme Arc, Valette, de Longué. — Saumur le soir.

Axilette, de Durtal. — L'humanité, la Patrie, la Muse sociale ; plafond allégorique pour le Musée social. Portrait.

Achille Cesbron. — Bouquet de roses. Frises de roses.

Chayllery, d'Angers. — Un intérieur parisien.

Corbineau, de Saumur. — Les curieuses.

Duchemin, de Segré. — La lande de Tremeven.

Fournier, de Rablay. — Le Rêve. La Lecture.

Grasset, de Cholet. — A Montmartre.

Leroux-Cesbron, de Saumur. — Marais près de Saumur.

Luzeau-Brochard, de Cholet. — La Tonsure.

Saulo, d'Angers. — Portrait de M. G. de Chemellier.

Tessier, d'Angers. — Retour de chasse. Le gros lot.

DESSINS

Mme Berthault. — Portrait ; miniature.

Achille Cesbron. — Quatre portraits, dessin. Portrait de l'auteur, dessin.

Mme Deschiens-Astruc, d'Angers. — Primevère, aquarelle. Paysage, aquarelle.

SCULPTURE

Astruc, d'Angers. — Ma fille Isabelle, buste plâtre.

G. de Chemellier, d'Angers. — Projet de monument à la mémoire de Mgr Freppel. Portrait de M. de la Ch., buste, terre cuite.

Guittet, de Cholet. — Porteur d'eau africain, statue plâtre.

L'Hoest, d'Angers. — M. Georges Blois ; buste plâtre. M. Schaigne, buste plâtre.

Massard, d'Angers. — Portrait, médaillon, plâtre.

Perrotte, de Brain sur-l'Authion. — Portrait de M. Dubray, buste plâtre. Grand'mère, statuette terre cuite.

Porcher, de Fontevrault. — Portrait de M. X..., buste plâtre.

Comte de Ruillé, d'Angers. — Sa Majesté Nicolas II, statuette, cire. Portrait du comte de B..., statuette bronze.

Saulo, d'Angers. — Mme Vigée-Lebrun, statue plâtre. Portrait de M. Le Poittevin, buste marbre.

Léon Séguin, d'Angers. — Portrait d'homme, plâtre.

Digitized by Google

ARTS DÉCORATIFS

Mme Berthault. — Clair de lune, éventail, gouache.

Achille Cesbron. — Ma petite Hélène, dessus de porte. Mon petit Roger, dessus de porte.

GRAVURE

Mlle Poynot, de Montreuil-Bellay. — Une gravure (eau forte). Château de Montreuil-Bellay.

La statue de Mme Vigée-Lebrun, par Saulo, a été exécutée pour la ville d'Angers sur le legs Giffard. Nous avons, d'autre part, déjà vu à Angers, quelques-unes des œuvres ci-dessus, notamment : Retour de chasse, de Tessier ; le projet de monument pour Mgr Freppel, par G. de Chemellier ; le buste de M. Le Poittevin, de Saulo.

A signaler encore pour l'iconographie de Maine-et-Loire un tableau de M. Henri Linguet, aux Champs-Élysées, le *château de Barbe-Bleue à Chantocé.*

***

Nous apprenons qu'une souscription est ouverte, par les officiers et soldats du 66e mobiles de la Mayenne, pour élever un monument à Saint-Jean-sur-Erve, en souvenir du combat du 15 janvier 1871.

Les noms des corps qui ont pris part à l'action seront inscrits sur le monument.

Parmi ces régiments figurait le 75e mobiles, dont le 3e bataillon (4e de Maine-et-Loire), se trouvait alors réduit à 350 hommes.

***

M. le Docteur Bury (Jacques-Eugène), né à Saumur le 7 août 1814, est mort à sa maison de campagne de Pocé le 12 avril 1897. Médecin à Saumur, il fut élu conseiller municipal de cette ville, puis conseiller général du canton du 22 mai 1870 à mai 1889. Lorsque M. Louvet devint ministre en 1869, il fut un des adjoints chargés, par l'administration impériale, de l'intérim de la mairie (23 juillet 1869), resta en fonction le 4 septembre et, après une interruption de dix-huit mois, fut de nouveau investi de ce mandat après le mairat de M. Bodin (6 mars 1874) jusqu'en 1875. De novembre 1870 à juin 1871, il avait transformé sa villa de Pocé en ambulance où 52 varioleux furent soignés par lui. Il fut aussi directeur du Jardin des Plantes de Saumur, président du Comice agri-

Digitized by Google

cole de l'arrondissement, maire de Pocé, délégué cantonal, officier d'Académie (1892), puis chevalier du Mérite agricole (1892), chevalier de la Légion d'Honneur (1893).

Candidat républicain aux élections du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Saumur, il obtint 7.970 voix et échoua au ballottage contre M. Eugène Berger, candidat des conservateurs; il fut élu le 20 août 1881 par 11.222 voix contre 10.716, siégea jusqu'en 1885 toujours à gauche et vota avec le groupe gambettiste. Tous ses compatriotes sont unanimes à reconnaître sa serviabilité et sa bonté dans la vie privée. Il est mort très chrétiennement et a été inhumé le 14 avril, à Distré.

***

On annonce également la mort de M. Persac (Charles-Georges-Ernest), né à Saumur, le 22 juillet 1844, inhumé dans cette ville le 11 avril 1897. D'une famille saumuroise qui avait rempli des charges municipales avant et depuis la Révolution, il s'était fait incrire au barreau d'Angers et entra dans la magistrature en 1870, en Algérie. Il quitta la robe de substitut à Angers pour servir dans l'armée, comme lieutenant au 1er de l'artillerie mobile de Maine-et-Loire, pendant la guerre. En 1871, il fut envoyé, en disgrâce à Loudéac, puis révoqué après le 24 mai 1873. Rentré dans la magistrature en 1877, il fut successivement juge à Mamers, procureur de la République à Joigny et à Fontainebleau. Le 17 septembre 1883, il était nommé juge à la Seine et, la même année, chargé de l'instruction. Le 11 janvier 1887, le garde des sceaux d'alors, M. Sarrien, qui connaissait ses opinions, l'appelait à la direction du personnel du ministère de la Justice, au moment de l'exécution de la loi suspendant l'inamovibilité de la magistrature. Le 25 janvier 1888, après avoir reçu la croix de la Légion d'honneur, il venait occuper un siège à la Cour d'appel de Paris. « Je n'exagère rien, a affirmé sur sa tombe M. Chudeau, ami et coreligionnaire politique de M. Persac, en disant que pendant toute sa carrière judiciaire, il a su conquérir l'amitié ou l'estime de tous ses collègues sans exception. C'est qu'en effet, Persac était, dans toute l'acception du mot, un magistrat, n'obéissant qu'à sa conscience, inaccessible à toute suggestion, d'où qu'elle partît. D'un républicanisme ardent, il est resté jusqu'au bout ce qu'il a toujours été. »

J. DE B.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

Plusieurs journaux de notre ville ont parlé déjà des découvertes archéologiques faites, en la commune de Méron, à 500 mètres environ de l'endroit où la ligne ferrée d'Angers à Poitiers coupe le canal de la Dive.

Il y a six semaines, en effet, des cultivateurs du pays ont retrouvé, dans un champ connu sous le nom de *champ des Fourneaux*, les substructions d'un édifice gallo-romain, fort curieux pour l'archéologie, mais dont il semble encore difficile de préciser la destination.

Le monument se compose d'une première enceinte circulaire, ouverte à l'est et à l'ouest, à l'intérieur de laquelle est renfermé un édicule de forme elliptique, que l'on a pris pour un temple païen.

L'édicule, dont les portes sont encore faciles à reconnaître, renfermait cinq sarcophages en pierre coquillière de Doué. Autour de l'un de ces cercueils, on a constaté la présence d'un grand nombre de monnaies gauloises en potin et de monnaies d'argent et de bronze, aux effigies de Néron, de Vespasien, de Domitien, etc.; puis, disséminés un peu partout, des fragments de poteries, des briques à rebord, des clous, de la verroterie, une sorte de vouge ou de serpette à longue douille, une tête de statue, dans laquelle on avait cru reconnaître — quel enfantillage! — une tête de Christ. Les objets les plus intéressants ont disparu; les tombeaux ont été mutilés; les monnaies, recueillies par les propriétaires du champ, ont été vendues, à part quelques réserves, faites par les plus habiles, qui espèrent en tirer un bon prix[1]. « Avoir l'occasion de vendre bien cher, pour que ça fasse du bien au pays », tel est, d'ailleurs, le seul résultat que cherchent les habitants du village, qui, après avoir remué

[1] Je ne parle pas de ceux qui ont trouvé là une occasion exceptionnelle pour se débarrasser de leur vieille ferraille.

Digitized by Google

la terre avec une précipitation lamentable, pour y trouver des « trésors », ont recouvert déjà la plus grande partie des substructions.

Je n'apprendrai rien aux archéologues angevins, en leur disant que ce quartier est très riche en souvenirs historiques et que, presque à chaque pas, sur les bords de la Dive, en remontant du côté de Brézé et de Saint-Just, apparaissent les débris d'une civilisation antique fort curieuse et encore peu connue. Espérons que, un jour ou l'autre, des fouilles conduites avec suite et intelligence permettront d'exhumer et d'étudier sérieusement ces vieux témoins de la vie de nos pères.

La *Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts* — ancienne Académie *d'Angers*, à laquelle son dévoué secrétaire, M. le Dr Maisonneuve, semble avoir infusé un sang nouveau et vigoureux — vient de distribuer le volume de ses *Mémoires* pour l'année 1896. Voici la liste complète des travaux qu'il contient :

Notice sur la vie et les œuvres de *Mgr Sauvé*, par M. l'abbé Delahaye ; — *M. Victor Godard-Faultrier :* sa vie, ses œuvres, par M. d'Espinay ; — *Traditions locales et superstitions,* notes prises au pays de Maine et d'Anjou, par notre collaborateur, M. X. de la Perraudière ; — *La chapelle de la Barre et les sculptures de Pierre Biardeau* (1659-1664), mémoire lu à la 20e session des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris, par M. Joseph Denais ; — Ouverture à la cathédrale d'Angers des *sépultures de René d'Anjou, d'Isabelle de Lorraine et de l'évêque Ulger*, par M. L. de Farcy ; — Une cérémonie de la religion civique : *La fête des époux à Brain-sur-Allonnes*, le 10 floréal an VI, par M. l'abbé Ch. Urseau ; — Petite contribution à l'étude de la psychologie des animaux : *Histoire d'un chien et d'un grillon ;* Expérience relative à la *conservation de la virulence du venin des serpents*, par M. le Dr Maisonneuve ; — *Miskipel* (fer arsénical épigénique) *d'Avrillé*, par M. l'abbé Jouitteau ; — *La Loire*, du Gerbier des Joncs à la Borne ; *la Borne*, par M. du Brossay ; — *Les oronges de l'Anjou*, par l'abbé Hy ; — *Les vainqueurs de Baugé*, par M. le vicomte de Villebresme ; — *La dernière hausse des blés et la spéculation*, par M. Nicolle ; — Le dernier livre

Digitized by Google

de M. Cosnier, *histoire de la paroisse Saint-Joseph*, par M. R. Bazin ; — *Concours Daillère :* séance solennelle du 14 décembre 1896, avec le texte des discours prononcés par MM. Bodinier, Maisonneuve, Lair, Crosnier et Mgr Baron.

La *Société des Bibliophiles Bretons*, qui compte parmi ses adhérents un certain nombre de nos compatriotes, a confié à M. Camille Ballu la publication de la *Bibliothèque d'Anjou, traité historique et critique des auteurs de cette province et de leurs ouvrages*, par dom Liron, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque d'Orléans. Le premier fascicule vient de paraître.

A ceux de nos lecteurs qui suivent avec une inquiétude légitime la marche des événements, en Turquie et en Grèce, je signale avec plaisir l'étude sur *le Sultan*, publiée par M. J. Denais, dans la *Nouvelle Revue* du 1er avril. Après ce travail — fort intéressant, quoique peu flatteur pour Abdul-Hamid — notre distingué collaborateur fera bien de ne pas retourner à Constantinople : en effet, au lieu d'être décoré par « le chef des croyants », il courrait le risque d'être pendu haut et court.

L'Ermite de la Chaussée-Saint-Pierre continue son œuvre avec persévérance. Sa galerie s'est enrichie, depuis deux mois, des *portraits* de MM. de Blois, sénateur; Richou, conseiller général; Prieur, président du Tribunal de Commerce ; de Grandmaison, député.

A côté des *portraits* de *la Revue Angevine*, voici maintenant les *silhouettes* du *Petit Courrier :* je citerai, de mémoire, celles de MM. Joxé, Proust, Isidore Boulanger et Cheux, qui sont écrites avec un talent incontestable... et beaucoup de bienveillance.

Sans vouloir médire des esquisses — portraits ou silhouettes — consacrées aux vivants, je croirais volontiers que les biographies, qui nous rappellent la vie et les œuvres des célébrités disparues, ont quelquefois sur les premières le mérite d'une plus grande sincérité : telles, les études sur *Bigot* et *Mirault*, par MM. les docteurs Em. Laroche et Tesson, dans les *Archives Médicales d'Angers* (fascicules de mars et d'avril); tel aussi, le travail de M. l'abbé Crosnier sur *Théodore Pavie*,

Digitized by Google

professeur, dans la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest* (numéro d'avril) ; telle encore, la « *vraye effigie* » du Père Joseph, d'après la thèse de M. l'abbé Dedouvres, par M. Marcel Morry (*Revue Angevine*, 15 avril).

Buffon a été, en 1730, *élève de l'Académie d'équitation d'Angers :* c'est ce que nous rappelle une note de M. A. de Soland, dans la *Revue Angevine* du 15 mars. Les deux lettres inédites de Buffon, insérées par M. de Soland, dans cette note, sont fort curieuses.

Très intéressante aussi pour l'histoire de l'archéologie angevine, la remarque de M. l'abbé F. Bossebœuf, qui croit avoir retrouvé, dans la petite église de Saint-Germain-sur-Vienne, le type le plus ancien, sinon le plus parfait de l'*architecture Plantagenet.* « Comme la célèbre église (de l'abbaye Toussaint) d'Angers a été bâtie après celle du charmant village de Saint-Germain-sur-Vienne, nous sommes obligé de conclure — dit M. Bossebœuf — que ce coin privilégié des bords de la Vienne possède et garde modestement un trésor ignoré : le premier spécimen de la construction en série, avec ses effets si curieux, de la voûte angevine, et en même temps le prototype de l'église Toussaint. Il est vrai que les architectes de la « reine de l'Anjou » l'ont faite plus grande, plus complète et plus belle que son humble modèle. Mais, outre qu'ils disposaient de riches ressources assurément inconnues au village, ils n'ont eu qu'à imiter, et tout le mérite de l'invention revient aux auteurs de l'église de Saint-Germain. A moins qu'il ne faille attribuer ces deux monuments au génie du même artiste : alors l'un serait l'ébauche, et l'autre, le chef-d'œuvre » (*Revue des Facultés catholiques de l'Ouest,* numéro d'avril).

Très suggestive — comme diraient les journalistes — la variété consacrée par M. R. Gadbin (*Bibliophile du Maine,* avril 1897) à *l'école de Ballée, en 1793 et 1794.* L'adresse envoyée à la Convention, le 13 ventôse an Ier, par les élèves de cette école « fin de siècle » — c'est l'expression dont se sert justement M. Gadbin — mériterait d'être citée tout entière ; j'en détache le passage suivant : c'est une vraie perle.

« ... Nos pères vous adressent des souliers pour nos frères aînés, *trente* sont déjà sur les frontières ; nous sommes cin-

Digitized by Google

quante, bientôt nous les suivrons. Que n'est-il déjà arrivé, ce moment heureux où méprisant, comme Fabricius, l'or des tyrans, préférant comme lui la pauvreté républicaine aux plus riches trésors, nous saurons vaincre nos ennemis et nous en faire aimer. Quel doux enchantement quand notre Instituteur nous peint ces grands hommes de l'antiquité ! Un feu sacré s'empare de nos cœurs, et nous ne brûlons que du désir de les imiter.

« Ah ! législateurs, quel touchant spectacle ! au sortir de ces inutiles délassements, si vous nous voyiez nous embrasser, nous serrer dans nos bras ! L'union, l'ardeur, le courage étincelle dans nos yeux. L'un veut être un second Régulus, l'autre envie le sort des Scipions, celui-ci veut être un Brutus, celui-là le sage Caton. Hâtez-vous, législateurs, de nous donner un plan d'éducation digne de vos jeunes Républicains; et l'obéissance à vos lois, la soumission à vos décrets, l'étude constitutionnelle de vos sages principes, seront les prémices de nos offrandes à la patrie... »

A signaler encore :

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (numéro d'avril), six *Lettres inédites de La Mennais et de Lacordaire*, adressées à notre compatriote, l'abbé Jules Morel ; la fin de l'étude de M. H. Dauvergne sur le livre de Malvert, intitulé *Science et Religion* ; la suite des *Notes d'un curieux*, de M. H. Baguenier-Desormeaux, sur la *Théophilantrophie*.

Dans la *Revue du Bas-Poitou* (9e année, 4e livraison), une note de M. R. Vallette — qui a été tirée à part — sur *Cathelineau, à propos de l'inauguration de sa statue* ; le commencement d'un travail de M. R. de Thiverçay, sur les *Colonnes infernales en Vendée* ; enfin, une *Lettre* inédite *concernant le Bienheureux Grigron de Montfort*, retrouvée et publiée par notre aimable collègue, M. l'abbé Uzureau.

Ch. U.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Feuilles d'or de l'École militaire d'infanterie, Avord-Saint-Maixent, par le capitaine Paimblant du Rouil[1]. — Paris, Charles Lavauzelle. Un vol. in-8°. — Prix : 5 fr.

I

Sous ce titre, le distingué capitaine Paimblant du Rouil vient d'écrire un livre qui se recommande à tous, et notamment à ceux qui ont l'honneur d'appartenir à l'armée, et par ce qu'il renferme et par la pensée généreuse qui a présidé à sa conception.

Le capitaine Paimblant du Rouil s'est en effet proposé de sortir de l'ombre ceux de ses camarades, anciens élèves d'Avord ou de Saint-Maixent, qui se sont distingués dans la carrière des armes ; qui, dans nos expéditions lointaines, ont tenu haut et ferme, sur les champs de bataille du Tonkin, du Sénégal, du Soudan, de la Guyane, du Dahomey ou de Madagascar, le drapeau de la France.

Il s'est efforcé de mettre en lumière les travaux scientifiques, historiques ou littéraires dûs aux officiers sortis de notre École militaire d'infanterie ; de faire connaître les missions importantes, les ambassades, les explorations dont ils ont été chargés ; les résultats de leurs recherches épigraphiques ou archéologiques ; les collections éthnographiques ou autres qu'ils ont pu composer ; leurs actes de courage ou

[1] Vice-président de « La Saint-Maixentaise », membre du Conseil d'administration de la Société de Secours aux militaires coloniaux, membre de la Société d'ethnographie nationale, de la Plume et l'Epée, du Syndicat de la presse militaire, etc..., auteur de nombreux ouvrages d'histoire, de littérature, de théâtre et de poésie.

Digitized by Google

de dévouement, leurs inventions, en un mot tout ce qui compose le piédestal de ce monument de gloire à l'érection duquel ils travaillent sans trève, parallèlement à leurs camarades issus de nos autres Écoles militaires.

II

L'ouvrage du capitaine Paimblant du Rouil se divise en deux parties : *Souvenirs d'école* et *Feuilles d'or*.

La première subdivision comprend deux chapitres.

Le premier, *Avord*, nous fait connaître la genèse de l'École actuelle : l'établissement de l'École régionale du camp d'Avord, destinée tout d'abord à parfaire l'éducation militaire des officiers auxiliaires [1] créés par la loi de 1872, et la transformation de celle-ci en École militaire de sous-officiers d'infanterie, à la suite de son affectation à l'instruction de tous les candidats officiers de cette arme (active et réserve), par le décret du 4 décembre 1874.

C'est cette dernière école qui fut transférée à Saint-Maixent par décret du 4 février 1881.

*
* *

Dans le second chapitre, *Saint-Maixent*, l'auteur nous donne la description de la nouvelle école. Il nous fait connaître les phases successives de son installation, les modifications apportées aux conditions d'admission, à la situation des élèves à la sortie. Il nous retrace la silhouette des futurs officiers, « ces grands gaillards, dont beaucoup ont déjà vu le feu et portent sur leur jeune poitrine les témoignages d'un courage d'anciens ».

Il nous dit le but de l'École, son organisation, la large part qui y est faite à l'instruction morale, à l'exaltation de ces vertus, bases de l'esprit militaire : le patriotisme, la discipline, l'honneur et le devoir !

Il donne la liste des colonels qui ont commandé l'École de Saint-Maixent depuis sa création, des majors de promotion,

[1] Officiers de réserve.

Digitized by Google

des porte-drapeau. Il enregistre les noms des promotions successives et termine ce très intéressant chapitre en rappelant la création, par un groupe d'officiers dont il fait partie, de « La Saint-Maixentaise », société amicale de secours qui s'est donné pour but « d'entretenir et de développer les sentiments de camaraderie éclos à l'École » et de venir en aide, dans la mesure du possible, aux camarades et à leurs familles dans le besoin.

III

Les *Feuilles d'or* proprement dites, contiennent neuf chapitres. Par une délicate attention, le capitaine Paimblant du Rouil place dans le premier la liste funèbre des anciens élèves d'Avord ou de Saint-Maixent qui ont eu le bonheur suprême de mourir pour la gloire française.

Il adresse un souvenir ému à ces braves tombés « à tous les coins du monde » pour le triomphe de nos armes et, sous leurs noms à jamais consacrés, il écrit noblement ces paroles qui, dans leur concision virile, en disent plus que les plus longs panégyriques :

« Ils furent des hommes ! »

IV

Le chapitre II a pour titre : *Face à l'ennemi.* Dans ce chapitre, l'auteur a classé par ordre alphabétique ceux de ses camarades dont il a pu connaître les hauts faits et les actions d'éclat.

Parmi tant de noms glorieux, parmi tous ces vaillants, il en est quelques-uns qu'on ne saurait passer sous silence, même dans une esquisse telle que celle-ci.

— C'est le lieutenant Bailly, chargé de la télégraphie optique dans la colonne Dugenne, se glissant la nuit avec quelques hommes et deux mulets dont la couleur blanche peut le trahir, au milieu de la brousse pleine d'ennemis ; traversant le San-Thuong, et parvenant, non sans avoir couru mille dangers, à faire connaître aux troupes de Phu-lang-

Digitized by Google

Thuong, la détresse dans laquelle se trouve la troupe dont il fait partie.

— C'est le capitaine Briquelot, diplomate et géographe en même temps que soldat plein de vaillance, donnant partout, à Ségou, à Bla, dans le Haut-Niger, puis au Tonkin comme chef de bataillon, des preuves éclatantes de son savoir, de son expérience, de son courage et de son dévouement jusqu'au jour où, par une cruelle ironie du sort, la mort venait frapper sur un lit d'hôpital ce héros qui l'avait tant de fois bravée sur le champ de bataille.

— C'est le capitaine de Colomb et sa brillante conduite en Extrême-Orient, notamment à Dong-Dang, puis à Bang-Bo où, blessé grièvement au pied, il réussit à communiquer à ceux qui l'entourent, blessés comme lui, son énergie surhumaine, à les remettre face à l'ennemi, à les sauver, en dépit d'obstacles presque insurmontables, et à échapper avec eux à une mort certaine en se faisant traîner, à l'aide de liens, par les plus vigoureux d'entre eux, supportant, avec un courage d'un effrayant stoïcisme, l'atroce douleur que lui cause son pied broyé se heurtant à toutes les aspérités du sol.

— C'est le lieutenant Compérat défendant héroïquement, avec une poignée d'hommes, le fort inachevé de Kotonou, contre l'armée de Behanzin.

— C'est le capitaine Hélo, toujours à l'avant-garde, pénétrant le premier dans les retranchements et les citadelles, tuant à Tuyen-Quan le chef des Chinois en combat singulier, tel un chevalier des temps anciens, montrant une valeur au dessus de tout éloge dans la défense de Hong-Hoa, puis s'employant avec bonheur à la pacification de la région de My-Long.

— C'est Maquard, l'héroïque sous-lieutenant de la légion étrangère, se battant partout comme un lion, à Son-Tay, à Bac-Ninh, à Tuyen-Quan, et faisant dire aux vaillants soldats du Tonkin : « Brave comme le lieutenant Maquard. »

— C'est Marchand, l'un de nos plus hardis explorateurs, doué d'une activité prodigieuse qu'il dépense sans compter partout où l'on veut bien l'utiliser, reconnaissant la région de Ségou; allant en mission à Tombouctou, mission au cours de laquelle il conçoit l'idée du Transnigérien; construisant 250 kilomètres de route entre Bamakou et Ségou; s'emparant de cette dernière ville, puis de Diéna où il est blessé.

Digitized by Google

Nommé résident à Sikasso, après un court séjour en France, Marchand commence l'étude du Transnigérien par la reconnaissance du Bani et de ses affluents; il réprime une révolte des Peulhs, participe aux opérations de la colonne Bonnier, et revient en France (sept. 1892), où il est nommé officier d'académie, puis capitaine.

En mars suivant, il est sur la côte d'Ivoire, cherchant la route du Soudan. Il reconnaît bientôt les lignes fluviale et terrestre du Transnigérien.

Samory menace de couper la route de Kong. L'avenir commercial de la Côte d'Ivoire est compromis. Monteil se prépare à marcher contre l'almamy, Marchand se joint à lui. Samory est vaincu ; mais Marchand est grièvement blessé.

Après avoir complété l'œuvre de Binger sur la Côte d'Ivoire, l'infatigable explorateur s'apprête aujourd'hui à poursuivre les projets de Monteil.

Nommé au commandement des troupes du Haut-Oubanghui, il va porter prochainement notre drapeau vers les régions soudaniennes du Nil

— C'est encore le commandant Péroz, géographe, explorateur, linguiste, diplomate, écrivain, soldat redoutable, dont les hauts faits ne pourraient se raconter ici.

— Ce sont le commandant Pineau, Maritz, Salvat, Sauvage, et enfin Sensarric, le héros de Diéna, tué à Tacoubao, près Dongoï, avec le colonel Bonnier.

V

Le chapitre III nous ramène aux jours néfastes de *l'année terrible*, à cette époque funeste où notre pays, près de sombrer sous le flot des Germains, nous offrit, au milieu de nos malheurs, le spectacle réconfortant d'une formidable explosion de patriotisme.

Parmi ceux qui prirent alors volontairement les armes pour la défense du sol sacré, l'auteur des *Feuilles d'or* nous fait connaître onze futurs élèves de l'École militaire d'infanterie, dignes émules des Barra, des Latour, des Sauvestre, des héroïques tambours de Watignies et d'Arcole.

Le plus jeune, Gérard, n'avait que 11 ans, les plus âgés 16 ans à peine.

Digitized by Google

Ils s'appelaient Auclère, Beauchêne, Cadoux, Denis, Flandin, Gérard, Lemoine, Paimblant du Rouil, Raine, Rivet, Sérant.

Qu'on nous permette de relever dans cette énumération le nom de l'auteur de l'ouvrage dont nous faisons l'analyse, et de dire que celui-ci a payé d'une mise à la retraite anticipée son dévouement à la Patrie.

M. Paimblant du Rouil eut un pied gelé pendant l'inexorable hiver de 1870-71; et, bien qu'il ait été remis au point d'avoir pu reprendre son service dès qu'il eut atteint l'âge d'homme et d'arriver au grade de capitaine, il n'en est pas moins évident que cet accident a été l'origine des infirmités qui, dans toute la force de l'âge, l'ont, hélas! cloué sur un fauteuil.

VI

Dans le chapitre IV, *Pour la civilisation et pour la science*, nous lisons l'exposé des travaux, des découvertes, des explorations qui furent l'œuvre des camarades de l'auteur.

Nous renverrons à son ouvrage pour les détails. Nous nommerons seulement ceux qui se sont le plus distingués dans cette branche de l'activité humaine :

— Binger, qui a exécuté la triangulation des pays compris entre le Sénégal et le Niger; la reconnaissance géographique de la bande nigérienne; la liaison de nos établissements du Soudan français au golfe de Guinée; la réunion des possessions du Sénégal et du Soudan à la colonie de Grand-Bassam dont il fut le gouverneur, avant d'être appelé à la direction des affaires d'Afrique au ministère des Colonies; l'écrivain distingué que l'Académie française a couronné pour son ouvrage : *Du Niger au golfe de Guinée*, l'un des auteurs de la première carte du Sénégal, dressée en collaboration avec Monteil, le savant linguiste enfin, qui, avec le général Faidherbe, a fait faire le plus de progrès à l'étude des langues sénégalaises.

— Le commandant Briquelot, dont le rôle fut si considérable au Soudan; le capitaine Hannezo, le lieutenant Lavisse, le capitaine Hélo, le capitaine Marchand, dont nous avons longuement parlé plus haut; Massy, le commandant Péroz et,

Digitized by Google

pour clore cette énumération trop succincte, Saillard, « l'un des rares officiers qui aient traversé le Canada dans toute sa largeur, de Vaucouver à Québec. »

VII

Sous ce titre : *Au secours*, le capitaine Paimblant du Rouil nous fait le récit des actes de courage et de dévouement des Saint-Maixentais et des anciens élèves d'Avord qui n'ont pas hésité à exposer leurs jours pour sauver leurs semblables en péril.

Parmi ceux-ci, nous relèverons les noms de Charrier, de Clabault, de Goudré et de Thiriat.

***

Dans le chapitre VI, *La Plume et l'Épée*, nous trouvons les noms de Binger, du commandant Briquelot, de Darier-Châtelain, du capitaine Gondré, du lieutenant Lavisse, du capitaine Nicolas, du capitaine Paimblant du Rouil, du capitaine Pernot, du commandant Péroz, du lieutenant Pineau, de Ch. des Écorres, de Ned-Noll, du capitaine Romagny et de l'archiviste Saumur.

Nous renvoyons aux *Feuilles d'or* pour la nomenclature des travaux de chacun d'eux, travaux qui prouvent surabondamment que l'on peut être à la fois un écrivain remarquable et un soldat valeureux.

***

Le chapitre VII parle de la « Saint-Maixentaise » et de la « Société de secours aux militaires coloniaux » (Association tonkinoise), fondée par M. René de Cuers, et dont le président d'honneur est l'héroïque capitaine de Colomb.

***

Dans le chapitre VIII, *Inventions*, mentionnons le nom de Gérard, l'enfant-soldat de 1870[1], engagé, en 1877, à ce même 29e de ligne auquel il avait appartenu pendant la guerre.

[1] Aujourd'hui capitaine.

Digitized by Google

C'est lui qui est l'inventeur de cette bicyclette pliante, dont nous attendons les plus grands services aux jours des luttes futures.

***

Enfin, dans le chapitre *France et Russie*, l'historien de l'École militaire d'infanterie rappelle les premières manifestations de la sympathie entre Russes et Français dans les plaines de Crimée ; la réception magnifique et cordiale faite à nos marins à Cronstadt, à Saint-Pétersbourg et à Moscou ; la façon dont fut accueilli, en 1892, l'ancien Saint-Maixentais Féry-d'Esclands, accompagnant son père en Russie ; le nom de « Saint-Pétersbourg » donné à la promotion de 1891-92, en souvenir de la réception sus-mentionnée, auquel nous ajouterons celui de « Nicolas II », pris par la promotion de 1896-97, pour perpétuer la mémoire de la visite en France des Souverains Russes en octobre dernier; la venue de la flotte impériale à Toulon; le séjour à Paris, Lyon et Marseille des officiers russes; le télégramme adressé à l'amiral Avellan par l'Association Tonkinoise et la présentation d'une délégation de cette Société à l'amiral, lors de sa visite à Paris, par MM. de Cuers et de Colomb, etc., etc.

VIII

Telle est, rapidement esquissée, l'œuvre du capitaine Paimblant du Rouil.

Au moment où cette œuvre vient d'être livrée au public, nous lui souhaitons ardemment tout le succès qu'elle mérite.

Nous ne saurions trop engager ceux qui ont le sentiment du bien, la juste conception du devoir et du patriotisme, à lire ces pages écrites — suivant l'expression même de l'auteur — par un invalide qui, ne pouvant combattre auprès de ses frères d'armes, emploie les heures de sa retraite anticipée à la glorification de leur mémoire et au récit de leurs exploits.

Nous félicitons M. le capitaine Paimblant du Rouil pour la façon remarquable dont il a su mener à bien la lourde tâche qu'il s'était imposée.

Digitized by Google

Nous le remercions de mettre ainsi sous les yeux des futures générations de Saint-Maixentais les états de service de leurs anciens, le passé de leur École, ses traditions, ses archives, cet ensemble sacré propre à élever leur cœur, à leur donner cet enthousiasme, cette force morale, cette exaltation guerrière, ce mépris de la mort, cette volonté de vaincre *quand même*, qui sont, plutôt que le perfectionnement à outrance des facteurs matériels du combat, les plus fermes garants des triomphes futurs.

René Daxor.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 678-97.

Digitized by Google

UN NATURALISTE ANGEVIN

ALPHONSE TOUSSENEL

1803-1885

Alphonse Toussenel est né à Montreuil-Bellay en 1803 et il est mort à Paris en 1885. Son père, commissaire des guerres sous le premier Empire, était maire de Montreuil lors de la naissance de ce fils qui devait illustrer son nom.

Notre compatriote reçut une brillante instruction; il semble pourtant avoir gardé de cette période de sa vie un bien mauvais souvenir. « J'ai passé douze ans de ma vie, « dit-il, dans ce bagne odieux de l'enfance qu'on nomme « le collège, alors que Dieu, en me mettant au cœur, dès « l'âge le plus tendre, l'amour désordonné des oiseaux et « du vagabondage, m'avait évidemment destiné à la haute « mission de chasseur cosmopolite et d'explorateur du « globe. » Toussenel déclare ensuite : qu'il n'est « pas « tenu de reconnaissance envers une société marâtre qui a « brisé l'essor de sa vocation glorieuse pour le faire écri- « vain malgré lui[1]. »

Nous sommes cependant persuadé, quoique le grand naturaliste en dise, que, s'il n'avait été qu'un « chasseur cosmopolite », la France aurait été privée d'œuvres qui complètent admirablement sa couronne littéraire et nous

[1] *L'Esprit des Bêtes, Mammifères de France*, Librairie Phalanstérienne, Paris, 1853.

Digitized by Google

rendons grâces à son père et au collège d'en avoir fait un « écrivain malgré lui ».

Ses études classiques terminées, ayant au cœur l'amour des animaux et la haine de Lhomond, Toussenel revint chez son père ; là, il s'adonna à l'agriculture et commença ses observations zoologiques, préludant ainsi aux grands travaux qui devaient l'immortaliser.

Vers 1835, sa vocation d'écrivain se dessinant, Toussenel partit pour ce Paris où tous les talents peuvent se produire, où toutes les jeunes renommées vont se faire consacrer. Caractère généreux et enthousiaste, âme bonne et sensible, il devint vite un des adeptes les plus distingués des doctrines phalanstériennes. Nous insisterons peu sur cette période agitée de sa vie. Nous n'analyserons pas ici, non plus, les théories de Fourier; en ce qui concerne Toussenel, ses essais malheureux pour créer, à Ourscamps et ailleurs, des « colonies d'harmonie » ne sont pas, à notre avis, les événements de sa vie sur lesquels il convienne d'insister. Le bagage littéraire de notre éminent compatriote est assez considérable pour faire oublier l'insuccès de ses tentatives.

Après avoir été rédacteur du journal *le Nord*, à Lille, Toussenel revint à Paris où, pendant quatre ans, il fut rédacteur en chef du journal *la Paix*[1]. Ses articles furent vite remarqués. D'une probité scrupuleuse, d'une générosité qui frisait l'imprudence, le jeune rédacteur sut se créer de nombreux amis. Le roi Louis-Philippe le nomma bientôt commissaire civil à Boufarick, en Algérie; mais un emploi administratif ne pouvait convenir à cette nature ardente, à cet esprit indépendant. Il eut avec l'autorité militaire un conflit qui nécessita son rappel. Comme ses *sujets*[2] durent regretter cet administrateur idéal, qui pas-

[1] Toussenel avait été appelé à la rédaction de ce journal par M. de Rémusat.

[2] C'est ainsi qu'il appelait plaisamment ses administrés.

Digitized by Google

sait son temps à chasser et à distribuer le gibier qu'il tuait à ses administrés !...

C'est en Afrique que Toussenel perdit l'intrépide Bichebou, son chien, qui fut tué par les Arabes au cours d'un combat auquel son maître assistait. « On raconte là-bas », écrit Toussenel, « que j'ai vengé sa mort et qu'un caïd de « la Mitidja jure parfois mon nom quand le temps veut « changer[1]. »

Quoi qu'il en soit, le séjour qu'il fit en Algérie ne lui fut pas inutile : Toussenel put y étudier à loisir notre belle colonie et y poursuivre les recherches qui devaient lui fournir les matériaux de ses remarquables *Essais d'ornithologie passionnelle.*

Notre compatriote devint ensuite rédacteur en chef de *la France méridionale*, à Toulouse ; puis, de *la Démocratie pacifique* ; il fondait bientôt après, avec plusieurs de ses amis, *le Travail affranchi*, organe du système phalanstérien, dans lequel l'illustre écrivain dénonçait les injustices et les crimes de la société et préludait à sa furieuse campagne contre les Juifs.

Nous ne dirons rien de la carrière du journaliste. Nous vivons à une époque trop éloignée de celle où il écrivait pour pouvoir apprécier des articles de journaux, littérature éphémère s'il en est, jugeant, au jour le jour, les actes des hommes du moment et enregistrant les événements au fur et à mesure qu'ils se produisent. Ces pages n'ont plus, aujourd'hui, pour nous, le puissant intérêt de l'actualité ; tout ce que nous tenons à constater, c'est que Toussenel était un rude adversaire. C'est lui qui, un jour, cité à la tribune et contredit par je ne sais plus quel ministre, le cingla de cette réplique : « Vous savez mieux « que moi le nom du menteur, puisque vous le signez tous « les jours[2] ».

[1] *L'Esprit des Bêtes*, Librairie Phalanstérienne, Paris, 1853.
[2] *Les Juifs rois de l'époque*, Dentu, Paris 1888.

Digitized by Google

Enfin, la colère populaire, en 1848, renversa la monarchie de juillet et on proclama la République, la République que Toussenel appelait de tous ses vœux. C'est alors que notre compatriote fit partie de cette fameuse Commission du travail dont on connaît l'histoire. Bientôt, voyant la tournure que prenaient les événements, dès 1849, Toussenel renonça à la politique et, cette fois, définitivement. Notre compatriote reprit alors les douces occupations de sa jeunesse, ses travaux qui devaient porter son nom à travers le monde, ses études attachantes sur les animaux qui devaient lui procurer des joies, des consolations et, par surcroît, la gloire, qu'il n'aurait jamais pu trouver dans la mêlée des partis.

Dès ce moment, Toussenel est à nous, rien qu'à nous; sa vie politique est à tous, sa vie d'écrivain appartient à nous seuls; c'est cette période de son existence, c'est ce côté de son originale physionomie, que nous nous proposons d'étudier.

Le plus remarquable des ouvrages de Toussenel est certainement l'*Esprit des Bêtes*. Le brillant écrivain aimait les animaux, il poussait cet amour à l'adoration, et, cependant, l'ardent chasseur consentait à les tuer... que dis-je? il se résignait parfaitement à les manger!... Il célèbre l'alouette, la vive alouette gauloise, mais il la vante en pâté; il aime beaucoup la perdrix, mais surtout... aux oranges. Cet amour-là n'était peut-être pas suffisamment désintéressé. Le grand écrivain montreuillais était un peu le disciple de Brillat-Savarin; comme lui, il exaltait les mets exquis et les vins fameux de notre France.

L'*Esprit des Bêtes* a un charme tout particulier pour nous autres Angevins, car il a été composé, en partie du moins, à Montreuil-Bellay. C'est là que Toussenel a étudié les animaux; la plupart des événements dont il parle se sont passés dans sa cité natale; ce renard qu'il dépeint était bien sûr un renard montreuillais.

Digitized by Google

Cette treille, dont il nous raconte la curieuse histoire, existe peut-être encore, suspendue aux murs de sa vieille maison[1]. Voici le plan de cet ouvrage que l'auteur va nous expliquer lui-même : « C'est un traité de zoologie « passionnelle, c'est-à-dire de zoologie qui n'a pas cours en « Sorbonne; c'est le résumé consciencieux et fidèle des « études passionnées d'un chasseur qui, après avoir vécu « trente ans et plus dans l'intimité des bêtes de son pays « et avoir eu beaucoup d'agrément avec elles, a éprouvé le « besoin de leur offrir un témoignage public de son estime « et de sa gratitude[2]. » Soyez donc fiers, animaux de France, et vous en particulier, bêtes de Montreuil-Bellay, voici un ouvrage, le seul probablement qui vous soit dédié!

Toussenel, irrité des abus et des imperfections de la société actuelle, prend souvent le parti de s'adresser aux animaux qu'il semble trouver supérieurs à ses semblables; aussi, ne serons-nous pas étonnés, tout à l'heure, de l'entendre raconter à son chien les fautes et les crimes de l'humanité, ou offrir, comme modèle de bonne tenue et de dignité, à nos assemblées parlementaires, une réunion... de grues!...

Charmant et singulier ouvrage, en vérité, que cette étude sur les mammifères! Il fut accueilli avec une grande faveur; plusieurs éditions en furent rapidement enlevées. C'est un des livres les plus curieux parus dans notre XIXe siècle. Chez Toussenel, le sagace observateur est doublé d'un grand écrivain; chez lui, l'ampleur de la forme ne dissimule pas, comme chez beaucoup, le vide de la pensée. Ce qu'il décrit, il l'a vu; ce qu'il affirme, il le croit sincèrement; la lecture de ses ouvrages est d'un intérêt véritablement captivant. Ce ne sont ni des études pure-

[1] La maison natale de Toussenel appartient aujourd'hui à M. Forget.
[2] L'*Esprit des Bêtes*, *Mammifères de France*, Librairie Phalanstérienne, Paris 1853.

Digitized by Google

ment littéraires, ni entièrement scientifiques ; bien que le philosophe s'y révèle, ce ne sont pas non plus des œuvres philosophiques ; mais, ce mélange heureux de pensées, souvent justes, toujours émises avec vigueur, soutenues avec talent, ces paradoxes brillants, ces observations piquantes, ces remarques ingénieuses, ces rapprochements inattendus, cet enthousiasme de chasseur heureux, cette riche imagination, dont les saillies éclatent à chaque page de ses livres comme les fusées d'un feu d'artifice, et, par-dessus tout, ce style étincelant, imagé, dont nous parlions tout à l'heure, font des œuvres d'Alphonse Toussenel un incomparable monument littéraire. Il a su ne ressembler à personne, ce qui n'est pas toujours facile et, ce qui, surtout, indique une puissante individualité, une personnalité de premier ordre. Dans ces ouvrages, consacrés aux bêtes, il est un peu question de tout : économie politique, histoire, législation, géographie, beaux-arts, questions politiques ou diplomatiques, Toussenel aborde tour à tour les sujets les plus divers, ceux qui, en apparence, semblent les plus étrangers à ses études d'histoire naturelle. A chaque instant, vous trouvez, à côté d'une remarque charmante, une de ces affirmations fantaisistes dont il a le secret et qui amènent infailliblement le sourire sur les lèvres.

Étant donné le caractère de l'auteur, on n'est point étonné de le voir examiner dans *L'Esprit des Bêtes* le système suivi pour l'instruction des hommes : « Je sais, « écrivait-il, un moyen simple et facile de refaire l'enten- « dement humain et de rendre l'apprentissage de la science « aussi attrayant qu'il est répugnant aujourd'hui. Il con- « siste à supprimer tout ce qui est ennuyeux dans le pro- « gramme des études actuelles et à prendre l'analogie « passionnelle pour pivot du système universel d'enseigne- « ment... Je ne demande pas plus de six ans de ministère

Digitized by Google

« de l'Instruction publique pour refaire l'entendement « humain[1]. »

Ce terme de six ans fut, sans doute, trouvé trop long.... On ne fit jamais appel à Toussenel, pour le ministère!...

Puis, c'est la chasse, son plaisir favori dont il fait un pompeux éloge. « La chasse est le premier et le plus « ancien des arts; elle est antérieure à la cuisine et à la « guerre; l'humanité lui doit son premier paletot et son « premier rosbif. Apollon, Bacchus, Adonis, Méléagre, « Cephale, Endymion, Thésée, Jason, Achille, Pâris, tous « les jolis garçons de l'antiquité furent de parfaits chas- « seurs. Le premier qui fut roi, Nemrod, fut un grand « chasseur devant Dieu et non pas un soldat heureux, « comme s'est plu à l'affirmer M. de Voltaire qui n'enten- « dit jamais rien à la chasse pas plus qu'à l'histoire natu- « relle, ce qui lui a fait beaucoup de tort[2]. » Soyez donc fiers, disciples de saint Hubert! Si vous n'avez écrit ni le *Siècle de Louis XIV*, ni l'*Histoire de Charles XII*, vous savez peloter un lièvre, talent qui manqua toujours au patriarche de Ferney... D'ailleurs, pour vous, ses heureux confrères, il avait toujours une excessive indulgence. Les chasseurs sont tous un peu menteurs, mais Toussenel ne voulait pas l'avouer.

« Le chasseur ne ment pas, il brode, écrivait-il, il brode « avec plus d'art et de délicatesse que personne. C'est là « ce qui lui vaut tant d'ennemis. La broderie, c'est l'ima- « gination et la poésie, c'est le luxe et la parure de la « vérité. Si le chasseur pare la vérité, c'est par amour pour « elle comme fait l'amant épris pour la femme adorée[3]. »

[1] *L'Esprit des Bêtes, Mammifères de France*, Librairie Phalanstérienne, Paris, 1853.

[2] *L'Esprit des Bêtes*, Librairie Phalanstérienne, Paris, 1853.

[3] *L'Esprit des Bêtes, Mammifères de France*, Librairie Phalanstérienne, Paris, 1853.

Digitized by Google

Plus loin, l'éminent écrivain ajoute : « Je déclare pour « mon compte toute conversation impossible dans un salon « où l'on ne peut avoir tué un daim ni un saumon au « vol[1]. » Sans doute, les affirmations de notre aimable compatriote sont un peu fantaisistes ; mais voilà, si je ne me trompe, de superbes pages. Sa description du chien n'est pas moins gracieuse : « Au commencement, Dieu « ayant créé l'homme et le voyant si faible lui donna le « chien. Il chargea le chien de voir, d'entendre, de sentir et « de courir pour l'homme. Le chien, qui est le plus docile, « partant le plus intelligent de tous les animaux, n'eut « garde de désobéir à la volonté de Dieu, il se fit le serviteur « dévoué, le sergent de ville de l'homme[2] ».

Comme le poète Dovalle, cet autre compatriote, dont nous racontions[3] naguère la courte et tragique existence, Toussenel a pour la femme, pour la femme idéalisée, presque divinisée, une idolâtrie véritable. Avec quelle tendresse, quelle fraîcheur il en parle ! « Toute gloire dans « l'avenir est réservée à la femme de France, dont le noble « front rayonne toujours du feu de l'intelligence céleste, « dont la taille souple et flexible inspire toutes les compa- « raisons parfumées et gracieuses. Dieu lui-même, au sur- « plus, ne cache pas sa prédilection pour les femmes de « ma patrie ; c'est par leurs faibles bras qu'il aime à faire « éclater sa puissance et ses sympathies naturelles pour « la cause de l'amour et de la liberté. C'est par une vierge « de Nanterre qu'il fait détourner des rives de la Seine « l'ouragan dévastateur des hordes d'Attila ; par une vierge « de Domrémy qu'il chassa mille ans après du noble terri- « toire de France l'Anglais, cet autre fléau de Dieu ; c'est

[1] L'*Esprit des Bêtes, Mammifères*, Librairie Phalanstérienne, Paris, 1853.

[2] *Ibid.*

[3] Voyez *Revue de l'Anjou*, 1896.

Digitized by Google

« par la main d'une vierge de Normandie qu'il fait poi-
« gnarder le plus sanguinaire des égorgeurs de 1793[1]. »

Le philanthrope se révèle souvent chez Toussenel. Le doux philosophe, cet homme si profondément humain, ne pouvait comprendre que ces peuples de l'Europe, qui se prétendent civilisés, conservent une sanglante et abominable coutume : celle de recourir aux armes pour régler leurs différends. Comme il les stigmatisait, ces guerres dignes des temps de barbarie, quand, prenant pour confident *Castagno* son chien, il lui racontait les mœurs des anthropophages et s'étonnait que, nous autres civilisés, nous reprochions à ces sauvages de manger leurs ennemis vaincus. Car, disait-il, « ils ont une excuse, ces mal-
« heureux ; ils ont faim, et j'excuse tous ceux qui souf-
« frent de la faim, car le premier et le plus impé-
« rieux besoin de l'homme, c'est de manger, tandis que les
« Anglais, les Français, les Prussiens, les Russes, se tuent
« pour le plaisir de se tuer, puisqu'ils n'ont pas faim les uns
« des autres[2]. » Puis, l'éloquent écrivain faisait ressortir l'absurdité et l'inconséquence de ces peuples qui s'empressent de secourir les blessés et s'efforcent de guérir ceux qu'ils ont frappés, comme s'il n'eût pas été plus simple de ne pas les blesser. En dépit de ces vigoureux réquisitoires, la guerre n'en restera pas moins, hélas ! longtemps encore, pour l'Europe, une redoutable éventualité.

Une rapide étude ne saurait faire connaître cet admirable ouvrage. La place dont nous disposons ne nous permet même pas d'en indiquer les pages remarquables. Lisez l'*Esprit des Bêtes* (*Mammifères de France*), vous ne regretterez certainement pas votre temps, si étrangers que vous soyiez aux études d'histoire naturelle. Je vous recommande aussi le *Monde des Oiseaux*, seconde partie de

[1] L'*Esprit des Bêtes, Les Mammifères*, Librairie Phalanstérienne, Paris 1853.

[2] *Ibid.*

Digitized by Google

l'*Esprit des Bêtes*; c'est l'ouvrage le plus considérable de Toussenel; comme dans le livre précédent les belles pages y abondent. Observations piquantes, entremêlées de gentilles histoires et de remarques charmantes. Saviez-vous pourquoi, par exemple, chers lecteurs, la Lorraine, cette terre si française, dont la fidélité à la patrie fait la consolation de nos malheurs, a produit tant d'hommes de guerre? Toussenel le raconte dans sa ravissante étude sur le rouge-gorge. Je lui laisse d'ailleurs toute la responsabilité de l'explication...

« Le gamin de Lorraine est la matière première du « Grognard d'Austerlitz, autrement dit, c'est de la graine de « héros qui, semée en bon terrain et en saison convenable, « produit abondamment le maréchal de France[1]. La « preuve, c'est qu'au plus fort des batailles de la grande « guerre, les quatre départements de la Lorraine étaient « en possession de fournir, à eux seuls, la moitié environ « des maréchaux de France; les cent autres s'arrangeaient « ensemble pour le reste. Sous le règne du dernier roi « encore, cinq maréchaux sur neuf étaient Austrasiens; « deux de la Meuse : Oudinot, Gérard; deux de la Meurthe : « Lobau, Molitor; un des Vosges : Victor. Ceux de la « Moselle étaient morts. Les Fabert, les Chevert et la « plupart des officiers de l'ancien régime étaient de ces « pays-là.

« Maintenant, désire-t-on savoir qui donne au gamin de « Lorraine cette incontestable supériorité de vaillance sur « tous les autres gamins de France? C'est l'éducation de « la pipée, c'est la passion du rouge-gorge[2]. » Je ne m'en étais jamais douté, je l'avoue!...

N'est-elle pas charmante aussi cette description de l'hirondelle?

[1] Cette constatation a été faite depuis par d'autres écrivains que Toussenel.

[2] Le *Monde des Oiseaux*, 2e partie, Dentu, Paris, 1866.

Digitized by Google

« Le peuple a eu raison d'appeler les hirondelles les « oiseaux du bon Dieu. Car il n'est pas une espèce animale « sur laquelle Dieu ait versé avec une partialité plus visible « ses grâces et ses dons et même, parmi les hommes, « beaucoup seraient en droit d'envier à l'hirondelle « quelques-unes des facultés de son esprit et des vertus « de son cœur. C'est mieux que la tourterelle et le moineau « franc pour la fidélité, mieux que la perdrix pour le « dévouement maternel, mieux que la bergeronnette pour « la charité sociale, mieux que le faucon pour la puissance « du vol, la finesse de la vue et la légèreté[1]. »

Mais, citer quelques courts passages de l'œuvre du grand naturaliste ne saurait donner une idée suffisante de son talent; il faut les lire toutes, ces pages pleines d'enthousiasme, d'érudition, de grâce et de fraîcheur, où l'on apprend sans fatigue, mieux que dans des ouvrages plus prétentieux, les mœurs des animaux qui sont souvent les auxiliaires et les amis de l'homme.

Nous ne ferons qu'indiquer maintenant une œuvre de polémique de notre compatriote, les *Juifs rois de l'époque*, ouvrage célèbre et qui obtint un grand succès. L'appréciation de cet ouvrage ne saurait trouver place dans cette étude purement littéraire; d'ailleurs le *Monde des Oiseaux* et l'*Esprit des Bêtes* suffisent à la gloire du grand écrivain montreuillais. Si la question juive vous passionne, chers lecteurs, lisez le livre de ce précurseur de Drumont.

Nous ne dirons rien non plus d'un autre ouvrage de Toussenel, *Travail et Fainéantise*, que nous citons ici simplement, sans suivre l'ordre chronologique. Cet ouvrage touche à des questions trop spéciales que nous nous garderons d'aborder. Nous aimerions mieux reproduire quelques passages de *Tristia*, véritable testament de Toussenel; mais ce serait déflorer ce livre exquis dans

[1] Le *Monde des Oiseaux*, 2e partie, Dentu, Paris, 1866.

Digitized by Google

lequel Toussenel nous vante la Touraine, digne sœur de notre Anjou, où le brillant écrivain éprouva les plus douces émotions de sa vie. Dans ce livre de chasse, le savant naturaliste prononce le *caveant consules* sur la disparition du gibier et indique le remède qui pourrait prévenir ce qu'il considère comme un cataclysme. Malheureusement, cette fois-là comme dans bien d'autres circonstances, Toussenel ne fut pas entendu : « Ma vie se passe », écrivait-il mélancoliquement, « à prédire des choses qui « arrivent toujours, mais auxquelles personne ne veut « croire, pas plus après qu'avant leur réalisation ».

La longue existence de Toussenel fut remarquable par sa scrupuleuse honnêteté et son absolu désintéressement. Il avait le cœur chaud, l'âme généreuse : « Si j'étais roi de France », écrivait-il quelque part, « aucune iniquité que je « pourrais empêcher ne se commettrait sur la terre ». Au demeurant, cet enfant de Montreuil était le meilleur et le plus doux des hommes ; causeur aimable, plein de verve et d'entrain. Les assidus du restaurant Laveur, où il avait coutume de prendre ses repas en compagnie d'écrivains et d'artistes de talent[1], n'oublieront pas de sitôt ces conversations pétillantes d'esprit où l'on abordait tour à tour les sujets les plus divers : l'art, la littérature, la musique, la politique et souvent même... la cuisine. L'été le ramenait en Touraine, où l'aimable chasseur venait se reposer chez sa vieille amie Henriette Loreau, celle à qui le savant naturaliste adressait ce gracieux compliment : « De toutes « les personnes que j'estime et que j'aime, vous êtes celle « que les oiseaux aiment le plus[2]. »

Des nombreuses distinctions qu'on lui offrit, jamais Toussenel ne voulut accepter que la croix de la Légion d'honneur. L'Académie française eût été heureuse de le

[1] Champfleury, J. Vallès, Courbet, etc.

[2] Le *Monde des Oiseaux*, 1re partie, Paris, Dentu, 1864.

Digitized by Google

compter parmi ses membres, mais, pressenti à maintes reprises, il déclina toujours les avances de ses amis.

La vieillesse, de ce fils d'un vaillant soldat, fut attristée par la dernière guerre où, malgré l'indomptable courage de ses enfants, la France, à bout de forces, dut subir la dure loi du vainqueur. Avec quelle énergie Toussenel protesta contre l'annexion de nos provinces!... Comme il l'appelait de tous ses vœux la nouvelle Jeanne d'Arc qui, dans les plis de son drapeau, devait nous ramener la victoire!... L'héroïne évoquée ne vint pas hélas! Mais, Toussenel croyait à la patrie, il avait foi en ses destinées, il savait que la France ne peut pas mourir, il connaissait admirablement notre histoire et n'ignorait pas que les plus terribles journées ont, chez nous, des lendemains réparateurs. C'est donc, pleinement rassuré sur le sort de son pays, qu'il mourut, à Paris, en 1885.

Au naturaliste exquis, au grand écrivain, Montreuil-Bellay va élever un monument, faible témoignage de son admiration, et Toussenel, si bon, si simple, si modeste, qui, dans ses rêves les plus riants, osait à peine ambitionner pour son nom la plaque bleue, aura le bronze et le granit. Qu'elle se dresse donc fièrement sur la place, au milieu des grands arbres, l'image de notre illustre compatriote!... Les oiseaux du pays natal, les meilleurs de tous les oiseaux, donneront un perpétuel concert en l'honneur de leur grand ami.

Émile CHEVALIER.

Digitized by Google

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DES

TAPISSERIES

DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'ANGERS

(suite et fin)

E. La Passion (Commencement du XVIe siècle)

L'inventaire des titres de Saint-Saturnin de Tours[1] mentionne cette belle tapisserie de la Passion.

16 mai 1505. — « Extrait du testament de feu Messire Pierre Morin, thrésorier général au bureau général des finances en date du 16 mai 1505, par lequel il lègue à la fabrique de l'église la tapisserie qui représente la Passion de Notre-Seigneur et qui est actuellement (1727) à tendre l'église; ledit legs fait à la charge de faire chanter tous les vendredis une grand'messe en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le repos de l'âme dudit feu sieur Morin. »

PREMIÈRE PIÈCE

Saint Pierre, sur la recommandation de saint Jean, est introduit chez Caïphe. — Jésus-Christ, les mains liées, est conduit à Pilate, qui s'avance pour le recevoir jusque sur son perron. Une population nombreuse se presse autour de son palais. — Hérode, assis sur son trône, le sceptre en main, et prenant en pitié Jésus, qui ne veut pas faire de miracle en sa présence, le fait revêtir de la robe blanche des insensés.

[1] *Archives départementales d'Indre-et-Loire.* Série G, 224, p. 90.

Digitized by Google

DEUXIÈME PIÈCE

Portement de Croix

Les deux larrons, précédés des bourreaux, ouvrent la marche, que dirige un cavalier sonnant de la trompette. Des massiers font escorte. — Judas, pendu à un arbre, expie son crime. — Jésus-Christ, appesanti sous le poids de sa croix, est aidé par Simon le Cyrénéen. Un soldat le tire par la corde de sa ceinture, car il s'est détourné pour adresser quelques paroles de consolation aux filles de Jérusalem. Pilate suit à cheval avec sa garde armée qui défile sous la porte de Jérusalem : IHERVSALEM.

TROISIÈME PIÈCE

Près d'une tour sur laquelle les cigognes font leur nid, Jésus-Christ est dépouillé de ses vêtements, en présence de Pilate. — Ses bourreaux, après l'avoir étendu et lié sur la croix, enfoncent des clous dans ses pieds et ses mains. — Trois soldats se disputent ses vêtements : un d'eux, plus violent, en a terrassé un autre et menace de le frapper avec un ossement trouvé sur le Calvaire. — Jésus-Christ est crucifié entre deux larrons. Stéphaton lui présente l'éponge trempée dans le fiel et le vinaigre, et Longin lui perce le côté. Hérode et Pilate assistent à cette scène douloureuse qui fait évanouir la Sainte Vierge entre les bras de saint Jean. Les trois Marie sont au pied de la croix, Madeleine pleure. Le crâne et les ossements d'Adam roulent sur le Calvaire. Les deux larrons, attachés par des cordes, ont eu les jambes brisées : ils meurent. — Joseph d'Arimathie demande le corps de Jésus à Pilate. — Accompagné de plusieurs disciples du Sauveur, il va au Calvaire, pour le détacher de la croix. — Jésus-Christ descend aux limbes, en brise les portes et retire des flammes les âmes des patriarches qui y étaient détenues.

Digitized by Google

QUATRIÈME PIÈCE

Joseph d'Arimathie, Nicodème et les saintes femmes ensevelissent Jésus-Christ, après l'avoir embaumé. — Une garde est demandée à Pilate pour veiller près du tombeau de Jésus-Christ. — Les soldats sont rangés autour du tombeau. Jésus-Christ en sort sans lever la pierre qui le scelle. Il tient en main la croix glorifiée. — Les trois Marie portent des parfums au sépulcre. Un ange leur dit que Jésus-Christ n'y est plus, mais est ressuscité. Jésus-Christ apparaît à la Sainte Vierge, à sainte Madeleine, à qui il commande de ne pas lui toucher, et enfin à saint Pierre.

La tête du Christ et toute la partie à gauche le long de la tapisserie a été refaite par Me Aveline. — Il faut remarquer aussi une couture maladroite vers le milieu de la tapisserie, au travers du tombeau. On a diminué de 0m10 au moins *sans égard pour le dessin*, la largeur de la tapisserie ; on a fait disparaître ainsi une partie des jambes du garde placé sur le premier plan et le coude de celui qui se trouve derrière le tombeau. Il est de toute justice de signaler cette malencontreuse restauration faite autrefois par économie ; l'auteur de la tapisserie est indemne de cette faute de dessin.

F. La Madeleine (1619)

Cette tapisserie semble la copie de quelque tableau de grand maître.

Notre-Seigneur est à table avec ses disciples : Marie-Madeleine se jette à ses pieds, les arrose d'un parfum de grand prix, les inonde de ses larmes et les essuie avec ses cheveux.

La bordure représente une moulure richement sculptée, ornée de têtes d'anges. Du milieu de la partie supérieure

Digitized by Google

pendent deux guirlandes de fleurs entre lesquelles un ruban soutient un cartouche portant la date de 1619.

On remarque à la partie inférieure un écusson, sur lequel sont des chiffres de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et probablement le monogramme de la fabrique où elle a été tissée.

IHS
GL † MAD
M
A

Autour de ce médaillon, on lit sur une légère banderole : *In te Domine, sperans, non infirmabor. Deus meus es tu, in manibus tuis sortes meæ.*

Sur la bordure inférieure en grandes lettres romaines :

TERGIT - CRINE - LAVAT - LACRIMIS - FERT - OSCVLA - PLANTIS - †
MAGDALES - IMMO - SVVM - DILVIT - IMBRE - SCELVS - †

Longueur : 2m30 ; hauteur : 3m50.

G. Vie de saint Martin (fin du XVe siècle)

Cette tapisserie se composait de six pièces, tissées pour le chœur de l'église collégiale de Saint-Martin. Elle fut apportée à la cathédrale en 1790.

Anne Moreau reçut, le 21 juillet 1695, une somme de 60 l., pour avoir raccommodé et remy en couleur les tapisseries du chœur[1]...

L'inventaire du 20 novembre 1790 mentionne au N. 116 ces six pièces de tapisserie, qui furent portées à Saint-Maurice avec tous les meubles et les reliques de saint Aubin et de saint Martin[2].

En 1854, M. l'abbé Joubert annonce qu'il est parvenu à constater que la tapisserie de saint Martin attaché à un

[1] *Archives départementales de Maine-et-Loire.* Série G, 1101, p. 94.
[2] *Conclusions Capitulaires de saint Martin.*

Digitized by Google

arbre, et dont l'origine était douteuse, appartenait à la cathédrale avant la Révolution[1]... Soit, mais depuis bien peu de temps.

1er Tableau. — Saint Martin est attaché par des cordes et placé sous le pin que les païens vont abattre. Il fait le signe de la croix et le diable prend la fuite.

« Dans un certain endroit, Martin avait détruit un temple très ancien, et il voulait faire arracher un pin consacré au diable : les paysans et les gentils s'y opposant, l'un d'eux vint à dire : Si tu as confiance en ton Dieu, mets-toi sous cet arbre pendant que nous le couperons, et si ton Dieu est puissant, il te protégera. Martin se mit contre l'arbre et, au moment où le pin se penchait et allait l'écraser, le saint fit le signe de la croix et l'arbre, se redressant, tomba du côté opposé sur les gentils qui se croyaient en parfaite sûreté. Et, ayant vu ce miracle, ils se convertirent à la foi. »

(Jacques DE VORAGINE, *Légende dorée.*)

COMMENT AULCUNS PAYENS AUOIENT DEDIE AU DIABLE UNG ARBRE DE PIN POUR QVOY SAINCT MARTIN SE SUBMIST DE LE RECEPUOIR TOUT COPE LUY ESTANT LIE MAIS EN FAISANT LE SEIGNE DE LA CROIX LEDIT ARBRE RETOURNA SUR YCEULX PAYENS ET LES OPPRESSA GRIEFVEMENT.

2e Tableau. — Deux anges ensevelissent les corps des martyrs, cousent leurs linceuls et placent une croix sur leur poitrine. — Des tombes, recouvertes de draperies rouges, armoriées aux armes des soldats martyrs, de gueules au rais d'escarboucle pommeté et fleurdelisé d'or, attestent le lieu de leur sépulture. — Saint Martin perce la terre avec un couteau et en fait jaillir le sang dont il emplit plusieurs fioles.

« Saint Martin fit une nouvelle dédicace de la basilique de Saint-Lidoire (à Tours). Après l'avoir accrue, il la consacra à Dieu sous l'invocation de saint Maurice et de ses

[1] *Bulletin monumental de l'Anjou,* 1854, p. 116.

Digitized by Google

compagnons, dont il y mit des reliques... Le saint, dit-on, passant à son retour d'Italie par le monastère d'Agaune, où il ne voulait pas être connu, demanda aux religieux qui y étaient déjà établis des reliques de ces saints martys. Le refus qu'ils lui en firent l'obligea de se transporter dans le champ où cette glorieuse légion des Thébains avait mieux aimé souffrir le martyre, sous Maximien, que de se souiller par les sacrifices impies que le reste de l'armée offrait aux faux dieux. Y ayant passé la nuit en prière, pour demander à Dieu qu'il lui plût de lui révéler l'endroit où il y avait de leurs reliques, il vit le matin ce champ couvert d'une rosée de sang, qu'il recueillit dans trois fioles avec beaucoup de respect... Ils (les historiens) ajoutent qu'il consacra, avec une de ces fioles, l'église de Tours; avec la seconde, celle d'Angers, et qu'il laissa en mourant, à l'église de Candes, la troisième, qu'il s'était réservée et qu'il avait toujours portée sur lui jusqu'à sa mort. » (Gervaise, *Vie de saint Martin*. 1699.)

COMMENT MONSEIGNEUR SAINCT MARTIN FIST RENDRE A LA TERRE LE SANG DE SAINCT MAURICE ET DE SES COMPAIGNONS.

Longueur totale : 4m40 ; hauteur : 2m37.

H. Première tapisserie de saint Jean-Baptiste (fin du XVe siècle)

Elle provient de l'ancienne église collégiale de Saint-Julien, primitivement sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste ; elle y était tendue aux principales fêtes.

Il n'en reste que deux tableaux, d'une finesse et d'une exécution remarquables.

1er Tableau. — Zacharie, prêtre, encense le tabernacle dans le temple du Seigneur. Un ange lui apparaît et le rassure par ces mots :

Digitized by Google

NE TIMEAS ZACHARIA QM EXAUDITA EST DEPRECATIO TUA. LUCE. r°

Zacharie lui demande comment il se pourra faire qu'un enfant naisse de son mariage avec Élisabeth, puisque tous les deux sont avancés en âge :

VNDE HOC SCIAM. EGO ENI SUM SENEX ET VXOR MEA PROCESSIT IN DIBZ SUIS. LUCE PRIMO

L'ange déclare qu'il est saint Gabriel, envoyé par Dieu pour annoncer à Zacharie qu'il sera père de saint Jean-Baptiste :

EGO SU GABRIEL QUI ASTO ANTE DEUM. ET MISSUS SUM LOQUI AD TE : ET HOC TIBI EUANGELIZARE : ET ECCE ERIS TACENS ET NO POTERIS LOQUI USQZ I DIE QUO HEC FIENT LUCE.

2° *Tableau. — Visitation.* La Sainte Vierge rencontre sainte Élisabeth :

EXURGENS MARIA ABIIT I MOTANA CU FESTINACIOE. ET ITRAUIT I DOMU ZACHARIE ET SALUTAUIT ELIZABET. ET REPLETA SPU SCTO ELIZABET. ET EXCLAMVIT VOCE MAGNA ET DIXIT BENEDICTA TU INTER OMNES MULIERES ET BNDICT. FRUCT. VENTRIS TUI. ET UNDE. Hc MICHI UT VENIAT MATER DNI MEI AD. LUCE I°.

Longueur totale : 4m ; hauteur : 1m70.

I. Invention de la vraie Croix (1615)

Cette tenture en trois pièces incomplètes vient de l'ancienne église paroissiale de Sainte-Croix, bâtie au chevet de la cathédrale, et porte la date de 1615.

Un registre de cette église nous apprend qu'elle fut faite en 1615 et coûta 800 L. Trois autres pièces, tissées en 1617, revinrent à 700 livres[1].

« Cette tante de tapisserie comprenait le tour de l'église « en neuf pièces, dans lesquelles était rapporté le

[1] *Archives départementales de Maine-et-Loire.* Série G, 1682.

Digitized by Google

« Recouvrement de la sainte Croix par sainte Hélène. Il y « avait encore trois autres pièces figurant la Cène, le « Lavement des pieds et celle fixée sur le pilier des fonts « le Baptême de Constantin par saint Silvestre[1]. »

Il ne nous reste qu'une partie des premières pièces.

Cette tapisserie est largement dessinée ; on y trouve de nombreux détails sur les armures, les harnachements et les vêtements de l'époque. Les bordures sont enrichies de médaillons renfermant des anges portant les instruments de la Passion. La première pièce, longue de 7m60, est divisée par deux colonnes en trois tableaux, au-dessus desquels se lisent des inscriptions explicatives en grandes lettres romaines.

PREMIÈRE PIÈCE

1er Tableau. — Trois hommes, coiffés de turbans, creusent la terre ; ils découvrent trois croix ; on les voit au deuxième plan les porter sur leurs épaules.

JVDAS SORTY DE CE BAS LIEV
SE CONFIANT DV TOVT EN DIEV
PORTE TROIS CROIX A HELEINE
QVI LES RECEVT DVN AMOVR PLEINE.

2e Tableau. — Sainte Hélène, entourée d'une suite nombreuse, voulant savoir laquelle des trois croix était celle de Notre-Seigneur, fit apporter un mort. On le posa sur les deux premières croix, sans obtenir le miracle qu'elle espérait.

POVR SCAVOIR QVEL DES TROIS
QVA SOUFFRT LE ROY DES ROYS
SUR DEVX DES CROIX ON APPLIQVE
VN MORT QVI POINT NE RESSVSCITE

3e Tableau. — Dès que la troisième croix eut touché le mort, il ressuscita. Sainte Hélène et tous les assistants,

[1] *Archives départementales de Maine-et-Loire*, Série G, 1674.

Digitized by Google

pénétrés de reconnaissance et saisis de ce miracle, se jettent à genoux.

LA TROISIEME EST REVELEE
PAR UN EFFFECT MIRACVLEUX
RESSVSCITANT LE MORT HEVREUX
LA CROIX ETANT SVR LVI POSEE

DEUXIÈME PIÈCE

4e *Tableau.* — Constantin, à cheval, couronné et tenant à la main le sceptre impérial, s'avance, entouré de son armée, pour recevoir la vraie croix. Les bannières et les pennons des trompettes sont armoriés des armes de l'empire : *d'or à l'aigle à double tête éployée de sable.*

On lit en légende :

INVENTIO SANCTE CRVCIS
PARMY LEFFROY DES ALARMES :
CONSTANTIN EST EN ESMOY
DE REDVIRE SOVS SA LOY
TANT DE REBELLES GENDARMES.

TROISIÈME PIÈCE

5e *Tableau.* — Il représentait Constantin avec toute sa cour, prosterné en adoration devant la Vraie Croix posée sur un autel dont la nappe en guipure est merveilleusement rendue. Il ne reste de ce tableau que la partie supérieure, le reste a disparu ; il ne peut être exposé, tant il est mutilé.

Longueur totale, 11m ; hauteur, 3m 10.

L'inventaire des meubles de l'église Saint-Laud, daté du 17 septembre 1696, décrit à la page 134 des tapisseries, presque semblables :

« Item trois grandes pièces de tapisserie, où est représentée l'*Invention de la Vraie Croix* et autres figures.

« Item les anciennes tapisseries faites de toiles représentant les mêmes figures que dessus, lesquelles demeurent ordinairement tendues à l'entour du chœur[1]. »

[1] *Archives départementales.* Série 6. 930. p. 134.

Digitized by Google

Le 14 juin 1712, le chapitre de Saint-Laud paya 300 l. à Jacques Vrain, tapissier, et à Françoise Hervé, son épouse, pour la réparation des trois grandes pièces de tapisseries représentant les « *hystoires de l'Invention* et de l'*Exaltation de la Sainte Croix*... [1] »

CHAPITRE II

Tapisseries qui ne peuvent être exposées, faute de place, à l'intérieur de l'église, et trop précieuses pour être tendues au dehors.

Première tapisserie de Saint-Maurille (1461)

Le Chapitre avait commandé à Paris, en 1460, une tapisserie de la Vie de saint Maurille, destinée au jubé [2]. En 1874, j'eus le bonheur d'en retrouver un morceau très intéressant, auquel une restauration intelligente a rendu sa beauté primitive.

Cette tapisserie rappelle, par la finesse de son tissu et la délicatesse de son exécution, celle de la Vie de la sainte Vierge, conservée dans une dépendance de la cathédrale de Bayeux [3].

Deux scènes se déroulent sur notre fragment.

[1] *Archives départementales.* Série 6. 934, p. 26.

[2] *Cérémonial de Lehoreau.* T. I, p. 502. « Au haut du Jubé, on peut voir la tapisserie ou histoire de saint Maurille, où il est reçu par son clergé, portant une aumusse noire sur ses épaules ».

[3] *Histoire du diocèse de Bayeux*, par Hermant, p. 434. « Léon Conseil, chanoine d'Angers et chancelier de l'église de Bayeux, fit faire, en 1499, une tapisserie de laine et soie, dans laquelle il a fait représenter tous les mystères de la vie de Notre-Seigneur, où la sainte Vierge a une part... Elle sert à orner les chaises du chœur. Il en reste encore aujourd'hui six tableaux d'une longueur totale de 7 mètres sur 1m 20 de hauteur.

Digitized by Google

Dans la première, saint Maurille, en robe violette, bêche dans un jardin planté d'arbres et de groseillers ; dans la seconde, il présente un plat rempli de fruits au roi et à la reine d'Angleterre assis sous un dais, devant une table richement ornée, près de laquelle s'élève un dressoir chargé de vases d'orfèvrerie.

A la partie supérieure de la tapisserie se lit cette inscription, malheureusement mutilée :

... LA MER LUI... LES CLEFS DU RELIQUAIRE DE L'ÉGLISE ET DEPUIS A... LE ROY DENGLETERRE QUI JOYEULSEMENT LE REÇEUT ET RETINT POUR SON JARDINIER.

Une autre incription est tissée à la partie inférieure de la tapisserie ; elle est si lacérée que je n'ai pu la déchiffrer.

La première, d'ailleurs, suffit à l'intelligence de ces deux tableaux. Voici à quel passage de la légende de saint Maurille ils se rapportent :

« Saint Maurille, pénétré de douleur de voir saint René mort sans avoir reçu le saint chrême, et attribuant ce malheur à sa négligence, emporta secrètement les clefs des saintes reliques de son église, arriva sur les bords de l'Océan et s'y embarqua. L'ennemi du genre humain, voulant, pour accabler le saint homme, ajouter à sa douleur, fit en sorte qu'il laissât tomber par mégarde les clefs dans la mer. Consterné de cet accident, saint Maurille proteste que jamais il ne rentrera dans sa ville épiscopale qu'il n'ait mérité que Dieu les lui fasse retrouver. Ayant donc passé la mer et changé d'habillement pour rester inconnu, il se présenta à un des princes du pays et s'offrit pour son jardinier[1]. »

Longueur, 1m80 ; hauteur, 1m55.

[1] *Revue d'Anjou.* T. I, p. 12. Note de M. Lemarchand.

Digitized by Google

Notre-Seigneur devant Pilate (Fin du XVe siècle)

Ce beau panneau devait faire partie d'une histoire de la Passion ; il est remarquablement dessiné. Acquis dans le plus triste état, il a été restauré par Mme Aveline Maloyer, en 1887. Notre-Seigneur, entouré des soldats, est interrogé par Pilate.

On lit sur un phylactère, en grandes lettres gothiques :

COMMENT LES JUIF AMENERENT NOSTRE SEIGNEUR IHESUS CHRIST DEVANT PILLATTE LEQUEL CONVINRENT QUIL FUT BASTU DE VERGES DESCOUVERT CRUELLEMENT.

Longueur, 2m20 ; hauteur, 1m35.

Vie de saint Florent (1524)

Jacques le Roy, abbé de Saint-Florent, près Saumur, fit faire, en 1524, une tapisserie de haute-lisse pour le stalles du chœur, contenant l'histoire de la naissance, de la vie et de la mort de saint Florent et de saint Florian, son frère, du prix de 2066 livres.

L'église de Saint-Pierre de Saumur en possède la plus grande partie, reproduite par M. Hawke, en 1842. Plusieurs pièces furent dispersées : le musée de la ville en possède deux fragments, et la fabrique de la cathédrale en a recueilli un autre, en bien triste état. C'est pitié de voir qu'on ait laissé détériorer à ce point une tapisserie si remarquable, portant de place en place les armes du donatenr.

Le morceau conservé à la cathédrale comprend une scène et demie, dont voici les inscriptions :

AQUILIEN EN PRISON LES FIT METTRE
PAR CES MOYENS FAVLX ET IRREGULIERS
MAIS COMME BONS ET LOYAUX CHEVALIERS
DE DIEU SERVIR NE SE VEULENT DEMETTRE.

Digitized by Google

CELA VOYANT PAR DEUX FOIS LES FIST BATRE
ET F[1] LAGELLER PAR BOURREAUX INHUMAINS
SI RUDEMENT QU'EMPLOYANT BRAS ET MAINS
CUIDANT TOUSJOURS LE BON VOULOIR ABATTRE

Longueur, 2m60 ; hauteur, 1m8.

Verdure (XVIe siècle)

Le champ est entièrement couvert de grands feuillages retournés, aux bords profondément découpés et merveilleusement nuancés. Ces feuilles, entre lesquelles s'élancent des roses trémières, des lis et autres fleurs, abritent de charmants faisans et, dans leur luxuriante végétation, débordent sur un encadrement jaune d'or, aux détails encore gothiques, en forme de quatre demi-cercles. Une large bordure à longues feuilles, entremêlées de fruits, entoure toute la tapisserie.

Cette belle pièce avait été honteusement mutilée : une bande d'environ 0m30 de large manquait vers le milieu dans toute la hauteur : Mme Maloyer l'a refaite avec un succès complet.

Longueur : 2m85 ; hauteur : 2m30.

Ces quatre tapisseries ont figuré à l'Exposition nationale d'Angers de 1895, sous les nos 684, 685, 691 et 695.

Verdure (XVIe siècle)

Une balustrade à barreaux tournés, disposée en demi-cercle, au milieu de laquelle est une porte qui semble donner entrée dans un bocage, occupe la partie inférieure.

[1] La légende est coupée après ces lettres E T F et à la dernière ligne, après CUI. J'ai rétabli ici le texte d'après le manuscrit de Dom Huynes, conservé à la bibliothèque de la ville. N° 769, p. 31.

Mgr Barbier de Montault a publié les inscriptions des pièces conservées à Saint-Pierre de Saumur dans l'*Epigraphie de Maine-et-Loire*, p. 90 à 93.

Digitized by Google

D'immenses feuilles, profondément découpées et enroulées, forment derrière la balustrade un buisson, dans lequel voltige tout un monde d'oiseaux, d'insectes et de papillons. Sur les deux appuis cintrés de la balustrade sont perchés de magnifiques faisans au plumage éblouissant. Enfin les bordures, composées de vases à gaudrons remplis de grands feuillages et de branches de lis, de roses trémières et autres fleurs, ont un aspect vraiment des plus grandioses[1].

Longueur : 3m80 ; hauteur : 2m80.

Verdure (XVIe siècle)

Au milieu de fleurs, d'oiseaux et d'animaux, semés sur un fond vert foncé, se détache un écusson « d'azur au cercle d'or, chargé d'un annelet de gueules, à la bordure d'or ».

La bordure sur fond rouge est ornée d'un rinceau courant, dans lequel on remarque des lis, des pensées et autres fleurs usitées à la fin du moyen âge, dans les bordures des manuscrits et des tapisseries. Elle vient de Notre-Dame-des-Ardilliers, à Saumur.

Longueur : 3m65 ; hauteur : 3m.

Histoire de Samson (fin du XVIe siècle)

« Les œuvres des tapissiers bruxellois, au XVIe siècle, affectent un ton jaune verdâtre, d'une certaine monotonie. On dirait un fond de verdure historié de grands personnages. Les bordures prennent un développement considérable, elles se composent de fleurs, de fruits coupés par des figures allégoriques en forme de termes[2]... » Ces

[1] Elle a été reproduite dans l'*Histoire de la Tapisserie* de Muntz, Guiffrey et Pinchart. Tapisserie française, pl. IVe.

[2] *Histoire de la Tapisserie*, p. 195 et 196.

Digitized by Google

appréciations de M. Guiffrey se réalisent exactement, quand on examine l'histoire de Samson[1].

1er *Tableau.* — Rencontre de Samson avec son beau-père Tammatha. Sur le deuxième plan, Samson lance trois cents renards avec des torches enflammées, attachées à la queue, dans les blés des Philistins. (*Livre des Juges.* — Ch. xv. ℣. 1, 3, 4, 5.)

2e *Tableau.* — Des envoyés de la tribu de Juda s'emparent de Samson, qui se laisse conduire aux Philistins. Arrivé au milieu d'eux, il en tue un grand nombre avec une mâchoire d'âne. (*Livre des Juges.* — Ch. xv. ℣. 11, 12, 13, 14, 15.)

3e *Tableau.* — Samson renverse la salle où les Philistins faisaient de grandes solennités en l'honneur de leur dieu Dagon. Il est écrasé avec eux. (*Livre des Juges.* — Ch. xxi. ℣. 28. 29. 30.)

Longueur totale : 10 mètres ; hauteur 2m90.

Verdure (commencement du XVIIe siècle)

Cette tapisserie représente d'immenses feuilles enroulées, au milieu desquelles un tigre bondit à l'improviste sur un cheval ; un dragon volant semble poursuivre un écureuil ; en haut, des oiseaux voltigent dans la verdure. Ce genre de composition est très commun à cette époque.

Longueur : 2m60 ; hauteur : 3m45.

Tapisserie de Moïse (XVIIIe siècle)

Moïse commande aux flots d'engloutir l'armée de Pharaon. (*Exode.* — Ch. xvi. ℣. 28 et 29.)

Longueur : 3m85 ; hauteur : 2m90.

[1] Peut-être provient-elle de Saint-Pierre de Saumur. L'inventaire du mobilier de cette église, dressé en 1789, mentionne huit pièces de l'*Histoire de Samson.* (*Archives départementales.* N° 2526.)

Digitized by Google

CHAPITRE III

Tapisseries qui sont tendues les jours de procession solennelle en dehors de la cathédrale

J. Deuxième vie de saint Maurille, évêque d'Angers (1616)

Elle ressemble beaucoup à la tapisserie des miracles de saint Vincent-Ferrier, qui appartient à la cathédrale de Vannes et qui date de la même époque. On y trouve des renseignements intéressants sur les chapes, les guipures et autres objets du culte employés alors.

Elle vient de l'ancienne église de Saint-Maurille, d'Angers. Le marché fut conclu le 3 novembre 1616, entre le Chapitre et les tapissiers[1]. Leur ouvrage, comprenant 36 aunes, fut payé le 14 décembre 1617, à raison de 16 sous tournois l'aune[2].

1er Tableau. — Saint Ambroise, assis, le dos tourné à l'autel, impose les mains à saint Maurille.

St MAVRILLE NATIF DE MILAN PRENT
DE St AMBROISE LES ORDRES MINEURS.

[1] *Archives départementales.* Série 6. N° 1107, p. 103.

[2] Nov. 1616. Pictor quidam ingressus est capitulum, in quo exhibuit certas figuras delineatas super vita sancti Maurilii et ab eo gestas, juxtà mandatum quod habebat a dominis; qui domini commiserunt certas figuras ad delineandum, et emendarunt in primo dictis, quod emendandum ipsis videbatur. Et cum dicto pictore venerunt in capitulum, duo phrigiones, ut stromata juxta predictas figuras conficerent, et dixerunt tempus instare, quo abire ex *hâc urbe* in suam patriam deberunt, et idcirco supplicarunt dominis, quatenus figuras predictas confici curarent quam brevissime, ut contractum cum dictis dominis inirent pro pretio inter eos conveniendo pro dictis stromatibus conficiendis; quibus domini promiserunt, quod intra diem, juxta promissionem dicti pictoris, qui illas hac die peragere debebat, pactum facerent coram notario pro dictis stromatibus et post prandium, pactum fecerunt.

La tapisserie a dû être exécutée à Angers, par des brodeurs *ou tapissiers de passage.* Il est fâcheux qu'on ne donne pas le nom de leur pays.

Digitized by Google

2e *Tableau.* — Saint Maurille est ordonné prêtre par saint Martin de Tours. L'autel, devant lequel se fait l'imposition des mains, est orné de rideaux de chaque côté, et la nappe, d'une charmante guipure.

DE MILAN IL VIENT A TOVRS VISITER ST MARTIN ARCHEVÊQUE QUI LVI CONFERE LES ORDRES SACREZ

3e *Tableau.* — Saint Apothême, évêque d'Angers, envoie saint Maurille à Chalonnes, et le bénit avant son départ.

St MAVRILLE EST RECEV A ANGERS PAR LEVESQUE St APOTESME QUI LENVOYA A CHALONNES CONVERTIR LES PAYENS

4e *Tableau.* — Saint Maurille, agenouillé, prie Dieu qu'il détruise le temple et les idoles de Chalonnes.

St MAVRILLE ESTANT A CHALONNES FAIT DESCENDRE LE FEV DV CIEL QVY CONSVMMA LE TEMPLE ET LES IDOLES

Longueur, 4m10 ; hauteur, 1m50.

K. Deuxième tapisserie de saint Saturnin (1649)

Elle appartenait, avant la Révolution, à la collégiale de Saint-Maimbœuf, dont on y voit les armes : d'*azur à trois crosses d'or posées en pal et tournées à senestre.* Les deux autres écussons sont probablement ceux des donateurs. Ils se blasonnent, l'un : *de sable, au lion montant d'or, accompagné en chef d'une étoile de même ;* l'autre : *de sable à la fasce d'argent, denchée par le haut, et accompagné de trois roses d'or, deux et une.*

Le style de cette tapisserie est médiocre, le dessin assez pauvre, et les nuances sont fades[1].

[1] Meilleures, j'imagine, devaient être les peintures de la vie de saint Saturnin, exécutées dans l'église de Saint-Mainbœuf, d'après le marché suivant. (*Archives départementales*, G. 703, p. 62.)

18 juin 1566. — Die presenti conventus cum... pictore in hac urbe commorante ad summam viginti aureorum solatorum pro facienda et debite depingenda historia sancti Saturni in hac ecclesia sancti Magnobodi Andegavensi et quia ipse pictor Turonum pro videnda pictura dictæ historiæ fuit, quo faciendo securius illam depingat, domini prefati adhuc unum aureum ultra summam sexaginta solidorum, ordinaverunt.

Digitized by Google

Nous lisons dans les délibérations capitulaires de Saint-Maimbœuf[1] :

« Le 25 maz 1649 a été mis en chappitre la copie d'un « marché fait avec *René Jouaneau*, marchand tapissier, « demeurant en la paroisse de Saint-Pierre de cette ville et « *François Selerier*, demeurant en la ville *Nasson*, pays « de la haute Marche (Creuse) pour faire faire dix-sept « aulnes de tapisseries d'Estain à fil double, rehaussé de « soye pour le tour du chœur de cette église, suivant « l'échantillon qui leur en a été baillé le 22 may dernier. »

16 may 1649 :

« A esté aussy mis en chappitre le marché de la tapisse- « du chœur au pied duquel est l'acquit du parfait payement « de la dite somme de 950 l.[2]. »

PREMIÈRE PIÈCE

1er Tableau. — Saint Pierre, le dos à l'autel, la croix à double croisillon en main, bénit, assisté de ses cardinaux, saint Saturnin, archevêque de Toulouse, auquel il a remis le pallium et la croix archiépiscopale[3], et deux évêques, dont l'insigne est la crosse[4]. Tous les trois sont coiffés de la mitre et agenouillés devant le Pape, qui leur donne leur mission.

St PIERRE VENANT A ROME Y AMENA S. SATURNIN QUE IL Y SACRA EVESQVE AVEC PLVSIEVRS GRANDS PERSONNAGES. PVIS LES ENVOIA EN DIVERS ENDROITS DE LA FRANCE AFIN DESCLAIRER CES CONTRÉES LA DE LA LVMIÈRE DE LEVANGILE.

2e Tableau. — Saint Saturnin bénit les habitants d'Arles. Un clerc porte devant lui la croix archiépiscopale entre deux acolytes qui tiennent des flambeaux.

[1] *Archives départementales*, G. 706, p. 118.

[2] *Archives départementales*, Série G. N° 706, p. 122.

[3] Par erreur, car Toulouse n'était pas, à cette époque, érigé en archevêché.

[4] Peut-être saint Julien et saint Martial, qui évangélisèrent l'un le Maine, l'autre l'Aquitaine.

Digitized by Google

St SATVRNIN SE RENDIT EN PEV DE IOURS A ARLES EN PROVANCE OV IL CONVERTIT PLYSIEVRS PAYENS A LA FOY DE IESUS CHRIST ET LEVR DONNA LE SACREMENT DE BAPTESME. PVIS SEN ALLA A TOLOSE AVEC S. PAPOVL ET S. HONESTUS. 1649.

3e *Tableau.* — Saint Saturnin fait taire les oracles des idoles. Il est en conséquence arrêté par des soldats et traîné en prison.

INCONTINENT QUE ILS Y FVRENT ARRIVES. LES DIABLES QVI RENDOIENT RESPONCE AVX VNS ET AVLTRES DEVINRENT MVETS. CE QVI DONNA BIEN DE LESTONNEMENT A VN CHASCVN. NE SCACHANT QVELLE EN ESTOIT LA CAVSE.

DEUXIÈME PIÈCE

4e *Tableau.* — Saint Saturnin, ayant conféré le baptême à Cyriaque, cette dame de qualité se met à genoux pour recevoir la bénédiction de son évêque, qui la guérit de la lèpre.

MAIS CE QVI LA DONNA A CONNOISTRE FVT VNE AVLTRE MERVEILLE QVE DIEV FIT PAR N. St[1] SATVRNIN. LORSQVE DONNANT LE BAPTESME A CYRIAQVE DAME DE QVALITE IL LA GVERIT ENTIEREMENT DE LA LEPRE DONT ELLE ESTOIT TOVTE INFECTEE.

5e *Tableau.* — Saint Saturnin baptise par infusion de nombreux personnages agenouillés devant lui.

St SATURNIN AYANT ENVOIE HONESTVS A PAMPELONE LE SVIVIT TOST APRES POVR CONFIRMER SA DOCTRINE. QVIL REVSSIT SI MERVEILLEVSEMENT PAR LA GRACE DE DIEV Q EN LESPACE DE SEPT IOVRS SEVLEMENT IL BAPTISA QVARANTE MIL AMES 1649.

6e *Tableau.* — Saint Saturnin délivre la fille du roi du démon qui la possède et qui fuit dans les airs. Le roi, mécontent, commande que le saint sacrifie aux faux dieux.

ESTANT RETOVRNE A TOLOSE. IL DELIVRA LA FILLE DU ROY DV DIABLE QVI LA POSSEDOIT. CE QVE CE MALICIEVX ROY ATTRIBVA A LA VERTV DE SES IDOLES ET LE VOVLVT CONTRAINDRE PAR PROMESSES. DONS. ET MENACES DE LEUR SACRIFIER.

[1] Notre saint.

Digitized by Google

7e *Tableau.* — L'empereur fait attacher saint Saturnin à un taureau furieux. L'âme du martyr est enlevée au ciel par deux anges.

MAIS LES AYANT FAICT TOMBER A SES PIEDS IL FVT LIE A VN TAUREAV ET TRENE DEPUIS LE HAVLT DU CAPITOLE LE LONG DES MARCHES IVSQUES A LA PLACE PVBLIQUE OV AYANT LA TESTE ROMPVE ET LA CERVELLE AV VENT IL RENDIT LAME A DIEV LE 29e NOV LAN DE N. S. 38 ET DE SON AAGE ETE 70e.

8e *Tableau.* — Le saint martyr est placé sur les autels ; une foule nombreuse se presse autour de sa châsse qu'ornent les statuettes des douze apôtres et vient demander la guérison de ses infirmités.

SON CORPS DEMEVRA EN TERRE IUSQVES ACEQ. S. HILAIRE EVESQUE DE TOLOSE LE LEVA ET LE MIT EN VNE PETITE CHAPELLE. DOV IL FVT DEPVIS TRANSPORTE DANS VNE MAGNIFIQVE EGLISE BASTIE EN SON HONNEVR OV SE SONT FAICTS ET FONT ENCORE AVIOVRDHVY PLVSIEVRS BEAVX ET GRANDS MIRACLES 1649.

Longueur, 15m, hauteur, 1m45.

L. Histoire de Joseph (fin du XVIIIe siècle)

Manufacture d'Aubusson.

1er *Tableau.* — Songe de Joseph. Vision des gerbes et des étoiles. (*Genèse.* — Ch. XXXVII. ℣. 5, 7, 9.)

2e *Tableau.* — Joseph vendu par ses frères à des marchands. (*Genèse.* — Ch. XXXVII. ℣. 28.)

3e *Tableau.* — Élévation de Joseph. Il est promené triomphalement sur le char de Pharaon, au milieu d'un cortège de musiciens et de hérauts d'armes. (*Genèse.* — Ch. XLVII. ℣. 40, 41, 42, 43.)

4e *Tableau.* — Joseph en gouverneur de l'Égypte, une palme à la main.

Longueur : 13m20 ; hauteur : 2m35.

Digitized by Google

La Cène (XVIIIe siècle)

Manufacture d'Aubusson.

Notre-Seigneur est à table au milieu de ses apôtres. Saint Jean est penché sur son cœur, et Judas se reconnaît à la bourse, qui renferme le prix de sa trahison.

Longueur : 5^m25 ; hauteur : 2^m90.

M. Les noces de Cana (XVIIIe siècle)

Cette tapisserie d'Aubusson est encore très fraîche, les bordures sont passables, mais le dessin laisse à désirer.

Elle provient de Champtoceaux. Elle a été donnée à la cathédrale en 1873.

Notre-Seigneur occupe le bout de la table et, sur la prière de la Sainte Vierge, donne aux serviteurs qu'on voit au premier plan l'ordre de remplir d'eau les grands vases, figurés sur le devant de la tapisserie. La mariée est assise sous un dais ; des corbeilles de fleurs décorent la salle.

Longueur : 5^m25 ; hauteur 2^m90.

N. Deuxième tapisserie de saint Jean-Baptiste (XVIIIe siècle)

Les couleurs éclatantes, plutôt que le dessin et la fraîcheur des bordures, dans lesquelles on distingue les monogrammes du Christ et de la Vierge, disposent tout d'abord le spectateur en faveur de cette tapisserie, exécutée à Aubusson, par *P. Grellet.*

Elle fut donnée, vers 1750, par M. l'abbé Cassin [1], chanoine de Saint-Maurice, à l'hospice Saint-Jean d'Angers, dont elle orna la chapelle jusqu'en 1870.

1er Tableau. — Un ange apparaît à Zacharie, pendant qu'il encense le tabernacle, pour lui annoncer qu'il sera père de saint Jean-Baptiste.

[1] Il mourut en odeur de sainteté le 3 septembre 1783 et fut enterré ans le caveau des chanoines de Saint-Maurice.

Digitized by Google

2e *Tableau.* — Visite de la Sainte Vierge à sainte Élisabeth.

3e *Tableau.* — Naissance de saint Jean-Baptiste.

4e *Tableau.* — Saint Jean, monté sur une éminence, prêche la foule, qui l'a suivi dans le désert.

5e *Tableau.* Saint Jean baptise Notre-Seigneur dans les eaux du Jourdain : Dieu le Père paraît dans les nuages, et le Saint-Esprit descend sur la tête du Christ sous la forme d'une colombe.

6e *Tableau.* — Festin d'Hérode et Décollation de saint Jean-Baptiste, dont la tête est remise à la fille d'Hérodiade.

Longueur : 16m80 ; hauteur : 3m15.

O. Saint Jean l'évangéliste (XVIIIe siècle)

Elle a été exécutée à Aubusson. Même provenance que la précédente.

1er *Tableau.* — Saint Jean, à la porte Latine, est mis, par ordre de Dioclétien, dans une chaudière d'huile bouillante, d'où il sortit sain et sauf. L'empereur, frappé du miracle, se contenta de l'exiler à Pathmos.

2e *Tableau.* — Saint Jean, ayant été mis au défi de boire du poison pour prouver la vérité de sa doctrine, on fit d'abord l'épreuve du breuvage sur deux condamnés qui en moururent à l'instant. L'apôtre, prenant alors la coupe sur laquelle il fait le signe de croix, le but sans éprouver aucun accident et ressuscita ensuite les deux hommes qui avaient été tués par cette liqueur. Le temple des faux dieux s'écroule.

Longueur : 6m30 ; hauteur : 3m15.

P. Tapisserie de Tobie (fin du XVIe siècle)

1er *Tableau.* — Rencontre de l'ange Raphaël par Tobie. Adieux de Tobie à son père. (*Livre de Tobie.* — Ch. v. ℣. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 22.)

Digitized by Google

2e *Tableau.* — Tobie, effrayé, appelle à son secours, car un poisson énorme sort de l'eau pour le dévorer. L'ange lui ordonne de s'en emparer. Tobie le dépèce sur le rivage, et met en réserve le fiel, le foie et le cœur, qui guériront son vieux père aveugle. (Ch. VI. ℣. 1, 2, 3, 4, 5.)

Longueur : 6m30 ; hauteur : 2m75.

R. La Circoncision (XVIIe siècle)

L'enfant Jésus est présenté au grand-prêtre par saint Joseph, accompagné de Marie.

Longueur : 2m40 ; hauteur : 3m30.

S.

1er *Tableau.* — Naissance de Jésus-Christ, d'après Jouvenet.

On lit au bas la marque de fabrique d'Aubusson, d'après M. Peyrathon.

NAISSANCE. D JESVS
M. R. D. B.

2e *Tableau.* — Adoration des Mages.

Longueur : 2m50 ; hauteur : 3m.

CHAPITRE IV

Tentures de fête, suspendues aux murs de la cathédrale avant 1428

L'église de Saint-Maurice d'Angers ne possédait aucune tapisserie avant 1428. On suspendait tout autour (*circum circa*) des tentures de soie, la plupart tissées d'or, quelques-unes ornées de broderie.

Digitized by Google

Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, après avoir constaté dans un acte de 1218, que de son temps l'Église d'Angers avait reçu de grands accroissements et déclaré qu'il manquait encore beaucoup de choses pour la célébration du service divin, que les livres de chant, pour la plupart, étaient effacés, les ornements et les *tapis déchirés*, ordonna qu'on prendrait soixante livres de rente annuelle sur la trésorerie lorsqu'elle serait vacante, pour être employées utilement par deux ou trois personnes bien intentionnées pour le service de l'église[1]...

Ces *tapis déchirés* paraissent avoir été remplacés par ceux de l'inventaire de 1297.

« Item decem et septem veteres *pailles* de quibus *diu est* eclesia consuevit parari, de quibus major pars modicæ valoris est... »

Le même inventaire signale quatre-vingt-dix-huit *culcitræ pictæ* de soie, qu'on renfermait dans les armoires placées dans le chœur et dont les quatre-vingt-douze meilleures suffisaient pour tendre toute l'église[2].

L'inventaire de 1391, plus détaillé que le précédent, donne l'énumération suivante :

« Una culcitra picta quam dedit domina *de Rupeforti*.

« Item sex aliæ culcitræ, una bona, duæ, competentes et tres aliæ nullius valoris.

« Item nonaginta duæ culcitræ pictæ *quibus paratur ecclesia circumcirca*, computata in eis culcitra quam dedit bonæ memoriæ *Fulco* quondam Andegavensis episcopus.

« Item duæ culcitræ pictæ quas dedit deffunctus Johannes Martini.

« Item una culcitra picta de serico croceo quam dedit

[1] *Bibliothèque Municipale*, Ms. n° 618, t. III, p. 231.
[2] *Fabrique*, t. I, p. 2.

Digitized by Google

Philippus Nicolai canonicus Andegavensis et est valde speciosa[1]. »

L'inventaire de 1418 les décrit à peu près de la même manière, en y ajoutant toutefois quelques détails :

« Primo una culcitra picta rubra dupplicata de panno croceo, *picta ad aves*, quam dedit domina *de Rupeforti*.

« *Item nonaginta tres culcitræ pictæ de serico quibus paratur ecclesia circum circa* computata in eis culcitra quam dedit *Fulco* quondam Andegavensis episcopus et culcitra quam dedit Dominus S. *de Eschebeyo* decanus Andegavensis.

Je trouve la même indication dans l'inventaire de 1421.

On attachait ces tentures de soie avec des clous ; je lis en effet dans les comptes de fabrique de 1418-1419 et 1419-1420 les passages suivants :

« Pro dimidio milliario clavorum emptorum III die aprilis pro tendendo pannos sericos circa ecclesiam, xx d.

« Item pro dimidio milliario clavorum pro tendendo culcitras circa ecclesiam, 11 s. 1 d. »

L'usage de décorer l'intérieur des églises de riches étoffes était général : il tomba peu à peu en désuétude au xve siècle, quand on put se procurer facilement des tapisseries.

CHAPITRE V

Tapisseries de la Cathédrale de 1428 à 1792

I. L'Ancien et le Nouveau Testament

Charles VII donna le 7 octobre 1428, pour le chœur de la cathédrale, une tapisserie tissée d'or, d'argent et de soie en quatre pièces. Un acte du chapitre du 19 octobre 1428

[1] Ce chanoine fonda, en 1337, sous le porche de la cathédrale, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Moult-Joie.

Digitized by Google

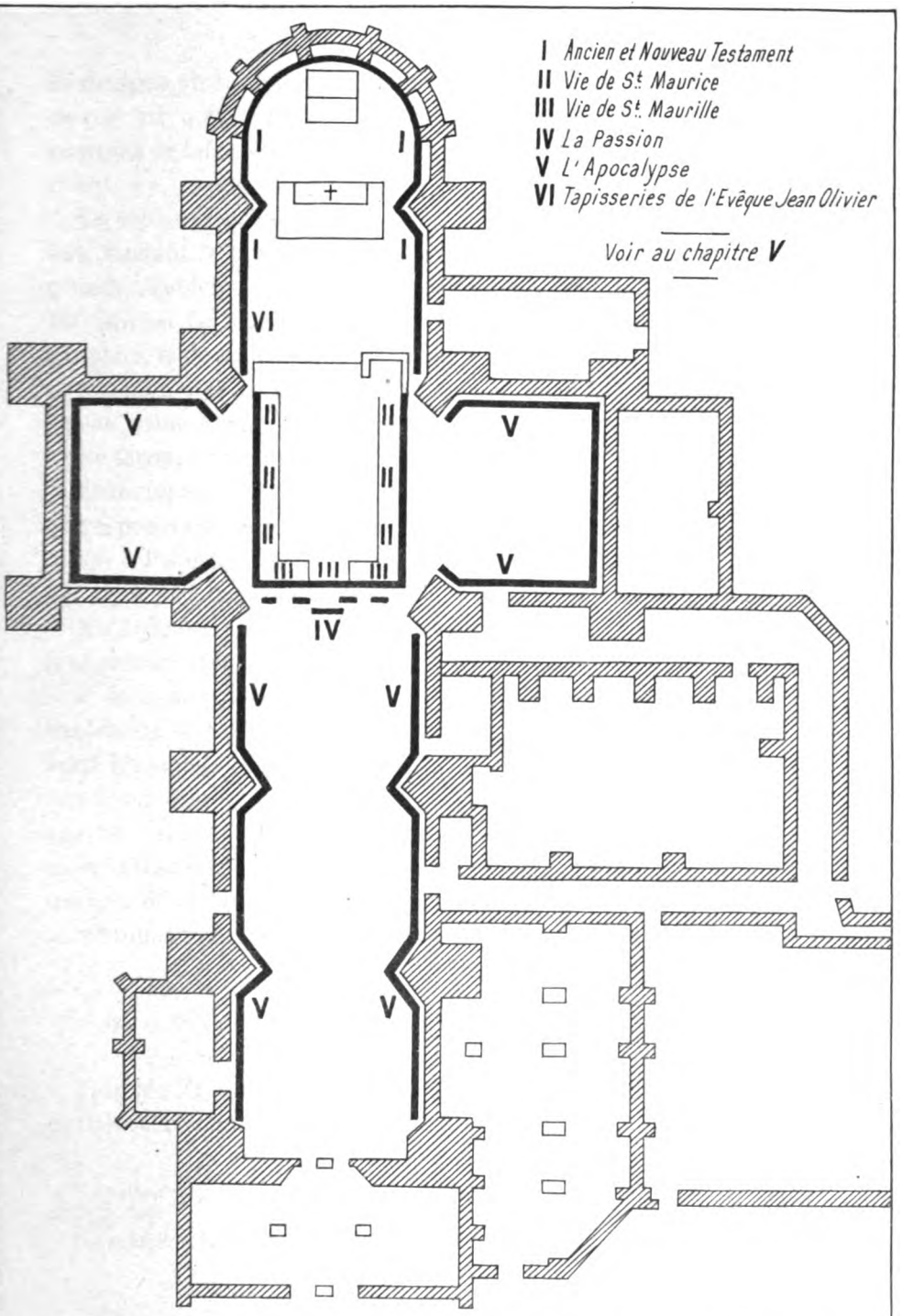

Plan de la Cathédrale avant 1699 - Disposition des Tapisseries à la même époque.

GERMAIN ET G. GRASSIN ANGERS.

Digitized by Google

Digitized by Google

la désigne ainsi : « Pulchri panni operati ab initio mundi usque ad diem judicii[1] ». Elle représentait un grand nombre de tableaux tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament.

La tapisserie, destinée à parer l'église *circa sanctuaria*, fut, suivant le désir du Roi, longtemps suspendue dans le chœur. Toutefois, après la démolition du jubé en 1699, Mgr Michel Le Pelletier la changea de place et, de sa seule autorité, la fit tendre dans les chapelles des Évêques et des Chevaliers : il y substitua deux pièces de l'Apocalypse, qu'on avait l'habitude de tendre dans les transepts. De cette façon, l'église paraissait mieux ornée.

Cette tapisserie, *la première* que possédât la cathédrale, fut réparée en 1444 : on décida de ne plus la tendre qu'à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, à l'Assomption, à la Saint-Maurille et à la Saint-Maurice.

En 1533, on lui assignait une valeur de cinquante mil livres tournois[2] :

« Item aussy en la dite église est une grande et riche tapisserie, faicte à fil d'or, d'argent, soie et layne, en laquelle sont les ymaigeries du Viel et Nouveau Testament, qui se tend aux festes solennelles au hault du cueur de la dite église, qui couvre et circuilt le hault de la dite église, estimée valloir *cinquante mil livres tournois*, qui est endommaigée depuis le temps que le d. de Rohan est evesque de la somme de mil escus. »

II. — Vie de saint Maurice et de ses compagnons

Hugues Fresneau, bienfaiteur insigne et chanoine de la cathédrale, donna 200 écus pour une tapisserie en six

[1] *Bibliothèque de Tours*, Ms. 1168. — *Bibliothèque d'Angers*, Ms. 655, p. 205.

[2] *Archives départementales*, série G. 264. Art. 325.

Digitized by Google

pièces de la vie de saint Maurice, commandée à Paris, chez Jean Despaing, le 30 octobre 1459[1].

L'inventaire de 1467 dit à son sujet : « Item alia tapiceria in sex peciis continens vitam sancti Mauricii ad parandum totum chorum, data per magistrum *Hugonem Fresneau*. Item patroni de *vita sanctorum Mauricii et Maurilii*, qui ponuntur quotidie in choro et sunt de tela picta.

Elle était en laine, rehaussée de soie : « Item une aultre tapisserie de laine et de fil de soye, historiée de la *vie de saint Maurice et de ses compagnons*, qui se tend à l'entour et au dedans du cueur, la quelle durant le temps que le dit de Rohan a esté évesque, s'est endommagée de deux cents escus[2] ».

III. Vie de saint Maurille

Le 4 février 1460, le chapitre, désireux de compléter l'ornementation du chœur, marchanda pour 120 écus une tapisserie en trois pièces, représentant l'histoire de saint Maurille, destinée au Jubé, du côté des stalles[3].

Elle fut apportée de Paris le 20 janvier 1461, par Guillaume Dupuys, qui reçut deux écus et demi d'or pour sa peine. Les patrons, peints sur toile, étaient tendus toute l'année, sauf les jours de fêtes[4] : on les remplaçait alors par les tapisseries elles-mêmes, qui sont ainsi désignées dans l'inventaire de 1467 : « Item tapiceria de vita sancti Maurilii continens tres pecias[5] ».

Après le changement du chœur en 1699, le jubé fut reconstruit au fond de l'abside : « On peut y voir, dit « Lehoreau[6], la tapisserie ou histoire de saint Maurille,

[1] *Bibliothèque municipale*, Ms. 658, p. 49.
[2] *Archives départementales*, série G. 264. Art. 326.
[3] *Bibliothèque municipale*, Ms. 658, p. 49.
[4] *Fabrique*, t. I, p. 88 v°.
[5] *Ibid.*, p. 92, v°.
[6] Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial*, I, p. 502.

Digitized by Google

« où il est reçu par son clergé portant une aumusse noire « sur les épaules, comme sont à présent les chanoines « réguliers de Saint-Victor. »

Elle disparut à la Révolution ; toutefois, en 1874, j'en trouvai un morceau, cloué dans un grenier, près l'église de la Trinité. Il était dans un état pitoyable, déchiré, demi-pourri et troué par les rats. Malgré cela, il a pu être restauré avec succès : j'en donne la description au chapitre II.

IV. La Résurrection

L'inventaire de 1467 mentionne une pièce sur l'origine de laquelle je n'ai pu trouver aucun renseignement : « Item pecia tapiceriæ continens Resurrectionem Domini, quæ tempore pascali ponitur sub ymagine Crucifixi de parte navis ecclesiæ. »

La nef et les transepts de la cathédrale étaient encore dépourvus de tapisseries historiées. René d'Anjou combla cette lacune en 1480.

V. L'Apocalypse

Cet admirable travail, dont la plus grande partie subsiste encore, ayant fait l'objet d'une longue étude de ma part, je rappellerai seulement que six pièces entrèrent à la cathédrale en 1480 et que la septième, donnée par la duchesse de Bourbon et d'Auvergne, fut remise seulement en 1490.

Dès 1467, la cathédrale possédait donc quatre séries différentes de tapisseries : l'Ancien et le Nouveau Testament, donnés par Charles VII en 1428.

La vie de saint Maurice et de ses compagnons, payée par Hugues Fresneau en 1460.

La vie de saint Maurille, faite aux frais du chapitre en 1460 et 1461.

La Résurrection — donateur inconnu.

L'inventaire de 1539 classe les tapisseries, d'après leurs dimensions, de la façon suivante :

Digitized by Google

1° *Magna* tapiceria in quatuor peciis continens historias a mundi creatione usque ad Ascensionem Domini nostri, contexta filis aureis et serico, valde preciosa, quam ecclesiæ obtulit inclitæ memoriæ princeps Dominus Carolus nominis septimus Francorum rex, quem dietim in precibus commemoramus.

2° *Major* tapiceria in sex petiis continens vitam sancti Mauricii sociorumque ejus qua chorus paratur, data per deffunctum bonæ memoriæ magistrum Hugonem Fresneau canonicum Andegavensem.

3° *Maxima* tapiceria in septem petiis pulchra et magnifici operis continens historias Apocalypsis beati Johannis, quarum sex petiarum ecclesiæ dedit munificus et perpetua memoria dignus Dominus Renatus Siciliæ, Neapolis et Jerusalem rex ac Andegavensis dux, septimam vero clementissima domina Borbonii duxissa.

4° *Parva* tapiceria historiæ sancti Maurilii episcopi continens tres petias.

5° *Minor* tapiceria unius petiæ continens historiam Resurrectionis Domini quæ tempore Resurrectionis sive Paschæ ponitur sub ymagine Crucifixi e regione navis.

6° *Minima* tapiceria telæ, quæ patroni tapiceriæ vitæ beati Mauricii sociorumque ejus dicitur et beati Maurilii, quothidiano usui chori deserviens.

Ni les tapisseries de Charles VII ni celles de l'Apocalypse n'avaient été faites pour la cathédrale; elles laissaient sur les murs quelques lacunes.

VI. L'Annonciation, la Nativité, le Baptême de Notre-Seigneur et la Cène

Jean Olivier, évêque d'Angers, offrit en 1540 quatre pièces de tapisserie à ses armes[1] : « Mense aprilis anno

[1] *Fabrique*, II, p. 77 v°.

Digitized by Google

Domini millesimo quingentesimo quadragesimo dignæ memoriæ, Reverendus in Christo pater et dominus *Johannes Olivier* episcopus Andegavensis largitus est et tradidit quatuor petias tapiceriæ suis insigniis insignitas figuratas unam *Annunciationis Domini*, alteram *Nativitatis*, tertiam *Baptisterii* et quartam *Cenæ ejusdem Domini Nostri*... quæ quartæ petiæ fuerunt simul junctæ. »

Les inventaires de 1561 et de 1595 indiquent où on les tendait : « Item quatuor petiæ tapiceriæ simul contextæ... quibus paratur festis solemnibus ecclesia super sepulturam serenissimi Renati regis Siciliæ... »

Le lundi 1er juin 1699, Mgr Michel Le Pelletier fit couper en deux la tenture donnée autrefois par Jean Olivier.

Elle a été détruite comme tant d'autres.

Depuis 1540, aucune tapisserie nouvelle ne fut donnée, pour la bonne raison que tous les endroits susceptibles d'en recevoir en étaient déjà couverts les jours de fête.

Cependant en 1791 plusieurs reliques, ornements et autres objets mobiliers, furent apportés de Saint-Aubin et de Saint-Martin (églises supprimées) à la cathédrale : on doit à cette circonstance les deux tableaux de la *Vie de saint Martin*, dont j'ai parlé au chapitre Ier.

Comment et quand on tendait les tapisseries

Celles de Charles VII, de l'*Apocalypse* et de Mgr Jean Olivier pendaient d'une hauteur de 11 à 12 mètres, au parapet des galeries intérieures. Cet appui de pierre fut démoli en 1783 et remplacé par une balustrade de fer. C'est là, que chaque année, depuis l'entrée solennelle de Mgr Freppel, en 1870, on les suspend de la Fête-Dieu à la fin de septembre.

Pour celles du jubé et des stalles, on les attachait beaucoup moins haut.

Digitized by Google

Les sonneurs et les valets de la sacristie étaient chargés de tendre et de détendre les tapisseries.

Un règlement de la sacristie, fait en 1757, nous fait savoir exactement quand et combien de temps l'église était tendue.

1° De l'avant-veille de Noël au lendemain de l'Épiphanie.

2° Du vendredi saint au lendemain de la Quasimodo.

3° Du vendredi d'avant la Pentecôte au lendemain de l'octave du sacre.

4° Pour l'Assomption, le chœur seul et il reste tapissé jusqu'après l'octave de saint Maurice.

5° Pour la fête de saint Maurille, il faut tapisser les chapelles et la nef, le chœur l'étant depuis l'Assomption et détapisser le lendemain de la saint Michel.

On ne tend pas l'église pour la Toussaint.

CHAPITRE VI

Vandalisme au XVIIIe siècle. Restauration et acquisition des tapisseries au XIXe siècle

Mgr Michel Le Pelletier, évêque d'Angers, fit bouleverser l'intérieur de la cathédrale. Après avoir renversé le jubé du XIIIe siècle et fait rouler les stalles au fond du chœur, il reconstruisit l'autel à la romaine. Que de tombeaux et de monuments remarquables furent alors sacrifiés! On vendit au poids des statues de bronze, des plaques de fondation et même une superbe balustrade pour une somme misérable... c'était le moment de battre monnaie à n'importe quel prix.

Tous les petits autels furent rétablis *et mis en marbre :* plus tard, le maître-autel, perdu pour ainsi dire, dans ce vide immense, fait autour de lui, parut mesquin : on voulut en élever un, dont la masse imposante rappelât le

Digitized by Google

baldaquin de Saint-Pierre de Rome et on finit par vendre, *toujours au poids*, les splendides tables d'argent doré, données par Normand de Doué (XIIe siècle) et par Guillaume de Beaumont (XIIIe siècle), jadis respectées par Michel Le Pelletier.

Qu'allaient devenir, au milieu de toutes ces dorures et de ces marbres, les vénérables tapisseries, si prisées jusque-là? Les beaux esprits du temps ne rêvaient que figures allégoriques, trophées, cassolettes fumantes, consoles, ordre composite ou corinthien... chacun cherchait à faire preuve de goût, à devancer ses contemporains dans la connaissance du *grand style*. Tout objet *gothique* était condamné d'avance : ce mot même était presque une injure... On ne l'employait qu'avec des précautions oratoires : rien d'étonnant après la manière dont Fénelon lui-même en parle.

Toutefois, le Chapitre hésitait : un prétexte était nécessaire pour justifier la suppression des tapisseries, il fut facile à trouver.

En 1767, on délibéra en chapitre que « les tapisseries, causant aux voix un très grand préjudice, ne seraient plus tendues ». Même décision l'année suivante; toutefois on ajourna l'exécution de cette mesure jusqu'après la construction de la menuiserie du nouveau chœur.

Le 25 mars 1782, « Messieurs ont arrêté que les tapisseries ne seront pas tendues pour la fête de Pâques et même qu'on ne les tendra plus du tout. »

Enfin, le 5 avril 1782, « Messieurs ont arrêté de vendre toutes les tapisseries de cette église, à l'exception de celles qui sont nécessaires pour le reposoir du Jeudi-Saint et ont chargé M. Cosnier, chanoine fabriqueur, d'en faire annoncer la vente par la voix des affiches, tant de cette province qu'étrangères. »

Heureusement, on ne trouva pas d'amateurs.

Notre cathédrale perdit, pendant la Révolution, l'*Ancien*

Digitized by Google

et le Nouveau Testament, la *Vie de saint Maurice, celle de saint Maurille* (moins un fragment), *la Résurrection* et les *tentures de Mgr Jean Olivier*.

L'*Apocalypse* fut tendue dans la serre de la *ci-devant abbaye de Saint-Serge*, pour garantir les orangers du froid ; on l'y oublia fort heureusement.

De là, elle fut transportée à l'évêché, où Mgr Montault la trouva, en 1803, dans la salle synodale transformée en bibliothèque publique. De 1806 à 1830, on la tendit au-dessus des confessionnaux, dans les deux bras de la croix de la cathédrale, pour masquer les dégradations et les crevasses des murs. Cette destination en sauva la plus grande partie. Le reste fut employé aux usages les plus vulgaires, comme de la toile d'emballage. Croira-t-on qu'on en a taillé des descentes de lit, qu'on en doublait des tapis. Mieux encore, on en fixa des lambeaux dans l'écurie de l'évêché, pour empêcher les chevaux de s'écorcher, et même on en étendait sur les parquets, quand il s'agisssait de repeindre les plafonds. Après cela, comment s'étonner des nombreuses lacunes que j'ai signalées ?

Ce gaspillage, heureusement, ne fut pas de très longue durée, sans cela, tout y aurait passé.

Lorsqu'on eut enlevé de la cathédrale les tentures placées dans le transept, on les utilisa pour les distributions de prix et pour orner la rue de l'Évêché le jour de la Fête-Dieu.

Enfin, l'administration des domaines les mit à l'encan en 1842, avec des objets mobiliers de l'Évêché *inutiles* ou *démodés*.

Mgr Angebault en fit l'acquisition pour une somme de... *300 fr. !* et les rendit à la fabrique.

Désormais ce qui restait de l'*Apocalypse* était sauvé.

M. l'abbé Joubert, chanoine honoraire et custode de la cathédrale, comprenant *avant tous ses contemporains* l'importance capitale de l'*Apocalypse*, en rassembla les débris, parvint, après bien des efforts, à en classer les

Digitized by Google

sujets et commença, en 1848, à former des ouvrières pour restaurer les tableaux plus au moins mutilés.

Que de quolibets lui valut, de la part des chanoines, son zèle pour la restauration et l'acquisition des tapisseries, dont il enrichit la cathédrale! C'était par tombereaux, qu'on pouvait alors acheter des *tentures antiques*, dédaignées de tous et auxquelles on croyait faire beaucoup d'honneur quand on ne les employait pas à couvrir des bûches ou des châssis dans les jardins.

La plupart des tapisseries, à part l'*Apocalypse*, et les deux tableaux de la *Vie de saint Martin*[1], ont été acquises à vil prix, par ce chanoine éclairé, et aussi, depuis sa mort, par la fabrique.

Les ressources dont disposait M. l'abbé Joubert étaient presque nulles, malheureusement.

L'État voulut bien, en 1854, contribuer à la restauration des tapisseries, et la fabrique de la cathédrale y consacre annuellement, depuis 1868, une somme assez importante.

CONCLUSION

Plus on s'éloigne du *moyen âge*, plus on perd les traditions de l'art véritable de *la tapisserie*, en sacrifiant l'effet général aux détails, les sujets principaux aux accessoires.

Au XIVe siècle, nous voyons dans les premiers tableaux de l'*Apocalypse* des fonds unis, rouges ou bleus, d'une

[1] La tenture de la *Vie de saint Martin* comprenait huit pièces, d'après l'inventaire de cette église, en 1791. Anne Moreau avait reçu, le 21 juillet 1695, la somme de 60 livres « pour avoir raccommodé et remy en couleurs cette tapisserie ». (*Archives départementales*, série 6. 1101, p. 94.)

Digitized by Google

puissance extraordinaire ; aussi quel relief ont les personnages !

A la fin du XIVe et au XVe siècles, l'amour du détail, du *joli* l'emporte sur les vraies conditions du beau. Les fonds unis sont trouvés trop sévères ; on les orne de semis, de quadrillés et de rinceaux courants. Tout d'abord, on se sert prudemment des mêmes couleurs que celle du fond, en les mettant plus claires. Ce luxe d'ornement éteint la couleur vigoureuse du fond, l'atténue et diminue l'effet général. Plus tard, on va plus loin ; on donne aux semis, fleurs et autres ornements une couleur différente ; plus on multiplie les couleurs sur le fond, plus les personnages sont absorbés par leur entourage.

Au XVIe siècle, époque de soi-disant *renaissance* (mot trompeur qui devrait être changé en celui de *décadence* sous bien des rapports) non seulement on enrichit les fonds de fleurs aux couleurs les plus variées comme dans la tapisserie des *Anges portant les instruments de la Passion*, d'oiseaux et d'animaux, mais encore on y introduit la perspective, une *succession de plusieurs plans*, des portiques d'architecture comme dans la tenture de la *Vie de saint Saturnin*. La tapisserie n'est plus la *décoration rationnelle d'une surface plane*, comme l'étaient jadis les peintures murales et les verrières ; elle devient *tableau* A dater de cette époque, il n'y a plus d'art particulier à la *tapisserie ;* on copie des tableaux, absolument comme on l'a fait dans les vitraux. Est-ce un progrès ? Assurément non, au point de vue *décoratif*, qui doit ici primer tout le reste.

A la fin du XVIe siècle, les détails se multiplient à l'infini, par suite la confusion est à son comble. Qui peut, à quelques mètres de distance, distinguer quoi que ce soit des sujets de la tapisserie de *Samson*, d'une exécution pourtant si soignée et si riche ?

Le XVIIe siècle a les mêmes défauts, auxquels il faut

Digitized by Google

joindre un dessin souvent moins correct, un coloris fade et sans vigueur. Nous entrons dans l'époque des costumes de convention, du style *classique*, si fastidieux et si monotone.

Précédemment, toutes les tapisseries nous offraient au moins, malgré leurs défauts, des renseignements intéressants sur les costumes, les armures et les ameublements du temps; nous n'avons même plus cette compensation. Sous prétexte de vérité historique et de couleur locale, tout est composé à la *grecque* et à la *romaine*, les types des personnages sont vulgaires et les sujets religieux n'ont plus aucun caractère particulier. Les convenances n'y sont même pas toujours observées d'une façon suffisante.

En somme, du XIVe siècle à la fin du XVe, l'art de la *tapisserie* va en déclinant. Au XVIIe siècle, on peut dire qu'il a disparu et qu'il n'existe plus; les tapisseries passables de cette époque sont des *copies* de *tableaux* de maîtres, comme les tapisseries de la *Madeleine* et de la *Vie de Notre-Seigneur*.

L. DE FARCY.

Digitized by Google

UN PARLEMENTAIRE SOUS FRANÇOIS Ier

GUILLAUME POYET

1473-1547

(suite)

CHAPITRE II

Poyet, avocat du Roi

(4 janvier 1530 — 31 décembre 1534)

I

Le 4 janvier 1530 (n. st.), six causes[1], que devaient plaider Poyet et Alligret, étaient inscrites au rôle de la journée. Elles durent être remises, parce que les deux avocats étaient absents. Ils venaient d'être nommés avocats du roi, et François Ier les avait mandés à Troyes pour leur conférer leurs lettres de nomination.

Poyet devait cet honneur à sa réputation, à son mérite, aux services qu'il avait déjà rendus au roi[2], mais peut-être surtout à la protection de Louise de Savoie et de Montmorency. Dans une assemblée plutôt hostile à la mère du roi, il avait été son défenseur habituel et pour ainsi dire son homme de confiance. Grâce à elle il avait attiré l'attention du Grand Maître, dont l'influence auprès de François Ier commençait, et il semble qu'en cette circonstance il ait été désigné par lui au choix du roi. « Au demourant,

[1] Arch. nat., X1a 4887, fo 150.

[2] Arch. nat., J. 963. Les lettres de nomination (Troyes, 4 janvier 1529, v. st.), s'expriment ainsi : « Pour la parfaicte et entière confiance que nous avons de la personne de nostre cher et bien aimé maistre Guillaume Poyet, licencié ès loix et advocat en nostre court de Parlement de Paris, et de ses sens, souffisance, littérature, loyaulté, preudommye, expériance et bonne dilligence... en faveur aussy et *pour considération et recongnoissance des bons et agréables services qu'il nous a par cy devant faictz en plusieurs et mainctes manières*, et espérons qu'il fera en l'advenir... »

Digitized by Google

monsieur mon compaignon, écrivait le 28 décembre 1529 Brion à Montmorency, je vous advise qu'il y a trois jours que ledit seigneur (le roi) a pourveu Poyet et Alligret des offices d'advocats en Parlement et les fit venir par devers luy. Si vous eussiez mandé de meilleure heure pour Charmolue, cela eust été aisé...[1] » Le 10 janvier 1530, Poyet était reçu sans examen à sa nouvelle fonction et prêtait le serment accoutumé devant les chambres assemblées[2].

L'avocat du roi est une sorte d'avocat pensionnaire du roi[3]. Il défend le roi contre toute atteinte à sa puissance, contre tout empiètement sur sa juridiction, contre toute prétention injustifiée sur son domaine. De plus, comme le prince est le protecteur de ses sujets et que ses intérêts doivent se confondre avec les leurs, l'avocat du roi est aussi le défenseur de l'intérêt public. C'est au nom de l'intérêt public, lésé par toute violation de la loi, qu'il poursuit la répression des délits, qu'il requiert auprès du Parlement l'enregistrement des lois ou, s'il les juge pernicieuses, qu'il conseille leur ajournement[4]. Une telle fonction exigeait beaucoup d'activité : l'avocat du roi contrôlait tous les procès, s'assurait si indirectement les intérêts du roi n'y étaient pas engagés, examinait si les causes ne pouvaient devenir une occasion de proclamer une théorie avantageuse, d'affirmer un droit contesté. Dans ce but, les avocats des parties devaient lui communiquer leurs pièces et, s'ils oubliaient ce devoir, l'avocat du roi qui assistait aux plaidoiries faisait surseoir : Poyet intervint ainsi le 10 février 1530 dans un procès où les échevins de Poitiers s'opposaient à l'établissement d'un juge dans le

[1] Clairambault, 312, f° 358. Cf. *ibid.*, f° 161.

[2] Arch. nat., X[1a] 1533, f° 53 v°.

[3] Aubert : *Hist. du Parlement de Paris*, t. I, p. 170.

[4] Cf. *infra* p. 377. Poyet s'oppose à l'établissement d'une aide sur le poisson de mer, et le roi doit le mander auprès de lui pour faire cesser sa résistance (X[1a] 1534, f° 186).

Digitized by Google

comté de Civray[1]. Beaucoup d'habileté était aussi nécessaire : par leur interprétation des lois, les avocats du roi avaient depuis deux siècles constitué un corps de doctrines tout avantageuses à la royauté[2] et, très habilement, par de menus empiètements et une longue patience, ils avaient dépossédé de leur puissance les seigneurs au profit du roi. Poyet resta dans la tradition de ses prédécesseurs et fut un de ceux qui achevèrent l'œuvre commencée par les légistes du XIVe siècle. Il mérita toujours dans sa charge la confiance qu'on avait placée en lui[3].

Pour Poyet, les rois détiennent quelque chose de la divinité : « *Sunt reges veluti exemplaria quædam et ymagines cujusdam divinitatis*[4], » dit-il, et « sur tous les aultres roys et princes, le roy tres chrestien porte la couronne et le triomphe de cest honneur de noblesse et de gloire[5] »; il dépasse les autres rois comme ceux-ci dépassent leurs sujets. Toute puissance découle de lui, et il peut reprendre à son gré celle qu'il lui a plu d'accorder. « Il est certain, dit Poyet, parlant du privilège de juridiction des échevins de Poitiers, il est certain que le prince le peut révocquer mesmement quand il est question de la juridiction; car toutes les juridictions sont en la puissance

[1] Arch. nat., X1a 4887, f° 266.
« Poyet pour le roy dict que ceste matière touche principalement le roy et neantmoins parties ne luy ont riens communiqué; requiert que ceste plaidoierie surseoie et que parties lui communiquent leurs pièces. »

[2] Cf. Delachenal, *Hist. des Avocats, etc.*, p. 203, sqq.

[3] Éguinaire Baron : *Comment. des titres du Digeste* (Paris, 1562, Vascosan). Bibl. nat. F. 1205, p. 199 : « *Quo in officio ita versatus es, ut in Fisci commodi unquam defuisse, nec privatorum causis obfuisse, uno omnium ore dicaris.* »

[4] Bibl. nat. *fr.* 4644 f° 3 sqq.

[5] Cette idée, alors courante, est exprimée avec force par Montmorency dans une lettre à Dinteville, ambassadeur près du Pape : « Il (le roi de France), se tient et est empereur en son royaume, et il n'est poinct de roy qui le doibve précéder..., ung pappe n'est pour donner loy ni faire honte à ung roi de France. » Cf. Decrue, *op. citat.*, p. 186.

Digitized by Google

du prince pour en user ainsy que bon luy semble[1]. » Son domaine a le même caractère que sa puissance, tout à fait indépendant et libre de tout droit : le transfert entre les mains du roi d'une terre grevée lui vaut immédiatement l'immunité. Comme les habitants du duché d'Angoulême réclamaient le droit d'usage dans les forêts, perdu par eux quand le duché, à l'avènement de François Ier, était revenu à la couronne, « il est certain, dit Poyet, que quant il est question *de patrimonio Cesaris* on n'y peut induire servitutes ne aliénations, *in toto aut in parte*, et incontinent que l'appanaige est failly toutes les servitutes et charges qui y seroient mises par icelluy qui tient l'appanaige sont estainctes *etiam* sans avoir déclaration ne jugement[2]. »

Non seulement Poyet défendait en gardien fidèle la puissance du roi, mais il attaquait avec la même énergie les derniers restes de celle des seigneurs laïques ou ecclésiastiques. Déjà, comme avocat, il avait revendiqué exclusivement pour les officiers du roi la connaissance des cas royaux[3]. Nous l'avons vu proclamer que toute juridiction émane du roi, que le roi peut la reprendre à qui il l'a cédée. Il ne perd aucune occasion de restreindre à ses strictes limites la compétence des officiaux[4]. Il réclame pour le roi seul le droit d'anticipation auquel prétend le duc de Vendôme[5] et affirme son droit de prévention. Ce droit, basé

[1] Arch. nat., X1a 4889, f° 39 v°.

[2] Arch. nat., X1a 4888 f° 45. Le comté d'Angoulême avait été donné en apanage au père de François Ier.

[3] Cf. *Revue de l'Anjou*, t. XXXIV, mars-avril 1897, p. 215.

[4] Arch. Nat., X2a 82 (non folioté). « Combien que y ait eu quelque apparence que l'official de Tours ait pu connaitre de ceste matière parce que l'appelant est son portier et qu'il est question de l'évasion d'un prisonnier donné en garde par ledit official audit appelant, cependant, comme l'appelant est pur lay, il n'a pu proroger la juridiction dudit official ni se soumettre à icelle *etiam* de son consentement ». Cf. aussi X1a 4887 f° 156 v°, 4888 f° 99, 4891 f° 590 v°, 9202 f° 25, 9207 f° 137, etc.

[5] *Ibid.*, X1a 4890 f° 247 v°.

Digitized by Google

sur l'idée que, toute justice émanant du roi, l'officier royal, saisi d'une affaire avant le juge seigneurial, pouvait la juger valablement parce que ce fait impliquait une négligence de la part du seigneur, était une arme terrible aux mains de la royauté [1]. Sans nier la juridiction seigneuriale, il tendait en réalité à l'exclure ; car les agents du roi, plus nombreux et plus habiles, pouvaient le plus souvent « prévenir » ceux des seigneurs. Poyet l'invoqua contre l'official de Thérouanne en faveur du sénéchal du Boulonnois [2], puis contre le duc de Guise en faveur du prévôt royal de Ribémont [3]. L'avocat du duc montra que le droit de prévention n'était applicable ni dans tous les lieux ni à tous les cas [4] ; « sous umbre d'un faict particulier de coustume ils veullent, s'écria-t-il, oster audit duc sa juridiction ordinaire qui luy est patrimonialle » ; Bochard, sans être intéressé directement au procès, protesta pour sauvegarder dans l'avenir les intérêts de ses clients. Ce fut en vain, et la Cour donna raison à Poyet. — L'évêque de Paris réclamant les biens d'un homme mort à Paris sans héritiers [5], Poyet revendiqua ces biens pour le roi, confondant habilement le droit de déshérence avec le droit d'aubaine. « Ses biens, dit-il, sont vacans et acquis au roy et ne les peut l'évesque de Paris prétendre à luy appartenir sous umbre qu'il vient dire que le défunt est mort dedans sa haute justice prétendue ; car quelque seigneur haut justicier que ce soit ne peut prétendre les biens vacans d'un décédé de sa haute justice. » De Thou, l'avocat de l'évêque, s'étonnait de cette théorie qui « ne concerne seulement l'évesque de Paris,

[1] Cf. Esmein, *Hist. du Droit civil français*, p. 432.

[2] Arch. Nat., X[1a] 4887 f° 156 v°.

[3] Arch. Nat., X[1a] 4889 f° 14.

[4] Poyet au contraire considère le droit de prévention comme général. « Si l'officier du roy prévenoit, dit-il ailleurs, nul contre luy pourroit congnoistre de la matière... car tousjours les subjectz demeurent naturellement subjectz du roy. » X[1a] 4893 f° 117.

[5] Arch. Nat., X[1a] 4892 f° 88 v°.

Digitized by Google

mais tous les haults justiciers de ce royaume; car ne feust jamais veu que les biens vacans d'un décédé en la haulte justice d'ung seigneur appartinssent à aultre que audit seigneur en la haulte justice duquel il est décédé; vray est que le Roy a le droict d'aulbaine, mais icy n'est question du droict d'aubenage. » Poyet eut cependant raison encore. — Le 9 avril 1532[1], Poyet fit remettre dans la puissance du roi la seigneurie de Passavant, qu'une lettre de Louis XI déclarait dépendre du duc de Lorraine, sous prétexte que des formalités avaient été négligées lors de cet abandon du patrimoine royal : « Céans l'on congnoist si la cause pour laquelle le roy faict don ou aliénation de son domayne est juste et raisonnable et si elle doibt estre faicte » ; or, cet examen avait été omis. — Il s'élève contre la prétention de l'archevêque de Lyon de lever à Lyon des péages sur l'entrée et la sortie des marchandises : « Il n'appartient qu'au roy à imposer subsides et n'a peu le juge de Lyon ordonner aulcun subside pour l'entrée ou l'yssue des draps de soye à Lyon, *nisi auctoritate principis* [2]. »

L'avocat du roi est le gardien de l'ordre public et doit veiller à l'observation des lois. A ce titre, Poyet requiert la réformation de la Maison-Dieu de Beaulieu au diocèse de Chartres, où les religieux veulent enlever au contrôle des laïcs la gestion du temporel de l'hôpital [3], de celle de Blois dont le prieur a des démêlés avec les échevins de la ville [4], des abbayes de Moustierneuf, de la Celle [5] et de Saint-Cyprien-lès-Poitiers où des désordres se sont introduits [6].

[1] Arch. Nat., X[1a] 4892 f° 16.
[2] *Ibid.*, X[1a] 4890 f° 271 v°.
[3] *Ibid.*, X[1a] 4887 f° 527, 4889 f° 175 sqq.
[4] *Ibid.*, X[1a] 4889 f° 448.
[5] *Ibid.*, X[1a] 9202 f° 17 (grands jours de Poitiers, 1531).
[6] *Ibid.*, X[1a] 9202 f° 11 et 67. « ... A conclud à ce que ladite abbaye soit réformée *tam in capite quam in membris*, que pour fère ladite réformation l'évesque de Poitiers soit contrainct bailler vicariat a deux religieux réformés de l'ordre de Sainct Benoist, duquel est ladite abbaye ; lesquels soient nommés et envoyés quérir par ladite court

Digitized by Google

Il tient la main à ce que les lois canoniques soient observées : Frère Villemère, religieux de Saint-François de Paule, passant par Etampes, y avait prêché et, par la promesse d'indulgences, avait attiré à ses sermons de nombreux fidèles ; les frères mineurs d'un couvent de la ville, frustrés, s'émurent de cette concurrence et lui interdirent la prédication ; Villemère répondit par la lecture d'un bref qui les excommuniait et des désordres s'ensuivirent[1]. Poyet s'éleva contre cette pratique « qui seroit ung abus, et contre le concile de Vienne ; dict que *officium predicationis spectat episcopo et curatis* et n'est permis de prescher sinon a iceluy *cui officium pastoralis officii committitur* ». Donc, Villemère n'ayant point demandé congé de prêcher, ses censures devaient être déclarées nulles et abusives. — En 1532, les marguilliers de Saint-Nicolas de Troyes en appelaient au Parlement du refus de l'évêque de Troyes de laisser publier une bulle qui, dans le but de leur créer des ressources pour la réparation de l'église incendiée en 1524, accordait aux prêtres de Saint-Nicolas la disposition d'indulgences et l'absolution des cas réservés. Poyet intervint car « la matière estoit de grande conséquence pour la discipline de l'Église » ; il discuta la valeur

venir en ceste ville, et par devers eulx soient mis les titres de la fondation d'icelle abbaye, appelé un conseiller de ladite court qui par icelle sera à ce commis, pour, iceulx veus, estre par eulx procédé au faict de la dite réformation ; que les statuts et ordonnances qui seront par eulx faictz pour la dite réformation soient par provision exécutez, nonobstans oppositions ou appellations quelsconque et sans préjudice d'icelles ; que le confort et l'aide du bras séculier tant de prisons que d'autres choses soit baillé ausdits vicaires par ledit commissaire de la dite court, si besoin est ; et ce pendant le temporel d'icelle abbaye soit saisi et mis en main du roy, et commissaires establis par mains desquels soit baillé certaine portion pour le vivre et vestiaire desdits abbé et religieux telle qu'il sera avisé par lesdits vicaires, et le surplus du revenu soit employé ès réparations des édifices des lieux réguliers, achapt d'ornemens d'église et autres choses nécessaires pour le faict de ladite réformation, laquelle soit faicte aus despens dudit abbé. Et pour commencer à fère les frais il soit contrainct consigner au greffe de ladite court la somme de 500 livres parisis, sauf à ordonner puis après plus grande somme, si fère se doibt. »

[1] *Ibid.*, X[1a] 4888 f° 262.

Digitized by Google

de la bulle dans un discours qui ressemble à une dissertation théologique, et, à un point de vue plus général, s'éleva éloquemment contre cette habitude de tarifer les fautes des hommes et la miséricorde divine. « Il n'y a propos, s'écria-t-il, de donner *misericordiam Domini*, qui est infinie, pour vingt deniers; il la faut laisser arbitraire. Qui a donné la puissance de commensurer la puissance de Dieu à cinq deniers? » Puis il demanda que la bulle fût examinée par deux conseillers-clercs du Parlement, assistés de docteurs en théologie, afin que, modifiée en ce qu'elle avait de contraire à la discipline ecclésiastique, elle pût cependant « *illaqueare animas*[1] ».

Poyet fait respecter les lois civiles à l'égal des lois canoniques. Il poursuit le bailli de Mâcon qui, contrairement à l'ordonnance sur la juridiction des prévôts, ne reconnaît au prévôt de Mâcon que la connaissance des délits inférieurs à soixante sous d'amende[2]; il fait enjoindre au prévôt de Tours de fixer sa résidence à Tours, conformément à l'ordonnance, sous peine de la privation de son office[3]. Parfois même, si la loi est muette, il supplée à ses lacunes en parlant le langage de la raison et de la justice. Il proteste ainsi contre le cumul des charges : Jean Morin est à la fois lieutenant-criminel du prévôt et lieutenant du bailli de Paris, et il a en outre l'administration de la justice temporelle de l'Église de Paris ; Poyet pense que « ce sont beaucoup de testes sur ung corps, qui ne peuvent estre assemblées sans avidité et cupidité, et n'est facile satisfaire par une personne, car *cum uni officio adest, ab altero abstinere necesse est*[4]. » Il blâme les conseillers nommés exécuteurs des arrêts du Parlement qui, à la première difficulté, au lieu de la résoudre sur-le-champ, comme ils

[1] Arch. Nat., X1e 4891 fo 601 vo.
[2] *Ibid.*, X1a 4888, fo 199.
[3] *Ibid.*, X1a 4891, fo 615 vo.
[4] *Ibid.*, X1a 4890, fo 60.

Digitized by Google

devraient, renvoient à la cour les contestations; leur défaut de décision éternise les procès et ruine les plaideurs. « C'est, dit Poyet, grande vexation et travail pour les parties, qui ne se doibt tollérer pour l'abbréviation des procès et pour le soullagement desdites parties, *ut superfluis parcatur sumptibus et expensis*[1]. » C'est encore le soulagement du plus grand nombre, le bien public qu'il recherche, quand il s'efforce de supprimer les fêtes dispendieuses qui précédaient la réception des ouvriers à la maîtrise et dont l'effet était d'exclure du patronat tous les compagnons pauvres[2]; quand, aux Grands Jours de Poitiers de 1531, il prend des mesures contre la rapacité des hôteliers de la ville qui, par leurs exigences, rendaient la vie impossible aux nombreux étrangers venus à Poitiers à l'occasion des Grands Jours[3].

L'avocat du roi au Parlement avait la prééminence sur tous les avocats du roi dans les diverses juridictions du royaume et exerçait sur eux un pouvoir disciplinaire. Souvent Poyet les rappelle à leurs devoirs : il ordonne aux lieutenants civil et criminel de Paris ainsi qu'à l'avocat du

[1] Arch. nat., X[1a] 4893, f° 315.

[2] *Ibid.*, X[1a] 4890, f° 487. « Dict (Poyet) que, en ces matières de maîtrises qui se font en ceste ville de Paris, se font des confrairies et disnées par celluy qui veult estre reçeu en quelque estat, soit de barbier ou autre, et ce a esté réprouvé par plusieurs arrestz de la court de céans. Car se trouve que ung jeune homme qui avoit tout consommé son temps et sa jeunesse à parvenir à quelque estat, avant que estre reçeu maistre, sera contrainct payer la confrairie et faire des bancquetz et disnées qui se montent aucunes foys à trois ou quatre cens francs, et, si ne faict cela, quelque expériment qu'il ayt en l'art dont il sera, ne sera reçeu par les autres maistres; davantaige, en ces disnées trafiquent les maistres des marchandises et leur imposent leur taux et les vendent à leur volunté et font plusieurs autres monopoles. Requiert que défenses soient faictes ausdites parties de ne plus faire ne tenir confrairies et disnées. Et quant sera question de recepvoir ung compaignon en l'estat de maistre, les maistres seront tenuz, après l'avoir examiné, s'ilz le treuvent suffisant et ydoine, le recepvoir sans prandre de luy aucune chose ne le contraindre a faire bancquetz ou disnées, appelez à faire l'examen deux conseillers de la court de céans. »

[3] *Ibid.*, X[1a] 9202, f° 1. De même en 1539, aux Grands Jours d'Angers, l'avocat du roi Cappel blâme ceux qui, « pour une chambre qu'ilz

Digitized by Google

roi au Châtelet[1] de comparaître, selon l'usage, devant le Parlement, aux jours ordinaires de la prévôté de Paris et d'apporter « les procès par escript dont y a appel interjecté », afin qu'il puisse défendre les droits du roi. Il donne le même ordre à Bayot, procureur du roi à Mâcon, qui « n'est venu céans aux jours de son bailliage ainsi qu'il est tenu[2] ». Il blâme le substitut du procureur du roi à Amiens, parce qu'il a insulté le bailli Imbert de Saveuses, et le bailli lui-même, parce qu'il met quelque négligence dans l'accomplissement de ses devoirs[3]. Il réprimande sévèrement les « procureurs du roy ès bailliages et sénéchaussées qui devroient estre conservateurs des arrestz de la court et qui font le contraire en venant directement contre les arrestz donnez par la court[4] ».

avoient accoustumé louer aux escolliers 50 ou 60 solz, en demandent pour ces deux mois des Grans Jours 18 ou 20 escus et en veullent pour deux mois avoir plus qu'ilz n'en avoient de tout leur logis en ung an. » X[1a] 9219, f° 10 (*Grands Jours d'Angers.*)

[1] Arch. nat., X[1a] 4891, f° 616.

[2] *Ibid.*, X[1a] 4888, f° 198 v°.

[3] *Ibid*, X[1a] 4893, f° 211 v° et 271. Chomedey, l'avocat du substitut du procureur, nous révèle la négligence du bailli : « Or ledict bailly avoit faict une ordonnance qu'il dict estre bonne, c'est assavoir qu'il viendroit à certaine heure pour commencer les plaictz et que, deux fois la sepmaine, on tiendroit le conseil en la chambre du Conseil pour pourveoir aux matières sommaires et vacquer au jugement des procez appoinctez en droict. Mais luy mesmes le premier y a contrevenu, car de venir à l'heure qu'il avoit ordonnée n'en est mémoire, en sorte que aucunes foys l'heure est passée de longtemps avant qu'il vienne, et ce pendant les parties et les advocats et praticiens perdent leur temps sans riens faire par long espace de temps; et bien souvent s'en sont allez par ennuy et fascherie de trop attendre et sans expédition de leur cause. Et quant au Conseil le tient en sa maison et ne va en la Chambre. »

[4] *Ibid.*, X[1a] 4888, f° 198 v°. — C'était une tradition chez les avocats du roi de donner force de loi aux arrêts du Parlement. Lizet, étant avocat du roi, s'était étonné un jour que les docteurs de l'Université d'Orléans « *non fuerunt moti religione arrestorum Curie,* comme Volusianus Messianus *movebatur et ducebatur religione* des rescriptz et sentences du prince. » (X[1a] 4865, 26 janvier.)

Digitized by Google

II

Le Parlement de Paris était la première cour souveraine du royaume et veillait jalousement, avec une méfiance souvent ridicule, à ce que sa prépondérance fût respectée. Ses prétentions portaient parfois sur de futiles privilèges et de mesquines préséances, qu'il défendait avec la même âpreté que ses plus importantes prérogatives. Un jour que les huissiers des Généraux de la Justice des Aides avaient pénétré, leur verge à la main, dans la Grand'salle du Palais qui leur était interdite, ils furent brutalement chassés par les huissiers du Parlement, et le président des Généraux, Lecoq, mandé aussitôt devant la cour, après une énergique semonce de Poyet, où il lui fut prouvé que « les huissiers des généraulx n'avoient droict de porter verges sinon *intra tribunal* », dut reconnaître que lui et ses collègues n'avaient qu'une juridiction « limitée et particulière[1] ».

Ce n'était là qu'un différend ridicule; mais le Parlement engagea une lutte plus sérieuse avec un rival puissant : le Grand Conseil. Cette assemblée, qui suivait le roi dans ses déplacements, constituait, sous la présidence du chancelier, une juridiction suprême, absolument indépendante. Certaines causes étaient même enlevées aux Parlements et « évoquées » devant elle, soit quand, la matière du litige étant située dans le ressort de divers Parlements, il fallait éviter aux parties les frais de plusieurs procès devant des cours différentes[2], soit quand il était nécessaire d'établir

[1] Arch. nat., X1a 1534, f° 149.

[2] *Ibid.*, X1a 1535, f° 198 v°. — Un certain Noble expose devant le Parlement les motifs de l'évocation au Grand Conseil d'un de ses procès : « ..... lesdits biens vacans estoient en divers Parlemens et eust esté contrainct pour ung avoir plusieurs procez et fère divers fraiz; et sans ce n'eust voullu fère poursuyr ailleurs qu'en ladite court. »

Digitized by Google

pour toute une catégorie de faits une jurisprudence uniforme[1]. Il eût fallu, pour éviter des conflits entre les deux cours, que l'ordonnance fixant les cas où les évocations étaient possibles, fût toujours observée. Or Duprat, peu bienveillant pour le Parlement qui résistait trop souvent à ses édits, multipliait les évocations avec une injustice manifeste. Le Parlement s'émut de ces empiètements sur son autorité et, craignant de se voir « subalterner », il se prépara à la lutte. En janvier 1530, au moment même où Poyet prenait possession de sa charge d'avocat du roi, le Grand Conseil ayant mandé au greffier du Parlement, Jean du Tillet, que les pièces d'un procès évoqué lui fussent communiquées, le Parlement en interdit la délivrance. Du Tillet fut, pour ce retard, condamné par le Grand Conseil à une amende et, de son côté, le Parlement défendit au receveur du Grand Conseil de la percevoir[2]. Après ce coup d'énergie, le Parlement essaya en vain d'arrêter le conflit par des paroles conciliantes. Lizet eut beau déclarer très sagement que « ce seroit chose ridiculeuse au peuple de veoir deux courts souveraines qui doibvent estre la lumière de la justice tumber en dissencion[3] », le Grand Conseil, soutenu par Duprat, fit percevoir par son receveur et quatre sergents l'amende à laquelle il avait condamné du Tillet. Tout moyen de conciliation était dès lors impossible. Le Parlement chargea Poyet d'aller remontrer au roi « les entreprinses que chascun jour on faisoit sur l'auctorité de la court[4]. » Subsidiairement, Poyet devait protester contre la nomination de deux conseillers, Soly et Grantrue, qui

[1] Arch. Nat., X1a 1533, f° 188. — Au sujet de l'évocation générale des affaires concernant les hôpitaux, le roi dit à Poyet, envoyé par le Parlement devers lui, que « la cause de ladite évocation générale a esté pour la diversité des jugemens qui se donnent ès Parlemens et jurisdictions de ce royaume sur le faict de la réformation desdits hospitaulx. »

[2] *Ibid.*, X1a 1533 f° 60, 68, 76.

[3] *Ibid.*, X1a 1533 f° 60.

[4] *Ibid.*, X1a 1533 f° 76.

Digitized by Google

avaient acheté leurs charges, et contre la création de vingt nouveaux offices de conseillers[1]. »

Poyet se rendit donc, porteur de ces griefs, auprès de François Ier qui le reçut en présence de sa mère. Sa tâche était malaisée. D'abord, au sujet de la nomination des deux conseillers il paraissait difficile qu'il réussît. La royauté trouvait dans le trafic des offices de judicature d'importants revenus et le Parlement lui-même avait autrefois, malgré Poyet, consenti l'édit de création de quarante offices de notaires au Châtelet ; Soly et Grantrue avaient acheté leurs charges à un général des monnaies Lecomte, à qui le roi les avait données en échange d'un prêt de 30.000 livres, et Lecomte était venu le 27 janvier, porteur de lettres de créance, déclarer que le roi avait juré que Soly et Grantrue entreraient au Parlement[2]. De fait, des remontrances réitérées à ce sujet n'avaient pas eu de résultat et, le 4 février, des lettres missives avaient enjoint au Parlement d'obéir[3]. Cependant, soit que Duprat tînt le roi dans l'ignorance de ces incidents, soit que la présence de Louise de Savoie à la « bonne et longue audience » que François Ier accorda à Poyet ait été profitable à ce dernier, non seulement le roi revint sur la nomination des deux conseillers, mais il déclara qu'il laisserait disparaître au fur et à mesure des vacances les vingt nouvelles charges[4].

[1] Arch. Nat., X1a 1533 f° 83 v°. « Ce jour (9 février 1530) la court a receu lettres missives du roy (Dijon, 4 février 1530) par lesquelles, le récit faict des lettres à luy écrites par ladite court touchant les réceptions de maistres Bertrand Soly et Nicolas de Grantrue par luy pourveus de deux offices de conseillers céans, du nombre des vingt nouveaux, ledit seigneur veut que lesdits Soly et Grantrue soient reçeus en faisant le serment accoustumé *sans aucunement enquérir de la vénalité*. La matière mise en délibération a esté délibéré .... que *me G. Poyet, advocat dudit seigneur, yra présentement par devers luy fère les remonstrances* selon les instructions qui luy seront pour ce baillées touchant ladite matière et autres concernans le bien et auctorité d'icelle court. »

[2] Arch. Nat., X1a 1533 f° 69 v°.

[3] Cf. *supra*, p. (note).

[4] Arch. Nat., X1a 1533 f° 133 v°, où Poyet fait savoir par lettre le résultat de sa mission, et f° 188 où il donne de vive voix le récit de son voyage.

Digitized by Google

Sur le point capital de sa mission, le succès de Poyet semblait d'abord aussi douteux. Il avait là pour adversaires directs le Chancelier et les membres du Grand Conseil qui, dans l'entourage du roi, avaient semé à l'encontre du Parlement des « rapports sinistres et non véritables », affirmant par exemple que « la court avoit faict une ordonnance généralle pour ne obéir aux évocations ». Mais Poyet réfuta ces allégations et protesta du dévouement des conseillers et de leur soumission. « Ils entendent bien, dit-il, que l'auctorité et puissance de faire ordonnance généralle appartient au roy seul, et ils n'ont jamais entreprins ne voulu entreprendre faire chose contre son auctorité. » Dès le 5 mars le Parlement recevait une lettre où son envoyé lui annonçait le succès complet de sa mission. « Quant au faict des évocations, écrivait Poyet, n'entend le Roy qu'elles se facent par ordonnance, advis ou délibération de son Grant Conseil, mais par luy seullement, et qu'elles ne se feront que pour grandes et raisonnables causes ». La Cour pourrait adresser au roi des remontrances sur les causes qu'il ne lui paraîtrait point convenable d'évoquer. Comme le roi comptait réserver au Grand Conseil, « à cause de la diversité des jugements que l'on donnoit en ses courts souveraines », la connaissance des procès concernant les hôpitaux, Poyet « fit une ouverture qui fut trouvée bonne » : le Parlement fournirait au roi un « gect d'ordonnance » sur la réformation des hôpitaux. Le roi promit qu'une fois l'ordonnance publiée l'application en serait réservée aux Parlements.

Il se trouvait qu'à ce moment se négociait la délivrance des fils du roi, confiés comme otages à Charles-Quint. Ils devaient être rendus à leur père après l'exécution des clauses du traité de Cambrai. Or ce traité n'avait garanti les droits des héritiers de Charles de Bourbon que d'une manière vague. Renée, sœur cadette du connétable et femme du duc de Lorraine, s'était contentée de la seigneu-

Digitized by Google

rie de Mercœur en Auvergne ; mais rien n'avait encore été décidé à l'égard de sa sœur aînée Louise, princesse de la Roche-sur-Yon, et celle-ci, par ses prétentions excessives, retardait la délivrance des fils du roi. Les députés de l'empereur, chargés de négocier pour elle, réclamaient l'abandon par le roi de tous les biens confisqués à feu Charles de Bourbon, bien que le traité de Madrid les eût cédés au connétable « a sa vie seullement ». Poyet connaissait à fond les droits de la princesse, puisqu'il avait autrefois plaidé contre son frère pour Louise de Savoie. Sur l'ordre de François Ier il parut au Conseil Privé où, devant les députés de l'empereur, il présenta sur l'affaire des observations dont les députés demandèrent une rédaction écrite. Elles furent sans doute convaincantes; car la princesse diminua ses prétentions et, le 17 mai, elle se contenta de la restitution du Forez, du Beaujolais, des Dombes et de Châtellerault[1].

Le 12 avril (1530), Poyet rentrait au Parlement après une absence de quarante jours. Il rapportait en réalité plus de promesses que de véritables réformes : la lutte entre le Grand Conseil et le Parlement allait durer longtemps encore[2] et le trafic des offices continuer comme autrefois[3]. Mais il s'était acquitté fort honorablement de cette

[1] Arch. Nat., J. 956 n° 14. Cf. aussi H. Martin : *Hist. de France*, VII, p. 45 et 119.

[2] Arch. Nat., X1a 1534 f° 38 v°. En décembre 1530 Lizet porte au roi des lettres du Parlement « touchans le prisonnier que les gens de son Grant Conseil avoient voullu prendre en la Conciergerie ». X1a 1534 f° 192. Au mois de mai de l'année suivante, Lizet dut retourner vers François Ier. « .... Après parla audit seigneur du *faict des évocations* pour lequel il estoit envoyé, et des entreprinses que font les gens de son Grant Conseil sur sa court de Parlement, laquelle ils veullent subalterner et continuent de décerner commissions pour contraindre les suppôts d'icelle de leur envoyer sacs des procez évoqués *malgré ce que le roy a déclaré à la court par Guillaume Poyet.* » — X1a 1535 f° 109. Enfin en février 1532 un clerc au greffe du Parlement est fait prisonnier par le Grand Conseil pour avoir refusé communication des pièces d'un procès évoqué.

[3] Arch. Nat., X1a 1534 f° 69 et 228. Le Parlement en janvier 1531 refuse de recevoir Harlay dont la charge est une des vingt nouvelles.

Digitized by Google

première mission, et le roi se souvint de lui. Poyet devait du reste l'approcher souvent dans la suite. Les gens du roi servaient d'intermédiaires entre le roi et le Parlement : par eux la cour adressait au roi ses remontrances et le roi les appelait souvent lui-même pour leur dicter leur conduite dans les affaires difficiles. Le 13 décembre 1530, François Ier faisait mander Poyet par le sénéchal d'Agenais [1] et s'entretenait longuement avec lui, le soir, « jusqu'à une heure tarde [2] ». Le 13 avril 1531, Poyet était de nouveau mandé au Louvre, avec le procureur Rogier et Alligret, au sujet de l'aide accordée à la ville de Paris sur le poisson de mer salé, aide que le Parlement, dévoué aux intérêts du petit peuple sur lequel cette imposition pesait surtout, persistait à refuser [3]. En même temps, Poyet protestait, mais sans le succès qu'il avait obtenu lors de sa première mission, contre la nomination d'un lai, Nicole Thibault, à un office de conseiller clerc au Parlement [4]. En novembre il était choisi par les échevins de Paris pour exposer au roi que, la cherté des blés menaçant Paris d'une disette, il était nécessaire d'autoriser la libre circulation des grains en Picardie et en

[1] Arch. Nat., X1a 1534 f° 8.

[2] *Ibid.*, X1a 1534 f° 38 v°.

[3] *Ibid.*, X1a 1534 f° 186 et 191, 1535 f° 10. Le Parlement déclara qu'il était nécessaire « pour le soullaigement dudit populaire trouver autre moyen de lever ladite imposition que sur le poisson salé dont le povre peuple est nourry ».

[4] *Ibid.*, X1a 1534 f° 186. Cf. aussi X1a 1534 f° 192, 208 v°, 253 v°. Après les remontrances de Poyet, faites en avril, Lizet, le mois suivant, remontre au roi que « l'institution de ladite court faicte de moitié de gens clercs et de lais n'a esté sans grande cause et que, pour ladite court estre mixte de clercs et de lais, elle a congnoissance entre les gens d'église de ce royaume d'aucunes grandes matières, signamment du différend de jurisdictions ecclésiastique et laïque ». Cependant il y avait à ce moment 16 offices de clercs occupés par des lais. Mathieu de Longuejoue, maître des requêtes, vint enjoindre au Parlement, de la part du roi, que Nicole Thibault fût reçu et le Parlement, après de nouvelles remontrances adressées par le président Antoine le Viste, reçut enfin Thibault le 6 juin, mais avec la mention aux registres : *de expressissimo mandato regis reiteratis vicibus facto.*

Digitized by Google

Champagne[1]. Au mois de décembre de la même année, il se rendait à la Fère pour obtenir de François Ier le paiement, plusieurs fois retardé, des gages de la cour et, pendant son séjour auprès du roi, le Parlement le chargeait de renouveler ses remontrances au sujet de l'aide sur le poisson de mer[2]. Il fallait dans ces diverses missions beaucoup de tact et d'habileté. Poyet y réussit toujours. Chargé de demander au roi l'autorisation de procéder contre l'évêque d'Auxerre, Dinteville, le cousin du Grand-Maître, accusé de sévices envers un de ses sujets de l'abbaye de Montiérender[3], il sut conserver, malgré cette démarche, la protection et l'amitié de Montmorency. Il sut aussi toujours éviter que la perpétuelle résistance du Parlement lassât la patience du roi ou l'irritât. Au contraire, il semble avoir gagné peu à peu l'estime et la bienveillance de François Ier sans perdre la confiance de ses collègues.

En effet, dès décembre 1532, il est mentionné[4] comme faisant partie, avec Dubourg, l'évêque de Paris, et d'Iverny, du Conseil privé où nous l'avons vu paraître pour la première fois, en avril 1530. Après 1532, il n'assiste plus que rarement aux séances du Parlement. On l'y retrouve le 22 mars 1533, requérant l'enregistrement d'une bulle[5], mais le 10 mai 1533 les registres le mentionnent comme étant auprès du roi[6], et dès lors il ne devait plus revenir au Palais qu'avec le mortier de Président. Il accompagne alors le roi dans ses voyages, avec le Conseil étroit. Ce Conseil, où le roi appelait, outre les principaux officiers de la couronne — le chancelier, le connétable, l'amiral — les prélats les plus éclairés et des magistrats habiles comme

[1] Arch. Nat., X1a 1535 f° 10, et Tuetey : *Registre du Bureau de la Ville*, II, p. 133.
[2] *Ibid.*, X1a 1535 f° 50.
[3] *Ibid.*, X1a 1534 f° 221, et Decrue : *op. citat.*, p. 172.
[4] Tuetey, *op. citat.*, II, p. 157.
[5] Arch. Nat., X1a 1536 f° 163.
[6] *Ibid.*, X1a 1536 f° 237.

Digitized by Google

Dubourg et Poyet, formait auprès du prince un véritable conseil de gouvernement « qui est celluy qui a commandement sur tous les aultres magistrats du royaume[1] ». Il représentait la personne du roi, et ses attributions s'étendaient à tout le gouvernement; les lettres patentes, les édits, émanent de lui, il dirige la politique extérieure, il a la surveillance des armées et le contrôle supérieur des finances; il est même une cour de justice devant laquelle sont évoqués certains procès[2]. Certes Poyet n'y jouait alors qu'un rôle subalterne, mais sa présence y était nécessaire; car si Montmorency y régnait en maître, y prenait les décisions, c'étaient des magistrats comme Poyet et Dubourg qui, par leur expérience des affaires, en savaient préparer l'exécution. Nous le voyons ainsi, avec Dubourg, fixer, d'après l'ordonnance du Conseil, la somme due au prévôt des maréchaux de Berry pour avoir assisté aux Grands jours de Tours[3]. D'après Tessereau, il signait les taxes des résignations des offices arrêtées par le Conseil[4] expédiait, en un mot, toutes les affaires, en attendant qu'il les dirigeât lui-même un jour.

En avril 1533, Poyet partit de Fontainebleau avec la Cour, qui se rendait dans le midi, au-devant du Pape. Montmorency, après le traité de Cambrai, était devenu le chef du parti de la paix, c'est-à-dire de l'entente avec Charles-Quint. Mais, tout en voulant la paix, il savait que la guerre était possible, et sa politique fut d'acquérir à son maître des alliés — Henri VIII et le Pape — qui, s'ils n'allaient pas à lui, iraient à l'empereur. Il attira Henri VIII en lui promettant son appui pour obtenir du Pape la

[1] Arch. Nat., X^{1a} 1534 f° 8.

[2] Cf. Decrue : *de Consilis Regio Francisci I*, p. 45 à 55 (thèse).

[3] Arch. Nat., J. 961 20^{66}. « A Claude Genton, prevost des mareschaux du pays et duché de Berry, la somme de 1172 l. 14 s. t. à luy tauxée par Messieurs les président Bourg et advocat Poïet, suivant l'ordonnance du Conseil privé. »

[4] Cf. Tessereau : *Hist. de la Chancellerie*, t. I p. 98.

Digitized by Google

reconnaissance du divorce avec Catherine d'Argon, et dans ce but envoya à Rome son cousin, Dinteville, évêque d'Auxerre. Dinteville fut maladroit, et Clément VII se tourna vers Charles-Quint. Montmorency rompit alors ouvertement avec le Pape et, le 21 octobre 1582, une entrevue eut lieu près de Calais, entre les rois de France et d'Angleterre; les deux alliés se promirent un mutuel appui contre l'empereur, et François Ier s'engagea à obtenir du Pape, fût-ce par la menace d'un schisme commun avec l'Angleterre, son consentement au divorce de Henri VIII. Mais à la convention de Boulogne répondit la ligue de Bologne entre le Pape et Charles-Quint (13 décembre 1532 et 27 février 1533), et Montmorency, effrayé de cette union, s'efforça de regagner Clément VII, quitte à relâcher les liens avec l'Angleterre. Les cardinaux de Tournon et de Grammont furent envoyés à Rome. Ils obtinrent de Clément VII qu'il différât son jugement sur le divorce d'Henri VIII et préparèrent une entrevue entre le Pape et François Ier. Henri VIII essaya vainement de l'empêcher. Il venait d'épouser Anne Bolein et de répondre à l'excommunication qui s'ensuivit par l'annulation dans son royaume des appels au Pape. François Ier, gêné par un allié si entreprenant, cessa de menacer le Pape de se soustraire à l'obédience, et une entrevue fut décidée, qui, regardée d'abord comme un acte de médiation de François Ier entre Clément VII et Henri VIII, apparut bientôt, après la rupture ouverte de l'Angleterre et de Rome, comme un rapprochement tenté par le Pape entre Charles-Quint et le roi de France[1]. L'entrevue, d'abord fixée à Nice, eut lieu à Marseille, le 12 octobre 1533. Poyet avait été chargé de prononcer la harangue de bienvenue, mais en cette circonstance il manqua de tact. Selon Varillas[2], « il s'étendit sur la prise de Rome par les Impériaux et sur

[1] Cf. Decrue, *Anne de Montmorency*, p. 167 sqq.
[2] Varillas, *Hist. de François Ier*, t. II p. 229.

Digitized by Google

l'obligation qu'avait le Saint-Siège à Lautrec de les avoir contraints d'en sortir ». Le discours, communiqué d'avance à Clément VII, n'obtint pas son agrément, et le Pape, désireux de ne point rompre avec Charles-Quint, demanda que ce passage, qui eût pu déplaire à l'empereur, fût retranché. Poyet ne se trouva sans doute pas en mesure d'en improviser un nouveau, et ce fut Du Bellay, alors évêque de Bayonne, qui s'en chargea.

Les résultats de l'entrevue de Marseille, bien qu'elle eût été scellée par le mariage de la nièce de Clément VII, la jeune duchesse d'Urbin, Catherine de Médicis, avec le duc d'Orléans, ne furent pas de longue durée. Clément VII mourut en 1534, et dès lors le roi d'Angleterre se rapprocha de François Ier. L'amiral Chabot fut envoyé comme ambassadeur auprès de Henri VIII, pour débattre les conditions de cette nouvelle alliance. Poyet, dont l'incident fâcheux du discours de Marseille n'avait point entamé le crédit et qui, le 30 août 1534, avait été nommé commissaire pour la rédaction et la publication des coutumes de Nivernais[1], quitta ses collègues et reçut l'ordre d'accompagner l'Amiral[2]. Le 20 octobre 1534, l'ambassade quitta la cour à Amboise[3]; le 11 novembre elle arrivait à Douvres[4] et à petites étapes se rendait à Londres par Cantorbéry, Sittingburn, Rochester, Dartford et Blackheat, où Norfolk, ministre de Henri VIII, s'était porté à sa rencontre[5]. Le 16, elle entrait à Londres[6]. Le but de l'ambassade avait été tenu secret et l'ambassadeur de Charles V à

[1] *Catalogue des Actes de François Ier*, t. II, n° 7340. Poyet avait été nommé commissaire avec Antoine le Viste, président au Parlement, Antoine du Bourg, maître des requêtes de l'hôtel, et Guillaume Bourgoing, conseiller au Parlement.

[2] *Catal. des Actes de François Ier*, t. II, n° 7400.

[3] *Letters and Papers*, t. VII, n° 1291.

[4] *Ibid.*, n° 1416.

[5] *Ibid.*, n° 1427.

[6] *Ibid.*, n° 1437.

Digitized by Google

Londres essayait par tous les moyens de le découvrir[1]. Nous le savons, nous, par une lettre de Henri VIII[2] répondant aux propositions de François Ier. Brion avait une tâche difficile : il devait contenter à la fois le roi d'Angleterre et l'Empereur. Charles-Quint, en effet, en envoyant récemment Nassau à la cour de France, avait tenté un rapprochement avec François Ier : il proposait un mariage entre son fils et une fille de François Ier et la restitution du Milanais après le décès du duc. Henri VIII s'efforça de faire rejeter à François Ier les offres de Charles-Quint et proposa à Chabot son alliance exclusive, que scellerait le mariage de sa fille Élisabeth avec le duc d'Angoulême ; il abandonnerait son titre de roi de France moyennant la cession de quelques villes de Flandre et François Ier ferait annuler par Paul III la condamnation de son divorce prononcée par Clément VII. C'était donner peu pour recevoir beaucoup. Ces avances ne satisfirent point Brion qui partit d'Angleterre sans avoir rien conclu[3].

Quel avait été le rôle de Poyet dans cette ambassade? Peut-être avait-il la garde des instruments diplomatiques, peut-être était-il l' « orateur » chargé de prendre la parole dans les entrevues solennelles ou simplement le conseiller intime de Brion. En tous cas, il figure immédiatement après l'Amiral sur la liste des présents que le roi d'Angleterre conféra aux ambassadeurs : il reçut trois bols d'or, un vase et une aiguière de même métal, six chandeliers dorés et une tasse à couvercle de vermeil[4]. Au retour, Poyet fit à Calais la connaissance du gouverneur anglais,

[1] *Letters and papers*, nos 1437, 1482, 1507, 1554.

[2] *Ibid.*, n° 1483.

[3] Cf. au sujet de cette ambassade, outre les numéros cités plus haut, au tome VII des *Letters and Papers foreign and domestic of the reign of H. VIII* les nos 1436, 1465, 1466, 1224, 1243, 1257, 1288, 1291, 1297, 1321, 1340, 1396, 1400, 1416, 1427, 1428, 1434, 1436², 1437, 1482, 1483, 1489, 1493, 1508, 1509, 1516, 1517, 1519, 1522, 1523, 1532, 1540, 1547, 1552, 1564, 1579, 1581, 1524.

[4] *Ibid.*, XII, n° 1339.

Digitized by Google

lord Lisle, dont il gagna l'amitié[1] et qui lui confia l'éducation, à Paris, de son beau-fils James Basset. Poyet plaça d'abord le « petit homme » au collège de Calvi où ses neveux étaient élèves, l'en retira bientôt parce que, les écoliers parlant latin, James y demeurait dans l'ignorance du français, mais ne réussit pas, semble-t-il, à faire du petit Anglais un élève très laborieux[2].

Ch. Porée.
Archiviste-paléographe.

(A suivre.)

[1] *Letters and Papers*, XII, n° 1578.

[2] *Ibid.*, VII, nos 1452, 1453, 1465, 1466, 1533; VIII, n° 1113; IX, nos 87, 94, 95, 96, 541, 542, 857; XII, nos 789, 790.

Digitized by Google

L'ÉGLISE D'ANGERS

PENDANT LA RÉVOLUTION

(suite)

HUITIÈME CONFÉRENCE

La condamnation à mort

MESDAMES ET MESSIEURS,

Quelle progression dans les événements de cette histoire ! En 1789, confiscation des biens ecclésiastiques ; en 1790, constitution civile du clergé ; en 1791, loi du serment ; en 1792, internement, emprisonnement, déportation : et, en 1793-1794, nous voici devant la condamnation à mort ! A la bête fauve qui rugit on jette une proie, et cette proie l'apaise et l'endort : les appétits révolutionnaires n'ont point de ce repos ; au contraire, l'âpreté de leurs exigences s'accroît à mesure que l'on se flatte de les avoir satisfaites.

Le 21 septembre 1792, la Convention se réunit aux Tuileries. Dans cette nouvelle assemblée il y a, à droite, les Girondins. Ces Girondins, si ardents naguère à proscrire le clergé catholique, si empressés à mettre leurs mains dans les mains des bandits, se disent maintenant qu'il ne s'agit plus de lâcher la populace contre les prêtres, mais qu'il est nécessaire de la museler. Nourris de leur creuse philosophie, ils croient, ces grands hommes d'État, qu'il suffira de quelques phrases vides et sonores pour arrêter les bras nus qu'ils ont lancés dans la rue, comme si quelqu'un pouvait dire au flot populaire qui a brisé ses digues qu'il n'ira pas plus loin ! Au centre, dans la Plaine, il y a cinq cents députés qui, enveloppés dans leur prudence,

Digitized by Google

accroupis dans leur lâcheté, ne manifestent leur présence, tantôt en faveur de la droite, tantôt en faveur de la gauche, que par des cris rauques et confus semblables aux cris des batraciens : ce qui leur vaut le surnom de Crapauds du Marais. A gauche, il y a les Montagnards et, à leur tête, les députés de Paris : Robespierre, avocat d'Arras, consumé par la haine et crispé par l'envie ; Collot-d'Herbois, histrion sifflé au théâtre, qui vient se faire applaudir à la tribune ; Billaud-Varennes, ex-oratorien, bilieux comme un janséniste ; Camille Desmoulins, qui use de son esprit comme d'un poignard ; l'audacieux Danton, qui se fait obéir en se faisant craindre ; Marat, le monomane homicide au teint plombé ; enfin, le ci-devant duc d'Orléans, nommé par la commune de Paris Philippe-Égalité et qui porte avec orgueil cet avilissant surnom. Aux députés de Paris il faut joindre les députés les plus ardents de la province : Joseph Lebon, ex-oratorien, qui va bientôt régner dans la ville d'Arras, le bonnet rouge sur la tête et le sabre à la main ; Carrier, député d'Aurillac, qu'attendait, à Nantes, une célébrité à jamais maudite ; puis, Antoine de Saint-Just, jeune monstre revêtu de tous les charmes de la vertu ; puis, Lepelletier de Saint-Fargeau, Tallien « le roi des voleurs », le paralytique Couthon et, avec beaucoup d'autres, le Prussien Anacharsis Clootz, qui s'intitule l'orateur du genre humain et qui fait des discours aussi expressifs que laconiques : « Représentants du peuple, s'écrie-t-il, mon cœur est Français et mon âme est sans-culotte ! »

La Convention, continuant l'œuvre de l'Assemblée législative, comme l'Assemblée législative avait continué l'œuvre de l'Assemblée constituante, se contente de faire deux lois contre le clergé catholique, mais deux lois d'extermination. Camille Desmoulins l'a dit : « Ce sont les despotes maladroits qui se servent de baïonnettes ; l'art de la tyrannie est de faire les mêmes choses avec les lois. » *Loi du 18 mars 1793 :* Les prêtres qui devaient être déportés et

Digitized by Google

qui ne le sont pas, ou qui, ayant été déportés, sont revenus de la déportation, seront mis à mort dans les vingt-quatre heures. *Loi du 21 avril 1793 :* 1° Tous les ecclésiastiques réguliers, séculiers, frères convers et frères lais, qui n'ont pas prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité (serment imposé par l'Assemblée législative le 14 août 1792), seront déportés à la Guyane ; 2° ceux mêmes qui auront prêté ce serment seront également déportés, s'ils sont dénoncés pour cause d'*incivisme* par six de leurs concitoyens. Ceux qui ne se soumettront pas à cette double loi seront mis à mort dans les vingt-quatre heures... Mais ce n'est pas encore assez. La loi du 17 septembre 1793, *loi des suspects*, terrible loi qui comprend six catégories, et si larges que l'on peut y faire entrer presque tout le monde, atteint les prêtres que n'auraient pas atteints les lois du 18 mars et du 21 avril : Sont condamnés à mort tous ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos, soit par leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie, du fanatisme et ennemis de la liberté. Cela fait, la Convention envoie dans tous les départements, sous le nom de *représentants du peuple en mission*, des commissaires accouplés deux à deux, avec ordre de créer des comités révolutionnaires qui mettront en pratique le régime nouveau, sans appel et sans recours. Ainsi la condamnation à mort, portée comme une simple peine de police, est conçue et préparée avec le calcul, la froideur, la régularité d'un acte administratif.

Or, de tous les comités révolutionnaires les plus cruels et les plus cyniques furent ceux de l'Anjou.

Ah ! c'est qu'ils ont à lutter contre une insurrection qui a fait sortir de terre une armée de géants, l'armée des Vendéens. Oui, la vieille France, la France capétienne, a eu des héros catholiques — l'avez-vous jamais remarqué, Mesdames et Messieurs ? — aux trois grandes époques de son histoire : les Croisés à son origine, les Ligueurs à sa

Digitized by Google

maturité et les Vendéens au jour de sa chute. Et ce sont les derniers qui sont les plus grands. Sans doute ils sont admirables ces Croisés, qui courent pleins d'enthousiasme vers le Bosphore et qui vont couvrir de morts innombrables les campagnes de l'Asie-Mineure pour délivrer le tombeau du Christ; sans doute ils sont admirables aussi ces Ligueurs, qui, pour empêcher le protestantisme de s'asseoir sur le trône de France, souffrent, au siège de Paris, par exemple, avec toutes les angoisses de la guerre toutes les tortures de la faim : mais plus admirables encore sont les Vendéens. Tandis que les Croisés ne faisaient que suivre un mouvement universel et que les Ligueurs avaient des frères dans toutes les villes de France, les Vendéens ont été seuls; seuls adorant Dieu, lorsque des misérables profanaient les autels par le culte de la Raison ; seuls gardant le roi, lorsque tous les Français tremblaient sous l'œil fauve de Robespierre ; seuls proclamant l'indépendance, lorsque la patrie était enchaînée par la Terreur. Et alors que le pouvoir public, après avoir usé ses meilleures armées, fait appel à tous les incendiaires et à tous les massacreurs, alors que le sol natal est couvert de cendres, alors qu'il faut fuir, hommes, femmes et enfants, que l'extermination est inévitable, ils restent debout jusqu'à la mort, faisant par leur anéantissement lui-même la plus pénétrante des épopées... Ce soulèvement, qui partit presque en même temps des solitudes du Bocage et des rivages de la Bretagne, avait eu sa principale origine dans la Constitution civile du clergé : aussi beaucoup de prêtres, n'ayant plus, d'ailleurs, aucun asile où reposer leurs têtes, s'attachèrent aux Vendéens, et voilà pourquoi presque tous seront accusés « d'avoir eu des intelligences avec les brigands de la Vendée ». Mais suivons l'ordre de ces tragiques événements.

Digitized by Google

I

La Convention envoie donc des commissaires dans le département de Maine-et-Loire. Ces commissaires, dont les moins cyniques ont laissé un nom exécré, établissent, avec un pouvoir aussi souverain que s'ils étaient la Convention même, des *comités révolutionnaires* et des *commissions militaires :* tribunaux suprêmes qui ont cette différence entre eux, que les comités révolutionnaires sont plus spécialement chargés d'instruire et les commissions militaires de condamner ; que les comités révolutionnaires sont stationnaires, tandis que les commissions militaires se déplacent souvent. Or, quelle est la condition sociale de ces représentants de la souveraineté du peuple, qui vont « purger le sol de la liberté » ? Le 15 mars 1794, le comité révolutionnaire, qui est si souvent épuré, renouvelé, brisé, modifié, est composé de la manière suivante : Bunel, liquoriste; Goupil fils (d'un apothicaire[1]); Bougère, amidonnier; Rozé, musicien ; Leduc, tailleur; Plotte, officier retiré; Legendre, notaire ; Mordret, vinaigrier ; Mortier, épicier[2]. Un seul paraît avoir un certain rang : c'est Plotte, ancien officier. Or, quelques mois plus tard, Plotte est condamné à douze années de fer pour vols et dilapidations[3]... Quelle est la gravité de leur caractère ? Dans le premier comité, qui a été institué à Angers le 8 juillet 1793, installé le 12 août et réorganisé le 1er octobre, trois ou quatre membres se distinguent par leur zèle révolutionnaire : ce sont Obrumier, Thierry, Cordier et Boussac. Or, Obrumier

[1] Bibliothèque municipale, Blordier-Langlois, ms. 906, p. 50.
[2] *Affiches d'Angers*, 16 mars 1794.
[3] *Ibid.*, 12 juillet 1794.

Digitized by Google

écrit : « J'ai 51 ans ; depuis plus de trente ans, je gémis de porter les noms de deux imbéciles... Je renonce au premier, qui était Louis, je renonce au second qui était Denis, pour m'honorer de celui de Tell, restaurateur de la liberté de son pays[1]. » En conséquence, il signe Tell-Obrumier. Thierry, marchand mercier, place de la Loi, qui distribue à la douzaine des bonnets de laine écarlate, les bonnets de la liberté[2], choisit le nom de Brutus, et il signe Brutus-Thierry. Toussaint Cordier écrit : « Le nom de Toussaint est le maximum des singeries sacerdotales. Mes pères ont été dupes, comme tous les papistes, de l'orviétan que les commis de l'empoisonneur de Rome vendaient pour de bons remèdes[3]. » Il prend le nom de Sidney, et il signe Sidney-Cordier. Boussac, lui, choisit le nom de Marat, et il signe Marat-Boussac... Quelle est la dignité de leur vie? « Vacheron, juge de la commission militaire, ne commençait jamais l'interrogatoire sans s'être lesté de quelques bouteilles de vin et de force eau-de-vie[4]. » De tous les membres « des corps constitués », c'était Vacheron, en effet, qui s'entendait le mieux à vider, au nom du *salut public*, les caves des émigrés[5]... Enfin, quelles sont leurs mœurs ? « Il est prouvé que les membres du comité envoyaient chercher dans les différentes maisons d'arrêt, et ce au commencement de la nuit, les jeunes filles qui pouvaient être détenues ; qu'alors... ; que même une a été fusillée pour n'avoir pas voulu se rendre à la passion de ces différents membres et que ces orgies se prolongeaient toute la nuit[6]. »

[1] *Affiches d'Angers*, 22 février 1794.

[2] *Ibid.*, 22 février 1794.

[3] *Ibid.*

[4] Greffe de la Cour d'Appel, Comité révolutionnaire : Dénonciation du commandant de la citadelle.

[5] V. une de ses lettres, le compte de ses bouteilles et la qualité des vins : Vial, *Discours*, III, 7.

[6] Greffe de la Cour d'Appel, Comité révolutionnaire : Déclaration de Lepeudry, administrateur du district de Montglonne. — Une déte-

Digitized by Google

C'est devant ces êtres abjects, qui n'ont que des haines féroces et des appétits corrompus, que vont comparaître tant de pures et nobles victimes. Elles sont amenées par la grande pourvoyeuse : la délation, accompagnée de ses satellites, la haine, la cupidité, la faiblesse et surtout la peur. Jacques Laignot-Langellery, aumônier des Carmélites d'Angers, vivait déguisé en charretier ; dénoncé par le jardinier du couvent de la Fidélité, qui empocha cent livres pour sa récompense, il est arrêté rue de la Madeleine, vis-à-vis la Maison-Rouge, aujourd'hui la Retraite, au moment où il venait d'administrer une mourante, Mme de la Besnardière[1]. André Fardeau, vicaire de Briollay, était caché depuis cinq semaines dans un souterrain du bois de Soucelles, nourri par un pieux jeune homme. Or, un jour, sur les cinq heures et demie du matin, Antoine Donard, charpentier, traverse, en allant à son ouvrage, le bois de Soucelles, rencontre sur son passage, dans les broussailles, une poche remplie de paille, finit par découvrir « comme l'ouverture d'un charnier », va trouver son compagnon d'ouvrage, Jean Berger, puis Louis Portier, caporal de la garde nationale, et Jean Camus, capitaine, lesquels rassemblent la force armée, entourent le souterrain, en font l'ouverture, y descendent et saisissent le vicaire de Briollay[2]. François Chabanel, religieux bénédictin, prieur de Lesvière, après avoir erré longtemps, se réfugiant dans les fossés et dans les troncs d'arbres, s'est fixé dans une cache creusée au milieu d'une haie de la closerie de l'Épinardière, commune de Daumeray, où il est nourri et blanchi par les fils et filles Béron,

nue, nommée Quenion, âgée de 26 ans, fut fusillée pour n'avoir pas voulu consentir (déposition de la veuve Edin, administratrice de la prison du Calvaire). De même une autre, nommée Rose (déposition d'Eugénie, Hortense et Esther Régnon). Une autre, nommée Janin, âgée de 40 ans, mourut de douleur d'avoir consenti (déposition de Marie Papiau, gouvernante de la prison des Pénitentes).

[1] Greffe de la Cour d'Appel, Dossiers du tribunal criminel du département.

[2] *Ibid.*

Digitized by Google

fermiers de l'Épinardière, et ne sort guère que la nuit, pour confesser au coin d'un champ : il est dénoncé, puis arrêté par les gardes nationaux de Daumeray et emmené avec Renée, Jeanne et Marie Béron[1]. Dans la paroisse d'Argenton, près Château-Gontier, qui faisait partie de ce diocèse, un jour, le curé de Saint-Michel-de-Fins, nommé Chudeau, et le vicaire de Contigné, nommé Ledoyen, tous deux déguisés en paysans, dînent avec Mme de Luigné et ses trois filles, au château de la Bauhivière. Tout à coup des gardes nationaux envahissent le château. Le vicaire de Contigné saute par la fenêtre et s'enfuit, mais poursuivi par les gardes nationaux qui lui jettent une fourche dans les jambes, il tombe, il est saisi et, pendant que le curé réussissait à se cacher dans la maison, il est amené à Angers, avec Mme de Luigné et ses trois filles[2].

Comme il arrive d'ordinaire, ce sont les obligés qui vendent leurs bienfaiteurs. Noël Pinot[3], curé du Louroux-Béconnais, est rentré secrètement dans sa paroisse et, malgré toutes les souffrances physiques et morales, ne peut se résoudre à quitter ses paroissiens. Son asile le plus ordinaire est dans une maison du village de la Milanderie. Or, un soir qu'il prend l'air dans un petit jardin attenant à la maison, un ouvrier charpentier, à qui il avait souvent fait l'aumône, vient à passer par le chemin et le reconnaît. Aussitôt le charpentier court informer la municipalité, qui rassemble, pendant la nuit, cinquante gardes nationaux et fait cerner la maison. Les gardes nationaux enfoncent la porte au moment où M. Pinot, revêtu des ornements sacerdotaux, va monter à l'autel dans un oratoire improvisé ; il n'a que le temps de se jeter dans une de ces grandes huches qui servent à pétrir la pâte. Après des recherches multipliées,

[1] Greffe de la Cour d'Appel, Dossiers du tribunal criminel du département.

[2] *Ibid.*

[3] De Ségur, *Noël Pinot.*

Digitized by Google

au milieu des imprécations et des menaces, il est découvert, saisi et, pendant que « ses chasubles, calice, petits bondieux et autres joujoux de cette espèce sont transportés au comité révolutionnaire[1] », il est amené dans les prisons d'Angers.

Les prisons sont nombreuses et diverses : prisons nationales, place du Pilori; maison du Calvaire, couvent des Carmélites, le Bon-Pasteur, rue Saint-Nicolas; l'église des Petits-Pères ou Lazaristes, rue Valdemaine; l'église des Cordeliers, l'église Saint-Aubin; par moments, la cathédrale, mais dans toutes la vie est horrible. Les prisonniers, n'ayant pour lit que la paille qui a servi de litière aux chevaux et pour nourriture que « le pain de l'égalité, dans lequel il n'entre pas un grain de blé[2] », sont entassés pêle-mêle, hommes et femmes, vieillards et enfants, sans que l'on prenne toujours la peine de dresser des listes : « S'il fallait noter tous ceux qui méritent la mort, disait l'un des membres du comité, on n'en finirait pas; ce ne sont pas les écritures qu'il faut allonger, mais les têtes qu'il faut rogner[3]. » Puis, faute d'exercice, d'air, de propreté, d'humanité même, ils sont envahis par des maladies pestilentielles qui les déciment et finissent par alarmer la ville elle-même[4].

« Pour dégorger tout cela », selon le langage de Francastel[5], l'un des représentants du peuple en Anjou, le terrible Francastel, de la prison on fait passer les accusés le plus tôt possible devant le tribunal révolutionnaire, qui tient ses

[1] Greffe de la Cour d'Appel, procès-verbal de son arrestation, *signé :* Bidon, juge de paix.

[2] Bibliothèque municipale, Berthe, ms. 896, II, *in fine.*

[3] *Revue de la Révolution*, 1886, I, 85.

[4] Voir, entre autres documents, du Reau, *Mémoires.*

[5] Lettre à la commission militaire, le 2 nivôse an II - 22 décembre 1793. Greffe de la Cour d'Appel, *Registre consacré à la copie des lettres écrites par le Comité, 1793, 2e année de la République une et indivisible, 1re de la mort du tiran (sic).*

Digitized by Google

séances dans l'église des Jacobins, aujourd'hui écurie de la gendarmerie, souvent aussi dans l'une des salles de l'évêché, d'ordinaire deux fois par jour, environ quatre heures à chaque fois. L'interrogatoire ne dure, en général, qu'une dizaine de minutes : « Qui est-tu ? D'où viens-tu ? Qu'as-tu fait ?... Retire-toi... Condamné à mort. » Le tribunal « croit que, vu ses grandes occupations, il est inutile d'étendre les interrogatoires[1] ». Aussi faut-il qu'on se hâte d'avouer : « Ceux qui ne voulaient pas avouer étaient menacés d'une manière violente; Vacheron tirait son sabre comme un enragé, leur mettait cette arme sous le col, en disant : « *Tu vas y passer*[2]. » Si parfois ces bourreaux déguisés en juges multiplient les questions, ce n'est que pour prendre plaisir à insulter leurs victimes. Citons, en respectant la langue et l'orthographe de ce Comité souverain, quelques passages d'un interrogatoire, celui de Joseph-René-Jacques-Henri Moreau, âgé de trente ans, vicaire de Saint-Laurent-de-la-Plaine, arrêté dans un chaumier, sur la commune de Combrée, où il venait d'arriver, « le 28 germinal de l'an second de la République une et indivisible[3] ».

« D. Pourquoi il n'a pas prêté serment ?

R. Que l'Assemblée ayant laissé la liberté des opinions, il ne l'a pas prêté, parce que ce n'était pas la sienne.

D. A combien de distance de Saint-Laurent est le fameux chêne qu'il connaît si bien[4] ?

[1] « Angers, le 25 germinal de la République une et indivisible. Les membres composant le Comité de surveillance et révolutionnaire établi à Angers par les représentants du peuple, aux citoyens membres de la Commission militaire :

« Nous vous faisons passer, frères et amis, une esquise (*sic*) du procès-verbal d'interrogatoire que nous venons de faire subir à un prêtre non assermenté. Nous avons cru, vu nos grandes occupations, qu'il était inutile d'étendre son interrogatoire. Salut, fraternité et union. *Signé :* Bunel, vice-président; Legendre, secrétaire. » Greffe de la Cour d'Appel, Dossiers de la commission militaire.

[2] *Ibid.*, Comité révolutionnaire : Déposition du commandant de la citadelle.

[3] *Ibid.*, Dossiers de la commission révolutionnaire.

[4] V. la Conférence précédente, p. 125.

Digitized by Google

R. A un quart de lieue, mais il n'existe plus...

D. Combien il s'est fait de processions au fameux chêne en sa présence ?

R. Qu'il n'en a jamais vu, qu'il disait seulement la messe à la chapelle, lorsqu'elle existait.

D. A lui observé qu'il en impose en disant qu'il n'a jamais asisté à ces processions, puisque c'est lui et d'autres de sa clique qui se cachait dans l'arbre pour faire mouver une ci-devant bonne Vierge ?

R. Qu'il n'y a jamais été ni de jour ni de nuit, qu'en outre, il n'aurait pu se mettre dedans [le chêne], parce qu'il n'était pas assez gros [le chêne].

D. A lui observé que s'il n'y a pas été en homme, il y a été en femme, afin de ne pas être reconnu ?

R. Qu'il n'y a jamais été sous aucun déguisement.

D. S'il n'à jamais été avec un autre prêtre déguisé en femme ?

R. Que non, qu'il n'en a jamais vu sous ce déguisement...

D. Combien de messes contre-révolutionnaires il a dites pendant le temps qu'il resta caché ?

R. Qu'il n'en sait rien, la disant rarement.

D. A lui observé que, puisqu'il en disait peu, il devait les vendre fort cher ?

R. Qu'il n'en vendait pas.

D. Combien il a béni de chapelets, de Sacrés-Cœurs et combien il vendait les bénédictions ?

R. Qu'il n'a béni que des Sacrés-Cœurs, et gratis.

D. A lui observé qu'il devient de plus en plus un impudent menteur, qu'après avoir dit qu'il n'aiguisait pas les poignards de la Vendée, il résulte de son dernier aveu qu'il à béni les Sacrés-Cœurs, qui était les vrais poignards dont se servait les scélérats de prêtres ?

R. Qu'il croyait qu'on lui parlait de poignards ordinaire...

Digitized by Google

D. Combien de messes ou de *Salut* il a célébré pour la stabilité du trône d'un prétendu Louis 17 ?

R. Qu'il n'en sait rien.

D. S'il tenait ses pouvoirs du fameux scélérats d'évêque d'Agra ?

R. Qu'il n'avait pas de pouvoirs de lui ; qu'il tenait les siens de Mgr de Lorry.

D. Combien de miracles la bonne Vierge du Chêne à opéré ?

R. Qu'il n'en sait rien, ne les ayant ni vu ni compté, que néanmoins il est possible qu'elle en ait fait.

D. A lui demandé si, puisqu'il n'a pas vu les miracles de la bonne Vierge, il à vu le fameux miracle de la résurrection des brigands ?

R. Que non ; que ceux qui ont été tué n'ont pas voulu resusciter, crainte qu'il ne leur en arrive encore autant.

D. Combien il à baisé de fois en réalité ou en idé là mule de cette animal mitré qu'on appele pape ?

R. Qu'il y avait trop loin pour entreprendre ce voyage...

D. Quel était son costume parmi les brigands de Louis 17 ?

R. Qu'il s'abillait tantôt d'une manière, tantôt de l'autre.

D. Pourquoi il changeait si souvent de costume ?

R. Qu'il changeait selon les saisons...

D. Combien de fois les boulets de la République ont renversé les autels où il disait ses messes ?

R. Qu'ils ne les ont jamais renversés...

D. A lui demandé si dans la boète à miracle nommé confessionnal, il ne promettait pas le ciel à ceux qui mourait pour soutenir la religion ?

R. Que c'est là le secret, qu'il n'à rien à répondre à cela...

D. Comment il regardé la constitution républicaine ?

R. Qu'il ne la connait pas, ne l'ayant pas vûe...

D. Comment il à regardé l'extinction de ces monstres qu'on nomme prêtres et principalement des réfractaires ?

Digitized by Google

R. Qu'il ne le savait pas...

Lecture à lui faite à dit que ses réponces contiennent vérité et a signé. »

D'ailleurs, quel que soit l'interrogatoire, la cause est jugée. Le comité révolutionnaire écrit à la commission militaire : « Salut et fraternité. Nous vous faisons passer, citoyens, les pièces du scélérat Morin, curé réfractaire et vendéen de Freigné, près Candé. Son interrogatoire est consigné sur l'un de nos registres. Quand vous voudrez travailler ce brigand sacré, vous le ferez prendre au comité[1]. »

Aussi les chefs d'accusation sont presque toujours les mêmes. D'ordinaire, ils sont au nombre de quatre, dont un seul, le troisième, présente quelque particularité. Un tel est convaincu : 1° d'avoir eu des intelligences avec les brigands de la Vendée ; 2° d'avoir enfreint les lois relatives au serment et à la déportation... ; 4° d'avoir provoqué au rétablissement de la royauté et à la destruction de la République, ou à l'asservissement du peuple français. Mais l'arrêt est rédigé avec des considérants d'une sinistre emphase, appuyés sur un interminable cortège de lois qui aboutit sans réplique à la peine de mort dans les vingt-quatre heures[2].

[1] *Signé :* « Les sans-culottes Tell Obrumier, Brutus Thierry, président. » Greffe de la Cour d'Appel, *Registre consacré à la copie des lettres*, etc.

[2] « Séance publique tenue à Angers le 3 ventôse an II de la République française une et indivisible. Sur les questions de savoir si Noël Pinot, né à Angers, ci-devant curé du Louroux-Béconnais, prêtre réfractaire, est coupable 1° d'avoir eu des intelligences avec les brigands de la Vendée ; 2° d'avoir refusé de se soumettre à la loi du serment et à celle de la déportation ; 3° d'avoir, étant caché au Louroux et environs, secoué impudemment et constamment toutes les torches du fanatisme pour allumer le feu de la guerre civile et faire couler des flots de sang ; 4° enfin d'avoir provoqué au rétablissement de la royauté et à la destruction de la liberté, de l'égalité, bases fondamentales du bonheur et de la gloire de la République française ; — Considérant qu'il est prouvé que Noël Pinot est coupable de tous les délits ci-dessus énoncés... ; considérant, etc. ; considérant, etc., etc. Et en exécution de la loi du 19 mars 1793, art. 1 et 6, portant, etc. ; et en

Digitized by Google

II

Nous voici donc en présence de l'idole du peuple révolutionnaire : *la sainte Guillotine*, comme disent les sans-culottes du comité d'Angers, « *sacramsanctam guillotinam*, divinité libératrice de la république »[1]. A la fin d'octobre 1793, le ministre Clavières annonce au directoire de Maine-et-Loire qu'il a fait charger au roulage, pour Angers, une machine à décapiter, avec une gravure qui la représente montée, et l'échafaud auquel on l'adapte. Cette guillotine est établie sur une nouvelle place, la place du Ralliement, à l'endroit même où était le grand autel de l'église Saint-Pierre, et elle y demeure en permanence pendant une année entière, depuis la fin d'octobre 1793 jusqu'à la mi-octobre 1794. Or, le premier condamné de tous, c'est un prêtre. « Le huitième jour de la première décade du deuxième mois de l'an second de la République française une et indivisible (29 octobre 1793), la commission militaire a condamné à mort Jean-Michel Langevin, ci-devant curé de Briollay. » Puis, le deuxième jour de la deuxième décade, elle condamne à mort René Belier, ci-devant vicaire du Pin-en-

exécution de la loi du 9 avril 1793, art. 1, portant, etc., et de la loi du 5 juillet 1793, portant, etc., etc..., condamne Noël Pinot à la peine de mort. Et sera le présent jugement exécuté dans les vingt-quatre heures. *Signé* à la minute : Fichin, président, Hudoux, Morin, Obrumier fils et Vacheron. » Greffe de la Cour d'Appel, Dossiers de la commission militaire.

[1] Le comité écrit au représentant Richard, à Saumur : « Le Comité vous demande de lui envoyer la *sacramsanctam guillotinam* et les ministres républicains de son culte. Il n'est pas d'heure de la journée qu'il ne nous arrive des récipiendaires que nous désirons initier dans ses mystères. Jugez de la joie que nous éprouvons en songeant que les autels de cette divinité libératrice de la République ne sont pas près d'être abandonnés... » Greffe de la Cour d'Appel, *Registre consacré à la copie des lettres*, etc.

Digitized by Google

Mauges, Pierre Picherit, prêtre non assermenté de Chanzeaux, et Antoine Pinel, prêtre non assermenté du district de Poitiers. Le troisième jour de la deuxième décade, elle condamne à mort Louis Bascher, ci-devant vicaire de Saint-Jacques d'Angers. Le quatrième jour de la deuxième décade, elle condamne à mort Charles-André Bretonnier, natif de Morannes, ci-devant vicaire de Dissé-sous-le-Lude[1]... Et les têtes passent sous le couteau, et, à chaque tête qui tombe « dans le panier expiatoire », à chaque tête qui est relevée, qui est montrée, la populace hurle : Vive la République ! pendant que les membres du Tribunal, attablés, au milieu des bouteilles et des verres, à une fenêtre de la maison Lechalas[2], située en face de la guillotine, peuvent à souhait, suivant l'expression d'un témoin, lécher du regard le sang des victimes[3]. Puis les corps sont jetés dans un tombereau et conduits dans le cimetière situé au sud-ouest de l'enclos de la Visitation, en Saint-Laud. Et, puisque, dit le symbole révolutionnaire, « il faut faire un cimetière de la France plutôt que de ne pas la régénérer », ainsi se passent les choses tous les jours sans exception. Il n'y a ni paix ni trêve, ni à la fin ni au commencement de l'année. Le 31 décembre 1793, Pierre-Raoul Doguereau, prieur-curé de Saint-Aignan d'Angers, et Nicolas Chesneau, curé de Montreuil-Belfroy, sont condamnés le matin, exécutés sur les trois heures de l'après-midi. Le 1er janvier 1794, le jour de l'an, ce jour consacré, dans tous les siècles et dans toutes les civilisations, aux souhaits de la vie, cinq prêtres sont condamnés, cinq prêtres sont exécutés, parmi lesquels les deux frères Legault, arrêtés au Plessis-Grammoire, qui s'embrassent au pied de l'escalier fatal. « Notre sainte Mère Guillotine travaille, écrit triomphalement Francastel au maire de Paris, le lende-

[1] *Affiches d'Angers*, 2 novembre, 20 décembre, 6 novembre 1793.
[2] Bibliothèque municipale, Blordier-Langlois, ms. 906, p. 61.
[3] Godard, *Le Champ-des-Martyrs*, 90, 185.

Digitized by Google

main 2 janvier ; notre sainte Mère Guillotine travaille : depuis trois jours, elle a fait la barbe à onze prêtres[1]. »

Le sang continue de couler pendant tout ce mois, et le mois suivant le sang coule toujours. Le 21 février, par exemple, Noël Pinot, curé du Louroux-Béconnais, est condamné à mourir « avec les marques du fanatisme dont il était affublé au moment de son arrestation ». On le conduit de la prison du Pilori par la rue Saint-Laud, afin d'allonger le parcours. « Sa figure est calme et son front rayonne du bonheur des élus. Les fidèles, qui le voient passer, se rappellent, en versant des larmes, qu'ainsi, dans les premiers siècles de l'Église, les martyrs insultaient par leur joie céleste à la férocité de leurs bourreaux[2]. » Arrivé devant l'échafaud, il lève les yeux en disant : « *Introibo ad altare Dei*, voici que je vais monter à l'autel du Seigneur », et il monte... au ciel. Dans ce spectacle, quel sujet d'exultation pour les sans-culottes ! « Citoyens juges, écrit l'un d'eux aux membres de la commission militaire, je suis ici d'hier soir, et déjà je me suis aperçu que vous et la sainte Guillotine faisiez votre devoir. Je viens d'assister au supplice d'une espèce de père éternel, couvert de chasubles, de soutanes et de crimes. Vive la République ! Il ne damnera plus personne[3] ! »

Et, à côté des prêtres, sur l'échafaud montent leurs amis, comme Jacques Gastineau, professeur de droit à l'Université et directeur de l'Académie d'Angers, condamné le 4 mars, « pour avoir souffert que les prêtres réfractaires, deux pistolets sur une table, disent plusieurs messes dans sa maison et en sa présence... sous l'étendard sanglant de la tyrannie et du fanatisme[4] ». Et, à côté des prêtres,

[1] Berriat Saint-Prix, *La justice révolutionnaire*, I, 153 : Journal *Les Trois-Décades*, n° 81.

[2] Gruget, curé de la Trinité, *Manuscrit*.

[3] *Revue de l'Anjou*, avril 1870, p. 276.

[4] *Affiches d'Angers*, 10 mars 1794.

Digitized by Google

sur l'échafaud montent les saintes femmes qui leur donnent asile, comme Marie Feillatreau, veuve Dumont, demeurant au faubourg Bressigny : elle y monte le 28 mars, le même jour que ces trois jeunes filles de Thouars, ces trois héroïnes, Marie, Perrine Bernardeau, Élisabeth Chaveneau, dont l'une dit aux bourreaux : « Je désire que le sang que je vais répandre vous convertisse » ; le même jour que Joseph Prudhomme, religieux cistercien, natif de Vezins; le même jour que Louis Gauron, vicaire de Mazé, qui marche au supplice en chantant des hymnes et des cantiques [1].

Et le sang des martyrs coule, coule sans cesse, si bien qu'il déborde de la place du Ralliement, par le ruisseau de la chaussée Saint-Pierre, jusqu'à l'entrée de la rue du Grand-Talon ; si bien qu'un agent de la commission militaire écrit à la Convention que l'abondance du sang infecte l'air par sa corruption et qu'il a prié la municipalité de faire charroyer du sable sous la guillotine [2].

C'est le sang des prêtres qui a coulé le premier : c'est le sang des prêtres qui coule le dernier. Le 14 octobre, à quatre heures du soir, Jacques Laignot-Langellery, aumônier des Carmélites d'Angers, termine la glorieuse phalange. Dans son interrogatoire, on lui avait demandé : « Que trouvais-tu qui pût blesser ta conscience dans le serment? » — « C'était d'approuver ta République française qui a détruit la religion de Jésus-Christ, qui est le Dieu de mon cœur, *Deus cordis mei.* » On lui avait demandé : « Combien y a-t-il que tu te caches? » — « Depuis qu'on nous persécute. » — Dans quelle maison disais-tu la messe? » — « Je ne le dirai jamais. » — « Depuis que tu es sorti des Carmélites, qui t'a procuré les moyens d'exister ? » — « Ceux qui exerçaient la charité fraternelle envers moi, que je ne nommerai jamais. » On lui avait demandé :

[1] D. Chamard, *Vie des saints personnages de l'Anjou*, III, 599 ; *Affiches d'Angers*, 3 avril 1794.

[2] Godard, *Le Champ-des-Martyrs*, 106.

Digitized by Google

« Quelles sont tes vues et tes espérances ? » — Mes espérances sont d'opérer mon salut éternel. » — « Au moment où ledit Langellery allait être conduit à la prison nationale, il a représenté une étole de satin, une boîte à saintes huiles, deux corporaux blancs, lesquels il a déclaré venir de lui servir à administrer une mourante à la Madeleine, qu'il a déclaré ne pas vouloir nommer, dût-il mourir quatre fois par heure[1]. » Dernière victime, il résumait ainsi la foi, le dévouement, la constance, la sainte joie de toutes les autres. La guillotine fut enlevée le lendemain 15 octobre. Qu'on l'enlève maintenant ! Elle a valu au clergé de l'Anjou une gloire qui ne passera ni dans les générations du ciel ni dans celles de la terre.

Mais l'exécution par la guillotine, « le raccourcissement patriotique », coûte cher : cinquante-neuf livres par tête, dont cinquante pour l'exécuteur Dupuy et neuf pour les porteurs ; surtout elle ne va ni assez vite ni assez largement, car il n'y a pas de temps à perdre : « Il faut, écrit Francastel, que le torrent révolutionnaire entraîne tout ce qui lui résiste scandaleusement. Purgeons, mes amis, saignons jusqu'à blanc[2]. » On recourt donc à la fusillade en masse. A fusiller, au lieu et place des prêtres réfractaires, et les femmes qui les cachent, qui les secourent, qui les aident, et celles qui, ayant refusé d'assister à la messe constitutionnelle, sont « fanatiques au superlatif », « fanatiques en diable », « fanatiques aristocrates », « bêtes fanatiques », « vieilles enragées fanatiques » ! A fusiller, leurs enfants qui sont de leur race, qui pensent déjà comme elles, qui feront comme elles ! A fusiller, et tous ceux qui ne professent pas « la pureté des principes », et « tous ceux

[1] « Le présent interrogatoire a été clos et arrêté par moi, président du Comité soussigné, en présence des citoyens Jean Mortier et René Leduc, membres du Comité. *Signé* au registre : Lepeudry, président, Leduc et Mortier. *Pour copie conforme*, Lepeudry, président. » Greffe de la Cour d'Appel, Dossiers du tribunal criminel.

[2] Sciout, *La Constitution civile du clergé*, IV, 216.

Digitized by Google

qui cherchent à corrompre la conscience publique », et tous ceux qui abhorrent les patriotes et leurs sentences, et tous ceux qui sont suspects de verser des larmes à cette occasion, des larmes de pitié, des larmes « liberticides », et tous ceux qui en disent du mal, ou qui pourraient en dire, ou qui pourraient en penser! A fusiller, « généralement tous les contre-révolutionnaires des deux sexes! » Après un simulacre d'interrogatoire, les juges se contentent d'inscrire un F devant les noms et, lorsque la colère patriotique les emporte, ils en inscrivent deux, ils en inscrivent trois, comme si la même personne pouvait être fusillée deux ou trois fois! L'on fusille au port de l'Ancre, derrière la rue Boisnet, à une demi-portée de fusil de la maison qu'habite Francastel, rue du Cornet; et, dans le silence de la nuit, les échos répètent, à travers tous les quartiers de la ville, les cris des malheureux qui succombent. L'on fusille dans la grande prairie qui s'étend entre les Ponts-de-Cé et Sainte-Gemmes. Les condamnés, composés de Vendéens, sont excités au martyre par Pierre Tessier, vicaire de la Trinité. Forcés de se mettre à genoux du côté de la Loire, ils sont fusillés par derrière; puis, acte de férocité suprême dans ces temps de malédiction! trente-deux d'entre eux sont écorchés sur les bords du fleuve par l'officier de santé Pequel; leurs peaux sont tannées aux Ponts-de-Cé, sur le refus de Lemonnier, chez Langlois, par des soldats; elles sont portées à Angers chez Prudhomme, manchonnier, et l'on en fait des pantalons à l'usage des patriotes[1]! L'on fusille surtout tout près de la ville, au-delà de la Doutre, de l'autre côté des murs noirs et penchés qui ferment l'ancien parc de la Haie-des-Bonshommes. Les victimes sont conduites avec un horrible et lugubre appareil. Les tam-

[1] Greffe de la Cour d'Appel : Dépositions de Claude Humeau, juge de paix des Ponts-Libres (Ponts-de-Cé), de Poitevin, agent national de la commune des Ponts-Libres, et de Pierre Chesneau, officier municipal des Ponts-Libres, les 16 et 19 brumaire an III — 6 et 9 novembre 1794.

Digitized by Google

bours et la musique ouvrent la marche. Puis, vient le commandant de la place avec les membres de la commission militaire, et suivent, entre deux files de soldats, les condamnés liés deux à deux : c'est ce qu'on appelle *la chaîne;* les vieillards et les malades sont entassés pêle-mêle dans des charrettes. Pendant la marche, des condamnés les uns récitent l'acte de contrition, les autres disent le chapelet, d'autres chantent des cantiques : c'est une conspiration de la prière et de la résignation contre les menaces et les blasphèmes. Arrivés dans le clos, les condamnés sont rangés devant d'immenses fosses destinées à les recevoir et, pendant que les cris retentissent au loin dans la campagne, les sabres, les crosses de fusil, les baïonnettes achèvent l'œuvre des balles. Ce lieu d'éternelle désolation qui vit le supplice de plus de deux mille victimes, est devenu le *Champ-des-Martyrs*... Et le sang ne cesse de couler sur un lieu que pour commencer à couler sur un autre. Érigné, Chanzeaux, Brissac, Doué, Thouarcé, Chemillé, la Jumellière, Châteauneuf, vingt autres endroits pourraient aussi avoir leurs tombes et leurs croix, leurs monuments de deuil et d'expiation, témoins d'une barbarie qui ne s'était encore vue dans l'histoire d'aucun peuple !

Hélas ! ce n'est pas tout : les comités révolutionnaires savent varier leurs travaux. Les prêtres sexagénaires ou infirmes qui, emprisonnés au séminaire, n'avaient pu suivre en Espagne leurs compagnons d'infortune, avaient été renfermés à la Rossignolerie, aujourd'hui le Lycée, où ils n'avaient aucune communication avec personne [1]. D'après la loi du 21 avril 1793, ils devaient être déportés à la Guyane française ; mais les événements de la guerre de Vendée n'avaient pas permis aux révolutionnaires de faire cette déportation. C'est ainsi qu'en novembre 1793, soixante-treize ecclésiastiques, tous âgés ou infirmes, sont détenus

[1] Archives municipales, *Registre des délibérations*, 12 mars 1793.

Digitized by Google

à la Rossignolerie. Or, on décide de les envoyer à Nantes, où Carrier, recourant, lui, à une méthode plus expéditive que les interrogatoires, jugements, guillotine et fusillade, a, quelques jours auparavant, noyé d'un seul coup quatre-vingts prêtres nantais et cinq prêtres angevins venus à Nantes pour s'expatrier[1]. Des soixante-treize détenus, cinquante-huit seulement partiront, car quinze sont déclarés incapables, par certificat de l'officier de santé Baugé, de supporter les fatigues du voyage[2]. Ils sont entassés dans une sapine, sorte de bateau, et descendent la Maine. Le commissaire qui les conduit, Goupil fils, se fait un jeu d'en noyer six en passant à la Baumette, répétant à son retour « qu'ils étaient allés baiser les pieds du Saint-Père ». Les autres sont débarqués à Montjean et déposés dans le château, puis de nouveau embarqués sur une toue qui les conduit à Ancenis, où ils sont mis à pied et attachés avec vingt et une livres de ficelle. C'est ainsi qu'ils atteignent Nantes, le 4 décembre. A peine sont-ils arrivés qu'un membre de la Compagnie Marat, nommé Richard, les fait conduire, sur l'ordre du comité révolutionnaire, à l'Entrepôt, et court chez Carrier pour savoir s'il doit les y laisser : « Non, répond Carrier, pas tant de mystère ! Il faut f.. tous ces b..... à l'eau ! » Mais leurs dépouilles excitent la convoitise : au sujet de cette curée il y a une rixe violente entre Richard et le nommé Lamberty, autre officier noyeur. C'est Richard qui l'emporte. Il fait passer les prêtres un à un dans son cabinet et, de ses mains grossières et rapaces, leur prend tout ce qui vaut la peine d'être pris. L'un d'eux cependant parvient à soustraire à sa cupidité quarante-quatre louis qu'il remet à la femme du régisseur de l'Entrepôt, en la priant de faire dire des messes pour

[1] Dom Paul Champeaux, bénédictin; Pierre Daviau, curé de Joué, près Vihiers; Paul Guillet de la Brosse, curé de Drain; René Lemonnier, prêtre de Saint-Michel-des-Bois, et Germain Poulain de la Guerche, vicaire général d'Angers.

[2] V. ce certificat, Maupoint, *Vie de Mgr Montault*, 361.

Digitized by Google

le repos de son âme[1]. A dix heures du soir, tous sont enlevés, conduits à la pointe d'Indret et précipités, les mains liées derrière le dos, au fond d'une cale qui s'entr'ouvre, pendant qu'un peloton de la Compagnie Marat fait un feu continuel sur la surface du fleuve, afin d'enlever aux malheureux jusqu'à la dernière ressource du salut. Le lendemain, Carrier, du fond du sérail où il passe du sang à la fange, écrit à la Convention : « Cinquante-huit individus, désignés sous le nom de prêtres réfractaires, sont arrivés d'Angers à Nantes. Aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire, et la nuit dernière ils ont été tous engloutis. Quel torrent révolutionnaire que la Loire ! »

Hélas ! ce n'est pas encore tout. Il reste quinze malades à la Rossignolerie. Ils en sortent au mois de mars 1794. Voici comment. Le comité révolutionnaire de Nevers avait décidé que tous les prêtres sexagénaires et infirmes de la Nièvre seraient conduits à Nantes pour être embarqués à destination de la Guyane. Or, le convoi, composé de soixante et un prêtres, passe par Angers. Le comité révolutionnaire d'Angers s'empresse d'écrire à Francastel, pour lors à Nantes : « Citoyen, indique-nous quelle marche nous avons à suivre pour les soixante scélérats (de la Nièvre), ainsi que pour ceux qui sont ici détenus dans la maison de la Rossignolerie, dont nous pourrions et voudrions même nous débarrasser par la même occasion. Te les enverrons-nous à Nantes ? Les donnerons-nous à la commission militaire ? Les ferons-nous fusiller au coin d'un bois ? Ou les embarquerons-nous sur la Mayenne pour leur faire faire la pêche du corail vis-à-vis la Baumette ? Parle, citoyen, et, quelle que puisse être ta décision, tu peux compter qu'elle sera ponctuellement exécutée. Mais veuille te décider

[1] *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, VII, 29; VI, 315, 374, 268; Dépositions de Richard, de Gauthier, membres de la Compagnie de Marat; de la femme Dumais, veuve du régisseur de l'Entrepôt, etc. V. Lallié, *Le Diocèse de Nantes pendant la Révolution.*

Digitized by Google

promptement, car tous ces monstres nous consomment des subsistances [1] qu'il est important de ménager pour les enfants et défenseurs de la République. Salut et fraternité. Vive la République une et indivisible et impérissable ! Vivent la liberté, l'égalité ! Périssent tous les traîtres qui ont conspiré contre elles [2]. » Francastel répond simplement « qu'il faut faire filer ces prêtres à Nantes [3] ». En conséquence, le comité, « considérant que cette déportation est de la plus haute importance pour le bien de la République française », « arrête que le républicain Goupil fils, membre dudit comité, est celui qu'il nomme commissaire pour conduire tous lesdits prêtres à Nantes, et que ledit commissaire requerra une force armée sur le républicanisme de laquelle il puisse compter et prendre toutes les mesures révolutionnaires que sa prudence lui dictera [4] ». « Ledit Goupil fut donc à la Rossignolerie prendre les quinze prêtres, qui, pour la plupart, ne remuaient pas dans leurs lits depuis six mois. Ils devaient partir à minuit ou une heure ; mais la difficulté de charger les malades et les goutteux retarda le départ jusqu'à sept heures du matin [5]. » « Ils furent transportés au pont de la Basse-Chaîne et entassés sur une sapine, où ils se trouvèrent si serrés qu'ils avaient à peine un pied carré pour chacun d'eux [6]. » Ce

[1] « La pension de ces détenus a été fixée par le Département à raison de 25 sols par chaque jour », pour ceux « qui étaient hors d'état de se nourrir et entretenir. » Archives départementales, L. 130, Cabinet du procureur général syndic, séance du Directoire du 4 janvier 1793.

[2] *Signé :* Brutus Thierry, président, Tell Obrumier, Marat Boussac, Sidney Cordier, Audio, secrétaire. Greffe de la Cour d'Appel, *Registre consacré à la copie des lettres écrites par le Comité,* etc.

[3] Vial, *Discours*, 94.

[4] Greffe de la Cour d'Appel, *Registre des délibérations du comité révolutionnaire d'Angers.*

[5] Greffe de la Cour d'Appel : Déposition faite le 13 brumaire an III par le citoyen Edon, commandant de la gendarmerie nationale, devant Coulonnier, membre du nouveau comité révolutionnaire d'Angers.

[6] Récit de M. Moreau, l'un des déportés, mort curé de Château-Chinon : Guillon, *Martyrs de la Foi.*

Digitized by Google

fut ainsi qu'ils partirent sans provisions. A quoi bon des subsistances? Il est probable, dit le commissaire Goupil, qu'ils seront noyés en route[1]. Cependant ils ne furent pas noyés : leur escorte, composée de cinquante soldats du 78e régiment, se contenta, à l'exemple de Goupil[2], de les insulter, de les attacher, de les frapper et de les voler[3]. Après un martyre de trois jours, ils arrivèrent à Nantes, le 15 mars, à huit heures du soir. A dix heures, ils furent enfermés dans l'horrible entrepont d'une galiote hollandaise, vis-à-vis le corps de garde de la Sécherie. « Une échelle était tendue pour monter de la garde sur le pont, où étaient Goupil, membre du comité révolutionnaire d'Angers, et un membre du comité de Nantes. Pendant que les infirmes montaient, les soldats du 78e les dépouillaient de leurs chapeaux, vestes, souliers, boucles, etc. Pour descendre du pont à la plus affreuse prison, il y avait une autre échelle. On mettait des cordes sous les bras de ceux qui ne pouvaient descendre, on les traînait durement sur l'échelle, on les contusionnait; quelques-uns même furent descendus dans un état de nudité révoltante[4]. » C'était le 15 mars. Le 16 avril, on amena un bateau pour les conduire à Saint-Nazaire et de Saint-Nazaire à Brest : mais les quinze prêtres angevins étaient morts, à l'exception d'un

[1] Greffe de la Cour d'Appel : Déclaration faite le 13 brumaire an III par le citoyen Jadin, adjudant de la Place d'Angers, devant le citoyen Coulonnier, membre du nouveau comité révolutionnaire d'Angers.

[2] « Le sieur Goupil leur fit les plus mauvais traitements possibles, les fit attacher, etc. » Greffe de la Cour d'Appel : Déclaration faite le 23 prairial an III devant Macé-des-Bois, juge au tribunal du district, par Joachim-Jean Trottouin.

[3] « Un soldat arracha à l'un de ces malheureux un crucifix que celui-ci avait réussi jusque-là à dissimuler et l'en frappa brutalement... Leur linge étendu sur le bateau, pour qu'il séchât, leur fut volé par les soldats... » *Relation du voyage de soixante et un prêtres de la Nièvre, de Nevers à Brest, en 1794, par M. Imbert, curé de la cathédrale de Nevers : Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts*, 1874, 67-109.

[4] *Ibid.*

Digitized by Google

seul, M. Bouchet, ancien curé de Sainte-Gemmes d'Andigné, qui expira quelques jours après[1].

A l'échafaud, aux fusillades, aux noyades, aux ensevelissements dans les galiotes, à toutes ces tueries de la justice révolutionnaire, il faut ajouter les massacres dans les campagnes, ces campagnes hérissées de piques, de baïonnettes, de sabres et de poignards « pour terrasser le monstre du fatanisme » jusque dans les antres de la terre. C'est, par exemple, Mongodin, chanoine de Saint-Pierre, procureur du Chapitre : il est arrêté sur la route des Ponts-de-Cé, près la fontaine Frotte-Pénil, et fusillé sur place ; c'est Jean Chauveau, curé de Montfaucon : il est tué au Pont-au-Moine ; c'est Doisy, vicaire d'Andrezé : il est égorgé dans une maison où il venait de célébrer les saints Mystères ; c'est Poirier, vicaire de Saint-Martin de Beaupréau : saisi dans sa retraite, il est coupé en morceaux ; c'est encore Robin, vicaire de Saint-Pierre-des-Échambrognes : il est assassiné près la Papillaie ; c'est un diacre de Saint-Florent, Jean Ouvrard : un vieillard infirme se fait vainement déchirer plutôt que de le trahir, il est découvert sous un pressoir, garrotté et fusillé ; c'est un sous-diacre, Clovis de la Colissière, massacré à la Chapelle-Basse-Mer[2] : non, il

[1] *Ibid.* D'ailleurs, à Angers, on avait si peu douté du sort de ces prêtres que, le jour même de leur départ, le comité révolutionnaire invitait l'administration du district à saisir leur mobilier. « Salut et fraternité. Citoyens, les charlatans Boulnoi, ci-devant chanoine de Saint-Maurice, parvis du Temple de la Raison, section F n° 1 ; Gilli, ci-devant chanoine de Saint-Maurice, à la Cité, rue du Château, maison section F n° 1 ; Pouliquain, ci-devant corbellier de Saint-Maurice, à la Cité, rue des Filles-Dieu, maison section E n° 7 ; Joubert, ci-devant récollet, ayant un mobilier dans la maison occupée par la fille feue Joubert, sa sœur, rue Toussaint, près le munitionnaire, tous quatre prêtres suspects et réfractaires, viennent de partir pour la déportation. Veuillez donc, le plus tôt possible, envoyer apposer les scellés sur leur mobilier qui, dit-on, est conséquent... Ils ne sont pas partis seuls, et aussitôt que nous connaîtrerons *(sic)* les noms des autres, nous vous les ferons passer. Egalité, sans elle point de liberté, sans liberté la mort. *Signé :* Brutus Thierry, Sidney Cordier. » Greffe de la Cour d'Appel : *Registre consacré à la copie des lettres du Comité*, etc.

[2] D. Chamard, *Vie des saints personnages de l'Anjou*, III, *passim ;* Bibliothèque municipale, ms. 612, p. 45.

Digitized by Google

n'y a point d'Ordre, il n'y a point d'âge qui ne soit inscrit dans notre martyrologe.

Devant ce carnage légal qui jonche le sol de cadavres et de débris, sous prétexte de le « défanatiser », devant ce sang de plus de dix mille victimes[1], je me tourne instinctivement vers le ciel et je me demande où est donc la justice de Dieu.

La justice de Dieu, elle est à Paris. Admirez-la, Mesdames et Messieurs, à travers la vision sanglante. Sur la place de la Révolution, où, chaque jour, depuis l'aurore jusqu'aux ténèbres du soir, débouche la grande hécatombe, où tout passe à la guillotine, la royauté, la noblesse et la magistrature, la jeunesse et la vieillesse, la vertu et la beauté, la race et l'intelligence, voyez les condamnés de Dieu : Thouret, quatre fois président de cette Assemblée constituante, qui a été cause de toute la persécution contre l'Église; Barnave, le protestant Barnave, qui a été le plus perfide adversaire du clergé; Chapelier, qui en a été le plus insolent, et Rabaut Saint-Étienne, le plus acharné... Et, passant à l'Assemblée législative, voyez les Girondins : vingt et un d'entre eux sont condamnés d'un seul coup, accusés d'avoir voulu étouffer la République dans son berceau et pulvériser la statue de la Liberté. Ils montent dans la sinistre charrette, et Mme Roland, la tête nue, les mains liées derrière le dos, les bras en manches de chemise, monte avec eux, et derrière leur charrette marche une petite charrette portant le corps de Valazé, l'un des leurs, qui s'est poignardé après avoir entendu la lecture de son jugement. Ils sont amenés au pied de l'échafaud, et ils ont beau chanter leur refrain : « Plutôt la mort que l'esclavage, c'est la devise des Français! », ils gravissent l'escalier

[1] C'est aussi le chiffre auquel s'arrête C. Bourcier, *Revue de l'Anjou*, janvier 1870, p. 69, sans compter, évidemment, aucun de ceux qui ont péri les armes à la main : « En adoptant le chiffre de dix mille, je crois rester en-deçà de la vérité. »

Digitized by Google

fatal, ils sont sanglés, bouclés, basculés, et, en trente-huit minutes, leurs têtes tombent sous le couteau national! Mais l'ancien ministre Roland, où est-il? Dans un parc voisin des Andelys, en Normandie, il s'appuie contre un arbre et se perce de son épée. Mais l'ancien ministre Clavières, où est-il? Après avoir calculé pendant longtemps, en présence de ses amis, la manière la plus sûre de se percer le cœur, promenant le couteau sur sa poitrine, marquant la place où il doit se frapper, il se frappe enfin... Et, passant à la Convention, voyez Anacharsis Clootz, Danton, Camille Desmoulins et les autres, tous envoyés à l'échafaud par Robespierre, et Robespierre envoyé à son tour avec Saint-Just, Couthon et ses acolytes; voyez Carrier avec ses deux infâmes séides, Pinard et Grandmaison, voyez tous ces monstres de puissance, poussés par une force mystérieuse, succomber à leur tour sous les coups de leurs complices!.. Et les persécuteurs de l'Anjou, où sont-ils? A Paris, eux aussi, pour une cause ou pour une autre, sur la place de la Révolution, sous le couteau de la guillotine! Delaunay, l'homme qui, sous le titre de procureur général syndic, a été le promoteur de toutes les mesures de persécution contre l'Église d'Angers, exécuté! Couraudin, président du district, exécuté! Viger, procureur-syndic du district, exécuté! De Dieusie, président du directoire du district, exécuté! Tessié-Ducloseau, l'un des membres les plus fougueux du Conseil général de la commune, exécuté! Et — quelques-uns d'entre vous ne l'ignorent pas, — j'en passe de ces premiers persécuteurs qui ne furent pas les moins coupables... Qu'ajouterai-je encore? Vous vous rappelez l'un de nos terroristes, Goupil fils, demeurant rue Courte, au coin de la rue Tousssaint, celui-là qui conduisit les deux convois à Nantes, qui noya six prêtres du premier et parla de noyer tous ceux du second en passant à la Baumette? La Révolution finie, il voulut vivre: il ne le put pas. Affaissé sous le poids de ses remords,

Digitized by Google

il alla se noyer dans le gouffre même de la Baumette[1].

Quel soulagement de la conscience! Il est donc vrai que si la protection de la terre manque souvent aux ministres de Dieu, la vengeance du ciel ne leur manque jamais!.. Et puis, voyez encore. La Révolution avait voulu déraciner l'Église du sol de la France : elle n'a fait que l'y enraciner davantage. Car ce sol que, depuis quatorze siècles, l'Église fécondait de ses sueurs, qu'elle éclairait de ses lumières et qu'elle échauffait de son amour, voilà qu'elle l'a arrosé de son sang le plus pur. Elle y tient donc maintenant par des liens plus intimes et plus sacrés que jamais. Son passé engage donc plus que jamais son avenir. Aussi, Mesdames et Messieurs, avec de tels souvenirs, soyons tranquilles. Quoi qu'il arrive, rien ne pourra séparer l'Église et la France.

L. Bourgain.

(A suivre.)

[1] Bibliothèque municipale, Blordier-Langlois, ms. 906, p. 51, 52.

Digitized by Google

A DAILLIÈRE

A la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, exécutrice testamentaire du Poète, hommage respectueux du lauréat du premier Concours Daillière, en 1896.

Albin SABATIER,
Capitaine du Génie.
(*Alias* René DAXOR).

I

PROLOGUE

O Daillière, ô poète, ô doux Maître angevin,
O chantre de l'Amour, du Beau, de la Victoire,
Du Bien, de l'Idéal, des Vaincus, de la Gloire,
— Salut, Barde inspiré, marqué du sceau divin !

*
* *

Je veux — ô fier soldat des luttes pacifiques —
Dire tous les tournois dont tu sortis vainqueur,
Clamer combien fut grand et généreux ton cœur
Plein du faisceau sacré de nos vertus civiques.

Je veux courber mon front, Maître, devant ton front !
Je veux me réchauffer à ton ardente flamme ! —
Je veux ouvrir mon âme aux trésors de cette âme
Qui chanta nos hauts faits et flétrit notre affront !

Digitized by Google

Je veux narrer ta vie en exemples féconde ;
Ton amour filial, — esclave du devoir ! —
Le charme pénétrant de ton vaste savoir ;
Ton esprit éclairé, ta science profonde.

Je veux dire ces vers que ta Muse a conçus !
Les chants harmonieux qu'a soupirés ta lyre ;
Les mots qu'a murmurés ton mystique délire,
Et tes rêves d'espoir, hélas ! souvent déçus.

Je veux remettre au jour tes chefs-d'œuvre, Poète !
Tes contes merveilleux, tes poèmes : ces fleurs !...
Tes drames émouvants qui font couler nos pleurs,
Et les nombreux lauriers qui couronnent ta tête !...

*
* *

Dors, ô Daillière ! dors du suprême sommeil,
Dans la paix éternelle et la nuit sans aurore ;
Dors ! — ton œuvre immortel, comme un clairon sonore,
A jamais chantera dans le matin vermeil !

II

BRIANÇON

Dans un frais logis, blotti sous les branches
Comme un nid craintif au creux d'un buisson,
Tu naquis, un jour que les neiges blanches
Argentaient les toits de ton Briançon[1].

Enfant, tu grandis sous l'œil de ta mère,
— L'ange gardien de tes premiers ans, —
Formant ton esprit au vieux presbytère,
Et ton corps aux jeux des doux paysans.

[1] 20 décembre 1819. Briançon, hameau dépendant de Bauné (Maine-et-Loire).

Digitized by Google

Puis, adolescent, tu vins en la ville[1]
Où ton nom sera plus tard applaudi
Façonner ton âme ardente et virile,
Préparer ton cœur modeste et hardi !...

III

Sa mère lui disait : « Mon fils, tu seras prêtre !
« A l'ombre des autels tu serviras le Maître
« De la terre et des cieux ;
« Avec l'encens divin, sous les voûtes antiques,
« Ta voix s'élèvera, clamant de saints cantiques,
« Au milieu des accords de l'orgue harmonieux[2].

« Mon fils, tu seras prêtre ! Et dans l'or des calices,
« Dans l'ostensoir vermeil, ineffables délices,
« Tu porteras ton Dieu !
« Et, dans le sanctuaire, au fond du Temple sombre,
« Sous la pâle lueur qui dore la pénombre,
« Tu prieras pour les tiens, en la paix du saint lieu.

« Mon fils, tu seras prêtre ! Et quand la nuit sans trêve,
« Sur mon front, qu'aujourd'hui fait rayonner ce rêve,
« Funèbre s'étendra,
« Tu viendras recueillir ma parole suprême ;
« Et, quand tu m'auras ointe, ô mon fils, du Saint-Chrême,
« Au nom du Dieu Sauveur, ton âme m'absoudra !... »

*
* *

Et son père disait : « Tu porteras l'hermine !
« Ton cœur altier battra sous la noire étamine
« Dans le temple du Droit ....

[1] Angers.
[2] La mère de Daillière désirait que son fils entrât dans les ordres. Son père voulait qu'il étudiât le droit.

Digitized by Google

« Tu défendras l'Honneur, le Devoir, l'Innocence,
« Ceux qui sont opprimés contre ceux qu'on encense,
« Sans crainte, vers le Vrai, marchant toujours tout droit !

« Tu formeras ton âme aux exemples sublimes,
« Exaltant les vertus et flétrissant les crimes
« Sous ton verbe puissant ;
« Et les cœurs s'ouvriront à l'or de tes paroles
« Comme les fleurs, au jour, entr'ouvrent leurs corolles,
« Comme s'ouvre au soleil le ciel resplendissant.

« Tu porteras l'hermine ! et, comme elle, sans tache,
« Mon fils, tu poursuivras ta sainte et noble tâche
« Jusqu'à ton dernier jour ;
« Et, lorsque tu mourras, une foule attendrie,
« Vers l'Être tout puissant qu'on adore et qu'on prie,
« Pour toi fera monter un cantique d'amour. »

*
* *

Mais, dans l'azur du ciel ouvrant tes blanches ailes,
Muse, tu descendis des sphères éternelles
Et, sur son jeune front,
Tu mis ton doux baiser et tu remplis son âme
Du clair rayonnement de ta limpide flamme,
Et son cœur de ces chants qui, bientôt, vibreront !

Et, dans l'ombre des nuits, la splendeur des aurores,
Les midis aveuglants, les soirs aux chants sonores,
Son luth va retentir ;
Et la gloire viendra déposer sa couronne
Sur cette tête ardente où le vers se façonne
Et d'où les strophes d'or, magiques, vont jaillir !

Digitized by Google

IV

A ANGERS

Oh ! tes débuts sont bien modestes,
Cher disciple de Jean Sorin !
Mais ton cœur, plein d'espoirs célestes,
Rayonne, et ton front est serein !
— Qu'importe palais ou chaumière
A qui possède ta lumière ?
— Poésie ! — ô phare de feu !
Qu'importe ? à ceux dont la pensée
Par ton doux prisme est irisée,
— Poésie ! — étoile de Dieu !

Le travail, c'est la loi du monde ! —
— Et tu travailles, noble cœur ! —
Disant : « La glèbe est inféconde
Que n'ouvre pas le soc vainqueur ! » —
Et, sans relâche, ami, tu veilles,
La nuit ébauchant tes merveilles,
Le jour instruisant les enfants,
Ouvrant leurs âmes juvéniles
Aux germes des vertus viriles
Qui font les hommes triomphants !

Et pourtant, Poète, tu rêves
D'autres travaux, d'autres combats !
Et, dans les lointains bleus des grèves,
C'est Paris que tu vois là-bas !
Dans la chanson des verts feuillages,
Dans les murmures, les ramages
Du bois ombreux et du gazon,
Dans tout ce qui vibre et soupire,

Digitized by Google

C'est Paris, gigantesque lyre,
Qui chante au bord de l'horizon !

Dans la lumière qui rayonne
Sur l'argent clair des flots rieurs,
Sur les doux trésors de Pomone,
Sur le tendre velours des fleurs,
Dans la pure et limpide étoile,
Dans la splendeur des nuits sans voile,
Dans le matin frais et vermeil,
C'est Paris, immense et superbe,
Qui lance, radieuse gerbe,
Les flammes d'or de son soleil.

C'est Paris, frère, qui t'appelle !
Paris, dont sur toi l'aube a lui,
Paris, dont la gloire immortelle
Veut ta gloire, ô Maître, pour lui.
C'est Paris, géante fournaise,
Qui transforme, en sa rouge braise,
L'Art et la Muse et la Beauté !
Paris, Patrie universelle,
Où l'Idée afflue et ruisselle,
Paris, cœur de l'Humanité !

*
* *

Mais un devoir sacré t'arrête !
Et les jours succèdent aux jours ;
Et tu demeures, ô Poète,
Loin du Paris de tes amours....
Hélas ! c'est la mort de ton père
Qui t'ouvre l'avenir prospère
En t'arrachant au sol natal !
Et ta mère, tendre Égérie,
Te suit en ta ville chérie
Pour s'asseoir sur ton piédestal...

Digitized by Google

C'est ta mère, la sainte femme,
Qui soutient ton talent naissant;
C'est elle qui donne à ton âme
Son appui doux et caressant.
Et, Poète, quand la victoire
Vient consacrer ta jeune gloire,
Son cœur aimant est tout joyeux;
Et de son bonheur, ô Daillière, —
Ton âme simple est bien plus fière
Que de tes succès merveilleux!

V

A PARIS

O Poète, tu l'as, ce Paris de tes rêves!....
Et ton œuvre ébauché dans les heures trop brèves
Des loisirs studieux,
Au souffle créateur de la Cité-Lumière,
Dans l'atmosphère ardente où tu vis, ô Daillière,
Prendra vers l'Idéal son essor radieux.

Tu marches triomphant et joyeux, ô Poète!
La Gloire, de son aile a caressé ta tête
Dans son vol souverain;
Et tu vas, sans broncher aux pierres de la route,
Et par deux fois, ton nom retentit sous la voûte
Du palais Mazarin!

Et par deux fois tu viens, en la docte assemblée,
Clamer, tel un clairon au cœur de la mêlée,
Tes vers retentissants;
Et deux fois, les échos de la noble coupole
Vibrent, sous les accents vainqueurs de ta parole,
Aux acclamations des Maîtres tout puissants!

Digitized by Google

VI

MORT ET MISSION DE JEANNE D'ARC[1]

Barde national ! ton œuvre altier commence,
— L'œuvre qui doit passer aux siècles à venir ! —
Par l'exaltation de cette gloire immense
Qui brille en notre nuit, et qu'un peuple en démence
A souillée à Rouen ! — O sombre souvenir !...

De cette Jeanne d'Arc qui te sauva, — Patrie !
Et, pour toi, dut mourir de la pire des morts ;
— De ta Jeanne adorée, ô Lorraine chérie ! —
Qui veille, de là-haut, sur la France meurtrie
Et guidera nos pas aux jours des saints efforts.

Et cela te dépeint tout entier, ô Daillière !
— Patriote modeste et Français convaincu, —
Qui de l'ombre où se voile, ami, ta face altière
Fais entendre ta voix sonore, mâle et fière
Et chantes, noblement, la gloire du vaincu.

Et tu l'aimes d'amour, la grande Paysanne
A qui les « voix du ciel » parlaient aux bois Chesnus,
Car ton luth va chanter deux fois la sainte Jeanne,
— Et flétrira votre œuvre, Anglais, qui vous condamne ! —
En drames qu'on jouera, car les temps sont venus !...

Oui ! les temps sont venus de raviver nos gloires !
D'opposer aux défis les splendeurs du Passé,
De fouiller dans la cendre où dorment nos mémoires,
De lier, en faisceaux : fastes, hauts faits, victoires,
Pour souffleter enfin cet orgueil insensé,

[1] Deux tragédies — non représentées.

Digitized by Google

Cet orgueil inouï, sans mesures, sans bornes,
Cette morgue qu'aux fous la démence donna,
Qui ne sait plus qu' « hier », dans l'ombre des jours mornes,
Un homme vint qui prit un taureau par les cornes
Et lui brisa les reins dans ta fange — Iéna !

VII

ANDRÉ CHÉNIER[1]

André Chénier ! Ce nom qui rayonne dans l'ombre,
Tel un phare éclatant au seuil de la nuit sombre,
A ton seuil ténébreux, ô Révolution ! —
Ce nom doux et charmant que le fer d'une hache
Vint jeter à la mort, hélas ! en pleine tâche
Dans le dernier hoquet de ta convulsion ;

Ce Poète divin, nourri du miel attique,
Par sa mère, le fils de cette Grèce antique
Où l'Aède chantait sur la cithare d'or ;
L'être prédestiné qu'avait sacré la Gloire,
Devant qui l'Avenir superbe ouvrait l'Histoire...
Et qu'un glaive sanglant fauchait en thermidor !...

Le chantre « aimé des dieux qu'ont tant pleuré les femmes[2] »,
Le rapsode inspiré, vivant archet des âmes,
Le charmeur immortel de l'oreille et du cœur,
L'ardent rénovateur de notre poésie,
Aux vers pleins de parfums, de grâce et d'ambroisie,
Qui, jusqu'à l'échafaud, chanta l'amour vainqueur !

Sur ton luth frémissant tu devais, ô Daillière,
Célébrer ce martyr dont la noble carrière
Vint, hélas ! se broyer au seuil de l'âge mûr ;

[1] Angers, avril 1840, drame en 3 actes représenté à l'Odéon en 1840.
[2] André Lemoine. *Biographie d'André Chénier* (anthologie du XIXe siècle, Lemerre, éditeur.)

Digitized by Google

Et, dans ta tragédie éloquente et sublime,
Tu nous l'as fait revivre aux jours sombres du crime
Qui devait foudroyer son talent jeune et pur.

Tu nous l'as fait revivre avec son énergie,
Son courage indomptable et l'ardente magie
Des hymnes merveilleux de sa lyre d'airain ;
Des ïambes brûlants, nés en « l'affreux repaire »
Sous les rouges crochets du « charnier populaire »,
Vibrants comme les sons d'un clairon souverain.

Et près d'André Chénier, ta muse nous rappelle
Hoche, — ce paladin — dont la gloire immortelle
Illumine ton œuvre au feu de ses exploits ;
Et l'âme du soldat qui « frissonne et tressaille
« Au seul mot de Patrie..., au seul mot de bataille [1] »,
En ton âme est passée et chante par ta voix.

Tu nous montres l'enfant, à peine à son aurore,
Comme elle radieuse et qui voudrait encore
— « Échappée aux réseaux de l'oiseleur cruel » —
Fauvette gracieuse, ouvrir ses jeunes ailes,
Et vers le gai printemps et les amours fidèles,
Tout là-haut, s'envoler par les plaines du ciel !

Sous ton souffle de flamme, ô triomphant Poète !
Le chantre dont l'étoile, au-dessus de ta tête,
Plane dans les hauteurs insondables des cieux,
Entouré des amis de son heure dernière,
Revit, comme autrefois, en la sombre tanière
Où le couteau luisait sur les fronts soucieux.

Tu nous l'as fait revivre, ô puissant dramaturge,
Avec cette clarté qui jamais ne s'insurge
Contre les lois du Beau, du Bien, de l'Idéal ;

[1] Daillière, *André Chénier*.

Digitized by Google

Et, dans notre Odéon, la fleur de nos Écoles
Est venue applaudir tes ardentes paroles
Et Paris a sacré ton talent génial !

VIII

NAPOLÉON ET JOSÉPHINE[1]

L'homme dont le nom brille au fronton de l'Histoire,
Comme au front du ciel bleu rayonne le soleil,
Qui remplit l'Univers des splendeurs de sa gloire
Et qui, jusqu'à sa mort, tint le monde en éveil ;
L'homme de Marengo, d'Austerlitz et d'Arcole,
Dont les légions couraient de l'un à l'autre pôle,
Broyant peuples et rois sous leur choc souverain ;
L'homme du Rhin, du Nil, du Danube et du Tibre,
Dont l'âme formidable encore chante et vibre
Dans les sons éclatants de nos clairons d'airain ;

L'homme qui fut planter le drapeau tricolore
A Milan, à Berlin, Varsovie et Moscou ;
L'homme prodigieux qui tint, dès son aurore,
— Charlemagne, ton sceptre ! — Europe, ton licou !
L'homme du Mont-Thabor, d'Italie et de Vienne,
L'homme qui fit crouler la légende prussienne
Et rejeta Rosbach dans l'ombre d'Iéna ;
Le héros du Tyrol, du Frioul et d'Espagne ;
Le Titan qui flétrit l'orgueilleuse Allemagne
Sous le rude soufflet que sa main lui donna.

Le géant qui luttait contre l'Europe entière ;
Le vainqueur de Wagram et de la Moskova,

[1] Drame en 5 actes, en vers ; reçu au Théâtre Français le 10 septembre 1846, représenté pour la première fois sur le théâtre de l'Ambigu-Comique le 9 septembre 1848.

Digitized by Google

Dont les aigles altiers, de frontière en frontière,
Volaient vers les succès que son âme rêva !
Le lion qui, sanglant, la face déchirée,
Sur les dogues germains, âpres à la curée,
Se ruait à Lutzen, à Wurtzen, sur l'Elster,
Et, rendant coups pour coups, morsures pour morsures,
Faisait aux ennemis de profondes blessures
Et, près de Montmirail, t'écrasait, — ô Blucher !

L'homme de Champaubert, de Vauchamps, de La Fère ;
L'homme de l'île d'Elbe — ô farouche hiatus ! —
L'homme, hélas ! qui donna ce spectacle à la terre :
Waterloo, cette nuit ! — sur cet éclair : Fleurus ! —
Le guerrier devant qui les rois courbaient la tête,
C'est bien lui qui renaît en ton œuvre, Poète !
C'est son verbe puissant qui vibre dans tes vers,
En ces jours où, debout au sommet de la gloire,
Il dit : « Je veux léguer mon grand nom à l'Histoire,
« Et donner, en mon fils, un maître à l'Univers ! »

* * *

Et le drame surgit, que tu narres, Daillière !

Hier c'était Wagram, aujourd'hui c'est la paix.
François II est vaincu ! Cette Autriche si fière
Devant Napoléon courbe sa face altière
Et sa prépondérance est détruite à jamais.

La gloire du César est à son apogée !
L'aigle plane au-dessus des monts de l'avenir !
Et pourtant, en son âme inquiète et rongée,
Le Titan dit : « Cette œuvre, à grand'peine érigée,
« Ne peut pas avec moi commencer et finir ! [1] »

[1] *Napoléon et Joséphine* (Daillière), acte IV, scène I.

Digitized by Google

L'heure est venue, ô Joséphine,
Du désespoir et des douleurs,
Et, sur ton bonheur en ruine,
Demain, tu verseras des pleurs !...
Demain, ta couronne effeuillée,
O Reine ! tombera, souillée
Par le souffle impur du malheur !
Demain, quand l'Angelus sonore
A tous dira : « Voici l'aurore ! »
Ce sera la nuit pour ton cœur !...

L'heure est venue, ô pauvre femme,
Qu'on te prédit sous les palmiers,
Aux temps heureux où ta jeune âme
S'ouvrait aux rêves printaniers !...
Oh ! que n'es-tu, sous les lianes,
Au bord des ondes diaphanes,
Restée au beau pays vermeil
Où, sous les brises parfumées,
Les houles d'or illuminées
Frémissent sous le clair soleil ?...

C'est en vain, femme, que tu luttes
Pour saisir le bonheur qui fuit !
C'est en vain, reine, que tu scrutes
Ce cœur où l'orgueil fait la nuit.
C'est en vain que ta voix si tendre
Implore qui ne veut entendre
Que les conseils de sa fierté ;
Qui, sans souci de l'anathème,
T'ose arracher le diadème
Dont il couronna ta beauté !

C'est bien en vain que la menace,
Femme ! jaillit de ta douleur !...

Digitized by Google

La foudre qui gronde en l'espace
S'abat, hélas ! sur ton malheur.
Tu perds jusques à l'espérance !...
Et toi, « plus que reine de France[1] »,
— O moderne Sémiramis ! —
Tu fuis devant celui-là même
A qui, dans ta bonté suprême,
O mère, tu donnas ton fils !...

Cet homme au cœur de fer et cette pauvre femme
Renaissent, grâce à toi, Poète ! dans ce drame
Que Paris consacra ;
Dans cette œuvre superbe et forte qui doit vivre,
Et que la Renommée, aux cent bouches de cuivre,
Poète, en l'avenir, à jamais chantera.

IX

LES RESTES DE SAINT AUGUSTIN RAPPORTÉS A HIPPONE[2]

Il faudrait un poème, ô Daillière, pour dire
L'ineffable beauté de ton « Saint Augustin »,
De cette œuvre sublime éclose de ta lyre,
De cet hymne sacré qu'en ton pieux délire,
Poète, tu chantas sur ton luth argentin.

Il faudrait un poème, ô disciple d'Homère !
Pour célébrer ce chant mâle et délicieux ;
L'odyssée immortelle où ton art agglomère
Aux fragiles splendeurs de ce monde éphémère
L'immuable splendeur des cieux ;

[1] Daillière, acte I, scène v.
[2] Couronné par l'Académie française en 1856.

Digitized by Google

Cette sombre Iliade où Goths, Huns et Vandales,
Tel un fougueux torrent, fondent sur les cités ;
Où les accents vainqueurs de ces hordes fatales
Se mêlent aux sanglots des dernières vestales
Et des chrétiens épouvantés.

Cet émouvant tableau de l'attaque d'Hippone ;
Les prodiges d'amour de son digne pasteur ;
La sainte vision que le Très Haut lui donne,
O France ! dans laquelle il voit sur ta couronne
Le sceau sacré du Rédempteur.

Pour raconter comment Hippone disparue
Sous ton coutre d'acier, un jour reparaîtra,
— France ! forceps géant, triomphante charrue,
Qui traces le sillon où l'Univers se rue,
Où l'Humanité germera !

*
* *

Dans ton chant génial, tu nous montres, Poète,
La France, bras de Dieu, répandant la clarté
Sur ceux dont l'islamisme avait fait la conquête
Et leur rendant la liberté.

Tu montres nos soldats que les forces divines
Ont conduits jusqu'aux lieux où dort le Grand Roumi,
Où les fils d'Ismaël, sur les blanches ruines,
Viennent courber leur front blêmi !...

*
* *

Puis tu racontes, ô Daillière,
La vie ardente d'Augustin ;
Les troubles de son âme altière,
Les orages de son matin ;
Ses jours de morne solitude
Qu'il remplit par la sainte étude

Digitized by Google

Des monuments de notre foi ;
Et l'éclosion dans son âme
De la pure et divine flamme
Qui courbe les cœurs sous sa loi.

Tu le montres près de sa mère,
Son cher soutien, son cher trésor,
Caressant la sainte chimère
De l'aimer de longs jours encor....
Puis, seul, et l'âme anéantie
Errant, sans but, au port d'Ostie
Jusqu'au jour où, fier combattant,
Vainqueur en sa lutte suprême,
— Pontife ! — il va broyer lui-même
Son doute encore palpitant.

*
* *

Il fonde son Église et s'endort dans sa gloire...

. . . . . .

Mais la foudre a grondé par l'immensité noire !
Sous les flots de l'erreur son Église a sombré !
Seule survit encor sa pieuse mémoire,
Seul, de l'Abou-Gemma, le flot d'or et de moire
Murmure son nom vénéré !

Et bien loin d'Hippone, flétrie,
Loin du sol qu'il régénéra,
Loin de sa nouvelle patrie,
Son corps hélas, reposera [1] !...

. . . . . .

*
* *

Mais la France qui fait éclore
Sous l'or ardent de son flambeau,

[1] En Sardaigne.

Digitized by Google

Sous son *labarum* tricolore,
Les fleurs du bien, les fruits du beau,

La France forte et magnanime
En un noble élan de sa foi
Te rend, ô Pontife sublime
Au sol sanctifié par toi ! —

*
* *

Tu racontes alors, Poète
En vers par le ciel inspirés
Les transports des peuples en fête
Recevant ces restes sacrés.

Et tu dis au Pontife : « Ouvre donc ta paupière !
« Nos frères t'ont conduit dans la barque de Pierre,
« Ton Église autrefois s'élevait en ce lieu ;
« Voici les fondements et la première pierre,
« Rebâtis ta cité de Dieu [1] ! »

*
* *

Tels sont les vers empreints de suave harmonie,
De pure majesté, de douceur infinie,
Pour lesquels, ô Daillière, on couronna ton front,
En ce jour où, devant le noble aéropage,
Tu vins, encor modeste page,
Clamer ces chants altiers que nos fils rediront.

X

LA GUERRE D'ORIENT [2]

O chantre de Chénier ! cet hymne à la victoire,
Cette page d'honneur à mettre en notre histoire,
Cet ardent *Te Deum* à lancer vers les cieux,

[1] Vers de Daillière terminant le poème.
[2] Poème couronné par l'Académie française en 1858.

Digitized by Google

Ces grands noms à fixer au drapeau de nos pères,
Ce réveil triomphant des époques prospères
Et des succès de nos aïeux.

Ces travaux de géants, et ces luttes épiques,
Ces glorieux combats, et les morts héroïques
Des dignes descendants des valeureux Gaulois,
Le noble dévouement des femmes, des lévites
Se prodiguant à tous ; alliés, moscovites,
— Égaux, Humanité ! devant tes saintes lois ! —

Poète, le faisceau superbe,
Dont la France, en ces jours, a composé sa gerbe,
— Alma, Sébastopol, Inkermann, Malakoff !
Et ces noms à graver, au fond de la mémoire,
Pélissier, Saint-Arnaud, — mort debout, dans sa gloire ! —
Mac-Mahon, Canrobert et Bosquet ! — Menschikoff [1] ! —

Ce somptueux trophée appartient à ta lyre !
C'est à toi de chanter, en ton noble délire,
Tous ces vaillants soldats tombés le front serein,
De clamer leurs hauts faits en tes strophes magiques
Comme chantaient jadis les druides celtiques
Dans les bruissements du fer et de l'airain.

Oui ! c'était bien à toi ! — Tu l'as compris, Daillière !
Et ton luth a vibré ! Ta trompette guerrière
A sonné l'hallali des farouches combats ;
Puis ta voix, aux accords de ta harpe mystique,
En un mélodieux cantique
A célébré les preux qui reposent là-bas.

Et tu nous as montré cet autocrate sombre,
Ce Czar, errant la nuit dans l'obscure pénombre,
Poursuivant ses projets un pied dans le tombeau !

[1] Menschikoff, général Russe battu à l'Alma par Bosquet.

Digitized by Google

Et sa mort ! — Et son fils « que son penchant entraîne
« Vers le calme et la paix ; mais qui reste en l'arène,
« Ne pouvant, sans combat, replier son drapeau [1] ! »

Puis, parmi les clameurs, les fanfares altières,
Les fracas de l'airain tonnant jusqu'aux frontières,
Les acclamations des peuples éblouis,
Tandis que le bourdon résonne à Notre-Dame,
Que partout, fièrement, flotte notre oriflamme,
Couvrant de sa splendeur les fronts épanouis.

Tu parles à la France, et lui dis de poursuivre
Son vol prodigieux ! — de faire encor revivre
La grandeur des Chrétiens, l'espérance et la foi
Dans ces lieux où, jadis, « perçant la nuit profonde,
« L'astre de Bethléem » surgit, clamant au monde :
— Noël ! Peuple de Dieu, Jésus est né pour toi ! —

Tu lui dis : « Coupe donc cet isthme qui sépare
« L'Occident éclairé de l'Orient barbare [2] !
« Ouvre large la voie aux Peuples à venir !
« Va forcer l'ignorance en son dernier repaire !
« Va sceller pour toujours son urne funéraire !
« Plante nos fiers pennons au seuil de l'Avenir ! »

*
* *

Et tu lui dis encor : « Voici tes fils, ô France !
« Regarde ! — leur pâleur peut trahir leur souffrance ;
« Mais leurs cœurs radieux chantent aussi : Noël ! —
« Regarde ! — C'est ta gloire, ô ma mère, qui passe !
« Dépouille tes lauriers, sème de fleurs l'espace,
« France ! fais retentir ton clairon jusqu'au ciel ! »

*
* *

[1] C'est aussi vers la paix que son penchant l'entraîne ;
Mais, fils de Nicolas, il reste dans l'arène,
Il ne peut, sans combat, replier son drapeau.
DAILLIÈRE.

[2] Daillière.

Digitized by Google

Tel est ton hymne ardent et superbe, ô Poète !
Et la Muse, une fois encor, a sur ta tête
Posé son vert rameau, Barde victorieux !
Et, comme aux jours d'antan, ô fils de Maine-et-Loire,
Devant les Immortels applaudissant ta gloire,
Ton verbe a claironné ces vers prodigieux !

XI

VARIA

Ces poèmes, ces chants, ces drames, ô Daillière,
Sont les plus beaux fleurons de ta couronne altière,
Ses perles, ses rubis, ses plus purs diamants !
Mais que de fleurs encor, écloses de ton âme !
Que d'hymnes envolés sous ton souffle de flamme !
Que de contes joyeux, caustiques et charmants !

—« L'Aigle à Sébastopol »;—les « Deux nids d'hirondelles »;—
Tes « Odes à David » ; Tes « Souvenirs » — fidèles
Des mois heureux vécus au Collège royal ;
— « L'Éloge de Riquet » ; — le viril anathème
Qu'au « dieu de la Terreur[1] », fêtant l'Être suprême,
Jeta, comme un soufflet, ton cœur ferme et loyal.

Ton — *Drame des renards* — et ton *Cheval de Course*
Tes — *Contes* — du Midi, pris à la bonne source :
— Aux — *bords de la Garonne* — ou dans l'air Marseillais ; —
Tes — *Enfants* — tout remplis de candeur ingénue ;
Tes mots spirituels, gais avec retenue,
Qu'eût signés Rabelais.

Ton *Rouge-gorge*, ami, tes *Pigeons* et tes *Chèvres ;*
Ta *Neige*, trait charmant que sur de roses lèvres,
O Poète ! tu mets avec tant de bonheur ;

[1] Robespierre.

Digitized by Google

Ton galant *Monseigneur* qui sauve *Madeleine*....
Et tant d'autres joyaux dont ta cassette est pleine,
Et dont tu fis ta gerbe, ô vaillant moissonneur !

Tu narres encore, ô Daillière,
Le malheur qui frappa l'industrie ardoisière
Alors que, submergeant le pays dévasté,
En un bond furieux, la Loire
Vint envahir les puits bordant la « Ville Noire[1] »
Qui leur doit sa richesse et sa fière beauté !

Citons, pour terminer, tes vers à Lamartine ;
Ceux où tu retraças l'*Épopée angevine*
Et chantas les héros tombés au champ d'honneur ;
Où tu sertis ces noms que garde la mémoire,
Ces hauts faits qu'à jamais, clamera notre histoire
Comme ton clairon d'or, ô magique sonneur !

Telle est l'esquisse, ô cher athlète,
Des fruits vermeils de tes travaux,
Des fleurs qu'ouvrit ton art, Poète,
A l'or des rayons estivaux :
Chants radieux d'un saint délire,
Soupirs et plaintes d'une lyre,
Éclats vibrants d'un luth vainqueur ;
Hymnes d'airain, strophes de flamme,
Tout ce que peut rêver une âme
Tout ce qui peut charmer un cœur....

Aussi, quelle moisson superbe,
De verts lauriers, de palmes d'or !
Et quelle somptueuse gerbe
Tu glanes en ton messidor !...
Cambrai, Montauban et Toulouse
Acclament ta Muse jalouse

[1] Angers.

Digitized by Google

Des succès de tes anciens ;
Et les échos du Capitole
Vibrent sous ta mâle parole,
Tel le Pnyx des Athéniens.

De Paris, ton talent rayonne !
Ton renom, sans cesse grandit :
La France entière te couronne ;
La France entière t'applaudit.
Dans les salons, à « l'Athénée »,
Tu répands la manne glanée
Aux champs divins de l'Idéal ;
Et, dans la paix de la Sorbonne,
Tu prépares, pour ta colonne,
Un diadème triomphal[1] !....

XII

Mais l'Empire a croulé ! Tu reviens, ô Daillière !
Dans la ville[2] où bientôt, hélas ! ta pauvre mère
Au cercueil descendra !....
Et dès lors, sans amour, sans conseil, sans courage,
— Épave abandonnée aux fureurs de l'orage,
Ta Muse s'éteindra !

Ta Muse s'éteindra !.... Mais parfois, ô Poète,
L'Étoile qui scintille au-dessus de ta tête
Viendra toucher ton front ;
Dans ta nuit jaillira l'éclair de ton génie
Et, comme aux jours heureux, mâles, pleins d'harmonie,
Tes chants résonneront !....

[1] 3e drame : *Jeanne d'Arc.*
[2] Angers.

Digitized by Google

XIII

Au fond du modeste héritage
Que t'ont laissé tes vieux parents,
Tu goûtes le repos du sage
Loin des regards indifférents.
Et, dans ces lieux où ta jeunesse
A bu l'eau sainte du Permesse,
Tu vis, Poète ! presque heureux,
Bon, obligeant et charitable,
A ceux que le Destin accable
Prodiguant tes soins généreux !...

C'est de là, Maître ! que la gloire
T'arrache pour te couronner !....
Paris, qui garde ta mémoire ;
A des palmes à te donner [1] !....
Et comme autrefois, ô Daillière,
Portant sur ta poitrine altière,
Le signe sacré de l'honneur [2],
Tu vas chercher l'ultime emblème,
La consécration suprême
De ton talent, fier moissonneur !....

XIV

Hélas ! tu n'iras plus en cette capitale !
Tu n'éprouveras plus l'ivresse triomphale
Que ce pieux hommage a versée en ton cœur !
Tu ne clameras plus d'hymnes à la Patrie :
La source de tes chants, pour toujours, est tarie !....
Il ne vibrera plus, Maître, ton luth vainqueur !

[1] Prix Vitet, 25 novembre 1886.
[2] Daillière fut décoré lors du passage de Napoléon III à Angers.

Digitized by Google

L'inéxorable mort t'a frôlé de son aile !....
Plus de douces lueurs au fond de ta prunelle,
Plus d'éclairs sur ce front que la faux a frappé !....
C'est le dernier laurier, Daillière, que tu cueilles !....
Et, noblement, tu meurs, en ta gloire sapé,
Tel un chêne géant, dans la gloire des feuilles !

XV

Dors, ô Poète ! — dors du suprême sommeil,
Dans la paix éternelle et la nuit sans aurore ;
Dors !... Ton œuvre immortel, comme un clairon sonore
A jamais chantera dans le matin vermeil.

Dors ! le jour va venir, ô Maître, où dans la pierre,
Ou le marbre, ou l'airain, statuaire ou sculpteur,
Un David dressera, de toute sa hauteur,
Le — Poète Angevin, — le triomphant Daillière !

*
* *

Alors, pour ériger, sous le clair firmament,
L'œuvre qui clamera ta gloire impérissable.
Il faudra beaucoup d'or ! — Je n'ai qu'un grain de sable,
Je l'apporte à ton monument [1] !

René Daxor.

Angers, 1er octobre 1896.

[1] Daillière a dit (*La guerre d'Orient*) :
.... Je n'ai qu'un grain de sable
Et je l'apporte au monument.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Des sépultures mérovingiennes ont été découvertes au mois de mai dernier à l'Anglucherie, commune d'Aviré.

M. le baron de Villebois-Mareuil a écrit à ce sujet au *Journal de Maine-et-Loire* une lettre dont nous détachons les passages suivants :

« C'est un choc plus rude de la charrue qui souleva un beau jour une large pierre d'ardoise, dans la pièce de la Chênaie. Se souvenant qu'étant enfant — il y a cinquante ans — il avait vu extraire de ce champ même un cercueil entier en pierre coquillière, le métayer creusa sous cette dalle et mit à jour une bière en ardoise intacte; il chercha autour et trouva plusieurs tombes analogues. Dans l'une, en pierre presque effritée, des ossements vinrent sous la pioche; on sortit deux crânes placés côte à côte. Puis, les fouilles continuant, apparurent des cercueils d'enfant, des tombes doubles, triples, mesurant les unes 1m60 de long, d'autres, moins nombreuses 1m70 et jusqu'à 1m91, d'une largeur moindre aux pieds qu'à la tête — 30 centimètres en moyenne — et, détail à noter, toutes orientées de l'ouest et à l'est.

« A part ces quelques débris humains qu'avait conservés l'une de ces deux tombes en pierre coquillière et de petits morceaux de charbons mêlés à la terre qui remplissait les cercueils, les fouilles n'avaient amené, dans ces trente fosses ouvertes déjà, aucun objet, monnaie, poterie ou bijou qui indiquât l'âge de ce cimetière, lorsque d'une pelletée de terre s'échappa une sorte de patte de ceinture en bronze, puis une seconde plus petite, puis une boucle avec son ardillon, et enfin un morceau de fer informe pouvant avoir été une arme. En frottant ces objets, on découvrit des dessins de style byzantin, présentant un léger relief.

« Voilà tout ce qu'il fallait pour donner une date à la petite nécropole.

Digitized by Google

« M. Port, l'archiviste de Maine-et-Loire, prévenu aussitôt, se trouva empêché de se transporter sur les lieux, et ce fut son collègue de la Loire-Inférieure, M. Léon Maître[1], bien connu pour sa science archéologique, qui, dans les derniers jours d'avril, vint reconnaître les découvertes de l'Anglucherie.

« Dès qu'il eut examiné les tombes et regardé les ornements découverts, il n'eut aucune hésitation : il leur assigna l'époque mérovingienne, la fin du ve ou le commencement du vi^e siècle; et, ce qui le confirmait dans son opinion, c'était le fait que la paroisse d'Aviré a pour patron saint Martin de Vertou, qui précisément dans ces temps-là évangélisa les sites les plus déserts du Craonnais.

« Comment expliquer la présence de cet ancien village dans un endroit qui semble perdu au milieu des terres? Très près de là, à moins d'un kilomètre, passait la voie romaine d'Angers à Rennes, qui sert encore de chemin d'exploitation entre Louvaines et l'Hôtellerie-de-Flée, en traversaut les bois de la Ferrière.

« Pourquoi n'existe-t-il aucune trace de ces habitations ni dans l'histoire locale, ni surtout sur le terrain? Les guerres ont fait disparaître bon nombre de ces agglomérations néo-chrétiennes, où les ouvriers du fer ou du bois vivaient dans des constructions primitives; et puis le temps a parfois déplacé le centre des paroisses, et Aviré, distant de 15 ou 1800 mètres, doit peut-être faire remonter son origine au tertre de l'Anglucherie.

« Telles sont les explications que nous donne M. Maître et que nous avons jugé utile de communiquer aux archéologues angevins. »

***

A propos du Musée de Beaufort, dont nous avons eu déjà l'occasion d'entretenir nos lecteurs, en parlant des *Portraits des Maires d'Angers*, nous recevons de notre ami et collaborateur, M. Joseph Denais, la lettre suivante que nous insérons avec bien grand plaisir, souhaitant que son appel soit entendu de tous les artistes et de tous les collectionneurs angevins :

[1] M. Maître a publié, entre autres, un important ouvrage sur *Les Villes disparues de la Loire-Inférieure*; il travaille en ce moment à la *Vie de saint Martin de Vertou*.

Digitized by Google

« *Paris, 10, rue de Fontaine, le 5 juin 1887.*

« Monsieur le Directeur et cher confrère,

« Vous avez bien voulu parler avec sympathie du Musée naissant de Beaufort. Auriez-vous l'amabilité de porter à la connaissance de nos compatriotes la lettre suivante que j'ai reçue du Ministère des Beaux-Arts :

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous annoncer que, pour répondre à votre « désir et sur ma proposition, M. le ministre vient d'attribuer au « Musée de Beaufort une collection de matières premières, produits « fabriqués et porcelaines décorées, provenant de la Manufacture « nationale de Sèvres. Cette collection, qui se compose de 56 pièces, « vous sera très prochainement expédiée.

« Agréez, Monsieur, etc...

« *Le directeur des Beaux-Arts,*

« A. Roujon. »

« Bien que l'histoire et l'archéologie forment le fonds principal du Musée de Beaufort, l'industrie, la curiosité, les sciences naturelles, l'Art surtout n'en sauraient être exclus, puisqu'ils peuvent intéresser et instruire. J'ai grand plaisir à signaler, parmi les dons les plus récents, un grand nombre de minéraux de M. le comte de Livonnière, enrichissant heureusement la collection de minéralogie que j'avais formée ; une collection de bois et de coquilles (de Mme de la Motte-rouge et de M. de Livonnière), et des œuvres d'art qui serviront à former et à élever le goût des visiteurs. Outre le portrait de M. le curé *Joubert*, par J.-E. Lenepveu, je cite, au hasard, un buste, bronze de *Jeune fille*, par Mlle Camille Claudel (don du baron Alphonse de Rotschild, membre de l'Institut), ainsi qu'un grand pastel. *Une fête*, de Joseph de Nittis ; *Le Coq et la perle*, sculpture en cire peinte, par Lionel Bonnemère, *Deux têtes*, par Rubens, musée de Bruxelles, copiées par Mme Grandvoinnet, des maquettes de *Statues religieuses*, par Amédée Ménard (don de Mme de la Motte-rouge), *Anémones et mimosas*, peinture à l'huile sur satin, par Mme Bonnemère de Chavigny, la *Ville de Beaufort*, *Beaumarchais*, statues de Hubert-Louis Noël, *Diane*, le *peintre Lesueur*, de Louis-Maximilien Bourgeois, etc...

« Les sympathies qui nous sont venues, les excellentes dispositions de la municipalité, les gracieuses promesses qui

Digitized by Google

me sont faites, et votre aimable concours me permettent de dire, dès maintenant, avec autant de plaisir que de gratitude : *A suivre.*

« Veuillez agréer tous mes remerciements.

« Joseph Denais. »

***

La Société dite de la Sabretèche vient de fonder à l'Hôtel national des Invalides un Musée de l'Armée qui paraît appelé à un grand avenir. Parmi les premiers objets qui doivent figurer sur le futur catalogue, nous remarquons l'uniforme complet du général de la Motterouge troué par les balles russes à l'attaque de la courtine le jour de la prise de Sébastopol.

Cette relique militaire a été donnée par la veuve du général, qui porte un nom bien cher à l'Anjou, celui de Pocquet de Livonnière. Retirée à Beaufort, Mme de la Motterouge y occupe les loisirs d'une admirable vieillesse à la publication des *Mémoires* de son mari et à d'autres travaux qui dénotent autant d'intelligence que de délicatesse du cœur.

***

Il manquait à nos jardins publics une collection de roses comme celles que nous avions admirées à Nantes et à Rennes dans nos promenades à travers ces deux villes. Cette lacune vient d'être heureusement comblée par les soins de M. Bouvet, le botaniste distingué qui dirige depuis deux ans notre Jardin des Plantes avec sa haute compétence et sa grande autorité.

Sur la terrasse dominant le bassin où les cygnes et les canards d'Inde prennent leurs ébats, devant l'antique église Saint-Samson, deux grands parterres de rosiers, plantés à la française, présentent en ce moment le plus ravissant coup d'œil qu'on puisse souhaiter.

Plus de cinq cents variétés très bien étiquetées, choisies avec goût et discernement parmi les rosiers thé, de l'Ile Bourbon, du Bengale, et ces innombrables hybrides obtenus des croisements des principaux types, offrent au visiteur émerveillé les nuances les plus diverses, depuis le blanc immaculé de *Niphetos*, jusqu'au velours cramoisi du *Prince-Noir*, en passant par toute la gamme des plus riches coloris.

Que de progrès réalisés dans la culture de la reine des fleurs depuis un siècle ! C'est en 1789 que la première rose

Digitized by Google

thé, de couleur rose pâle, fut introduite en Angleterre, et plus tard en France, en 1810, sous le nom de *Rosa odorata*. La rose thé jaune ne vint qu'en 1824. Et ce sont des croisements successifs qui nous ont donné toute la brillante série d'aujourd'hui.

Pour le dévot amateur de roses, l'heure d'adoration de son idole est à l'aube matinale d'une belle journée, alors que la rosée a semé ses larmes de diamant sur le velours et le satin de sa fleur favorite et semble ainsi avoir concentré en elle toutes les subtibilités d'un parfum délicat et enivrant !

C'est un coin privilégié que ce parterre vraiment féerique, non loin des ombrages des platanes centenaires, et nous sommes persuadé que les amateurs y porteront souvent leurs pas. Ils le regretteront d'autant moins qu'ils auront sans doute, comme nous, le plaisir d'y rencontrer le Directeur, qui leur fera les honneurs de ses roses avec une bonne grâce qui doublera le charme de leur visite.

H. Barbin.

La *Revue de l'Anjou* applaudit à cette idée de création d'une roseraie, qu'a su mener à bien M. Bouvet. Elle joint ses félicitations à celles que M. Barbin adresse au distingué directeur de notre Jardin Botanique.

***

Puisque nous parlons du Jardin des Plantes, nos lecteurs apprendront avec plaisir que la ville d'Angers semble vouloir enfin améliorer cette promenade si bien placée, si accessible au public depuis qu'elle possède une entrée sur la ligne des boulevards. Nous aurions donc un jardin pouvant rivaliser avec ceux de Nantes et du Mans.

« En effet, dans sa séance du 19 juin, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, la Commission de voirie a voté la recouverture du canal qui empeste le faubourg et le Jardin des Plantes, l'acquisition de divers immeubles, et enfin le prolongement de la rue Fénelon qui mettra les Prisons en communication avec le Palais de Justice.

« M. Colas de la Noue a été nommé rapporteur du premier projet, et M. Autré, rapporteur du second.

« On se rappelle qu'à la séance du 27 juin 1890 le Conseil municipal avait déjà décidé l'acquisition de divers immeubles à gauche et à droite de la grille du Jardin des Plantes, de

Digitized by Google

manière à permettre de donner à l'entrée de notre Jardin l'aspect monumental qui lui convient.

« L'Administration, chargée d'exécuter successivement ce programme, a pensé qu'il fallait d'abord agrandir le jardin du côté droit, en acquérant toutes les maisons, jusqu'à l'hôtel Saint-Denis inclusivement, de manière à terminer par une balustrade symétrique la terrasse au milieu de laquelle se dresse la statue de Chevreul et refaire les escaliers avec des marches pleines en granit.

« On profiterait de ces travaux pour agrandir le jardin, en acquérant les immeubles qui joignent le canal, et surtout on recouvrirait ce canal qui, d'ailleurs, appartient à la Ville et qui est actuellement un dangereux foyer d'infection.

« Plus tard, on pourrait avoir une rue qui mettrait en communication la rue Saint-Michel et le Jardin des Plantes, de manière à réduire l'îlot dans lequel s'entassent les habitations malsaines et faire pénétrer l'air, le soleil et les effluves embaumées du jardin, dans un milieu délétère.

« En outre, des bouches d'eau seraient placées dans la rue Saint-Michel, à l'entrée de ces cours dont, récemment, M. Planchenault nous retraçait, dans la *Revue Angevine*, le triste tableau avec une émotion réaliste.

« Enfin, en présence des améliorations notables apportées à notre Jardin des Plantes, la Commission a demandé l'inscription d'un crédit de 1.000 fr. pour faire dresser, par un paysagiste émérite et habitué à dessiner des plans d'une grande envergure, un plan général du Jardin des Plantes. Une rivière tombant en cascade de la partie supérieure au milieu d'artistiques rocailles, sillonnerait nos plates-bandes, entourée de gazons et de corbeilles de fleurs éclatantes et variées, dissimulée dans de riants ombrages, bordée d'arbustes de rare essence dont les branches s'inclineraient sur ses rives. Le Jardin Botanique et les serres pourraient être reportées sur d'autres points, de manière à ne pas heurter l'horizon et de permettre au contraire aux yeux de se reposer avec plaisir sur les bosquets.

« Ces projets constitueront une amélioration notable et contribueront à inspirer aux étrangers le désir de fixer leur résidence dans une cité aussi gracieuse et charmante que la ville d'Angers.

« Quant à la rue des Prisons, la Commission est toute dis-

Digitized by Google

posée à l'ouvrir afin de relier la rue Fénelon à la rue Savary; mais elle voudrait que le Conseil général fît disparaître les maisons qui masquent le Palais de Justice.

« Le Conseil municipal remplira avec empressement ses engagements, votera la somme suffisante pour permettre à un artiste angevin de sculpter le fronton du Palais de Justice. Mais il désire que l'Administration départementale démolisse les maisons du Champ-de-Mars. Quand on pense qu'il y a trente ans bientôt que la première pierre du Palais a été posée et que l'édifice s'élève encore dans un endroit désert, au milieu des ronces et des immondices, comme le temple d'une divinité dont on n'encense plus les autels, et que sa formidable sinon majestueuse décoration est masquée par des réduits de faible valeur, c'est à rêver ! On ne se croirait certes pas dans un siècle où le culte du beau est en honneur. Le Conseil municipal doit, parait-il, insister près du Conseil général, pour qu'il en finisse avec des tergiversations que personne ne comprend. Nos vœux accompagnent nos délégués et nous leur souhaitons plein succès. »

***

La Société de Médecine a fêté, le 2 juin, son centenaire. A 3 heures elle a tenu, à la salle des fêtes de la mairie, une séance solennelle à laquelle assistait une société élégante et choisie. Le président, M. le Dr Motais, avait à ses côtés M. le professeur Gariel et M. le Dr Motet, délégués par l'Académie de Médecine.

Remarqué dans l'assistance : MM. Merlet et Bodinier, sénateurs, L. Bougère, de Grandmaison, Guignard, députés ; M. le préfet ; MM. Forquet de Dorne, premier président de la Cour d'appel, Cazenavette, procureur général, Jousseaume, président du tribunal, Mascarel, juge d'instruction.

Mgr Pasquier, recteur de l'Université, le R. P. Salinis, MM. Max-Richard, R. de Terves, de Tarlé, de la Noue, Proust, Henry, Gavouyère, Robert, Bally, P. Rondeau, Michel, Prieur, Pertué, Chesneau, Follenfant, Albert, Quélin, etc. ;

MM. les docteurs Motais, Gripat, Bahuaut, Tesson, Douet, Legludic, Feillé et les autres professeurs de l'Ecole de Médecine, Lionet, Petrucci, Maisonneuve, Mullois, Laurent, Vaslin, Petit, Bocquel, Lepage, Lagarde, Marchand, Descoings, Abafour, Estève, Rousseau, Cocard, etc. ;

Digitized by Google

MM. les majors Billet, Riff, Atgier, Martin, Mazure, etc.

Le *Journal de Maine-et-Loire* donne le compte-rendu suivant de cette solennité :

« M. le Dr Motais, président de la Société, a ouvert la séance et, dans des termes pleins de délicatesse, a souhaité la bienvenue aux invités, en particulier aux deux savants Parisiens dont la présence rehaussait l'éclat de la fête.

« Il a ensuite donné la parole à M. le professeur Gariel, qui a fait une très intéressante conférence sur la *décentralisation et le rôle des écoles de médecine en province :* c'est une erreur de croire qu'à Paris les ressources sont plus grandes qu'en province au point de vue intellectuel. L'expérience a souvent prouvé le contraire, et il a lui-même maintes fois constaté que les examens donnent en général de bien meilleurs résultats en province, à Angers surtout, que dans la capitale.

« M. le Dr Quintard a retracé l'histoire de la Société de Médecine d'Angers; dans un langage fleuri et gracieux, il a fait revivre ses cent années d'existence si bien remplie et crayonné discrètement toutes les figures angevines dont le souvenir s'y rattache.

« La Société de Médecine est née le 5 frimaire an V (1797). Ce jour-là, 25 citoyens d'Angers se rassemblèrent et formèrent une association qui subsista sous le nom de Société de Santé. Après bien des difficultés, un dispensaire fut créé dans le but de trouver les moyens les plus pratiques « d'empoisonner les loups sans faire périr les autres animaux ».

« En ce temps-là, malheureusement, la police était ombrageuse. Au fait, de quels loups voulait-on parler !... Si bien que le gouvernement un jour intervint, ne jugeant pas utile le rétablissement de la Société de Santé !

« Mais ce que savant veut, Dieu le veut ! Deux ans plus tard, la Société renaissait avec Delaunay et Chevreul et s'établissait dans les bâtiments de l'abbaye Saint-Serge. Elle vint plus tard aux cloîtres Saint-Martin, puis, en 1850, au jardin fruitier, où elle reçut une si cordiale hospitalité de la Société d'agriculture, sciences et arts.

« M. le Dr Quintard s'est complaisamment arrêté sur les noms illustres inscrits au livre d'or de la Société de médecine : Grégoire Lachèse, Claude Laroche, Béclard, Ch. Négrier, Bigot, Mirault, Victor et Edouard Laroche, Garnier, Dumont,

Digitized by Google

Castonnet, Daviers, Grille et le regretté Dr Farge, « toujours courant, toujours lisant, toujours souriant », le médecin de vieille roche à l'esprit si cultivé, au cœur si riche...

« On a ensuite entendu une savante communication de M. le Dr Dezanneau sur le *diagnostic en chirurgie et en médecine par les rayons Rœntgen*, et une autre de M. le Dr Billet, médecin principal de l'armée, sur *deux diagnostics de fièvre typhoïde au laboratoire de bactériologie d'Angers*.

« M. le Dr Motais a repris la parole pour dire que la Société de médecine donnait, à l'occasion de son centenaire, quatre prix dont elle avait laissé l'attribution aux élèves de l'Ecole de médecine eux-mêmes. Les 4 lauréats choisis sont : 1re année, M. Meslier ; 2e année, M. Apraillé ; 3e année, M. Landron ; 4e année, M. Papin aîné.

« A tous, M. le Dr Motais adresse, au nom de la Société de médecine, ses plus chaleureuses félicitations.

« Puis M. le Dr Douet a dit, d'une voix vibrante, une poésie pleine de verve et d'entrain joyeux, *Vieux Souvenirs*, que tout le monde a vigoureusement applaudie.

« Pour terminer, M. le Dr Legludic a prononcé un éloquent *éloge de Daviers*, à qui l'Ecole de médecine doit son installation actuelle et dont le souvenir est encore resté si vivant à Angers.

« Le soir, un banquet d'une centaine de couverts a eu lieu, dans un salon superbement décoré et fleuri du restaurant Jahan. Y assistaient MM. le préfet de Maine-et-Loire, M. le premier président et M. le procureur général, MM. Merlet et Bodinier, sénateurs ; Guignard, Bougère et de Grandmaison, députés ; M. Joxé, maire d'Angers. »

***

La cérémonie religieuse et patriotique, organisée en l'honneur de Jeanne d'Arc, avait attiré, dimanche 9 mai, à la cathédrale élégamment décorée par les soins de M. Farcy, une assistance nombreuse et recueillie.

L'office était présidé par Mgr Baron, entouré du chapitre et de MM. les Professeurs des Facultés catholiques, revêtus de leurs costumes universitaires.

L'éclat de cette imposante solennité était rehaussé par une exécution, vraiment remarquable, de la messe, dite de Jeanne d'Arc, de Charles Gounod.

Digitized by Google

Soutenus à l'orgue d'accompagnement par l'habile maître de chapelle de la cathédrale, M. Delaporte, les chœurs, composés d'environ deux cents chanteurs, recrutés dans les rangs de la Société Sainte-Cécile et parmi les meilleurs amateurs de notre ville, ont su rendre, sous la magistrale direction de M. le comte de Romain, le caractère mystique et profond de cette belle reconstitution de la musique religieuse du XVIe siècle.

On a surtout remarqué le timbre harmonieux des voix de femmes et les soli qui avaient pour interprètes Mme Lasserré, Mlle Dalifard, M. Meinioux et M. l'abbé Bossebœuf.

Le prélude de la messe, où les grandes orgues, tenues par M. Bouleau-Neldy et renforcées par un double quatuor de trompettes et de tambours, donnaient la réplique aux choristes, a également produit, par son imposante sonorité, un très bel effet.

Après l'Evangile, M. le chanoine Crosnier, professeur à l'Université catholique d'Angers, a prononcé un panégyrique de Jeanne d'Arc. Dans un langage, où l'élévation de la pensée et la science historique ne le cédaient en rien à l'élégance de la forme, l'orateur a retracé la mission providentielle de *la bonne Lorraine*. Puis il a terminé en invoquant pour la France, aujourd'hui presque aussi éprouvée que jadis, le secours d'en haut qui, en 1449, fit reculer les Anglais devant l'étendard de Jeanne d'Arc.

Prenant la parole à son tour, et associant par une délicate pensée cette solennité si française à la cérémonie funèbre célébrée hier, à Notre-Dame de Paris, Mgr Baron a ordonné que la messe serait terminée par le chant du *De Profundis*, en mémoire des victimes de la catastrophe du *Bazar de la Charité*.

Midi avait déjà sonné depuis longtemps quand a pris fin cette belle fête dont l'éclat marquera dans les annales religieuses et patriotiques de notre ville.

***

Le dimanche 9 mai, l'Union patriotique des Combattants de 1870-71 célébrait sa fête annuelle. A 9 h. 1/2, le défilé s'organisait dans la cour de la mairie et se mettait en marche, Angers-Fanfare en tête, vers l'église de Saint-Laud où devait avoir lieu une cérémonie religieuse.

Digitized by Google

Dans le cortège, remarqué autour de M. le président Bodineau, M. le Maire, M. Bodinier, sénateur ; M. le docteur Guignard, député ; M. I. Boulanger, adjoint, et plusieurs notabilités angevines. Sur tout le parcours, la foule grossissait à mesure, et en clin d'œil l'église fut envahie.

Pendant la cérémonie, qui a été superbe, des artistes comme MM. Choisteau et Moncelet, ont joué plusieurs morceaux de musique, et d'excellents chanteurs se sont fait entendre dans l'*Agnus Dei* et le *Sanctus*.

La messe terminée, le cortège s'est reformé et, le drapeau déployé, s'est rendu au cimetière de l'Ouest, pour y déposer une couronne de roses au pied du monument élevé à la mémoire des enfants de l'Anjou morts pour la patrie.

Là, trois discours émus ont été prononcés, par M. le président Bodineau, M. Josset, trésorier, et M. le Maire.

Les vétérans de 1870 se sont ensuite reformés en colonne et sont revenus devant la demeure de M. le Président, rue Valdemaine, où a eu lieu la dislocation.

L'après-midi, à 1 h. 1/2, un concert était organisé au Grand-Théâtre. Il y a eu foule, et les artistes locaux s'y sont surpassés. Une quête a été faite au profit de l'œuvre ; elle a été très fructueuse.

Le soir, banquet de 100 couverts. A la table d'honneur étaient présents, autour de M. Bodineau, président ; MM. Joxé, maire ; L. Bougère et Guignard, députés ; Josset, Goirand, etc., etc.

La fête s'est terminée par un bal très animé.

***

Le dimanche 9 mai, a eu lieu, à Cholet, la réunion annuelle de l'Association fraternelle du 3e bataillon du 29e mobiles, présidée par l'ancien médecin-major du bataillon, M. le docteur Pissot, assisté de M. l'abbé Rigaud, ancien aumônier du bataillon, actuellement curé du Pellerin (Loire-Inférieure), de M. le comte de Blois, sénateur, ancien lieutenant de mobiles, de MM. Leboucher, Besnard, Baron, Mondoux, etc., officiers du 29e, et d'un grand nombre de mobiles.

***

Notre distingué collaborateur, M. Albin Sabatier (René-Daxor), dont nous sommes heureux de mentionner la nomination de capitaine à l'état-major du génie à Brest, vient

Digitized by Google

d'être couronné par l'Académie de Tarn-et-Garonne pour sa superbe ode à Daillière, que nous publions dans ce fascicule. Que M. Sabatier veuille bien agréer nos vives félicitations pour ce nouveau succès qui vient s'ajouter à tant d'autres.

***

L'Académie des sciences morales et politiques avait choisi, cette année, pour sujet du concours du prix Bordin : « La Puissance maternelle. »

Un mémoire portant pour épigraphe *Honora patrem tuum et matrem* a obtenu une récompense de 500 francs. Il a pour auteur M. Ernest Jac, professeur de droit civil à la Faculté libre de droit d'Angers.

***

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Alfred Baraudon, fils de M. Baraudon, ancien conseiller à la Cour d'appel, vient d'être couronné par l'Académie française, dans la séance du 25 mai (prix Marcellin Guérin), pour son intéressant ouvrage : « *La Maison de Savoie et la Triple Alliance.* »

***

Au nombre des lauréats du Congrès des architectes français qui vient de s'ouvrir à Lille, sous la présidence de M. Charles Garnier, de l'Institut, nous sommes heureux de rencontrer un Angevin. M. Auguste-Gaston Réchin a obtenu une médaille d'argent dans un concours de composition décorative commune aux peintres, sculpteurs et architectes. Le sujet du concours, exécuté en modelage, était la décoration d'une salle de conseil d'un grand établissement financier.

***

M. Eugène Brunclair, conservateur du musée d'Angers, est nommé membre de la Commission supérieure des expositions rétropectives des beaux-arts et des arts décoratifs.

***

M. Lucien Mette, ancien élève de notre École régionale des Beaux-Arts, élève de première année à l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris, vient d'obtenir une mention de modelage au concours des Trois-Arts, à cette école.

***

Digitized by Google

M. Albert Launay est le seul qui ait obtenu au concours des Trois-Arts la première mention de composition décorative. Tous les autres candidats ont échoué.

Ce succès donne à M. Launay le droit de prendre part à tous les concours, même à ceux du Conseil supérieur.

***

L'État vient d'acheter le tableau que M. Achille Cesbron a exposé cette année au salon des Champs-Élysées, des *Roses blanches*.

Le Musée de Brest vient, d'autre part, d'acquérir le *Retour de chasse* de M. Tessier, même exposition.

***

M. Georges Saulo, qui a exposé cette année un buste très vivant de M. Le Poittevin, juge d'instruction à Paris, ancien magistrat à Angers, vient de recevoir de l'État la commande d'une statue de *Virgile* pour la nouvelle Sorbonne et de deux bustes pour la ville de Brives.

***

A la Bodinière (salle des Fêtes du Grand-Hôtel), a eu lieu une très intéressante exposition des œuvres de M. de Broca.

Le distingué aquarelliste nantais n'est point de ces prétentieux, qui s'efforce d'attirer d'abord l'œil par un prestigieux et tapageur entourage. Ce qu'il fait est simplement voulu, toujours modestement, mais fidèlement, et quelquefois magistralement rendu.

Le jeune aquarelliste est doublé d'un poète et d'un musicien de tempérament et de la bonne école.

Signalons aussi à la Bodinière, une remarquable exposition de roses qui fait le plus grand honneur aux horticulteurs Angevins, et particulièrement à M. Chedane-Guinoisseau, dont la réputation est européenne et qui fait grand honneur à notre cité.

***

Nous apprenons avec regret la mort, à Villaine-sur-Massy (Seine-et-Oise), de notre compatriote M. Edouard Defays, architecte à Paris, officier de l'instruction publique.

***

Digitized by Google

Le baryton angevin, Guillemot, vient de mourir à Paris. L'excellent artiste était trop connu et aimé dans sa ville natale pour qu'il soit nécessaire de rappeler ici sa brillante carrière artistique, trop tôt interrompue, hélas!

***

Parmi les récentes communications faites à la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts (ancienne Académie d'Angers), signalons : *Un dernier mot sur les cailloux coloriés du Mas d'Azil*, par le secrétaire, M. le Dr Maisonneuve; *Notes sur l'Anjou au XVIIIe siècle*, d'après un manuscrit inédit, par M. l'abbé Uzureau; *Théodore Pavie, écrivain*, par M. l'abbé A. Crosnier; *Les plantes caractéristiques du sol au point de vue agronomique*, par M. René de la Perraudière; *Une grande famille de Normandie au XVIIe siècle, les de Bellefonds*, par M. l'abbé Lerosey.

***

Vient de paraître sous le titre de *Brigandes* un nouveau roman de notre compatriote André Godard. L'auteur y évoque la tragique Vendée de 1793, avec ses intrigues féministes, la psychologie de ses chefs, de ses gas, de ses adversaires. Il fait revivre parmi des paysages mélancoliques l'enthousiasme et les tendresses mystiques de cette insurrection étrange; il en retrace l'horreur accrue par les représailles réciproques.

Voici, du reste, en quels termes une de nos plus grandes revues littéraires juge cette œuvre puissante :

M. André Godard vient reconstituer dans *Brigandes* la réalité physique et aussi la psychologie de la guerre de Vendée. Tout en étudiant de préférence le rôle des femmes, rôle si important dans une guerre civile et religieuse, le jeune auteur a su mettre en lumière chacun des types masculins qui caractérisent les divers partis en lutte : marquis ou gas de l'insurrection, gardes nationaux ou soldats mayençais. Des scènes de noces, d'auberges, de veillées, de « missions catholiques », nous révèlent une vie rurale fort curieuse, et que M. Godard décrit avec la conscience d'un historien et la flamme d'un poète. C'est un succès de plus au compte de l'heureux auteur de *Chantegrolle*.

On ne pouvait mieux dire, ni définir plus heureusement la manière du jeune et brillant romancier. Il y a en lui un histo-

Digitized by Google

rien et un poète ; c'est l'original et parfait accord de l'un et de l'autre qui est la caractéristique de son talent.

***

La mort du baron Jérôme Pichon, président honoraire de la Société des Bibliophiles français, a occasionné la vente d'une des plus riches bibliothèques contemporaines, dont le catalogue, avec préface de M. Georges Vicaire, a été édité par la librairie Techener (H. Leclerc et Cornuau, successeurs) avec un soin délicat. La première partie, mise aux enchères à l'hôtel Drouot, du 3 au 14 mai, comprenait 1575 numéros, qui ont produit 505.524 francs.

Nous avons relevé les livres intéressant l'Anjou, pour les noter ici, avec leurs prix d'adjudication — renvoyant au catalogue pour les titres complets :

N° 4. — *La Sainte Bible*, traduite par René Benoist (le Pape des Halles), exemplaire en grand papier. — Paris, 1566 (305 fr.).

N° 74. — *L'Office de la Vierge*, de René Benoist. — 1603 (385 fr.).

N° 124. — *Le Pelerin de l'Orete...*, par Louis Richeome. — 1607 (130 fr.).

N° 152. — *Excellens discours de J. de l'Espine, angevin, touchant le repos et le contentement de l'esprit.* — La Rochelle, 1691 (305 fr.).

N° 220. — *Dictionnaire universel du commerce*, par Jacques Savary. — 1748, reliure de Pasdeloup (210 fr.).

N° 310. — Dans un recueil, vendu 415 francs : *Histoire admirable et véritable d'une fille champestre du pays d'Anjou, laquelle a esté quatre ans sans user d'aucune nourriture que de peu d'eau, comme il a esté vu par une infinité de personnes, avec plusieurs autres discours accommodez à ceste histoire. Par P. R. S. D. F. G. A.* — Paris, Michel de Roigny, 1586, 28 pages.

Quel est l'auteur de cette rare plaquette, P. R., sieur de F. G... ?

N° 764. — *La légende de maistre Pierre Faifeu*, mise en vers par Ch. Bourdigné, édition de Coustelier, 1723 (la première édition du XVIe siècle est pour ainsi dire introuvable), exemplaire relié aux armes de la comtesse du Barry, a été adjugée à 1500 francs.

N° 746. — *Ægidii Menagii poemata.* — 1663 (elzévir), 40 fr.

Signalons enfin, le n° 1397, manuscrit de 1669 sur vélin, calligraphié par Damoiselet, dessiné au lavis par Compardel, aux armes de Louis XIV, portant pour titre :

Les plans et figures geometriques des forests royales du département de Touraine, Anjou et Maine, avec leurs divisions par gardes

Digitized by Google

et principaux triages, leurs confrontations externes et la marque des bornes qui y ont esté apposées. Ensemble l'estat général des maistrises dudit département et les tables particulières de la consistance de chascune desdites maistrises, avec un estat sommaire de l'utilité de la Réformation. — 1669 (7 plans et 9 pages de texte).

Ce manuscrit a été adjugé 472 francs.

J. DE B.

A TRAVERS LES REVUES

Notre distingué collaborateur, M. E. L[ongin] — un lyonnais, qui devrait bien se fixer parmi nous pour le plus grand profit de notre histoire locale — a réuni en volume ses articles sur le manuscrit de Thorode, intitulé *Notice de la ville d'Angers*[1]. L'ouvrage est précédé d'une préface inédite, que je recommande particulièrement à l'attention des lecteurs : c'est une étude, très intéressante et très précise, de la vie et des œuvres de Thorode.

Au risque de passer pour avoir voulu faire l'éloge de « quelqu'un de la maison », je ne crains pas d'affirmer que le travail de M. E. L. est, avec l'édition de Péan de la Tuillerie, publiée par M. Port, l'ouvrage le plus complet qui ait paru, depuis un demi-siècle, sur l'histoire de notre antique cité.

La Correspondance historique et archéologique a publié, dans le fascicule du 25 avril dernier, une *note sur le mode et le prix de transport des prisonniers*, d'Angers à Paris, *au XVIIIe siècle.*

L'auteur — que je connais — a bien voulu me permettre de communiquer son texte aux lecteurs de la *Revue.* Le voici :

« Les deux documents qui suivent sont extraits des archives du château de la Beuvrière (Maine-et-Loire) [2]. Ils peuvent servir à préciser le prix et le mode de transport des

[1] Un volume in-8° de xx-395 pages, Angers, Germain et G. Grassin, prix 5 fr.

[2] Le château de la Beuvrière, commune de Grez-Neuville, canton du Lion-d'Angers, appartient à M. le comte Léonce de Terves, ancien député, membre du Conseil général de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

prisonniers, avant la Révolution : à ce titre, je crois qu'ils présentent quelque intérêt.

« Je reproduis textuellement l'une de ces deux pièces :

« Nous, Claude-Guy Nouet, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, Commissaire en cette partie : au premier Huissier ou Sergent Royal sur ce requis, à la requête du Messager d'Angers à Paris, mandons contraindre par toutes voies dues et raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles, les receveurs, fermiers et sous-fermiers des domaines du sieur ayant la haute justice de la paroisse de Brin[1] au payement de la somme de cent trente-deux livres quatorze sols que nous avons taxée audit messager, compris le coût des présentes, pour avoir transféré des prisons d'Angers en celles de la Conciergerie du Palais, Jean Soybeau, accusé de vol d'effets au *Grand Moulin*[2], paroisse de Brin, appelant de sentence rendue par le Lieutenant criminel en la Sénéchaussée, à la requête du substitut du procureur général du Roy audit siège, seul partie, et ce, pour huit journées et demie d'hiver de huit lieues par jour et de quatorze livres par chaque jour, de ce faire te donnons pouvoir.

« Donné à Paris, le troisième jour de mars mil sept cent soixante-dix-neuf.

Signé : NOUET.

« Reçu de M. de la Selle, sauf son recours contre qui il appartiendra, le montant en l'exécutoire ci-dessus.

« Angers, le 15 janvier 1780.

« *Signé :* ALLORY.

« L'autre pièce est datée du 19 août 1779. Elle a trait au retour du prisonnier.

« La durée du voyage est diminuée d'un jour, et le « messager de Paris à Angers » ne reçoit plus que « cent onze livres quatorze sols... pour avoir transféré, des prisons de la Conciergerie du Palais en celles d'Angers, Jean Soybeau, en exécution de l'arrêt de la Cour du trente avril dernier, et ce, pour sept journées d'été à raison de dix lieues par jour et de quatorze livres par chaque jour. »

L'Ermite de la Chaussée-Saint-Pierre vient de déchirer une partie du voile qui dérobait aux regards du public sa mysté-

[1] Brain-sur-Longuenée, canton du Lion-d'Angers. La seigneurie de Brain-sur-Longuenée appartenait, au XVIIIe siècle, à la famille Hullin de la Selle.

[2] Hameau de la commune de Brain-sur-Longuenée.

Digitized by Google

rieuse solitude : il paraît — je m'en doutais bien un peu — qu'il « cache plusieurs têtes sous son capuchon, presque toutes débonnaires, quoi qu'on en dise ». Quoi qu'on en dise, voici un *presque* qui n'est pas de trop, même pour les portraits de MM. René Bazin, Laurent Bougère, de Mgr Pasquier, de M. A. de Cumont, du général de Rochebouet, pour ne parler que des plus récents : m'est avis, en effet, qu'ils sont presque tous bienveillants ou tous presque bienveillants..., comme on voudra.

Sans vouloir revenir sur ce qui a été dit de la fête du 2 juin, dans laquelle la Société de Médecine a célébré le centenaire de sa fondation, je tiens pourtant à ajouter que le dernier fascicule des *Archives Médicales d'Angers* contient, avec le procès-verbal de la réunion, le texte intégral des discours prononcés à la mairie et au banquet, ainsi qu'un article fort documenté de M. Port sur l'ancien hôpital Saint-Jean.

A lire :

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (juin 1897) : *Théodore Pavie, écrivain*, par M. l'abbé Crosnier ; la *Vye de Monsieur Sainct René*, une vieille légende angevine, encore inédite ; *Morceaux choisis du Père Joseph*, par M. l'abbé Dedouvres ; *Nos deux grands régimes matrimoniaux*, par M. P. Henry.

Dans les *Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire* (2e semestre 1896), une notice biographique, publiée par M. Gaston Allard, sur James Lloyd, l'éminent botaniste, dont les collections appartiennent aujourd'hui à la ville d'Angers.

Dans le *Bibliophile du Maine* (numéro de mai 1897), une note sur un chanoine d'Angers, *Davoyne*, dont les écrits sont connus, bien que l'histoire n'ait conservé ni les prénoms du personnage, ni le nom du chapitre auquel il appartenait. D'après les renseignements fournis par l'auteur de cette note, Urbain-Michel Davoyne serait né à Mayenne ; il aurait fait partie du chapitre de Saint-Laud d'Angers.

Dans la *Semaine religieuse*, des articles nécrologiques sur *M. l'abbé Pierre Vincent*, curé de La Tourlandry (n° du 16 mai), et *M. l'abbé Cherbonnier*, ancien curé de Villemoisan (n° du 13 juin).

Ch. U.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-QUATRIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

Le concours Daillière. Poésie..... 5

Albin Sabatier (René Daxor). *Poésies martiales :* L'Alsacienne, Invitation, Fin de bataille, Credo, les Chants du paysan, le Gui sacré.

Xavier de la Perraudière. *Mésanges :* Le Maquignon, Comment je devins bachelier, Question sociale, A Jeanne d'Arc, Mes lectures.

Alphonse Poirier. *Poèmes intimes :* Les fiancés, A celle qui est partie, Barcarolle, l'Eventail, le Vœu du pêcheur, les Chrétiens d'aujourd'hui.

Le concours Daillière à la Bodinière d'Angers. — **J. Kaël**..... 23

Le Palais épiscopal d'Angers (suite). — Description du Palais épiscopal. La bibliothèque du Palais épiscopal. Le Musée diocésain. — **L. de Farcy** et **P. Pinier**..... 33

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley (1759-1847) (suite). — **Georges Bruley**..... 53

L'Église d'Angers pendant la Révolution (suite). Le clergé constitutionnel. La résistance. — **L. Bourgain**..... 67

Les portraits des maires en leur mairie. — **G. G.**..... 111

Comment l'Angleterre est devenue une puissance commerciale et coloniale (suite et fin). — **H. Castonnet des Fosses**..... 114

Nécrologie : Mgr Chesneau ; MM. Guilmant et Odynecki..... 133

Chronique..... 135

Nominations officielles : MM. Joseph Denais et le docteur Pissot correspondants du Comité des Sociétés des Beaux-Arts. Angevins officiers de l'Instruction publique ou d'Académie Médailles et concours. — L'inondation de la Loire. — Sépultures préhistoriques à Martigné-Briand. — Le buste de Mgr Baron par MM. Oger et Saulo. — La statue de Volney. Œuvres de M. Séraphin Denécheau. — M. Mette à l'Ecole des Beaux-Arts. — Les artistes angevins aux expositions des Cercles de Paris. — Le Rouleur Bazin. — Les noces d'or de M. Fairé, au barreau d'Angers. — La réunion de la Société des Secours aux Blessés. — L'inauguration d'une grille au cimetière de l'Ouest d'Angers. — M. de Bonchamps en Abyssinie. — L'abbé Bruley des Varannes. — Les conférences à Angers : le P. Baudry au Zoulouland, MM. Diamanti, Préaubert, vicomte de Cuverville. — La *Karita* de Paul Soniès. — Les poésies de René Daxor et les officiers russes. — **J. de B.**

A travers les Revues : A propos du *capitole* d'Angers. — Abbé Dedouvres, *le Père Joseph, polémiste.* — A. Dieudonné, *Hildebert de Lavardin.* — *Archives Médicales d'Angers.* — *Portraits angevins*, etc. — **Ch. U.**

Digitized by Google

Chronique bibliographique..... 149

Elévations dogmatiques sur l'Incarnation, ou Jésus intime ; sur la Trinité, ou Dieu intime, par Ch. Sauvé, P. S. S. — **P. G.**

Les Croisés et les premiers seigneurs de Mayenne, par M. l'abbé A. Angot. — **Ch. Urseau.**

René Moreau, médecin du XVIIe siècle, par C. Ballu. — **Eusèbe Pavie.**

GRAVURES

Évêché d'Angers : XXIII. Salle de la bibliothèque et du Musée diocésain. XXIV. Grande cheminée de la bibliothèque.

MARS-AVRIL

Le concours Daillière. Poésie (suite et fin)..... 153

André Batut, *Les deux Pamphlets.*

Histoire et description des Tapisseries de l'Église cathédrale d'Angers. — **L. de Farcy**..... 173

Un parlementaire sous François Ier. Guillaume Poyet (1473-1547). — **Ch. Porée**..... 207

La chasse aux Chats (poésie). — **Xavier de la Perraudière**..... 229

L'Église d'Angers pendant la Révolution (suite). La persécution. — **L. Bourgain**..... 232

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley (1759-1847) (suite). — **Georges Bruley**..... 258

La Loire navigable. — Le Congrès d'Angers ; ses résultats ; moyens d'exécution. — **P. Bigeard**..... 271

Chronique..... 287

Neuvy-en-Mauges et Bourgneuf-en-Mauges. — Mgr Pasquier, protonotaire apostolique. — Mgr Dupont, évêque missionnaire. — Le monument de Mgr Freppel donné à l'Université par M. G. de Chemellier. — Les monuments mégalithiques en Anjou (MM. Bousrez et Desmazières). — Découvertes d'ossements humains à Baugé. — La statue de Cathelineau au Pin-en-Mauges. — Nos compatriotes : Mme de Cumont, MM. A. de la Devansaye, de Romans, Lionel Bonnemère, Joseph Denais, docteur Renou, G. Barassé, Etienne Port, Cesbron, Charron, Gaston Réchin, Legendre, Edmond Baranger, Yves Castel, Gabriel Rogeron, Edmond Goblot. — Le bateau-rouleur *Ernest-Bazin.* — Les Angevins au salon des Champs-Elysées. — Le château de Champtocé. — Une souscription. — Nécrologie : MM. Bury et Persac. — **J. de B.**

A TRAVERS LES REVUES : Les découvertes archéologiques de Méron. — Mémoires de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.* — Dom Liron, la *Bibliothèque d'Anjou.* — J. Denais, *le Sultan.* — Portraits angevins ; silhouettes et biographies angevines. — *Buffon* élève de l'Académie d'Angers. — L'église de Saint-Germain-sur-Vienne et *le style Plantagenet,* etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 304

Feuilles d'or de l'École militaire d'infanterie, Avord-Saint-Maixent, par le capitaine Paimblant du Rouil.— **René Daxor.**

GRAVURES

I. Disposition des Tapisseries à l'intérieur et à l'extérieur de la Cathédrale les jours de procession. — II. Disposition primitive du commencement de chaque pièce de l'Apocalypse.

Digitized by Google

MAI-JUIN

Un naturaliste angevin. Alphonse Toussenel (1803-1885). — **Émile Chevalier**..... 313

Histoire et description des Tapisseries de l'Église cathédrale d'Angers (suite et fin). — **L. de Farcy**..... 326

Un parlementaire sous François Ier. Guillaume Poyet (1473-1547) (suite). — **Ch. Porée**..... 362

L'Église d'Angers pendant la Révolution (suite). La condamnation à mort. — **L. Bourgain**..... 384

A. Daillière, *Ode*. — **René Daxor**..... 412

Chronique 436

Sépultures mérovingiennes à Aviré. — Dons au Musée de Beaufort. — Un don de Mme de la Motterouge au Musée des Invalides. — La Roseraie du Jardin des Plantes. Projets d'embellissement. — Le Centenaire de la Société de Médecine d'Angers. — Une cérémonie en l'honneur de Jeanne d'Arc. — La fête de l'Union des Combattants de 1870-1871. — La réunion de l'Association du 3e bataillon du 29e mobiles. — Un nouveau succès de M. Albin Sabatier. — Nos compatriotes : MM. Ernest Jac, Alfred Baraudon, Réchin, Brunclair, Mette, Launay, Achille Cesbron, Tessier, Saulo. — Exposition à la Bodinière : MM. de Broca et Chedane. — Nécrologie : Edouard Defays et Guillemot. — La Société d'agriculture, sciences et arts. — *Brigandes*, d'André Godard. — La vente de la bibliothèque du baron Jérôme Pichon. — **J. de B.**

A travers les Revues : Thorode, *Notice de la ville d'Angers;* — *Note sur le mode et le prix de transport des prisonniers, d'Angers à Paris, au XVIIIe siècle;* — Portraits angevins ; — *Archives médicales d'Angers*, etc. — **Ch. U.**

GRAVURE

Plan de la Cathédrale avant 1699. Disposition des Tapisseries à la même époque.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1027-97.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 2163

Digitized by Google

Digitized by Google